RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1954 B 08826
Numéro SIREN : 775 670 284
Nom ou dénomination : HSBC Continental Europe

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 17213

20230172132022

DATE DEPOT : 25/04/2023

N° DE DEPOT : 17213

N° GESTION : 1954B08826

N° SIREN : 775670284

DENOMINATION : HSBC Continental Europe

ADRESSE : 38 avenue Kléber 75116 Paris

MILLESIME : 2022

LPS1346394

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
25 AVR. 2023
Sous le N° : 1723

Exemplaire certifié conforme
Le Secrétaire du Conseil
Geneviève Renin

HSBC Continental Europe

Document d'enregistrement universel et Rapport Financier Annuel 2022

HSBC

Sommaire

	Page
Faits significatifs	3
Présentation des activités et stratégie	5
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe	14
Autres informations concernant HSBC Continental Europe	23
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	24
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	50
Développement durable	54
Risques	88
Etats financiers consolidés	177
Etats financiers sociaux	250
Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement	285
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023	289
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital	290
Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes	293
Table de concordance et de référence	295
Implantations	297

Présentation de l'information

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 22 février 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant par, un résumé de tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017 / 1129.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Déclaration (Annexe II – 1.2)

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Incorporation du Document de référence

Le présent document, nommé Document d'Enregistrement Universel, renvoie au Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 février 2022 sous le numéro D.22-0053.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent *Document d'enregistrement universel 2022* est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, en lien avec les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG"), résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variantes de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs, y compris les facteurs liés à l'ESG, sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.

Faits significatifs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Au cours de l'année (€m)		
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit au titre des activités poursuivies (publié)[1]	**2 187**	1 864
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies (publié)	**314**	175
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies (ajusté)[2]	**750**	421
Résultat net (publié)[3]	**(962)**	268
Résultat net part du groupe (publié)[3]	**(964)**	269
A la fin de la période (€m)		
Total des fonds propres – Part du groupe	**12 035**	7 667
Total de l'actif	**279 684**	222 664
Encours pondérés des risques	**58 561**	47 795
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)[4]	**42 340**	59 612
Comptes créditeurs de la clientèle[5]	**83 692**	70 144
Ratios de fonds propres (%)		
Fonds propres de base de catégorie 1	**15,3**	12,0
Fonds propres de catégorie 1	**17,6**	13,6
Fonds Propres Totaux	**20,1**	16,5
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)		
Rendement annualisé des capitaux propres moyens[3, 6]	**(10,9)**	3,6
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté)[3]	**1,6**	1,1
Coefficient d'exploitation au titre des activités poursuivies (ajusté)[7]	**62,9**	77,2
Ratio moyen de liquidité à court terme ("LCR")	**150**	142
Ratio moyen de liquidité à long terme ("NSFR")[8]	**135**	136

1 *Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également dénommé revenu.*
2 *Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 16 à 19.*
3 *Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.*
4 *Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas inclus. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.*
5 *Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas inclus. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.*
6 *Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe.*
7 *Le coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (ajusté).*
8 *Calculé en fonction du texte sur les exigences de fonds propres ("CRR II").*

Performance annuelle

La performance de HSBC Continental Europe en 2022 reflète la poursuite de la croissance des revenus des activités de banque de financement et de marchés pour les entreprises, portées par une activité client plus forte et la hausse des taux d'intérêt, malgré un niveau d'inflation élevé et les conséquences de la guerre en Ukraine sur les conditions de marché. Nous avons progressé dans la cession planifiée de nos activités de banque de détail en France et de la succursale grecque, ce qui conduit à la publication d'un résultat net négatif pour l'année 2022.

Notre ambition est de devenir la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises en Europe continentale, avec la création d'une plateforme pan-européenne dont le siège se situe à Paris. Pour soutenir cette stratégie, nous avons finalisé l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte en novembre 2022. La banque est maintenant présente dans 13 pays d'Europe continentale.

Le résultat net est de - 962 millions EUR en 2022, contre un résultat de 268 millions EUR en 2021, reflétant les pertes et dépréciations comptabilisées dans le cadre de la cession planifiée des activités de banque de détail en France (1 998 millions EUR avant impôt) et de la succursale grecque (111 millions EUR avant impôt).

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publié est de 2 187 millions EUR, à comparer à 1 864 millions EUR en 2021. La hausse s'explique par la croissance des revenus de la Banque d'entreprises, particulièrement sur l'activité *Global Payment Solutions*. Les Activités de marché et de conservation de titres enregistrent aussi une progression de leurs revenus, liée à la croissance des activités *Global Debt Markets*, de change, de financement de titres et de conservation de titres. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont en légère augmentation, les impacts de la hausse des taux d'intérêts sur l'activité *Global Payment Solutions* étant partiellement compensés par des revenus plus faibles sur les activités de prêt et de marchés de capitaux. Les revenus de la Banque privée et de gestion de patrimoine sont stables, les impacts de la remontée des taux d'intérêt et de l'acquisition de HSBC Malte étant compensés par les effets de conditions de marché moins favorables sur les activités de Gestion d'actifs et d'Assurance-vie par rapport à l'année dernière.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publiées constituent une charge de 127 millions EUR, contre une charge de 41 millions EUR en 2021. La hausse du coût du risque reflète des provisions spécifiques et la détérioration des conditions économiques futures.

Les charges d'exploitation publiées s'élèvent à 1 746 millions EUR, dont 258 millions EUR d'éléments de coûts exceptionnels, et sont en hausse par rapport à 1 649 millions EUR en 2021. En excluant ces éléments exceptionnels, les charges d'exploitation diminuent en raison des bénéfices tirés de la transformation des métiers, dont notamment les effets des plans de restructuration mis en œuvre en 2021.

Le résultat avant impôt publié est de 314 millions EUR, à comparer à 175 millions EUR en 2021.

Présentation des activités et stratégie

A propos du Groupe HSBC

Avec des actifs d'environ 3 000 milliards USD et opérant dans 63 pays et territoires au 31 décembre 2022, le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde. Le Groupe HSBC compte environ 39 millions de clients et 219 000 employés ; ainsi qu'environ 187 000 actionnaires dans 128 pays et territoires.

La raison d'être et l'ambition du Groupe HSBC

La mission du Groupe HSBC est de « créer un monde d'opportunités » et son ambition est de devenir le partenaire financier privilégié de ses clients pour leurs opérations à l'international.

Les valeurs du Groupe HSBC

Elles servent à définir ce que le Groupe HSBC représente en tant qu'organisation et jouent un rôle clé dans son succès à long terme.

Valoriser les différences

En recherchant différents points de vue.

Réussir ensemble

En collaborant au-delà des frontières.

Prendre nos responsabilités

En nous responsabilisant et en privilégiant une vision à long terme.

Agir à vos côtés

En évoluant et en faisant en sorte que les actions se concrétisent.

La stratégie du Groupe HSBC

Le Groupe poursuit la mise en place de sa stratégie basée sur quatre piliers stratégiques en ligne avec sa raison d'être, ses valeurs et son ambition annoncées en février 2021.

Cette stratégie se concentre sur quatre domaines clés que sont : se concentrer sur nos points forts, accroître la digitalisation afin d'adapter notre modèle opérationnel dans le futur, dynamiser la croissance de notre organisation et mener la transition écologique vers la neutralité carbone.

Se concentrer sur nos points forts : sur chacune des lignes de métier, le Groupe HSBC va se concentrer sur les activités où il excelle et où il a identifié des opportunités de croissance ;

Accroître la digitalisation : le Groupe HSBC va investir dans de nouveaux moyens technologiques pour améliorer l'expérience client tout en assurant la sécurité et la résilience de ses opérations. Ces investissements technologiques permettront également de réduire la base de coûts en automatisant les opérations de *middle-* et *back-office* ainsi qu'en innovant pour diminuer l'empreinte immobilière de ses bureaux ;

Dynamiser la croissance : le Groupe HSBC adapte son modèle opérationnel pour retrouver une organisation plus rationnelle et plus simple, soutenue par une culture d'entreprise dynamique et inclusive permettant d'attirer et de développer les talents ;

Mener la transition écologique vers la neutralité carbone : le Groupe HSBC aspire à participer à la construction d'un avenir durable en accompagnant ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone tout en visant soi-même à devenir une banque zéro émission nette de gaz à effet de serre.

A propos de HSBC Bank plc

Avec des actifs d'environ 717 milliards GBP au 31 décembre 2022, HSBC Bank plc est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers en Europe. HSBC Bank plc compte environ 14 400 employés à travers ses différentes implantations. HSBC Bank plc est la société mère de HSBC Continental Europe.

HSBC en Europe

L'Europe représente une part importante de l'économie mondiale, avec approximativement 40 % des échanges mondiaux et un quart du Produit intérieur brut. L'Europe est également le plus grand exportateur mondial de services et le second plus grand exportateur de biens manufacturés (CNUCED, FMI 2021).

HSBC opère sur 20 marchés en Europe. HSBC Bank plc est responsable des activités de HSBC en Europe (hormis ses activités de banque de détail et la plupart de ses activités de Banque d'entreprises au Royaume-Uni, qui sont gérées par HSBC UK Bank plc à la suite du *"ring-fencing"*), facilitant les échanges au sein de l'Europe et avec les autres pays où le Groupe HSBC est présent. HSBC Bank plc est organisée autour des activités principales suivantes :

Le ***hub* de Londres** englobe les activités de la *"non-ring fenced bank"* au Royaume-Uni, assure la gouvernance et la gestion de l'ensemble des activités en Europe, en Arménie, dans les îles anglo-normandes et l'île de Man, en Israël, en Russie, en Afrique du Sud, en Suisse, au Royaume-Uni ainsi que dans les pays où HSBC Continental Europe est présent. C'est un centre mondial d'excellence pour les activités de banque de grandes entreprises, de financement et d'investissement ;

HSBC Continental Europe comprend le *hub* de Paris et ses succursales au sein de l'Union européenne ("UE", incluant les pays suivants : Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède) ainsi que ses filiales en Allemagne et à Malte. HSBC Continental Europe finalise la mise en place d'une banque intégrée en Europe continentale dont le siège est à Paris. En novembre 2022, HSBC Continental Europe a acquis, au travers de sa succursale en Allemagne, HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH ("HSBC Allemagne"). La succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne servira les clients de la plus grande économie de l'UE qui est l'un des plus grands exportateurs mondiaux. Son offre de produits reflète l'importance des échanges et de la connectivité internationale en Allemagne. L'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. ("HSBC Malte") par HSBC Continental Europe a également été finalisée en novembre 2022. HSBC Continental Europe détient ainsi 70,03 % de HSBC Malte, le solde du capital reste coté à la bourse de Malte. Voir page 197 pour davantage d'informations.

La stratégie de HSBC Bank plc

La vision de HSBC Bank plc est de bâtir la première banque internationale pour sa clientèle d'entreprises en Europe, en particulier pour les entreprises qui cherchent à bénéficier de son réseau international et notamment dans le domaine des activités de banque transactionnelle et de financement. En ce qui concerne la Banque privée et de gestion de patrimoine qui complète l'offre, l'objectif sera de concentrer les efforts sur une offre patrimoniale ciblée (voir l'offre de produits et de services fournis en page 8).

La raison d'être de HSBC Bank plc est d'offrir des opportunités à ses clients en les connectant aux marchés internationaux. L'Europe constitue le plus grand bloc commercial au monde et l'Asie est le premier partenaire commercial de l'Europe qui connaît également la croissance la plus rapide (CNUCED, FMI 2021). HSBC Bank plc bénéficie d'un positionnement unique pour matérialiser cette opportunité et jouer un rôle de pivot au sein du Groupe HSBC.

A propos de HSBC Continental Europe

HSBC en Europe continentale

L'UE abrite certaines des entreprises les plus performantes et innovantes du monde, de la start-up entrepreneuriale à la grande multinationale. Elle constitue le plus grand bloc commercial au monde, un marché dynamique de plus de 450 millions de consommateurs. L'Asie est le premier partenaire commercial de l'UE (Eurostat, 2021). Les États-Unis et l'UE entretiennent les relations les plus importantes au niveau de l'investissement et des

échanges commerciaux bilatéraux (Commission européenne, 2021). HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC : bâtir la première banque internationale pour la clientèle d'entreprises.

La stratégie du Groupe HSBC déclinée en France et en Europe continentale

Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC en Europe continentale s'appuie sur les principes-clés du Groupe HSBC.

Se concentrer sur nos points forts

Être la première banque internationale pour la clientèle d'entreprises en Europe continentale

HSBC Continental Europe a pour objectif de devenir une organisation plus simple et plus compétitive, avec une approche stratégique plus claire pour soutenir sa croissance, en s'appuyant notamment sur l'expertise et la position dominante du Groupe HSBC sur les activités de banque transactionnelle, de financement commercial, de marchés de capitaux et de financement. HSBC Continental Europe a également pour intention d'accompagner l'ambition sur le plan climatique de l'Europe d'être le premier continent à zéro émission nette de gaz à effet de serre, en devenant un des leaders dans le financement durable en soutien à l'ambition du Groupe HSBC d'être une banque zéro émission nette sur ses opérations incluant sa chaine d'approvisionnement d'ici à 2030 et sur ses financements et investissements d'ici à 2050 ou plus tôt.

HSBC Continental Europe simplifie sa structure opérationnelle. En réponse aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire ("IPU") en ligne avec la Directive sur les exigences de fonds propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE et dont le siège est hors de l'UE, HSBC Continental Euope a acquis les sociétés HSBC Trinkaus & Burkhardt Gmbh et HSBC Bank Malta p.l.c. en novembre 2022, et prévoit de finaliser ses obligations en matière d'IPU avec l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA au premier semestre 2023. Cette dernière opération demeure sujette aux autorisations réglementaires.

Les ventes planifiées des activités françaises de banque de détail et des activités de la succursale en Grèce de HSBC Continental Europe

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France (« CCF »), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement.

L'accord-cadre a une date limite au 31 mai 2024 ; si la vente n'est pas conclue à ce moment-là, l'accord prendra fin (bien que cette date puisse être prolongée par l'une ou l'autre des parties jusqu'au 30 novembre 2024 dans certaines circonstances ou avec l'accord des deux parties). Nous avons convenu d'un plan détaillé avec My Money Group dans le but de finaliser la vente au second semestre 2023, sous réserve des autorisations réglementaires, d'un accord sur les structures de financement nécessaires, puis leur mise en œuvre, et de l'exécution du transfert opérationnel (y compris les migrations de clients et de données). À cet égard, l'accord-cadre impose certaines obligations aux parties dans la planification de la réalisation de la transaction.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'activité vendue, il existe un risque de retard dans la mise en œuvre de ce projet. Le groupe destiné à être cédé a été classé comme détenu en vue de la vente pour les besoins de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 reflétant les jugements en vigueur concernant la probabilité de réalisation du calendrier de l'accord-cadre. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente ont été déterminés conformément à l'accord-cadre et sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'exécution du plan de transition détaillé. Cette classification et la réévaluation consécutive ont entraîné une perte de valeur de 1 998 millions EUR, qui comprend des coûts de transaction associés. Au 31 décembre 2022, la probabilité de réalisation a été réévaluée en tenant compte de la correspondance la plus récente avec My Money Group concernant la mise en œuvre du plan et les évolutions associées. À la suite de cette réévaluation, la probabilité de réalisation en 2023 est jugée hautement probable. A ce titre, et conformément à la norme IFRS 5, le groupe destiné à être cédé continue d'être classé comme détenu en vue de la vente.

Le groupe destiné à être cédé sera réévalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente à chaque période de présentation de l'information financière. Tous les gains ou pertes restants non comptabilisés précédemment, y compris ceux provenant de la reprise d'actifs et passifs d'impôt différé restants, seront comptabilisés à la réalisation de la transaction.

Suite à la revue stratégique des activités de la succursale de HSBC Continental Europe en Grèce, un accord d'achat et de vente a été signé en mai 2022 avec Pancreta Bank SA. HSBC Continental Europe travaille avec l'acquéreur sur la préparation de la finalisation de la transaction. Ces travaux, qui sont réalisés avec l'acquéreur, comprennent les tests de migrations informatiques, les éléments de préparation au transfert des activités, des clients et des collaborateurs. Sous condition de l'obtention de l'autorisation des organes réglementaires compétents, cette transaction devrait être finalisée lors du premier semestre 2023 (voir Note 3 page 198 pour accéder à davantage d'informations financières sur la transaction).

Afin de soutenir la mise en œuvre de sa stratégie, HSBC Continental Europe a procédé à plusieurs augmentations de capital pour des montants de 700 millions EUR en mars 2022, 1,3 milliard EUR en septembre 2022 et 1,7 milliard EUR en novembre 2022. Voir notes 1.3 et 31 pages 197 et 237.

La transformation des activités de banque privée de HSBC Continental Europe

Le Groupe HSBC a mis en place un nouveau modèle opérationnel pour ses activités de banque privée en Europe qui s'appuie sur le *hub* au Luxembourg. Ainsi, les clients de la banque privée de HSBC Continental Europe sont servis via une succursale à Paris de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA depuis octobre 2022.

Ce nouveau modèle opérationnel permet à HSBC de proposer une offre améliorée de produits et services aux clients de la banque privée en Europe continentale. HSBC Continental Europe planifie l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA lors du premier semestre 2023 en réponse aux exigences liées à la mise en place d'une *IPU* en ligne avec la réglementation CRD V.

Accroître la digitalisation

Le Groupe HSBC poursuit son programme d'investissements dans les nouvelles technologies afin d'offrir des services de premier plan à ses clients et d'améliorer la productivité à travers l'organisation.

Dans le but d'améliorer l'expérience client, le Groupe HSBC accélère le déploiement de ses plateformes digitales à la pointe de la technologie dans le monde entier. L'utilisation croissante du *Cloud* et le développement d'une architecture technique moderne et résiliente lui assurent la mise en place d'une organisation plus agile et solide.

Dans cette période de profondes mutations où les usages mobile et digitaux sont devenus prépondérants, le Groupe HSBC poursuit le développement et l'amélioration de ses canaux et fonctionnalités digitaux pour ses clients au sein de ses activités européennes de paiement et de gestion de liquidités *("Global Payment Solutions"* ou GPS). Le Groupe HSBC a poursuivi ses investissements technologiques pour les clients utilisateurs de l'application HSBCnet afin de réduire le temps de démarrage et fournir un accès plus rapide aux produits bancaires, tout en continuant le déploiement des signatures électroniques et en maximisant les services en accès libre disponibles sur la

plateforme. Ces développements ont conduit à une augmentation significative du nombre de clients ayant adopté l'offre mobile, lesquels bénéficient ainsi d'un accès privilégié à des services bancaires en libre-service. Le Groupe HSBC a également mis à disposition des équipes HSBC des outils de service-client améliorés, permettant une visibilité étendue du traitement des dossiers, notamment le statut des paiements clients. Cela a permis de réduire le temps de traitement des requêtes client. Le Groupe HSBC a également investi dans le développement de *HSBC Developer Portal* et d'*API Sandbox*, qui permettent aux clients et développeurs d'explorer les interfaces de programmation de HSBC, en y intégrant rapidement leurs propres produits.

HSBC Continental Europe a lancé son App mobile pour les cartes HSBC Corporate en décembre 2022. Il s'agit d'une étape importante dans l'amélioration de l'expérience client qui permet aux détenteurs de cartes d'avoir accès aux soldes de leurs comptes, à leurs crédits disponibles, à leurs limites de crédit, à leurs opérations récentes ainsi qu'à leur PIN.

La stratégie des activités européennes de finance commerciale et de financement de créances *("Global Trade and Receivables Finance"* ou *GTRF)* du Groupe HSBC est de rendre le commerce international plus sûr, plus rapide, et plus facile, tout en assurant une croissance durable et rentable. HSBC Continental Europe renforce ainsi ses fonctionnalités digitales à travers des améliorations continues de sa plateforme propriétaire HSBCnet et à travers des investissements dans la plateforme *SWIFT for Corporates*, afin de fournir les standards de marché les plus récents à ses clients.

HSBC Continental Europe poursuit également ses efforts visant à davantage intégrer son offre de produits au sein de l'écosystème de financement du commerce international, en collaborant notamment avec des partenaires technologiques en vue, entre autres, de fournir des solutions de financement de la chaîne d'approvisionnement basées sur une technologie de pointe, de déployer une solution basée sur la blockchain digitalisant complétement les lettres de crédit, mais aussi pour répondre aux besoins multi-bancaires de ses clients faisant du commerce de matières premières. En conséquence, plus de 80 % des transactions liées au financement du commerce international, pour les clients HSBC à travers l'Europe, sont réalisées via un canal digital.

HSBC Continental Europe a amélioré son infrastructure de trading électronique pour ses solutions de change afin de faciliter la gestion du risque de change pour ses clients. Sa priorité est de répondre aux besoins de ses clients en termes de change et de paiements internationaux via des outils de tarification et de e-trading de premier plan.

Enfin, HSBC poursuit le renforcement de la sécurité de son infrastructure technologique et l'alignement des systèmes informatiques à travers les différentes entités de HSBC Continental Europe. La création d'une banque de grandes entreprises, de financement et d'investissement intégrée permettra à HSBC Continental Europe d'améliorer ses procédures d'autorisation de crédit pour ses activités de banque d'entreprises. Ses clients bénéficieront ainsi d'un processus simple et rapide pour leurs demandes de financements.

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section "Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients" en page 68.

Dynamiser la croissance

HSBC Continental Europe reste engagé à mettre en place une culture dynamique afin que ses collaborateurs contribuent activement à une organisation plus efficace et agile qui leur donne davantage de responsabilités. Au sein de HSBC Continental Europe, le dialogue permanent avec les collaborateurs favorise la mise en pratique de ces valeurs dans leur travail quotidien et avec leurs clients.

Instiller une culture dynamique

HSBC Continental Europe met en place une culture dynamique, inclusive et connectée, et donne la possibilité à ses collaborateurs de développer de nouvelles compétences.

HSBC Continental Europe s'engage également à encourager l'avènement d'un environnement bienveillant dans lequel une attention toute particulière est portée à la santé mentale et au bien-être, en soutenant notamment les collaborateurs qui souhaitent adopter des modes de travail alternatifs et plus flexibles. Depuis le second semestre 2022, des séminaires en ligne sont régulièrement proposés à l'ensemble des employés de HSBC Continental Europe afin de créer une culture commune et de favoriser la collaboration au sein de l'entreprise.

Pour accompagner ses collaborateurs et managers dans sa transformation, HSBC Continental Europe a mis en place un programme complet de développent appelé « #resilience ». Ce programme se décline en plusieurs modalités, dont des conférences inspirantes ouvertes à tous, des ateliers de partage entre pairs pour les managers et des ateliers bien-être.

Favoriser l'inclusion

HSBC Continental Europe s'est engagé à accroître la diversité dans l'organisation (y compris atteindre plus de 35 % de femmes dans des rôles à haute responsabilité d'ici fin 2025), en mettant en lumière cette problématique au sein des différents comités de gouvernance et des observatoires « Diversité et Inclusion », en travaillant notamment en étroite collaboration avec les réseaux associatifs internes de HSBC Continental Europe.

En 2022, HSBC Continental Europe a : (i) évalué et comparé ses pratiques en matière de diversité et d'inclusion ("D&I"), en réalisant son « Empreinte D&I » auprès de l'un des acteurs de référence sur le marché : « Mixity » ; (ii) lancé une nouvelle formation sur l'inclusion, ouverte à tous les collaborateurs, en complément des formations spécifiques sur les enjeux de la santé mentale et du leadership inclusif ; (iii) travaillé à l'atteinte des objectifs sur la mixité prise dans le cadre de la charte signée avec l'association Financi'Elles au côté d'autres grandes institutions financières ; (iv) déployé un dispositif de sensibilisation dans le cadre de la diversité culturelle via des conférences dédiées et sessions d'échanges ; (v) lancé deux nouveaux réseaux de collaborateurs, l'un dédié aux parents d'enfants en situation de handicap et l'autre à la diversité cognitive. HSBC Continental Europe a également organisé deux semaines d'évènements autour du handicap au cours du dernier trimestre 2022 ; et (vi) poursuivi, en collaboration avec les réseaux associatifs locaux, une politique visant à promouvoir tous les aspects en matière de diversité et d'inclusion ("D&I").

Développer les compétences du futur

Le programme de développement des compétences du futur (« *Future Skills* ») de HSBC Continental Europe a proposé des formations générales et transverses en 2022. Par ailleurs, l'académie du développement durable a été lancée. Il s'agit d'un portail en ligne qui rassemble toutes les formations et ressources liées au développement durable utiles aux collaborateurs de HSBC Continental Europe.

Les managers ont également bénéficié de programmes et formations spécifiques, sur le leadership inclusif par exemple. De plus, HSBC Continental Europe a continué à encourager les collaborateurs à s'approprier la plateforme de formation intégrée Degreed, et à prendre du temps toutes les semaines pour explorer des opportunités de formation afin de soutenir leur développement personnel.

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans les indicateurs de performance clés et objectifs concernant le Capital humain en page 55.

Mener la transition vers la neutralité carbone

L'Europe se trouve au centre des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et occupe la place de leader mondial de la finance durable. Dans le domaine ESG, l'environnement réglementaire européen progresse considérablement, avec des exigences croissantes en termes de gestion des risques et de publications, au-delà des risques climatiques et environnementaux (par exemple la biodiversité) ainsi que d'autres aspects ESG en matière sociale et de gouvernance.

L'un des piliers stratégiques du Groupe est de soutenir la transition vers une économie mondiale zéro émission nette. L'ambition du Groupe est d'aligner ses émissions financées sur l'objectif de l'Accord de Paris pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'accord de Paris vise à limiter la hausse des températures mondiales bien en deçà de 2°C, et de préférence à 1,5 °C, au-dessus des niveaux préindustriels.
La transition vers la neutralité carbone est l'un des plus grands défis de notre génération. Et pour réussir, les gouvernements, les clients et les acteurs de la Finance devront travailler ensemble. L'empreinte mondiale du Groupe signifie que de nombreux clients qui opèrent dans des secteurs et des régions à forte émission, sont confrontés au plus grand défi de réduction des émissions ; ce qui implique que la transition du Groupe sera difficile, mais qu'elle est l'occasion d'avoir un impact.
Le Groupe est conscient que pour réaliser son ambition climatique, il doit être transparent sur les opportunités, les défis, les risques et les progrès qu'il réalise. La réalisation de cette ambition requiert l'amélioration des processus et des contrôles, ainsi que de nouvelles sources de données. Le Groupe continue d'investir dans les ressources et les compétences climatologiques, et de développer son processus de gestion commerciale pour intégrer les impacts liés au climat. Certains aspects des reporting du Groupe s'appuieront sur un traitement manuel de l'alimentation à la source et de la classification des données jusqu'à ce que les systèmes, les processus, les contrôles et la gouvernance s'améliorent. En 2023, le Groupe continuera d'examiner son approche en matière de publications. Les reporting devront évoluer pour suivre le rythme des changements du marché.

Devenir une banque zéro émission nette au sein de son portefeuille clients en alignant le financement d'émissions pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050

En 2020, le Groupe HSBC a rendu public son ambition d'aligner les émissions qu'il finance aux exigences de l'Accord de Paris afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Afin d'atteindre cette ambition de neutralité carbone, HSBC Continental Europe met en œuvre des politiques de risque basées sur des principes scientifiques relatifs au développement durable. Ces politiques, définies par le Groupe, définissent son appétit au risque pour certains secteurs d'activité et encouragent les clients à atteindre les standards internationaux. Le Groupe a récemment publié deux politiques : la première concerne la politique en matière de charbon afin de sortir du financement des énergies au charbon et des mines de charbon (d'ici à 2030 au sein de l'UE et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – "OCDE" –, et d'ici à 2040 au niveau mondial) ; la seconde concerne la politique énergétique afin d'arrêter la fourniture de nouveaux prêts ou de financements sur les marchés de capitaux pour les nouveaux champs pétroliers et gaziers.

En complément des politiques du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe analyse et suit les émissions financées. Cet indicateur fait le lien entre les financements accordés aux clients et leurs activités dans l'économie réelle, et il permet de suivre les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées. Les émissions liées à l'utilisation des produits et services de ses clients constituent une partie des émissions de type 3 de HSBC Continental Europe. En 2021, HSBC Continental Europe a commencé à mesurer les émissions financées pour ses clients des secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie. En 2022, il a poursuivi cette analyse pour quatre secteurs complémentaires que sont les secteurs du ciment, de l'aluminium et de l'acier, de l'automobile et de l'aviation. Le Groupe HSBC est en train de revoir et d'affiner sa base préparatoire à la divulgation de son exposition au charbon thermique, au regard de l'engagement du Groupe HSBC à sortir du financement du charbon thermique dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici à 2030.

Soutenir ses clients dans leur transition vers la neutralité

Le Groupe HSBC a pour ambition de fournir entre 750 et 1 000 milliards USD de financements et investissements durables d'ici 2030 pour aider ses clients à baisser leurs émissions de carbone. En 2022, HSBC Continental Europe est le plus grand contributeur à l'objectif du Groupe. Depuis le 1er janvier 2020, sa contribution cumulée s'élève à 64,9 milliards USD au 31 décembre 2022, représentant 31 % de la part du Groupe.

Pour comprendre l'impact du changement climatique sur ses clients, les équipes commerciales de HSBC Continental Europe travaillent, avec leurs clients, pour recueillir des éléments qualitatifs sur leurs expositions en matière d'émissions nettes zéro, et sur les risques et opportunités dans cinq domaines clés : émissions, objectifs de réduction, plans, risques de transition et risques physiques. Avec le support de sources de données externes, les résultats permettent d'alimenter un nouveau score climatique qui constitue un élément du score global ESG. Ce score sera utilisé dans les prises de décisions commerciales et fournira des éléments quantitatifs qui aideront à intégrer le risque climat dans les évaluations de crédit.

Pour mettre en œuvre ces initiatives, un plan de formation a été mis en place au sein de HSBC Continental Europe afin de construire la culture et les connaissances nécessaires pour intégrer avec succès les considérations climatiques dans les prises de décisions quotidiennes. L'académie du développement durable, qui regroupe l'ensemble des ressources en matière de formation et de développement de l'ensemble des compétences appropriées en la matière, a été lancée en 2022 et est disponible pour l'ensemble des collaborateurs.

Devenir une banque carbone neutre pour ses propres opérations et au sein de sa chaine d'approvisionnement d'ici 2030 ou plus tôt

En ligne avec l'ambition de devenir une banque carbone neutre dans ses opérations et au sein de sa chaine d'approvisionnement d'ici à 2030, le Groupe HSBC anticipe de réduire sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2030 et d'augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables à 100 % d'ici 2030. HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs : réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées aux déplacements professionnels, améliorer son efficacité, réduire sa production de déchets non recyclés, et réduire sa consommation de papier. En 2022, les émissions de gaz à effet de serre par employé à temps plein se sont élevées à 0,43 tonne équivalent CO2, en baisse de 10 % par rapport à 2021.

Des détails supplémentaires sont disponibles dans la section "Développement durable" en page 54.

Produits et services proposés

HSBC Continental Europe sert ses clients et gère ses produits et services au travers des trois lignes de métier suivantes : la Banque de financement, d'investissement et de marchés (comprenant les trois segments d'activités gérées de manière indépendante suivantes – Activités de marchés et de conservation de titres, Banque de financement et d'investissement et GBM – Autres activités[1]), la Banque d'entreprises , la Banque privée et de gestion de patrimoine. Le *Corporate Centre* comprend la gestion de certains actifs historiques, les coûts de certaines fonctions centrales servant les lignes de métier, ainsi que des intérêts dans les filiales et joint-ventures. Ces lignes de métier sont soutenues dans leurs activités par *Digital Business Services*, ainsi que par les 11 fonctions centrales, dont Risques, Finance, Conformité, Direction Juridique et Ressources Humaines.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM")

Activités de marchés et de conservation de titres ("MSS")

Les Activités de marchés et de conservation de titres ("MSS") offrent un éventail de produits et services financiers à l'ensemble des clients de la Banque. Ces produits et services s'articulent autour d'un large panel de classes d'actifs et à travers l'ensemble des géographies, sur la base du travail des équipes de vente, des traders et des équipes de recherche dédiées. Les produits proposés aux clients institutionnels et aux grandes entreprises

[1] *Illustrant la réorganisation de la structure managériale de GBM ayant eu lieu au cours de l'année 2021.*

sont regroupés en trois catégories principales: les crédits ou les produits liés à la dette, les actions et les dérivés d'actions, les titres de financement.

Une équipe dédiée propose également des solutions globales aux clients en terme de compensation, conservation et/ou dépositaire de titres.

Les activités de HSBC Continental Europe jouent un rôle-clé dans la conception et la distribution des produits HSBC, en connectant les marchés émergents et les marchés développés ainsi qu'en collaborant avec les autres lignes de métier dans le but de fournir aux clients du Groupe HSBC des produits qui répondent spécifiquement à leurs ambitions de croissance. Dans ce cadre, HSBC Continental Europe continue d'exercer son rôle-clé de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro en tant que Spécialiste en Valeurs du Trésor ("SVT" ou primary dealer) du marché de la dette en Europe. HSBC Continental Europe a également étendu ses capacités de gestion du risque, en particulier pour les produits financiers de titres avec des actions européennes.

Le métier poursuit ses investissements technologiques et dans la transformation digitale pour améliorer l'expérience client et son efficacité opérationnelle afin d'assurer la pérennité de ses activités.

Banque de financement et d'investissement ("GB")

La Banque de financement et d'investissement de HSBC offre un éventail de produits et services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, aux grandes entreprises, aux institutions financières et aux clients institutionnels partout dans le monde et grâce à son expertise produits.

La Banque de financement et d'investissement offre des activités de financement et de conseil, des services d'émissions de dettes et de capitaux, des services de financement du commerce international, ainsi que des services de gestion de liquidité et de trésorerie.

Opérant sur tous les marchés de HSBC Continental Europe avec ses banquiers conseils et ses spécialistes produits, la Banque de financement et d'investissement propose des services financiers adaptés aux ambitions de croissance et aux objectifs financiers de ses clients. Le métier travaille en collaboration étroite avec ses collègues de toutes les autres lignes métier pour offrir des produits et services sur-mesure qui répondent aux besoin de l'ensemble des clients de la banque.

La Banque de financement et d'investissement fonctionne comme une partie intégrante du Groupe HSBC et contribue de manière significative aux revenus des autres régions au travers de sa base clients en Europe continentale.

En Europe continentale, la priorité de HSBC Continental Europe est d'être la première banque de financement et d'investissement sur les principaux mandats internationaux et sur l'accompagnement de nos clients prioritaires dans leurs projets de développement à l'international, en s'appuyant notamment sur l'expertise et le réseau du Groupe.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ("GBM – Autres activités")

GBM – Autres activités comprend les activités qui sont en-dehors du périmètre de MSS et GB, principalement l'activité de fonds de placement *Principal Investments* et la participation de la ligne de métier GBM dans la fonction de trésorerie centrale du Groupe.

Les portefeuilles de fonds de placement de HSBC Continental Europe comprennent deux éléments : (i) les investissements dans des fonds tiers de *private equity* ; et (ii) d'anciens investissements directs. Cette activité au sein de HSBC Continental Europe a pour objectif de réduire la taille du portefeuille d'actifs, en ligne avec la stratégie et l'appétence au risque du Groupe HSBC.

Banque d'entreprises ("CMB")

La Banque d'entreprises de HSBC Continental Europe a pour objectif d'être la première banque internationale pour les entreprises en Europe. HSBC Continental Europe s'appuie sur son réseau global de conseillers clientèle et de spécialistes produits pour répondre aux besoins des clients dans leur croissance à l'international, à travers des produits et services allant du simple crédit à terme, à des solutions globales de trésorerie et au financement du commerce international. En accompagnant ses clients européens avec des filiales en Asie et dans d'autres régions du monde, CMB voit là une opportunité de création de valeur pour le Groupe HSBC. Les indicateurs de performance interne sont définis en ce sens. CMB est au centre de la création de synergies avec le Groupe HSBC. CMB travaille en collaboration étroite avec ses collègues de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour proposer aux clients notre expertise en matière de conseil, de solutions de financement et d'accès aux marchés.

En parallèle, les équipes CMB spécialisées en financement du commerce international accompagnent également les clients de la Banque de financement et d'investissement. Son offre, proposée par l'équipe *Global Payment Solutions*, permet également aux clients d'optimiser leur structure de trésorerie. En phase avec le tournant de l'économie européenne vers la neutralité carbone, CMB étend sa gamme de services et produits durables et innovants, en s'assurant que ses conseillers clientèle puissent proposer à leurs clients l'offre la plus adaptée à leur transition vers la neutralité carbone.

La Banque d'entreprises continue de faire évoluer son modèle de services dans un contexte où les clients s'orientent vers le libre-service et les solutions en ligne. En octobre 2022, la Banques d'entreprises de HSBC Continental Europe a présenté un plan visant à repositionner le modèle organisationnel du segment des petites entreprises pour mieux répondre aux besoins de ses clients.

La banque privée et de gestion de patrimoine ("WPB")

En France, en Grèce, à Malte et en Allemagne, la Banque privée et de gestion de patrimoine répond aux besoins financiers d'environ un million de clients à travers les activités de banque de détail, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs, d'activités d'assurance et de banque privée. HSBC Continental Europe propose une gamme complète de produits et services à l'ensemble de sa clientèle, des individus ayant des besoins bancaires traditionnels jusqu'à la clientèle fortunée.

L'offre à destination des clients particuliers de HBSC Continental Europe comprend un large éventail de services bancaires, comptes courants et comptes épargne, crédits immobiliers et crédits à la consommation, cartes de crédit (seulement applicable à la Grèce et à Malte) et de débit, ainsi que des services de paiement locaux et internationaux. WPB propose également différents forfaits et propositions bancaires, telles que les offres *Jade*, *Premier*, *Jeunes Diplômés*, *Etudiants* et *Fusion*, ainsi que des services financiers patrimoniaux et internationaux. En France, l'expérience clients s'est significativement améliorée durant ces dernières années, notamment à travers l'amélioration du modèle de distribution, ainsi que des plateformes en ligne et mobile optimisées qui offrent un éventail de produits et services toujours plus étendu. A Malte, le succès de la stratégie centrée sur le client s'est traduit par le choix des clients de HSBC en tant que banque principale. Les importantes initiatives stratégiques mises en place ont en effet permis d'offrir une expérience client de premier plan, avec notamment un processus d'acquisition de nouveaux clients à distance et une meilleure adaptation des services aux besoins des clients. HSBC Continental Europe propose une gamme de produits d'assurance au travers de ses filiales en France et à Malte ; et une offre de gestion d'actifs à ses clients en France, en Allemagne, à Malte, en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suisse, en Autriche et dans les pays nordiques au travers de ses filiales en France, en Allemagne et à Malte.

L'offre de banque privée de HSBC Continental Europe, destinée aux clients fortunés et très fortunés, comprend des produits et services d'investissement, de gestion de fortune et de prêts sur mesure pour les assister dans leurs besoins complexes et internationaux.

CRER
UN MONDE D'OPPORTUNITES

NOTRE HISTOIRE

Création de la Banque Suisse et Française
- Fondée par Ernest Mejá et Benjamin Rossier
- Développement de la banque commerciale en France
- Adoption du nom 'Crédit commercial de France' en 1917 à la suite de la fusion entre la Maison Aynard & Fils et la Caisse de Crédit de Nice

1894

1900-2000

Développement du 'CCF'
- Croissance externe à travers de nombreuses acquisitions sur la première moitié du XXe siècle
- Augmentation du nombre d'agences (200+) pendant les années 60

Une banque universelle HSBC en France
- Acquisition du "CCF" par le Groupe HSBC en juillet 2000 et introduction à la Bourse de Paris
- Etablissement d'une plateforme bancaire de premier plan sur l'un des principaux marchés de la zone Euro
- CCF devient HSBC France en Novembre 2006

2000-10s

2018-21

Remplir notre mission européenne
- De HSBC France à HSBC Continental Europe à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (migration des clients, offre produit et réorganisation des entités juridiques)
- Ambition d'être la banque d'entreprise et d'investissement leader pour les transactions internationale en Europe continentale

2022

Repositionnement de nos activités
- Concentrer nos activités de banque d'entreprise et d'investissement sur nos clients stratégiques internationaux en proposant une offre produit ciblée et sophistiquée
- Planification de la cession planifiée de nos activités françaises de banque de détail et des activités de la succursale de HSBC Continental Europe en Grèce
- Acquisition de HSBC Malta et HSBC Germany dans le cadre de l'entité intermédiaire du Groupe HSBC dans l'Union européenne ('IPU')

2023-25

Tournée vers la croissance...
- Banque d'entreprises et d'investissement internationale pleinement intégrée, avec une croissance ciblée sur les clients internationaux
- Acquisition prévue de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA
- Cessions planifiées des activités de banque de détail en France et des activités de la succursale de HSBC Continental Europe en Grèce

NOS RESSOURCES

- Environ **1 140 000+ clients**[1] particuliers et entreprises
- Environ **10 400 employés**[2] contribuant à l'expertise et au savoir-faire de HSBC
- Poursuite des programmes ***Future Skills*** et ***Resilience***[**]

- **AA- / A1 / A+** notations des trois principales agences de notation
- **128 ans** d'expertise en France*
- Présence dans **13 pays** au sein de l'Union Européenne, assurant un fort maillage international

- **12 thèmes ESG**[3] appliqués aux activités de financement**
- Multi-partenariats avec des experts de la gestion des risques ESG**
- Equipe dédiée à l'**Origination** et la **structuration** de la **Finance Durable**

- **2 290 applications informatiques**[4] utilisées, dont 63% du Groupe
- **Sièges sociaux** choisis pour leurs qualités éco-responsables
- Contrôles bien établis de **Continuité de l'Activité** et de la **Gestion des Incidents**

- **€2 187m** produit net bancaire publié avant dépréciation pour risque de crédit[5]
- **15,3%** ratio **CET1** démontrant la solidité de notre bilan
- **€280md** total de l'actif

VALORISER LES DIFFERENCES
En recherchant différents points de vue

REUSSIR ENSEMBLE
En collaborant au-delà des frontières

NOTRE AMBITION
Être la banque internationale privilégiée de nos clients, contribuant à leur réussite et au succès durable de nos communautés

NOS VALEURS

PRENDRE NOS RESPONSABILITES
En nous responsabilisant et en privilégiant une vision à long terme

AGIR A VOS COTES
En évoluant et en faisant en sorte que les actions se concrétisent

*Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement ** Indicateur portant sur l'entité géographique HSBC Continental Europe excluant l'Allemagne et Malte

NOS ENGAGEMENTS

Economie durable
Accompagner nos clients, employés et communautés pour construire le monde de demain.

Nous contribuons à une économie durable bas carbone, développons l'employabilité et la diversité de nos équipes, et améliorons l'éducation financière de nos communautés.

Code de Conduite
S'assurer du traitement juste et équitable des clients et participer à la transparence et l'intégrité des marches financiers.

La Charte de Bonne Conduite de HSBC est fondée sur des standards éthiques élevés et sur les valeurs de HSBC pour garantir l'intérêt du client.

Criminalité Financière
Continuer de protéger l'intégrité du système financier mondial.

Nous avons fait, et continuerons de faire des investissements significatifs pour améliorer nos capacités de détection, dissuasion et prévention de la criminalité financière.

1. c. 1 116 000 clients chez WPB (c. 811 000 en France incluant l'assurance, c. 212 000 à Malte, c. 92 000 en Grèce, c. 3 000 en Allemagne), c. 21 000 'grands groupes' chez CMB et GB (incluant l'Allemagne et Malte)
2. c. 7 200 employés 'équivalent temps-plein' en France et dans les succursales européennes présentes au 31 décembre 2021, c. 3 200 en Allemagne et à Malte
3. 4 thématiques liées à l'activité bancaire, 2 liées au capital humain, 6 liées au risque de gouvernance
4. 1,453 applications Groupe et 837 locales utilisées (intégration de l'Allemagne et de Malte expliquant l'augmentation vs l'année dernière)
5. En excluant le produit net bancaire publié issu des opérations non poursuivies (-€1 462m)

HSBC | HSBC Continental Europe

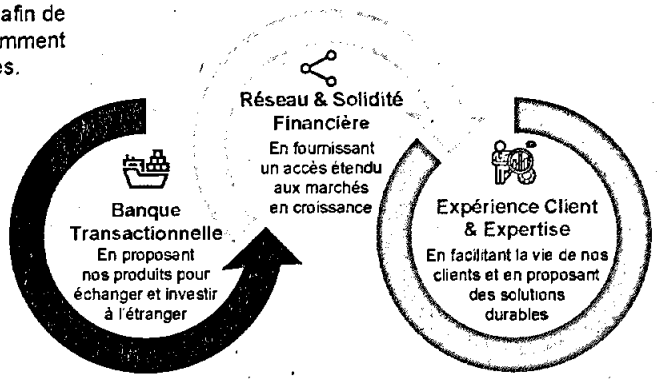
CREER
UN MONDE D'OPPORTUNITES

NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR NOS CLIENTS

Nous voulons aider nos clients à atteindre leurs objectifs afin de construire ensemble un monde meilleur et plus durable, notamment à travers des solutions financières innovantes et responsables.

Accroître leurs activités au sein du marché unique européen

Avoir accès aux marchés internationaux



NOS CLIENTS & PRODUITS[1]

WPB

En Europe continentale, WPB répond aux besoins financiers de ses clients particuliers et patrimoniaux à travers les solutions suivantes :

- De Banque Privée
- De Banque de détail, incluant de financement court- et long-terme
- De gestion de patrimoine
- D'assurance
- De gestion d'actifs

CMB

CMB s pour objectif d'être la première banque internationale pour les entreprises. HSBC Continental Europe s'appuie sur son réseau global de conseillers clientèle et de spécialistes produits pour répondre aux besoins de ses clients, à travers des solutions de:

- Crédit à terme et de gestion du fonds de roulement
- Trésorerie et financement du commerce international
- Financement, conseil et accès aux marchés avec GB et MSS

GB

GB offre un éventail de produits & services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, clients institutionnels et entreprises dans le monde. Nous fournissons des activités de:

- Banque d'entreprises
- Conseil et financement sur les marchés
- Financement du commerce international et gestion de la liquidité et de la trésorerie en collaboration avec les équipes GTRF et GPS

MSS

MSS est un groupe de produits offerts à l'ensemble des clients de la Banque, s'articulant autour de classes d'actifs et géographies sur la base du travail de nos équipes de vente, de trading et de recherche :

- Marché obligataire
- Marché actions
- Marché de change
- Marchés émergents et de commodités

NOTRE IMPACT

*Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement; ** Indicateur portant sur l'entité géographique HSBC Continental Europe, excluant l'Allemagne et Malte

1	2	3	4	5	6
Finance Durable	**Empreinte Environnementale**	**Code de Conduite**	**Gouvernance & Sécurité**	**Satisfaction Client**	**Employabilité & Diversité**
$64,9md[2,**] contribution à l'ambition de financement durable fixée par le Groupe	Signataire de la charte d'engagement EcoWatt*	95% des collaborateurs** formés à la lutte contre la criminalité financière et le code de bonne conduite	99% des contrôles** considérés comme effectifs	2e prix au *Greenwich Share Leader Award*[3]	59% du staff positif sur le bien-être au travail**
+330% collecte nette** en investissement responsable	467 tonnes annuelles* de production de déchets	71% des fournisseurs ont signé le Code de Conduite	0 incident significatif de cybersécurité sur un an**	+38 NPS[4,**] de satisfaction client chez les clients CMB	12% de taux d'attrition[5,**]
	0,43 teq CO_2* émissions par collaborateur par an			+63 NPS[4,*] pour le Centre de Relations Clients	31% de femmes[6,**] cadres dirigeants

1. GBM – Autres activités : activités en-dehors du périmètre de GB et MSS, principalement les activités d'investissements directs et la participation du métier GBM dans la fonction de trésorerie centrale du Groupe HSBC
2. Contribution cumulée de 64,9 milliards de dollars depuis 2020, représentant 31% du financement durable du Groupe (sur une ambition fixée entre USD 750 et 1 000 milliards de financement et d'investissements d'ici 2030)
3. Les prix '*Greenwich Trade Finance*' sont basés sur l'étude '*Coalition Greenwich Large Corporate* conduite entre avril et août 2022
4. *Net Promoter Score* ('NPS') performance à travers le Groupe HSBC vs. concurrents (CMB France et Centre de Relations Clients particuliers évalués)
5. Objectif : atteindre un taux d'attrition inférieur ou égal à 7%
6. Objectif : atteindre 35% de femmes cadres dirigeants d'ici la fin de 2025

HSBC | HSBC Continental Europe

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

Dans le monde

L'activité économique mondiale a été exposée à plusieurs chocs au cours de l'année 2022.

Une nouvelle vague de Covid-19 a causé de nouvelles difficultés d'approvisionnement en début d'année 2022, notamment en Europe et aux États-Unis. Cette vague s'est cependant avérée être relativement courte et le processus de réouverture qui a suivi a conduit à un net rebond des indicateurs d'activité, notamment dans le secteur des services.

Toutefois, la guerre russo-ukrainienne, qui a débuté fin février 2022, a engendré une forte hausse des prix de certaines matières premières. Par conséquent, l'inflation dans les pays développés, qui était déjà élevée en raison des difficultés d'approvisionnement causées par la pandémie, a encore augmenté. Cela a conduit les principales banques centrales à adopter une politique monétaire beaucoup plus restrictive, afin d'éviter la formation d'une spirale prix-salaires.

Pour autant, en dépit de l'envolée de l'inflation et des taux d'intérêt à long terme, l'activité économique dans les principaux pays développés est restée résiliente selon les derniers indicateurs.

Aux États-Unis, l'inflation est remontée à un pic de 9,1 % en glissement annuel en juin 2022 (contre 7,0 % en décembre 2021) et a ralenti au cours du second semestre 2022. En raison des fortes tensions sur le marché du travail et du net renforcement des pressions salariales, la Réserve fédérale américaine *("Fed")* a réagi fortement. Elle a arrêté ses achats d'actifs en mars 2022 et relevé son objectif de taux *Fed Funds* de 425 points de base depuis mars 2022. En dépit de ces décisions, l'activité économique est restée robuste. Le produit intérieur brut ("PIB") a progressé de 2,9 % en variation trimestrielle annualisée au quatrième trimestre 2022 et de 2,1 % en moyenne pour l'année 2022. Le marché du travail est resté solide et n'a pas montré de signes de fléchissement. La remontée des taux d'intérêts a tout de même pesé sur le marché immobilier, la demande de crédits, les ventes et les prix des logements étant désormais en baisse.

Dans les autres pays développés, plusieurs banques centrales ont également relevé leurs taux directeurs de manière prononcée : cela a notamment été le cas au Royaume-Uni, dans plusieurs autres pays d'Europe occidentale (Suède, Norvège, Suisse), au Canada et en Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande). Seule la Banque du Japon est restée attentiste, en raison d'une croissance des salaires qui reste encore faible jusqu'à présent.
En Chine continentale, le contexte économique a été marqué par de nouvelles vagues de Covid-19 en 2022. Par conséquent, l'activité économique a été ralentie, notamment la consommation. Le marché immobilier a également pesé sur la croissance du PIB en raison du faible niveau des ventes et de la construction. La croissance du PIB a été de 3 % en 2022, un niveau relativement bas en comparaison des standards historiques en Chine Continentale.

Dans la zone euro

En zone euro, l'inflation a atteint un pic de 10,6 % en glissement annuel en octobre 2022 (contre 5,0 % en décembre 2021) avant de reculer à 9,2 % en décembre 2022. La hausse a été initialement alimentée par les prix de l'énergie mais au cours du second semestre 2022, les autres catégories (en particulier les produits alimentaires et les biens manufacturés) ont amplifié cette remontée.

Dans ce contexte, la Banque centrale européenne ("BCE") a arrêté ses achats d'actifs liés à l'APP *(Asset Purchase Programme)* le 1er juillet 2022.

Elle a également remonté ses taux directeurs de 300 points de base depuis juillet 2022 et a mis fin à sa politique de taux négatifs. Par ailleurs, la BCE annoncé en décembre 2022 une politique de resserrement quantitatif *(Quantitative Tightening)* prévoyant une réduction de son portefeuille d'actifs relatifs à l'APP de 15 milliards EUR par mois à partir de mars 2023. En juillet 2022, la BCE avait introduit un nouvel outil (appelé Instrument de protection de la transmission ou "IPT") visant à réduire le risque de resserrement non justifié des conditions financières pour certains pays spécifiques, maintenant ainsi le canal de transmission de sa politique monétaire. Cependant, la BCE n'a pas encore eu recours à cet outil dont l'efficacité demeure incertaine.

Malgré ces développements, l'activité économique est restée résiliente au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, notamment dans les services grâce au processus de réouverture post-pandémie et au redémarrage de l'activité touristique. Cependant, la croissance du PIB a ralenti à 0,1 % en variation trimestrielle au quatrième trimestre 2022 contre 0,3 % au trimestre précédent.

En France, la hausse de l'inflation a été plus limitée (6,7 % en glissement annuel en décembre 2022 pour la mesure européenne harmonisée, contre 3,4 % en décembre 2021) grâce aux mesures prises par le gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat des ménages (plafonnement des prix régulés sur le gaz et l'électricité, subventions sur les achats de carburants à la pompe). La croissance du PIB français est restée relativement résiliente, en hausse de 2,6 % en 2022 contre 3,5 % pour la zone euro. La croissance du PIB a ralenti au cours des derniers mois, avec une variation trimestrielle de 0,1 % au quatrième trimestre 2022 contre 0,2 % au trimestre précédent. L'investissement productif s'est cependant montré particulièrement robuste au cours des derniers mois.

Perspectives macroéconomiques

L'inflation et la réponse des banques centrales

L'incertitude sur les perspectives d'inflation reste actuellement très élevée. Compte tenu d'une inflation toujours forte et des tensions encore élevées sur le marché du travail dans les pays développés, les risques d'effet de second tour via les salaires et de dérapage haussier des anticipations d'inflation ne peuvent pas être écartés. Dans un tel scénario, l'inflation pourrait s'installer durablement dans l'économie forçant les banques centrales à resserrer leurs politiques malgré les perspectives économiques peu favorables.

La *Fed* a signalé qu'elle continuerait de relever son objectif de taux *Fed Funds* si les tensions sur le marché du travail ne montrent pas de signes de modération. Par conséquent, les économistes de HSBC prévoient une nouvelle hausse de taux de 25 points de base en mars 2023. La BCE devrait encore relever ses taux directeurs de 50 points de base en mars 2023, comme en février 2023. Ainsi, le taux de dépôt atteindrait 3 % en mars 2023. La BCE pourrait ensuite laisser sa politique de taux inchangée jusqu'à au moins la fin de l'année 2024. Plus généralement, il n'est pas anticipé que les banques centrales abaissent leurs taux directeurs avant fin 2024, à l'exception de la Fed, qui pourrait baisser ses taux de 50 points de base d'ici à fin 2024.

Risques de récession

Le scénario central de la Recherche HSBC pour l'Europe (zone euro ainsi que Royaume-Uni) table sur une légère récession, en réponse à la forte baisse du pouvoir d'achat des ménages suite à la forte inflation. Cet effet devrait rester contenu du fait des politiques de soutien budgétaires prises par les gouvernements pour protéger les consommateurs de la crise énergétique. Par ailleurs, en raison des stocks importants de gaz au début de l'hiver, le risque de devoir avoir recours à des mesures de rationnement imposées a été réduit et devrait ainsi limiter la probabilité d'une profonde récession.

Aux États-Unis, la probabilité d'une récession ne peut pas non plus être écartée. Cependant, le scénario central table sur un très net ralentissement de la croissance plutôt que sur une récession généralisée. En effet, la situation financière solide (dans l'ensemble) des ménages (en raison de l'épargne accumulée durant la pandémie) devrait limiter les risques baissiers sur la consommation. De plus, la solidité du marché du travail et le dynamisme des salaires devraient freiner la détérioration du pouvoir d'achat des ménages.

Les perspectives économiques en Chine continentale sont une autre source d'incertitude importante. Les autorités chinoises ont récemment intensifié leurs mesures de soutien au marché immobilier et levé une grandes parties des restrictions liées à la pandémie, notamment la nécessité d'avoir un test PCR négatif pour accéder à la plupart des lieux publics. Cette réouverture devrait être favorable à l'économie chinoise à long terme mais à court terme, le retour à la normale pourrait s'avérer chaotique et avoir un impact négatif sur l'économie. Les conséquences de la réouverture de la Chine continentale sur le reste du monde restent incertaines, notamment quant à son effet sur l'inflation. En effet, une reprise marquée de l'activité en Chine continentale ou des perturbations dans les usines causant de nouveaux goulots d'étranglement pourraient avoir un effet inflationniste au niveau mondial.

Environnement réglementaire

Réformes Bâle III

Le Comité de Bâle ("Bâle") sur le contrôle bancaire a finalisé les réformes Bâle III en juillet 2020. Ces réformes apportent des évolutions significatives sur la manière dont les banques calculent les actifs pondérés par le risque (*"RWAs"* ou *Risk Weighted Assets)* associés aux différents facteurs de risque et intègrent la mise en place d'un plancher de RWA pour les banques utilisant des modèles internes.

En octobre 2021, la Commission européenne a publié sa proposition législative de mise en œuvre de ces reformes (dites CRR3 ou CRD6). Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2025, avec une introduction progressive du nouveau plancher en capital *("output floor")* jusqu'en 2030. Cette première version contient des déviations significatives par rapport aux réformes Bâle III. Cela inclut notamment:

(i) Pour le calcul du plancher en capital, l'application de manière transitoire d'une approche plus favorable pour le calcul des actifs pondérés par le risque des contreparties non notées et des prêts résidentiels de haute qualité, ainsi qu'une meilleure calibration de l'approche standard pour le calcul du risque de crédit de contrepartie;

(ii) L'application du plancher de capital au plus haut niveau de consolidation, ainsi qu'à des niveaux intermédiaires à travers un mécanisme de réallocation;

(iii) Pour le calcul du risque de crédit, une nouvelle catégorie d'investissements stratégiques, qui bénéficiera d'un traitement plus favorable, et une mise en œuvre progressive d'un facteur de conversion au risque de crédit ("CCF" ou Credit Conversion Factor) de 10 % pour les engagements révocables sans condition. Il est également proposé que les facteurs supplétifs en faveur des Petites et Moyennes Entreprises ("PME") et des infrastructures soient maintenus ;

(iv) Le maintien de la possibilité de neutraliser l'impact de pertes réalisées sur le calcul des actifs pondérés pour le risque opérationnel;

(v) Le maintien des exemptions pour l'ajustement de valeur de crédit (*"CVA"* ou *Credit Valuation Adjustment)*;

(vi) La possibilité d'atténuer l'impact et le calendrier d'implémentation du nouveau cadre du risque de marché, dans le cas ou d'autres juridictions procèdent à des amendements.

En novembre 2022, le Conseil de l'Europe a arrêté sa position sur les propositions émises par la Commission européenne. En janvier 2023, le Parlement européen a adopté ses propres amendements. Les trois institutions s'apprêtent désormais à entamer une phase de négociation selon les modalités d'un « trilogue » en vue de décider de la version finale de la législation.

Au Royaume-Uni, la Prudential Regulation Authority ("PRA") a émis une consultation en novembre 2022 sur la mise en place des réformes avec une mise en œuvre cible au 1er janvier 2025. Les nouvelles règles s'appliqueront au Groupe HSBC au niveau consolidé, et pourraient par conséquent impacter indirectement HSBC Continental Europe.

Coussin de fonds propres

En décembre 2022, le Haut conseil pour la stabilité financière ("HCSF") a décidé d'augmenter le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique pour la France, qui passera de 0 à 0,5 % à partir d'avril 2023, puis de 0,5 % à 1 % à partir du 2 janvier 2024. Cette décision est liée à la persistance des risques financiers à moyen et long terme, et par conséquent au risque d'une inversion du cycle de crédit. Le HCSF ne s'attend pas à une autre hausse dans les douze prochains mois. Le régulateur allemand a, quant à lui, annoncé qu'un coussin de fonds propres contra-cyclique de 0,75 % s'appliquera à partir de février 2023.

Crypto-actifs

En décembre 2022, Bâle a finalisé ses règles sur le traitement en capital des expositions bancaires aux crypto-actifs. Leur mise en œuvre est attendue pour le 1er janvier 2025. La consultation de l'UE sur leur mise en place n'a pas encore eu lieu.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire ("IRRBB")

En octobre 2022, l'Autorité bancaire européenne ("ABE") a publié les standards techniques et les orientations sur le traitement du risque de taux et du risque de spread de crédit inhérent aux activités du portefeuille bancaire (*"IRRBB"* ou *Interest Rate Risk in the Banking Book*). Ils reflètent les dernières propositions de Bâle, mises en œuvre en 2019, et remplaceront les recommandations définies dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) au titre du Pilier 2. Ces orientations s'appliqueront à partir du 30 juin 2023, à l'exception de la section sur le risque de spread de crédit, qui s'appliquera à partir du 31 décembre 2023.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG")

Au sein de l'UE, les régulateurs continuent à émettre des publications et propositions sur le thème de l'ESG, et de nombreux travaux ont été amorcés afin d'évaluer le niveau de prise en compte et d'intégration du risque climatique dans le cadre prudentiel.

En avril 2022, le Groupe consultatif européen sur l'information financière ("EFRAG" ou European Financial Reporting Advisory Group) a lancé une consultation sur la proposition des *European Sustainability Reporting Standards ("ESRS").* Ces derniers correspondent au premier lot d'exigences issues de la *Corporate Sustainability Reporting Directive ("CSRD")*, et couvrent les problématiques environnementales, sociétales et de gouvernance. Les ESRS ont été finalisés en novembre 2022 et l'adoption de la version finalisée du texte par la Commission européenne est attendue pour juin 2023. La CSRD est entrée en vigueur en janvier 2023 et renforce les règles existantes concernant les reportings non financiers, qui avaient été introduites en 2014 par la Directive de reporting non financier (*"NFRD"* ou *Non-Financial Reporting Directive)*. Elle élargit également son périmètre d'application pour les entités européennes et inclut des entités non européennes selon certains critères.

En mai 2022, l'ABE a publié un document de travail sur la manière dont les risques environnementaux doivent être intégrés dans le cadre prudentiel. Les réponses des établissements seront utilisées par l'ABE afin de finaliser son rapport sur le sujet.

La proposition de mise en œuvre des réformes Bâle III au sein de l'UE mentionnée plus haut inclut également des réformes spécifiques de l'UE sur le risque ESG.

En novembre 2022, la BCE a publié les résultats de sa revue thématique sur la capacité des banques à identifier et gérer de manière adéquate les risques climatiques et environnementaux. En se fondant sur les résultats de cette revue, la BCE a fixé des dates butoirs de mise en conformité avec l'ensemble des exigences présentées dans son guide sur les risques climatiques et environnementaux. La dernière étape, attendue fin 2024, comprend l'inclusion de ces risques dans les dispositifs internes d'adéquation du capital ("ICAAP") et les tests de résistance. Les étapes intermédiaires concernent la catégorisation et l'évaluation d'impact des risques climatiques et environnementaux d'ici à mars 2023 et l'intégration de ces éléments dans la gouvernance, la

stratégie et le cadre de gestion des risques des établissements d'ici à fin 2023.

Enfin, en décembre 2022, la Commission européenne a adopté et publié au Journal de l'UE les normes techniques d'exécution (« ITS » ou Implementing Technical Standards ») relatives à la publication d'informations au titre du Pilier 3 sur les risques ESG. Les informations requises comprennent à la fois des informations qualitatives sur les risques ESG et quantitatives sur les risques physiques liés à la transition climatique, et les actions de réduction des risques associés.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Périmètre de la revue de performance

Utilisation d'indicateurs financiers non définis par les principes comptables GAAP

Nos résultats publiés sont préparés en application des normes IFRS, comme cela est détaillé dans les états financiers consolidés présentés à partir de la page 177.

Concernant la mesure de notre performance, les mesures utilisées incluent celles dérivées de nos résultats publiés afin d'éliminer des facteurs pouvant gêner les comparaisons entre années. Celles-ci sont considérées comme des mesures hors IFRS. Lorsqu'utilisées, elles sont détaillées et réconciliées avec la mesure financière la plus proche.

Performance ajustée

La performance ajustée est calculée en ajustant les résultats publiés des éléments significatifs qui faussent les comparaisons entre années.

Le terme "éléments significatifs" est utilisé pour décrire l'ensemble des ajustements individuels exclus des résultats publiés afin de déterminer la performance ajustée. Ce sont des éléments que la direction et les investisseurs identifient généralement et traitent différemment lors de l'évaluation de la performance afin de mieux comprendre les tendances sous-jacentes de l'activité.

Nous considérons que la performance ajustée apporte des informations utiles pour les investisseurs en alignant le *reporting* interne et externe, en identifiant et quantifiant les éléments que la direction considère comme significatifs et donne un aperçu de la manière dont la direction évalue la performance annuelle.

La réconciliation entre les performances publiée et ajustée est présentée aux pages 16 et 17.

Base de préparation

Nos résultats sont présentés par ligne de métier, en accord avec IFRS 8.

Une description des lignes métier est faite aux pages 8 et 9.

Compte de résultat consolidé

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Activités poursuivies		
Marge nette d'intérêt	**1 060**	759
Commissions nettes	**752**	720
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	**332**	81
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**(1 385)**	1 226
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés	**(16)**	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	**26**	45
Résultat net de cession des investissements financiers	**(11)**	16
Primes d'assurance nettes	**1 512**	1 632
Autres produits d'exploitation	**115**	287
Total du produit net bancaire[1]	**2 385**	4 693
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	**(198)**	(2 829)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit[1]	**2 187**	1 864
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	**(127)**	(41)
Produit net bancaire	**2 060**	1 823
Total des charges d'exploitation[1]	**(1 746)**	(1 649)
Résultat d'exploitation	**314**	174
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	**–**	1
Résultat avant impôt	**314**	175
Impôt sur les bénéfices	**(43)**	50
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies	**271**	225
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	**(1 233)**	43
Résultat net	**(962)**	268
– résultat net part du groupe	**(964)**	269
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies	**2**	(1)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	**–**	–

1 Le total des produits et charges d'exploitation comprend les éléments significatifs décrits aux pages 16 à 17.

Activités poursuivies

La marge nette d'intérêt s'établit à 1 060 millions EUR en 2022 contre 759 millions EUR l'année précédente. Les produits d'intérêt ont augmenté de 742 millions EUR, passant de 1 394 millions EUR à 2 136 millions EUR, en lien avec la hausse des taux d'intérêt et l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte en novembre 2022. Cette augmentation a été partiellement compensée par la variation défavorable des charges d'intérêt à hauteur de 441 millions EUR, pour atteindre -1 076 millions EUR comparés à -635 millions EUR l'année précédente, reflétant la hausse des coûts de financement.

Les commissions nettes atteignent 752 millions EUR en 2022, à comparer à 720 millions EUR en 2021. Les commissions sont en augmentation au niveau de *Global Payment Solutions ("GPS"*, regroupant les activités de gestion de liquidités et de trésorerie, précédemment connues sous le nom de "GLCM"), de la Banque d'entreprises et de la Banque de financement et d'investissement, avec des effets volume et prix. Cette augmentation est en partie compensée par des commissions en baisse sur les activités Marchés de Capitaux et Fusions et Acquisitions de la Banque de financement et d'investissement à cause de conditions de marché difficiles.

L'accroissement des commissions des Activité de marchés et de conservation de titres résulte des activités de conservation de titres qui affichent des volumes en hausse, alors que la baisse des commissions de la Banque privée et de gestion de patrimoine est liée aux effets des conditions de marché défavorables impactant l'activité de Gestion d'actifs.

Les revenus du portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur sont de 332 millions EUR en 2022 par rapport à 81 millions EUR en 2021. Cette augmentation provient de gains à la valeur de marché sur des dérivés de l'activité Assurance, de revenus d'intérêt en hausse sur les positions de marchés et d'une plus forte activité client sur les Activités de marchés et de conservation de titres, ainsi que la non-récurrence des pertes comptabilisées en 2021 en lien avec la réduction du portefeuille d'activités de taux structurés.

Le résultat net des actifs et des passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat s'affiche à -1 385 millions EUR en 2022 contre 1 226 millions EUR l'année précédente. Cette baisse est essentiellement liée à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'actifs détenus par la compagnie d'assurance pour le compte de ses clients, aussi bien sur les contrats en unités de compte que sur le fonds en euros.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à 26 millions EUR en 2022 à comparer à 45 millions EUR en 2021.

Le résultat net de cession des investissements financiers constitue une perte de 11 millions EUR en 2022 contre un gain de 16 millions EUR en 2021. Cette perte s'explique principalement par la cession de titres de créance en 2022.

Les primes d'assurance collectées se sont élevées à 1 512 millions EUR en 2022, comparées à 1 632 millions EUR en 2021. Cette baisse est principalement expliquée par les conditions de marché moins favorables par rapport à 2021.

Les autres produits d'exploitation sont de 115 millions EUR en 2022 contre 287 millions EUR l'année précédente. Cette baisse reflète principalement les pertes liées à la cession des activités de la succursale grecque et de la banque de détail en France.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -198 millions EUR en 2022 à comparer à -2 829 millions EUR en 2021.

Cette variation est notamment expliquée par l'évolution de la valeur de marché des actifs de la compagnie d'assurance en unités de compte et de la participation différée. Cet impact trouve sa contrepartie au niveau du résultat net des actifs et passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat et des primes d'assurance collectées.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 2 187 millions EUR en 2022 contre 1 864 millions EUR en 2021. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des revenus de la Banque d'entreprises et de la Banque de financement et d'investissement liée à la hausse des taux d'intérêt et des commissions, par des revenus plus importants sur les Activités de marchés et de conservation de titres qui ont bénéficié d'une activité client plus forte, ainsi que par les revenus additionnels en lien avec l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de -127 millions EUR en 2022 à comparer à -41 millions EUR en 2021. Cette augmentation reflète des provisions sur créances douteuses en hausse et les effets de l'inflation et du ralentissement économique.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 746 millions EUR en 2022 à comparer à 1 649 millions EUR en 2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation des éléments significatifs des charges d'exploitation liés à la transformation. Les autres coûts diminuent en raison d'une réduction des charges de personnel à la suite des plans de restructuration conduits en 2020 et 2021, de charges de TVA en baisse (y compris une récupération sur la TVA payée en 2021), de dépréciations et amortissements moindres et d'une baisse des charges administratives. Cette baisse est en partie compensée par des coûts informatiques en hausse et les charges d'exploitation additionnelles en lien avec l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Le résultat avant impôt représente un bénéfice de 314 millions EUR en 2022 à comparer à un bénéfice de 175 millions EUR en 2021.

Le résultat net part du groupe correspond à une perte de 964 millions EUR en 2022 à comparer à un bénéfice de 269 millions EUR en 2021. Cela s'explique principalement par l'impact des activités abandonnées en lien avec la cession planifiée de la banque de détail en France.

Activités abandonnées

Le produit net bancaire des activités abandonnées représente une perte de 1 458 millions EUR à comparer à des revenus de 507 millions EUR en 2021. La diminution s'explique principalement par la perte de 1 998 millions EUR comptabilisée en raison du reclassement des activités de banque de détail en France en détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 392 millions EUR, contre 397 millions EUR en 2021.

Le résultat avant impôt représente une perte de 1 850 millions EUR, à comparer à un bénéfice de 110 millions EUR en 2021.

Eléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus) / charges

	Au 31 décembre 2022						
	Activités poursuivies						
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	*Corporate Centre*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire publié	**406**	**906**	**370**	**516**	**(5)**	**(6)**	**2 187**
Eléments significatifs du PNB[1]	**60**	**–**	**(5)**	**–**	**26**	**97**	**178**
Produit net bancaire ajusté	**466**	**906**	**365**	**516**	**21**	**91**	**2 365**

	Au 31 décembre 2021						
Produit net bancaire publié	462	726	254	503	(90)	9	1 864
Eléments significatifs du PNB[2]	–	–	6	–	155	(6)	155
Produit net bancaire ajusté	462	726	260	503	65	3	2 019

1 *Inclut les pertes associées à la cession des activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce comptabilisées en 2022. Voir Note 3 des comptes financiers consolidés.*

2 *En 2021, les éléments significatifs comprennent une perte de revenus de 155 millions EUR associée aux pertes de cession liées aux initiatives de réduction des RWA de GBM.*

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises) / charges

	Au 31 décembre 2022						
	Activités poursuivies						
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	*Corporate Centre*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Charges d'exploitation publiées	**(326)**	**(462)**	**(360)**	**(270)**	**(97)**	**(231)**	**(1 746)**
Eléments significatifs des charges d'exploitation	**12**	**53**	**–**	**–**	**35**	**158**	**258**
– dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles	**–**	**(13)**	**–**	**–**	**–**	**8**	**(5)**
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	**12**	**66**	**–**	**–**	**35**	**150**	**263**
Charges d'exploitation ajustées	**(314)**	**(409)**	**(360)**	**(270)**	**(62)**	**(73)**	**(1 488)**

	Au 31 décembre 2021						
Charges d'exploitation publiées	(370)	(425)	(376)	(260)	(65)	(153)	(1 649)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	5	(10)	–	–	1	95	91
– dépréciation des écarts d'acquisition	–	–	–	–	–	2	2
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	5	(10)	–	–	1	93	89
Charges d'exploitation ajustées	(365)	(435)	(376)	(260)	(64)	(58)	(1 558)

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2022						
	Activités poursuivies						
	Banque privée et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Activités de marchés et de conservation de titres**	**Banque de financement et d'investissement**	**Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Résultat avant impôt publié	**81**	**359**	**9**	**207**	**(103)**	**(239)**	**314**
Eléments significatifs du PNB	60	–	(5)	–	26	97	178
Eléments significatifs des charges d'exploitation	12	53	–	–	35	158	258
Résultat avant impôt ajusté	**153**	**412**	**4**	**207**	**(42)**	**16**	**750**
Impact net sur le résultat publié	**72**	**53**	**(5)**	**–**	**61**	**255**	**436**

	Au 31 décembre 2021						
Résultat avant impôt publié	104	233	(122)	256	(153)	(143)	175
Eléments significatifs du PNB	–	–	6	–	155	(6)	155
Eléments significatifs des charges d'exploitation	5	(10)	–	–	1	95	91
Résultat avant impôt ajusté	109	223	(116)	256	3	(54)	421
Impact net sur le résultat publié	5	(10)	6	–	156	89	246

Profit / (perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2022						
	Activités poursuivies						
	Banque privée et de gestion de patrimoine	**Banque d'entreprises**	**Activités de marchés et de conservation de titres**	**Banque de financement et d'investissement**	**Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités**	***Corporate Centre***	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	466	906	365	516	21	91	2 365
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1	(85)	(1)	(39)	(1)	(2)	(127)
Produit net bancaire	**467**	**821**	**364**	**477**	**20**	**89**	**2 238**
Total des charges d'exploitation	(314)	(409)	(360)	(270)	(62)	(73)	(1 488)
Résultat d'exploitation	**153**	**412**	**4**	**207**	**(42)**	**16**	**750**
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt ajusté	**153**	**412**	**4**	**207**	**(42)**	**16**	**750**

	Au 31 décembre 2021						
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	462	726	260	503	65	3	2 019
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	12	(68)	–	13	2	–	(41)
Produit net bancaire	474	658	260	516	67	3	1 978
Total des charges d'exploitation	(365)	(435)	(376)	(260)	(64)	(58)	(1 558)
Résultat d'exploitation	109	223	(116)	256	3	(55)	420
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	1	1
Résultat avant impôt ajusté	109	223	(116)	256	3	(54)	421

Activités poursuivies

Le résultat avant impôt ajusté est de 750 millions en 2022, à comparer à 421 millions EUR en 2021. La hausse s'explique par un produit net bancaire avant dépréciation pour risque de crédit en progression, soutenu par la croissance des revenus des lignes métier, et par la baisse des charges d'exploitation. Cette hausse est partiellement compensée par une augmentation des dépréciations pour pertes de crédit attendues.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 2 365 millions EUR en 2022, à comparer à 2 019 millions EUR en 2021. La hausse s'explique principalement par la croissance des revenus de la Banque d'entreprises liée aux effets de la hausse des taux d'intérêt sur l'activité *Global Payment Solutions* et à une activité client plus forte sur les activités *Global Trade and Receivables Finance* et de change. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont en augmentation, en lien avec la hausse des taux d'intérêt, mais cette augmentation est en partie compensée par des coûts de financement en hausse et une baisse des revenus sur les activités de Marchés de Capitaux et de Fusions et Acquisitions. Les revenus des Activités de marchés et de conservation de titres sont en hausse en raison d'une plus forte activité client sur les activités de change et de taux et de marges en hausse sur les activités de conservation de titres.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit ont représenté une charge de 127 millions EUR en 2022, à comparer à une charge de 41 millions EUR en 2021.Cette augmentation reflète des provisions sur créances douteuses en hausse et les effets de l'inflation et du ralentissement économique.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 1 488 millions EUR sur l'année 2022, à comparer à 1 558 millions EUR en 2021. La baisse est attribuable à la réduction des charges de personnel à la suite des plans de restructuration conduits en 2020 et 2021, à des charges de TVA en baisse (y compris une récupération sur la TVA payée en 2021), à des dépréciations et amortissements moindres et à une baisse des charges administratives. Cette baisse est en partie compensée par des coûts informatiques en hausse et les charges d'exploitation additionnelles en lien avec l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Banque privée et de gestion de patrimoine

Le résultat ajusté avant impôt s'élève à 153 millions EUR en 2022, à comparer à 109 millions EUR en 2021, reflétant principalement la baisse des charges d'exploitation et l'acquisition de HSBC Malte et HSBC Allemagne contribuant au résultat avant impôt à hauteur de 12 millions EUR. La hausse est en partie compensée par la baisse des reprises de provisions pour pertes de crédit attendues par rapport à l'année dernière.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 466 millions EUR, contre 462 millions EUR sur l'année 2021, principalement lié à l'augmentation des revenus d'intérêt liée à la hausse des taux d'intérêt et à l'acquisition de HSBC Malte contribuant au produit net bancaire à hauteur de 9 millions EUR. Les revenus de l'activité d'Assurance-vie sont en baisse par rapport à l'année dernière en raison de conditions de marché moins favorables reflétant une performance moindre des marchés actions, en partie compensée par la remontée des taux d'intérêt. Les revenus de commissions nets sont en baisse par rapport à l'année dernière en raison de la baisse des revenus des encours sous gestion, impactés par des conditions de marchés défavorables. Ceci est compensé partiellement par la hausse des revenus de la Gestion d'actifs par rapport à 2021 liée à la nouvelle collecte s'élevant à 4,6 milliards EUR et l'impact de l'acquisition de HSBC Allemagne contribuant aux revenus à hauteur de 6 millions EUR.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont nulles et en augmentation de 12 millions EUR par rapport à 2021, ce qui reflète des provisions liées à la détérioration des perspectives économiques en raison de niveaux accrus d'incertitude et de pression inflationniste.

Les charges d'exploitation ajustées baissent de 51 millions EUR pour atteindre 314 millions EUR sur l'année 2022, en lien principalement avec la hausse du taux de récupération de TVA et les bénéfices des initiatives de réduction des coûts.

Les encours de crédits aux particuliers s'élèvent à 2,9 milliards EUR en décembre 2022 et sont stables rapport à décembre 2021 en excluant les activités abandonnées. Le total des actifs confiés par les clients particuliers (y compris les actifs confiés par des tierces parties dans l'activité de Gestion d'actifs) s'élève à 144,2 milliards EUR en décembre 2022, en baisse de 11% par rapport à décembre 2021 en lien principalement avec la dégradation des conditions de marché dont l'impact défavorable a été supérieur à la nouvelle collecte de 4,6 milliards EUR en 2022.

Banque d'entreprises

Le résultat ajusté avant impôt est de 412 millions EUR, en augmentation de 189 millions EUR par rapport à 2021.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 906 millions EUR, en hausse de 180 millions EUR par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation des revenus d'intérêt, particulièrement sur les dépôts dans le contexte de remontée des taux d'intérêt, ainsi que de l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte qui représente des revenus additionnels de 25 millions EUR.

HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises cherchant à s'implanter à l'étranger ainsi que pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en Europe Continentale.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge de 85 millions EUR en 2022, à comparer à une charge de 68 millions EUR en 2021.

Les charges d'exploitation ajustées, à 409 millions EUR, sont en diminution de 26 millions EUR, malgré 14 millions EUR de coûts additionnels à la suite de l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte. La baisse des charges d'exploitation s'explique notamment par une diminution des effectifs moyens consécutive à la mise en œuvre d'un plan de restructuration au cours du second semestre 2021.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent à 24,8 milliards EUR en décembre 2022, en hausse de 6,9 milliards EUR par rapport à décembre 2021, ce qui s'explique principalement par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, représentant une hausse de 5,9 milliards EUR, et la croissance des activités de prêt.

Les encours de dépôts s'élèvent à 34,9 milliards EUR, en hausse de 6,3 milliards EUR, dont 6,9 milliards EUR de dépôts additionnels liés à l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Activités de marchés et de conservation de titres

Le résultat ajusté avant impôt est de 4 millions EUR contre une perte de 116 millions EUR en 2021, reflétant des revenus en hausse sur nos activités de *Global Debt Markets*, financement de titres, change et conservation de titres ainsi que des charges d'exploitation en baisse par rapport à 2021.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour risque de crédit s'établit à 365 millions EUR, en hausse de 105 millions EUR par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par des revenus en hausse sur les activités de teneur de marché des dettes souveraines au sein de *Global Debt Markets* et par des volumes et marges en hausse sur les activités de financement de titres, de change et de conservation de titres.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 360 millions EUR, en baisse de 16 millions EUR par rapport à l'année passée. Cette baisse est due à une diminution des coûts de front office et des contributions au Fonds de Résolution Unique.

Les encours de dépôts sont en hausse de 15,8 milliards EUR pour atteindre 20,5 milliards EUR sur les activités de conservation de titres à la suite de l'acquisition de HSBC Allemagne.

Banque de financement et d'investissement

Le résultat ajusté avant impôt est de 207 millions EUR, en baisse de 50 millions EUR par rapport à 2021.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 516 millions EUR, en augmentation de 13 millions EUR par rapport à 2021. Les revenus de *Global Payment Solutions* sont en hausse significative, portés par la hausse des taux d'intérêt et des commissions. Les revenus des activités de Marchés de Capitaux et de Fusions et Acquisitions diminuent en raison de conditions de marché difficiles. Les revenus des activités de prêt sont en baisse marginale, reflétant la baisse des encours de prêts garantis par l'État et la hausse des coûts de financement.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge de 39 millions EUR en 2022, à comparer à une reprise nette de 13 millions EUR en 2021.

Les charges d'exploitation ajustées sont de 270 millions EUR en 2022, en hausse de 10 millions EUR par rapport à 2021, reflétant des coûts de support plus élevés.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent à 14,0 milliards EUR à fin décembre 2022, en baisse de 17 % par rapport à décembre 2021, reflétant une baisse des encours de prêts, notamment les prêts garantis par l'État, partiellement compensée par l'acquisition de HSBC Allemagne.

Les encours de dépôts s'élèvent à 20,4 milliards EUR à fin décembre 2022, ce qui représente une hausse de 45 % par rapport à fin 2021 qui s'explique par la croissance de l'activité et des dépôts additionnels de 3,0 milliards EUR liés à l'acquisition de HSBC Allemagne.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités

Le résultat ajusté avant impôt représente une perte de 42 millions EUR, à comparer à un profit de 3 millions EUR en 2021, due principalement à des revenus en baisse.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est de 21 millions EUR, à comparer à 65 millions EUR en 2021. La baisse s'explique par une diminution des revenus issus de l'activité de capital-investissement à la suite d'une réduction du portefeuille par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation ajustées sont de 62 millions EUR, stables par rapport à 2021.

Corporate Centre

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à 16 millions EUR en 2022, contre une perte de 54 millions EUR en 2021.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est de 91 millions EUR en 2022, à comparer à 3 millions EUR en 2021. La hausse s'explique par une évolution de la valeur de marché des opérations de couverture de risque.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 73 millions EUR en 2022 contre 58 millions EUR en 2021.

Bilan consolidé résumé

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total de l'actif	**279 684**	222 664
Caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	38 063
Portefeuille de transaction	**13 777**	12 921
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	**12 170**	13 345
Instruments dérivés	**59 960**	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**7 233**	6 832
Prêts et créances sur la clientèle	**42 340**	59 612
Opérations de prise en pension – hors-*trading*	**15 374**	20 487
Investissements financiers	**19 135**	16 110
Autres actifs	**26 200**	15 658
Actifs détenus en vue de la vente	**23 761**	2
Total des dettes	**267 493**	214 988
Dettes envers les établissements de crédit	**11 182**	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 692**	70 144
Opérations de mise en pension – hors-*trading*	**6 655**	8 731
Portefeuille de transaction	**17 509**	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**9 055**	13 733
Instruments dérivés	**55 726**	35 895
Dettes représentées par un titre	**6 861**	7 414
Passifs des contrats d'assurance[1]	**20 364**	23 698
Autres passifs	**28 594**	20 578
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**27 855**	
Total des fonds propres	**12 191**	7 676
Total des fonds propres – part du groupe	**12 035**	7 667
Part des intérêts minoritaires	**156**	9

1 Dont 1,5 milliard EUR en réduction des passifs des contrats d'assurances à fin 2022 au titre de la participation différée.

Le bilan consolidé de HSBC Continental Europe présente un montant total d'actifs de 279,7 milliards EUR au 31 décembre 2022 en hausse par rapport à 222,7 milliards EUR au 31 décembre 2021.

Actif

Les dépôts de HSBC Continental Europe auprès de Banques centrales sont en hausse de 21,7 milliards EUR pour atteindre 59,7 milliards EUR à fin décembre 2022, expliquée principalement par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Le portefeuille de transactions a augmenté de 0,9 milliard EUR pour atteindre 13,8 milliards EUR en 2022 à la suite de l'acquisition de HSBC Allemagne. Les actifs financiers obligatoirement mesurés à la juste valeur par le compte de résultat ont diminué de 1,2 milliard EUR pour atteindre 12,2 milliards EUR en 2022.

Les instruments dérivés à 60,0 milliards EUR à fin 2022 sont en hausse de 20,3 milliards EUR comparés à 2021, en raison de variations à la valeur de marché résultant de la hausse des taux d'intérêt.

Le portefeuille de crédits à la clientèle a diminué de 17,3 milliards EUR pour atteindre 42,3 milliards EUR en 2022, s'expliquant principalement par les reclassements en actifs détenus en vue de la vente en lien avec la cession planifiée des activités de banque de détail en France et des opérations de la succursale grecque et par la cession des activités de banque privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. Cette baisse est partiellement compensée par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte.

Les titres pris en pension s'élèvent à 15,4 milliards EUR en 2022, en baisse de 5,1 milliards EUR comparés à 20,5 milliards EUR en 2021.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en baisse de 7,4 milliards EUR pour atteindre 11,2 milliards EUR en 2022. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement anticipé partiel des encours TLTRO III, en partie compensé par l'acquisition de HSBC Allemagne.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 70,1 milliards EUR en 2021 à 83,7 milliards en 2022, essentiellement expliqué par l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, en partie compensée par les reclassements en passifs détenus en vue de la vente en lien avec la cession planifiée des activités de banque de détail en France et des opérations de la succursale grecque. En excluant ces impacts, les dépôts de la clientèle ont augmenté dans les métiers de Banque de financement et d'investissement et de Banque privée et de gestion de patrimoine, les clients continuant de privilégier les liquidités dans leur comportement.

Les titres mis en pension sont en réduction de 2,1 milliards EUR en 2022 pour atteindre 6,7 milliards EUR en raison de positions réduites face aux banques.

Les instruments dérivés sont de 55,7 milliards EUR, en hausse de 19.8 milliards EUR, résultant de mouvements à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt.

Les passifs des contrats d'assurances diminuent de EUR 3,3 milliards, dont EUR 2,9 milliards de réduction de la participation différée.

Fonds propres

Les fonds propres – part du groupe s'établissent à 12,0 milliards EUR en 2022, en hausse par rapport à 7,7 milliards EUR l'an dernier, reflétant principalement l'impact net de l'acquisition de HSBC Allemagne et HSBC Malte, les augmentations de capital réalisées en 2022 et le résultat ajusté produit en 2022. Ces éléments sont en partie compensés par la perte comptabilisée en lien avec les activités abandonnées.

Le ratio de fonds propres CET1 est de 15,3 % au 31 décembre 2022 et le ratio de capital total de 20,1 %.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2022 sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 147 à 149.

Le ratio moyen court terme *Liquidity coverage ratio ("LCR")* s'élève à 150 %, et le ratio moyen long terme *Net stable funding ratio ("NSFR")* s'élève à 135 %.

Informations sur le bilan

	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	*Corporate Centre*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022							
Prêts et créances sur la clientèle	2 865	24 757	686	13 965	–	67	42 340
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente	21 642	30	–	–	56	–	21 728
Comptes créditeurs de la clientèle	7 372	34 896	20 499	20 402	695	(172)	83 692
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente	21 813	259	–	–	923	–	22 995
Au 31 décembre 2021							
Prêts et créances sur la clientèle	24 639	17 826	267	16 870	101	(91)	59 612
Comptes créditeurs de la clientèle	22 372	28 626	4 685	14 034	725	(298)	70 144

Produit net bancaire publié par pays (activités poursuivies)

	Au 31 décembre 2022						
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	*Corporate Centre*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	362	527	182	384	(18)	90	1 527
Succursales européennes	21	310	150	84	12	(98)	479
Autres pays[1]	24	(16)	37	9	–	–	54
Produit net bancaire publié	407	821	369	477	(6)	(8)	2 060

1 « Autres pays » comprend le résultat opérationnel net de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et de HSBC Bank Malta p.l.c. post-acquisition le 30 novembre 2022.

	Au 31 décembre 2021						
France	447	460	123	426	(102)	(1)	1 353
Succursales européennes	27	198	131	100	14	10	480
Autres pays	–	–	–	(10)	–	–	(10)
Produit net bancaire publié	474	658	254	516	(88)	9	1 823

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est calculée en divisant les revenus nets d'intérêts tels que publiés au compte résultat par les encours moyens d'actifs porteurs d'intérêts.

La marge nette d'intérêt est de 78 points de base ('pb') en 2022, en hausse de 15 pb à par rapport à 63 pb en 2021. La remontée des taux d'intérêts a poussé le rendement brut des intérêts à la hausse. Cela a été partiellement compensé par des coûts de financement plus élevés.

Marge nette d'intérêt

	2022	2021
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés	**2 136**	1 394
Intérêts et charges assimilées	**(1 076)**	(635)
Marge nette d'intérêt au titre des activités poursuivies	**1 060**	759
Marge nette d'intérêt au titre des activités abandonnées	**129**	228
Marge nette d'intérêt	**1 060**	987
Encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt	**153 313**	156 370
	%	%
Marge nette d'intérêt[1]	**0,78**	0,63

1 La marge nette d'intérêt est le revenu net d'intérêts exprimés en pourcentage annualisé des encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt.

Récapitulatif des intérêts et produits assimilés par classe d'actifs

	2022			2021		
	Bilan moyen	**Intérêts et produits assimilés[1]**	**Rendement[2]**	Bilan moyen	Intérêts et produits assimilés[1]	Rendement[2]
	€m	**€m**	**%**	€m	€m	%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et fonds court terme	**49 773**	**156**	**0,31**	46 068	(181)	(0,39)
Prêts et créances sur la clientèle	**52 653**	**970**	**1,84**	56 062	792	1,41
Opérations de prise de pension – hors-*trading*	**16 320**	**(37)**	**(0,23)**	23 509	(318)	(1,35)
Investissements financiers	**15 855**	**345**	**2,18**	16 978	263	1,55
Autres encours d'actifs porteurs d'intérêt	**18 712**	**268**	**1,43**	13 753	2	0,01
Total des encours d'actifs porteurs d'intérêt	**153 313**	**1 702**	**1,11**	156 370	558	0,36
Portefeuille de transaction et actifs financiers obligatoirement à la juste valeur[3]	**14 825**	**202**	**1,37**	17 840	209	1,17
Dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	**(735)**	**–**		(805)	–	
Encours d'actifs non porteurs d'intérêt	**76 903**	**–**		65 750	–	
Total	**244 306**	**1 904**	**0,78**	239 155	767	0,32

1 Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées.
2 Les calculs de rendement incluent les intérêts négatifs sur les actifs considérés comme des intérêts et charges assimilées dans le compte de résultat.
3 Les intérêts et produits assimilés provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Récapitulatif des intérêts et charges assimilées par classe de passifs et de fonds propres

	2022			2021		
	Bilan moyen	**Intérêts et charges assimilées[1]**	**Coût[2]**	Bilan moyen	Intérêts et charges assimilées[1]	Coût[2]
	€m	**€m**	**%**	€m	€m	%
Dettes envers les établissements de crédit	**19 740**	**(39)**	**(0,20)**	20 348	(162)	(0,80)
Comptes créditeurs de la clientèle	**26 598**	**240**	**1,03**	24 751	(27)	(0,11)
Opérations de mise en pension – hors *trading*	**9 037**	**(76)**	**(0,84)**	11 651	(259)	(2,22)
Dettes représentées par un titre – hors-trading	**15 689**	**163**	**1,16**	16 301	4	0,02
Autres encours au passif porteurs d'intérêt	**20 571**	**225**	**0,85**	15 406	15	0,10
Total des encours au passif porteurs d'intérêt	**91 635**	**513**	**0,56**	88 457	(429)	(0,49)
Portefeuille de transaction et passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (hors *own debt held*)[3]	**21 681**	**364**	**1,68**	25 495	427	1,67
Encours au passif non porteurs d'intérêt	**40 984**			41 712		
Total fonds propres et encours au passif non porteurs d'intérêt	**90 006**			83 490		
Total	**244 306**	**878**	**0,36**	239 154	(2)	0,00

1 Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées.
2 Les calculs du coût incluent les intérêts négatifs sur les passifs considérés comme des intérêts et produits assimilées dans le compte de résultat.
3 Les intérêts et charges assimilées provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Europe continentale. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC Continental Europe ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2022 jusqu'au Conseil d'Administration du 20 février 2023.

Données financières historiques

Données financières historiques (non auditées)

	2022	2021	2020	2019	2018
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC Continental Europe					
Résultat avant impôt[1]	**(1 536)**	285	(945)	(22)	45
Résultat net part du groupe[1]	**(964)**	269	(1 022)	(39)	(17)
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	**12 035**	7 667	7 434	8 443	6 555
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	**49 573**	66 444	63 006	63 754	53 194
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**94 874**	88 692	78 597	69 663	52 734
Total du bilan	**279 684**	222 664	237 099	237 680	180 946
Nombre de salariés (équivalent temps plein)[2,3,4]	**10 408**	7 451	8 517	9 472	8 829
Ratios					
– Ratio total des fonds propres[5] (%)	**20,1**	16,5	17,3	16,9	15,7
– Fonds propres de base de catégorie 1[4] (%)	**15,3**	12,0	12,6	13,5	13,1
– Coefficient d'exploitation (%)	**294,9**	86,6	130,9	95,2	98,3

1 Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées.
2 L'augmentation en 2022 est due à l'acquisition des activités de HSBC Allemagne and HSBC Malte à compter du 30 novembre 2022.
3 L'augmentation en 2019 est due à l'acquisition des activités de 7 succursales de HSBC Bank plc: Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, et République Tchèque à compter du 1er février 2019 et Luxembourg à compter du 1er mars 2019.
4 Inclut les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.
5 Les ratios de fonds propres à partir de 2018 sont reportés en ratios pleins et non plus en ratios transitionnels.

Notations

HSBC Continental Europe est notée par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

Au 31 décembre 2022

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Long terme – Dette Senior préférée	A+-	A1	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Court terme	A-1	P-1	F1+

Au mois d'octobre 2022, FitchRatings a mis à jour la perspective de HSBC Holdings plc ainsi que HSBC Bank plc et HSBC Continental Europe de Négative à Stable. Aucun autre changement n'a affecté les notations de HSBC Continental Europe durant l'année 2022.

Les notations de HSBC Continental Europe ont été revues au cours de l'année par FitchRatings, Moody's et Standard & Poor's.

Autres informations concernant HSBC Continental Europe

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – II : Factures reçues par HSBC Continental Europe[1] ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	**35 302**					**7 654**
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	**961 448**	**136 119**	**40 995**	**28 875**	**53 181**	**259 170**
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	**79 %**	**11 %**	**3 %**	**2 %**	**5 %**	**21 %**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	**2 114**					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	**38 038**					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

1 Incluant les succursales européennes de HSBC Continental Europe et transactions intra-group.

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – I : Factures émises par HSBC Continental Europe[1] non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	**377**					**712**
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	**25 792**	**7 091**	**4 826**	**1 884**	**17 198**	**30 999**
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	**1,35 %**	**0,37 %**	**0,25 %**	**0,10 %**	**0,90 %**	**1,62 %**
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	–			**1**		
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	–			**1 700**		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					

1 Incluant les succursales européennes de HSBC Continental Europe et transactions intra-group.
2 Hors effet de la perte sur cession planifiée des activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce.

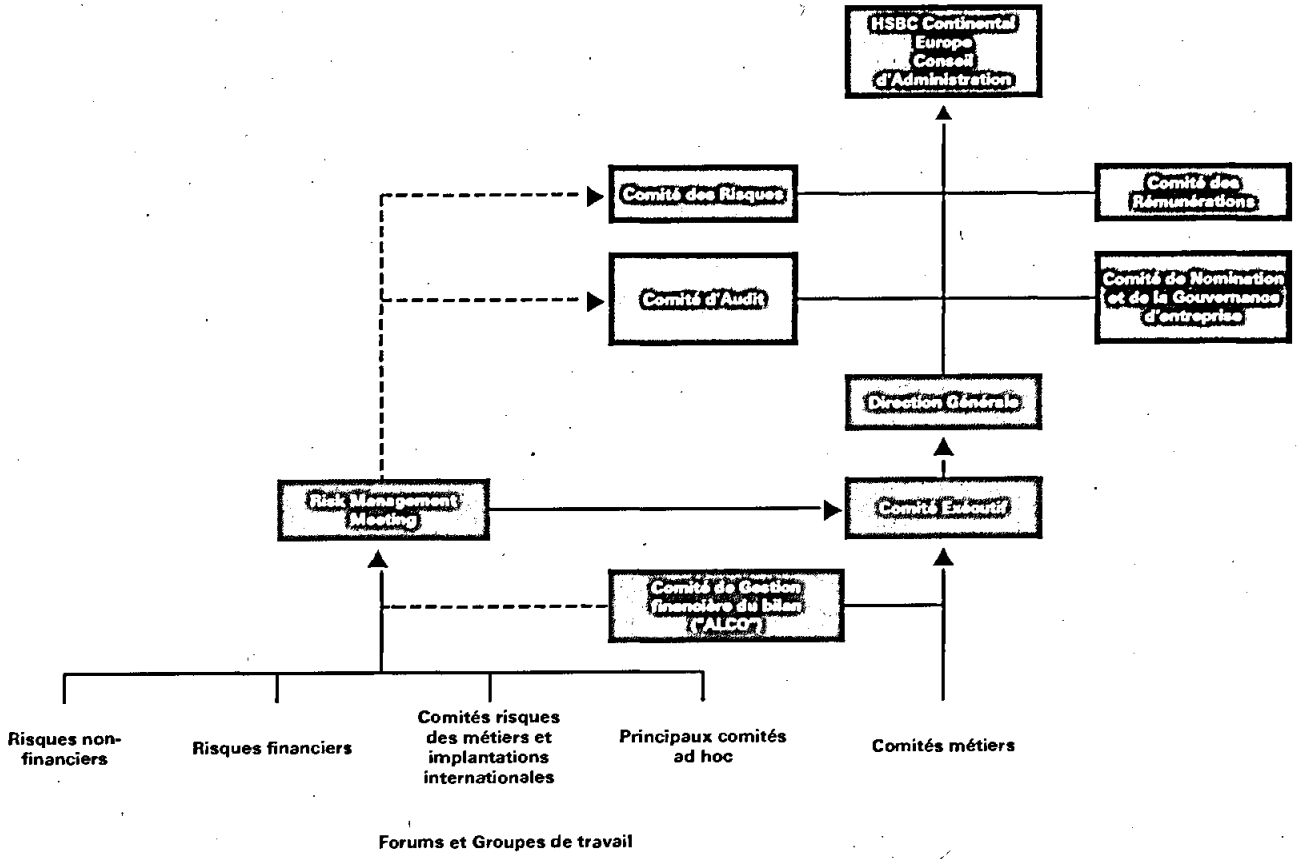
Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, HSBC Continental Europe considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100. Ce rapport a été soumis au Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise pour sa partie portant sur la gouvernance de l'entreprise et au Comité des Rémunérations pour celle relative aux rémunérations lors de leurs séances du 26 janvier 2023.

Organes et régime de gouvernement d'entreprise

Structure des organes de gouvernance



Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise comprend des informations détaillées sur :

- la composition, les missions et les travaux du Conseil d'Administration, en pages 25 à 34 ;
- la composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration, en pages 34 à 39 ;
- la composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif, en pages 38 et 39.

Les risques, problèmes ou autres questions qui requièrent l'attention de l'organe de direction peuvent être remontés par les lignes managériales ou par la structure des comités décrite ci-dessus.

En particulier s'agissant du flux d'information lié aux risques, le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer* et dont les membres incluent le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Comité Exécutif, est le comité faîtier de supervision de gestion des risques et du contrôle permanent.

Les informations pertinentes, en particulier sur les risques, sont communiquées trimestriellement au Conseil d'Administration et à ses Comités d'Audit et des Risques par les principaux responsables de la Banque.

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, il est précisé que, compte tenu de la situation spécifique de HSBC Continental Europe, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé, HSBC Continental Europe ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

HSBC Continental Europe, comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernance d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures, influencé par le Code de gouvernement d'entreprise britannique et qui comprend des exigences en termes d'indépendance, de composition et d'efficacité du Conseil d'Administration, afin de s'assurer que le Groupe HSBC est bien géré, avec un niveau de supervision et un contrôle appropriés. HSBC Continental Europe a respecté ces principes, politiques et procédures durant l'année.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Conseil d'Administration[2]

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2022, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance du 20 juillet.

Le règlement intérieur définit la composition, la mission, le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, du Directeur Général et des Dirigeants effectifs.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC Continental Europe, en précisant leurs droits et devoirs.

Changements dans la composition du Conseil d'Administration

Changements intervenus au cours de l'exercice 2022

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'Entreprise a examiné la situation des Administrateurs dont les mandats venaient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022 – Paule Cellard, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Thierry Moulonguet, Stephen O'Connor, Dominique Perrier, Arnaud Poupart-Lafarge, Brigitte Taittinger et Andrew Wild. Suite à la réévaluation de l'aptitude et conformément aux règles de gouvernance du Groupe HSBC relatives à la durée de présence des Administrateurs au Conseil et sur recommandation du Comité, le Conseil a décidé de proposer :

- le renouvellement des mandats de Paule Cellard, Stephen O'Connor, Dominique Perrier, Arnaud Poupart-Lafarge et Andrew Wild ;
- la nomination de Eric Strutz et Michaël Trabbia en remplacement, respectivement, de Lindsay Gordon et Thierry Moulonguet ;
- le constat de l'arrivée à leur terme des mandats de Philippe Houzé et Brigitte Taittinger.

L'Assemblée Générale du 11 mars 2022 a approuvé ces propositions.

Le 26 septembre 2022, Irina Aggelidakis, Ludovic Benard, Elisabeth Moussi et Pascale Peluso ont été élus Administrateurs par les salariés. Ils remplacent Christine D'Amore, Angélique Terrazzino et Lucie Thalamas dit Barathe.

Présidence du Conseil d'Administration

Missions du Président du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC Continental Europe. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Présentation du Président du Conseil

Jean Beunardeau

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Première nomination : 2008 en tant qu'Administrateur et 2021 en tant que Président du Conseil.

Dernier renouvellement : 2020. Fin de mandat : 2023[3]

Fonction principale : Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe. Vice Président de la Banque de financement et d'investissement Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Vice Président et Administrateur : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président : Académie France-Chine. Trésorier : Association Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé sa carrière au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC Continental Europe en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC Continental Europe. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Ses responsabilités directes au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ont pris fin en 2019. De 2012 à juillet 2021, il a été Directeur Général de HSBC Continental Europe. Depuis juillet 2021, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe et Vice Président de la Banque de financement et d'investissement Europe.

2021	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe, HSBC Global Asset Management (France). Administrateur et Vice Président : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Président : Académie France-Chine. Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

[2] *Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC Continental Europe, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC Continental Europe ont élu domicile au siège social de la société, 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.*

[3] *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 23 mars 2023.*

2020	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), Administrateur et Vice Président : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.
2019	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.
2018	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration comprend 14 Administrateurs, dont 10 élus par l'Assemblée Générale et quatre par les salariés. Un représentant du Comité social et économique assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

La composition du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des politiques d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés et de diversité qu'il a mises en place.

Présentation des Administrateurs au 31 décembre 2022

Andrew Wild

Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2021. Dernier renouvellement : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Directeur Général : HSBC Continental Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Vice-Président et Administrateur : HSBC Assurances Vie (France). Membre du Comité de Surveillance : HSBC Bank plc Paris Branch.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager, Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC en France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il a été Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général, de HSBC Continental Europe de 2015 à juillet 2021 et Administrateur de HSBC Continental Europe de 2015 à 2019. Il a été Directeur de la Banque d'entreprises en France de 2015 à 2018 et Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe de 2017 à juillet 2021. Il est Directeur Général de HSBC Continental depuis juillet 2021 et membre du Comité exécutif de HSBC Bank plc depuis 2017.

2021	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Directeur Général et Administrateur : HSBC Continental Europe. Vice-Président et Administrateur : HSBC Assurances Vie (France). Membre du Comité de Surveillance : HSBC Bank plc Paris Branch. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.
2020	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.
2019	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.
2018	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Irina Aggelidakis

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Chargée de gestion administrative au sein du Comité social et économique - gestion de l'association sportive.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1971. De nationalités grecque et française. Titulaire du Brevet Professionnel "Banque" et d'un BTS Actions Publicitaires et Communication. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 2008, elle a occupé les postes de Gestionnaire back-office au service des engagements puis Gestionnaire middle-office au service recouvrement au sein

de la Banque de détail. Depuis 2019, elle est Chargée de gestion administrative au sein du Comité social et économique en charge de la gestion de l'association sportive.

2021	–
2020	–
2019	–
2018	–

Ludovic Benard

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Expert en Gestion de patrimoine et en Assurances, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1978. Titulaire d'un DESS en Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine et d'une maîtrise en Banque, Finance Assurance et Gestion de Patrimoine. Avant et depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 2009, il a occupé divers postes de conseiller patrimonial avant d'être nommé Expert Financier et Assurances au sein du réseau de la Banque de détail.

2021	–
2020	–
2019	–
2018	–

Paule Cellard

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques et Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2017. Dernier renouvellement : 2022. Fin de mandat : 2025.

Autres mandats : Membre du Conseil de Surveillance : Damartex[4]. Administrateur : Somfy[4]. Mandat ayant pris fin en 2022 : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1955. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe). Titulaire d'une maîtrise en Droit International de l'Université Paris II-Assas et du Certificat Administrateur de sociétés de l'Institut Français des Administrateurs délivré par l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2021	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil de Surveillance : Damartex. Administrateur : Somfy, CA Indosuez Wealth Management (Europe).
2020	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.
2019	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.
2018	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

Elisabeth Moussi

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Conseillère bancaire à distance, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1998. Titulaire d'une licence professionnelle "Métiers de la gestion et de la comptabilité, option fiscalité" et d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 2020, elle est Conseillère bancaire à distance au sein de la Banque de détail.

2021	–
2020	–
2019	–
2018	–

Stephen O'Connor

Vice-Président et Administrateur indépendant

Membre du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'Entreprise

Première nomination : 2021. Dernier renouvellement 2022. Fin de mandat : 2025.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration, HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur : London Stock Exchange plc, FICC Markets Standards Board.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1961. De nationalité britannique. Titulaire d'une licence (BSc) en ingénierie mécanique de l'Imperial College et expert-comptable. Après avoir démarré sa carrière chez PwC, il a occupé divers postes au sein des activités de marchés, en particulier de dérivés, chez Morgan Stanley de

[4] *Société cotée.*

1988 à 2013. Il a été le Président non-exécutif de OTC Deriv LTD de 2001 à 2011 et de l'International Swaps and Derivatives Association ("ISDA") de 2009 à 2014. De 2013 à août 2021, il a été membre du Conseil du London Stock Exchange Group où il a également occupé les fonctions de Président du Comité des Risques et de membre des Comités d'Audit et des Nominations. Il a créé Quantile Technologies Ltd en 2015, dont il est le Président. Depuis 2018, il est Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance de HSBC Bank plc.

2021	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur :London Stock Exchange plc, FICC Markets Standards Board.
2020	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Bank plc. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur : The London Stock Exchange Group plc, London Stock Exchange plc, FICC Markets Standards Board.
2019	–
2018	–

Pascale Peluso

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : *Chief Operating Officer – Principal Investment Support* et Responsable du Département Filiales et Participations, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1967. Diplômée d'un Master en Droit, Economie et Gestion à des fins professionnelles, mention Finance et titulaire de la Certification de l'Autorité des Marchés Financiers. Entrée chez HSBC en 1989. De 1993 à 2010, elle était Responsable du Back-Office Titres de HSBC Securities (France). Depuis 2011, elle est *Chief Operating Officer – Principal Investment Support* de HSBC Continental Europe. Elle a également été nommée Responsable du Département Filiales et Participations en 2012 et Directeur Administratif et Financier de HSBC Real Estate Leasing (France) en 2018.

2021	–
2020	–
2019	–
2018	–

Dominique Perrier

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2018. Dernier renouvellement : 2022. Fin de mandat : 2025.

Autres mandats : Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1954. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Sciences Economiques et Commerciales ("ESSEC") et expert-comptable. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession de médiateur de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Après avoir exercé en tant qu'auditeur chez Peat Marwick puis à compter de 1988 en tant qu'associée d'audit et de conseil au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit ("PwC"), elle prend en charge de 2001 à 2016 le développement du département Litiges et Investigations de PwC. De 2004 à 2008, elle dirige également l'activité de *Restructuring*. Retraitée depuis 2017, elle intervient, d'une part, comme administrateur indépendant et, d'autre part, comme arbitre, expert indépendant et médiateur.

2021	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2020	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2019	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2018	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe **Mandats hors du Groupe HSBC :** Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.

Arnaud Poupart-Lafarge

Administrateur indépendant

Président du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et Président du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Directeur Général : Galliance.

Autre mandat : Mandat ayant pris fin en 2022 : Président : Racilia.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1965. Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un Master de Sciences en Gestion de l'Ingénierie de l'Université de Stanford. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans de 2014 à 2018, après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations. De 2019 à 2022, Président de Racilia. Il est Directeur Général de Galliance depuis 2020.

2021	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Racilia. Directeur Général : Galliance.
2020	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président : Racilia. Directeur Général : Galliance.
2019	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Président : Racilia.
2018	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandat hors du Groupe HSBC :** Directeur Général : Nexans.

Lucile Ribot

Administrateur indépendant

Présidente du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2020. Fin de mandat : 2023[5].

Autres mandats : Administrateur : Imerys[6], Kaufman & Broad SA[6].

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (« HEC »). Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2021	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Imerys, Kaufman & Broad SA.
2020	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : Imerys, Kaufman & Broad SA. Membre du Comité de Surveillance : Acropole Holding SAS, Siaci Saint Honoré.
2019	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.
2018	**Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.

Carola von Schmettow

Administrateur

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2021. Fin de mandat : 2024.

Autres mandats : Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung, Fritz-Thyssen-Stiftung.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un Master en Mathématiques de l'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf et d'un Master en Musique de l'Université Robert Schumann de Düsseldorf. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associée indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2006 à 2021, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. De 2015 à 2021, elle était Présidente du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2021	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC Continental Europe. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung, Fritz-Thyssen-Stiftung.
2020	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG. Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes.
2019	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG. Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes.

[5] *Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 23 mars 2023.*

[6] *Société cotée.*

2018	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. **Mandats hors du Groupe HSBC :** Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV. Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung.

Eric Strutz

Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :
Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Global Blue Group Holding AG. Membre de l'Advisory Council : Luxembourg Investment Company 261 S.à.r.l. Membre de la Fondation : Stiftung Tumorforschung Kopf-Hals.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un diplôme d'études supérieures et d'un Doctorat de l'Université de St. Gallen, en Suisse, ainsi que d'un MBA en finance de l'Université de Chicago, aux États-Unis. Eric Strutz a débuté sa carrière au Boston Consulting Group en 1993, où il a été consultant puis directeur à partir de 2000. Il a rejoint Commerzbank en tant que responsable de la stratégie du Groupe en 2001, et en a été le Directeur Financier de 2003 à 2012, et membre du Directoire de 2004 à 2012. Il est Administrateur non exécutif indépendant, Président du Comité des Risques, membre du Comité d'Audit et du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance de HSBC Bank plc depuis 2016 et Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG depuis 2015.

2021	-
2020	-
2019	-
2018	-

Michaël Trabbia

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2022. Fin de mandat : 2025.

Fonction principale : Chief Technology and Innovation Officer : Groupe Orange.

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration : Viaccess SA, Soft@home, Sofrecom. Administrateur : Nordnet, BuYin S.A. Membre du Conseil : GSMA (depuis février 2022).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1976. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Télécom ParisTech, et titulaire d'un DEA d'économie industrielle. Michaël Trabbia a commencé sa carrière en 2001 à l'ARCEP (le régulateur des télécommunications français) où il était notamment en charge de l'attribution et du contrôle des licences mobiles. En 2004, il est nommé Conseiller technique au cabinet de la Ministre déléguée aux affaires européennes, avant de rejoindre en 2005 le cabinet du Ministre délégué à l'aménagement du territoire, comme Conseiller technique « TIC et Europe ». En 2007, il rejoint TDF (un opérateur de réseau et d'infrastructure en France) où il occupe les fonctions de Directeur de la stratégie et du développement. En 2009, il est nommé Directeur de cabinet adjoint du Ministre chargé de l'Industrie et chef du pôle « filières industrielles », avant de rejoindre le Groupe Orange en 2011 pour occuper les fonctions de Directeur des affaires publiques. Il est, ensuite, nommé en 2014 Directeur auprès du Président Directeur Général d'Orange, Secrétaire du Comité Exécutif du Groupe. De 2016 à 2020, Michaël Trabbia exerce les fonctions de Directeur Général d'Orange Belgique avant d'être désigné en 2020, *Chief Technology and Innovation Officer* et *Head of Innovation* du Groupe.

2021	-
2020	-
2019	-
2018	-

Diversité du Conseil

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 juillet 2022, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté dans le mandat, et de représentation des salariés.

Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2022, l'âge moyen des Administrateurs est de 54,5 ans, en baisse par rapport à 59,9 ans au 31 décembre 2021, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à 3,6 ans, en baisse par rapport à près de 7 ans en 2021.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte quatre femmes et six hommes, soit une proportion de 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

Administrateurs indépendants

Au regard des critères sur l'indépendance définis par les orientations conjointes sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction émises par l'Autorité Bancaire Européenne (« ABE ») et la *European Securities and Markets Authority* (« *ESMA* ») et par le Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, peut être considéré comme indépendant. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2022 au regard de ces critères. Il a considéré que sept Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants, soit la moitié des Administrateurs.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des politiques du Groupe HSBC, une évaluation du Conseil a été conduite en interne en juillet 2022, sous la responsabilité du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, sur la base d'un questionnaire comprenant les thèmes suivants :

- pour le Conseil : stratégie et supervision ; composition et structure du Conseil et des Comités ; culture d'entreprise et « *Conduct* » ; fonctionnement des réunions et rôle du Président ; rôle du Secrétaire du Conseil ; formation et succession des Administrateurs ; comportements du Conseil ; culture et efficacité du Conseil ;
- pour chacun des Comités du Conseil : performance du Comité sur les sujets relevant de sa responsabilité ; composition et structure du Comité ; fonctionnement des réunions et rôle du Président et du support ; culture et efficacité; priorités.

Les résultats de cette évaluation, ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 juillet 2022.

L'opinion générale sur le Conseil et ses Comités ainsi que leur fonctionnement demeure largement positive. Des propositions ont été débattues par le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et le Conseil, qui ont décidé la mise en œuvre de certaines recommandations, notamment sur les thèmes à traiter lors de sessions de formation, les plans de succession et certains points d'attention pour le Conseil dans le cadre du programme de transformation.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Sur recommandation du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 9 février 2022, mis à jour la politique de formation des membres de l'organe de direction.

Conformément à cette politique, tout nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, un dossier d'information sur HSBC Continental Europe, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'Administrateur ainsi que le dernier document d'enregistrement universel et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois.

En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe. Il est également proposé aux Administrateurs en fonction de participer à ces sessions. Ainsi, en 2022, un programme complet de formation a été élaboré et organisé à l'intention de chacun des deux nouveaux Administrateurs indépendants. Les quatre Administrateurs nouvellement élus par les salariés ont suivi une formation externe en 2022 et le programme habituel de sessions organisé en interne en janvier 2023. De plus, cinq sessions de formation du Conseil ont été organisées au cours de l'année : deux sur les sujets liés à l'ESG, deux sur la nouvelle norme comptable IFRS17 et une sur la cybersécurité.

Par ailleurs, les Administrateurs ont suivi, au cours de l'année, des formations, en *e-learning*, sur la gestion des risques, le développement durable, la sécurité sanitaire et le bien-être, la littératie et la confidentialité des données, la cybersécurité, les risques liés à la criminalité financière, et le harcèlement au travail.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, le Président du Conseil et les Présidents des Comités d'Audit et des Risques participent régulièrement à des sessions réunissant leurs homologues des principales entités européennes du Groupe HSBC.

Rémunération des Administrateurs

La rémunération annuelle maximale et totale allouée aux Administrateurs s'élève à 1,1 million EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022.

Cette rémunération est répartie selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 février 2022 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 50 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
  - 35 000 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 21 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
  - 10 000 EUR pour les Présidents du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations ;
  - 8 500 EUR pour les membres du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur dans des sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe et de ses filiales.

En 2022, au titre de l'exercice 2021, Jean Beunardeau, Nuno Matos, Carola von Schmettow (pour la période allant jusqu'au 30 avril 2021, date de fin de ses fonctions salariées au sein du Group HSBC) et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur.

Il convient également de noter que, depuis sa nomination en tant que Président du Conseil d'Administration à compter du 15 juillet 2021, Jean Beunardeau reçoit une rémunération uniquement au titre de son rôle de *Vice Chairman Global Banking* Europe, qui inclut l'éligibilité à un régime de retraite à prestations définies, et ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ou d'Administrateur.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leur rémunération.

Le montant des rémunérations, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui sera effectivement versé aux Administrateurs en 2023, au titre de l'exercice 2022, s'établit à 0,62 million EUR, contre 0,46 million EUR versés en 2022 au titre de 2021.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC Continental Europe, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC)

	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2021 au titre de 2020	**Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2022 au titre de 2021**	Autres rémunérations versées en 2021[1]	**Autres rémunérations versées en 2022[1]**
Administrateurs exerçant leur fonction principale au sein du Groupe HSBC				
Jean Beunardeau[2]	–	–	1 088 268 EUR	**2 346 837 EUR**
Nuno Matos[3, 4]	–	–	479 407 GBP	–
Administrateurs élus par les salariés				
Irina Aggelidakis[5, 6]	–	–	–	–
Ludovic Benard[5, 6]	–	–	–	–
Christine D'Amore[6, 7]	28 980 EUR	**29 394 EUR**	–	–
Laurent Lagueny[6, 8]	33 534 EUR	**22 632 EUR**	–	–
Elisabeth Mouss[5, 6]	–	–	–	–
Pascale Peluso[5, 6]	–	–	–	–
Philippe Purdy[6, 9]	19 320 EUR	–	–	–
Lucie Thalamas Dit Barathe[6, 7]	28 980 EUR	**28 980 EUR**	–	–
Angélique Terrazzino[7, 10]	–	**9 660 EUR**	–	–
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC[11]				
Paule Cellard	35 000 EUR	**37 450 EUR**	–	–
Lindsay Gordon	65 400 EUR	**65 400 EUR**	–	–
Philippe Houzé	34 300 EUR	**34 300 EUR**	–	–
Thierry Moulonguet	52 500 EUR	**52 500 EUR**	–	–
Stephen O'Connor[12]	–	**27 977 EUR**	–	–
Dominique Perrier	35 000 EUR	**35 000 EUR**	–	–
Arnaud Poupart-Lafarge	40 950 EUR	**32 900 EUR**	–	–
Lucile Ribot	35 000 EUR	**35 000 EUR**	–	–
Eric Strutz[13]	–	–	–	–
Carola von Schmettow[14]	–	**20 347 EUR**	–	–
Brigitte Taittinger	24 500 EUR	**24 500 EUR**	–	–
Michaël Trabbia[13]	–	–	–	–
Jacques Veyrat[15]	2 742 EUR	–	–	–

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.
2 Fin de son mandat de Directeur Général le 15 juillet 2021. Président du Conseil d'Administration depuis le 15 juillet 2021.
3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.
4 Coopté le 30 avril 2020. Démission de son mandat d'Administrateur le 13 février 2021.
5 Elu par les salariés le 26 septembre 2022.
6 Rémunération abandonnée au profit d'une organisation syndicale, nette de prélèvements sociaux.
7 Fin de mandat le 26 septembre 2022.
8 Fin de mandat le 31 août 2021.
9 Décédé le 9 septembre 2020.
10 Désignation à compter du 1er septembre 2021 en remplacement de Laurent Lagueny démissionnaire.
11 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.
12 Coopté à compter du 13 février 2021.
13 Nommé le 11 mars 2022.
14 N'a pas perçu de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC Continental Europe ni des sociétés qui contrôlent HSBC Continental Europe jusqu'à la fin de ses fonctions salariées au sein du Groupe HSBC le 30 avril 2021.
15 Démission de son mandat d'Administrateur le 6 février 2020.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC Continental Europe, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il remet en question, de façon constructive, la stratégie et détermine les orientations stratégiques, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale et supervise et contrôle leur mise en œuvre. Il approuve les investissements et désinvestissements stratégiques et toutes les opérations susceptibles d'influer significativement sur les résultats ;
- il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions et assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs et remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- il supervise et contrôle que les objectifs stratégiques, la structure organisationnelle et la stratégie des risques de HSBC Continental Europe, y compris son appétence au risque et le dispositif de gestion des risques, ainsi que d'autres politiques (par exemple la politique de rémunération) et le dispositif de publication, sont mis en œuvre de façon cohérente ;
- il supervise et contrôle les risques majeurs et revoit les rapports réguliers de gestion des risques, exposant les risques liés aux activités et aux résultats de HSBC Continental Europe ;
- il veille à ce que la culture du risque soit mise en œuvre de manière cohérente ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC Continental Europe et supervise la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite ou de politiques similaires et efficaces pour identifier, gérer et réduire les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- il veille à l'intégrité de l'information et des rapports financiers et du dispositif de contrôle interne, y compris un dispositif de gestion des risques efficace et robuste ;
- il veille à ce que les responsables des fonctions de contrôle interne, à savoir le Directeur des Risques, le Directeur de la Conformité et le Directeur de l'Audit interne, sont en mesure d'agir de manière indépendante et, indépendamment de la responsabilité d'autres organes internes, lignes métier ou fonctions, d'exprimer leurs préoccupations et avertir le Conseil,

le cas échéant, lorsque des évolutions de risques défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'institution ;

- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales et réglementaires et des dispositions statutaires ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en Europe continentale.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Lorsque certains points relèvent d'une haute confidentialité ou ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, les documents nécessaires sont remis en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2022. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 95 %, contre onze séances avec un taux d'assiduité de 93 % en 2021 :

- le 9 février 2022 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 22 février 2022 (taux d'assiduité : 93 %) ;
- le 29 avril 2022 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 27 juin 2022 (taux d'assiduité : 92 %) ;
- le 20 juillet 2022 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 29 juillet 2022 (taux d'assiduité : 85 %) ;
- le 12 septembre 2022 (taux d'assiduité : 92 %) ;
- le 29 septembre 2022 (taux d'assiduité : 82 %) ;
- le 14 octobre 2022 (taux d'assiduité : 86 %) ;
- le 28 octobre 2022 (taux d'assiduité : 100 %).

Stratégie et marche des affaires

Tout au long de l'année 2022, le Conseil a suivi la mise en œuvre du programme de transformation de HSBC Continental Europe, et, en premier lieu, la cession des activités de Banque de détail en France qu'il avait approuvée en 2021.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux exigences règlementaires européennes s'appliquant aux groupes bancaires ayant leur siège hors de l'Union européenne à compter de fin 2023, le Groupe HSBC a désigné HSBC Continental Europe comme sa société holding intermédiaire au sein de l'Union européenne. En 2022, le Conseil a approuvé plusieurs opérations dans le cadre des projets dont il avait approuvé le principe en 2021 et contribuant à la simplification de la structure opérationnelle du Groupe HSBC en Europe continentale :

- l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Allemagne et la création d'une nouvelle succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne ;
- l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c.

En outre, dans le cadre de la transformation des activités de gestion patrimoniale en Europe continentale, le Conseil a approuvé la cession des activités de Banque privée de HSBC Continental Europe à une nouvelle succursale en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Enfin, le Conseil a approuvé la cession des activités de la succursale de HSBC Continental Europe en Grèce, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Le Conseil a été attentif au risque lié aux ressources humaines dans le cadre du programme de transformation.

Par ailleurs, le Conseil a examiné et approuvé la révision de la stratégie informatique.

A chacune de ses séances, le Conseil a suivi l'évolution de la marche des affaires et s'est assuré de la durabilité actuelle et future du modèle d'affaires. Il a, en outre, été particulièrement attentif à l'évolution du contexte géo-politique et macro-économique et à ses impacts sur HSBC Continental Europe, et à noter les risques associés.

Finance

A chacune de ses séances trimestrielles, le Conseil a examiné la performance financière et l'évolution du bilan de HSBC Continental Europe. Pour chaque période considérée, il a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration. En outre, le Conseil a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Dans sa séance du 9 février 2022, le Conseil a examiné et approuvé le budget, les plans de fonds propres et de liquidité ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2022, auxquels il avait pu contribuer suite à la présentation de versions préliminaires faites lors de la séance du 29 octobre 2021. De même, lors de la séance du 28 octobre 2022, il a examiné des premières versions du budget, des plans de fonds propres et de liquidité ainsi que de l'appétence au risque pour l'exercice 2023.

Le Conseil a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier ainsi que des projection en la matière.

Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* (« *ICAAP* ») et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* (« *ILAAP* »).

Enfin, le Conseil a suivi l'avancement des travaux concernant la planification d'un redressement ou d'une résolution et a approuvé le plan de redressement avant sa soumission à la Banque centrale européenne.

Gestion des risques

Lors de chaque séance trimestrielle, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, financiers et non financiers. Il s'appuie pour ce faire en particulier, sur les principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux, risques émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et les rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques.

Par ailleurs, il a examiné les mises à jour du cadre et des politiques de gestion des risques et revu certains seuils d'appétence au risque au cours de l'année.

Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Le Conseil d'Administration a examiné, et approuvé lorsque cela était nécessaire, les rapports annuels sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière, adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »).

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ainsi que les ressources de l'Audit interne ont été commentés régulièrement, en particulier par le Président du Comité d'Audit. En outre, le Directeur de l'Audit interne a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 février 2022.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a suivi de près les échanges avec les différentes autorités de supervision et, en particulier, les conclusions de leurs évaluations et missions d'inspection. Il a, également, approuvé les réponses à des courriers de la Banque centrale européenne lorsque cela était nécessaire.

Le 9 février 2022, l'équipe de supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de l'ACPR a présenté au Conseil les conclusions de ses travaux réalisés en 2021, et ses priorités, ses attentes et son programme de supervision pour l'année 2022, permettant un échange de points de vue avec les Administrateurs.

Gouvernance

Le Conseil a délibéré, notamment sur la base des travaux des Comités des Rémunérations et de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, sur les différents sujets qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, de composition du Conseil et des comités spécialisés du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de formation de l'organe de direction, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes.

Le Conseil a délibéré et approuvé la nomination d'un nouveau Directeur de la Conformité à compter du 1er octobre 2022.

Par ailleurs, il a approuvé les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2021, le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2022 ainsi que les publications au titre des résultats annuels et semestriels. Au cours de l'exercice 2022, le Conseil a autorisé un certain nombre de nouvelles conventions réglementées relatives aux transactions qu'il a approuvées et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.[7]

Le Conseil a également revu et mis à jour les politiques en matière de gouvernance d'entreprise dont il a la responsabilité, dont le règlement intérieur du Conseil, la politique de conflits d'intérêt du Conseil, la politique de gouvernance interne, la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, et la politique de diversité de l'organe de direction. Il a, en outre, examiné la mise à jour des règles de gouvernance s'appliquant aux entités du Groupe HSBC (*Subsidiary Accountability Framework*).

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques.

Enfin, à chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et Comité des Rémunérations, dont les missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :	
Lucile Ribot (indépendant)	Nomination 2022 (membre de 2017 à 2022)
Membres :	
Dominique Perrier (indépendante)	Nomination 2019
Eric Strutz (indépendant)	Nomination 2022

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de membre de Comités d'Audit ou de Directeur Financier, y compris de banques, ou de Commissaire aux comptes.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration, surveille les questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles internes sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et à l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et conseille le Conseil sur ces sujets.

Le Comité examine notamment :

- l'intégrité des états financiers, les déclarations officielles et les communications relatives à la performance financière ;
- l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié.

Travaux du Comité d'Audit en 2022

En 2022, le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, contre onze séances avec un taux d'assiduité de 93 % en 2021 :

- le 8 février 2022 ;
- le 21 février 2022 ;
- le 27 avril 2022 ;
- le 19 juillet 2022 ;
- le 25 octobre 2022.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés ainsi que des publications au titre des résultats annuels. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et fiscaux et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés, en particulier les provisions pour risque de crédit. Le Comité a porté une attention particulière aux impacts comptables des transactions réalisées dans le cadre du programme de transformation et aux évolutions en matière d'obligation de publications d'informations liées à l'ESG.

Le Comité a examiné le budget pour l'exercice 2022 puis la mise à jour régulière des projections de la performance à fin 2022. Tout au long de l'année, le Comité est resté attentif au suivi de la base de coûts et aux processus de refacturation en vigueur au sein du Groupe HSBC.

[7] *Le détail des conventions réglementées est disponible page 39.*

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances trimestrielles, de la situation relative à la solvabilité et aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) et à la mise en œuvre de la norme comptable IFRS17 qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Le Comité a également été informé de l'évolution de l'organisation de la Fonction Finance.

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2021. Chaque trimestre, les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2021 par le groupe HSBC Continental Europe à ses Commissaires aux comptes. Le Comité a revu et autorisé en tant que de besoin les services autres que de commissariat aux comptes rendus par les Commissaires aux comptes.

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers, en particulier concernant les faiblesses identifiées par ces contrôles et l'avancement des plans d'actions. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley et revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

En matière de gestion des données, le Comité a surveillé la bonne mise en œuvre des recommandations émises par la Banque centrale européenne et l'Audit interne sur l'application de BCBS239 et des règles en matière de protection des données. Il a été régulièrement informé des évolutions méthodologiques relatives à BCBS239. En outre, il a revu l'évolution des indicateurs de suivi de la gestion des données ainsi que des plans d'action en place.

Lors de la séance du 19 juillet 2022, une présentation du dispositif en place en matière de lancement d'alerte et de ses résultats a été faite au Comité.

Lors de sa séance du 25 octobre 2022, le Comité a examiné la liste des conventions réglementées précédemment autorisées par le Conseil et dont l'exécution s'est poursuivie et a formulé des recommandations au Conseil d'Administration quant à la mise à jour de cette liste.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances trimestrielles, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit et à l'évolution des moyens humains de l'Audit interne. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2022.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte au Conseil, de manière régulière et lorsque nécessaire, des principaux points discutés en Comité d'Audit et des recommandations formulées par le Comité d'Audit.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :	
Eric Strutz (indépendant)	Nomination 2022
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2022
Michaël Trabbia (indépendant)	Nomination 2022

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques, y compris technologiques, et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Directeur Général, de Directeur financier, y compris de banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et d'une direction de conformité d'une banque, de membre de Comités de Risques, ou de Directeur de l'innovation et technologie.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration, surveille les questions liées aux risques ayant un impact sur HSBC Continental Europe et ses filiales, y compris la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne (autres que les contrôles internes sur l'information financière), et conseille le Conseil sur ces sujets.

Le Comité collabore avec les autres comités du Conseil dont les activités peuvent avoir un impact sur la stratégie en matière de risques (notamment, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations) et communique régulièrement avec les fonctions de contrôle interne de HSBC Continental Europe et en particulier la fonction de gestion des risques.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Travaux du Comité des Risques en 2022

En 2022, le Comité des Risques s'est réuni à sept reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, contre huit séances avec un taux d'assiduité de 96 % en 2021 :

- le 7 février 2022 ;
- le 28 mars 2021 ;
- le 20 avril 2022 ;
- le 26 avril 2022 ;
- le 21 juin 2022 ;
- le 19 juillet 2022 ;
- le 25 octobre 2022.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité afin de répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour les sujets sous leur responsabilité.

Le Comité des Risques a régulièrement tenu, à l'issue de ses séances trimestrielles et en présence des membres du Comité d'Audit, des sessions à huis clos hors la présence du management de HSBC Continental Europe et, le cas échant, avec le Directeur de l'Audit Interne ou le Directeur des Risques uniquement.

En 2022, le Comité a particulièrement surveillé les impacts du contexte géo-politique et macro-économique sur les risques de HSBC Continental Europe, en particulier en matière de sanctions, de crédit, de marchés, de liquidité et de fonds propres. Le Comité a, également, porté une attention particulière au suivi des projets de transformation de HSBC Continental Europe, à leur gestion et aux risques qu'ils induisent, ainsi qu'à la gestion des risques informatiques.

En lien avec ses travaux habituels, le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC Continental Europe pour l'exercice

2022 et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. En fin d'année, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2023. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a eu connaissance, à chacune de ses séances trimestrielles, de la cartographie des risques, des risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions identifiés. Le Comité a été informé des changements apportés au dispositif de gestion des risques et à l'organisation des fonctions Risques.

Le Comité des Risques a, en outre, continué à procéder à la revue habituelle des risques financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- le risque de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances non performantes par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque, des dossiers et secteurs préoccupants, et des expositions à effet de levier. Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de supervision en matière de crédit ;
- le risque de marché, son évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, examiné et approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* (« *ICAAP* ») *et Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* (« *ILAAP* »), ainsi que les plans de capital et de liquidité et leur exécution ensuite ;
- les tests de résistance, et, en particulier celui réalisé sur le risque climatique par la Banque centrale européenne. Le Comité a, également, suivi les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes, ainsi que les résultats de ces tests et les actions décidées afin d'en réduire l'impact.

De même, le Comité des Risques a continué, à chacune de ses séances, à revoir les risques non financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les modèles de risque, avec, notamment, le suivi de l'avancement du programme en la matière et des revues conduites par les superviseurs sur les modèles ainsi que leur impact sur les risques pondéré et la teneur et la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle internes et externes ;
- les incidents et pertes opérationnels et les progrès et plans d'action relatifs au dispositif de gestion des risques non-financiers ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- les risques liés à l'informatique et à la technologie, y compris les principaux incidents et risques ;
- les risques liés à l'environnement et au changement climatique ; et
- les risques liés aux ressources humaines.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, le Comité a été informé des évolutions du dispositif de gestion des prestations de services externalisées, en particulier de celles dites « essentielles », qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs ainsi que des résultats des contrôles réalisés sur les prestations essentielles sous-traitées.

En matière de gestion des risques de Conformité, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et fait le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. En particulier, le Comité a suivi, de manière attentive, l'évolution de l'organisation de la Direction de la Conformité, du dispositif et des outils, la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de conformité, ainsi que les échanges avec les autorités de contrôle et de supervision et des missions conduites par ces dernières dans ces domaines. Il a également examiné le rapport annuel du médiateur au titre de l'année 2021.

Le Comité a approuvé les rapports annuels à l'ACPR sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et de contrôle et des conclusions de leurs diverses évaluations, missions et revues et a eu communication des rapports, lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Le Comité a été informé des travaux de HSBC Continental Europe en matière de redressement et de résolution, réalisés dans le cadre des obligations du Groupe HSBC vis-à-vis de la *Prudential Regulation Authority* ou de ses propres obligations vis-à-vis du Conseil de résolution unique. En particulier, le Comité a examiné le projet de plan de redressement.

S'agissant des autres sujets de gouvernance, le Comité a examiné la politique de rémunérations.

Le Président du Comité des Risques a rendu compte au Conseil, de manière régulière et lorsque nécessaire, des principaux points discutés en Comité des Risques et des recommandations formulées par le Comité des Risques.

Sessions conjointes des Comités d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et le Comité des Risques ont tenu cinq sessions conjointes en septembre et en octobre 2022 afin de préparer l'examen par le Conseil des transactions relatives à l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. et des activités du Groupe HSBC en Allemagne.

Lors de ces sessions, une attention particulière à été portée à l'examen et à la compréhension des travaux d'évaluation et de diligences préalables et de leur résultat, y compris les activités conduites par les entités proposées au rachat, leurs projections financières et les risques spécifiques de ces entités, ainsi qu'aux clauses de la documentation juridique.

Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Composition du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Président :	
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2022 (membre de 2020 à 2022)
Membres :	
Jean Beunardeau	Nomination 2021
Stephen O'Connor (indépendant)	Nomination 2022

Conformément aux règles de gouvernance applicables aux entités du Groupe HSBC, le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Missions du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité de:

- examiner de manière régulière la composition du Conseil et des Comités du Conseil et de piloter le processus de nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil ;
- superviser le processus de planification et d'évaluation des candidats afin de s'assurer que des plans de succession sont en place pour le Conseil et la Direction Générale ;
- superviser le processus d'évaluation de l'efficacité et de l'aptitude individuelles et collectives du Conseil d'Administration, des Comités du Conseil et de la Direction Générale ;
- superviser l'application du cadre de gouvernance du Groupe HSBC pour ses filiales.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise en 2022

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2022, avec un taux de présence de 100 %, contre cinq séances avec un taux d'assiduité également de 100 % en 2021. Ses principaux travaux ont concerné :

- le suivi de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, en application de la politique d'évaluation de l'aptitude et les évaluations et réévaluations nécessaires au regard des critères définis dans cette politique ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2022 ;
- des réflexions, et des recommandations au Conseil, sur la composition de l'organe de direction dans ses fonctions de supervision – y compris celle des Comités du Conseil – et exécutive, basées sur les politiques d'évaluation de l'aptitude et de diversité, avec, notamment, les propositions faites au Conseil de nommer deux nouveaux Administrateurs – Eric Strutz et Michaël Trabbia – en raison du non-renouvellement du mandat de quatre Administrateurs, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Thierry Moulonguet, et Brigitte Taittinger, et de nouveaux Présidents pour les quatre Comités du Conseil ;
- les plans de succession du Conseil et du Comité exécutif ;
- le suivi des dossiers de nominations déposés auprès de la Banque centrale européenne, et, plus généralement, les interactions avec les superviseurs, et leurs recommandations, sur les sujets relevant de la responsabilité du Comité ;
- des réflexions quant à la gouvernance appropriée de HSBC Continental Europe une fois réalisées les transactions du programme de transformation ;
- l'examen de la révision des règles de gouvernance s'appliquant aux entités du Groupe HSBC *(Subsidiary Accountability Framework)* ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et la proposition, au Conseil, d'actions à mettre en œuvre ;
- l'examen et la proposition, au Conseil, de mettre à jour la politique du Conseil en matière de conflits d'intérêt et d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts, et la revue du résultat des contrôles en place concernant les situations de conflit d'intérêt ;
- l'examen de la première partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2021 ;
- la revue et des propositions, au Conseil, de mise à jour du Règlement intérieur du Conseil d'Administration et des politiques du Conseil en matière de formation de l'organe de direction, d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction et des titulaires de fonction clef, et de diversité de l'organe de direction ;
- l'examen des parties de la politique de gouvernance interne relevant du Comité et la proposition, faite au Conseil, concernant leur mise à jour.

Le Président du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise a rendu compte au Conseil des travaux du Comité de manière régulière et lorsque nécessaire. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Président :	
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2022 (membre de 2020 à 2022)
Membre :	
Ludovic Benard	Nomination février 2023
Paule Cellard	Nomination 2021

Conformément aux règles de gouvernance applicables aux entités du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants. Par ailleurs, un Administrateur élu par les salariés est membre du Comité des Rémunérations.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a la responsabilité non exécutive des sujets liés aux rémunérations et conseille le Conseil d'Administration sur ces questions. Dans l'exercice de cette responsabilité, il est chargé :

- d'aider le Conseil à superviser la mise en œuvre et le fonctionnement du dispositif en place pour les rémunérations de HSBC Continental Europe en lien avec celui du Groupe HSBC, tel qu'approuvé par le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC, et avec les exigences réglementaires ;
- de s'assurer que ce cadre n'est en contravention avec aucune réglementation locale ;
- de s'assurer que ce cadre est aligné avec l'appétence au risque, la stratégie, la culture et les valeurs, et les intérêts à long terme de HSBC Continental Europe ; et
- de s'assurer que ce cadre est approprié afin d'attirer, de conserver et de motiver des personnes ayant les qualités nécessaires pour contribuer au succès de HSBC Continental Europe.

Le Comité collabore avec les autres Comités du Conseil d'Administration dont les activités peuvent avoir une incidence sur l'élaboration et le bon fonctionnement des politiques et pratiques de rémunérations (en particulier, le Comité des Risques).

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises. Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2022

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022, avec un taux de présence de 100 %, comme en 2021. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération au titre de l'exercice 2021, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen des cas identifiés de collaborateurs comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et

de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques ;

- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre de l'exercice 2021 ;
- les propositions de rémunérations du Responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et du Responsable de la Conformité ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération d'Andrew Wild et Chris Davies, au titre de l'exercice 2021, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") ;
- la révision de la rémunération des Administrateurs ;
- l'examen de la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise relative aux rémunérations.

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité et des recommandations formulées par le Comité. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations réglementaires faites aux établissements de crédit.

Organisation de la Direction Générale

La Direction Générale dirige la Société et la représente vis-à-vis des tiers. Elle est composée des deux dirigeants effectifs, à savoir le Directeur Général, Andrew Wild, qui est assisté d'un Directeur Général Délégué, Chris Davies.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par les statuts ou par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais les décisions qui engagent les orientations stratégiques des activités de la Société et les investissements / désinvestissements sont soumises à l'approbation préalable du Conseil conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Andrew Wild (Directeur Général), à Chris Davies (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de HSBC Continental Europe, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs. Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC Continental Europe au-delà de 1,5 million EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Présentation des membres de la Direction Générale

La biographie du Directeur Général, Andrew Wild, est disponible page 26.

Christopher Davies

Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué et Responsable de la Transformation, HSBC Continental Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président : HSBC Bank (RR) *(Limited Liability Company)*. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1962. De nationalité britannique. Titulaire d'un master (MA) en littérature et langues française et allemande de l'Université d'Oxford et diplômé du Chartered Institute of Bankers. Depuis son entrée chez HSBC en 1985, il a occupé divers postes de direction au sein des principales lignes métier de HSBC, principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine. Ainsi, il a été Directeur de la Banque d'entreprises en Amérique du Nord de 2007 à 2011 puis Directeur Général Délégué de HSBC Bank (China) Company Limited de 2011 à 2013. De 2013 à 2020, il est Directeur Général du périmètre Europe International de HSBC Bank plc. Il a été nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe en 2019 et, depuis 2021, de la Transformation.

2021	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Chairman : HSBC Bank (RR) *(Limited Liability Company)*, Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited
2020	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Chairman : HSBC Bank (RR) *(Limited Liability Company)*, Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Europe B.V., Midcorp Limited, HSBC Bank Malta p.l.c.
2019	**Mandats dans le Groupe HSBC :** Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Chairman : HSBC Bank (RR) *(Limited Liability Company)* Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Bank Malta p.l.c., HSBC Europe B.V., Midcorp Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Bank Polska S.A.
2018	–

Comité Exécutif

La Direction Générale est assistée par un Comité Exécutif, dont la composition au 31 décembre 2022 est la suivante :

Andrew Wild	Directeur Général
Chris Davies	Directeur Général Délégué, Responsable de la Transformation
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Andrew Beane	Directeur de la Banque d'entreprises
Laurence Bogni-Bartholmé	Directrice des Risques et Directrice *of Wholesale Crédit and Market Risk*
Isabelle Bourcier	Directeur de la Gestion d'actifs
Marwan Dagher	Directeur de la Banque de marchés et des activités de conservation de titres
François Essertel	*Market Head International Europe*, Banque privée
Thuy-Tien Gluck	Directrice du Développement Durable
Lisa Hicks	Directrice de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
François Mongin	Inspecteur Général
Camille Olléon	Directrice des Ressources Humaines
Geneviève Penin	Directrice de la Gouvernance d'entreprise et du Secrétariat du Conseil
Antoine Pfister	Directeur de la Conformité
Jean-Manuel Richier	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Laurence Rogier	Directrice de l'Assurance
Nicolo Salsano	Directeur Général, Allemagne
Joseph Swithenbank	Directeur Financier
Anna Tavano	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	Directeur Général, Malte
Olfert de Wit	*Chief Operating Officer*

HSBC Continental Europe revoit chaque année les plans de succession pour les membres du Comité exécutif et les rôles considérés comme clés avec des règles claires guidant cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre homme / femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima quatre successeurs par rôle et une femme successeur pour chacun de ces rôles ainsi qu'une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20. Les plans de succession ont ainsi été revus en 2022 sur ces bases, y compris s'agissant des membres du Comité Exécutif. Des informations complémentaires sur la politique de diversité sont disponibles dans le chapitre Développement Durable page 66.

Informations complémentaires

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 28 octobre 2022, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2022

Dans le cadre de l'approbation des transactions induites par le programme de transformation, de nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe au cours de l'exercice 2022 :

- avec HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. et dans laquelle HSBC Holdings plc, société contrôlant HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée : un accord de transfert d'activités (*Business Transfer Agreement*) et un accord de transfert du portefeuille bancaire (*Bank Portfolio Transfer Agreement*), conclus le 29 septembre 2022, portant sur la cession des activités françaises de Banque privée de HSBC Continental Europe à HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. (conventions approuvées par le Conseil lors de sa séance du 12 septembre 2022) ;
- avec HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, et HSBC Europe BV, et dans laquelle HSBC Holdings plc, société contrôlant HSBC Bank plc, est indirectement intéressée : un contrat d'achat d'actions (*Share Purchase Agreement*) conclu le 29 novembre 2022, un avenant et un accord réitératif accessoire, tous deux conclus le 14 décembre 2022, portant sur l'acquisition par HSBC Continental Europe des parts détenues par HSBC Europe BV dans HSBC Bank Malta p.l.c., représentant 70,03 % de la totalité du capital émis en numéraire (conventions approuvées par le Conseil lors de ses séances du 29 septembre et du 28 octobre 2022) ;
- avec HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote : un contrat d'achat d'actions (*Share Purchase Agreement*), conclu le 24 novembre 2022, portant sur l'acquisition de 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) moyennant une contrepartie en espèce (convention approuvée par le Conseil lors de sa séance du 14 octobre 2022).
- avec HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, société contrôlée par HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote :
- un accord de partenariat (Partnership Agreement), conclu le 11 octobre 2022, pour établir une société en commandite de droit allemand (Kommanditgesellschaft) pour laquelle HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) est l'unique associé commanditaire (Kommanditist) et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH est l'unique associé commandité (Komplementär) (convention approuvée par le Conseil lors de sa séance du 29 septembre 2022),
- un accord de transfert du contrôle et des profits et des pertes (*Domination and Profit and Loss Agreement*), conclu le 4 janvier 2023, dans le cadre de l'acquisition de 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) (convention approuvée par le Conseil lors de sa séance du 14 octobre 2022) ;
- avec HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH, société indirectement contrôlée par HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote : un contrat d'achat d'actions (*Share Purchase Agreement*), conclu le 24 novembre 2022, portant sur l'acquisition de 100 % de HSBC Service Company Germany GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) moyennant une contrepartie en espèce (convention approuvée par le Conseil lors de sa séance du 14 octobre 2022) ;
- avec HSBC Service Company Germany GmbH, société indirectement contrôlée par HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote : un accord de transfert du contrôle et des profits et des pertes (*Domination and Profit and Loss Agreement*), conclu le 4 janvier 2023, dans le cadre de l'acquisition de 100 % de HSBC Service Company Germany GmbH détenus par

HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) (convention approuvée par le Conseil lors de sa séance du 14 octobre 2022).

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2022

- les conventions entre HSBC Continental Europe et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, conclus en 2001 ;
- la convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC Continental Europe, en vue d'assurer à HSBC Continental Europe et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2015 ;
- la convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc, afin de couvrir HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux *(« Trade »)* aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ;
- la convention (*Side Letter*), conclue le 29 septembre 2021, avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, et HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o. et dans laquelle HSBC Holdings plc, société contrôlant HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée. Cette convention porte sur le pré-paiement par HSBC Continental Europe aux cinq sociétés de services du Groupe de quatre mois de redevances pour les services fournis, afin de répondre aux exigences en matière de fonds de prévoyance pour assurer la continuité opérationnelle en situation de résolution (*Operational Continuity in Resolution* ou *OCiR)*. L'objectif du fonds de prévoyance est d'assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes dans les sociétés de services du Groupe HSBC (ServCos) pour garantir la fourniture de services sur lesquels le Groupe HSBC s'appuie tout au long d'un événement de tension ou de résolution ;
- la réactivation, à compter du 15 juillet 2021 et conclue en 2021, du contrat de travail de Jean Beunardeau, Président du Conseil d'Administration, qui était suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 1er février 2010.

Informations complémentaires concernant les membres de l'organe de direction

Déontologie

La politique de l'organe de direction en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, a été révisée au cours de l'exercice 2022. Elle couvre les conflits d'intérêts situationnels et transactionnels et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant ou non donner lieu à un conflit d'intérêts, une procédure traitant de la déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts, une procédure afin de guider le Conseil lorsqu'il examine une telle déclaration, ainsi que des mesures de prévention et des contrôles pour les situations identifiées de conflit d'intérêt potentiel. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts avéré entre les devoirs à l'égard de HSBC Continental Europe des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs. Les situations de conflit potentiel font l'objet de mesures de prévention et d'un plan de contrôles semestriel.

A la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas :

- de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale de HSBC Continental Europe ;
- d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autre en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné.

Absence de condamnation

A la connaissance de HSBC Continental Europe, aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale actuellement en fonction n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, d'une incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	11 mars 2022
Date d'échéance de l'autorisation	11 mai 2024
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	500 millions EUR
Montant utilisé	0 million EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Package de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui, si besoin, de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée notamment en fonction de l'évolution de l'enveloppe de rémunération variable et de la performance individuelle du dirigeant mandataire social mesurée annuellement par rapport à des objectifs inscrits dans une *"balanced scorecard"*. Ces objectifs couvrent une dimension financière" (croissance des revenus, maitrise des coûts, réduction des RWA, rendement des fonds propres, ...), une dimension qualitative (exécution des projets de réorganisation, satisfaction clientèle, niveau d'engagement des collaborateurs, représentation des femmes dans l'organisation, amélioration de l' Index inclusion ...), et une dimension Risque (suivi des audits, maitrise des risques opérationnels, réduction de l'empreinte carbone, développement de la finance durable ...).

Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application de la réglementation, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable de la transformation, peut également avoir des objectifs spécifiques à son rôle.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2022 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Ainsi ils se sont vu attribuer, au titre d'une partie de leur rémunération variable, des *"Restricted Shares"* sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au moment de leur attribution.

Régime supplémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe, actuels ou anciens, bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2022, Andrew Wild avait acquis des droits à retraite représentant 2 % de sa rémunération fixe et 1 % de sa rémunération totale 2022. Le Directeur Général Délégué Chris Davies ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail britannique.

Rémunérations

Les rémunérations d'Andrew Wild au titre de son mandat de Directeur Général de HSBC Continental Europe , et celle de Chris Davies, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe, sont détaillées dans les pages ci-après.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC Continental Europe, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009[8]. A noter que les tableaux 4, 5 et 9 de cette recommandation ne sont pas applicables.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général[1]

	2019	2020	2021	**2022**
	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération versée en 2021	**Rémunération versée en 2022**
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	469 117	491 072	528 760	**573 300**
Prime fixe *"Material Risk Taker"*[2,3]	98 000	98 000	202 821	**326 700**
Rémunération variable en espèces	135 630	133 500	107 100	**125 811**
Rémunération variable en actions[4]	135 630	133 500	107 100	**125 811**
Rémunération variable différée en espèces[5]	90 420	89 000	71 400	**188 717**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	90 420	89 000	71 400	**188 717**
Rémunération d'Administrateur[7]	–	–	–	**–**
Avantages en nature[8]	4 626	4 626	3 250	**14 638**
Total	1 023 843	1 038 698	1 091 831	**1 543 694**

[8] *Les numéros des tableaux correspondent à ceux communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation 2009-16 relative aux instructions sur la collecte des documents à enregistrer, parue le 10 décembre 2009 et amendée le 13 avril 2015.*

Directeur Général[1]

	2019	2020	2021	2022
	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020	Rémunération due en 2021	**Rémunération due en 2022**
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	469 117	491 072	528 760	**573 300**
Prime fixe *"Material Risk Taker"*[2,3]	98 000	98 000	202 821	**326 700**
Rémunération variable en espèces	133 500	107 100	125 811	**200 000**
Rémunération variable en actions[4]	133 500	107 100	125 811	**200 000**
Rémunération variable différée en espèces[5]	89 000	71 400	188 717	**300 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	89 000	71 400	188 717	**300 000**
Rémunération d'Administrateur[7]	–	–	–	–
Avantages en nature[8]	4 626	4 626	3 260	**14 638**
Total	1 016 743	950 698	1 363 887	**1 914 638**

1 Directeur Général Délégué depuis le 1er mars 2015 et Directeur Général à compter du 15 juillet 2021.
2 Prime fixe attribuée à certains preneurs de risque.
3 Prime fixe versée mensuellement en espèces.
4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.
5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).
6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.
7 A renoncé au versement par HSBC Continental Europe de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 31).
8 Voiture de fonction et indemnité logement. Bénéficie par ailleurs d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Directeur Général Délégué[1]

	2019	2020	2021	2022
	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération versée en 2021	**Rémunération versée en 2022**
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe	466 864,00	519 129	526 248	**541 481**
Prime fixe *"Material Risk Taker"*[2,3]	77 831,00	87 017	89 231	**91 539**
Rémunération variable en espèces		146 623	130 500	**155 957**
Rémunération variable en actions[4]		146 623	130 500	**155 957**
Rémunération variable différée en espèces[5]		97 749	87 000	**103 971**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]		97 749	87 000	**103 971**
Rémunération d'Administrateur[7]		–	–	–
Avantages en nature[8]		–	–	–
Total	544 695,00	1 094 890	1 050 479	**1 152 876**

Directeur Général Délégué[1] (suite)

	2019	2020	2021	2022
	Rémunération due en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération due en 2021	**Rémunération due en 2022**
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe	466 864	519 129	526 248	**541 481**
Prime fixe *"Material Risk Taker"*[2,3]	77 831	87 017	89 231	**91 539**
Rémunération variable en espèces	146 623	130 500	155 957	**153 000**
Rémunération variable en actions[4]	146 623	130 500	155 957	**153 000**
Rémunération variable différée en espèces[5]	97 749	87 000	103 971	**102 000**
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance[6]	97 749	87 000	103 971	**102 000**
Rémunération des administrateurs[7]	–	–	–	–
Avantages en nature[8]		–	–	–
Total	1 033 439	1 041 146	1 135 334	**1 143 020**

1 Directeur Général Délégué depuis le 8 février 2019.
2 Prime fixe attribuée à certains preneurs de risque.
3 Prime fixe versée mensuellement en espèces.
4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.
5 Rémunération variable en espèces différée sur quatre ans (25 % par an à compter de l'année N+1).
6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur quatre ans (25 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.
7 N'étant pas administrateur il ne bénéficie pas de rémunération à ce titre (cf. page 31).
8 Bénéficie annuellement d'une allocation liée au coût de la vie, d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2023 au titre de 2022 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la veleur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Andrew Wild	27 février 2023	ND	EUR 300 000	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				mars 2024	mars 2025
				mars 2025	mars 2026
				mars 2026	mars 2027
				mars 2027	mars 2028
				mars 2028	mars 2029
Andrew Wild	27 février 2023	ND	EUR 200 000	mars 2023	mars 2024
Chris Davies	27 février 2023	ND	EUR 102 000	25 % à chacune des 5 échéances suivantes :	25 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				mars 2024	mars 2025
				mars 2025	mars 2026
				mars 2026	mars 2027
				mars 2027	mars 2028
Chris Davies	27 février 2023	ND	EUR 153 000	mars 2023	mars 2024

Actions de performance devenues disponibles en 2022 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions HSBC Holdings plc acquises en 2022 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises[1]	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Andrew Wild	27.02.2017	2 059	–
Andrew Wild	28.03.2018	2 155	–
Andrew Wild	25.03.2019	2 933	–
Andrew Wild	24.02.2020	3 238	–
Andrew Wild	01.03.2021	3 448	–
Andrew Wild	28.02.2022	19 636	–
Chris Davies	27.02.2017	3 900	–
Chris Davies	26.02.2018	3 017	
Chris Davies	25.03.2019	3 519	–
Chris Davies	24.02.2020	3 976	–
Chris Davies	01.03.2021	4 201	–
Chris Davies	28.02.2022	24 984	–

1 *Les actions différées attribuées en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ont été acquises pour 20 % en 2022. Les actions immédiates attribuées en 2022 ont été acquises pour 100 % en 2022. Toutes ces actions, différés ou immédiates sont soumises à une période de rétention de 12 mois après leur acquisition.*

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2022 au titre de 2021 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10).

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition[1]	Date de disponibilité[1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	28.02.2022	ND	EUR3 513 575	mars 2022 pour 100 % ou mars 2024 pour 66 % et mars 2025 pour 34 % ou mars 2023 à 2026 pour 25 % chaque année ou mars 2023 à 2027, pour 20 % chaque année	12 mois après la date d'acquisition

1 *Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 47) est acquise immédiatement et disponible à la vente douze mois après la date d'acquisition.*

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2023 au titre de 2022 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition[1]	Date de disponibilité[1]
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	27.02.2023	ND	EUR3 548 404	mars 2023 pour 100 % ou mars 2025 pour 66 % et mars 2025 pour 34 % ou mars 2024 à mars 2027 pour 25 % chaque année ou mars 2024 à mars 2028 pour 20 % chaque année	12 mois après la date d'acquisition.

1 *Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme* Material Risk Takers *(cf. page 47) est acquise immédiatement et disponible à la vente douze mois après la date d'acquisition.*

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2022

	Nombre d'actions acquises[1]	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2022 (salariés ou anciens salariés)	569 725	
– *dont:* *attribution 2019*	69 718	14.03.2022
attribution 2020	96 881	14/15.03.2022
attribution 2021	102 143	.16.03.2022
attribution 2022	309 983	28.02.2022

1 Les actions attribuées sont, sauf exceptions, disponibles douze mois après leur acquisition.

Autres informations (Tableau 2)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC Continental Europe[1]	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Participation détenue dans le capital de la société et option existante sur ces actions
Andrew Wild Directeur Général 15 juillet 2021	Suspendu	Oui	Non	Non	Non
Chris Davies Directeur Général Délégué 8 février 2019	Non applicable	Non	Non	Non	Non

1 Cf. page 41.

Politique de rémunération de l'entreprise

HSBC Continental Europe faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre au sein de HSBC Continental Europe s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier : *Capital Requirement Directive V ("CRD V")* pour la banque, *Alternative Investment Fund Management ("AIFM")*, et *Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities ("UCITS")* pour nos sociétés de gestion, *Investment Firm Directive ("IFD")* et *Investment Firm Regulation ("IFR")* pour notre société d'épargne salariale et Solvabilité II pour notre compagnie d'Assurance.

Conformément à l'article L 511-74 du Code Monétaire et Financier, la politique de rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation indépendante assurée par l'Audit interne. Elle fait par ailleurs l'objet d'une validation par les fonctions Risque et Conformité.

Gouvernance

Conformément à la réglementation locale, HSBC Continental Europe a mis en place une gouvernance dédiée qui s'appuie sur plusieurs organes.

Le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance approuve, adopte et revoit au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et en contrôle sa mise en œuvre et approuve les rémunérations des membres de la fonction exécutive.

Le comité des rémunérations, composé de 2 administrateurs non exécutifs indépendants et d'un représentant des salariés prépare les décisions concernant les rémunérations et les principes de rémunération qui seront adoptées par le Conseil d'administration, émet une opinion sur la politique et les pratiques en matière de rémunération et s'assure que les dimensions risque et conformité sont bien prises en compte.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Dans ce cadre il examine la politique de rémunération en s'assurant de sa cohérence avec les principes généraux de la politique de rémunération du groupe et avec les directives particulières fixées par les lignes de métier globales, de sa conformité aux normes locales en vigueur et aux recommandations des autorités de tutelle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Banque Centrale Européenne, Autorité des Marchés Financiers, Fédération Bancaire Française)

Il évalue les mécanismes et les systèmes adoptées afin de garantir que le système de rémunération tient dûment compte de tout type de risque et des niveaux de liquidité et de fonds propres, que la politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace des risques et qu'elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs de l'entreprise, à la culture du risque et aux intérêts à long terme d'HSBC Continental Europe.

Il revoit le processus d'identification des personnels identifiés et en valide la liste.

Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes locales, au regard de la performance globale des métiers et de la performance relative des équipes locales.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il examine la synthèse des défaillances individuelles au regard du respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité, d'image, et de risque social.

Il examine enfin la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, du Directeur des Risques et du Directeur de la Conformité et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La Politique de Rémunération s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- Se conformer à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs, aux intérêts et aux résultats à long terme d'HSBC Continental Europe dans son ensemble ainsi qu'à son profil de risques. Cette approche vise à ne pas encourager une prise de risque qui ne serait pas en conformité avec le niveau d'appétit aux risques *(Risk appetite)* approuvé par le Groupe ou qui pourrait impacter négativement le niveau de capital de la société ou du Groupe ;
- Mettre en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, en particulier dans le domaine

environnemental, sur le plan de la gouvernance et en matière de diversité et d'inclusion ;

- Veiller à l'absence de conflits d'intérêts lors de la mise en œuvre et lors de l'exécution de la Politique de Rémunération ;
- Déterminer des enveloppes de rémunération (fixe et variable) qui assurent un équilibre prudent entre une gestion saine et efficace des résultats financiers et des risques et le maintien d'un niveau de fonds propres approprié ;
- Fixer des enveloppes de rémunération variable liées à la performance financière durable du Groupe et de chacun des métiers/fonctions appréciée au niveau global, régional et local, à la compétitivité commerciale et à la gestion maîtrisée des risques du Groupe et des différents métiers qui le composent ;
- Proposer des packages de rémunération compétitifs sur le marché et neutre du point de vue du genre ;
- Assurer que la Politique de Rémunération est fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur ;
- Adopter une approche de rémunération totale en distinguant clairement les éléments de rémunération fixe (salaire de base, primes fixes...), les éléments de rémunération variable (rémunération variable individuelle discrétionnaire et/ou collective) et les éventuelles indemnités versées en cas de départ de l'entreprise qui ne doivent en aucun cas rémunérer des situations de sous-performance ou d'échecs ;
- Fixer un niveau de rémunération fixe équilibré et suffisant qui n'engendre pas une situation où les collaborateurs seraient anormalement dépendants du niveau de leur rémunération variable ;
- Prévoir une approche discrétionnaire qui laisse place au jugement pour évaluer la performance individuelle et fixer le niveau de rémunération variable de manière différenciée au regard de la note de performance, plutôt qu'une approche automatique basée sur des formules qui pourrait encourager des comportements inappropriés en matière de prise de risque et/ou de ventes inadaptées à nos clients ;
- Différer une part importante de la rémunération variable sous forme d'instruments financiers afin de mieux corréler la rémunération variable avec la performance de l'entreprise, d'aider à la rétention des collaborateurs et de répondre aux obligations du régulateur ; et
- Ne pas mettre en œuvre de méthodes ou instruments permettant de contourner les principes réglementaires en matière de rémunération variable.

Principes applicables à la rémunération fixe

Le salaire de base rémunère principalement la compétence, le niveau d'expertise, la maîtrise technique, le niveau de responsabilité et la séniorité dans le poste. Dans ce contexte, son éventuelle révision, peut être justifiée par un accroissement de compétence, du niveau d'expertise, par une promotion avec prise de nouvelles responsabilités, par une croissance de la taille des équipes gérées, par un accroissement de l'influence sur l'organisation, par un manque de compétitivité interne et ou externe.

Ces révisions qu'elles soient sélectives ou collectives doivent s'inscrire dans le budget annuel de révisions salariales, respecter les éventuels plafonds recommandés et ne pas faire l'objet d'engagement a priori.

Principes applicables à la rémunération variable

La première étape consiste à déterminer l'enveloppe de rémunération variable qui sera alloué aux différents métiers et fonctions au regard de leur performance et de leur contribution aux performances globales des métiers et du Groupe.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée dans un premier temps au niveau du Groupe au regard de la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, de la performance globale en matière de gestion des risques, et de la capacité de l'entreprise à financer cette enveloppe sur ses propres résultats.

Ces enveloppes de rémunérations variables globales et par métier sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe *(Group Chief Risk Officer)*, le Directeur Général du Groupe (Group CEO), le Directeur Financier du Groupe *(Group Chief Finance Officer)* et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Dans un deuxième temps, après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont réparties, pour chaque métier / segment / produit / fonction par Région / Pays, en fonction de leurs performances et contributions respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs de performance financière, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'évolution de la profitabilité mesurée notamment au travers du rendement des risques pondérés, Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers liés à la gestion des risques, en particulier l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque sur la criminalité financière, la mise en œuvre des recommandations des régulateurs ou des auditeurs internes, la maîtrise des risques opérationnels, la bonne application des principes *"Conduct"* afin d'agir au mieux dans l'intérêt des clients en respectant l'intégrité des marchés financiers et en veillant à éviter les conflits d'intérêts. Enfin cette mesure de la performance s'appuie sur des indicateurs plus généraux tels que l'amélioration de l'expérience client, la mise en œuvre effective des projets de transformation, la représentation des femmes sur les postes élevés de l'organisation, la réduction de l'empreinte carbone, le développement de la finance durable. Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés par rapport à des objectifs définis en début d'année.

Dans un troisième temps, ces enveloppes sont attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur.qui est évaluée par le manager tout au long de l'année et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions qui a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent de manière équilibrée des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.). Ils peuvent également intégrer, au plus haut de l'organisation, ou dans certains métiers des critères environnementaux (tels que la réduction de l'empreinte carbone, le développement de la finance durable, le support aux ambitions du Groupe en matière de climat), des critères liés à la diversité et à l'inclusion (tels que la diversité du Comité Exécutif, le nombre de femmes cadre dirigeants ou dans les grades internes les plus élevés, ...).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison aux objectifs de l'année qui sont formalisés dans des feuilles d'objectifs annuels *(Balance Scorecards)*.

Parallèlement, selon la réglementation locale applicable, le collaborateur peut se voir attribuer un niveau de comportement aligné sur les valeurs du groupe. L'échelle de notation couvre 4 niveaux de comportement ("Inacceptable", "Satisfaisant", "Très satisfaisant", "Rôle modèle").

Depuis la promulgation de la loi Pacte, le dispositif de "malus" s'applique désormais à l'ensemble des collaborateurs attributaires

d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

Par ailleurs toutes les rémunérations acquises peuvent désormais être soumises à la politique de *"Clawback"* du Groupe. Ce dispositif prévoit, en cas de manquement avéré, une récupération a posteriori des attributions déjà versées et / ou acquises au titre d'une année de performance.

S'agissant des rémunérations variables garanties, elles ne sont plus attribuées depuis 2020. Elles ont été remplacés par des variables cibles qui restent très exceptionnelles, toujours limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche sur des profils élevés.

En ce qui concerne les indemnités de départ, elles suivent les règles légales et / ou conventionnelles ou d'accords d'entreprise.

Il est à noter enfin qu'au-delà de la population des "Personnels Identifiés" (cf ci-après), la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2022, prévoient un différé de trois ans sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable,

Politique de rémunération applicables au personnel identifié

CRD V

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Conformément aux règles prévues par la directive CRD V, certaines catégories de collaborateurs (Personnels Identifiés) sont soumises à des règles spécifiques en matière de composition et de versement de la rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise, sont identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité Bancaire Européenne. En application de ces critères, un total de 363 collaborateurs a été identifié au titre de 2022.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe du 23 mai 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces Personnels identifiés, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une prime fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 1 / 3 de la rémunération totale et inférieur à 50 000 euros, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement.

Pour les Personnels Identifiés du périmètre France, la part différée en actions n'est acquise qu'à l'issue d'une période 4 ans (50 % après 2 ans et 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans) ou de 5 ans (40 % après 2 ans, 20 % après 3 ans, 20 % après 4 ans et 20 % après 5 ans) Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de douze mois (ou 6 mois pour certains différés à 5 ans) à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Pour les collaborateurs du périmètre international, la part différée en actions est acquise au rythme soit de 25 % par an sur 4 ans, soit de 20 % par an sur 5 ans également assortie d'une période de rétention de douze mois.

AIFM / UCITS

Depuis le 1er janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs (Personnels Identifiés) de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s) et / ou des UCITS gérés.

Au titre de l'exercice 2022, 46 collaborateurs ont été identifiés "Personnels Identifiés – AIFM / UCITS" au sein de HSBC Global Asset Management et 7 collaborateurs au sein de HSBC REIM.

Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 200 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash immédiat indexé sur la performance d'un panier de fonds, 40 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans, 50 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les "Personnels Identifiés" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

SOLVABILITE II

Conformément à la directive Solvency II, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Personnels Identifiés – Solvabilité II" sont soumis à des règles particulières en matière de composition et de versement de leur rémunération variable. Au titre de l'exercice 2022, 36 collaborateurs ont été identifiés "Personnels Identifiés – Solvabilité II" au sein de cette entité.

Pour cette population, une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Personnels Identifiés "Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 1 / 3 de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % en fonction du niveau de rémunération variable .

IFD/IFR

Les entreprises d'investissement sont soumises au règlement UE 2019 / 2023 *Investment Firm Reulation ("IFD")* et à la Directive UE 2029 / 2034 *Investment Firm Directive ("IFR").*

Conformément à ces directives, certaines catégories de collaborateurs (Personnels Identifiés) de HSBC Epargne Entreprise sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société.

Au titre de l'exercice 2022, 5 collaborateurs ont été identifiés "Personnels Identifiés" sous la réglementation IFD/IFR au sein de HSBC Epargne Entreprise;

Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 50 000 EUR et qu'elle représente plus de 1/3 de leur rémunération totale, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions HSBC, est acquise sur une période de 4 ans et fait l'objet d'une période de rétention de 12 mois.

Informations prévues par la directive CRD V

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en Equivalent temps plein au 31 décembre 2022[1]	Total des rémunérations 2022
		€
Dirigeants effectifs	2	3 043 019
Banque privée et de gestion de patrimoine	4147	238 032 627
Banque d'entreprises	1 450	123 087 396
Activités de marchés et de conservation de titres	1366	163 677 598
Banque de financement et d'investissement	393	80 469 454
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	3	995 183
Corporate Centre	3 007	248 706 614
Total	10 368	858 011 892

1 Effectif au 31 décembre 2022 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2022	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
		€	€	€
Dirigeants effectifs	2	3 043 019	1 053 018	1 510 000
Banque privée et de gestion de patrimoine	48	18 601 230	11 060 154	7 541 075
Banque d'entreprises	41	13 827 172	8 577 595	5 249 576
Activités de marchés et de conservation de titres	84	31 766 030	18 260 947	13 505 083
Banque de financement et d'investissement	50	27 058 243	15 467 892	11 590 351
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	1	590 437	448 000	142 437
Corporate Centre	137	34 926 306	23 937 574	10 988 731
Total	363	129 812 437	79 285 181	50 527 253

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
	€	€	€
Dirigeants effectifs	755 000	755 000	1 510 000
Banque privée et de gestion de patrimoine	3 904 901	3 636 173	7 541 075
Banque d'entreprises	2 756 700	2 492 875	5 249 576
Activités de marchés et de conservation de titres	6 819 103	6 685 980	13 505 083
Banque de financement et d'investissement	5 845 298	5 745 053	11 590 351
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	71 218	71 218	142 437
Corporate Centre	6 208 984	4 779 747	10 988 731
Total	26 361 205	24 166 046	50 527 253

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
	€	€	€
Dirigeants effectifs	706 000	804 000	1 510 000
Banque privée et de gestion de patrimoine	3 997 150	3 543 924	7 541 075
Banque d'entreprises	3 176 671	2 072 905	5 249 576
Activités de marchés et de conservation de titres	7 446 460	6 058 623	13 505 083
Banque de financement et d'investissement	5 965 397	5 624 954	11 590 351
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	85 462	56 975	142 437
Corporate Centre	6 448 189	4 540 542	10 988 731
Total	27 825 329	22 701 923	50 527 253

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
	€	€	€
Dirigeants effectifs	402 000	402 000	804 000
Banque privée et de gestion de patrimoine	1 308 154	2 235 770	3 543 924
Banque d'entreprises	999 941	1 072 963	2 072 905
Activités de marchés et de conservation de titres	2 903 623	3 155 000	6 058 623
Banque de financement et d'investissement	2 746 850	2 878 105	5 624 954
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	28 487	28 487	56 975
Corporate Centre	2 157 303	2 383 239	4 540 542
Total	10 546 358	12 155 565	22 701 923

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
	€
Dirigeants effectifs	1 368 471
Banque privée et de gestion de patrimoine	7 155 068
Banque d'entreprises	3 332 913
Activités de marchés et de conservation de titres	13 504 808
Banque de financement et d'investissement	13 526 590
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	186 740
Corporate Centre	7 467 503
Total	46 542 093

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées relatives aux années antérieures non acquises au 31 décembre 2021, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2021. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
		€
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises	–	–
Activités de marchés et de conservation de titres	–	–
Banque de financement et d'investissement	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	–	–
Corporate Centre	–	–
Total	–	–

Indemnités de départ versées en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées et payées en année N
		€
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises		
Activités de marchés et de conservation de titres	4	1 368 821
Banque de financement et d'investissement	1	545 000
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités		
Corporate Centre	1	418 413
Total	6	2 332 234

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N €
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises	–	–
Activités de marchés et de conservation de titres	–	–
Banque de financement et d'investissement	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	–	–
Corporate Centre	–	–
Total	–	–

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	11
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	6
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	
Total	17

Informations prévues par les directives AIFM/ UCITS et IFD/IFR

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management et HSBC REIM et dans la société d'épargne salariale HSBC Epargne Entreprise. Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 355)	29 585 505	11 801 979	41 387 484
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIFM (nombre : 53)[1]	8 899 807	6 201 324	15 101 131
Dont cadres supérieurs (22 collaborateurs)	3 760 572	2 196 876	5 957 448

1 Dont 4 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V.

HSBC Epargne Entreprise

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 9)	465 039	63 218	528 257
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque IFD/IFR (nombre : 5)[1]	298 000	45 313	343 313
Dont cadres supérieurs (5 collaborateurs)	298 000	45 313	343 313

1 Dont 4 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risque AIFM/UCITS.

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Rémunération totale €
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 32)[1]	7 241 424	4 590 300	11 831 724

1 Dont 24 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V.

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Private Bank (Luxembourg) SA et dans laquelle HSBC Holdings p.l.c., société contrôlant HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 12 septembre 2022, deux conventions, à savoir un accord de transfert d'activités (Business Transfer Agreement – « BTA ») et un accord de transfert de portefeuille bancaire (Bank Portfolio Transfer Agreement – « BPTA »), portant sur le transfert des activités françaises de Banque privée de HSBC Continental Europe à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. Ces conventions ont été conclues le 29 septembre 2022.

Modalités :

Au titre de l'accord de transfert d'activités (Business Transfer Agreement – « BTA »), HSBC Private Bank (Luxembourg) SA a payé un montant de 3 millions d'euros à HSBC Continental Europe à la date de transfert.

Au titre de l'accord de transfert de portefeuille bancaire (Bank Portfolio Transfer Agreement – « BPTA »), le prix de transfert est égal à la valeur nette comptable des éléments transférés sur la base du bilan préparé par HSBC Continental Europe à la date de transfert. Le prix net d'inventaire transféré s'élève à 1,5 milliards d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est conclue dans le cadre de l'orientation stratégique définie par le Groupe HSBC pour l'activité de banque privée, qui consiste à développer une relation client de haute qualité, en se concentrant sur les clients très fortunés ayant des exigences internationales, et à accroître la coopération transfrontalière.

L'objectif de l'opération est de générer de la valeur en permettant aux clients de Private Banking France l'accès à la large gamme de services offerts par l'entité luxembourgeoise. HSBC Private Bank (Luxembourg) SA a pour vocation de devenir un pôle d'excellence en matière de banque privée pour l'ensemble de l'Europe continentale.

Avec HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 14 octobre 2022, une convention d'achat d'actions (Share Purchase Agreement « SPA ») portant sur l'acquisition de 100% de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). Cette convention a été conclue en date du 24 novembre 2022.

Modalités :

L'acquisition de 100% de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany est effectuée moyennant une contrepartie en espèces.

Le montant de l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH s'élève à 1,19 milliards d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de permettre à votre société de se conformer aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire ("IPU") en ligne avec la Directive sur les exigences de fonds propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE et ayant leur siège hors de l'UE. Dans ce contexte HSBC Continental Europe a acquis la société HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH ("HSBC Germany") en novembre 2022. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une banque intégrée en Europe continentale plus simple et bien positionnée pour servir au mieux ses clients.

Avec et HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, et HSBC Europe BV, et dans laquelle HSBC Holdings p.l.c., société contrôlant HSBC Bank p.l.c. est indirectement intéressée.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors des séances du 29 septembre 2022 et du 28 octobre 2022, une convention d'achat d'actions (Share Purchase Agreement « SPA »), son avenant et l'accord réitératif accessoire, portant sur l'acquisition par HSBC Continental Europe des parts détenues par HSBC Europe BV dans HSBC Bank Malta p.l.c., représentant 70,03% de la totalité du capital émis en numéraire. Le contrat d'achat d'actions a été conclu en date du 29 novembre 2022 et l'avenant et l'accord réitératif accessoire ont été conclus en date du 14 décembre 2022.

Modalités :

L'acquisition de 70,03% du capital de HSBC Bank Malta p.l.c par HSBC Continental Europe est effectuée moyennant une contrepartie en espèces.

Le montant de l'acquisition de HSBC Malta Bank p.l.c. s'élève à 204 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de permettre à votre société de se conformer aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire ("IPU") en ligne avec la Directive sur les exigences de fonds propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE et ayant leur siège hors de l'UE. Dans ce contexte HSBC Continental Europe a acquis la société HSBC Bank Malta p.l.c. en novembre 2022. HSBC Bank Malta p.l.c. restera une filiale autonome et continuera à gérer ses activités par le bais de trois lignes métier : Wealth and Personal Banking (WPB), Commercial Banking (CMB) et Markets and Securities Services (MSS).

Avec HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, société contrôlée par HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de la séance du 29 septembre 2022 une convention de partenariat (Partnership Agreement) pour établir une société en commandite de droit allemand (« Kommanditgesellschaft ») pour laquelle HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne) est l'unique associé commanditaire (« Kommanditist ») et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH est l'unique associé commandité (« Komplementär »). La convention a été conclue en date du 11 octobre 2022.

Modalités :

Le transfert de propriété à HSBC Continental Europe S.A., Germany est effectué par voie de transmission universelle partielle (« partielle Gesamtrechtsnachfolge ») en vertu de la loi allemande sur la transformation en une société en commandite, dont HSBC Continental Europe S.A., Germany est l'unique associé commanditaire (« Kommanditist ») et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH est l'unique associé commandité (« Komplementär »). Le transfert des actifs et des passifs de la société en commandite devrait être achevé en avril 2023.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany et décrit les modalités du transfert des actifs et passifs de la société acquise.

Avec HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH, société indirectement contrôlée par HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 14 octobre 2022, une convention d'achat d'actions (Share Purchase Agreement « SPA ») portant sur l'acquisition de 100% de HSBC Service Company Germany GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). Cette convention a été conclue en date du 24 novembre 2022.

Modalités :

L'acquisition de 100% de HSBC Service Company Germany GmbH par HSBC Continental Europe S.A.,

Germany est effectuée moyennant une contrepartie en espèces. Les actions sont vendues et transférées avec tous les droits et obligations qui leur sont attachés à la date de réalisation, en particulier le droit de recevoir des bénéfices, y compris des bénéfices qui n'ont pas encore été distribués avant la date de réalisation.

Le montant de l'acquisition de HSBC Service Company Germany GmbH s'élève à 6 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet Titan qui a été approuvé lors du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2022 et permet à HSBC Continental Europe de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie visant à construire une banque internationale paneuropéenne avec des hubs principaux à Paris et à Londres. Dans ce contexte, l'accord d'achat d'actions de HSBC Service Company Germany GmbH a été réalisé.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées sur l'exercice et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, société contrôlée par HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de la séance du 14 octobre 2022 une convention de transfert du contrôle et des profits et des pertes (Domination and Profit and Loss Agreement) dans le cadre de l'acquisition de 100% de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). La convention a été conclue le 4 janvier 2023 pour une durée indéterminée.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, la société HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH transférera l'intégralité de ses bénéfices à la société mère, HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH peut transférer une partie du profit annuel au poste « autres réserves » dans la mesure où cette accumulation est autorisée par le droit commercial et est justifiée par des raisons économiques.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention de transfert du contrôle et des profits et des pertes a été conclue afin de mettre en place une intégration fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA.

Avec HSBC Service Company Germany GmbH, société indirectement contrôlée par HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de la séance du 14 octobre 2022 une convention de transfert du contrôle et des profits et des pertes (Domination and Profit and Loss Agreement) dans le cadre de l'acquisition de 100% de HSBC Service Company Germany GmbH détenus par HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH par HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). La convention a été conclue le 4 janvier 2023 pour une durée indéterminée.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, la société HSBC Service Company Germany GmbH transférera l'intégralité de ses bénéfices à la société mère, HSBC Continental Europe S.A., Germany (la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne). HSBC Service Company Germany GmbH peut transférer une partie du profit annuel au poste « autres réserves » dans la mesure où cette accumulation est autorisée par le droit commercial et est justifiée par des raisons économiques.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention de transfert du contrôle et des profits et des pertes a été conclue afin de mettre en place une intégration fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

(a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank p.l.c. Paris Branch (société contrôlant HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%).

Trois conventions conclues en 2001 entre votre société et HSBC Bank p.l.c. Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2022 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par votre société à HSBC Bank p.l.c. Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2022 a représenté 2,4 millions d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank p.l.c. Paris Branch et votre société.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 43,7 millions d'euros a été comptabilisé en 2022.

Avec HSBC Holdings p.l.c., société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

La convention renouvelée en 2015 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par votre société et ses filiales. Cette convention n'a pas eu d'impact comptable au titre de l'exercice 2022.

Avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, and HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o. (société dans laquelle HSBC Holdings p.l.c., société contrôlant HSBC Bank p.l.c., société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée).

La convention (Side Letter), conclue le 29 septembre 2021, avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, and HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o. porte sur le prépaiement par HSBC Continental Europe aux cinq sociétés de services du Groupe de quatre mois de redevances pour les services fournis, afin de répondre aux exigences en matière de fonds de prévoyance pour assurer la continuité opérationnelle en situation de résolution (Operational Continuity in Resolution -"OCiR"). L'objectif du fonds de prévoyance est d'assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes dans les sociétés de services du Groupe (ServCos) pour garantir la fourniture de services sur lesquels le Groupe HSBC s'appuie tout au long d'un événement de tension ou de résolution.

Au titre de cette convention, les prépaiements comptabilisés au bilan de votre société s'élèvent à 84,3 millions d'euro.

Avec Jean Beunardeau, Président de votre Conseil d'Administration.

Réactivation, à compter du 15 juillet 2021, du contrat de travail de M. Beunardeau, qui était suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 1er février 2010. Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 9 juin 2021 et a été conclue le 19 juillet 2021.

Cette convention a donné lieu à un paiement de 1 100 K€ au cours de la période concernée.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank p.l.c. et HSBC UK Bank p.l.c. (respectivement société contrôlant HSBC Continental Europe et société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%).

La convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank p.l.c. et HSBC UK Bank p.l.c. afin de couvrir HSBC Bank p.l.c. et HSBC UK Bank p.l.c. de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank p.l.c. et HSBC UK Bank p.l.c. n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux (« Trade ») aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Au titre de cette convention, aucun produit n'a été comptabilisé en 2022.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO Paris**
Agnès Hussherr	Arnaud Naudan
Associée	Associé

Développement durable

Déclaration de Performance Extra-Financière

Modèle d'affaires de HSBC Continental Europe

Présentation des activités et stratégie

Le modèle d'affaires de HSBC Continental Europe, résumant l'ensemble de son périmètre, ses principales ressources, ses principales activités et réalisations, sa stratégie et ses perspectives est présenté dans la partie "Présentation des activités et stratégie" page 5.

Pilotage de la démarche Développement durable – Gouvernance

L'approche Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) de la Banque

HSBC a entrepris de renforcer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de son organisation et continue de progresser pour intégrer pleinement le développement durable dans ses activités quotidiennes, sa stratégie d'entreprise et ses pratiques de gestion des risques.

A travers son objectif « Ouvrir un monde d'opportunités », HSBC vise à soutenir le succès à long terme de ses clients, de ses collaborateurs et des communautés dans lesquelles il opère. Pour atteindre cet objectif et mettre en œuvre sa stratégie de manière durable, HSBC est guidé par ses valeurs : « nous valorisons la différence, nous réussissons ensemble, nous prenons nos responsabilités et nous agissons à vos côtés ».

HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans les actions déployées par le Groupe HSBC et présentées dans son rapport stratégique disponible sur son site Internet: https://www.hsbc.com/investors/results-and-announcements

Le déploiement et la mise en œuvre de cette stratégie au sein de HSBC Continental Europe sont sous la responsabilité de la Direction du développement durable, en lien hiérarchique avec le Directeur Général et fonctionnellement du Directeur du développement durable Europe. La Directrice du développement durable siège au Comité Exécutif de la Banque. L'équipe Développement durable de HSBC Continental Europe est composée de six personnes (4 en France, une à Malte et une en Allemagne).

L'approche de HSBC Continental Europe en matière de développement durable, détaillée dans la section Présentation des activités et stratégie - Mener la transition vers la neutralité carbone (page 7) est alignée avec celle du Groupe HSBC, qui est présentée dans le chapitre *Environnemental, social and governance review* au sein du Rapport Annuel du Groupe mis à disposition sur son site internet : https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business

Gouvernance

Des améliorations significatives ont été apportées tout au long de l'année 2022 afin de prendre davantage en compte les risques ESG et notamment climatiques dans la stratégie commerciale, les objectifs des métiers, le dispositif de gestion des risques ainsi que la gouvernance.

Le cadre de gouvernance des risques ESG a été renforcé afin de s'assurer que les réglementations et obligations à venir en matière de finance durable soient comprises et appliquées, tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie net zéro à horizon 2050.

HSBC Continental Europe s'appuie sur les structures de gouvernance existantes ainsi que sur des comités locaux : Forum de supervision des risques liés au climat et à l'ESG (« CESGROF »), créé en 2022 pour définir et superviser l'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques liés au Climat et à l'ESG avec une escalade au comité faîtier de gestion des risques de HSBC Continental Europe. Ce comité partage également sa supervision des risques auprès du comité de pilotage ESG mis en place fin 2022 et présidé par le Directeur général de HSBC Continental Europe, afin de s'assurer de la cohérence de la stratégie ESG menée au niveau de l'entité et de rendre compte des progrès et également, des contraintes dans le déploiement de cette stratégie.

Informations complémentaires dans le rapport "*Continental Europe Pillar 3 Report 2022*".

Gestion des risques

HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ses principaux domaines d'intervention sont les risques liés au changement climatique, à la nature, aux enjeux liés aux droits de l'Homme et à l'écoblanchiment. Ces risques peuvent avoir un impact sur la Banque à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de ses activités et de ses relations commerciales et également, sur la société en général.

Concernant l'ensemble des éléments de risques ESG, HSBC Continental Europe doit s'assurer que sa stratégie et son modèle d'affaires, y compris les produits et services fournis à ses clients ainsi que les processus de gestion des risques (comprenant les processus d'évaluation et de gestion des différents risques financiers et non-financiers en lien avec l'ESG auxquels le Groupe HSBC doit faire face), s'adaptent pour répondre aux exigences réglementaires, aux attentes des parties prenantes et du marché qui continuent d'évoluer de manière significative et à un rythme soutenu.

Dans ce contexte, les risques ESG sont revus annuellement dans le but de s'assurer que les risques les plus importants au sein de HSBC Continental Europe sont identifiés et gérés dans le respect du dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC, du modèle de trois lignes de défense et par l'intermédiaire des politiques et contrôles, lorsque nécessaire.

Informations complémentaires disponibles dans la section Risques ESG page168.

Ce chapitre complète les informations extra financières présentées dans la section *Environnemental, social and governance review* au sein du Rapport Annuel du Groupe qui sera publié le 21 février 2023 et mis à disposition sur le site web du Groupe. (https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business)

Identification des principaux risques de durabilité de HSBC Continental Europe

Une culture d'entreprise responsable

Le Groupe HSBC s'est fixé pour mission de mettre en relation des hommes et des opportunités. Celle-ci lui confère un devoir de protection de ses clients, de la société au sens large et de l'intégrité du système financier.

Approche des risques non financiers

Le Groupe HSBC utilise de nombreux outils pour identifier et gérer ses risques non financiers, tels que son appétit au risque, sa cartographie des risques, sa liste des risques principaux et émergents, ou encore les tests de résistance. Il s'appuie également sur les enquêtes auprès des collaborateurs et des clients, sur les dialogues avec ses clients et ses investisseurs.

En 2022, HSBC Continental Europe a revu la cartographie des risques ESG qu'elle avait élaborée en 2021. Cette analyse des risques ESG a été réalisée sur le périmètre HSBC Continental Europe (hors HSBC Malte et HSBC Allemagne). Elle a permis d'identifier les risques ESG les plus matériels à court, moyen ou long termes et a permis d'en retenir douze présentant un risque matériel pour HSBC Continental Europe, complétés des 3 thèmes imposés par l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières:

- 4 risques liés à l'activité bancaire :
  - Risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro à 2050 (thème 1) ;
  - Risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la Banque avec une trajectoire net zéro à 2030 (thème 2) ;

- Risque de détérioration de la satisfaction des clients (thème 3) ;
- Risque pour la continuité de l'activité lié à la propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse (thème 4).

- 2 thèmes liés à des risques relatifs au capital humain :
  - Risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 5);
  - Risques psychosociaux et risques liés à la dégradation de la qualité de vie au travail (thème 6).
- 6 thèmes liés à des risques de gouvernance :
  - Risque lié à des pratiques commerciales déloyales et à l'impossibilité de protéger les intérêts de nos clients (thème 7) ;
  - Risque de blanchiment et de criminalité financière (thème 8);
  - Risque de corruption* (thème 9);
  - Risque en matière d'évasion fiscale* (thème 10);
  - Risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 11);
  - Risque en matière de non-respect des Droits de l'Homme* (thème 12).

Malgré leur importance environnementale et sociétale, la lutte contre le gaspillage alimentaire*, la lutte contre la précarité alimentaire*, la promotion de l'alimentation responsable équitable* et durable, le respect du bien-être animal ainsi que la pratique d'activités sportives* ne sont pas des sujets matériels dans le cadre des activités de la Banque.

En octobre 2021, l'agence de notation extra-financière Sustainalytics a évalué HSBC Continental Europe du point de vue de la gestion de ses risques ESG en « faible ».

* *Thème imposé par imposé par l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières*

Politiques et actions mises en œuvre pour répondre aux risques ESG les plus matériels

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe HSBC est conscient que les gouvernements, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe HSBC gère les risques que des services financiers fournis à ses clients ne correspondent pas de manière adéquate à leurs attentes, à celles de la société ou puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Les risques de durabilité peuvent également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la Banque.

De fait, face à ces risques, la Banque a mis en place une série de politiques qui sont décrites dans les pages suivantes. Elle identifie également une série d'indicateurs clés de performance qui lui permettent de suivre sa capacité à gérer chacun de ces risques. L'élaboration de ses politiques est animée par la volonté de fixer des objectifs pour ces indicateurs clés afin de contrôler les progrès dans la réalisation de ses objectifs d'amélioration.
HSBC Continental Europe a entrepris de transformer son modèle d'affaires vers un modèle de Banque internationale pour la clientèle d'entreprises opérant à travers 10 succursales et 2 filiales, HSBC Allemagne et HSBC Malte, en novembre 2022.

Dans ce contexte, le processus d'identification et d'ajustement de ces indicateurs clés de performance est en cours et les objectifs pour chacun des indicateurs de ce nouveau modèle d'affaires n'ont pas encore été définis.

Cependant, les indicateurs pour lesquels des objectifs ont été identifiés font l'objet d'une vérification et sont susceptibles d'évoluer. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-après :

Nos indicateurs clés de performance et objectifs

		Objectif / ambition	Performance en 2022
Activité bancaire			
	Accompagner nos clients dans leur transition vers une trajectoire net zéro à 2050	Ambition du Groupe HSBC de fournir et faciliter l'accès à USD 750 Md à 1 000 Md$ de financements et d'investissements durables d'ici à fin 2030	Contribution cumulée à l'ambition du Groupe de USD 64,9 Md depuis 2020
	Ambition net zéro à 2030 pour nos opérations	Ambition d'être net zéro pour nos propres opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030 au plus tard[1]	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO_2) par employé à temps plein : 0,43[1]
	Mesure de la satisfaction clients	Satisfaction clients dans la Banque d'entreprises	NPS + 38[2]
	Continuité de l'activité	Viser 95 % des contrôles du cycle de vie de continuité de l'activité jugés efficaces et conformes	99 % des contrôles du cycle de vie de continuité de l'activité jugés efficaces et conformes
Capital humain			
	Rétention des talents	Viser un taux d'attrition des salariés de 7% ou moins	Taux d'attrition des salariés de 12%
	Qualité de vie au travail (Enquête Snapshot 2022)	Part des collaborateurs ayant répondu à la question : Comment évaluez vous votre bien être au travail actuellement ?"	59 % ont répondu positivement pour de décrire leur niveau de bien être au travail
Gouvernance			
	Code de conduite	Viser l'objectif du Groupe de parvenir à assurer une formation obligatoire au Code de conduite de 98% au moins des salariés chaque année	96% des salariés ont suivi la formation Code de conduite
	Criminalité financière, corruption et évasion fiscale	Viser l'objectif du Groupe de parvenir à assurer une formation obligatoire en criminalité financière, corruption et évasion fiscale de 98% au moins des salariés	95% des salariés ont suivi les formations
	Cybersécurité et attaques informatiques	Viser l'absence d'incident de cybersécurité significatif sur les 12 derniers mois	Aucun incident n'a été signalé pendant l'exercice 2022
	Code de conduite éthique des fournisseurs	Viser la signature du Code de conduite par près de 100% des fournisseurs	71% des fournisseurs ont signé le Code de conduite

1 Ce niveau absolu d'émissions de gaz à effet de serre couvre les émissions des scopes 1, 2 et une partie du scope 3 (énergie et déplacements professionnels).

2 NPS Net Promoter Score calculé sur le 1er semestre 2022 (source RFI).

Gérer les risques climatiques et autres risques environnementaux de l'activité bancaire (thème 1)

Contribuer au financement d'une économie bas carbone pour gérer le risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro à horizon 2050

Plus que jamais, soutenir la transition de nos clients vers une économie bas carbone, incluant l'innovation et les solutions bas carbone, est une nécessité pour assurer la résilience de l'économie. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence. Le réseau du Groupe HSBC couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et les plus dynamiques économiquement. Ceci lui permet de jouer un rôle stratégique pour favoriser une croissance durable au cœur de l'économie mondiale.

Les engagements de HSBC en matière de finance durable

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, de nouveaux engagements pour lutter contre la crise climatique et environnementale :

- Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030 ;
- Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant entre 750 et 1 000 milliards USD de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années ;
- Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde ;
- Œuvrer à la transformation des infrastructures durables en une classe d'actifs mondiale et générer un pipeline de projets "bancables".

Plus d'information sur les progrès par rapport à ces engagements sur https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy.

Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD")* depuis leur publication en 2017 et communique sur ses avancements dans son Rapport Annuel disponible sur le site du Groupe. Avant cela, il a souscrit en 2003 aux Principes Équateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Il intègre ses révisions régulières, les dernières ayant été publiées en octobre 2020. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Équateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

Ainsi, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la Banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC. Afin de garantir la cohérence globale des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe HSBC dans la gestion du risque de durabilité.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ces politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de la Banque d'entreprises et par les *Sustainability Risk*

Managers de la Direction du Crédit dans le cas des transactions à risque, qu'il s'agisse de financement de projet ou de crédits. Depuis 2020, des responsables régionaux en charge du risque réputationnel ont également la responsabilité de la supervision des risques de durabilité.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée sont la forêt et ses produits dérivés, les matières premières agricoles, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie, la défense, les sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les zones Ramsar.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes.

Politique Énergie

Le soutien aux plans de transition est un élément clé de l'approche. Le Groupe continuera de fournir des services financiers ou de conseils aux clients du secteur de l'énergie si les plans de transition des clients sont conformes aux objectifs d'émissions financés d'ici à 2030 et à l'engagement net zéro d'ici à 2050. Si le plan de transition d'un client n'est pas réalisé ou si, après un engagement répété, il n'est pas conforme aux objectifs et aux engagements du Groupe, celui-ci ne fournira pas de nouveau financement et pourra retirer les financements existants.

La politique de sortie progressive du charbon thermique a été révisée en 2022, conformément à l'engagement du Groupe de revoir chaque année sa politique et ses objectifs en tenant compte de l'évolution de la science et des orientations reconnues au niveau international. La politique a été élargie de telle sorte que HSBC ne fournira pas de nouveaux services de financement ou de conseil destinés spécifiquement à la conversion de centrales électriques alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz, ou pour de nouvelles mines de charbon métallurgique et s'engage à une diligence raisonnable accrue.

Avec cette révision de la politique, le Groupe HSBC s'est en outre engagé à:

- Réduire de 70% en valeur absolue les émissions financées dans les secteurs de l'énergie thermique au charbon et des mines de charbon thermique d'ici 2030 ;
- Entreprendre un processus de diligence raisonnable renforcée, avant l'octroi de nouveaux financements ou de nouveaux services de conseil dans le but spécifique de convertir des centrales électriques existantes alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz ;
- Appliquer une définition modifiée concernant l'expansion du charbon thermique pour les activités de fusion et d'acquisition, et refuser toute nouvelle relation avec des entreprises qui exploitent des actifs de charbon thermique dans des zones critiques sur le plan environnemental et social.

En décembre 2022, le Groupe HSBC a publié sa politique actualisée couvrant le système énergétique au sens large, y compris le pétrole et le gaz en amont, la production d'électricité à partir du pétrole et du gaz, les énergies renouvelables à base d'hydrogène et l'hydroélectricité, le nucléaire, la biomasse et l'énergie produite à partir de déchets.

La politique cherche à équilibrer trois objectifs connexes : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, permettre une transition ordonnée qui renforce la résilience à long terme et soutenir une transition juste et abordable.

Plus d'informations sont accessible sur le site internet du Groupe : https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/managing-risk/sustainability-riskFor more details, visit HSBC's website: https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/managing-risk/sustainability-risk

Exposition au charbon thermique

Les données de référence de 2020 comprenaient la production d'énergie thermique au charbon et l'exposition au charbon minier dans les secteurs de l'énergie et des services aux collectivités, ainsi que dans les secteurs des métaux et de l'exploitation minière, telles que définies par la TCFD dans ses communications. Le Groupe HSBC examine actuellement ses expositions au bilan dans le cadre de sa politique sur le charbon thermique en dehors de ces deux secteurs identifiés dans le reporting TCFD. Il est aussi en train de revoir et d'affiner sa base préparatoire à la divulgation de son exposition au charbon thermique.

Objectifs pour les émissions financées liées au charbon thermique

Comme mentionné plus haut, le Groupe HSBC s'est fixé pour objectif une réduction de 70 % pour les émissions financées liées aux secteurs de l'énergie thermique au charbon et de l'extraction du charbon thermique d'ici 2030, en utilisant un niveau de référence de 2020. Il publiera ses données de référence en même temps que ses expositions au charbon thermique annuelles affinées .

Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/managing-risk/sustainability-risk.

Mesures des émissions financées

En octobre 2020, le Groupe a annoncé son ambition de devenir une banque net zéro au niveau de ses émissions financées d'ici 2050 voire plus tôt. En mai 2021, les actionnaires ont approuvé une résolution sur le changement climatique lors de l'Assemblée Générale Annuelle du Groupe, qui engage ainsi le Groupe à définir, annoncer et mettre en œuvre une stratégie assortie d'objectifs à court et moyen terme en vue d'aligner son offre de financement avec les objectifs et le calendrier de l'Accord de Paris. L'analyse du Groupe couvre les financements provenant à la fois de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et la Banque d'entreprises

Cette analyse des émissions financées tient compte des financements figurant au bilan, y compris les financements de projets et les prêts directs.

Les émissions financées établissent le lien entre les financements que la Banque fournit à ses clients et leurs activités dans l'économie réelle, et permettent de donner une indication des émissions de gaz à effet de serre liées à ces activités. Elles font partie des émissions du scope 3 de la Banque, qui comprennent les émissions associées à l'utilisation des produits et services d'une entreprise.

En 2021, HSBC a commencé à mesurer ses émissions financées dans deux secteurs à forte intensité d'émissions : le pétrole et le gaz d'une part, l'électricité et les services aux collectivités d'autre part. En 2022, le Groupe HSBC a aussi commencé à mesurer ses émissions financées pour 4 autres secteurs : le ciment ; le fer, l'acier et l'aluminium ; l'automobile et l'aviation. Le Groupe prévoit de mesurer et de rendre compte de ses progrès sur une base annuelle, ainsi que d'étendre son analyse à quatre nouveaux secteurs – le transport maritime, l'agriculture, l'immobilier commercial et l'immobilier résidentiel dans son Rapport annuel des comptes 2023 et ses déclarations connexes.

Éléments inclus dans l'analyse

Dans l'approche de l'évaluation des émissions financées, le choix des principales méthodologies a été effectué dans le respect des pratiques et des normes du secteur. Pour chaque secteur, le Groupe HSBC a concentré son analyse sur les parties de la chaîne de valeur produisant selon la Banque la majorité des émissions, afin d'éviter tout double comptage des émissions. Par exemple, pour l'aviation, HSBC a donné la priorité aux émissions de scope 1 des compagnies aériennes et aux émissions de scope 3 des loueurs d'avions afin de se concentrer sur l'utilisation de carburants à plus faibles émissions et sur les systèmes de propulsion différents dont bénéficient les nouveaux avions. En fixant des objectifs aux clients qui sont directement responsables ou contrôlent indirectement la majorité des émissions dans chaque secteur et en estimant leurs émissions, le Groupe HSBC est en mesure d'axer son engagement et ses ressources là où le potentiel de changement est le plus élevé. Quant aux différents types de gaz à effet de serre mesurés, HSBC prend en compte le CO_2 et le méthane (mesurés en CO_2e) pour les secteurs du pétrole et du gaz, et uniquement le CO_2 pour les autres secteurs, pour des raisons de disponibilité des données et de matérialité des émissions de gaz à effet de serre. L'approche du Groupe en matière de comptabilité des émissions de HSBC ne repose pas sur

l'achat de d'instruments de compensations en vue d'atteindre les objectifs d'émissions financés qu'il se fixe. HSBC a exclu les produits étant par nature à court terme, dont la durée est inférieure à 12 mois, conformément aux directives du *Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF »).* Pour le calcul des émissions financées annuelles figurant au bilan, le Groupe a utilisé les soldes tirés au 31 décembre relatifs aux crédits émis par la Banque de financement et d'investissement et par la Banque d'entreprises, qui comprennent les prêts aux entreprises, le financement du commerce et des créances, et le financement de projets, comme valeur du financement fourni aux clients.

Approche évolutive

Les méthodologies du Groupe HSBC doivent être transparentes et comparables et fournir des informations basées sur la science permettant de cibler les efforts d'engagement, d'informer sur l'allocation en capital et de développer des solutions à la fois opportunes et efficaces. Le Groupe HSBC continue de s'engager auprès des régulateurs, des organismes de normalisation et des organisations du secteur afin de définir son approche de l'évaluation des émissions financées et de la gestion de l'alignement des portefeuilles sur la neutralité carbone. Le Groupe HSBC collabore également avec les fournisseurs de données et ses clients pour recueillir des données solides et cohérentes de l'économie réelle en vue d'améliorer ses analyses.

Les scénarios utilisés par le Groupe dans son analyse s'appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour mener la transition mondiale vers une hausse limitée à 1,5°C. Les hypothèses portent notamment sur le développement et/ou l'adoption de technologies, l'évolution du mix énergétique, le retrait d'actifs, les changements de comportement et la mise en place de leviers politiques. Le Groupe HSBC s'attend à ce que les développeurs de scénarios s'efforcent continuellement d'améliorer l'exploitabilité, la précision et la granularité des trajectoires.

Notes sur les données et la méthodologie

Le Groupe HSBC est membre du *Partnership for Carbon Accounting Financials ("PCAF"),* un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre *("GES")* associées à leurs prêts et investissements. Il fournit une stratégie commune visant à traiter la variabilité des données disponibles pour l'évaluation des émissions et le Groupe HSBC applique le score de qualité des données du PCAF aux données qu'il utilise.

Le Groupe HSBC a constaté que les scores de qualité des données variaient entre les différentes composantes de l'analyse, mais pas de manière significative. Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les secteurs ou de manière constante d'une année sur l'autre, cela aura un impact sur ses scores de qualité des données. Bien que le Groupe s'attende à ce que ses scores de qualité des données s'améliorent au fil du temps, à mesure que les entreprises continuent de développer leurs déclarations pour répondre aux attentes croissantes des régulateurs et des parties prenantes, il peut y avoir des fluctuations inattendues au sein des secteurs d'une année sur l'autre, et/ou des différences entre les données requises pour calculer les émissions financées.

La majorité des clients du Groupe ne déclarent pas encore la totalité de leurs émissions de gaz à effet de serre incluses dans l'analyse de la Banque, en particulier les émissions de scope 3. En l'absence d'émissions déclarées par les clients, HSBC les estime en utilisant des approximations basées sur les chiffres de production et de revenus de l'entreprise et des données validées avec les chargés de clientèle. Bien qu'il ait cherché à limiter l'utilisation de données non spécifiques aux entreprises, le Groupe HSBC a appliqué des moyennes sectorielles dans son analyse lorsque les données spécifiques à l'entreprise concernée n'étaient pas disponibles. Au fur et à mesure de l'amélioration des déclarations, les estimations seront remplacées par des points de données réels et amélioreront le score de qualité des données.

La méthodologie et les données utilisées pour évaluer les émissions financées et fixer des objectifs en la matière sont nouvelles et en pleine évolution, et selon les anticipations, les directives du secteur, les pratiques du marché et les réglementations devraient continuer à changer. Le Groupe HSBC prévoit d'affiner son analyse en utilisant les sources de données et les méthodologies disponibles pour les secteurs analysés par la Banque au fur et à mesure de leur évolution. Les données fournies par des tiers qui alimentent l'analyse peuvent présenter un décalage de deux ans dans les chiffres d'émissions déclarés et HSBC travaille avec le marché en vue de réduire ce décalage. L'environnement opérationnel pour l'analyse climatique et le pilotage de portefeuille est également en cours de maturation. Le Groupe HSBC continue de travailler à l'amélioration de son processus de gestion des données et développe et met en œuvre des mesures pour faire évoluer le modèle opérationnel relatif à l'évaluation des émissions financées et gérer l'alignement du portefeuille.

Les émissions de 2019 pour les secteurs du pétrole et du gaz, et de l'électricité et des services aux collectivités ont été révisées à la suite de changements dans les sources de données.

Pour plus de détails sur l'approche et la méthodologie du Groupe, voir la mise à jour de l'approche net zéro du Groupe HSBC et la méthodologie des émissions financées sur www.hsbc.com/esg.

Présentation par secteur

Pétrole et gaz

Pour le secteur pétrolier et gazier, le Groupe HSBC couvre tous les scopes pour les sociétés en amont ainsi que les sociétés intégrées afin de veiller à inclure la grande majorité des émissions de CO_2 et de méthane générées via l'extraction et la consommation de pétrole brut et de gaz naturel. Conformément à la trajectoire "zéro émission nette" de l'AIE, le Groupe HSBC vise une réduction absolue de 34 % des émissions financées figurant au bilan (« Mt CO_2e ») d'ici 2030, en prenant 2019 comme année de référence. Pour décarboner le système énergétique, il faut passer de la consommation de combustibles fossiles à l'utilisation d'une plus grande quantité d'électricité renouvelable et de combustibles alternatifs et réduire la demande grâce à l'électrification de l'économie au sens large, incluant les véhicules électriques, et améliorer l'efficacité énergétique.

Électricité et services aux collectivités

Pour le secteur de l'électricité et des services aux collectivités, HSBC inclut les scopes 1 et 2 et se concentre uniquement sur la production d'électricité. Pour ce secteur, le Groupe HSBC suit également le scénario "zéro émission nette" de l'AIE et vise une intensité d'émissions financées au bilan de 138 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par gigawattheure (« Mt CO_2/GWh ») d'ici 2030, en utilisant 2019 comme année de référence. Le secteur de l'électricité et des services aux collectivités devrait connaître une forte croissance, car l'électrification des transports, du chauffage et d'autres activités devrait entraîner une augmentation de la demande d'électricité. Pour permettre cette croissance et s'assurer qu'elle se produit avec des sources d'électricité à faibles émissions, le Groupe HSBC a choisi un objectif d'intensité. Le financement des énergies renouvelables devra s'intensifier à un rythme sans précédent afin de décarboner le secteur de l'électricité et des services aux collectivités.

Ciment

HSBC couvre les scopes 1 et 2 pour toutes les entreprises possédant des usines de fabrication de clinker et de ciment. Conformément au scénario "zéro émission nette" de l'AIE, le Groupe HSBC vise une intensité d'émissions financées au bilan de 0,46 tonne de dioxyde de carbone par tonne de ciment (« tCO_2/t de ciment »), en utilisant 2019 comme année de référence. Certaines réductions d'émissions peuvent être réalisées grâce à l'efficacité énergétique. Cependant, pour réduire de manière significative les émissions liées aux combustibles et aux procédés de fabrication du ciment, des investissements à grande échelle dans de nouvelles technologies sont nécessaires, telles que la substitution du clinker, l'utilisation de combustibles alternatifs et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Fer, acier et aluminium

Les scopes 1 et 2 sont inclus pour la production d'acier et d'aluminium. En raison de la faible matérialité des émissions financées du secteur de l'aluminium au sein de son portefeuille, HSBC les a combinées. Pour le secteur du fer, de l'acier et de l'aluminium, il vise une intensité d'émissions financées au bilan de 1,05 tonne de dioxyde de carbone par tonne de métal (« tCO_2/t de métal »), en utilisant 2019 comme année de référence.

Le Groupe HSBC applique le scénario zéro émission nette de l'AIE comme scénario cible principal et a inclus le moratoire technologique du *Mission Possible Partnership* (MPP) comme scénario alternatif. Le Groupe HSBC reconnaît que dans ces secteurs dits « difficiles à décarboner », la trajectoire vers 1,5°C dépend d'un soutien politique fort afin de débloquer des investissements à grande échelle et la mise à l'échelle de technologies naissantes essentielles.

Automobile

Pour le secteur automobile, le Groupe HSBC prend en compte les émissions des scopes 1, 2 et 3 provenant de la fabrication des véhicules, ainsi que les émissions issues des pots d'échappement dites *« du réservoir à la roue »* pour les véhicules légers. Le Groupe HSBC a exclu les véhicules lourds de son analyse en raison de l'évolution des données et des méthodologies. Le Groupe HSBC vise une intensité d'émissions financées au bilan de 66 tonnes de dioxyde de carbone par véhicule-kilomètre (« tCO_2/vkm »), en utilisant 2019 comme année de référence. Ce chiffre est conforme au scénario « zéro émission nette » de l'AIE, modifié pour correspondre à la part des ventes de véhicules neufs en cours d'année pour les véhicules légers. La décarbonation du secteur automobile nécessite des investissements à grande échelle dans de nouvelles usines de fabrication de véhicules électriques et de batteries, ainsi que des politiques visant à mettre un terme aux ventes de nouvelles voitures à moteur à combustion interne afin de favoriser l'électrification.

Aviation

Dans le secteur de l'aviation, le Groupe HSBC intègre les émissions liées au scope 1 des compagnies aériennes et au scope 3 des loueurs d'avions, considérant ainsi qu'il prend en compte les principales sources d'émissions directes des avions. Le Groupe HSBC exclut l'aviation militaire et les activités de fret liées. Selon le scénario "zéro émission nette" de l'AIE, le Groupe vise une intensité d'émissions financées au bilan de 63 tonnes de dioxyde de carbone produit par kilomètre et par passager (tCO_2/rpk), en utilisant 2019 comme base de référence. Pour atteindre ces niveaux d'intensité, le secteur a besoin d'investissements importants dans les carburants de substitution, en matière d'accélération de l'utilisation de carburants durables et la mise en service de nouveaux avions pour réduire les émissions.

Émissions financées de HSBC Continental Europe

Les tableaux, ci-dessous résument les résultats des évaluation des émissions financées en 2019 et 2020. Les données sont évaluées sur la base des prêts et avances enregistrés pour HSBC Continental Europe en proportion du total des prêts et avances enregistrés au niveau du Groupe. Les tableaux indiquent les émissions associées aux activités de financement de HSBC Continental Europe en termes d'émissions absolues pertinentes pour chaque secteur.

L'hypothèse sous-jacente de ce calcul est que l'intensité des émissions des activités de financement est la même d'une région à l'autre et, par conséquent, que les émissions financées par HSBC Continental Europe sont réparties selon le même ratio sur la part des soldes de prêts que ceux utilisés par le Groupe HSBC pour ses calculs. Cela pourrait entraîner une surestimation des émissions financées attribuables à HSBC Continental Europe puisqu'il est attendu que l'intensité des émissions dans cette région soit inférieure à la moyenne mondiale.

Pour ces 6 secteurs, des informations sur les objectifs de réduction des émissions fixés par le Groupe figurent dans le Rapport annuel du Groupe HSBC dans la section relative à l'ESG accessible sur le site internet du Groupe à l'adresse https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business.

Émissions financées, données 2019, HSBC Continental Europe

	Prêts et avances aux clients de HSBC Continental Europe, en M€	Émissions financées de HSBC Continental Europe, en valeur absolue (Mt CO_2e)1
Emissions financées figurant au bilan – Banque de financement, d'investissement et de marché et Banque d'entreprises (2019)		
Pétrole et gaz	**97**	**0,07**
Energie et services aux collectivités	**633**	**0,61**
Aviation	**857**	**1,19**
Automobile	**53**	**0,05**
Ciment	**0,26**	**0,00**
Aluminium et acier	**3,24**	**0,01**

Émissions financées : données 2020 : HSBC Continental Europe

	Prêts et avances aux clients de HSBC Continental Europe, en M€	Émissions financées de HSBC Continental Europe, en valeur absolue (Mt CO_2e)1
Émissions financées figurant au bilan – Banque de financement, d'investissement et de marché et Banque d'entreprises (2020)		
Pétrole et gaz	87	0,27
Energie et services aux collectivités	436	0,50
Aviation	1568	1,12
Automobile	887	2,16
Ciment	0,82	0,00
Aluminium et acier	26,00	0,12

1 *Les émissions financées en valeur absolue sont mesurées en millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (« Mt CO2e »). HSBC a commencé par identifier les contreparties dans le périmètre de divulgation du Groupe qui avaient des prêts et des avances enregistrées auprès de HSBC Continental Europe. Pour chacune de ces contreparties, les émissions financées ont été rapprochées en utilisant les prêts et avances enregistrés en chiffres absolus en proportion du total, multiplié par les émissions financées par le Groupe. Les données pour 2021 et 2022 ne sont pas encore disponibles.*

Stratégie en matière de biodiversité et de capital naturel

Le déclin de la biodiversité est un risque systémique, qui plus est interdépendant du changement climatique. Le Groupe HSBC s'est engagé à atteindre la neutralité carbone en 2050 et reconnaît que l'objectif peut être atteint sans prendre en compte la perte de capital naturel. En 2022, le Groupe HSBC a progressé en matière d'évaluation de la matérialité de la perte de nature sur les activités de la Banque en participant à plusieurs groupes de travail dans le cadre de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosure ("TNFD"),* dont le Groupe est l'un des membres. Deux projets pilotes sont menés sur les portefeuilles de financements de HSBC Continental Europe afin d'évaluer les impacts sur la nature, la dépendance aux services écosystémiques et les risques financiers induits auxquels ils sont exposés.

Le Groupe HSBC a publié en 2022 une Déclaration sur la Nature : https://www.hsbc.com/search-results?q=statement%20on%20nature&site=Whole%20site&page=1&take=10.

Contribution de HSBC Continental Europe à l'ambition du Groupe HSBC en matière de financements durables à 2030

En 2020, le Groupe HSBC a pris l'engagement de dédier entre 750 et 1 000 milliards USD à des financements et investissements durables à horizon 2030.

Depuis le 1er janvier 2020, la contribution cumulée de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 64,9 milliards USD au 31 décembre 2022, ce qui représente 31% de l'ensemble des progrès accomplis par le Groupe à ce jour.

Le Groupe a revu son dictionnaire de données, qui intègre une définition détaillée des activités contributives, ainsi que le *Group ESG Data Pack*, qui intègre une attestation par un tiers et la répartition des financements et des investissements durables, disponibles ici ; www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible business/esg-reporting-centre.

Soutenir la transition net zéro des clients entreprises de la Banque internationale

En 2022, HSBC Continental Europe a demandé et évalué les plans de transition pour ses clients dans le cadre de sa politique de sortie progressive du charbon thermique sur les marchés de l'Europe continentale. HSBC Continental Europe a également demandé, et évalué, les plans de transition pour ses principaux clients issus des secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services aux collectivités. Ces évaluations portent sur les émissions et les communications antérieures, les objectifs de réduction des émissions, les détails des plans de transition en lien avec les objectifs et les justificatifs que ces activités soient conformes à ces plans. Ce cadre d'évaluation aide la Banque à comprendre les plans de transition de ses clients, à élaborer une stratégie d'engagement pour les aider à effectuer leur transition, à améliorer son approche des risques et à atteindre son objectif net zéro.

Mobiliser un financement durable pour les clients

L'engagement de HSBC Continental Europe à soutenir les clients qui participent activement à la transition est au cœur de l'approche de la Banque. Conformément à sa politique, la Banque ne fournira plus de nouveaux services financiers ou de conseil aux fins spécifiques des projets relatifs aux nouveaux gisements de pétrole et de gaz et aux infrastructures connexes dont l'utilisation principale est combinée à de nouveaux gisements. L'engagement sur les plans de transition est un élément clé de son approche. HSBC Continental Europe continuera de fournir des services financiers ou de conseil aux clients du secteur de l'énergie au niveau de l'entreprise, quand les plans de transition des clients sont conformes à ses objectifs d'émissions financées au niveau du portefeuille pour 2030 et à l'engagement de net zéro d'ici 2050. Si le plan de transition d'un client n'est pas élaboré ou si, après un engagement répété, il n'est pas conforme à ses objectifs et à ses engagements, la Banque ne fournira pas de nouveaux fonds et pourra retirer ses services.

Contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés aux financements durables

En 2022, HSBC Continental Europe a renforcé son expertise en matière de durabilité au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et a pourvu un certain nombre de nouveaux postes nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le cadre du modèle opérationnel établi par la Direction du développement durable. Des parcours de formation ont permis de renforcer les aptitudes et les compétences en lien avec ces thématiques au sein de la Banque.

HSBC Continental Europe est fortement impliqué dans le développement des obligations vertes, sociales et durables.

Plus d'informations sur les émissions d'obligations vertes sur : https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds

Recherche ESG pour les clients en gestion d'actifs

Les équipes de Recherche et Vente Actions mettent l'accent sur l'Investissement Socialement Responsable ("ISR"). En 2022, le département a convié des investisseurs à plusieurs conférences virtuelles et physiques sur les thématiques ESG *(Future of transport / Mobility Week, Automation Week,* et *Building Materials & ESG conference*). Ces présentations étaient animées par différents intervenants (Directeurs généraux, Directeurs financiers, Responsables des relations investisseurs et Directeurs du développement durable d'entreprises cotées). Une série spéciale de publications a également été consacrée à la COP27 et à la biodiversité.

Façonner la montée en expertise des collaborateurs sur les enjeux de Finance Durable

La Banque d'entreprises a établi un réseau régional de représentants de la finance durable en Europe Continentale et étendu la communauté des ambassadeurs de la finance durable en France. Ces représentants et ambassadeurs possèdent de fait un accès privilégié à l'information, aux formations et à des évènements spécifiques. En retour, ils s'engagent à démultiplier la stratégie en agissant en tant qu'experts et relais au sein de leurs équipes et de leurs pays.

De la même façon, la Banque de Financement et d'investissement a créé un groupe de travail sur la durabilité, rassemblant des collaborateurs qui viennent en relais de l'équipe du Développement durable. Leur mission principale est de s'assurer que les directives du Groupe sont comprises et appliquées localement. Ils sont par ailleurs le point d'entrée des demandes en lien avec le développement durable.

De manière générale, tous les collaborateurs de la Banque d'entreprises ont accès aux formations sur la durabilité via la plateforme *HSBC University*. L'offre comprend à la fois des modules de base sur la durabilité et sur le portefeuille de finance durable de HSBC ainsi que des formations sectorielles à forte expertise.

Accompagner les clients dans leur transition vers un modèle plus durable

La Banque de Financement et d'investissement et la Banque d'entreprises ont renforcé leurs équipes existantes de finance durable afin de poursuivre et développer l'accompagnement global apporté aux clients. Ce soutien consiste à informer les clients sur l'évolution du cadre réglementaire de la finance durable, à les accompagner dans le diagnostic de leur stratégie ESG, à leur proposer les produits financiers durables adéquats et à les aider dans la structuration et l'exécution du produit choisi.

L'équipe Finance Durable de la Banque d'entreprises, l'équipe ESG Solutions de la Banque de financement, d'investissement et de marché ainsi que les équipes locales dédiées à l'origination continuent de faire avancer un certain nombre d'initiatives stratégiques afin d'accompagner les collaborateurs et les clients sur les sujets de transition vers un modèle durable.

Suite au succès du déploiement du multi-partenariat durable en 2021 (5 partenaires externes), la Banque d'entreprises a renforcé l'offre de deux d'entre eux afin d'approfondir le soutien apporté à la clientèle d'entreprises de taille moyenne :

- Economie d'Energie : solution additionnelle afin de répondre au Décret tertiaire en France destiné à mieux gérer et à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments occupés par les clients entreprises,
- Ethifinance : nouvel accompagnement dédié à la définition des indicateurs clés de performance dans le cadre des prêts à impact.

Conjointement avec la Banque de Financement et d'Investissement, la Banque d'entreprises a également créé le *Lab Sustainable ("Lab S")*. Cette initiative permet d'identifier les partenaires et prestataires de services potentiels, et a pour objectif de promouvoir et faciliter le développement de solutions innovantes pour accompagner les clients dans leur transition.

Évaluation de la matérialité des risques de crédit ESG au sein de la Banque de particuliers

Des tests de résistance climatiques demandés par la Banque Centrale Européenne ont été réalisé en 2022 par la Direction des risques de crédit de la Banque de particuliers de HSBC Continental Europe. Dans le cadre de cet exercice, le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers de HSBC Continental Europe a été évalué en fonction de deux scénarios de risques climatiques : les risques de transition à court terme basés sur les Certificats de performance énergétique des biens et les risques physiques d'inondations. Une évaluation de la matérialité de ces risques a été appliquée à ces résultats qui ont été évalués selon l'impact (très haut, haut, moyen, bas) et selon la probabilité de survenance. Selon cette évaluation, la grande majorité du portefeuille de crédits immobiliers de la Banque de particuliers se situe dans des zones à faible risque d'inondation et moins de 1 % dans des zones à risque élevé. Dans le cas du scénario de risque de transition, les certificats de performance énergétique *("CPE")* des biens financés ont été évalués par l'intermédiaire d'un tiers externe indépendant se référant à des bases de données publiques et privées. Selon cette évaluation, la majorité des biens en portefeuille présentaient un certificat énergétique de classe "D" et environ 1 % (soit la part la plus faible des encours) présentait un certificat énergétique de classe "G"[9].

Développement de l'investissement responsable au sein de la gestion de patrimoine

HSBC Continental Europe est engagé dans la finance durable depuis près de 20 ans, conscient des enjeux du développement durable. C'est pourquoi, l'intégration de facteurs ESG est un prérequis qu'elle intègre dans ses processus de gestion depuis 2010 en complément de critères financiers.

Aujourd'hui, l'offre de gestion intègre ces critères ESG dans les décisions d'investissements sur les expertises actions, obligataires et diversifiées, et ces derniers le sont progressivement dans les solutions monétaires et alternatives.
Dans la continuité de sa démarche, HSBC Continental Europe en France propose également une gamme de placements d'Investissements socialement responsables *("ISR")*. Regroupés au sein d'une SICAV de droit français HSBC Responsible Investment Fund ("HSBC RIF")*, les 7 fonds de la gamme sont proposés sur toutes les principales classes d'actifs (action, obligation et diversifié) ; ils permettent de couvrir tous les profils de risque et ont tous reçu le label d'état français ISR.

L'approche ISR best in class est portée par des gérants et analystes qui s'appuient sur des outils propriétaires et sur une plateforme globale de recherche ESG qui permet d'assurer la cohérence des décisions d'investissement.
Cette SICAV[10] intègre également un compartiment ISR-Transition Energétique, HSBC RIF – Europe Equity Green Transition, qui bénéficie désormais de trois labels européens reconnus : les labels d'Etat français ISR et Greenfin – France Finance Verte ainsi que le label belge de durabilité Towards Sustainability, créé par Febelfin en novembre 2019.

HSBC Continental Europe propose également des fonds dits thématiques et durables tels que les fonds Lower carbon en utilisant un processus d'investissement visant à réduire l'exposition aux activités intenses en carbone et le fonds HSBC GIF Global Equity Climate Change, HSBC GIF Global Circular Economy visant à financer des portefeuilles de solutions contribuant à la transition énergétique ou la transition vers une économie circulaire.

Avec l'ensemble de ces gammes et en fonction de la sensibilité des investisseurs, HSBC Continental Europe est en capacité de mettre en résonance leurs valeurs personnelles et leurs investissements financiers, et ce quel que soit leur profil de risque aux fins de soutenir une économie durable.

En 2022, la SCPI Elysée Pierre a reçu le label ISR.

La Banque poursuit ses actions de développement de produits durables mais également de pédagogie auprès de son réseau de conseillers par le biais de formations et de communications régulières sur les sujets relatifs à la finance durable et socialement responsable aux fins de sensibiliser ses collaborateurs qui sont les premiers relais d'information auprès des clients.

Cette offre complète permet ainsi d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable.

---

[9] *Basé sur les grilles CPE actuellement en vigueur ; D = entre 180 & 250 KWh/m2.an ou entre 30 & 50 kg CO2/m2.an. G = Supérieur à 420 KWh/m2.an ou supérieur à 100 kg CO2/m2.an)".*

[10] *Société d'Investissement à Capital Variable.*

Développement de l'investissement responsable au sein de la Banque Privée

HSBC Private Banking in France, propose une gamme diversifiée de solutions d'investissement intégrant des thématiques environnementales. Cette gamme, « HSBC Sustainable », s'est élargie avec le lancement de nouveaux ETF et une offre de fonds externes. Des produits verts structurés ont été proposés à ses clients, composés d'obligations vertes basées sur des indices verts sous-jacents[11], ou des titres en direct ayant reçu une note ESG satisfaisante. Plus de 11 millions USD de produits structurés durables, construits à partir de *« green bonds »* et liés à un indice développement durable, ou à un panier de titres à rating ESG élevé ont déjà été distribués par HSBC Private Banking en France en 2022.

Une nouvelle solution de gestion discrétionnaire, *Core Multi Asset Sustainable ("CMS")*, intégrant des thématiques liées au développement durable a été élaborée et vient renforcer la gestion sous mandat traditionnelle. Elle bénéficie des notations ESG de MSCI[12] et Sustainalytics pour quantifier l'impact ESG du portefeuille géré, et de la notation S&P Trucost qui mesure l'empreinte carbone des investissements.

Près de 40 fonds en architecture ouverte liés à la thématique du développement durable ont été sélectionnés pour la gestion conseillée.

Le questionnaire ESG

Les conseillers en investissement de HSBC Private Banking France recueillent les préférences de leurs clients en termes d'investissements durables à travers un questionnaire ESG.

Ce questionnaire aborde quatre questions distinctes notamment sur l'intérêt des clients, sur leur appétence aux thèmes ESG et sur la définition de seuils d'investissements minimaux.

La culture d'entreprise

Le portail intranet *Sustainability academy* a été lancé au mois d'avril 2022. Il permet de former les équipes et de les sensibiliser aux problématiques ESG via des vidéos ou des modules de formation en ligne. 170 ambassadeurs ESG ont été identifiés au sein du Groupe HSBC et aident les ambassadeurs locaux à acquérir de nouvelles connaissances dans ce domaine technique. Les équipes sont également encouragées à passer l'examen *CFA ESG Certificate* (deux des experts en conseil l'ont déjà obtenu dont le Responsable de la stratégie de la gestion conseillée de la Banque Privée en France).

Développement de l'investissement responsable au sein de l'Assurance intégrant les enjeux ESG et le risque climat

Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie (France) a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe HSBC, trois différents critères d'exclusion : les exclusions normatives, les exclusions liées à des secteurs spécifiques et les exclusions basées sur des critères spécifiques ou sur un contrôle renforcé. Ces trois catégories sont décrites en détail dans le rapport « Art 29 – Loi Énergie Climat » (Loi Française n°2019-1147 du 8 novembre 2019) publié en juin 2022 sur l'année de reporting 2021- (https://climate-transparency-hub.ademe.fr/dossier/?actifs=0%2C2200&annee=2021&categorie-entite=assurance&groupe=hsbc-assurances-vie-france)
Fin 2022, environ 67 % des actifs bénéficient d'une analyse intégrant des critères ESG, définis par le Groupe HSBC, dans la sélection des investissements. En effet, la politique d'investissement du fonds en euros s'appuie sur l'expertise de HSBC Asset Management (France), dans le cadre de leur mandat de gestion, prenant en considération les facteurs ESG dans l'analyse des risques de durabilité pour toutes les classes d'actifs cotées (actions, obligations et instruments du marché monétaire).

En conformité avec la politique d'investissement durable de HSBC Group Insurance qui elle-même s'inscrit dans les objectifs de financements durables du Groupe HSBC, HSBC Assurances Vie (France) a établi un programme visant à augmenter la part d'investissements durables de son portefeuille sur les horizons 2022 à 2025 et 2025 à 2030.

La Direction des Investissements établit également des objectifs à moyen terme et anticipe une poursuite des investissements durables, amenant à un pourcentage d'investissements durables de 16,8 % des supports en euros à fin 2030. En tenant compte de ces plans d'investissement, les investissements durables, qui représentent 8,4 % de l'actif général au 31 décembre 2022, atteindraient une part de 12,7 % à fin 2025 et de 16,8 % à fin 2030.

HSBC Assurances Vie (France) a continué d'accroitre sa part d'investissements obligataires à taux fixe durables en 2022. En effet, la Compagnie a souscrit des obligations sociales[13] pour un montant de 26 millions EUR, des obligations indexées durables[14] (49 millions EUR) et a poursuivi ses investissements dans les obligations vertes[15] (134 millions EUR supplémentaires en 2022).

HSBC Assurances Vie (France) a investi un montant significatif de 30 millions EUR dans le Capital naturel en souscrivant au fonds *Natural Capital Fund* (géré par *Climate Asset Management*). Ce fonds est un véhicule d'investissement innovant qui investit dans des projets agricoles et forestiers durables ainsi que dans des projets de restauration agricole ou naturelle. En tant que fonds à impact[16], cet investissement contribuera à protéger et à restaurer la biodiversité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant à produire de la nourriture et du bois de manière durable avec un rendement attendu attractif.

HSBC Assurances Vie (France) continue de renforcer sa gamme d'unités de compte ayant des objectifs en matière de durabilité. Sur les contrats d'épargne et de retraite, 32 unités de compte sont classées en Article 8 (qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et/ou en Article 9 (dont l'objectif est l' investissement durable ou la réduction des émissions de carbone) au regard de SFDR[17], et 13 unités de compte sont

[11] *Article 8 et 9* du Code monétaire et financier Article 8 : concerne les produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ; Article 9 : concerne les produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable.*

[12] *MSCI : entreprise de services financiers publiant notamment des indices boursiers.*

[13] *Obligations sociales ou Social Bonds conformes à la définition de* The Social Bonds Principles *édités par l'ICMA (International Capital Market Association).*

[14] *Obligations durables :* Sustainable Linked Bonds *ou* Sustainable Bonds *conformes à la définition de* The Sustainability-linked Bonds Principles *ou* The Sustainable Bonds Principles *édités par l'ICMA (International Capital Market Association).*

[15] *Obligations vertes ou* Green Bonds *conformes à la définition de* The Green Bonds Principles *édités par l'ICMA (International Capital Market Association).*

[16] *Fond à impact : conforme à la définition de la task force du* GIIN – Global Impact Investing Network *et repris par le FIR (Forum pour l'investissement responsable) s'appuyant sur trois caractéristiques principales : l'intentionnalité, l'additionnalité, la mesure de l'impact et son intégration dans les processus d'investissement.*

[17] SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation*: règlement européen sur la publication d'informations financières en matière de durabilité en vigueur depuis mars 2021 formalisant les obligations des institutions financières en matière de communication et de publication d'informations relatives à la prise en compte de critères E, S, G au sein des produits qu'elles commercialisent.*

labellisées ISR, Greenfin[18] ou Solidaire[19]. La politique d'intégration de fonds à l'univers d'investissement a été mise à jour de façon à prendre en compte leurs caractéristiques ESG.

A fin décembre 2022, près de 25,32 % des encours en unités de compte sont investis dans des supports appliquant des critères de sélection ESG ou labellisés, et 5 de ces unités de compte sont présentes dans le top 10 des investissements des assurés, sur tous les produits confondus. HSBC Assurances Vie s'appuie sur les centres d'expertise du Groupe pour réaliser l'ensemble des diligences, notamment relatives à la durabilité, sur les unités de compte présentes en portefeuille. Par ailleurs, en tenant compte des plans d'investissement, les investissements durables de la compagnie assurance représentent 8,4 % de l'actif général au 31 décembre 2022.

Contribution de la gestion d'actifs à la gestion du risque climat et à l'investissement responsable

Réorganisation de l'équipe Investissement Responsable

Global HSBC Asset Management continue de renforcer son offre sur la thématique du développement durable, menée à l'échelle mondiale par le *Sustainability Office*[20] et les équipes Investissement Responsable du Groupe.

Le Sustainability Office, créé en 2021, est responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des actifs de HSBC et de la transition vers l'investissement durable à l'échelle de l'entreprise. L'équipe pilote également les initiatives axées sur les collaborateurs, dont l'initiative Diversité et Inclusion ("D&I"), dans le cadre de son ambition d'intégrer une culture de durabilité à travers les métiers et pays.

Dans le cadre des fonctions d'investissements, l'équipe Investissement Responsable supervise l'intégration des risques et des opportunités liées à l'ESG dans le processus d'investissement, la stratégie d'investissement climat, ainsi que l'activité *"Stewardship and Engagement"* de l'entreprise pour les équipes de gestion d'investissement situées en Europe continentale. L'équipe Investissement Responsable dirige également l'élaboration de nouveaux produits et solutions liés aux problématiques ESG, du changement climatique et de l'investissement thématique, en étroite collaboration avec le Sustainability Office. Cela afin de permettre à la Gestion d'actifs de devenir un des leaders de l'investissement durable.

En parallèle des réunions axées sur la gouvernance des problématiques ESG pour les catégories d'actifs classiques, les enjeux de développement durable ont été inscrits à l'ordre du jour des forums locaux tels que les comités exécutifs, les réunions de gestion des risques et les nouveaux comités commerciaux. Ces réunions, axées sur la gouvernance des problématiques ESG, ont une responsabilité globale au sein de HSBC Asset Management sur les politiques, les lignes directrices des produits, les engagements externes ainsi que sur les processus d'intégration des problématiques ESG dans la gestion de portefeuille.

La gestion d'actifs s'efforce de créer une culture de la durabilité pleinement intégrée et authentique, alignée sur l'initiative du Groupe en matière de Diversité et Inclusion *("D&I")*, en élevant la proposition de valeur des employés et en créant un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif.

Soutien à la transition vers la neutralité carbone pour un impact positif sur l'économie réelle

En septembre 2022, HSBC Asset management a publié sa politique de sortie progressive du charbon thermique, qui établit le calendrier cible pour les fonds actifs afin d'exclure les entreprises liées au charbon thermique d'ici 2030 dans l'Union Européenne et l'OCDE, et à l'échelle mondiale d'ici 2040.

Pour les entités de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe, une étape importante du processus d'investissement est l'engagement avec les entreprises dans lesquelles il est investi. En effet, il est important afin de mieux comprendre et d'accompagner les pratiques des entreprises en matière de divulgation sur le climat ainsi que sur la gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques et de sa politique dans ce domaine. La gestion d'actifs adopte également des initiatives de participation directe et collaborative (comme *ClimateAction100+)* et prend des décisions de vote éclairées et appropriées en fonction du fait que ces entreprises répondent à ses attentes quant à leur trajectoire de transition net zéro.

L'offre d'investissement durable de HSBC Asset management

HSBC Asset Management s'engage à mettre l'accent sur les produits et solutions liées au climat ainsi que sur le respect de son engagement de trajectoire net zéro.

HSBC Asset Management s'engage à développer davantage sa gamme de produits durables dans toutes les catégories d'actifs et de stratégies. La gestion d'actif s'engage également à améliorer sa gamme de produits existants répondant à des critères ESG, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'investisseur de le faire. Cela a consisté notamment à lancer 24 fonds dans le monde en 2022, avec un objectif de développement durable.

Divulgation

Au niveau mondial, HSBC Asset Management participe depuis un certain nombre d'années à la campagne de déclaration du Carbon Disclosure Project CDP[21], qui encourage les entreprises susceptibles d'avoir des émissions relativement élevées à déclarer leur stratégie d'émissions et de transition dans un cadre standardisé, maintenant aligné avec le groupe de travail sur l'information financière liée au climat ("TCFD"). HSBC Asset Management estime que la mesure des émissions de gaz à effet de serre *("GES")* permet aux entreprises d'améliorer leur gestion et de réduire leurs émissions en conséquence.

Au niveau mondial, HSBC Asset Management soutient l'amélioration des déclarations relatives aux problématiques liées au changement climatique par les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients. En 2022, une approche plus ciblée d'engagement en matière de divulgation de l'information sur le climat a été adoptée avec une liste d'entreprises prioritaires.

Au niveau mondial, HSBC Asset Management a rejoint plus de 587 investisseurs dans le monde, représentant plus de 46 000 milliards USD d'actifs, dans le cadre d'une Déclaration mondiale des investisseurs aux gouvernements sur le changement climatique *("IIGCC")*. Cette déclaration réaffirme son appui, sans réserve, à l'Accord de Paris et incite vivement tous les gouvernements à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Démarche d'intégration ESG

HSBC Asset Management est convaincue que les problématiques ESG peuvent avoir des répercussions majeures sur la rentabilité des entreprises. Des défis tels que le changement climatique, la raréfaction et la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité et la pertinence de la structure de gouvernance créent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers n'ont peut-être pas suffisamment intégré dans les valorisations. C'est pourquoi il est logique de prendre en compte les critères ESG dans l'analyse des titres financiers, aux côtés des indicateurs financiers fondamentaux. Le cadre

[18] *Greenfin : Le label Greenfin France Finance Verte qui respecte des critères relatifs à la contribution directe ou indirecte du fonds au financement de la transition énergétique et écologique, à la qualité et à la transparence de leurs caractéristiques environnementales. Ainsi, les fonds sont investis dans des secteurs liés à l'économie verte, tels que les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les transports durables.*

[19] *Solidaires comme le label Finansol. Le label Finansol qui contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.*

[20] *Sustainability Office : Bureau du développement durable.*

[21] *Le Carbon Disclosure Project est une organisation qui publie l'impact environnemental des plus grandes entreprises.*

analytique varie d'un secteur à l'autre afin de mettre l'accent sur les critères ESG les plus pertinents sur le plan financier. Les risques et les opportunités associées ainsi identifiés contribuent à la prise de décisions d'investissement mieux éclairées. C'est pourquoi une base de données exclusive a été créée afin de suivre et d'évaluer les critères ESG pour plus de 20 000 sociétés cotées, accessible aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille de la Gestion d'actifs du Groupe HSBC dans tous les actifs traditionnels pour toutes les zones géographiques.

Les principes de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers *("SFDR")* ont également été incorporés dans le processus d'intégration ESG. Dans un marché de plus en plus saturé de fonds dédiés au développement durable, la réglementation SFDR introduit des exigences de divulgation visant à fournir plus de transparence sur les aspects ESG et à limiter le risque d'écoblanchiment des produits financiers. HSBC tient compte depuis longtemps des considérations ESG dans la façon dont sont sélectionnés et gérés les investissements.

En 2022, un indice d'impact en matière de durabilité a été établi pour mesurer l'alignement des revenus net sur les objectifs de développement durable de l'ONU pour chaque émetteur détenu. Ce dernier est utilisé pour définir la part des actifs durables qui est une mesure clé, définie dans le modèle européen de déclaration ESG MiFID 2 entré en vigueur depuis le 2 août 2022.

S'engager pour préserver la biodiversité

Depuis 2020, les actions de HSBC Asset Management, au niveau mondial, ont permis de développer son engagement pour traiter les risques liés à la biodiversité en lien avec les activités d'investissement pour compte de tiers. La biodiversité a été l'un des thèmes identifiés dans le plan mondial de vote et d'engagement *(Stewardship and Engagement)* de 2022. Ce plan a permis de voter, à l'échelle mondiale, contre un certain nombre de directions de Conseils d'Administration sur la base de questions liées à la biodiversité. Des actions d'engagements thématiques ont été entreprises auprès d'une sélection d'entreprises, sur le stress hydrique en 2020 et sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire et sur la biodiversité en 2021. Un livre blanc sur la biodiversité et les investissements a été publié en 2022.

Vote et engagement actionnarial

HSBC Asset Management dispose d'une politique mondiale d'investissement responsable publique, qui définit ses politiques de gestion et de vote. En comprenant comment les entreprises et les émetteurs gèrent leur impact environnemental, social, et la manière dont ces entreprises opèrent et interagissent avec les parties prenantes, HSBC Asset Management apporte une valeur ajoutée en identifiant les risques et les opportunités importantes liés aux problématiques ESG. En outre, HSBC Asset Management utilise les droits de vote pour récompenser le développement positif de l'entreprise, encourager les changements de comportement et mettre les dirigeants d'entreprise face à leurs responsabilités lorsqu'ils ne répondent pas aux attentes des investisseurs.

L'engagement fait partie intégrante du processus de recherche fondamentale et de l'approche d'investissement à long terme de la gestion d'actifs de HSBC Asset Management. Les analystes Actions et crédit des équipes de gestion active, ainsi que les gérants de portefeuille, sont en contact direct avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement, en amont et après la période d'investissement, et suivent les questions ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs échanges.

Développer l'expertise des collaborateurs en investissement durable

Afin d'encourager les collaborateurs à développer leur expertise en matière de finance durable et de sujets d'attention en matière d'investissement, HSBC Asset Management a organisé une série d'initiatives mondiales :

- Une série d'échanges sur l'investissement responsable, tenus avec des experts internes et des intervenants externes, visant à informer ses collaborateurs sur les enjeux de développement durable. Les sujets abordés en 2022 ont été les suivants : Engagement, biodiversité, transition juste et intégration ESG ;
- Encourager ses employés à obtenir le certificat CFA en investissement ESG ou le certificat CFA Climat & Investissement ;
- Un certain nombre de présentations sur la durabilité ont été tenues en 2022 pour communiquer sur les réalisations et la stratégie à tous les collaborateurs de la gestion d'actifs ;
- *"AM Responsible Investing"*, module d'apprentissage lancé en janvier 2022 – est une formation en ligne de 30 minutes qui initie les débutants et les nouveaux entrants à l'Investissement Responsable ;
- En février 2022, une page consacrée aux investissements durables pour la gestion d'actifs a été ajoutée à la plate-forme de formation où ont été rassemblés des contenus pertinents internes et externes sur la durabilité ;
- Un programme de leadership en développement durable HSBC en partenariat avec Imperial College – a été lancé avec un certain nombre de candidats collaborateurs de la gestion d'actifs. Le cours vise à accélérer la compréhension des enjeux clé de la transition et des thématiques liées à la neutralité carbone pour les managers ou profesionnels qui sont impliqués dans les travaux liés à la stratégie climat et à la transition vers le net zéro ;
- En plus des initiatives mondiales, les bureaux locaux ont proposé des programmes de formation sur la durabilité aux collaborateurs, tels que la certification AMF (Autorité des marchés Financiers) et un Forum dédié à l'Investissement Responsable en France qui se tient tous les deux mois.

Intégration de critères liés à la Finance Durable dans les rémunérations

Un certain nombre d'indicateurs liés au climat sont intégrés dans les tableaux de bord des objectifs (*balanced scorecards*) notamment du Directeur Général, du Chief Operating Officer, du Directeur Financier et d'un certain nombre d'autres managers dans les métiers et fonctions. La réalisation de ces objectifs liés au climat fait partie intégrante de l'évaluation annuelle de leur performance et de l'attribution d'une note de performance, élément central dans la détermination de la rémunération variable. Ces objectifs sont généralement liés aux ambitions de la Banque d'être net zéro en 2030 dans ses opérations internes et dans ses approvisionnements, au développement de la finance durable, au soutien apporté aux clients dans leur transition net zéro et vers un futur durable. Cette approche est en cours de diffusion plus large au sein de l'organisation dans tous les métiers et fonctions avec des objectifs spécifiques en matière climatique, environnementale et sociale assignés à tout ou partie de nos collaborateurs.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque lié au non alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro à 2050 (thème 1)

	2022	2021	2020
Contribution cumulée aux objectifs du Groupe à horizon 2030 depuis le 1er Janvier 2020 (USD mds)	**64,9**	42,6	15,3
Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente	**330 %**	87 %	(2) %

Pour gérer le risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la Banque avec une trajectoire net zéro, maîtriser l'empreinte environnementale directe de la Banque (thème 2)

Le Groupe HSBC s'est engagé à devenir net zéro pour ses propres opérations et au sein de sa chaîne d'approvisionnement à 2030 ou plus tôt. Dans ce cadre, HSBC va réduire sa consommation d'énergie et augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables à 100 % d'ici à 2030.

Le Groupe HSBC publie son bilan carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre).

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- Améliorer son efficacité et sa sobriété énergétique ;
- Réduire sa production de déchets non recyclés ;
- Réduire sa consommation de papier.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le Groupe HSBC estime ses émissions en suivant le *Greenhouse Gaz Protocol*, qui intègre les émissions du scope 2 selon la méthodologie de marché. Le Groupe calcule les émission de gaz à effet de serre en lien avec l'énergie utilisée dans ses bâtiments et lors des voyages d'affaire de ses collaborateurs. Compte tenu de la nature de l'activité de la Banque, le dioxyde de carbone est le principal type de gaz à effet de serre applicable aux opérations. Le reporting actuel intègre aussi le méthane et le protoxyde d'azote à des fins d'exhaustivité, bien que leur quantité soit négligeable. HSBC Continental Europe ne reporte pas les émissions réalisées par ses collaborateurs travaillant depuis chez eux dans ses données de performance sur les scopes 1 et 2.

En 2022, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) s'élèvent pour HSBC Continental Europe en France à 0,43 tonnes eq de CO_2 par collaborateur (Equivalent Temps Plein). Elles intègrent les émissions absolues des scopes 1 et 2 et partiellement le scope 3 Seules les émissions liées aux déplacements professionnels sont comptabilisées. Les émissions liées à la chaîne approvisionnement de HSBC Continental Europe ne sont pas comptabilisées et les émissions générées par les financements et investissements de la Banque sont exposées dans le thème 1 de ce document à partir de la page 56.

En 2022, les leviers d'action de la réduction des émissions pour HSBC Continental Europe ont notamment porté sur la poursuite de la politique de rénovation des bâtiments, sur une politique active de recherche d'économies d'énergie dans les sites occupés par HSBC Continental Europe, sur la promotion du télétravail et sur la réduction des déplacements professionnels et sur la décarbonation de la flotte de véhicules.

Conformément au décret n° 2011 -829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (« BEGES ») et au plan climat-énergie territorial, HSBC Continental Europe a réalisé son bilan carbone 2021 pour la France avec un montant de tonnes équivalent CO2 produites en augmentation de 5% entre 2021 et 2020 (- 34% entre 2019 et 2021).

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir des facteurs de conversion de gaz à effet de serre recommandés par *Business, Energy & Industrial Strategy* (« BEIS ») pour les entreprises basées au Royaume-Uni et les entreprises internationales. Ces émissions publiées ont été affectées par une légère révision à la baisse de certains de ces facteurs.

L'édition 2021 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera mise à jour et accessible sur https://bilans-https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/7330/back/bilans#

Transports

Dans le cadre de la stratégie net zéro pour ses opérations, la flotte de véhicules en France, composée d'environ 600 véhicules, a évolué vers une flotte moins émissive en CO_2. Une première grande étape avait déjà été franchie dès 2018 en supprimant les véhicules diesel du catalogue, et la deuxième étape vers une flotte zéro carbone a été franchie en octobre 2021. Désormais, plus aucun véhicule thermique n'est proposé dans les nouvelles commandes et seuls des véhicules hybrides et électriques sont mis à disposition des utilisateurs. Cette évolution s'accompagne d'une offre de bornes de rechargement sur les sièges parisiens, avenue Kléber et à Cœur Défense. L'objectif est de constituer une flotte de véhicules 100% verts en 2025 et de véhicules neutres en carbone à 100% en 2030.

La pandémie a encore affecté les déplacements professionnels en 2022 malgré une réouverture des voyages internationaux en mai et une reprise plus massive depuis septembre.

Le nombre total de kilomètres de déplacements a diminué de 1 %, soit près de 103 000 kilomètres de moins par rapport à 2021.

Les déplacements internationaux (6 % du nombre total de kilomètres de déplacements aériens) ont suivi une tendance légèrement à la hausse sur le second semestre, depuis la levée globale des restrictions aux déplacements internationaux. Les voyages domestiques ont augmenté sous l'effet des projets et des discussions liés à la cession du réseau de la Banque de particuliers et les voyages intra-Europe ont progressé en lien avec les projets de réorganisation des activités. De fait, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 19 % en 2022.

En 2022, la plateforme privilégiée de réservation de taxis utilisée par HSBC Continental Europe (73 % des kilomètres parcourus en taxi en France) sélectionne par défaut les taxis estampillés *« green »* pour l'ensemble de ses abonnements (sauf Club Affaires). Le nombre de kilomètres parcourus par déplacement en taxi pour ce prestataire est désormais calculé avec précision (en moyenne 9 km/déplacement). La même méthodologie est utilisée pour estimer le nombre de kilomètres parcourus avec d'autres taxis remboursés par notes de frais.

Au total, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport s'élèvent à 0,28 tonne eq. CO^2 par an et par employé, en hausse de 31 % par rapport à 2021.

Améliorer l'efficacité et la sobriété énergétique

En 2022, l'empreinte immobilière de HSBC Continental Europe en France a continué de se réduire en lien avec le développement du télétravail et la généralisation du bureau partagé.Ceci s'est illustré notamment avec l'aboutissement d'un projet de rationalisation des espaces de travail ayant permis de libérer sur l'immeuble de Cœur Défense 19 295 m^2 de bureaux, 590 m^2 d'archives et 210 emplacements de parking.

Sur l'ensemble du périmètre immobilier de HSBC Continental Europe en France, la consommation d'énergie a ainsi été réduite de 12,2 %, les émissions de CO_2 sur ce périmètre ayant baissé de 24 %.

HSBC Continental Europe a souhaité marquer son implication en faveur d'une réduction de sa consommation d'électricité et participer à limiter les risques de pénurie en électricité en France. Cet engagement s'est concrétisé par la signature de la « charte d'engagement EcoWatt » afin de mettre en place des actions ponctuelles pendant les périodes de pics de consommation d'électricité.

Exemples d'actions proposées :

- Réduction de la température de soufflage des Centrales de Traitement d'Air *("CTA")* (de 22.5°C à 21°C) avec un objectif d'atteindre une température de 19°C dans les bureaux ;
- Réduction de 3 heures par jour de la plage de fonctionnement des centrales de traitement d'air ;
- Déploiement des LEDs sur l'ensemble du siège social avenue Kléber à Paris ;
- Diminution de la plage d'allumage automatique des sites centraux en France de 7h à 20h (actuellement 5h à 22h).

Enfin HSBC Continental Europe a poursuivi ses actions de sensibilisation des collaborateurs visant à adopter les meilleures pratiques en matière de sobriété énergétique.

Economie circulaire et gestion des déchets

HSBC Continental Europe en France poursuit ses efforts en matière de réduction de ses déchets en général et de ses déchets non recyclés en particulier. La production de déchets a augmenté de 331 tonnes en 2021 à 467 tonnes en 2022 en raison des déménagements destinés à rationaliser l'utilisation des locaux de Coeur Défense.

Déchets électroniques

Les données récoltées auprès des partenaires de HSBC Continental Europe en charge du recyclage de ses déchets électroniques (ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, token) font état de 17,6 tonnes de déchets de matériel informatique dont 94,9 % recyclés sur la période de référence 2022.

Les produits reconditionnés sont commercialisés par Recommerce, principalement en France, à travers les canaux de distribution suivants :

- Revendeurs grand public d'électronique reconditionnée ;
- Boutique en ligne de produits d'occasion sous garantie de Recommerce ;
- Sites d'e-commerce spécialisés ;
- Éco-organisations pour le recyclage ou la reprise de matériel.

Toutefois, le marché français des produits de seconde main n'a pas encore atteint une maturité suffisante pour garantir la régularité de la revente, et Recommerce revend donc également les téléphones recyclés à l'étranger. Sa politique à l'export est très stricte et respecte les réglementations nationales, européennes et internationales.

Déchets plastiques

En 2021, le Groupe HSBC annonçait son ambition de mettre fin au plastique à usage unique pour la fabrication de ses cartes de paiement. Aussi d'ici à fin 2026, les quelques 23 millions de cartes émises chaque année par le Groupe seront fabriquées à partir de plastique recyclé en PVC. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie net zéro à 2030, devrait réduire les émissions de CO_2 de 161 teqCO_2/ an et économiser 73 tonnes de déchets plastiques par an.

HSBC Continental Europe participe à ce programme de commercialisation de cartes bancaires écoresponsables pour ses clients particuliers en France, soit environ 555 000 cartes. Fin 2022, toutes les émissions de nouvelles cartes de paiement et de retrait émises par HSBC Continental Europe en France sont réalisées avec du PVC recyclé à 85 %. HSBC Continental Europe rejoint ainsi les 13 marchés dans le monde qui ont lancé des cartes en PVC recyclées, disponibles pour les clients au moment de l'émission de leurs nouvelles cartes ou remplacement de cartes.

E-signature

En 2022, près de 20 000 transactions par mois en moyenne ont été conclues au moyen de la signature électronique en France, ce qui représente plus de 240 000 transactions au total tout au long de l'année. Le recours à la signature électronique a permis d'éviter l'impression de quelques 13.5 millions de pages en 2022.

Pour des résultats plus détaillés sur les engagements de la politique environnementale de HSBC Continental Europe, consultez hsbc.co.uk ou hsbc.com.

Actions de sensibilisation

Tout au long de l'année 2022, la Direction du développement durable a organisé des actions de sensibilisation sur l'empreinte environnementale, plus particulièrement sur l'empreinte numérique et les bonnes pratiques à mettre en œuvre compte tenu du développement du télétravail et de l'utilisation du numérique. Plusieurs webinaires ont été organisés durant la semaine du *Climate Festival* en octobre, événement interne organisé au niveau global dans le Groupe HSBC, ou lors de la Semaine de la Réduction des déchets en novembre mais aussi des articles réguliers via la Newsletter mensuelle de la Direction du développement durable.

Indicateur de performance lié au risque de non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la Banque avec une trajectoire net zéro à 2030 (thème 2)

	2022*	2021	2020
Emissions de gaz à effet de serre (tonnes eq CO_2) par collaborateur[1]	**0,43**	0,48	0,48
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	**(10)**	–	(21)

1 *Emissions de CO_2 absolues scopes 1, 2 et 3 (énergie et transports) pour HSBC Continental Europe en France. Dans le scope 3, pour HSBC Continental Europe en France, seules les émissions liées au transport professionnel sont comptabilisées; les émissions liées à la chaîne d'approvisionnement ne sont pas comptabilisées et les émissions générées par les financements et investissements sont exposées dans le thème 1 de ce document.*

Pour gérer le risque de déclin de la satisfaction des clients : écouter les clients pour répondre à leurs attentes (thème 3)

Le Groupe HSBC poursuit son engagement d'être à l'écoute de ses clients, dont les retours contribuent à améliorer ses produits et la qualité de service.

Il a également mis en place des politiques, des processus et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients.

La Banque poursuit ses efforts en matière de simplification des procédures, d'optimisation de l'expérience de ses clients, sur notamment la joignabilité, la proactivité des conseillers et l'amélioration du parcours client.

Pour piloter ces travaux, le Groupe HSBC mesure et publie des informations sur la satisfaction des clients de tous ses métiers dans son rapport stratégique.

Suivi de la recommandation et de la satisfaction des clients de la Banque privée et de gestion de patrimoine en France

HSBC Continental Europe a pour ambition d'être la Banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client. Les clients sont au cœur de sa démarche.

Satisfaction des clients de la Banque privée en France

HSBC Private Banking France propose un dispositif permettant de recueillir l'insatisfaction de ses clients afin d'y répondre ou de trouver des solutions adaptées et personnalisées.
Ce dispositif comprend l'enregistrement systématique de la réclamation ainsi qu'un engagement de délai en matière d'accusé de réception sous 48 heures et de réponse sous 10 jours ouvrables sauf cas particuliers nécessitant des recherches approfondies; sans toutefois excéder 2 mois.

Le délai de réponse est de 15 jours pour les réclamations relatives aux services de paiement ou 35 jours maximum (lorsque, pour des raisons échappant à son contrôle, la Banque ne peut répondre dans le délai de 15 jours).

Par ailleurs, à défaut de satisfaire pleinement à leur demande, HSBC Private Banking France indique à ses clients les voies de recours qui lui sont offertes et décrites dans la rubrique «Nos engagements dans le traitement de votre réclamation » disponibles depuis le site internet de HSBC Private Banking France [22]

Satisfaction des clients de la Banque de particuliers en France

Le *Net Promoter Score (« NPS »)* est l'indicateur objectif qui permet d'évaluer la performance à tous les niveaux du Groupe HSBC. Il est demandé aux clients de donner une note de recommandation à l'égard de HSBC au regard de la relation bancaire avec leur conseiller ou de chacune de leurs interactions avec la Banque (Centre de Relations Clients, LiveChat, Banque en Ligne ou Agence). A partir de leur réponse à cette question est

22 *Nos engagements dans le traitement de votre réclamation - HSBC Private Banking France.*

calculé le Net Promoter Score *(« NPS »)*, différence entre le taux de promoteurs (clients ayant mis une note de 9 ou 10) et le taux de détracteurs (clients ayant noté de 0 à 6). Cette méthodologie sert à mesurer l'expérience client en France depuis 2020.

En 2022, 49 902 clients particuliers ont été interrogés sur les 5 dispositifs mensuels de mesure de l'expérience client, avec des résultats qui continuent de s'améliorer et restent supérieurs aux objectifs que s'est fixé la Banque.

Les niveaux de NPS mesurés sont toujours très élevés sur les canaux à distance : +63 pour le Centre de Relations Clients (+3 pts par rapport à 2021) avec des clients très satisfaits de l'accueil et de la prise en charge de leur demande par les conseillers à distance ; +48 pour les services bancaires en ligne (+7 pts par rapport à 2021), appréciés pour la praticité et le confort qu'ils apportent dans la gestion au quotidien des comptes et, +61 pour le LiveChat (+3 pts par rapport à 2021), canal reconnu pour la rapidité et la clarté des réponses. Les visites en agence sont également bien perçues avec un NPS de +55 (+4 pts par rapport à 2021) grâce à la qualité de l'accueil et du service délivré tant au niveau de la ligne d'accueil que lors d'un rendez-vous avec le conseiller dédié. La recommandation de HSBC Continental Europe au regard de la relation bancaire avec un conseiller ne cesse de se renforcer depuis 2 ans, portée par les qualités humaines et les compétences des collaborateurs. Et, dans une enquête annuelle menée auprès de la clientèle Premier, HSBC affiche toujours une meilleure performance que la concurrence en termes de suivi, de pertinence du conseil et de proactivité de nos chargés de clientèle.

Gestion des réclamations des clients particuliers en France

Après 3 années consécutives de baisse de volume, 2022 est stable par rapport à l'année dernière avec un volume global annuel d'environ 46 000 réclamations.

L'expérience des clients tend à s'améliorer grâce au maintien d'un programme d'accessibilité permettant une prise en charge optimale des demandes à tous points de contact de la Banque.

L'espace client digital demeure le principal canal d'expression des réclamations des clients (60 % vs 58 % en 2021).

Apporter une réponse rapide et qualitative aux clients insatisfaits est la priorité de la Banque et fait l'objet d'un suivi rigoureux. A ce titre, les délais de réponse sont restés satisfaisants : plus d'une réclamation sur deux est traitée le jour même ou le lendemain et sept réclamations sur dix dans les cinq jours ouvrés.

En 2022, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers sont :

- les sujets de tarification : 10 % des réclamations (explication ou négociation des frais),
- les virements SEPA (Espace unique de paiement en euros) : 7 % des réclamations, liées principalement aux refus ou retards de virement dus à un incident ou à une erreur du client,
- les virements internationaux : 6 % des réclamations sont liées principalement aux refus, retards de virement dus à un incident ou à une erreur du client, à la tarification et aux taux de change. Les délais sur les virements ont été ralentis par le contexte des sanctions internationales (contrôle de paiements),
- les clôtures de compte : 6 % des réclamations, principalement des retards de traitement.

Enfin, l'actualité de la Banque concernant le projet de cession est monitorée au plus près et a généré peu de réactions de la part des clients.

Satisfaction des clients de la Banque d'entreprises

Afin de maintenir une relation de confiance sur le long terme avec les clients, notamment à travers leur feedback, la Banque d'entreprises a développé un programme déployé à l'échelle mondiale, comme expliqué dans la section sur la Satisfaction des clients pour la Banque de particuliers, le *Net Promoter Score ("NPS")* est un système intégré de collecte d'informations sur les clients. Le NPS est l'un des indicateurs clés de performance de HSBC Continental Europe. Il est non seulement utilisé à des fins d'indicateur mais il permet également de collecter, d'analyser et d'agir sur les feedbacks des clients. Afin de s'assurer d'être à l'écoute de ses clients et d'avoir une bonne compréhension à chaque instant de la relation client, la Banque d'entreprises utilise des informations issues de différentes sources : des études externes mais aussi ses propres enquêtes de satisfaction sur la relation globale et le parcours de ses clients au quotidien.

Par rapport à l'an dernier, HSBC Continental Europe a amélioré son rang et se classe en deuxième position parmi ses principaux concurrents, avec un NPS de +38 [source : RFI H1 2022]. Une performance de premier ordre a été démontrée sur plusieurs indicateurs du NPS, notamment "un accès adapté au financement/prêt" et "l'innovation dans l'espace bancaire digital". Ces deux critères, qui sont dans le top 3 du *Net Promoter Score*, attestent de la performance de HSBC Continental Europe.

En 2022, la Banque d'entreprises est classée 1ère pour l'ensemble de l'Europe ainsi qu'en Irlande et 3ème en France dans le cadre du *Greenwich Share Leader 2021*.Le prix *Greenwich Share Leader 2021* s'appuie sur l'étude *Coalition Greenwich Large Corporate Banking* menée de septembre 2021 à février 2022.

Concernant les activités de Trade Finance, HSBC a reçu les distinctions *Greenwich Awards* suivantes en 2022 :

- 2ème position en Europe et 3ème position en France en tant que *Greenwich Share Leader 2022* ;
- élu *Greenwich Quality Leader 2022* en France ;
- le *Greenwich Excellence Award 2022* en Europe pour le développement du réseau international et les capacités de la plateforme digitale pour les activités de Trade Finance.

Ces *Greenwich Trade Finance Awards* se basent sur l'étude *Coalition Greenwich Large Corporate* menée d'avril 2022 à août 2022.

Dans l'enquête annuelle 2022 sur la relation client menée par la Banque d'entreprises, 81 % à 100 % des clients – selon les marchés – ont déclaré être satisfaits de leur relation avec leur chargé d'affaires, ce qui reflète une performance et un professionnalisme très adapté des équipes de première ligne.

Au travers des études sur la Banque d'entreprise et le parcours client, un feedback est demandé régulièrement aux clients à propos des performances de la Banque d'entreprises en tant que partenaire bancaire et sur la manière d'améliorer ses services et produits pour répondre à leurs besoins.

Gestion de la satisfaction clients de la Banque d'entreprises en France

La Banque d'entreprises en Europe continentale fait de la satisfaction client l'une de ses priorités. Le traitement des réclamations est un pilier majeur qui contribue à la satisfaction des clients et c'est pour cette raison qu'une attention particulière est donnée à toutes les étapes du processus : traitement de premier niveau, de second niveau en cas de de réponse insuffisante lors du premier niveau, et analyse des sources des réclamations. Les causes et origines permettent de détecter les dysfonctionnements, les manquements et les mauvaises pratiques qui pourraient avoir lieu. Ceci permet également de définir les actions correctrices à mener.

Compte tenu de l'importance accordée aux retours des clients, un nouvel outil a été développé permettant, en plus de l'enregistrement des réclamations, d'enregistrer d'autres types de retours clients, comme les suggestions, les remarques ou les compliments, de manière à obtenir le maximum d'informations de la part du client et ainsi à maintenir une grande satisfaction client. De plus, ce nouvel outil permet de zoomer sur les réclamations liées aux sujets ESG grâce à un indicateur dédié.

Le nombre de réclamations, pour la Banque d'entreprises, a diminué de 28 % en 2022 (1132 réclamations reçues en 2022 contre 1576 en 2021).

Les douze motifs principaux des réclamations ont représenté 70 % du nombre total de réclamations en 2022. Parmi ceux-ci, 37 % étaient liés à des problèmes de gestion de compte, 26 % aux flux et moyens paiements, 4 % à la communication bancaire et 3 % aux financements.

41 % des réclamations ont été résolues en moins de 7 jours ouvrés, contre 62 % en 2021 et 60 % en moins de 15 jours ouvrés, contre 80 % en 2021.

Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients

Dans un contexte économique, politique et technologique en pleine mouvance, la maîtrise des risques, la recherche de l'excellence opérationnelle et la capacité à saisir les opportunités de croissance sont déterminantes. La transformation digitale, les défis de l'économie circulaire et les nouvelles chaînes de valeur poussent la banque à repenser et réinventer la relation Banque & Clients. Ainsi le Groupe HSBC investit massivement dans les solutions du futur pour apporter à ses clients toujours plus de simplicité, de fluidité, de transparence et d'instantanéité.

Si la transformation digitale se poursuit, 2022 a vu une accélération des enjeux liés à la transition énergétique. Cela s'est traduit, au sein de la Banque de particuliers, au niveau de l'offre produits, de la formation des collaborateurs et du partage de la donnée.

Une offre dédiée aux travaux d'économie d'énergie a été lancée au sein de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine. Elle permet de proposer aux clients une offre complète de solutions de placement répondant aux différents critères de finance durable au sens de la réglementation SFDR et de s'adapter aux préférences des clients au matière de finance durable.

En parallèle, la transformation digitale se poursuit via une stratégie zéro papier pour les clients avec la dématérialisation des brochures commerciales et leur téléchargement via QR-code, la signature électronique des contrats d'assurance vie, la souscription de livrets d'épargne sur l'application mobile. Ces développements ont été réalisés en intégrant une démarche d'écoconception des services numériques pour réduire l'empreinte énergétique : design épuré, architecture front optimisée avec consultation de fichiers statiques, optimisation des appels serveurs.

Par ailleurs, un programme de formation pour l'ensemble des collaborateurs a été lancé avec l'Académie du développement durable (*Sustainability academy*) tandis que l'organisation Agile a partage les données et les préférences des clients, autour d'une interface de visualisation des données.

De son côté, la Banque d'entreprises a poursuivi l'amélioration des processus liés à la signature électronique en donnant désormais la possibilité d'intégrer numériquement des nouveaux documents pour éviter les envois de documents papier par voie postale.

Par ailleurs, les équipes *Global Payments Solutions and Digital* ont investi dans le développement de plateformes digitales pour une gestion plus efficace et responsable :

- *Cash Flow Forecasting* est un service supplémentaire au *Liquidity Management Portal* lancé l'an dernier. Accessible directement sur HSBCnet, cette solution fournit aux clients un aperçu rapide et précis de leurs futurs besoins de trésorerie. Elle permet aux clients de mieux gérer le risque de liquidité en augmentant la précision et la qualité de leurs prévisions de trésorerie. Cette solution intégrée permet de prévoir tous les mouvements de trésorerie qui ont un impact sur la position de trésorerie au jour le jour jusqu'à trois ans dans le futur.
- Les APIs[23] de trésorerie sont un nouveau canal de communication bancaire qui permet aux clients entreprises d'émettre des paiements et de consulter leurs soldes et écritures. Cette solution HSBC permet d'optimiser la gestion de trésorerie du client par des échanges automatisés, au fil de l'eau et en temps réel. Par exemple, le client peut suivre ses ordres de paiements internationaux jusqu'à leur comptabilisation sur le compte du bénéficiaire.

L'outil de gestion de portefeuilles Aladdin Wealth intégrera prochainement les données ESG.

Depuis son lancement en 2019, HSBC Private Banking France poursuit ses efforts pour développer son offre Aladdin Wealth.

A travers cet outil, la banque privée offre à ses clients un reporting et une analyse de qualité. L'étude réalisée à partir du logiciel Aladdin Wealth agrège tous les comptes détenus par les clients et permet de connaître les caractéristiques consolidées des patrimoines. Aladdin souligne les caractéristiques de risque des comptes des clients et assiste également HSBC Private Banking France dans la prise de décision et dans les arbitrages.

Dans le cadre de l'adéquation des recommandations au profil de risque des clients, Aladdin Wealth permet à HSBC Private Banking France de s'assurer que tout changement est en adéquation avec les préférences exprimées par les clients et avec le degré de risque approprié.

Aladdin Wealth offre la possibilité de centrer les conversations sur les problématiques d'investissement et constitue un outil qui incite et soutient l'exercice de diversification des patrimoines des clients.

Le logiciel va évoluer pour accompagner les ambitions de HSBC Private Banking France dans le thème du développement durable. La banque sera ainsi capable à terme de donner des informations précieuses sur l'intensité carbone d'un portefeuille donné et sur la note moyenne ESG pondérée des investissements consolidés.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque de détérioration de la satisfaction des clients (thème 3)

	2022	2021	2020
Note de satisfaction globale des clients entreprises (Net Promotor Score)	38	ND	ND
Part des réclamations des clients entreprises résolues en moins de 7 jours ouvrés	41 %	62 %	49 %

Risque pour la continuité de l'activité lié à la propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse (thème 4)

La propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse pourrait entraîner des perturbations importantes pour les clients, les fournisseurs et les collaborateurs de HSBC Continental Europe. La Banque considère comme essentiel à son activité d'être en mesure de continuer à fournir des services bancaires et d'autres services financiers à ses clients. La Banque a mis en place un Programme de Gestion des Incidents Menaçant la Continuité de l'Activité pour protéger ses collaborateurs, ses actifs, ses processus et ses clients en cas d'interruption de ses activités courantes.

Des plans de continuité d'activité sont conçus pour répondre à plusieurs scénarios d'interruption de l'activité, notamment en cas de pandémie ou d'indisponibilité des collaborateurs, des locaux, des services informatiques ou de fournisseurs tiers clés.

Les Analyses d'impact et les Plans de continuité d'activité sont approuvés selon les besoins par le responsable de chaque direction et mis à jour annuellement, ou plus souvent si des changements importants interviennent au niveau de la structure ou des processus.

Les Plans de continuité d'activité sont régulièrement soumis à des tests pour veiller à ce qu'ils restent précis, pertinents et adaptés aux besoins. Pour les directions de HSBC Continental Europe classées comme critiques, 100 % des Plans de continuité d'activité ont été actualisés à la fin de l'année. L'ensemble du dispositif de contrôle du Cycle de vie de la continuité de l'activité (Analyse d'impact, Plans et Exercices) pour la région a fait l'objet d'une évaluation qui a conclu de son efficacité et de sa conformité par rapport à un objectif de conformité de 95 % – le taux de conformité s'élevant à 99 %.

[23] *API: Application programming interface, logiciel d'interface entre les applications.*

Pour les événements significatifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur le Groupe, HSBC a mis en place un *Global Major Incident Group*, qui a la responsabilité de gérer la réponse du Groupe à un tel événement. Un réseau de *Major Incident Groups* a également été mis en place au niveau des filiales du Groupe pour permettre d'apporter une réponse efficace et cohérente aux événements régionaux, nationaux et mondiaux. Des rôles et responsabilités clairement définis, associés à un programme continu de formations et d'exercices, garantissent que le Groupe a la capacité d'apporter une réponse immédiate et efficace à tout incident majeur. Ce dispositif a été largement utilisé pour gérer la réponse à la pandémie de Covid-19, comme pour n'importe quelle pandémie.

Ainsi, la Banque a mis en œuvre des mesures appropriées pour maintenir le service et soutenir ses clients en réduisant le plus possible les perturbations. La Banque a mis en place des dispositifs afin d'être en mesure de coordonner une réponse généralisée aux défis induits par l'apparition d'une flambée épidémique. Ces plans, qui s'appuient sur des éléments de communication, mesures d'hygiène et la gestion des déplacements, visent à réduire le risque de contagion par un recours élargi au télétravail et à des dispositifs multi-sites sur les implantations clés en ayant recours, le cas échéant, à des sites de secours pour les processus critiques. L'ensemble des tâches migrées vers les HSBC Global Service Centres ("GSC") captifs sont soumises à un dispositif de continuité robuste. Les GSC veillent à ce que l'ensemble des tâches critiques soient réparties entre deux sites ou soient effectuées depuis le domicile des collaborateurs concernés, ou puissent efficacement être récupérées au niveau local, ce qui permet d'atténuer le risque de concentration. Les équipes de direction sur site assurent la supervision de l'ensemble des aspects des incidents susceptibles d'avoir un impact sur les sites gérés par les GSC.

Indicateurs de performance des risques liés à la continuité d'activité relatifs à une propagation rapide et massive d'une maladies infectieuse (thème 4)

	2022	2021	2020
Contrôles périodiques relatifs à la continuité d'activité évalués comme effectifs et conformes	99 %	98 %	ND

Pour gérer le risque lié à l'échec du recrutement et de la rétention des talents: attirer et intégrer les meilleurs pour accompagner le développement de la Banque (thème 5)

Pour soutenir son développement et la création d'une plateforme Europe continentale plus forte, HSBC recrute des collaborateurs d'horizons variés pour contribuer aux différents métiers et fonctions de la Banque en France et dans les pays d'Europe continentale.

Afin de gérer le risque lié à l'échec de rétention, la Banque a fixé en France un objectif de taux d'attrition de 7 %. En 2022, le taux d'attrition est de 12 % en raison de projets de transformation multiples en cours en Europe continentale. L'attrition volontaire est en revanche de 9% seulement. Dans ce contexte, des plans de succession robustes ont été mis en place.

Les chiffres clés du recrutement (à l'exclusion de Malte et de l'Allemagne)

HSBC Continental Europe

	2022		2021		2020	
Genre	**Total embauches ETP**	**%**	Total embauches ETP	%	Total embauches ETP	%
Femmes	**367**	**50**	228	50	218	51
Hommes	**363**	**50**	231	50	208	49
Total général	**730**	**100**	459	100	426	100
Métiers						
Activités de marchés et de conservation de titre	**51**	**7**	25	5	9	2
Banque d'entreprise	**100**	**14**	60	13	86	20
Banque de financement et d'investissement	**29**	**4**	17	4	29	7
Banque privée et de gestion de patrimoine	**450**	**62**	308	67	261	61
Corporate Centre	**1**	**0**	0	0	0	0
Fonctions supports et autres	**99**	**13**	49	11	41	10
Total général	**730**	**100**	459	100	426	100

La mobilité interne est un canal privilégié. Les collaborateurs peuvent ainsi évoluer au sein de HSBC Continental Europe, de ses filiales et à l'international. A titre d'exemple, en 2022, en France, 41B mobilités internes ont été réalisées.

Le recrutement de jeunes diplômés comme priorité pour HSBC Continental Europe

En 2022, et en dépit des difficultés liées à la pandémie de Covid-19, HSBC a poursuivi ses recrutements de jeunes diplômés via ses 4 canaux de prédilection. C'est un total de 211 alternants, 267 stagiaires et 3 personnes issues du programme *Graduates* qui ont été embauchés tout au long de l'année 2022.

Parmi les programmes, le *Global Graduate* est particulièrement prisés des étudiants. Il s'agit d'un programme du Groupe HSBC, destiné aux jeunes diplômés proposant des rotations en début de contrat au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises. Ce programme permet la découverte des différents métiers d'une filière et l'acquisition de compétences pointues.

Des événements visant à promouvoir HSBC en tant qu'employeur auprès des jeunes diplômés sont organisés. A ce titre, HSBC Continental Europe a participé en France en 2022 à plus de 30 événements majoritairement en format virtuel, organisés par les écoles cibles (forum virtuel, coaching, entretiens de recrutement, présentation des métiers HSBC, interview Instagram sur les compétences de demain notamment).

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 5)

	2022	2021	2020
Part de l'attrition (objectif annuel : 7 %)	12 %	7 %	12 %

Pour gérer le risque lié à une mauvaise qualité de vie au travail et les risques psycho-sociaux : favoriser le cadre de l'engagement (thème 6)

En 2022, HSBC Continental Europe a capitalisé sur les initiatives des Ressources Humaines ("RH") introduites en 2020.

En 2021, la gestion de crise et le soutien à la transformation des métiers de la Banque étaient les principales priorités pour les ressources humaines. En 2022, les objectifs des RH ont consisté à réduire les risques identifiés dans un environnement incertain, ainsi que de continuer à déployer une politique RH inclusive et responsable.

Une culture du travail hybride dans tous les pays

Tirant enseignement du bilan positif du télétravail ainsi que du souhait des collaborateurs de mettre en place, à la suite de la crise sanitaire, une organisation du travail plus flexible, HSBC

Continental Europe en France a révisé le cadre conventionnel en vigueur en signant, avec les partenaires sociaux, au mois d'avril 2021, un avenant à l'accord groupe télétravail de 2018. Cet avenant innove à divers titres en prévoyant :

- Un mode de télétravail régulier, *Flexible home worker*, à hauteur de 8 ou 12 jours par mois ou un mode de télétravail occasionnel, *Flexible office worker*, ouvrant droit à 30 jours de télétravail par an ;
- L'octroi d'une allocation financière pour permettre aux collaborateurs de compléter l'équipement mis à disposition par l'entreprise, une allocation annuelle forfaitaire, l'octroi de titres restaurant de même que le remboursement à l'identique des frais de transport.

Venant à expiration en cours d'année 2022, cet accord a été prolongé par un avenant signé le 27 juin 2022, lequel maintient des conditions similaires.

En sus de ce dispositif conventionnel, et fort des enseignements de la crise liée à la pandémie de Covid-19, HSBC Continental Europe entend continuer à développer une culture du travail hybride dans l'ensemble de ses pays. Il s'agit pour l'entreprise de favoriser la flexibilité, la collaboration, l'apprentissage et le bien-être des collaborateurs sur les lieux de travail physiques et à distance.

L'accompagnement des transformations en cours au sein de HS8C Continental Europe

En France, à la suite de la revue stratégique des activités de Banque de détail engagée fin de l'année 2019, un protocole d'accord a été signé en juin 2021 avec le groupe *My Money Bank*, prévoyant le transfert des activités de la Banque de particuliers. Ce projet a été présenté pour consultation au Comité Social et Économique de HSBC Continental Europe.

Les collaborateurs qui seraient transférés font l'objet de nombreuses mesures d'accompagnement, notamment via des actions régulières de communication (*Webcasts*, *Exchange*, Parlons-En, etc.).

La Direction de la Banque de Particuliers et de Gestion de Patrimoine a également créé des rôles spécifiques de Formateurs, de Testeurs et d'Ambassadeurs, afin d'assister spécifiquement les collaborateurs du réseau. L'objectif est de maintenir la qualité de service pour les clients, que ce soit avant ou après la bascule.

Des accords de distribution avec l'acquéreur sont prévus pour les activités de gestion d'actifs et d'assurances.

Le projet vise une cession opérationnelle des activités courant 2023, une fois les autorisations réglementaires obtenues et la migration informatique opérationnelle terminée.

En ce qui concerne la Banque privée, le transfert des activités et des collaborateurs depuis HSBC Continental Europe vers une succursale française de HSBC Private Bank Luxembourg a eu lieu le 1er octobre 2022. Les collaborateurs ont bénéficié d'actions de communication régulière pendant la période du transfert. L'élection d'un nouveau Comité social et économique a eu lieu à la fin de l'année 2022.

Enfin, sur le périmètre de l'activité de Banque d'entreprises, la Direction a présenté aux partenaires sociaux, le 19 octobre 2022, un projet d'accord portant sur une rupture conventionnelle collective.

Le nombre de postes concernés, la date de mise en œuvre des départs, ainsi que les modalités d'accompagnement des collaborateurs concernés ont fait l'objet d'une procédure d'information-consultation devant le Comité social et économique ("CSE").

L'objectif est d'accompagner les évolutions du métier de la Banque d'entreprises, en évitant tout recours à des départs contraints.

Une politique RH responsable et inclusive

En tant qu'employeur de référence dans le monde, HSBC a pour principal enjeu de bâtir une politique RH permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en les aidant à réaliser pleinement leur potentiel au sein de la Banque.

Dans un environnement où le potentiel s'exprime de multiples façons, HSBC est convaincu que la gestion de la différence et son intégration dans l'organisation est source de richesse. La Banque accorde une importance toute particulière à la diversité qui s'exprime sous toutes ses formes : genre, âge, couleur de peau, origine sociale, religion, handicap, orientation sexuelle, apparence ou opinions notamment. Chacun doit pouvoir être lui-même, dans une organisation qui privilégie la pluralité des profils et des opinions. Faire de cette diversité un atout pour l'entreprise est un enjeu majeur pour HSBC.

Une offre de formation pour tous

Le dispositif de formation pour tous repose sur les quatre piliers de la stratégie pour contribuer à l'ambition de HSBC Continental Europe de devenir la première banque internationale pour ses clients.

Tout d'abord, HSBC Continental Europe met en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent pour renforcer l'adaptabilité et l'agilité de ses collaborateurs. Pour cela, les programmes *Future Skills* et *Leadership Essentials* continuent d'accompagner les équipes souhaitant développer des compétences transverses essentielles. Comme chaque année, le département des Ressources humaines propose des modules déjà existants ainsi que des nouveaux modules afin de répondre aux enjeux de la banque de demain.

Par ailleurs, HSBC Continental Europe a l'ambition de construire une culture commune positive en faisant la promotion d'une offre de formation en anglais ouverte à tous les collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs d'Europe continentale ont pu profiter de modules tels que : "Ateliers pour favoriser l'inclusion", "Etre acteur de la transformation", "Manager coach en zone de turbulences".

A ce jour, plus de 500 collaborateurs ont suivi une formation *Future Skills* et environ 350 managers la formation *Leadership Essentials* sur le périmètre HSBC Continental Europe. Cet effort d'investissement va se pérenniser dans les mois et années à venir.

De plus, soucieux de promouvoir une culture d'apprentissage en continu et faciliter le *social learning*, un plan d'accompagnement a été déployé pour promouvoir la plateforme *Degreed*.

Ce plan offre de multiples avantages dont :

- l'accès à des ressources internes et externes pour des besoins de développement autour des *Hard Skills* (formations techniques) et *Soft Skills* (compétences transverses) ;
- le partage des contenus d'apprentissage au sein de toute l'organisation de HSBC ;
- la création des parcours de formation clefs en main pour répondre à des besoins métiers spécifiques.

Une communauté de référents, champions *Degreed*, a été mise en place et a la mission de démultiplier les bonnes pratiques et d'accompagner la prise en main de l'outil au sein de chaque ligne métier dans le groupe. Ce travail collaboratif entre les champions et la Direction de la formation a permis d'embarquer plus de 3000 utilisateurs en France et 8000 en Europe.

Enfin, la Direction de la formation offre progressivement un large panel d'actions de sensibilisation et de formation auprès des collaborateurs afin de contribuer à l'ambition pour une transition net zéro à 2030 :

- Lancement de la *Sustainability Academy* : portail en ligne rassemblant tous les apprentissages, communications et politiques en matière de développement durable de l'entreprise. Les salariés ont la possibilité d'explorer plus de 20 modules à la carte. Cette nouvelle Académie a été créée pour permettre la transformation et le développement sur ces thèmes, en offrant un ensemble adéquat de compétences et en renforçant la confiance au travers des actions menées par HSBC ;

- Formation « Développer ses compétences autour du changement climatique avec l'outil *En-ROADS* déployé sur tout HSBC Continental Europe sur plusieurs sessions ;
- Promotion de la certification AMF Finance Durable pour les collaborateurs souhaitant en bénéficier.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à la dégradation de la qualité de vie au travail (thème 6)

	2022	2021	2020
Part des employés ayant répondu positivement à la question : Comment évaluez vous votre bien être au travail actuellement ?"	59 %	55 %	ND

La diversité et la qualité de vie au travail

La diversité et la qualité de vie au travail sont de longue date des enjeux déterminants pour HSBC. Au-delà d'être des leviers d'engagements, elles sont un investissement d'avenir pour l'entreprise : HSBC est persuadé qu'avec des collaborateurs engagés et en bonne santé, la performance économique et l'attractivité du groupe s'en verront améliorées. HSBC Continental Europe s'est fixé pour objectif de continuer à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion et d'améliorer la qualité de vie au travail en développant une culture partagée du bien-être au travail.

En France, ces objectifs se sont matérialisés par un nouvel accord sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail signé en avril 2022. Cet accord s'articule autour de deux axes prioritaires que sont :

- la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- la qualité de vie au travail, la flexibilité des organisations de travail et les enjeux liés à la déconnexion.

Diversité, égalité et inclusion

Le Groupe HSBC est convaincu que les différences sont une richesse pour l'entreprise. Tout l'enjeu repose dans la valorisation et la bonne exploitation de celles-ci dans le but de créer une cohésion interne, de renforcer la motivation et l'implication ainsi que la fierté d'appartenance des collaborateurs.

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Diversité et inclusion ont toujours fait partie de l'identité de HSBC. En 2022, HSBC Continental Europe a continué à agir sur sa culture d'entreprise au travers notamment d'actions de sensibilisation et d'engagement. A titre d'exemple, HSBC Continental Europe demande à ses prestataires de recrutement de fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature *"senior"* pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

La Banque a décidé de mesurer son empreinte en matière de diversité et inclusion en lançant un pilote en France, via Mixity. Cette empreinte mesure l'implication de la Banque de façon transverse sur ses politiques, process et actions en matière de diversité et d'inclusion et plus spécifiquement en matière de mixité, diversité d'origine et sociale, de handicap, de diversité sexuelle et intergénérationnelle.

HSBC Continental Europe a continué à recruter des "jobs d'été", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Article 1, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été. Dix jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2022 en France.

La Banque poursuit son action sur la lutte contre les biais inconscients et les stéréotypes avec le lancement en 2022 d'une nouvelle formation sur l'inclusion, ouverte à tous et proposée en français et en anglais et en popposant le programme de formation *"inclusive Leadership"* aux managers. Par ailleurs, la formation obligatoire du Groupe « Code de bonne conduite et moi » intègre un volet sur les biais et la discrimination au travail.

Soucieux de diffuser toujours plus largement sa culture d'entreprise inclusive, HSBC Continental Europe a continué à sensibiliser, notamment grâce à des réunions d'échanges, sur la diversité et l'inclusion, des conférences et ateliers, que ce soit en direct ou en s'appuyant sur ses communautés de collaboratrices / collaborateurs (*Employee Ressources Group*) engagés : 50 / 50 Partner of Balance, Pride Network France, WeHandicap ! ou Atypik, nouvellement créées en 2022.

En 2022, HSBC Italie a soutenu l'événement "L'importance de la visibilité : Investir dans le leadership LGBT+". L'événement s'est tenu en anglais et a été étendu au niveau du groupe et aux collègues en Europe continentale.

Récemment, deux réunions ont été organisées au niveau européen pour rassembler toutes les ERG locales et régionales afin de partager les bonnes pratiques et développer la collaboration. Toutes ces actions contribuent à encourager le dialogue et développer des compétences inclusives.De plus, des programmes de tutorat et de mentorat bénévoles tant internes qu'externes sont proposés aux collaborateurs, leur permettant de sortir de leur cadre "habituel" et de développer de nouvelles compétences.

HSBC Continental Europe soutient plusieurs organisations à travers des programmes philanthropiques et 79 collaborateurs en France ont accompagné des jeunes talents issus de milieux via ces programmes.

Des actions complémentaires ont été mises en place localement. Par exemple, HSBC Italie a participé à *4-Weeks-4-Inclusion (#4W4I)*, le plus grand marathon européen concernant la diversité et l'inclusion, co-organisé par plus de 250 entreprises qui ont préparé ensemble ces quatre semaines d'événements numériques partagés pour leurs employés. Des mesures visant à renforcer le sentiment d'appartenance et l'esprit d'équipe ont également été encouragées comme la Journée des communautés organisée par HSBC Italie.

En Pologne, dans le cadre du projet "Don solidaire" (organisé par l'Association caritative de WIOSNA), des collaborateurs ont fourni une assistance matérielle sous forme de colis pour plus d'une douzaine de familles ukrainiennes séjournant en Pologne; tous les articles ont été achetés, emballés et livrés aux familles par les collaborateurs de la succursale de HSBC Pologne pendant le "week-end des miracles".

En 2022, HSBC Continental Europe, en cohérence avec la stratégie *Future Skills* du Groupe, a soutenu :

- Article 1, l'Association pour le Développement de l'Egalité des Chances et Entreprendre Pour Apprendre, qui encouragent et soutiennent les jeunes afin qu'ils poursuivent leur éducation et augmentent leur chance sur le marché du travail ;
- L'Adie, pour accroitre l'employabilité des populations les plus démunies grâce à l'entreprenariat ;
- Cresus, pour développer les capacités financières et soutenir les personnes en situation de fragilité financière.

Egalité femmes/hommes

Avec plus de 52 % de femmes cadres en France, HSBC Continental Europe poursuit en 2022 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les plus hauts niveaux de séniorité. Cet objectif s'échelonne sur deux échéances : 30 % de femmes sur les niveaux les plus élevés (GCB 0-3) en 2020, objectif atteint en 2022 et 35 % en 2025. HSBC Continental Europe poursuit son engagement pour atteindre cet objectif.

En complément, HSBC Continental Europe a signé cette année la charte Financi'Elles, regroupant dix engagements communs dans le but de poursuivre la progression de la mixité et de la diversité dans le secteur de la Finance. Dans ce cadre, la Banque s'est engagée à atteindre la parité femmes / hommes au Comité exécutif de HSBC Continental Europe dès 2024, ainsi qu'aux Comités exécutifs de ses métiers et fonctions. De plus, veiller à la parité dans les programmes de développement permettra d'accélérer l'atteinte de la parité dans les viviers de talents.

Enfin, promouvoir la mixité est une action engagée dans toutes les communications de la Banque. Ainsi, HSBC Continental Europe

s'engage notamment à ne plus participer à des évènements qui ne compteraient aucune femme parmi les intervenants, et à veiller à ce que lors des événements internes à la Banque, une représentation de la mixité et de la diversité soit également respectée.

Un tableau de bord complet suivant la progression de la part des femmes dans les niveaux à responsabilités est suivi deux fois par an par le Comité de Direction de HSBC Continental Europe.

Enfin, le Groupe HSBC en France a maintenu son engagement de respect du principe d'égalité de traitement en matière de rémunération, en définissant des objectifs chiffrés et des indicateurs précis, dans un accord collectif de groupe, signé le 7 avril 2022.

Des engagements supplémentaires ont été pris localement. Par exemple, HSBC Continental Europe en Irlande a signé la Charte des Femmes de la Finance en Irlande et la Déclaration d'engagement avec *BITCI (Business in the Community Ireland)*. Les deux initiatives incluent un suivi de mesures de D&I, la succursale en Irlande s'est engagée à atteindre un ratio de 50:50 hommes/ femmes dans toutes les catégories de collaborateurs d'ici 2024.

Insertion des personnes en situation de handicap

HSBC Continental Europe poursuit en 2022 son action en faveur du recrutement et de l'intégration de ses collaborateurs en situation de handicap. En France, la Banque est partenaire de l'association Tremplin qui œuvre pour l'insertion des jeunes en situation de handicap sur le marché de l'emploi. Elle a également participé à quatre forums de recrutement dédiés aux personnes en situation de handicap. Elle a également vu le développement de son *ERG (Employee Resources Group)* dédiée en France au handicap.

Les nouveaux entrants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé en vue de favoriser leur prise de poste. Ils peuvent aussi prendre contact avec la *Mission Handicap*.

HSBC Continental Europe a très largement déployé le télétravail pour ses collaborateurs. Couplé au transfert d'aménagements de postes à domicile, ceci a permis au plus grand nombre de collaborateurs en situation de handicap de pouvoir continuer leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

La thématique de la santé mentale a tout particulièrement fait l'objet d'actions de sensibilisation à nouveau en 2022. Une formation ouverte à tous les collaborateurs et une autre à destination des managers ont été mises en place cette année sur cette thématique.

Sur le plan de la vie quotidienne, près de 450 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap en France ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et plus de 40 salariés ont été accompagnés dans le cadre de leur handicap et du maintien dans l'emploi via diverses aides matérielles comme le financement d'équipements individuels ou d'aménagements. En France, les salariés peuvent bénéficier de 3 jours d'autorisation d'absence rémunérée par an, afin de mener les démarches administratives nécessaires.

Par ailleurs, HSBC Continental Europe en France s'est engagé à recruter, d'ici 2026, 20 salariés en CDI et 10 en recourant à d'autres formes d'emploi (CDD, alternance, intérimaires).

L'ensemble de ces engagements ont été repris dans l'accord collectif de groupe du 7 avril 2022.

Améliorer la qualité de vie au travail pour créer de l'engagement

Comme vu plus haut, HSBC Continental Europe est attentif à proposer des organisations de travail plus souples et plus flexibles à ses collaborateurs, allant dans le sens d'un meilleur équilibre vie privée, vie professionnelle.

Pour faciliter l'appropriation de ces nouveaux modes de travail, outre des actions déjà en place, comme la formation dédiée à la santé mentale et le guide des bonnes pratiques en faveur d'une bonne gestion de la déconnexion, HSBC s'est attaché à renforcer les mesures destinées aux salariés pendant la pandémie. Une communication fréquente, tant à destination des salariés que des managers et des actions de sensibilisation du programme #résilience illustrent les efforts additionnels de sensibilisation réalisés en 2022.

Veiller au bon usage des outils numériques

Dans un environnement hyperconnecté, qui plus est dans le contexte du travail à distance massif, le bon usage des outils de communication professionnels est un enjeu de qualité de vie au travail important.

En France, une charte établie par le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe fixe les 10 grands principes visant à inciter et encourager la mise en œuvre de comportements et de règles au quotidien qui contribuent à concilier, du mieux possible, vies privée et professionnelle des collaborateurs de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2022 et dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19 et du recours massif au travail à distance, ces grands principes ont été rappelés aux collaborateurs au travers d'une communication régulièrement diffusée via des DRH Info, des supports Questions / Réponses à destination des managers. Cette communication a permis de sensibiliser notamment sur l'organisation du travail en situation de confinement, les bonnes pratiques pour éviter le surinvestissement, prévenir les situations d'isolement et renforcer l'esprit d'équipe.

Un guide du bon usage des outils numériques est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe HSBC et véhicule des bonnes pratiques pour une utilisation optimisée des outils numériques respectueuse de l'équilibre vie professionnelle / vie privée. Ce guide a été intégré dans toute la communication mise à disposition des collaborateurs sur le site intranet dédié à la crise Covid-19.

Une fenêtre pop-up est activée lors de l'ouverture d'une session durant les soirées et week-ends, pour favoriser le bon usage des outils numériques.

L'attachement du Groupe HSBC en France au droit à la déconnexion est rappelé dans les accords de groupe du 7 avril 2022, portant notamment sur la qualité de vie au travail, et dans celui du 27 juin 2022, relatif au télétravail.

Renforcer la capacité collective à maîtriser le changement et mesurer régulièrement le niveau de satisfaction et de bien-être des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs:

- Le programme du Groupe HSBC *"Exchange"* qui consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Les collaborateurs se sentent libres d'échanger sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement en 2012, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC ;
- Des enquêtes d'engagement du Groupe HSBC *"Snapshot"* interrogent régulièrement les collaborateurs, partout dans le monde, avec pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques et de mesurer la perception des changements à travers différents thèmes comme la stratégie, la communication, l'expérience clients, la culture, les méthodes de travail.

Fin 2022, une nouvelle enquête Snapshot a été menée et les résultats obtenus par HSBC Continental Europe étaient presque tous en augmentation par rapport à l'enquête précédente, notamment pour les indices liés à l'inclusion, à la gestion du changement et l'adhésion à la stratégie. Les collaborateurs ont davantage confiance en leur manager de proximité et dans le futur du Groupe HSBC. La flexibilité du travail est largement considérée comme un aspect positif du travail chez HSBC Continental Europe. L'indice *"Speak up Index"* (libre expression) a légèrement augmenté ce qui illustre l'impact positif des actions menées au cours des derniers mois.

Des enquêtes locales ont été mises en place en France dont un Observatoire Médical du Stress depuis 2004 et une enquête annuelle de mesure des risques psychosociaux créée en 2012. Les résultats les plus récents traduisent la préoccupation des collaborateurs face aux difficultés du secteur bancaire et une inquiétude face à un environnement économique dégradé. Ils relèvent que la qualité des relations de travail avec le responsable hiérarchique et entre collègues, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, l'environnement de travail et le niveau d'autonomie restent des facteurs protecteurs.

En 2021, au regard du contexte particulier en lien avec la crise liée à la pandémie de Covid-19, une analyse macro a été réalisée. Les indicateurs de mesure de la santé psychologique et de l'environnement de travail sont demeurés stables, voire ont enregistré une légère amélioration.

En début d'année 2022, le cabinet indépendant Technologia a mené une enquête en interrogeant tous les collaborateurs de HSBC Continental en France. Cette enquête, interrogeant les collaborateurs sur leur ressenti durant l'année 2021, fait notamment apparaitre que le soutien managérial est apprécié des collaborateurs.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié au manque de diversité au sein des équipes et risques psychosociaux (thème 7)

	2022	2021	2020
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (objectif à 2025 : 35 %)	**31 %**	30 %	29 %

Démarches participatives

Boost Your Future

En 2022, la Direction des ressources humaines a proposé des ateliers « *Boost Your Future* » à l'ensemble des collaborateurs de HSBC Continental Europe afin de créer une culture commune et apprendre à mieux se connaître d'un pays à l'autre et au sein des différents métiers. Ces ateliers de deux heures animés par le Développement RH avaient pour objectif de :

- Permettre aux collaborateurs de rencontrer des collègues des autres métiers et pays, constitutifs de HSBC Continental Europe ;
- Poser les bases d'une identité commune et d'un fonctionnement commun ;
- Identifier les besoins d'accompagnement de HSBC Continental Europe au niveau global, sur 2022 et dans le cadre des transformations métier en cours.

Depuis décembre 2022, 18 sessions ont été organisées en anglais et en français et une des premières actions par la suite a été la création et diffusion d'une vidéo sur HSBC Continental Europe sur les différents pays, la représentation par métiers, etc.

Une politique de rémunération attractive et équitable

La politique de rémunération de HSBC Continental Europe vise à attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs. C'est un moteur d'engagement puissant sur lequel le Groupe HSBC mise.

Quelques communications spécifiques ont été mises en place pour promouvoir la politique de rémunération, tel que le bilan social individualisé en France, détaillant l'ensemble des éléments de la rémunération totale du collaborateur, ou en Italie l'organisation de webinaires avec le prestataire de la gestion des rémunérations et des avantages (Marsh) pour aider les collaborateurs à maximiser l'utilisation de l'offre de prestation et avec le prestataire de fonds de pension (Previbank) pour informer les collaborateurs des nouvelles opportunités d'investissement créées par la Caisse en fonction du profil de risque.

Ainsi, HSBC Continental Europe répond à cet enjeu stratégique en proposant une politique de rémunération à la fois attractive et inclusive afin que chaque salarié soit traité équitablement et à sa juste valeur.

Comparaison des rémunérations par genre[1] et Global Career Band[2]

	Global Career Band*	MD	3	4	5	6	7	8
ETP Dec 2022	Femmes	11	83	362	803	779	676	82
	Hommes	70	167	624	882	521	246	58
	Total	81	249	986	1685	1300	923	140
Ratio Salaire fixe F/H Dec 2022	% F/H	82,6 %	91,6 %	93,7 %	94,5 %	96,5 %	98,3 %	98,7 %
Ratio Variable F/H 2022	% F/H	97,2 %	73,6 %	78,6 %	93,8 %	98,2 %	94,1 %	104,9 %
Ratio Rémunération totale F/H 2022	% F/H	89,5 %	84,9 %	90,3 %	94,4 %	96,7 %	98,1 %	99,0 %

**Équivalent Temps Plein*

1 Collaborateurs présents sur toute l'année 2022, hors promotions et changements de rôles

2 Grade interne HSBC

La politique de rémunération reconnaît et rétribue les efforts fournis, l'engagement, l'implication, la contribution et la performance collective et individuelle des collaborateurs au travers d'enveloppes annuelles de révisions salariales collectives et / ou sélectives, de rémunérations variables individuelles et, en France, en fonction des résultats, d'une rémunération collective sous forme de participation et d'intéressement aux résultats.

De plus, HSBC Continental Europe aide financièrement les collaborateurs dans leur vie au quotidien, avec le versement de diverses contributions, pour la garde d'enfant, au moment de la rentrée scolaire, pour la restauration, en cas de mobilité dans l'entreprise. Enfin, elle leur apporte des garanties qui les accompagneront tout au long de leur parcours dans le Groupe HSBC et au-delà : maintien de salaire et de couverture santé en cas de maladie, prestations de prévoyance en cas d'incapacité / invalidité et dispositif de retraite supplémentaire mis en place depuis de nombreuses années pour permettre aux collaborateurs d'améliorer leur niveau de retraite.

Cette politique s'inscrit dans une approche qui vise à traiter équitablement l'ensemble des collaborateurs. Quelques exemples en France illustrent cette approche :

- Les accords collectifs négociés au sein de HSBC Continental Europe en France prévoient depuis plus de 10 ans une mesure de révision salariale automatique pour les retours de maternité ou d'adoption ;
- Les enveloppes spécifiques allouées à l'équité depuis 15 ans (10 millions EUR) ont permis d'atteindre une équité salariale dans de nombreux domaines ;
- Le salaire des femmes, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2022 entre 98 % et 101,6 % de celui des hommes.

Rapport salaire théorique F / H – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2022 %	2021 %	2020 %
Techniciens	C	–	–	–
	D	–	–	–
	E	98,7	99,3	98,8
	F	101,6	101,4	101,1
	G	101,5	100,8	100,9
Cadres	H	99,1	99,2	99,1
	I	98,1	98,4	98,5
	J	99,5	99,6	98,6
	K	99,1	100,3	100,6

Le salaire des temps partiels, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2022 entre 98,8 % et 105,1 % des temps pleins.

Rapport salaire théorique Temps Partiel / Temps Plein – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2022 %	2021 %	2020 %
Techniciens	C	–	–	–
	D	–	–	–
	E	105,1	104,7	106,5
	F	102,4	103,8	104,3
	G	101,6	101,0	101,3
Cadres	H	99,2	100,5	100,9
	I	99,3	99,3	99,3
	J	99,2	100,0	99,6
	K	98,8	97,1	98,2

Le salaire des collaborateurs en situation de handicap se positionne entre 96,4 % et 107,2 % du salaire de l'ensemble des collaborateurs. Un CESU handicap, financé en totalité par l'entreprise, a été mis en place à compter de 2015 pour aider les collaborateurs en situation de handicap ou les collaborateurs parents d'un proche en situation de handicap.

Rapport salaire théorique travailleurs handicapés / reste des collaborateurs – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2022 %	2021 %	2020 %
Techniciens	C	–	–	–
	D	–	–	–
	E	107,2	107,8	112,8
	F	103,4	104,4	105,9
	G	101,6	101,9	102,7
Cadres	H	99,2	99,7	100,9
	I	96,4	97,5	97,5
	J	96,4	98,5	98,0
	K	100,1	101,7	99,4

Tableau des Indicateurs Sociaux de HSBC Continental Europe

Indicateurs	Evolution 2022	2021	2020
1 – Effectif par Statut / genre et contrat (ETP) au 31/12			
Effectif total (ETP) HSBC Continental Europe	7 230	7 451	8 517
– dont femmes	*4 019*	*4 164*	*4 741*
Activités de marchés et de conservation de titres	*187*	*191*	*222*
Banque de Financement et d'investissement	*123*	*120*	*245*
Banque d'entreprises	*557*	*547*	*806*
Banque Privée et de Gestion de Patrimoine	*2 148*	*2 221*	*2 301*
Corporate Centre	*3*	*3*	*3*
Fonctions Supports et autres	*1 001*	*1 082*	*1 164*
% femmes	*55,6*	*55,9*	*55,7*
– dont hommes	*3 211*	*3 287*	*3 776*
Activités de marchés et conservation de titres	*273*	*255*	*339*
Banque de Financement et d'investissement	*154*	*155*	*249*
Banque d'entreprises	*510*	*521*	*715*
Banque privée et de gestion de patrimoine	*1 332*	*1 380*	*1 419*
Corporate Centre	*9*	*10*	*9*
Fonctions Supports et autres	*933*	*966*	*1 045*
% hommes	*44,4*	*44,1*	*44,3*
2 – Embauches / Licenciements (FTE)			
Embauches (ETP) HSBC Continental Europe	730	459	426
% Embauches	10,1 %	6,2 %	5,0 %
Licenciements (ETP) HSBC Continental Europe	85	84	99
% Licenciements	1,2 %	1,1 %	1,2 %
3 – Egalité de traitement			
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HSBC Continental Europe (ETP)	31,1	30,3	29,3
% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC Continental Europe (FTE)	7,0	8,9	9,6
% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC Continental Europe (FTE)	26,3	31,7	30,4

Une politique de gouvernance adaptée aux évolutions sociétales

Les risques relatifs au bon respect des lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques en lien avec les attentes des parties prenantes, la protection des intérêts des clients, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales et la lutte contre la corruption font l'objet d'une surveillance renforcée avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la mise en œuvre de mesures d'évaluation de ces risques.

Risque lié à des pratiques commerciales déloyales et au non-alignement avec nos valeurs (thème 7)

Pour le Groupe HSBC, la bonne conduite consiste à réaliser des actions et prendre des décisions équitables pour ses clients et à ne pas perturber le fonctionnement régulier et transparent des marchés financiers. Ces principes sont essentiels pour assurer sa réussite à long terme et apporter le meilleur service à ses clients. La Banque dispose pour ce faire de directives, de cadres et de principes de gouvernance clairs, qui couvrent en particulier le comportement, la conception des produits et des services, la formation et la motivation de ses collaborateurs, ainsi que l'interaction avec les clients et les échanges internes.

Le programme *Conduct* constitue le fil directeur qui guide les collaborateurs pour mieux comprendre les conséquences de bonnes ou mauvaises décisions sur les clients et sur d'autres parties prenantes. En 2022, l'actualisation du programme *Conduct* a permis de rester aligner sur l'actualisation des Valeurs 'nous prenons nos responsabilités', et désormais basé sur cinq objectifs

à réaliser vis-à-vis des clients et des marchés, grâce à une approche plus simple et compréhensible.

Les collaborateurs ont bénéficié d'une formation obligatoire mondiale sur le programme *Conduct* au cours du premier trimestre 2022.

Indicateur de performance liés aux risques relatifs à des pratiques commerciales déloyales et au non-alignement avec nos valeurs (thème 7)

	2022	2021	2020
Part des employés formés sur ce thème (Formation Groupe obligatoire)	96%	Formation décalée au 1er trimestre 2022	98 %

Pour plus de détails, merci de consulter gestion des risques règlementaires et de compliance page 160.

Risque de blanchiment et de criminalité financière : prévenir et gérer les risques (thème 8)

Le Groupe HSBC contribue à préserver l'intégrité du système financier mondial en investissant notamment dans le développement et la mise en œuvre de ses capacités de détection, de dissuasion et de prévention de la criminalité financière. Différents programmes ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours de déploiement pour améliorer ces systèmes ainsi que les pratiques quotidiennes de gestion des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, le respect des mesures de sanctions et la lutte contre la corruption. Au sein de HSBC Continental Europe, la totalité des transactions est analysée chaque mois afin de détecter des signes de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de non-respect des sanctions. De plus, les systèmes de filtrage des noms sont activés en permanence et assure une comparaison avec diverses listes de surveillance

Dans le prolongement de ces actions de surveillance et contrôle, la Banque a cessé ses relations avec tous les clients, les produits et les pays pour lesquels les risques de criminalité financière semblaient trop importants pour pouvoir être gérés correctement. Le Groupe HSBC collabore également avec les pouvoirs publics et avec d'autres banques pour faire valoir ses intérêts collectifs dans ce domaine. Toutes ces mesures lui permettent de réduire plus efficacement le risque de criminalité financière.

Afin de garantir l'efficacité de ces politiques, une formation annuelle a été mise en place et suivie par 95 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe en 2022, ce qui est légèrement en deçà du niveau de tolérance fixé à 97 %. Cette légère baisse est liée aux réorganisations en cours dans certaines activités de la Banque qui ont réduit la complétude des formations en raison de la charge de travail induite par les projets.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de blanchiment et criminalité financière (thème 8)

	2022	2021	2020
Part des effectifs formés sur cette thématique	**95 %**	98 %	98 %

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutte contre la criminalité financière, page 160.

Plus d'information sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière sur : https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies

Risque de corruption: prévenir et gérer le risque (thème 9)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter les normes d'éthique les plus exigeantes et il applique une tolérance zéro en matière de corruption, qu'il considère comme une pratique contraire à l'éthique et aux principes de bonne gouvernance. Il impose le respect de toutes les lois anticorruption en vigueur sur tous les marchés et dans tous les pays où il exerce son activité. Il a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui met en pratique les recommandations d'organismes internationaux tels que la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (« OCDE ») ou le dixième principe du Pacte mondial des Nations unies.

En matière de lutte contre la corruption, HSBC Continental Europe s'est pleinement engagé à se conformer à la loi française dite « Sapin II », et à opérer une tolérance zéro en matière de corruption.

HSBC Continental Europe a mis en place un programme de conformité s'appliquant à l'ensemble de ses activités, en France et dans ses succursales et filiales, avec l'objectif d'aligner le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence sur les exigences établies par la loi. Le programme a permis la révision de la cartographie des risques de corruption de HSBC Continental Europe, l'identification et le déploiement de contrôles comptables pour prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence, la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers propre aux risques *AB&C (AB&C Customer and Third Party Due Diligences),* la délivrance de formations spécifiques pour les employés les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence, la mise à jour de la politique et des procédures locales ou la publication de codes de conduite spécifiques.

Afin de garantir l'efficacité de ces politiques, une formation annuelle a été mise en place et suivie par 95 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe en 2022, ce qui est légèrement en deçà du niveau de tolérance fixé à 97 %. Cette légère baisse est liée aux réorganisations en cours dans certaines activités de la Banque qui ont réduit la complétude des formations en raison de la charge de travail induite par les projets .

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de corruption (thème 9)

	2022	2021	2020
Part des effectifs formés sur cette thématique	**95 %**	98 %	98 %

Pour plus de détails, voir la section Risques, page 94.

Plus d'information sur la politique du Groupe HSBC en matière de lutte contre la corruption sur : https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies

Risque d'évasion fiscale: prévenir et gérer le risque (thème 10)

HSBC Continental Europe s'engage à agir avec intégrité, et exercer, partout dans le monde, ses activités conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur en lien avec les risques de criminalité financière.

La Politique mondiale contre l'évasion fiscale de la Banque énonce les principes clés et les exigences minimales de contrôle, en vue d'appliquer une approche cohérente et standardisée de la gestion du risque d'évasion fiscale par les clients et du risque de faciliter l'évasion fiscale, ou de ne pas prévenir la facilitation de l'évasion fiscale.

Le Dispositif de gestion du risque du Groupe HSBC (*Risk Management Framework*) décrit les responsabilités des employés, selon qu'ils sont propriétaires des risques (*Risk owners*), propriétaires des contrôles (*Control owners*), Référents (*Risk Stewards)*, ou autre, en matière de gestion du risque, et notamment du risque d'évasion fiscale.

Le Dispositif de gestion du risque indique clairement qu'il doit exister une séparation claire entre les trois rôles (lignes de défense), et qu'une assurance indépendante doit être mise en place pour favoriser efficacement l'identification, l'évaluation, la gestion et le reporting des risques.

Les principaux risques d'évasion fiscale auxquels la Banque est confrontée sont les suivants :

- Évasion fiscale par la clientèle – Le risque que les produits ou les services de la banque soient associés à une évasion fiscale par la clientèle et le risque que les employés facilitent l'évasion fiscale par la clientèle ;
- Facilitation par un tiers, personne physique ou morale, associé à la Banque ou agissant en cette qualité (personne associée) –

Le risque que des personnes associées tierces (autre qu'un employé) facilitent l'évasion fiscale en agissant pour le compte de la Banque ;

- Risque produit – Le risque que les produits ou les services de la Banque soient conçus, ou puissent être perçus comme étant conçus pour faciliter l'évasion fiscale de la clientèle ;
- Paiements aux employés – Le risque que la Banque (ou que la Banque agissant par l'entremise d'une personne associée tierce) ne contribue à structurer la rémunération, les indemnités, les avantages sociaux ou les frais professionnels de manière à faciliter l'évasion fiscale par les employés ;
- Paiements à des tiers – Le risque que la Banque (ou la Banque agissant à travers une personne associée tierce) prête assistance dans la structuration de paiements à des tiers pour des produits ou des services de manière à faciliter l'évasion fiscale par ces tiers (y compris des tiers qui ne soient pas des personnes associées). Le périmètre comprend les sous-traitants, les entreprises de services personnels, et les entreprises faîtières ;
- Transactions stratégiques, y compris des acquisitions ou des cessions d'actions, de valeurs mobilières ou de participations par des entités du Groupe HSBC – Le risque que des employés ou d'autres personnes associées désignées par la banque ne prêtent assistance dans la structuration d'une transaction de manière à faciliter l'évasion fiscale par une contrepartie.

La Politique mondiale contre l'évasion fiscale de la Banque vise à garantir que les services bancaires de HSBC ne sont pas associés à tout arrangement connu ou suspecté visant à faciliter l'évasion fiscale.

Parmi les principaux contrôles visant à atténuer ces risques figurent l'évaluation de l'intégrité des clients, des tiers, des produits nouveaux ou modifiés de façon significative et des transactions stratégiques, afin d'identifier et d'évaluer ces risques. la rédaction de clauses contractuelles dans les contrats avec les tiers, la mise en place de contrôles des processus des fournisseurs, la formation des employés au niveau mondial complétée, le cas échéant, par des formations des équipes locales, et des dispositifs d'encouragement des lanceurs d'alertes. De plus, la Banque tient un tableau de bord dédié au risque d'évasion fiscale pour surveiller la gestion de ce risque. Ce tableau de bord comprend une série d'indicateurs de contrôle et des indicateurs de risques clés en lien avec l'évasion fiscale et fait l'objet d'un suivi mensuel.

Afin de garantir l'efficacité de ces politiques, une formation annuelle a été mise en place et suivie par 95 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe en 2022, ce qui est légèrement en deçà du niveau de tolérance fixé à 97 %. Cette légère baisse est liée aux réorganisations en cours dans certaines activités de la Banque qui ont réduit la complétude des formations en raison de la charge de travail induite par les projets.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque d'évasion fiscale (thème 10)

	2022	2021	2020
Part des effectifs formés sur cette thématique	**95 %**	98 %	98 %

Pour plus de détail veuillez consulter la section Risques page 163.

Des informations complémentaires sur les politiques anti-corruption sont disponibles sur le site du Groupe HSBC https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsiblebusiness/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies

Des informations complémentaires et détaillées sur les risques sont disponibles dans la section Gestion des risques règlementaires et de compliance page 160.

Risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : prévenir et gérer le risque (thème 11)

HSBC Continental Europe, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

La sécurité du système informatique de la Banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC Continental Europe continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque cyber est une priorité majeure pour la direction de la Banque et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à son programme de cybersécurité. HSBC Continental Europe n'a pas déclaré d'incident de sévérité "modéré", "majeur", ou "extrême" en 2022. La Banque a ainsi atteint son objectif de prévenir tous les incidents de cybersécurité significatifs, contrairement à 2021.

Risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 11)

	2022	2021	2020
Nombre d'incidents de sécurité significatifs sur les 12 derniers mois.	**0**	1	–

Pour plus de détails, voir la section Risque cyber et de sécurité de l'information, page 165.

Risque en matière de non-respect des Droits de l'Homme : prévenir et gérer les risques (thème 12)

L'engagement du Groupe HSBC à respecter les droits de l'Homme, principalement dans la mesure où ils s'appliquent à ses collaborateurs, à ses fournisseurs et par le biais de ses activités de financement et d'investissement, est décrit dans la Déclaration sur les droits de l'Homme publiée en 2022. Cette déclaration, ainsi que les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne ("MSA"), incluant des informations supplémentaires, sont disponibles sur www.hsbc.com.

Le Groupe HSBC s'est également doté d'un Code de conduite éthique et environnemental que la Banque impose à ses fournisseurs et qui tient compte de la législation sur l'esclavage moderne et sur les droits de l'Homme.

HSBC Continental Europe est alignée avec les engagements et politiques du Groupe. L'acceptation de ce Code de conduite est un prérequis à l'entrée en relation avec HSBC Continental Europe. A échéance régulière et à minima en cas de renouvellement de contrat, les tiers doivent renouveler leur adhésion à ce Code. A fin 2022, 71 % des fournisseurs concernés ont répondu positivement et 9 % des fournisseurs ont proposé un code de conduite alternatif en ligne avec les standards du Groupe.

La Banque a conscience que ce résultat ne correspond pas à son objectif de taux de retour proche de 100 %. Ceci est partiellement expliqué par les réorganisations internes et par les transformations en cours qui ont ralenti le suivi rigoureux du processus de signature du Code de conduite par les fournisseurs.

En 2022, HSBC Continental Europe a lancé une initiative auprès de ses fournisseurs, leur recommandant de participer au *Carbon Disclosure Project* (CDP) qui aide les entreprises à communiquer sur leur impact environnemental. En 2022, la Banque s'est concentrée sur ses 25 premiers fournisseurs, dont 12 ont confirmé leur participation, 11 en France et 1 en Irlande, pour un total de dépenses annuelles de 106 millions USD. HSBC Continental Europe continuera de travailler en collaboration avec ses fournisseurs dans les années à venir pour encourager un taux de participation croissant à ce projet.

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Compte tenu de l'environnement législatif et réglementaire, du périmètre de ses activités et des procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, les risques liés au non-respect des droits de l'Homme pour HSBC Continental Europe ne sont pas matériels.

Voir le détail du plan de vigilance en page 85.

Dispositif d'alerte interne *HSBC Confidential*

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les personnes se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*, détaillé dans le plan de vigilance en page 85.

Voir le détail du plan de vigilance en pages 85-87.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de non respect des Droits de l'Homme (thème 12)

	2022	2021	2020
Part des fournisseurs ayant signé le code de conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	**71 %**	72 %	98 %

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Au 1er décembre 2020, HSBC France est devenu HSBC Continental Europe.

Pour l'exercice 2022, le périmètre de la Déclaration de Performance Extra Financière se base sur un périmètre géographique identique à celui de l'exercice 2021.

HSBC Malte et HSBC Allemagne ayant été intégrés en novembre 2022 sont exclus du périmètre en 2022 et seront intégrés en 2023.

Au sein de HSBC Continental Europe, les effectifs de la France représentent 86 % des effectifs totaux au 31 décembre 2022, le reste des effectifs se partageant entre les 10 autres marchés. la Banque a choisi de conduire les travaux de vérification sur la France.

Les travaux menés par PwC pour la revue de sincérité ont donc été réalisés sur un périmètre identique à celui retenu pour l'exercice 2021.

Le périmètre de reporting de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance « développement durable » du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent HSBC en France (hors HSBC Bank PLC Paris Branch et hors HSBC Global Services (UK) LTD) : HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France).

Les indicateurs environnementaux concernent HSBC Continental Europe en France.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, les données 2022 sont constituées à partir des données couvrant la période de reporting du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de reporting utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données sur la consommation d'énergie (kWh), les émissions de CO2, la consommation d'eau (m^3), la consommation de papier (tonnes), la production de déchets (tonnes), les kilomètres parcourus, et d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m^2), nombre de sites, effectifs (« ETP »), initiatives, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

Les informations qui figurent dans le reporting sont issues de requêtes issues de *People Insight*.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de GES liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chauffage et de climatisation. Les émissions de GES liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du Groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au *décalage de* période de comptabilisation entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI (y compris les impatriés mais hors les expatriés) et en CDD (CDD de remplacement et de surcroit) en fonction de leur taux d'activité ("FTE"). Les contrats d'expatriation, les contrats d'alternance, les contrats de professionnalisation, les stagiaires, les intérimaires, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en invalidité permanente sont exclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Un collaborateur qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Indicateurs de performance économique de la Taxonomie européenne[1]

Objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Commission européenne *("CE")* a mis en place un système de classification dénommé Taxonomie, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables.

La Taxonomie de l'Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie (« Acte délégué sur la publication d'informations »)[2], modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l'énergie. En vertu de cette réglementation, HSBC Continental Europe est tenu de fournir des informations aux investisseurs sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Au cours des deux premières années de publication, soit à compter de 2021, HSBC Continental Europe a fourni des informations sur les expositions de ses contreparties aux activités économique « éligibles » à la Taxonomie. Cela a permis de préparer la deuxième phase de publication d'informations relatives à l'alignement des activités économiques sur la Taxonomie (les indicateurs de performance) qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, date à partir de laquelle les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie seront évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie) en fonction de critères techniques.

Le tableau ci-après reflète la méthodologie et le contenu des informations devant être communiquées à la date de reporting, tels que spécifiés dans l'Acte délégué sur la publication d'informations.

Taxonomie de l'UE

	Obligatoire		Volontaire	
Au 31 décembre 2022	Valeur comptable nette totale €m	En proportion du total des actifs	Valeur comptable nette totale €m	En proportion du total des actifs
Expositions aux secteurs relevant de la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	2 979	1 %	5 868	2 %
Expositions aux secteurs ne relevant pas de la Taxonomie (non éligibles à la Taxonomie)	14 882	6 %	14 860	6 %
Expositions aux contreparties non soumises à l'obligation déclarative NFRD[3]	41 623	17 %	38 756	16 %
Expositions aux gouvernements centraux, banques centrales, émetteurs supranationaux et produits dérivés	126 738	50 %	126 738	50 %
Portefeuilles de négociation et prêts interbancaires à vue	15 237	6 %	15 237	6 %
Autres actifs	50 185	20 %	50 185	20 %
Total des actifs	251 644	100 %	251 644	100 %
Au 31 décembre 2021				
Expositions aux secteurs relevant de la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)		11 %		13 %
Expositions aux secteurs ne relevant pas de la Taxonomie (non éligibles à la Taxonomie)		4 %		4 %
Expositions aux contreparties non soumises à l'obligation déclarative NFRD[3]		23 %		21 %
Expositions aux gouvernements centraux, banques centrales, émetteurs supranationaux et produits dérivés		42 %		42 %
Portefeuilles de négociation et prêts interbancaires à vue		8 %		8 %
Autres actifs		12 %		12 %
Total des actifs		100 %		100 %

En juillet 2022, la Commission européenne a modifié l'Acte délégué afin d'inclure des critères de sélection techniques pour les activités économiques des secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire. En l'absence de remontée de données réelles provenant des contreparties, les informations nécessaires pour compléter les modèles 1, 4 et 5 (disponibles en pages 78 et 79) ne sont pas disponibles. HSBC Continental Europe a choisi de faire des publications volontaires. En effet, pour les contreparties qui ont publié des estimations de ratios d'éligibilité à la Taxonomie incluant les activités du secteur de l'énergie, HSBC Continental Europe utilise ces ratios pour évaluer ses expositions éligibles dans les publications volontaires. Étant donné que les données requises liées aux divulgations obligatoires des contreparties n'étaient pas disponibles au moment de la publication de la déclaration, nous ne pouvons pas compléter toutes les informations requises dans les modèles distincts demandés et, par conséquent, elles sont divulguées comme étant non disponibles ("ND").

Modèle 1

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	ND
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	ND
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	ND
	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	ND

Modèle 4

Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM +CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Modèle 5

Activités économiques non éligibles à la taxinomie

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

Périmètre de consolidation

Les ratios du tableau ci-dessus représentent les expositions et les soldes en proportion du total des actifs pour les principales entités opérationnelles du périmètre de consolidation prudentielle de HSBC Continental Europe. Ils incluent HSBC Allemagne et HSBC Malte au 31 décembre 2022. Les filiales exerçant des activités d'assurance sont exclues du périmètre de consolidation prudentielle.

Actifs inclus dans le périmètre

Le calcul des ratios pour les activités économiques éligibles à la Taxonomie et les activités non éligibles à la Taxonomie comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances, les titres de créance et les instruments de fonds propres non détenus à des fins de transaction. Cela inclut les expositions aux entreprises telles que les banques, les gestionnaires d'actifs, les compagnies d'assurance et les émetteurs de l'UE soumis à l'obligation de publication d'informations extra-financières[3].

Les autres actifs, qui comprennent principalement la trésorerie et les actifs corporels et incorporels, sont exclus du cadre de la Taxonomie et ne peuvent être évalués pour l'éligibilité à la Taxonomie. Ces actifs sont donc exclus de l'évaluation d'éligibilité. Cependant, les autres actifs sont inclus dans le total des actifs utilisés au dénominateur pour le calcul des ratios.

Activités économiques éligibles à la Taxonomie

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie sont les activités qui pourront être évaluées, dans les futures publications, comme étant soit durables soit non durables d'un point de vue environnemental.

Les publications relatives à l'éligibilité sont fondées sur les informations actualisées fournies par les sociétés financières et non financières.

La classification relative à la durabilité environnementale repose sur des critères définis dans le Règlement Taxonomie. Une activité économique éligible est une activité définie dans les Actes délégués, qui correspond dans certains cas à un ou plusieurs codes spécifiques de la Nomenclature des activités économiques (« NACE »).

L'évaluation de l'éligibilité à la Taxonomie pour les informations obligatoires est faite en utilisant la description spécifique de l'activité fournie dans les Actes délégués. Cela inclut les expositions à des sociétés soumises à la NFRD (Non Financial Reporting Directive) quand l'utilisation du produit est connue, autrement dit dans le cas des prêts verts, des obligations vertes et des prêts liés à l'immobilier.

En 2022, l'éligibilité des expositions générales de crédit a été évaluée en utilisant les ratios d'éligibilité du chiffre d'affaires publiés par les contreparties soumises à la NFRD dans leurs derniers rapports annuels disponibles. Il s'agit d'un changement de méthode par rapport à l'exercice précédent, où l'évaluation de l'éligibilité de nos contreparties était fondée sur les codes NACE et reportée sous forme de divulgation volontaire.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

Les activités économiques non éligibles à la Taxonomie sont les activités qui ne peuvent être évaluées comme étant écologiquement durables d'un point de vue environnemental.

Les actifs non éligibles à la Taxonomie sont ceux qui ne peuvent pas être évalués pour leur éligibilité à la Taxonomie, soit parce qu'ils concernent des activités non couvertes par le cadre de la Taxonomie, soit en raison de la disponibilité limitée des données des contreparties ou du manque d'informations requises.

En attendant que les institutions financières fournissent des ICP conformément au Règlement Taxonomie de l'UE, les expositions à ces institutions financières seront considérées comme non éligibles.

Total des expositions à des sociétés non soumises à la NFRD

Les expositions aux sociétés qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières[4] ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie. Le total de ces expositions, en proportion du total des actifs, a été présenté comme un poste distinct dans le tableau.

Limites inhérentes aux données

HSBC Continental Europe s'appuie sur un certain nombre de sources de données pour déterminer les expositions éligibles et non éligibles à la Taxonomie et les expositions non soumises à la NFRD. La disponibilité des données et l'amélioration de la qualité des données au fil du temps, à mesure que les entreprises adoptent les exigences de la Taxonomie pour leurs propres publications, pourraient entraîner des écarts entre les données publiées dans les années à venir et celles correspondant à l'année en cours.

HSBC Continental Europe poursuit le dialogue avec ses clients, ses fournisseurs de données et les organismes de normalisation afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données relatives à la Taxonomie, tout en développant ses capacités à évaluer l'alignement sur la Taxonomie de nos portefeuilles en vue de nous préparer aux exigences d'information applicables à compter du 1er janvier 2024.

Afin de déterminer la méthodologie permettant d'identifier les expositions éligibles et non éligibles à la Taxonomie et les expositions non soumises à la NFRD, il a été nécessaire de formuler certaines appréciations en tenant compte de la disponibilité des données. La méthodologie évoluera au fil du temps pour s'aligner sur l'évolution des pratiques du marché et de la réglementation. Les principales appréciations et hypothèses formulées à ce stade sont détaillées ci-dessous :

Les contreparties qui sont soumises à la NFRD sont de grandes sociétés d'intérêt public comptant plus de 500 employés en moyenne au cours de l'exercice et domiciliées au sein de l'Union européenne. Au vu des limitations inhérentes aux données, pour la majorité de nos contreparties il n'a pas été possible d'évaluer l'ensemble des critères requis pour déterminer le statut NFRD. La solution a consisté à s'appuyer sur une simplification utilisant les données disponibles, ainsi que sur un examen par échantillonnage des plus importantes contreparties par exposition. Les données relatives aux contreparties prises en compte dans l'évaluation incluaient, lorsque ces éléments étaient disponibles : le pays de constitution, le groupe de clients par segment commercial global, le code NACE, le statut de cotation, le chiffre d'affaires et le nombre d'employés.
Les ratios d'éligibilité ont été communiqués de manière combinée pour les deux objectifs de la Taxonomie adoptés au 1er janvier 2022 : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Stratégie commerciale

Pour poursuivre ses préparatifs en vue de l'intégration de la taxonomie européenne dans sa stratégie commerciale et d'engagement avec ses clients, la Banque lance une série de cinq modules de formation.

Ces modules s'adressent à un vaste panel de collaborateurs de HSBC Continental Europe, comme les conseillers de clientèle (pour la banque Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que la Banque d'entreprises), les gestionnaires de risques, les fonctions supports et les autres lignes métiers à partir de février 2023.

Publication volontaire d'informations supplémentaires

En vertu de l'article 8 du Règlement Taxonomie, l'utilisation d'estimations et d'approximations n'est pas autorisée dans les rapports obligatoires. Nous avons donc inclus des informations supplémentaires sur une base volontaire. La base de préparation, la méthodologie et les explications à l'appui de ces publications volontaires sont présentées ci-après.

Activités économiques éligibles à la Taxonomie

L'Acte délégué sur la publication d'informations est entré en vigueur le 1er janvier 2022 pour les sociétés financières et non financières.

Si HSBC Continental Europe a continué à se baser sur le code NACE de l'activité principale pour déterminer l'éligibilité de la contrepartie à la Taxonomie en 2022, la banque considère qu'il s'agit d'une estimation et a donc inclus ces expositions dans la publication volontaire d'informations supplémentaires. En outre, les expositions à des sociétés non soumises à la NFRD, y compris les prêts garantis par des locaux commerciaux et les obligations vertes, ont été incluses sur une base volontaire parmi les expositions éligibles à la Taxonomie.

En juillet 2022, la Commission européenne a modifié l'Acte délégué afin d'inclure des critères de sélection techniques pour les activités économiques des secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire.

Pour la déclaration des activités économiques liées aux secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire, où les contreparties ont publié des estimations de ratios d'éligibilité à la Taxonomie incluant les activités du secteur de l'énergie, HSBC Continental Europe utilise ces ratios pour évaluer ses expositions éligibles dans les publications volontaires.

Les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux émetteurs supranationaux et aux produits dérivés, ainsi que le portefeuille de négociation et les prêts interbancaires à vue, ont été inclus dans ces publications volontaires selon la méthodologie qui prévaut pour les publications obligatoires. Les autres expositions au marché de détail et les autres actifs sont inclus de la même manière que les informations obligatoires.

Éléments de comparaison

La réduction du ratio d'éligibilité obligatoire, passé de 11% au 31 décembre 2021 à 1% au 31 décembre 2022, résulte principalement de la vente des activités de détail françaises, y compris le portefeuille de prêts hypothécaires de détail classé comme « destiné à être cédé » en 2022 et exclu de l'évaluation d'éligibilité. Cela a été partiellement compensé par la consolidation de HSBC Allemagne et HSBC Malte en tant que filiales de HSBC Continental Europe à compter de 2022.

1 *Règlement UE 2020/852 « Taxonomie ».*
2 *Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.*
3 *Directive 2013/34/EU sur la publication d'informations extra-financières.*
4 *En vertu de l'article 19a ou par l'article 29a de la directive 2013/34/UE (« Directive NFRD »).*

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC Continental Europe (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie «Nature et étendue des travaux», et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre Janvier 2023 et Février 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, formation, finance, gestion d'actifs, marketing et satisfaction clients.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante, et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2023

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr	Aurélie Cornetto
Associée	Directrice au sein du département Développement Durable

Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Contribution cumulée aux objectifs du Groupe à horizon 2030 depuis le 1er janvier 2020 (USDm)
- Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente
- Emissions de CO2 (tonnes eq CO2) par collaborateur
- Evolution des émissions de CO2 (tonnes eq CO2) par collaborateur par rapport à 2021
- Indice de satisfaction des clients entreprises (NPS)
- Part des réclamations des clients entreprises traités en moins de 7 jours ouvrés
- Taux de contrôles périodiques relatifs à la continuité des activités évaluées comme efficaces et conformes
- Part de l'attrition des talents
- Qualité de vie au travail
- Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (objectif à 2025 : 35 %)
- Part des effectifs formés sur la thématique via le Programme Conduct
- Part des effectifs formés sur les thématiques de criminalité financière, de blanchiment, de corruption et d'évasion fiscale
- Nombre d'incidents significatifs sur les 12 derniers mois
- Part des fournisseurs ayant signé le code de conduite dans le cadre du renouvellement des contrats

Autres résultats quantitatifs :

- Emissions financées (calculées sur données 2019 et données 2020)
- % des encours en unités de compte investis dans des supports appliquant des critères de sélection ESG ou labellisé
- Initiative cartes fabriquées à partir de plastique recyclé en PVC
- Délais de réponse de la banque de Particuliers en France dans le cadre de réclamations
- Participation à des évènements auprès des écoles cibles
- Appréciation du salaire des femmes par rapport au salaire des hommes
- Nombre d'alertes reçues en 2022 en France
- Nombre d'alertes reçues en 2022 dans les succursales
- Taux d'évolution du nombre d'alertes par rapport à 2021

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Démarche d'intégration ESG
- Actions de sensibilisation au développement durable
- Optimisation de l'expérience client
- Etude Greenwhich
- Formation des équipes des départements jugés "critiques" aux plans de continuité de l'activité mis en place
- Lutte contre les discrimination et promotion de la diversité
- Mise à jour du programme Conduct
- Déploiement de deux nouveaux programmes informatiques entre 2022 et 2023 (risque de blanchiment et de criminalité financière)
- Mise en œuvre du processus renforcé d'évaluation de la situation des clients et des principaux fournisseurs au regard du risque de corruption
- Mise en place de contrôles visant à atténuer les risques en matière d'évasion fiscale et tenue d'un tableau de bord dédié au risque d'évasion fiscale pour en surveiller la gestion.
- Réalisation de campagnes internes de sensibilisation au risque cyber
- Mise à jour du plan de vigilance pour répondre aux évolutions de la Loi sur le Devoir de Vigilance

Loi sur le devoir de vigilance

Mise en place du Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe se construit dans le cadre défini par le Groupe HSBC. Des engagements ont été pris et des règles et procédures ont été mises en place au niveau du Groupe HSBC, afin d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC Continental Europe et ses filiales consolidées.

Dans ce cadre, le Plan de Vigilance est mis en place et suivi par un comité composé de la Direction des Affaires Juridiques, la Direction de la Conformité Réglementaire, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats, la Direction des Risques Opérationnels, et la Direction du développement durable, sous l'égide du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe.

* *Ces déclarations et politiques peuvent être consultées sur les pages « ESG reporting centre » sur le site web du Groupe https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre*

Identification des risques relatifs au Devoir de Vigilance

Périmètre d'application

Le périmètre géographique d'application du plan de vigilance concerne HSBC Continental Europe y compris ses succursales internationales.

Au sein de ce périmètre géographique, le plan de vigilance couvre les risques relatifs à la fois aux salariés de HSBC Continental Europe, aux activités de la Banque, ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants.

Identification et définition des risques relevant du Devoir de Vigilance

Santé et sécurité des personnes au travail

Comme stipulé dans le document *Health & Safety policy**, le Groupe HSBC, en tant qu'employeur, doit proposer un environnement de travail sain et respectueux, et veiller à la protection et à l'intégrité physique de ses collaborateurs sur leur lieu de travail ou lorsqu'ils sont en déplacement professionnel.

Respect des droits humains

Le Groupe HSBC définit son approche des droits humains dans sa déclaration *Statement on human rights*, qui s'appuie sur différents textes internationaux, notamment l'*International Bill of Human Rights* de l'ONU et la *Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* de l'Organisation Internationale du Travail.

En 2022, en se fondant sur une précédente analyse sur le respect des droits de l'Homme qui avait identifié l'esclavage moderne et la discrimination comme des questions prioritaires, le Groupe HSBC a procédé à une première revue exhaustive de ses principales questions relatives aux droits de l'Homme. Il s'agit des atteintes aux droits humains les plus susceptibles d'avoir des effets négatifs sur ses activités et ses relations commerciales. Il est important de les comprendre comme des risques inhérents, en fonction de la nature de ses activités. L'identification et l'examen régulier de ces risques lui permettent de valider et de faire évoluer son approche globale des droits de l'Homme.

Dans le cadre de cet examen, le Groupe HSBC a identifié les cinq risques relatifs aux droits de l'Homme (en lien avec les problématiques importantes en matière de droits de la personne) qui sont inhérents aux activités du Groupe HSBC à l'échelle mondiale :

- Droit à un travail décent : Il s'agit notamment de l'interdiction du travail forcé, y compris l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants, et de la protection contre les peines ou traitements inhumains, cruels ou dégradants. Il comprend également le droit à des conditions de travail justes et favorables, y compris le droit à des heures de travail raisonnables, à des conditions de travail équitables et à un salaire. Il couvre également le droit à la santé et à la sécurité au travail, y compris des conditions de vie appropriées pour les travailleurs, ainsi que la protection de leur santé mentale et physique et de leur sécurité pendant leur travail.
- Droit à l'égalité et à l'absence de discrimination : Il s'agit notamment du droit à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination fondée sur des caractéristiques protégées.
- Droit à la vie privée : Cela comprend le droit à la protection contre les interférences avec la vie privée.
- Droits culturels et fonciers : Cela comprend les droits des peuples autochtones, l'autodétermination et la jouissance de la culture.
- Droit à la dignité et à la justice : Il s'agit notamment de la liberté d'opinion et d'expression et le fait de ne pas subir d'arrestations ou de détentions arbitraires ou d'exil.

L'évaluation a également tenu compte des activités et des relations d'affaires dans le contexte des rôles de la Banque : en tant qu'employeur; en tant qu'acheteur de biens et de services; en tant que fournisseur de produits et de services financiers à des clients particuliers et, séparément, à des clients entreprises; et en tant qu'investisseur, dans toutes les activités d'investissement.

Participation des parties prenantes

Dans le cadre de la validation de son évaluation des principales questions relatives aux droits humains, le Groupe HSBC s'est entretenu avec un éventail de parties prenantes internes et externes.

Il s'agit notamment :

- De recueillir des commentaires émis par ses groupes d'employés ("ERG") sur les défis en matière de droits de la personne dans l'environnement de travail.
- De travailler avec des groupes de la société civile ayant une expertise dans une ou plusieurs des questions importantes en matière de droits de la personne, qui pourraient représenter les opinions de personnes potentiellement impactées.
- d'interviewer ses plus grands investisseurs, en tenant compte de leurs évaluations des répercussions possibles sur les droits de la personne associées à l'industrie des services financiers et de leurs attentes à l'égard de la Banque pour répondre aux risques.
- de discuter de ses principaux enjeux en matière de droits de la personne avec ses principaux fournisseurs, ses clients grandes entreprises et les entreprises dans lesquelles il investit, pour comprendre leurs points de vue sur les répercussions de la prise en compte des droits humains dans différentes régions du monde et pour élaborer des approches de collaboration pour y remédier.

Ces engagements pris par les parties prenantes et la contribution d'experts externes en matière de droits de l'Homme ont conduit le Groupe HSBC à modifier ou à étendre ses évaluations initiales de plusieurs façons. Par exemple, ses discussions avec des groupes de la société civile l'ont aidé à comprendre l'impact potentiel de ses investissements sur les cinq questions importantes soulevées en matière de droits de l'Homme.

La collaboration avec les investisseurs de la Banque a permis d'évaluer la façon dont les principales questions relatives aux droits de la personne se recoupent avec son approche du changement climatique et son engagement pour une transition juste.

Dans le cadre de son approche des droits humains, le Groupe HSBC veille à ce que ses collaborateurs, ainsi que les employés de ses fournisseurs et clients, soient traités sans discrimination ni harcèlement en raison de leur religion, de leur origine sociale, de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, de leur situation matrimoniale, de leur état de grossesse ou de leur participation à des activités caritatives ou syndicales, lorsque le droit national le permet, tant dans leurs relations professionnelles que dans leurs pratiques professionnelles.

Le Groupe HSBC s'est également engagé en matière de lutte contre tous types d'esclavage, de travail forcé et obligatoire, de trafic d'êtres humains ou de travail des mineurs, comme inscrit dans le *Modern Slavery Act**.

En matière de normes sociales, le Groupe HSBC veille à être conforme à la réglementation locale et aux pratiques du secteur en matière de salaire, heures de travail, liberté d'association et droit à la syndicalisation, pratiques disciplinaires et procédures de gestion des conflits.

Protection de l'environnement

Le Groupe HSBC prévient, atténue et contrôle les impacts importants sur l'environnement et la santé, conformément à sa Politique environnementale*. Celle-ci implique la conformité à la réglementation en matière de gestion des déchets, manipulation de matières dangereuses, ou d'approvisionnement en matières premières. Une attention particulière est portée aux risques liés au changement climatique, définis comme une menace urgente et potentiellement irréversible dans le *Statement on Climate Change* du Groupe HSBC.

* *Ces déclarations et politiques peuvent être consultées sur les pages « ESG reporting centre » sur le site web du Groupe https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre*

Cartographie des risques et procédures d'évaluation

La cartographie des risques spécifiques au Devoir de Vigilance est réalisée à partir de la librairie de risques et de contrôles déployée au sein du Groupe HSBC. Ces risques sont présents dans la cartographie des risques des métiers et fonctions qui reflètent l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés et les contrôles clés qui permettent de les maîtriser.

La mise à jour des cartographies des risques et des contrôles s'effectue de manière régulière sur la base des résultats des contrôles réalisés par les équipes opérationnelles, les équipes de gestion des risques présentes au sein des métiers et fonctions *(Chief Control Officer « CCO »)*, les équipes Assurances, des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs), les incidents internes ou externes et, dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une revue de l'évaluation actuelle du risque et de la couverture de contrôle afférente). De plus, l'ensemble des risques sont revus au moins une fois par an.

Le dispositif de contrôle déployé au sein des métiers et fonctions n'a pas identifié en 2022 de défaillances matérielles en lien avec le Devoir de Vigilance.

Plan de prévention des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Depuis 2005, HSBC applique un Code de conduite éthique et environnemental pour les fournisseurs de biens et de services (le « code de conduite »). Depuis mars 2017, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs de HSBC Continental Europe sont tenus d'en accepter les principes en le signant. La signature de ce document permet d'acter que le fournisseur respecte les lois fondamentales en matière de droits humains, de santé et de sécurité des personnes, et de respect de l'environnement. Au 31 décembre 2022, 71 % des fournisseurs de HSBC Continental Europe avaient signé ce code de conduite.

Ce code de conduite comporte quatre sections et les fournisseurs sont tenus de respecter les exigences qu'il énonce. Les sections 1 et 2 décrivent respectivement les normes économiques, et les normes environnementales et sociales. Les sections 3 et 4 énoncent l'obligation de mettre en place de structures de gouvernance et de gestion afin de veiller au respect de ce code. Les métiers et les fonctions sont responsables des fournisseurs auxquels ils font appel, et la Direction des achats est responsable du processus de respect du code de conduite.

En plus du code de conduite, la Banque utilise un outil de calcul du risque réputationnel ESG pour identifier les risques environnementaux et sociaux en lien avec les fournisseurs liés par des contrats d'une valeur supérieure à 500 000 USD.

Cet outil se base sur un ciblage de l'actualité négative pour établir un score de risque réputationnel ESG pour le fournisseur en question. Lorsqu'un fournisseur lié par un contrat d'une valeur supérieure à 500 000 USD affiche un score élevé, le service qui a fait appel à ce fournisseur reçoit un rapport de risque. Ce service doit alors accepter le risque pour pouvoir maintenir sa relation avec le fournisseur.

Les principes de gestion des fournisseurs et le code de conduite éthique peuvent être consultés dans les Politiques de développement durable.

Plan de prévention des risques liés à l'activité de la Banque

Concernant l'impact des financements de la Banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de durabilité mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de quinze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs concernés par les politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar*. Il les révise et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014. Par ailleurs, sur six secteurs particulièrement carbo-intensifs (pétrole & gaz, énergie, construction, chimie, automobile, mines & métaux), le Groupe HSBC a mis en place une méthodologie afin d'évaluer les stratégies climatiques mises en place par ses clients entreprises, et ainsi mieux piloter l'impact de ses financements.

Pour plus de détails, se reporter au paragraphe "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 56.

* *Ces déclarations et politiques sont disponibles sur le site du Groupe, https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre*

Dispositif d'alerte interne

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les personnes se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*. Le dispositif est ouvert à toute personne en relation professionnelle avec HSBC Continental Europe à la suite de la publication de la loi du 21 mars 2022 et du décret d'application du 3 octobre 2022 qui a étendu le périmètre des personnes éligibles. Le dispositif peut être utilisé de manière anonyme par le lanceur d'alerte et est accessible, à tout moment, en plusieurs langues incluant le français et l'anglais, par le biais de deux canaux (hotline téléphonique et formulaire en ligne fourni, depuis le 30 novembre 2020, par un prestataire externe) et est supervisé par une équipe indépendante au sein de la fonction

Conformité. Il peut être utilisé pour signaler, notamment, des faits ou des comportements constitutifs d'une atteinte envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de HSBC Continental Europe ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Les enquêtes sont menées de manière confidentielle, approfondie et indépendante par des investigateurs formés et sensibilisés aux exigences réglementaires applicable au dispositif d'alerte interne.

Les alertes reçues en France sont entièrement gérées en France alors que les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales de HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément au process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui gère ses alertes localement à l'instar de la France). Les alertes françaises et les alertes des succursales de HSBC Continental Europe ne suivant pas le même process, les données chiffrées sont donc reportées séparément dans ce présent rapport.

Dispositif en place au sein de HSBC Continental Europe en France et données chiffrées

Conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, la Loi no 2022-401 du 21 mars 2022 et son Décret no 2022-1284 du 3 octobre 2022 transposant la Directive Européenne 2019/137 du 23 octobre 2019 renforçant la protection des lanceurs d'alerte, le dispositif permet à toute personne y compris, les employés, les employés en free-lance, les contractants, les sous-contractants, les fournisseurs, les actionnaires les personnes ayant un rôle d'encadrement, les anciens et les futurs employés de reporter:

- un crime or un délit (par exemple ; corruption, fraude, détournement, harcèlement, discrimination ...),
- une violation ou une tentative de dissimuler une violation d'une norme internationale, d'une loi ou d'un règlement,
- une menace ou un préjudice grave de l'intérêt général,
- une violation des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé humaine et de la sauvegarde de l'environnement,
- toute situation a même de générer un risque financier ou réputationnel pour la Banque.

HSBC *Confidential* en France est placé sous la responsabilité de la conformité et sous la supervision du Comité d'Audit. Les enquêtes sont menées de manière confidentielle, approfondie et indépendante, par des investigateurs de différents départements, principalement par la Conformité et les Ressources Humaines au regard des alertes reçues. Des contrôles sont en place pour maintenir la confidentialité et pour protéger les lanceurs d'alerte et les facilitateurs contre le risque de représailles. Des actions périodiques de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs visent à encourager la *speak-up culture* au sein de HSBC.

Dispositif en place au sein des succursales de HSBC Continental Europe et données chiffrées

Les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales de HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément au process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui gère ses alertes localement à l'instar de la France). L'équipe de supervision du dispositif en France au sein de la Conformité de HSBC Continental Europe effectue une surveillance des activités relevant du dispositif d'alerte dans les succursales de HSBC Continental Europe.

19 alertes ont été reçues et admises dans le dispositif d'alerte HSBC *Confidential* en France en 2022, en hausse de 35 % par rapport à 2021 (14 alertes en 2021). La principale thématique ressortant des alertes admises était liée aux manquements sur des comportements humains dans l'environnement de travail.

Dans les succursales de HSBC Continental Europe, aucune alerte n'a été reçue en 2022.

Ces déclarations et politiques peuvent être consultées sur le 'ESG reporting centre' sur les pagés dédiées du site internet du Groupe. https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre

Dispositif de suivi des mesures

HSBC Continental Europe a mis en place une procédure de gestion des manquements individuels. Elle vise, d'une part, à identifier tous les cas de non-respect des règles et procédures au sein de l'entreprise et d'autre part, à assurer une cohérence de traitement de ces cas.

Les manquements que HSBC Continental Europe cherche à identifier couvrent notamment les cas de blanchiment d'argent qui peuvent impliquer des activités telles que le financement du terrorisme, la traite d'êtres humains, ou l'esclavage par exemple, les cas où la sécurité physique des collaborateurs est menacée, ou bien les cas de harcèlement.

Pour traiter ces situations, des Comités des manquements sont organisés dans chaque Métier et dans les principales Fonctions de HSBC Continental Europe. Pour les Fonctions plus petites ou pour les succursales, des comités *ad hoc* sont tenus si un cas de manquement survient. L'objectif des comités est d'évaluer le niveau de risque, les circonstances dans lesquelles le manquement est survenu ainsi que le niveau de manquement. Si c'est approprié, une sanction est appliquée ; des mesures correctives peuvent également être appliquées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Des indicateurs de suivi sont également mis en place.

Ainsi en 2022, un cas de manquements a été traités dans le cadre de la Loi sur le Devoir de Vigilance.

Concernant plus spécifiquement les manquements liés à l'activité de la Banque, HSBC Continental Europe enquête sur les allégations crédibles de violations des droits de l'Homme telles qu'elles lui sont signalées dans le cadre des actions d'engagement avec les parties prenantes. Ils sont ensuite traités directement auprès de la société cliente par le chargé d'affaires et, si nécessaire, transmis à la direction de HSBC Continental Europe et de la société cliente, jusqu'au niveau de la Direction générale. Lorsque cela est nécessaire, les relations commerciales sont revues au cas par cas par le Comité du risque de réputation et de sélection des clients. Ces comités peuvent décider de restreindre ou de mettre fin à une relation client lorsqu'elle ne veut pas ou ne peut pas respecter les exigences du Groupe HSBC, y compris celles relatives à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

Risques

	Page
Synthèse des risques	88
Appétit au risque HSBC	88
Gestion des risques	89
Dispositif	90
Développements clés et profil de risque	92
Risques principaux	93
Facteurs de Risque	100
Le risque de crédit	114
Risques liés à la trésorerie	142
Le risque de change structurel	150
Le risque de marché	150
Les Risques Non financiers (ou opérationnels)	155
Conformité	160
Les risques juridiques et la gestion des litiges	161
Le risque fiscal	163
Le risque de *reporting* financier	163
Risque de résilience	164
Risque de modèle	165
Dispositif général de contrôle périodique	165
Assurances et couverture des risques	167
Les risques liés au développement durable et au changement climatique	168
Gestion des risques liés au métier de l'assurance	171
Gestion du risque réputationnel	176

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	%	%
Ratios de fonds propres		
Fonds propres de base de catégorie 1	**15,3**	12,0
Fonds propres de catégorie 1	**17,6**	13,6
Fonds propres totaux	**20,1**	16,5
Ratio de Levier	**4,3**	4,2
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	**150**	142
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR")[1]	**135**	136

1 Calculé en fonction du texte CRR II.

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	2022	2021	**2022**	2021
	€m	€m	**€m**	€m
Risque de Crédit	**43 354**	36 019	**3 468**	2 882
Risque de Contrepartie	**6 048**	4 435	**484**	355
Risque de Marché	**3 482**	3 784	**279**	303
Risque Opérationnel	**5 677**	3 557	**454**	285
Total Actifs Pondérés du Risque	**58 561**	47 795	**4 685**	3 824

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit[1]

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
(en millions d'euros / %)	**€m**	€m
Prêt et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	**50 403**	67 240
Créances dépréciées brutes (B)[2]	**1 711**	1 293
Créances dépréciées en % des créances totales	**3,39 %**	1,92 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	**(123)**	(33)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances sur la clientèle (A)[2]	**(673)**	(652)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A / B	**39,33 %**	50,43 %

1 Le solde au 31 décembre 2022 exclut les montants classés comme détenus en vue de la vente relatifs aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce. Le solde au 31 décembre 2022 comprend le transfert entrant lors de l'intégration des activités de HSBC Malte et HSBC Allemagne le 30 novembre 2022.

2 Les montants correspondent au stage 3 *uniquement.*

Appétit au risque de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe reconnaît l'importance d'une forte culture du risque, qui fait référence à ses valeurs et normes communes qui encadrent les comportements liés à la sensibilisation au risque, à la prise de risque et à la gestion du risque. Tous les employés de HSBC Continental Europe sont responsables de la gestion du risque, dont la responsabilité ultime revient au Conseil d'Administration.

HSBC Continental Europe aspire à construire son activité sur le long terme tout en maintenant un équilibre social, environnemental et économique dans les décisions qu'elle prend. Les priorités stratégiques de HSBC Continental Europe reposent sur sa volonté d'opérer de manière durable. Cela aide HSBC Continental Europe à assumer sa responsabilité sociale et à gérer le profil de risque de l'entreprise. HSBC Continental Europe s'engage à gérer et à atténuer les risques liés au climat, qu ils soient physique ou de transition, et continue d'en tenir compte dans sa façon de gérer et de superviser les risques en interne et avec ses clients.

Les principes suivants guident l'appétit au risque de HSBC Continental Europe et déterminent la manière dont ses activités et ses risques sont gérés.

Situation financière

- Une solide structure de fonds propres, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Une gestion autonome de la liquidité et du financements de chaque entité.

Modèle opérationnel

- Ambition de générer des rendements conformes à l'appétit au risque de HSBC Continental Europe et à sa solide capacité de gestion des risques.
- Ambition de dégager des bénéfices durables et des rendements appropriés pour les actionnaires.

Pratiques commerciales

- HSBC Continental Europe n'a aucune tolérance pour s'engager sciemment dans une entreprise, une activité ou un partenariat pouvant entraîner des risques de réputation ou des dommages pour le Groupe HSBC sans les avoir au préalable évalués et maîtrisés.
- HSBC Continental Europe n'a aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée, causer du tort à ses clients dans l'utilisation de ses produits et de ses services, ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.

- HSBC Continental Europe n'a aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit individuellement, au niveau de ses employés, ou collectivement, au niveau de ses lignes métiers.
- HSBC Continental Europe s'est engagée à gérer les risques climatiques qui ont un impact sur sa situation financière et à réaliser son ambition de « *Net Zero* ».

Application à l'échelle de l'entreprise

L'appétit au risque de HSBC Continental Europe inclut la prise en compte des risques financiers et non financiers et s'exprime à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

Le document l'appétit au risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques, avec la cartographie des risques et le rapport lié aux risques émergents.

La définition de l'appétit au risque de HSBC Continental Europe garantit que les activités commerciales offrent un équilibre de rendement approprié pour le risque pris, et qu'un niveau de risque approprié pour notre stratégie est défini. De cette façon, l'appétit au risque permet le processus de planification financière et aide la Direction de la Banque à allouer le capital aux activités commerciales, aux services et aux produits.

Les performances de l'entreprise par rapport à ces paramètres d'appétit, sont examinées mensuellement au sein du Risk Management Meeting, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Le détail des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque est documenté, ainsi que les actions de remédiation. Ces rapports permettent d'identifier et d'atténuer rapidement les risques.

Gestion des risques

HSBC Continental Europe reconnaît que la fonction première de la gestion des risques est de protéger ses clients, ses activités, ses collaborateurs, ses actionnaires et les communautés au service desquels la Banque est, tout en s'assurant qu'elle dispose des moyens nécessaires à sa stratégie, et de produire une croissance durable. Ceci s'appuie sur son modèle des trois lignes de défense, décrit à la page 91.

HSBC Continental Europe se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie commerciale, pour laquelle une gestion active des risques d'exécution est essentielle.

HSBC Continental Europe procédera également à une évaluation périodique des risques, au regard de sa stratégie actuelle, afin d'identifier ses collaborateurs-clés pour le maintien de la sécurité de ses opérations.

HSBC Continental Europe dispose d'un dispositif de gestion des risques couvrant l'ensemble de son organisation et des natures de risque. Ce dispositif s'appuie sur les valeurs et la culture du Groupe HSBC, et décrit les grands principes, les politiques et les pratiques que la Banque met en œuvre pour gérer ses risques principaux, financiers comme non financiers.

Ce dispositif favorise le contrôle permanent, promeut la sensibilisation aux risques et encourage une prise de décision opérationnelle et stratégique saine. Il établit également une approche cohérente pour identifier, évaluer et gérer les risques auxquels HSBC Continental Europe fait face et que la Banque accepte dans le cadre de ses activités.

Tests de résistance ("stress tests")

HSBC Continental Europe réalise un programme complet de tests de résistance, qui soutient sa gestion des risques et la planification de ses besoins en fonds propres. Il inclut notamment l'exécution des tests de résistance demandés par ses superviseurs. La conduite des tests de résistance bénéficie d'équipes et d'infrastructures dédiées, et est supervisée par la Direction Générale de la Banque. Le programme de tests de résistance mesure la solidité de la structure de capital au travers d'un examen rigoureux de la résilience de la banque à des chocs externes. Il permet également de comprendre et d'atténuer les risques ainsi que d'éclairer les décisions relatives aux niveaux de capital. Tout en réalisant des tests de résistance réglementaires, HSBC Continental Europe conduit ses propres tests de résistance internes (par exemple : tests sur le risque de concentration de portefeuilles spécifiques, tests sur les risques de marché, ou encore analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque).

Les impacts des tests de résistance sont mesurés par rapport au compte de résultat, aux actifs pondérés du risque et au capital. Les résultats des tests de résistance sont présentés au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

En 2022, HSBC Continental Europe a réalisé une série de tests de résistance afin d'examiner l'adéquation des fonds propres et de la liquidité avec les risques principaux et émergents identifiés. Ces tests ont également été présentés à la Direction Générale et aux instances de gouvernance de la Banque.

HSBC Continental Europe a contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment les tests de résistance inclus dans le plan de redressement du Groupe.

Les scénarios relatifs aux tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indices boursiers) projetées sur un horizon de temps prédéterminé.

Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- Un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- Un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence.

Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorables sont généralement coordonnés essentiellement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Afin de s'assurer que les risques spécifiques de HSBC Continental Europe sont correctement couverts, des scénarios spécifiques à l'Europe continentale sont développés par les équipes Risques et Finance de HSBC Continental Europe, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont, pour les superviseurs réglementaires, un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuelles face à des évolutions économiques ou financières défavorables. Les résultats renseignent le superviseur et les Directions des banques sur l'adéquation du capital de chaque établissement. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de fonds propres, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes. En 2022, HSBC Continental Europe a participé au test de résistance aux risques climatiques de la Banque Centrale Européenne, dont les résultats ont été publiés le 8 juillet 2022.

En tant que membre du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe participe également au programme de tests de résistance de la Banque d'Angleterre, qui implique toutes les grandes banques britanniques. En 2022, la Banque d'Angleterre a organisé le *« Annual Cyclical Scenario »*, exercice auquel HSBC Continental Europe a participé aux côtés de HSBC Bank plc et du Groupe HSBC.

Dispositif de gestion des risques

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continues des risques. Le dispositif d'appétence au risque, la cartographie des risques, la réalisation de tests de résistance et l'identification des risques émergents font partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques *(Risk Management Framework)*.

Sont développés ci-après les principaux aspects du dispositif de gestion des risques de HSBC, dans lequel s'inscrit HSBC Continental Europe notamment la gouvernance, la structure, les outils de pilotage des risques et la culture, lesquels aident les collaborateurs à avoir un comportement aligné avec l'appétit au risque de HSBC.

Composants clés de notre dispositif de gestion des risques

Valeurs et culture du risque au sein de HSBC		
Gouvernance des risques	Gouvernance non-exécutive des risques	Le Conseil d'Administration approuve l'appétit au risque du Groupe, les plans et les objectifs de performance. Il donne le ton et est conseillé par le Comité des Risques.
	Gouvernance exécutive des risques	La structure de gouvernance exécutive des risques est responsable de la gestion à l'échelle de l'entreprise de l'ensemble des risques, y compris les politiques et dispositifs clés.
Rôles et responsabilités	Le modèle des « trois lignes de défense »	Le modèle des « trois lignes de défense » définit les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques. Une fonction « *Global risk* » indépendante permet d'assurer l'équilibre nécessaire entre les décisions prises en matière de risques et les attentes de performance.
Processus et outils	Appétit au risque Outils de gestion des risques Gestion active des risques ; identification / évaluation, suivi, gestion et *reporting*	Le Groupe HSBC a des processus en place visant à identifier / évaluer, surveiller, gérer et reporter les risques, afin de s'assurer que le Groupe reste dans son appétit au risque.
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences minimales en matière de contrôles des risques.
	Activités de contrôle	La gestion des risques opérationnels et de résilience définit des normes et processus minimaux requis en matière de gestion et de contrôle interne.
	Systèmes et infrastructures	Le Groupe HSBC dispose de systèmes et/ou de processus qui prennent en charge l'identification, la capture et l'échange d'informations afin de soutenir les activités de gestion des risques.

Gouvernance

Le Comité des Risques de HSBC Continental Europe est aligné avec l'approche de la Banque, laquelle se concentre sur la gouvernance des risques, fournissant une approche prospective des risques et des mesures d'atténuation mises en place. Le Comité des Risques est un comité du Conseil d'Administration et a pour mission d'appuyer et de conseiller le Conseil d'Administration dans sa supervision de l'appétit et de la tolérance au risque de la Banque ainsi que sa stratégie, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne et de conformité.

En outre, un membre du Comité des Risques est membre du Comité des Rémunérations, ce qui renforce la supervision de l'alignement des structures de rémunération sur l'appétit au risque.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Comité des risques est étroitement soutenu par le *Chief Risk Officer (« CRO »)* – Directeur des Risques), le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et le responsable de la Conformité, ainsi que par d'autres métiers ou fonctions pour les risques relevant de leurs domaines de responsabilité respectifs.

En complément du rôle non exécutif du Comité des Risques, la gestion exécutive de l'ensemble des risques financiers et non financiers est supervisée par le *Risk Management Meeting (« RMM »)* de HSBC Continental Europe, comité faîtier de gestion des risques.

Présidé par le « CRO », le *Risk Management Meeting* réunit au moins huit fois par an les membres du Comité Exécutif afin d'examiner les risques majeurs auxquels HSBC Continental Europe est confrontée.

Il examine les risques financiers et non financiers pour l'ensemble du périmètre de HSBC Continental Europe, y compris les risques liés à *Digital Business Services (« DBS »)* et, l'évolution des plans d'actions visant à atténuer les risques identifiés. Le Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe rapporte à son homologue au niveau régional : le *Risk Management Meeting* HSBC Europe, et au Comité des Risques et à l'ExCo de HSBC Continental Europe.

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail dédiés aux risques spécifiques des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle permanent, afin de gérer, suivre et contrôler l'ensemble des activités de HSBC Continental Europe. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et les experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction Risque Opérationnel et Risque de Résilience et, pour certaines d'entre elles, le « CRO » de HSBC Continental Europe.

La responsabilité de la gestion des risques financiers et non financiers incombe en premier lieu aux collaborateurs. Ils sont ainsi tenus de gérer les risques associés aux activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Les risques sont supervisés par des Experts du risque (ou « référents »), sous la responsabilité du « CRO ».

Les risques non financiers comprennent certains des principaux risques auxquels HSBC est confrontée, telles que les cyber-attaques, modèles, l'insatisfaction clients et la perte de données.

La gestion active des risques non financiers est essentielle puisqu'elle vise à servir efficacement les clients et à avoir un impact positif sur l'environnement social.

Organisation du dispositif

En ligne avec les exigences du Groupe HSBC et celles de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021, un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques est déployé au sein de HSBC Continental Europe.

Le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe est responsable du contrôle permanent de HSBC Continental Europe pour l'ensemble de son périmètre.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions et de *Digital Business Service*, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement réalisés, les activités opérationnelles doivent être couvertes par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Le détail de ce dispositif est disponible au sein de la rubrique intitulée « Dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels » du présent rapport. Le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite dans la section intitulée « Les trois lignes de défense »" ci-après.

La taxonomie des risques du Groupe HSBC

Les risques opérationnels ou risques non financiers

Le risque opérationnel ou non financier résulte de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou liés à des événements extérieurs, y compris le risque juridique.

HSBC Continental Europe gère ses risques non financiers selon les recommandations des *Risk Stewards* et sous la supervision de la Direction des Risques Opérationnels & de Résilience, qui assure une vision holistique des risques non-financiers de la Banque.

Les risques financiers

Ils se définissent comme le risque de perte financière résultant d'activités commerciales.

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de règles et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ses activités.

Toutes les activités du groupe HSBC Continental Europe sont contrôlées et gérées afin d'être conformes aux réglementations locales et aux normes et procédures du Groupe HSBC.

Les outils

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité doit mettre en place un dispositif de gestion des risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies spécifiques à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement et d'investissement, Banque de marchés et de conservation et de titres et Banque privée et de Gestion de patrimoine) et fonction.

Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques par activité ainsi que les contrôles associés, selon une approche fondée sur les risques. La mise à jour du dispositif de contrôle permanent, et en particulier l'évaluation des risques et des contrôles, est effectuée au fil de l'eau et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente). Le profil de risque des métiers et de la plupart des fonctions pour toutes les activités de HSBC Continental Europe est présenté formellement chaque année, au *Chief Risk Officer (« CRO »)* de HSBC Continental Europe, en présence des Risk Stewards concernés, de la Direction des Risques Opérationnels et de Résilience et de l'Audit interne.

L'objectif de cet exercice est de s'assurer que l'évaluation et la gestion des risques non financiers réalisées au sein des métiers et fonctions sont cohérentes avec leur l'activité et respectent le dispositif de gestion des risques déployé au sein du Groupe HSBC ainsi que la réglementation française et européenne.

Les trois lignes de défense

Afin de créer un environnement de contrôle solide pour gérer les risques, HSBC utilise un modèle de trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Ce modèle sous-tend l'approche de la gestion des risques, en clarifiant les responsabilités de chacun ainsi qu'une claire ségrégation des rôles au sein des trois lignes de défense. Cette approche permet également une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- La première ligne de défense est responsable en premier ressort des risques et des contrôles, y compris l'analyse transverse des défaillances identifiées, des incidents opérationnels avérés et potentiels, et le respect des règles de bonne conduite. La première ligne de défense est responsable de l'identification, de l'enregistrement et de la gestion des risques, et doit s'assurer de la pertinence de leur évaluation, tout en vérifiant que les contrôles appropriés sont en place pour les atténuer ;
- La seconde ligne de défense fournit à la fois une expertise, des conseils et des orientations à la première ligne de défense. En outre, elle revoit et challenge les activités de première ligne afin de s'assurer que les risques qu'elle supervise sont gérés de manière efficace et que les décisions prises en matière de gestion des risques sont appropriées, dans la limite de l'appétit au risque de la Banque et dans le respect des règles en matière de bonne conduite. La seconde ligne de défense est indépendante des activités de prise de risque entreprises par la première ligne de défense. Cette ligne a été renforcée par des équipes Assurance qui sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents de second niveau indépendants pour tous les types de risques ;
- La troisième ligne de défense est la fonction d'Audit interne, qui fournit une évaluation indépendante à la Direction Générale, afin de déterminer si les processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne sont conçus et fonctionnent efficacement.

La culture du risque

La culture du risque de HSBC est renforcée par ses valeurs. Elle permet d'aligner les comportements des individus sur la manière dont HSBC gère le risque, ce qui contribue à garantir l'adéquation du profil de risque à l'appétit au risque de la Banque.

La communication des messages stratégiques de la Direction Générale sur les questions concernant le risque s'effectue de manière claire et consistante à l'attention des employés du Groupe HSBC. Des formations obligatoires sont également déployées sur les thématiques de risque et de conformité afin d'améliorer les compétences et les connaissances des collaborateurs, de renforcer la culture du risque et l'engagement de tous sur l'ensemble de ces sujets, comme décrit dans la politique de gestion des risques.

En 2022, les collaborateurs de HSBC Continental Europe ont continué à enrichir leurs connaissances et leur expertise des risques liés à la criminalité financière par le biais de formations, de sessions de sensibilisation et de communications dédiées. Ces actions sont essentielles pour que les collaborateurs de la première ligne de défense et de *Digital Business Services* soient en mesure d'identifier et de comprendre les enjeux actuels en matière de lutte contre la criminalité financière et le terrorisme.

Le programme mondial Conduct (code de bonne conduite), mis en place en 2015 et actualisé en 2021, apporte à HSBC des fondations robustes pour traiter les clients de manière équitable et maintenir un bon fonctionnement et la transparence sur les marchés financiers. L'actualisation du programme Conduct a permis de rester aligné avec les nouvelles normes d'Objectifs et de Valeurs définies dans le document « Nous prenons nos responsabilités » et permettant d'inciter toutes les parties prenantes à agir de manière appropriée en toutes circonstances et de reconnaître l'impact que chacun des collaborateurs a, vis-à-vis des clients et des marchés sur lesquels HSBC opère. Des

communications et des formations sont régulièrement déployées pour améliorer la connaissance des collaborateurs, ce qui complète la formation mondiale obligatoire dispensée à l'ensemble des employés du Groupe (e-learning) « Prendre ses responsabilités ». Tout collaborateur des trois lignes de défense a un rôle à jouer pour atteindre les objectifs, et en s'assurant de la bonne compréhension des impacts Conduct, et en créant un environnement favorisant la culture du *« speak up »* (capacité à s'exprimer).

La fonction Risque

La fonction Risque est dirigée par le Directeur des Risques, *Chief Risk Officer (« CRO »),* responsable du cadre de la gestion du risque pour HSBC Continental Europe. Cette responsabilité comprend l'établissement de la politique en matière de risque, le suivi des profils de risque, ainsi que l'identification et la gestion prospectif des risques. La fonction Risque est constituée de sous-fonctions couvrant l'ensemble des risques des activités de la Banque. La fonction Risque fait partie de la seconde ligne de défense. Elle est indépendante des activités commerciales.

Développements clés et profil de risque

En 2022, HSBC Continental Europe a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques et son environnement de contrôle, en prenant en compte l'évolution du contexte géopolitique. HSBC Continental Europe a géré les risques liés à la guerre russo-ukrainienne et aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques plus larges, ainsi que les risques persistants résultants de la pandémie de Covid-19 et d'autres risques clés. En outre, la gestion des risques a été améliorée dans les plusieurs domaines avec :

- L'amélioration de la prise de décision en matière de gouvernance des risques, notamment en ce qui concerne la gouvernance du risque de trésorerie, afin de garantir à la Direction Générale une surveillance et une visibilité appropriées des tendances macroéconomiques en matière d'inflation et de taux d'intérêt ;
- Le développement de l'identification et de la gestion des risques émergents, avec l'objectif d'utiliser des indicateurs prospectifs pour soutenir l'analyse ;
- Le renforcement de la politique et des processus relatifs aux risques liés aux tiers afin d'améliorer le contrôle et la surveillance des tiers importants qui sont essentiels pour maintenir la résilience opérationnelle et pour répondre aux exigences réglementaires nouvelles et en évolution ;
- Les progrès réalisés suite à la mise en place du programme lié aux *reporting* réglementaires visant à renforcer les processus, à améliorer la cohérence et à renforcer les contrôles sur cette activité ;
- L'amélioration du programme de risque lié au climat pour intégrer les considérations climatiques dans l'ensemble de l'entreprise, y compris la mise à jour du programme HSBC pour couvrir tous les types de risques, l'élargissement de la formation liée au climat et le développement de nouvelles mesures du risque climatique pour surveiller et gérer les expositions, ainsi que la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée aux risques climatiques et ESG ;
- L'amélioration de l'efficacité des contrôles liés à la criminalité financière, l'actualisation de ces politiques, en veillant à ce qu'elles soient à jour et traitent des risques émergents, ainsi que le suivi des changements réglementaires ;
- La mise en place de deux nouveaux forum: le premier est dédié à la surveillance des risques liés aux fournisseurs et le second s'assure que les risques Climat et ESG sont bien intégrés dans la culture du risque ;
- Le renforcement de la pratique de gestion des risques avec la création au sein de la deuxième ligne de défense d'une équipe locale de contrôle permanent, réalisant des revues indépendantes centrées sur les risques *Medium* et *Low*, et venant compléter l'activité de contrôle des équipes Assurance au niveau du Groupe et de la Région. Cette approche garantit une approche par le risque via des contrôles indépendants sur les risques non financiers. Le plan de contrôle permanent consolidé pour l'année 2022 a été réalisé dans la limite de l'appétit au risque défini pour HSBC Continental Europe.

Dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne :

- *Wholesale Credit Risk:*

Impact direct et/ou indirect :

Risque de 1er ordre

HSBC Continental Europe a réduit son risque de manière significative vis-à-vis de la Russie depuis le début de la guerre, sur les Institutions Financières et les Entreprises, a travers diverses actions proactives (instructions de la première et deuxième ligne de défense pour réduire le risque du portefeuille, process de remontée au *Senior Management* en cas de prise de risque supplémentaire, comite spécifique crée au sujet des sanctions à l'encontre de la Russie afin de couvrir la situation géopolitique et définir les actions entre le métier et les Risques, réductions des crédits non-engagés, arrêt du renouvellement de positions de marché), et des événements qui ont impact sur le portefeuille (par exemple l'acquisition de certaines entités russes par des groupes non-russes) – sachant que HSBC Continental Europe avait très peu de lignes de crédit sans garantie. Le risque de crédit résiduel chez HSBC Continental Europe est minime.

Risque de 2eme ordre

C'est devenu le risque le plus significatif en raison des prix des matières premières et des problèmes d'approvisionnement, ainsi que des pressions inflationnistes que cela a engendré. D'un point de vue du risque de 2eme ordre, un certain nombre de revues sectorielles/thématiques ont été réalisées tout au long de l'année 2022, qui n'ont pas révélé de problèmes majeurs dans la portefeuille.

L'impact future estimé sur la performance lorsqu'ils sont connus:

Récemment, une revue complète du portefeuille a été réalisée sur les risques de second ordre lies à l'inflation, les prix de l'énergie et la guerre russo-ukrainienne. Pour les noms étant déjà sur la liste *Worry Watch Monitor ('WWM'),* la catégorie *WWM* et les facteurs d'atténuation des risques ont été réévalués. Pour les autres noms, certains ont été identifiés pour être ajoutés à la liste *WWM.* Certaines analyses en profondeur ont été réalisées. Des actions à mener ont été définies suite à ces analyses (dégradation du CRR, limitation du risque supplémentaire etc). Néanmoins, la revue du portefeuille reste un exercice tourné vers l'avenir, et démontre une certaine résilience.

Ce process proactif de revue restera un thème en 2023, en combinaison avec des analyses en profondeur et à la solidité de l'évaluation des facteurs d'atténuation du risque.

Une revue du risque de refinancement dans le portefeuille a également été réalisée – elle cherche à identifier des émetteurs qui pourraient rencontrer des difficultés à accéder aux marchés financiers (maturité en 2023-2025). Cela n'a pas révélé de risques majeurs, sauf pour une situation que *Wholesale Credit Risk* suit de près.

Jusqu'à présent, les problèmes rencontrés au sein du portefeuille ont été plutôt des cas spécifiques, en lien avec un secteur d'activité, une structure de financement, ou le risque réputationnel par exemple.

Cependant, la prudence est requise en termes de perspectives. En effet, *Wholesale Credit Risk* a commencé à voir plus de détérioration que d'amélioration de CRR, et la taille de la liste *WWM* a augmenté (surtout en raison de la revue de portefeuille mentionnée ci-dessus). En termes de secteurs, *Wholesale Credit Risk* est particulièrement vigilant sur les secteurs de l'automobile, de la construction, de l'immobilier et des biens de consommation. 2023 devrait être une année difficile en termes de pertes de crédit attendues 'ECL'.

- La Banque privée et de gestion de patrimoine:

La Banque privée et de gestion de patrimoine a vérifié son exposition directe au risque de crédit en lien avec la guerre et les sanctions qui en découlent. Les crédits en risques ont été classés en défaut ou placés sous surveillance. Par ailleurs, toute nouvelle demande de crédit avec un lien potentiel avec la zone en guerre est à présent référée au département des risques pour revue. L'impact indirect de la guerre a également été analysé via un stress de solvabilité des ménages à l'inflation. La conclusion de ces actions amène HSBC Continental Europe a évalué comme faible le risque direct ou indirect de la guerre russo-ukrainienne sur le portefeuille de crédit.

- Risque de contrepartie:

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, certaines contreparties ont fait l'objet d'une surveillance accrue au début de la guerre russo-ukrainienne, notamment les entités se trouvant en Europe de l'Est ou opérant dans certains secteurs tels que l'énergie, le pétrole et l'aéronautique. Des exercices de tests de résistance ont été utilisés pour réévaluer le portefeuille de HSBC Continental Europe. Au cours du développement du conflit, la réduction des risques des contreparties liées à la Russie a été effectuée, ce qui a permis d'atteindre une exposition nulle. Ceci est resté vrai après l'intégration de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les désaccords sur les montants de garanties échangées et les échecs de paiement, via une communication étroite avec les principaux intervenants d'activités de marchés et de conservation de titres.

- Risque de marché :

Les expositions et limites liées aux sous-jacents russes ont été réduites et les expositions résiduelles sont immatérielles.

Risques principaux

HSBC Continental Europe utilise un processus de gestion des risques principaux et émergents pour fournir une vision prospective des problèmes susceptibles de menacer l'exécution de sa stratégie ou de ses opérations à moyen et long terme. HSBC Continental Europe évalue de manière proactive l'environnement de risque interne et externe, et examine les thèmes identifiés pour tout risque pouvant nécessiter une escalade. La banque met à jour ses risques principaux et émergents si nécessaire. Les risques principaux actuels sont les suivants.

Externes

Risques macroéconomiques et géopolitiques

La guerre russo-ukrainienne a eu de profondes conséquences géopolitiques et économiques. HSBC Continental Europe surveille les impacts directs et indirects de la guerre et continue de répondre aux sanctions et restrictions commerciales qui ont été imposées, prenant en compte les nouveaux défis dans la mise en œuvre des aspects complexes, nouveaux et ambigus de certaines de ces sanctions.

Les marchés mondiaux des matières premières ont été considérablement impactés par la guerre russo-ukrainienne entraînant des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement, créant des pénuries de produits dans plusieurs régions et une augmentation des prix des produits énergétiques et non énergétiques, tels que les denrées alimentaires. Ces perturbations ne devraient pas s'atténuer de manière significative à court terme, avec un impact considérable sur l'inflation mondiale. La météo relativement clémente et la diversification des sources d'énergie ont aidé la plupart des pays européens à atténuer les risques de rationnement au cours de l'hiver.

La Banque Centrale Européenne a augmenté les taux d'intérêt afin de réduire les pressions inflationnistes. De nouvelles augmentations sont prévues compte tenu des prévisions d'inflation. Un ralentissement économique, éventuellement une légère récession dans certaines parties de l'UE, pourrait néanmoins ralentir le rythme de resserrement sur les principaux marchés développés. HSBC Continental Europe continue de suivre de près son profil de risque dans un contexte d'incertitude des politiques macroéconomiques mondiales.

Les impacts de second ordre de la guerre russo-ukrainienne et d'autres événements géopolitiques restent incertains et pourraient entraîner des pertes de crédit sur des expositions spécifiques, susceptibles de ne pas être entièrement reflétées dans les estimations de pertes sur créances *(« Expected Credit Loss » i.e. ECL).* HSBC Continental Europe a continué à effectuer un suivi renforcé des résultats de ses modèles et de l'utilisation de certains ajustements. L'inflation a été considérée à la fois directement dans certains modèles et évaluée via des ajustements lorsqu'elle n'est pas directement prise en compte.

Les programmes gouvernementaux européens mis en œuvre pendant la pandémie de Covid-19 pour soutenir les entreprises et les particuliers ont également impacté le niveau des pertes sur créances, qui à son tour pourrait avoir un impact sur la fiabilité à plus long terme des modèles de perte et de capital de HSBC Continental Europe.

Les désaccords politiques entre le Royaume-Uni et l'UE, notamment sur le fonctionnement futur du protocole d'Irlande du Nord, ont bloqué la création d'un cadre de coopération réglementaire dans les services financiers à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'UE. Alors que les négociations se poursuivent, on ne sait pas si un accord sur le protocole d'Irlande du Nord sera conclu. HSBC Continental Europe surveille de près la situation.

Les activités de HSBC Continental Europe pourraient également être affectées par des développements économiques ou politiques dans des régions du monde en dehors d'Europe. Les tensions diplomatiques entre la Chine et les États-Unis, s'étendant au Royaume-Uni, à l'UE, à l'Inde et à d'autres pays, et les développements politiques à Hong Kong et à Taïwan, pourraient affecter négativement le groupe.

Le scénario macro-économique central de HSBC Continental Europe utilisé pour calculer la dépréciation correspondante suppose une croissance faible et un environnement d'inflation plus élevée. Cependant, il existe un degré élevé d'incertitude associé aux prévisions économiques dans l'environnement actuel, avec des augmentations des prix des matières premières et des risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement qui devraient persister pendant un certain temps. Des risques importants pèsent ainsi sur le scénario central.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe surveille de près les développements géopolitiques et économiques sur les marchés et secteurs clés et entreprend, le cas échéant, des analyses de scénarios, sectorielles et thématiques. Ces analyses permettent à la Banque, d'ajuster si nécessaire son portefeuille, de mettre en place une surveillance renforcée, et de modifier le cas échéant son appétit au risque et/ou adapter ses limites et ses expositions.
- Des exercices de résistance « *Stress tests* » sont réalisés par HSBC Continental Europe pour identifier la sensibilité aux pertes pour une série de scénarios, des mesures de gestion étant prises pour rééquilibrer les expositions et gérer l'appétit au risque si nécessaire.
- HSBC Continental Europe examine régulièrement les portefeuilles clés pour s'assurer que les risques individuels des clients ou des portefeuilles sont évalués et que la capacité à gérer le niveau des lignes de crédit offertes en cas de ralentissement est appropriée.
- HSBC Continental Europe continue de surveiller les relations du Royaume-Uni avec l'UE afin d'évaluer l'impact potentiel sur son personnel, ses opérations et ses portefeuilles.

Ce risque a augmenté par rapport le 31 décembre 2021.

Risque « cyber »

A l'instar d'autres organisations, HSBC Continental Europe continue d'opérer dans un environnement de cybermenace de plus en plus hostile, ce qui nécessite des investissements continus dans son environnement de contrôle pour se défendre contre ces menaces.

Les principales menaces incluent l'accès non autorisé aux comptes clients en ligne, les attaques de logiciels malveillants, les attaques contre les fournisseurs d'HSBC Continental Europe et les vulnérabilités de sécurité.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe évalue en permanence les niveaux de menace pour les types d'attaques les plus répandus et leurs résultats potentiels. Pour mieux protéger HSBC Continental Europe, ses clients, et contribuer à assurer l'expansion en toute sécurité de ses secteurs d'activité, HSBC Continental Europe renforce ses contrôles pour réduire la probabilité et l'impact des logiciels malveillants, des fuites de données, de l'exposition via des tiers et des failles de sécurité.
- HSBC Continental Europe continue d'améliorer ses capacités de cybersécurité, y compris la sécurité du *cloud*, la gestion des identités et des accès, les indicateurs et l'analyse des données, ainsi que les revues de sécurité de ses prestataires. Une partie importante de sa stratégie de défense consiste à veiller à ce que nos collègues restent avertis des problèmes de cybersécurité et sachent comment signaler les incidents.
- HSBC Continental Europe publie et examine annuellement les cyber-risque, ainsi que l'efficacité contrôles, auprès du comité des Risques de HSBC Continental Europe. HSBC Continental Europe rend également compte aux lignes d'activités et aux fonctions globales, ainsi qu'à l'entité régionale afin d'assurer une visibilité et une gouvernance appropriées des risques et des mesures d'atténuation.
- HSBC Continental Europe fait partie d' organismes professionnels et participe à des groupes de travail de l'industrie bancaire pour partager des informations sur les tactiques employées par les groupes de cybercriminalité et pour collaborer à la lutte, la détection et la prévention des cyberattaques contre les organisations financières.

Le cyber-risque reste une priorité pour le Conseil d'Administration, et est régulièrement reporté pour assurer une visibilité, une gouvernance et un soutien exécutif appropriés au programme de cybersécurité en cours.

Ce risque a été stable par rapport au 31 décembre 2021.

Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Il est à observer, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant les processus opérationnels,ce qui a pour conséquence d'accroître le risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur site des activités de la Banque. Dans un contexte réglementaire renforcé, le risque lié au non-respect des législations et réglementations en vigueur, en particulier celles relatives aux thèmes Conduct est un risque significatif pour l'industrie bancaire. Au-delà de son dispositif de conformité qui couvre spécifiquement ce type de risque, HSBC Continental Europe place l'intérêt des clients, et d'une manière plus générale des parties prenantes, au centre de ses valeurs, avec un traitement équitable de la clientèle, une attention particulière portée à la protection de la clientèle fragile, et aux règles de bonne conduite sur les marchés financiers (y compris le dispositif de détection des abus de marché).

En 2022, les défis réglementaires ont été principalement liés à l'impact du contexte macroéconomique et géopolitique sur la gestion des risques, l'exécution de la stratégie de HSBC en Europe continentale, la gestion conservatrice des ressources de capital et de liquidité, et la gouvernance interne. Les plus récentes priorités de supervision se sont également concentrées sur les risques ESG, ainsi que sur les impacts des changements technologiques et digitaux auprès des institutions financières. Le risque de conformité réglementaire peut résulter de l'augmentation du rythme, de l'ampleur et de la portée des attentes réglementaires nécessitant une mise en œuvre dans des délais restreints. Les risques Conduct pourraient se développer en raison de la demande croissante de produits verts lorsqu'il existe des normes ou des taxonomies différentes ou en développement.

Maîtrise du risque

HSBC Continental Europe a continué d'améliorer son dispositif de conformité réglementaire, en appliquant les normes les plus exigeantes du Groupe.

Conformément aux initiatives du Groupe et aux principes mondiaux, HSBC Continental Europe a continué de renforcer le programme Conduct : les lignes métiers et les fonctions gèrent pleinement le risque Conduct comme les autres risques.

La fonction de conformité réglementaire supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, à la gestion de tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires. Elle assure le rôle de *« Risk Steward »* (référent) dans ce domaine auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2021.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme ou la corruption, faire du commerce avec des pays ou des individus objets de sanctions internationales, ou encore faciliter l'évasion fiscale.

Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

HSBC Continental Europe continue d'accompagner ses clients dans un contexte de défis géopolitiques, socio-économiques et technologiques complexes, y compris la guerre russo-ukrainienne. Par ailleurs, HSBC Continental Europe surveille les impacts potentiels de cette situation, et utilise son expertise en matière de conformité pour répondre aux nouvelles réglementations relatives aux sanctions internationales, en prenant en compte l'environnement complexe dans lequel elle évolue.

La banque continue de surveiller les impacts directs et indirects de la guerre russo-ukrainienne sur HSBC Continental Europe et continue à répondre aux nouvelles réglementations en matière de sanctions, en prenant en compte les défis qui se posent dans la mise en œuvre des aspects complexes, nouveaux et ambigus de certaines de ces sanctions.

Maîtrise du risque

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et des activités de prolifération des matières sensibles, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, ainsi que la prévention de la fraude et la lutte contre l'évasion fiscale.

HSBC Continental Europe poursuit la mise en place des règles, procédures, et contrôles nécessaires afin de respecter les sanctions prises à l'encontre de la Russie dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne tout en respectant la politique de sanctions du Groupe. Les mesures de sanctions visant la Russie sont nombreuses et complexes, elles sont dorénavant complétées par les nouvelles dispositions adoptées par l'Union Européenne le 3 décembre 2022. Les équipes de conformité sont en relation directe avec les régulateurs. Grâce aux associations professionnelles comme la Fédération Bancaire Française, elles s'assurent que les recommandations appropriées sont mises en place et permettent de naviguer dans la mise en œuvre complexe de ces mesures. HSBC Continental Europe suit de très près

l'évolution de la situation et agit dans le respect absolu des sanctions.

Ce risque a augmenté par rapport au 31 décembre 2021.

Les risques liés à l'Environnement, le Social et la Gouvernance

HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ses principaux domaines d'intervention sont les risques liés au changement climatique, à la nature et les enjeux liés aux droits de l'homme. Ces risques peuvent avoir un impact sur la Banque à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de ses activités et de ses relations commerciales.

L'attention portée aux risques liés au climat et à l'environnement s'est particulièrement accrue en 2022 en raison du rythme et du volume des changements politiques et réglementaires, notamment ceux portant sur la gestion des risques climatiques, la réalisation des tests de résistance, l'analyse des scénarios et la communication externe. Si HSBC Continental Europe ne respecte pas ses obligations réglementaires et les exigences en matière de gestion des risques climatiques, cela pourrait avoir des conséquences réglementaires et réputationnelles.

Le changement climatique pourrait avoir un impact sur l'ensemble des risques présents dans la taxonomie de HSBC, à la fois par le biais du risque de transition découlant du passage à une économie à faible émission de carbone, (par exemple par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques), et par les impacts du risque physique résultants de l'augmentation de la gravité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers et les inondations.

Ces risques ont la capacité d'entrainer des conséquences financières et non financières pour HSBC Continental Europe et ses clients. Les impacts financiers peuvent se matérialiser par exemple, par des pertes opérationnelles plus importantes et/ou des exigences en capital accrues. Les impacts non financiers pourraient survenir si les actifs de la Banque ou ses opérations sont affectés par des phénomènes météorologiques extrêmes ou des changements chroniques dans les modèles météorologiques ou encore, en tant que résultat des décisions commerciales visant à atteindre ses ambitions en matière de climat.

Au-delà des risques financiers liés à son portefeuille clients, HSBC Continental Europe pourrait également être confrontée à des risques accrus en matière de réputation, juridiques et réglementaires au fur et à mesure des progrès accomplis dans l'atteinte de son ambition *« Net Zero »*, car les parties prenantes sont susceptibles d'accorder une attention plus importante aux actions de la Banque, à ses décisions d'investissement et aux communications réalisées.

HSBC Continental Europe peut être confrontée à un risque lié au fait d'être perçue comme induisant en erreur ses interlocuteurs concernant, sa stratégie climatique, l'impact du climat sur un produit ou un service, ainsi que ses engagements pris envers ses clients y compris dans le cadre de campagnes et de supports marketing.

Le risque climatique peut également avoir un impact sur le risque de modèle car les conséquences incertaines du changement climatique et les limitations des données sont des contraintes pour créer des modèles fiables et précis.

Pour mesurer et communiquer sur les progrès réalisés dans l'atteinte des engagements de HSBC Groupe, HSBC Continental Europe s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur des normes de place. Bien que la communication des risques liés au climat - et en particulier le reporting des émissions financées - se soit améliorée au fil du temps, l'accent est mis sur la qualité des données avec le développement d'indicateurs d'appétit au risque et de données spécifiques.

Les méthodologies employées peuvent évoluer au fil du temps en fonction des pratiques du marché, de la réglementation et/ou le cas échéant, de l'évolution de la science. De telles évolutions ainsi que la disponibilité et la qualité des données pourraient entrainer des révisions sur les informations déclarées, y compris, les émissions financées et rendre la comparaison des données publiées impossible d'une année à l'autre.

La banque pourrait également être amenée à faire évoluer ses objectifs en matière de climat, ce qui pourrait susciter des risques réputationnels, juridiques et réglementaires.

Certains risques liés à la nature, notamment les risques ayant un impact ou une dépendance économique à la nature, pourraient également avoir un impact économique significatif et ce, au-delà du changement climatique. Ces risques surviennent lorsque la fourniture de services qui ont un lien avec la nature - tels que la disponibilité de l'eau, la qualité de l'air, la qualité du sol - est compromise par la surpopulation, le développement urbain, la perte d'habitats naturels et d'écosystèmes, ainsi que d'autres stress environnementaux au-delà du changement climatique. Les risques liés au capital naturel peuvent se manifester à travers une variété d'autres types de risques, y compris les risques macroéconomiques, de marché, de crédit, de réputation, juridiques et réglementaires.

Les exigences en matière de réglementation et de communication sur le sujet des droits de l'Homme, et particulièrement concernant l'esclavage moderne, continuent de croître. Il est attendu des entreprises, de la transparence sur les moyens mis en œuvre pour identifier et répondre aux risques de non-respect des droits de l'Homme.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe poursuit son engagement auprès des investisseurs, des régulateurs, des tiers et de ses clients pour gérer les risques liés à l'environnement afin de faire évoluer son approche et s'appuie sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation de ces risques.
- Les mesures d'appétit au risque de HSBC Continental Europe sont approuvées par le Conseil d'Administration et comprennent les limites que la Banque souhaite adopter pour mettre en œuvre son engagement climatique et atteindre ses engagements. Ces indicateurs se concentrent sur la surveillance et la gestion des risques liés au climat et à l'environnement au sein du portefeuille de la Banque.
- HSBC Continental Europe poursuit ses travaux pour améliorer sa compréhension des facteurs de risques climatiques et environnementaux et de gestion de son exposition. Un comité dédié au suivi et à la supervision des risques climatiques et ESG, est implémenté au sein de HSBC Continental Europe. Cette gouvernance a été renforcée au cours du dernier trimestre 2022 avec la mise en place d'un comité de pilotage ESG dont l'objectif consiste à superviser et à piloter la mise en œuvre des attentes de la BCE en termes de gestion des risques liés au climat et à l'environnement.
- Les processus de création, de gestion et de gouvernance ont été adaptés pour s'assurer que les facteurs de risque climatique sont pris en compte de manière efficace et consistante, y compris le risque de écoblanchiment.
- La politique de crédit de la Banque tient davantage compte des sujets de risque liés au climat dans ses décisions de crédit aux entreprises. L'approche d'évaluation de la matérialité du risque climatique, a été améliorée pour notre clientèle d'entreprises afin de déterminer l'exposition aux risques de transition et physiques qui peuvent affecter les décisions de crédit et d'assurer une cohérence avec les objectifs et les engagements de HSBC.
- Les tests de résistance et les analyses de scénario sont utilisés pour améliorer la compréhension des expositions au risque climatique et également dans la gestion des risques et la prise de décision.
- En 2022, les procédures d'achat et le code de conduite avec les fournisseurs de HSBC Continental Europe ont été enrichis de clauses supplémentaires relatives aux droits de l'Homme. Le développement de l'expertise de la Banque sur le sujet du respect des droits humain se poursuit. Le dispositif d'alertes

interne a été renforcé pour étendre la protection des lanceurs d'alerte en particulier en matière de droits de l'homme.

- Les politiques portant sur le risque de durabilité dans le cadre plus global du risque de réputation du groupe ont été mises en place. Les politiques de HSBC se concentrent sur les secteurs sensibles qui peuvent avoir un impact négatif important sur les personnes ou sur l'environnement et dans lesquels HSBC a un nombre significatif de clients. En décembre 2022, la politique sur l'énergie du Groupe HSBC a été mise à jour et diffusée. L'objectif était de s'appuyer sur les relations de confiance existantes entre HSBC Continental Europe et ses clients présents dans ce secteur pour les accompagner vers des alternatives énergétiques plus propres et plus sûres.
- Depuis 2021, HSBC a rejoint plusieurs groupes de travail de place dédiés à l'évaluation et à la gestion des risques liés à la nature tel que le *Taskforce on Nature-related Financial Disclosure*. En juin 2022, HSBC Asset Management a publié sa politique relative à la biodiversité afin d'expliquer la manière dont les analystes de la société de gestion prennent en compte la biodiversité dans leur décisions d'investissement et les solutions d'investissement proposées à ses clients.
- Le dialogue avec les clients de la Banque, les investisseurs et les régulateurs se poursuit de manière proactive sur la gestion des risques ESG. Le groupe HSBC est également engagé dans un certain nombre d'initiatives afin de promouvoir les meilleurs pratiques de gestion des risques liés au climat, et notamment le *Climate Financial Risk Forum*, les Principes de l'Equateur, la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »)* et le *CDP (Carbon Disclosure Project)*.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Risques liés à la Transition IBOR

La publication des taux *LIBOR* en livre sterling, franc suisse, euro et yen, ainsi que celle du taux *EONIA (Euro Overnight Index Average,* taux au jour le jour en Euro) ont cessé à la fin 2021. Le programme *« Transition IBOR »* de HSBC *(Interbank Offered Rates,* taux interbancaires offerts), dont la mission est de développer les produits dans les taux de remplacement *« nRFR » (near Risk-Free Rates,* taux "presque sans risque") et d'assurer la transition des contrats existants basés sur les taux IBOR, a continué en 2022 à gérer la transition des contrats résiduels en LIBOR GBP, ce taux étant publié en 2022 en utilisant une méthode de « taux synthétique ». En parallèle, le programme a poursuivi l'implémentation, initiée en 2021, des clauses de repli dans les modèles de contrats référençant l'EURIBOR, recommandées par le groupe de travail EUR RFR en mai 2021.

Pour la cessation de la publication du LIBOR USD au 30 juin 2023, HBSC a implémenté la majorité des infrastructures et des processus requis pour gérer les produits dans les taux de remplacement, en préparation des événements de marché et pour continuer à migrer les contrats existants durant le premier semestre 2023. HBSC a achevé la migration de la majorité des facilités de crédit non confirmées et progresse régulièrement sur la transition des facilités confirmées. La migration du portefeuille de dérivés progresse de façon satisfaisante, la plupart des clients se reposant sur les mécanismes de place pour migrer vers les RFR, et les discussions se poursuivant sur les contrats bilatéraux, en nombre limité. Pour certains produits et contrats, HSBC reste dépendante de l'action des agents et des tierces parties, mais le programme continue à avancer sur toús les contrats. De plus, suite à la consultation menée par la *FCA (Financial Conduct Authority)* du Royaume-Uni en novembre 2022 et aboutissant à la proposition que le dollar US "synthétique" soit publié jusqu'au 30 septembre 2024, HSBC continuera à travailler avec les clients pour les assister dans la migration de leurs produits dans la période intermédiaire, et pour gérer les contrats potentiellement plus complexes à migrer, qui pourraient nécessiter le recours à des solutions législatives.

Pour le LIBOR USD et les autres taux IBOR cessant d'être publiés, HSBC continue d'être exposée notamment aux risques suivants et à les gérer :

- Risques de conformité réglementaire et de conduite : la migration des contrats existants vers les taux RFR ou d'autres taux, ou la vente de produits référençant les RFR, pourrait avoir des conséquences inéquitables pour les clients
- Risques d'exécution et opérationnels : les changements dans les processus manuels et automatiques effectués pour mettre en place les nouveaux taux et la migration de volumes importants de contrats en IBOR peut gérer des problèmes opérationnels
- Risques juridiques : des problèmes résultant de l'utilisation de solutions législatives et de contrats existants que le Groupe ne peut pas migrer pourraient avoir des conséquences non souhaitées ou défavorables pour les clients et les acteurs de marché. Cela pourrait augmenter le risque de litiges.
- Risque de modèle : la modification des modèles de HSBC pour remplacer les données IBOR pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'exactitude des modèles.
- Risque de marché : en conséquence de la différence entre les taux IBOR et RFR, HSBC est exposée à un risque de base résultant de l'adoption asymétrique des taux entre produits à l'actif et au passif.

HSBC continuera de gérer ces risques tout au long de la migration des contrats existants, en s'attachant au traitement équitable de ses clients. Le niveau des risques diminue néanmoins à mesure de l'implémentation des processus et de l'avancement de la migration. Au long de l'année 2023, HSBC poursuivra son action auprès des clients et des investisseurs pour réaliser une transition ordonnée des contrats référençant les taux IBOR dont la publication s'arrête.

Maîtrise du risque

- Le programme Transition IBOR continuera de mettre en place l'infrastructure et les processus requis
- HSBC met en œuvre des actions importantes de formation et de communication auprès des clients, pour les aider à choisir les nouveaux taux et produits appropriés
- HBSC a mis en place des équipes dédiées pour gérer la transition
- HSBC a migré activement les contrats existants et cessé de proposer de nouveaux contrats basés sur les taux IBOR autres que ceux autorisés par des exemptions réglementaires, avec un suivi et des contrôles appropriés
- HSBC évalue, surveille et gère de façon dynamique les risques générés par la transition IBOR, et met en place des contrôles spécifiques là où cela est nécessaire
- HBSC continue à interagir activement avec les régulateurs et la place pour atténuer les risques liés aux contrats ne pouvant être migrés par les méthodes standard.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2021.

Instruments financiers impactés par les réformes de l'Ibor

Les amendements aux IFRS publiés en août 2020, représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les effets de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Les modifications traitent des questions touchant les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

Selon ces amendements, les modifications apportées à un instrument financier évalué à une autre valeur que la juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont économiquement équivalentes et requises par la réforme des taux d'intérêt de référence, n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier. Au lieu de cela, elles exigent que le taux d'intérêt effectif soit mis à jour pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture ne sera pas abandonnée uniquement en raison du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Instruments financiers impactés par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

	USD Libor	GBP Libor	Autres[1]
	€m	€m	€m
Au 31 Déc 2022			
Actifs financiers hors dérivés[2]			
Prêts et créances sur la clientèle	1 874	1	21
Investissements financiers	–	–	–
Autres	6	–	–
Total des actifs financiers hors dérivés	1 880	1	21
Passifs financiers hors dérivés[2]			
Dettes subordonnées	–	–	–
Autres	309	–	–
Total des passifs financiers hors dérivés	309	–	–
Montant notionnel des contrats dérivés			
Change	19 207	–	418
Taux d'intérêt	160 830	–	1 945
Autres	133	–	–
Montant notionnel total des contrats dérivés	180 170	–	2 363
Au 31 Déc 2021			
Actifs financiers hors dérivés[2]			
Prêts et créances sur la clientèle	2 184	25	2
Investissements financiers	–	–	–
Autres	4	–	–
Total des actifs financiers hors dérivés	2 188	25	2
Passifs financiers hors dérivés[2]			
Dettes subordonnées	–	–	–
Autres	248	–	–
Total des passifs financiers hors dérivés	248	–	–
Montant notionnel des contrats dérivés			
Change	24 258	7 040	2 434
Taux d'intérêt	234 130	25 396	42 971
Autres	183	–	–
Montant notionnel total des contrats dérivés	258 571	32 436	45 405

1 *Comprend des instruments financiers faisant référence à d'autres taux de référence importants encore en transition pour des indices de référence alternatifs (EONIA, JPY Libor, CHF Libor, CDOR et TIIE).*
2 *Valeur comptable brute hors dépréciations pour pertes de crédit attendues.*

Les montants du tableau ci-dessus concernent les principales entités opérationnelles du Groupe HSBC Continental Europe pour lesquelles il existe des expositions significatives impactées par les réformes de l'Ibor, en France, en l'Allemagne, aux Pays-Bas, en l'Espagne et en l'Irlande.

Les montants fournissent une indication du niveau d'exposition aux taux de référence Ibor, voués à être remplacés.

Les montants correspondent aux instruments financiers qui :

- Ont contractuellement un taux d'intérêt de référence dont la transition est prévue vers un autre indice de référence;
- Ont une date de maturité contractuelle au-delà de celle à laquelle le taux d'intérêt de référence devrait cesser;
- Sont pris en compte dans le bilan consolidé du Groupe HSBC Continental Europe.

Numérisation et avancées technologiques

Les développements technologiques et les modifications de la réglementation permettent l'arrivée de nouveaux entrants dans l'industrie. Cela oblige HSBC à continuer d'innover et d'optimiser afin de tirer parti des nouvelles capacités numériques pour mieux servir ses clients, accroître l'efficacité et adapter ses produits pour attirer et fidéliser les clients.

En conséquence, HSBC Continental Europe pourrait avoir besoin d'augmenter ses investissements dans son activité pour modifier ou adapter ses produits et services existants ou développer de nouveaux produits et services pour répondre aux besoins des clients. HSBC Continental Europe doit également s'assurer de la compréhension des nouveaux contrôles de résilience et de conception, le cas échéant.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe continue de surveiller ce risque principaux, ainsi que les avancées technologiques et les changements de comportement des clients pour comprendre comment ceux-ci peuvent avoir un impact sur son activité.
- HSBC Continental Europe surveille et évalue de près la criminalité financière et son impact sur la transparence et l'architecture des paiements.
- HSBC Continental Europe renforce son environnement de contrôles technologique, à l'égard des défaillances identifiées lors de la dernière inspection de la Banque Centrale Européenne sur les Technologies de l'Information et de la Communication. Le plan de remédiation vise à améliorer les activités liées à des domaines tels que la cybersécurité, la résilience des services *cloud* et la stratégie de gestion des ressources humaines dans l'informatique.

Ce risque est nouveau en 2022.

Internes

Risques liés aux ressources humaines

Les principaux facteurs de risque auxquels HSBC Continental Europe est exposée sont des problématiques de capacité et capabilité résultant des difficultés locales existantes liées à l'attraction, la rétention et le développement des talents, associés à l'effet des pressions inflationnistes croissantes découlant de l'impact de la crise géopolitique sur les employés et l'économie. Les difficultés des ressources humaines évoquées sont principalement liées à des niveaux élevés de charge de travail et d'attrition, combinés à des problématiques de bien-être, résultant du déploiement concomitant des différents plans de transformation à travers l'Europe.

- Les activités issues des obligations réglementaires liées aux réformes et aux projets de restructuration continuent à impacter significativement la charge de travail des collaborateurs.
- Des problématiques d'attrition et de rétention des talents, ainsi qu'une compétition plus prononcée au sein du marché de l'emploi ciblant très souvent des profils particuliers avec des compétences et des expériences spécifiques sont identifiés. Ces derniers, principalement engendrés par la reprise de l'activité économique qui avait baissé après la pandémie de Covid-19, accentuent les risques liés aux ressources humaines.

L'aptitude de HSBC Continental Europe à délivrer et mettre en place les priorités stratégiques attendues, ainsi qu'à répondre pro activement au exigences et changements règlementaires est liée à sa capacité à développer, motiver et retenir les employés, cadres dirigeants et talents. La difficulté des métiers et fonctions à obtenir des ressources adéquates en temps et en heure pourrait compromettre son aptitude à mettre en œuvre efficacement les changements structurels requis et à atteindre les objectifs stratégiques.

Maîtrise du risque

- Une surveillance étroite est maintenue sur le risque liés aux ressources humaines, et des mesures sont en cours en vue d'accompagner les employés HSBC Continental Europe dans de la transition vers de nouveaux modèles.
- HSBC Continental Europe entreprend des actions visant à réduire la charge de travail ainsi que les niveaux de stress observés, et une enquête semestrielle est faite en vue de surveiller ces indicateurs.
- HSBC Continental Europe continue à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein des employés, ainsi qu'à fournir un soutien actif à la santé et au bien-être des employés. Des actions visant à soutenir une culture de communication et de transparence sont également mises en place, par le biais de campagnes actives et significatives.
- Élaboration de plans de succession pour les postes de direction et les postes clés, avec des actions convenues et revues régulièrement par le comité exécutif de HSBC Continental Europe.
- Des plans d'action solides sont mis en place par HSBC Continental Europe afin d'atténuer l'effet des facteurs externes qui peuvent avoir une incidence sur les pratiques d'emploi. Les défis conjoncturels, financiers, législatifs, et règlementaires liés à la conjoncture et aux conflits politiques actuels sont suivis de près pour minimiser leur impact sur l'attraction et la rétention des talents.
- La Banque surveille par ailleurs avec une attention particulière la charge de travail et le niveau de stress des employés au travers d'enquêtes bis-annuelles pour ses cadres à forfait jour (en France), par le biais de questionnaires adaptés. Les responsables sont sensibilisés à l'encadrement de proximité très régulièrement ainsi qu'aux problématiques liées à la santé mentale et sont encouragés à mettre en place les mesures appropriées lorsque cela est nécessaire.
- HSBC Continental Europe a initié une série d'ateliers invitant les collaborateurs à s'exprimer et à identifier des plans d'action concrets.
- HSBC Continental Europe a aussi créé un programme #Resilience pour aider les collaborateurs et les managers à faire face au climat actuel d'incertitude
- HSBC Continental Europe propose également des programmes de formation spécifiques « *Future Skills* » pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements] résultant des activités de transformation, et encourage les employés à utiliser sa plateforme de formation Degreed.

Ce risque a été stable par rapport au 31 décembre 2021.

Risque de modèle

Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la Banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domainloes, qu'ils soient de caractère financier ou non. L'évaluation des performances des modèles est une activité continue et les modèles peuvent nécessiter un redéveloppement lorsque les attentes réglementaires évoluent et que les conditions du marché changent. Un exemple de ce dernier cas est le récent bouleversement des marchés financiers qui a suivi le déclenchement de l'invasion russe de l'Ukraine. Cela a provoqué une volatilité importante sur les marchés, ce qui a eu une incidence sur la fiabilité et l'exactitude des deux modèles de risque de marché, comme le modèle *Value at Risk*.

En ce qui concerne spécifiquement les modèles de capitaux réglementaires, les superviseurs de HSBC Continental Europe continuent d'avoir des attentes élevées en matière de qualité et de contrôle des modèles. Les Autorités de Supervision ont exprimé des réserves sur la qualité de certains modèles existants, mais aussi sur celle de certains nouveaux développements soumis à approbation, ce qui génère un risque que des conditions défavorables soient imposées pour le calcul des actifs pondérés du risque *(Risk Weighted Assets)* basés sur les modèles internes. À plus long terme, cela rend l'utilisation des modèles internes incertaine pour certains segments de clientèle. D'importants redéveloppements de modèles pourraient être nécessaires, avec les risques que cela comporte en termes d'approbation par les autorités de supervision, et d'impact sur les niveaux de capital en cas de problèmes de performance des nouveaux modèles. Cette situation est amplifiée par l'intégration de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH dans HSBC Continental Europe, qui obligera la Banque à aligner le paysage modèle de l'entité consolidée afin de répondre aux exigences réglementaires des autorités compétentes.

Les attentes croissantes des régulateurs sur la prise en compte par les institutions financières des impacts liés au changement climatique sont source d'un accroissement de l'utilisation de modèles dans un contexte nouveau, car les modèles jouent un rôle important dans la gestion des risques et le rapport financier des risques liés au climat. Ces modèles sont limités par la profondeur d'historique de données disponibles et doivent donc s'appuyer sur des hypothèses plus subjectives, ce qui entraîne des niveaux d'incertitude plus élevés que dans d'autres contextes de modélisation. Par ailleurs, l'importance croissante du risque environnemental n'est pour l'instant pas prise en compte dans les modèles de la Banque, ce qui à terme pourrait mener à une estimation inadéquate de ce risque et à des décisions inadaptées.

Sur le plan de l'innovation, les métiers bancaires utilisent de plus en plus de modèles basés sur des méthodes d'apprentissage automatique, et ces techniques attirent un intérêt croissant des régulateurs. En raison de leur nature spécifique, ces modèles créent des risques pluri-disciplinaires en matière d'éthique et d'équité, au-delà du risque de modèle.

La Prudential Regulation Authority devrait publier une nouvelle politique sur la gestion du risque de modèle en 2023. Celle-ci s'appliquera à tous les types de modèles utilisés pour éclairer les décisions commerciales clés, et dépasse donc les attentes existantes de la Prudential Regulation Authority déjà publiées pour certains types de modèles (par exemple, les modèles de capital réglementaire). La mise en œuvre de cette nouvelle politique nécessitera une plus grande concentration sur la gestion des risques de modèle dans l'ensemble du Groupe HSBC, y compris chez HSBC Continental Europe..

Maîtrise du risque

HSBC Continental Europe continue d'améliorer activement son cadre de gestion des risques de modèle, notamment en veillant à un niveau de ressources adéquat. HSBC Continental Europe travaille en lien avec les autorités de supervision afin de satisfaire à leurs attentes et de répondre à leurs préoccupations sur la qualité des modèles. Les équipes de modélisation travaillent à des versions améliorées des modèles corrigeant les principaux points faibles identifiés ; certaines ont été présentées aux autorités de supervision en 2022, d'autres suivront en 2023. En ce qui concerne la consolidation de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH dans HSBC Continental Europe, un plan de retour à la conformité pour les modèles de capital réglementaire a été établi, avec une date cible en 2025.

Concernant la transition des référentiels de taux interbancaires, les modèles nécessitant des changements ont été identifiés, modifiés de manière appropriée et validés de manière indépendante.

L'évaluation et l'incorporation du risque environnemental sont en phase d'initiation dans les équipes de modélisation de la Banque ; la fonction de gestion du risque de modèle *(Model Risk Management)* encourage les métiers à considérer les facteurs environnementaux dans les futurs redéveloppements des modèles.

Les modèles utilisant des techniques avancées d'apprentissage machine sont validés et surveillés pour veiller à ce que les risques déterminés par les algorithmes offrent un niveau approprié de contrôle et de revue. Un cadre pour gérer les risques créés par ces techniques avancées est en cours d'élaboration et reconnaîtra la nature pluridisciplinaire de ces risques.

Le Groupe HSBC a effectué une analyse des écarts entre le cadre de gestion des risques de modèle existant et les attentes décrites dans le projet de politique de la Prudential Regulation Authority et se prépare à améliorer le cadre de gestion des risques de modèle interne, une fois que le projet de politique de la Prudential Regulation Authority aura été publié. La mise en œuvre de cette nouvelle politique impliquera des efforts supplémentaires pour HSBC Continental Europe.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Risques d'exécution

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et de respecter ses exigences réglementaires, il est important pour HSBC Continental Europe de porter une attention soutenue au risque d'exécution.

La concentration actuelle des projets de transformation en cours chez HSBC Continental Europe peut engendrer des conflits de priorités et des contraintes sur l'allocation des ressources.

Cela pourrait avoir des effets sur la capacité de HSBC Continental Europe à mener à bien ces projets ainsi que sur le fonctionnement courant de la Banque, avec comme conséquences possibles des risques humains ou juridiques, des pertes financières, un risque réputationnel ou des sanctions réglementaires.

Maîtrise du risque

En 2020, HSBC Continental Europe a mis en place une gouvernance centrale renforcée pour piloter de manière adéquate son portefeuille de projets de transformation. Par ailleurs, chaque projet en tant que tel, selon son périmètre ou sa nature, fait l'objet d'une gouvernance adaptée, qui peut impliquer la Région ou le Groupe, ainsi que des tiers. Un tel cadre permet de s'assurer du bon suivi de l'avancement des projets, de la compréhension et de l'anticipation des risques et du fait qu'HSBC dispose des moyens nécessaires humains, juridiques, financiers ou systèmes en coopération étroite avec le Groupe HSBC.

La transformation fait l'objet d'un rapport spécifique à chaque Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, ainsi qu'aux instances pertinentes à l'échelon régional ou mondial du Groupe.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle

Indépendamment des actes de malveillance, les systèmes informatiques de HSBC Continental Europe sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, qui pourraient affecter ses clients, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires.

Maîtrise du risque

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC Continental Europe s'engage à investir dans la fiabilité et la résilience de ses systèmes informatiques et de ses services critiques afin de protéger ses clients et de garantir qu'ils ne subissent pas de perturbation pouvant générer des impacts réputationnels et réglementaires.

La stratégie du HSBC Groupe vise à simplifier son parc technologique pour réduire la complexité et les coûts ; les programmes de transformation stratégiques peuvent générer des risques résultant de leur mise en œuvre et doivent être gérés continuellement.

HSBC Continental Europe continue d'investir dans la transformation des méthodes de développement des logiciels, de leur livraison ainsi que de leur maintenance, avec comme objectif la fourniture de services de haute qualité, stables et sécurisés. Dans ce cadre, HSBC Continental Europe axe ses actions sur l'amélioration de la résilience des systèmes et des tests de continuité de service, des fonctions de sécurité lors du cycle de vie du développement des logiciels, et des outils et procédures de test.

HSBC Continental Europe met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier des services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. L'utilisation de services de type *cloud* vise à augmenter la résilience des services tout en gardant le contrôle sur les données, les applications et l'architecture.

Un plan de mise à jour des logiciels vise à garantir l'existence d'un support par les fournisseurs informatiques en cas d'incident.

En 2022, HSBC Continental Europe a mis à jour nombre de ses systèmes informatiques, a simplifié les processus de mise à disposition des services et remplacé des architectures informatiques et des applications obsolètes. Ces réalisations ont conduit à des améliorations continues dans la disponibilité des services, tant pour les clients que pour le personnel.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Risques liés aux données

HSBC Continental Europe utilise un grand nombre de systèmes et d'applications informatiques qui supportent des processus et opérations clés de la Banque. Par conséquent, pour limiter le risque d'erreur et garantir des données exactes, complètes et à jour dans les systèmes, il est nécessaire de réconcilier plusieurs sources de données, comme celles relatives aux données clients. HSBC Continental Europe doit également être en conformité avec des règlements, internes mais aussi externes, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), Schrems II, les principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« BCBS » 239) et les réformes Bâle III.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe continue d'améliorer la qualité des données sur un grand nombre de systèmes utilisés. Les méthodes de gestion, d'agrégation et de surveillance des données continuent de se renforcer et permettent d'augmenter l'efficacité des systèmes et processus internes. Des contrôles de données sont mis en œuvre pour les processus critiques dans les systèmes *« front-office »* afin d'améliorer la saisie des données dès leur point d'entrée. Des améliorations et des investissements sont effectués en continu en terme de gouvernance, de qualité, d'architecture et de protection des données. De même, les contrôles sont renforcés pour se conformer aux exigences réglementaires accrues et mieux répondre aux attentes des clients.
- La mise en œuvre du dispositif global de HSBC de gestion des données a permis d'accroître le périmètre des processus et des données critiques à surveiller, ce dont a bénéficié HSBC Continental Europe. Un contrôle proactif de la qualité des données liées aux clients, aux produits, aux référentiels et aux transactions permet d'identifier, de suivre les mesures correctives et de résoudre les problèmes de qualité de données en temps opportun.
- Une nouvelle stratégie HSBC et un programme global de gestion des données ont été lancés en 2021 dans l'optique de mettre en place une nouvelle librairie de contrôles, de procédures et d'outils, ainsi que des formations de sensibilisation sur la gestion et la protection des données. La mise en œuvre de ce programme permettra d'améliorer la gestion des risques liés aux données de HSBC Continental Europe. Les contrôles liés à la gestion et à l'intégrité des données ont été améliorés et de nouveaux contrôles liés aux durées de rétention et de stockage des données ont été créés et sont applicables depuis janvier 2022.
- Le Groupe HSBC a mis en place un dispositif global de protection des données personnelles qui définit des pratiques, des principes et des orientations permettant de démontrer la conformité de la Banque avec la législation dans ce domaine dans les juridictions dans lesquelles HSBC Continental Europe opère, à l'instar du RGPD dans l'Union européenne. Les processus de protection des données se sont également améliorés grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils permettant de renforcer notre conformité au RGPD, avec notamment la centralisation des demandes de transfert de données, des analyses d'impact sur les données personnelles ainsi que le registre des traitements de données personnelles.

- HSBC Continental Europe est également impliquée dans les efforts initiés par le groupe HSBC dans le cadre des travaux de modernisation de l'architecture et de l'infrastructure de ses données à travers l'introduction du big data, du cloud, du machine learning, d'analyses avancées et de technologies de visualisation. Dans le but d'aider les collaborateurs à rester à jour sur des sujets qui ont trait à la gestion des données ainsi qu'à leur protection, HSBC continue de s'assurer de la formation de ses équipes dans ces domaines, ce qui souligne l'engagement de HSBC à protéger les données personnelles de ses clients, de ses employés ainsi que des diverses parties prenantes.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Risques découlant de la réception de services de tiers

HSBC Continental Europe a recours à de nombreuses tierces parties internes et externes à la Banque pour certains services en commun avec d'autres établissements financiers. Dans le cadre de l'intégration de HSBC Bank Malta p.l.c. et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH dans l'entité HSBC Continental Europe en 2022, le nombre de services externalisés chez HSBC Continental Europe s'est accru. Les risques associés à l'utilisation de tiers sont liés au manque de transparence et peuvent donc être plus difficiles à gérer.

Il est primordial de s'assurer que les procédures, les processus et le cadre nécessaires pour gérer ce risque soient adéquats et de faire en sorte que HSBC Continental Europe garde la maitrise sur les process externalisés, ainsi que sur les prestations internes externalisées, situés sur des continents différents.

Ce dispositif doit comprendre le contrôle de la sélection et de la supervision des tiers, y compris du *cloud*, ainsi qu'une gouvernance robuste, particulièrement en ce qui concerne les processus clés et les contrôles susceptibles d'affecter la résilience de la Banque dans un contexte de renforcement réglementaire.

La moindre défaillance dans la gestion des risques de HSBC Continental Europe liés à l'utilisation de tierces parties risque d'affecter sa capacité à répondre aux attentes de ses clients et réglementaires.

Maîtrise du risque

- HSBC Continental Europe continue à renforcer le dispositif d'externalisation au sein de la première ligne de défense, au travers d'équipes dédiées destinées à gérer les processus et les contrôles permettant d'évaluer les tierces parties. Des critères clés et des processus de contrôles ont été développés et renforcés.
- Au sein de la seconde ligne de défense, l'équipe *Resilience Risk* est chargée de définir la stratégie et les procédures pour une gestion des risques de tiers efficace.
- Toutes les vérifications nécessaires sont réalisées, revues et validées par les parties prenantes impliquées dans le processus d'externalisation, comme mentionnés dans la réglementation des prestations essentielles de l'Autorité Bancaire Européenne *et* les réglementations locales.
- Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le *Risk Management Meeting* de la Banque avant le démarrage du service.
- Un forum spécifique revoit les projets d'externalisation dans le *cloud* afin de vérifier la conformité avec la stratégie *cloud* du Groupe HSBC ainsi que la conformité avec la réglementation européenne, analyse les risques juridiques et liés à la gestion des données personnelles. Un comité trimestriel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation, au travers d'indicateurs de suivi, dont le risque de concentration.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2021.

Facteurs de risque

HSBC Continental Europe a établi une liste de facteurs de risques impactant l'ensemble des activités de la Banque. Un certain nombre de facteurs de risque sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière, sa réputation, ses résultats d'exploitation et/ou des clients.

Risques macroéconomiques et géopolitique

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe. Probabilité : Très Probable/Impact : Élevé.

Des conditions économiques incertaines et parfois volatiles peuvent créer un environnement opérationnel difficile pour les sociétés de services financiers telles que HSBC.

En particulier, HSBC Continental Europe a été confrontée et pourrait continuer à être confrontée aux défis suivants concernant ses opérations et son modèle d'exploitation :

- L'évolution du marché qui pourrait altérer la confiance des consommateurs et des entreprises au-delà des niveaux attendus. Les économies pourraient être impactées par la récession, les taux d'intérêt pourraient continuer d'augmenter, ce qui affecterait (entre autres) négativement les prix des actifs et les habitudes de paiement, entraînant une augmentation plus importante que prévu des défauts de paiement, des taux de défaut et des pertes de crédit estimées (« ECL »).
- L'invasion russe de l'Ukraine qui a entraîné une instabilité géopolitique élevée et a conduit les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE, ainsi que d'autres pays, à imposer des sanctions importantes et d'autres restrictions commerciales, sans précédent envers la Russie,et envers de, nombreux responsables politiques, institutions gouvernementales, des entreprises et institutions financières russes. La Russie a mis en place certaines contre-mesures en réponse.
- La demande d'emprunt des clients solvables peut diminuer pendant les périodes de récession ou lorsque l'activité économique ralentit ou reste modérée ;
- La capacité de HSBC Continental Europe à emprunter auprès d'autres institutions financières ou à s'engager dans des opérations de financement, peut être affectée négativement par une perturbation du marché ; et
- Les déficits budgétaires susceptibles d'augmenter à la fois sur les marchés développés et émergents à mesure que des dépenses publiques substantielles sont déployées pour aider le secteur privé et les ménages à gérer la hausse des prix, dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés. Cela pourrait accroître les tensions sur les États souverains, les entreprises et les ménages fortement endettés. Alors que l'échéance moyenne de la dette souveraine sur les marchés développés s'est allongée, la hausse des taux pourrait réduire l'accessibilité de la dette et pourrait éventuellement remettre en question sa viabilité dans certains pays.

La survenance de l'un de ces événements ou circonstances pourrait avoir un effet défavorable important sur HSBC Continental Europe, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses prospects et ses clients.

HSBC Continental Europe évalue en permanence les conséquences des événements géopolitiques et macroéconomiques.

Voir Contexte macroéconomique et Perspectives macroéconomique pages 12-13 et Risques macroéconomiques et géopolitique dans Risques principaux page 93 pour plus de détails.

La guerre russo-ukrainienne en cours pourrait être un facteur clé impactant les perspectives macroéconomiques mondiales. La guerre a contribué à une forte hausse du prix des matières premières énergétiques et non énergétiques, ainsi qu'à un ralentissement marqué de l'activité économique, principalement dans l'UE et au Royaume-Uni.

La forte hausse de l'inflation engendrée par la hausse des prix des matières premières et par l'assouplissement macroéconomique réalisé précédemment par les gouvernements en réponse à la pandémie de Covid-19 a contraint les banques centrales à relever fortement leurs taux directeurs ces derniers mois, avec le potentiel de nouvelles augmentations à venir, ce qui pourrait engendrer de nouveaux défis pour les clients de HSBC Continental Europe.

Les perspectives d'inflation restent actuellement très incertaines car la guerre en cours et potentiellement durable entre la Russie et l'Ukraine est susceptible de maintenir les prix de l'énergie et des denrées alimentaires à des niveaux élevés, et les tensions sur les marchés du travail restent importantes, ce qui pourrait entraîner un ralentissement économique sans précédent et prolongé, voire une récession potentielle dans certains parties de l'économie mondiale.

Les effets d'une inflation plus élevée et l'augmentation importante des taux d'intérêt peuvent également avoir des répercussions importantes sur le capital et la liquidité. Cela peut inclure une migration une baisse des notations de crédit des clients, ce qui aurait un impact négatif sur les actifs pondérés des risques et sur la position du capital de HSBC Continental Europe, et provoquer un stress potentiel de liquidité dû, entre autres facteurs, à l'augmentation des tirages des clients. D'autres impacts négatifs sur les revenus de HSBC Continental Europe en raison de la baisse des volumes de prêts et de transactions, et de la baisse des revenus de patrimoine et d'assurance en raison de la volatilité et de la faiblesse du marché actions pourraient avoir lieu.

La guerre russo-ukrainienne a continué d'accroître l'instabilité géopolitique, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe et ses clients. HSBC continue de surveiller et de répondre aux sanctions et restrictions commerciales qui ont été imposées, sachant que des défis se posent dans la mise en œuvre des aspects complexes et nouveaux de certaines de ces sanctions.

Les modèles ont été touchés par les effets de la hausse de l'inflation et des augmentations importantes des taux d'intérêt dans de nombreux pays. Il s'agit notamment des modèles de perte IFRS 9, des modèles de risque de marché et des modèles utilisés dans le processus de gestion actif/passif. Cette situation continue d'exiger une surveillance accrue des résultats de modèles, l'utilisation d'ajustements de modèles et, dans certains cas, le recalibrage des modèles.

Des incertitudes importantes subsistent quant à l'évaluation de la durée et de l'impact de la guerre russo-ukrainienne. Il existe un risque que l'impact qui en résulte sur l'activité économique perdure et que cela puisse avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de HSBC Continental Europe ainsi que sur ses clients.

HSBC Continental Europe pourrait perdre accès à ses sources de liquidité et de financement, qui sont essentielles à son l'activité. Probabilité : Peu probable/Impact : Elevé.

La capacité de la Banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, à HSBC Continental Europe en particulier ou à l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la Banque et HSBC Continental Europe attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la capacité de la Banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et dans sa liquidité ainsi que de sa capacité à proposer une rémunération transparente correspondant aux niveaux du marché.

Les dépôts ont toujours été une source stable de financement pour HSBC Continental Europe, et ce y compris dans des situations de crises économiques, mais cela pourrait, dans un scénario extrême, ne pas être le cas.

HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour le financement nécessaire à la réduction des déséquilibres de maturité et de devises entre actifs et passifs, et pour participer au financement de nos activités de crédit et de marché. Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient augmenter le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son activité courante ou de son développement.

Si la Banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts de la clientèle ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait s'en trouver affectée négativement. Dans un tel scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements et son activité avec la clientèle. La Banque pourrait devoir liquider certains actifs afin de faire face à ses engagements.

Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement son activité, ses perspectives, ses conditions d'exploitation ou ses résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles. Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures – y compris des actions commerciales, et des actions de participation aux opérations de refinancement de la banque centrale sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le Plan de liquidité de contingence *(« Contingency Funding Plan »)* de HSBC Continental Europe. Celles-ci réduisent fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

A la suite de la vente de son activité de Banque de détail en France, HSBC Continental Europe ne bénéficiera plus de certaines sources de financement, telles que les obligations sécurisées ou les dépôts de la clientèle particulière. La vente de la Banque de détail en France ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le financement global de la banque dans la mesure où le métier a une position stable de financement et que les actifs nécessitant du financement stable les ressources apportant du financement stable devraient diminuer dans des proportions similaires.

HSBC Continental Europe évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de tester l'adéquation de son appétit au risque, pour vérifier qu'elle peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress qui reposent sur des zones de risque probables ou à fort impact sur son activité, et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du ratio de liquidité à court terme ou *Liqudity Coverage Ratio* sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité de la Banque.

HSBC Continental Europe continue de s'appuyer sur un indicateur interne de stress de liquidité, calculé quotidiennement. Ce ratio, complémentaire au *Liqudity Coverage Ratio*, procure à la Banque un outil supplémentaire pour la gestion quotidienne de la liquidité. Plusieurs autres tests de résistance, portant sur des durées et natures de stress différentes, sont lancés tout au long de l'année et les hypothèses et résultats sont revus en comité *Asset, Liability, and Capital Management Committees* (« ALCO »).et présentés dans le rapport d'évaluation de l'adéquation interne de liquidité (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) soumis au Conseil d'Administration.

Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les activités de HSBC Continental Europe sont par nature exposées aux risques provenant des marchés financiers mais également de l'économie en général, ce qui inclut les variations et les hausses de volatilité affectant les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les *spreads* de crédit, les taux de change ainsi que les prix des marchés d'actions et d'obligations. A cela s'ajoute le risque que les clients n'agissent pas selon les hypothèses de valorisation et de couverture adoptées par HSBC Continental Europe.

Les prix de marché peuvent s'avérer volatils et leurs mouvements affecter sensiblement plusieurs secteurs majeurs. A titre d'exemple, les activités bancaires et de trading sont sensibles aux risques de taux, de change, d'inflation et de crédit.

Les fluctuations des taux d'intérêt, ie les *spreads* interbancaires versus les taux officiels et les courbes de rendement affectent le différentiel de taux entre prêt et emprunt. Les risques de volatilité des marchés ou de modification des niveaux de marges demeurent élevés.

La concurrence sur certains produits présents en portefeuilles tels que les prêts ou les dépôts restreint considérablement les possibilités de modifier certaines clauses, telles que les niveaux de taux fixes, malgré les changements observés dans les marchés.

Anticiper avec précision les évolutions des conditions de marché est un exercice difficile, d'autant plus que ces évolutions peuvent avoir un impact considérable sur les activités de HSBC Continental Europe, sa santé financière, ses résultats et ses perspectives.

Voir également la section « Les risques de marché en 2022 » en page 150.

Au 31 décembre 2022, les Actifs Pondérés liés au Risque de marché s'élevaient à 3,483 milliards EUR, dont 123 millions EUR calculés sous méthode standard et 3,360 milliards EUR selon la méthode fondée sur les modèles internes.

Dans les actifs pondérés calculés selon la méthode standard, on compte 118 millions EUR liés au risque de change et 5 millions EUR liés au risque de taux. Dans les actifs pondérés du risque calculés selon la méthode fondée sur les modèles internes, on compte 1,039 milliards EUR liés à la *VaR*, 1,294 milliards EUR liés à la *Stressed VaR*, 258 millions EUR liés au Risque supplémentaire de défaut et de migration *(« Incremental risk charge »)* et 769 millions EUR d'autres risques de marché. Pour le détail des actifs pondérés du risque de marché, voir les tableaux en page 155 : Risque de marché – selon la méthode standard et Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes.

HSBC Continental Europe est soumise à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les principaux risques ESG sont les risques liés au changement climatique, à la nature et les enjeux liés aux droits de l'Homme. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les thématiques ESG telles que le changement climatique, les conséquences sur la nature et les violations des droits humains présentent des risques pour nos activités, nos clients et la société en général.

Le changement climatique peut avoir un impact sur l'ensemble de la taxonomie des risques de HSBC à la fois par le biais du risque de transition découlant du passage à une économie à faibles émissions de carbone, par exemple par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques, et par les impacts du risque physique résultant de l'augmentation de la gravité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers et les inondations.

L'attention portée aux risques liés au climat et à l'environnement s'est accrue en 2022 en raison du rythme et du volume des changements politiques et réglementaires portant sur la gestion des risques climatiques, les tests de résistance, l'analyse des scénarios et la communication externe. Ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur la Banque à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de ses clients.

Ci-dessous, les situations les plus probables au cours desquelles les risques liés au climat pourraient se matérialiser pour HSBC Continental Europe :

- Les risques de transition et les risques physiques peuvent avoir un impact sur nos clients, par exemple, lorsque les développements réglementaires, législatifs ou technologiques touchent les activités de nos clients, entraînant des difficultés financières et/ou des actifs bloqués ; ou encore, si des événements climatiques extrêmes perturbent les opérations ;
- L'immobilier résidentiel peut être affecté par les changements climatiques et les phénomènes météoprologiques extrêmes, qui pourraient avoir un impact sur la valeur des propriétés et la capacité des emprunteurs à rembourser leurs crédits ;
- Le risque physique peut avoir des conséquences sur les opérations de HSBC Continental Europe, par exemple si des inondations ou des événements météorologiques extrêmes affectent la réalisation de nos opérations critiques ;
- Le risque de conformité réglementaire peut résulter de l'augmentation du rythme, de l'ampleur et de la portée des attentes réglementaires nécessitant une mise en œuvre dans des délais restreints ;
- Le risque « *Conduct* » pourrait se développer en raison de la demande croissante de produits « verts » lorsqu'il existe des normes ou des taxonomies différentes et en cours de développement ;
- Le risque de réputation pourrait résulter des décisions de HSBC Continental Europe suite à la manière dont la Banque soutient ses clients présents dans des secteurs à fortes émissions de gaz à elfet de serre, et entraver, sa capacité à atteindre ses ambitions, objectifs et engagements en matière de climat.

HSBC Continental Europe pourrait également être confrontée à des risques accrus en matière de réputation, juridiques et réglementaires au fur et à mesure des progrès accomplis dans la réalisation de son ambition *« Net Zero »* car les parties prenantes sont susceptibles d'accorder une attention plus importante aux actions de la Banque, à ses décisions d'investissement et aux communications réalisées. HSBC Continental Europe peut être confrontée au risque de écoblanchiment si elle est perçue comme induisant en erreur les parties prenantes concernant sa stratégie climatique, l'impact climatique sur un produit ou un service ou les engagements des clients y compris dans le cadre de campagnes et de supports marketing.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident qu'un certain nombre de risques liés à la nature, au-delà du changement climatique – comprenant les risques qui peuvent être représentés plus largement par l'impact et la dépendance économique à la nature – pourraient avoir un impact économique significatif. Ces risques surviennent lorsque la fourniture de services en lien avec la nature – tels que la disponibilité de l'eau, la qualité de l'air, la qualité du sol – est compromise par la surpopulation, le développement urbain, la perte d'habitats naturels et d'écosystèmes, et d'autres stress environnementaux au-delà du changement climatique. Les risques liés au capital naturel peuvent se manifester à travers divers autres types de risques, y compris les risques macroéconomiques, de marché, de crédit, de réputation, juridiques et du réglementaires.

HSBC Continental Europe poursuit son engagement auprès des investisseurs, des régulateurs, des tiers et de ses clients pour gérer les risques liés à l'environnement afin de faire évoluer son approche et s'appuie sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation des risques. Bien que la communication des risques liés au climat – et en particulier le *reporting* des émissions financées – se soit améliorée au fil du temps, l'accent est mis sur la qualité des données avec le développement d'indicateurs d'appétit au risque et de données spécifiques.

Le risque climatique peut également avoir un impact sur le risque de modèle car les conséquences incertaines du changement climatique et les limitations des données sont des contraintes pour créer des modèles fiables et précis.

Les principaux risques liés aux droits de l'Homme qui affectent HSBC sont la discrimination, en particulier à l'égard des employés et des clients de la Banque, ainsi que l'esclavage moderne chez ses fournisseurs et ceux de ses clients.

Une mauvaise gestion de ces risques peut avoir des conséquences négatives sur les employés de la Banque, (en termes de recrutement et de rétention), sur ses activités et sa réputation. Ce type de défaillance pourrait également entraîner une violation des exigences légales et réglementaires, et avoir des conséquences en termes de réputation, juridiques et financières pour HSBC Continental Europe.

Concernant les risques ESG, le Groupe s'assure également que sa stratégie, son modèle économique (comprenant les produits et services proposés aux clients) ainsi que son dispositif de gestion des risques (incluant l'identification, l'évaluation et la gestion des différents risques financiers et non financiers liés à la thématique ESG) sont définis de manière à s'adapter aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes et du marché, qui continuent d'évoluer de manière significative et à un rythme soutenu.

La réalisation de la stratégie et des objectifs en matière d'enjeux ESG du Groupe HSBC, y compris ses ambitions et engagements, dépendra d'un certain nombre de facteurs externes, tels que les progrès technologiques et les politiques publiques favorables, sur les marchés où le Groupe opère. Si ces facteurs externes et autres changements ne se matérialisent pas, ou ne se réalisent pas en temps voulu, le Groupe (y compris HSBC Continental Europe) pourrait ne pas atteindre ses ambitions et objectifs en matière d'ESG ce qui serait source de risques réputationnel, juridique ou encore réglementaire..

En cas de survenance de l'un de ces risques, des conséquences financières et non financières pour HSBC Continental Europe pourraient se matérialiser et avoir un impact négatif important sur ses activités, sa situation financière, le résultat de ses opérations, sa réputation, ses perspectives et sa stratégie.

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC

L'activité de HSBC Continental Europe s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire rapidement évolutif qui accroît le risque de non-conformité, au moins de façon transitoire. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

Les activités de HSBC Continental Europe sont soumises à la réglementation en vigueur et aux risques réglementaires associés, y compris les effets des modifications des lois, réglementations, politiques, codes de bonnes pratiques en France, en Allemagne, à Malte, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis et sur les autres marchés sur lesquels HSBC Continental Europe exerce ses activités. C'est particulièrement le cas compte tenu de l'impact économique de l'épidémie de Covid-19 ainsi que des restrictions mises en place par les différents régulateurs suite au déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. En outre, bon nombre de ces changements ont un effet qui dépasse les frontières nationales.

Ces dernières années, les régulateurs et les gouvernements se sont focalisés sur la réforme de la réglementation prudentielle du secteur des services financiers et la manière dont les activités des services financiers sont menées.

Les mesures comprennent des exigences renforcées en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, la séparation ou l'interdiction de certaines activités par les banques, des changements dans le fonctionnement des activités sur les marchés des capitaux, l'introduction de prélèvements fiscaux et de taxes sur les transactions, des changements dans les pratiques de rémunération et des exigences plus détaillées sur la façon dont les activités sont menées.

Les gouvernements et les régulateurs en France, en Allemagne, à Malte, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis ou ailleurs peuvent intervenir davantage dans des domaines de risque déjà identifiés, ou dans de nouveaux domaines, ce qui pourrait être défavorables pour HSBC Continental Europe.

Les domaines spécifiques dans lesquels les modifications réglementaires pourraient avoir un effet significatif sur HSBC Continental Europe, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, la situation de son capital et sa réputation, ainsi que les domaines actuels et prévisibles qui font l'objet d'une attention particulière de la part des régulateurs de HSBC, comprennent, mais sans s'y limiter :

- La mise en œuvre de l'ensemble des réformes de Bâle III, qui comprend des changements dans les approches du risque de crédit, du risque de marché, du risque de contrepartie, du risque opérationnel, des Actifs pondérés du risque de l'ajustement de l'évaluation de crédit et de l'application de planchers de fonds propres ;
- L'attention croissante portée par les régulateurs, les organismes internationaux, les organisations et les syndicats à la manière dont les institutions mènent leurs activités, en particulier en ce qui concerne le traitement équitable des clients, l'exercice de la concurrence dans l'intérêt des consommateurs et la garantie du fonctionnement ordonné et transparent des marchés financiers mondiaux ;
- L'augmentation des attentes réglementaires des entreprises concernant les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques, particulièrement pour la gestion des changements liés au climat et à l'environnement, la diversité et l'inclusion et le renforcement de la communication clients concernant les données ESG et les obligations de déclaration, ainsi que les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Les effets financiers des changements liés au climat et à l'environnement sont intégrés dans le cadre prudentiel mondial, y compris les risques de transition résultant du passage à une économie à faibles émissions de carbone ;
- La mise en œuvre de toute mesure de conduite résultant de l'attention des régulateurs sur la culture institutionnelle, le comportement des employés et les dispositifs d'alerte, y compris les mesures résultant d'examens thématiques en cours sur le fonctionnement des secteurs de la Banque de détail, des PME et des secteurs de banque de grande clientèle, la fourniture de conseils financiers aux consommateurs et la protection de la clientèle (notamment les personnes vulnérables et l'inclusion bancaire) ;
- Des examens des cadres réglementaires applicables aux marchés financiers, y compris des réformes et d'autres modifications des exigences relatives à la conduite des affaires, à la cotation, à la titrisation et aux produits dérivés ;
- L'accent mis à l'échelle mondiale sur la technologie et le numérique dans une optique de, protection des clients, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle et des actifs numériques (données, identité et divulgations), les risques liés aux technologies financières, les paiements et les infrastructures connexes, la résilience opérationnelle, les monnaies virtuelles (y compris les monnaies numériques des banques centrales et *Global Stablecoin*), la cybersécurité et l'introduction de normes nouvelles et/ou renforcées dans ce domaine ;
- Les défis pour les institutions liés aux obligations de déclaration réglementaires croissantes et de plus en plus complexes, y compris des attentes élevées en matière de surveillance d'intégrité des données et de gouvernance en matière de déclaration réglementaire ;
- La mise en œuvre d'exigences plus strictes en matière de capital, de liquidité et de financement, y compris des modifications des exigences de modélisation des notations internes;

- Les modifications des exigences nationales ou supranationales, concernant la capacité de délocaliser ou d'externaliser la fourniture de services et de ressources ou de transférer un risque significatif à des sociétés de services financiers situées dans d'autres pays, y compris les exigences en matière de notification préalable d'externalisation requises par la Banque Centrale Européenne depuis le 15 novembre 2022, qui peuvent avoir une incidence sur notre capacité à mettre en œuvre des modèles opérationnels cohérents et efficaces à l'échelle mondiale ;
- Des normes en matière de criminalité financière et d'abus de marché et des attentes élevées en matière de dispositifs de contrôle, pour garantir que les entreprises s'adaptent aux nouvelles menaces et qu'elles protègent les clients contre la cybercriminalité ;
- L'application et l'exécution de sanctions économiques, y compris celles ayant un effet extraterritorial et celles résultant de tensions géopolitiques et plus particulièrement les restrictions économiques prises à l'encontre de la Russie;
- Les attentes et exigences réglementaires croissantes relatives à divers aspects de la résilience opérationnelle, y compris l'attention croissante portée à la réponse des institutions aux perturbations opérationnelles ; et
- La mise en œuvre de l'Autorité de Résolution Européenne (SRB) et la capacité de la Banque a disposer des mesures de résolution d'ici fin 2023.

HSBC Continental Europe continue de renforcer ses processus et ses contrôles pour la production de ses déclarations réglementaires, notamment en ayant recours à des spécialistes externes sur ces sujets. HSBC Continental Europe continue de tenir les régulateurs informés des résultats défavorables des examens externes et internes ainsi des progrès dans le renforcement de l'environnement de contrôle.

HSBC Continental Europe et ses succursales sont soumises à des risques fiscaux dans les pays où elles opèrent. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe et ses succursales sont soumises à des risques fiscaux dans les pays où elles opèrent. HSBC Continental Europe et ses succursales sont soumis aux lois fiscales des pays dans lesquels la Banque opère et font l'objet de contrôles fiscaux habituels diligentés par les administrations fiscales. L'interprétation ou l'application par la Banque de ces lois peut différer de celle faite par les autorités fiscales, auquel cas des provisions pourront être comptabilisées pour les dettes fiscales qui seraient réclamées par les administrations. Cependant, les montant finalement acquittés pourraient différer substantiellement des montants provisionnés en fonction du résultat final des litiges.

Suite aux restructurations importantes en 2022 concernant HSBC Continental Europe et l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH, le risque de transfer pricing va augmenter pour la banque.

La position actuelle de l'administration fiscale sur les activités de dérivés /actions françaises pourrait aussi avoir un impact financier sur l'activité de la banque ; l'administration fiscale française considère ainsi que sur les opérations de marche comme les prêts/emprunts de titres , futures , forwards et autres dérivés, les banques ne peuvent bénéficier de l'exonération de retenue a la source sur les dividendes d'actions françaises des lors qu'elle agissent en tant qu'intermédiaire et reverseraient ces dividendes a des contreparties étrangères qui auraient du en supporter une. Ce sujet est suivi de très près en coordination avec la Fédération Bancaire Française.

Risques liés aux opérations

HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

HSBC Continental Europe utilise des modèles dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul du capital réglementaire, des provisions pour risques, de la juste valeur de certains instruments financiers, des autorisations de crédit, des tests de résistance, de la prévention des délits financiers et du risque de fraude.

HSBC Continental Europe pourrait dans certains cas subir des conséquences négatives de décisions prises sur la base de l'utilisation de modèles, en particulier lorsque ces modèles sont mal construits ou mal mis en œuvre, lorsque leurs résultats sont mal interprétés, ou utilisés en dehors du cadre prévu, ou en lien avec une incertitude d'estimation s'il se produit certains événements dont la probabilité n'avait pas été prise en compte lors de la conception du modèle. L'occurrence de tels événements est rendue plus probable dans l'environnement incertain et sans précédent créé par la pandémie de Covid-19 et le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne.

Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité de la Banque, ses perspectives, les conditions financières dans lesquelles elle opère, ses résultats opérationnels, le capital minimum requis, et la réputation de la Banque. L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une stricte surveillance de la part des autorités de supervision, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés par les banques pour le calcul des actifs pondérés du risque (« Risk Weighted Assets »). En cas de faiblesse importante de ces modèles, les autorités de supervision sont susceptibles d'exiger que la Banque développe de nouveaux modèles ou d'imposer des exigences en capital supplémentaires.

À titre informatif, les actifs pondérés du risque au 31 décembre 2022 comprenaient 42,3 milliards EUR au titre du risque de crédit (dont 49,2 % méthode IRB avancée, 19,4 % méthode fondation et 28,5 % méthode standard), 6,0 milliards EUR au titre du risque de crédit de contrepartie (dont 26,3 % méthode fondée sur les modèles internes, 49,8 % méthode standard et 12,9 % *credit valuation adjustment* (« *CVA* »), 5,7 milliards EUR au titre de risque opérationnel (100 % méthode standard), et 3,5 milliards EUR au titre du risque de marché (dont 96,5 % méthode fondée sur les modèles internes). Voir table 2 *Overview of risk weighted exposure amounts (« OV1 »)* 2022 HSBC Continental Europe Pillar 3 – page 3. Une proportion significative de ces montants est calculée par des modèles internes.

De même, la Banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plate-forme de négociation, comme les produits dérivés négociés de gré à gré. La juste valeur est obtenue par déduction des prix observables d'instruments similaires. Ces modèles utilisent des données observables (juste valeur de type « Niveau 2 ») ou, dans certains cas, des données inobservables qui sont alors estimées de façon prudente (juste valeur de type « Niveau 3 »).

À titre informatif, au 31 décembre 2022, la valeur des actifs évalués en « Niveau 2 » s'élevait à 74,8 milliards EUR, et les passifs à 67,2 milliards EUR ; les actifs évalués en « Niveau 3 » représentaient 4,4 milliards EUR, et les passifs 1,9 milliards EUR (cf. Document d'enregistrement Universel 2022 de HSBC Continental Europe, Note 13 des états financiers consolidés, page 212).

Les conséquences économiques de la hausse de l'inflation mondiale et des augmentations significatives des taux d'intérêt ont eu un impact sur la fiabilité des résultats des modèles, par exemple dans le cas des modèles IFRS 9 utilisés pour estimer les provisions pour risques, car ceux-ci ont été contraints de fonctionner au-delà du domaine dans lequel ils ont été construits et calibrés. Par conséquent, les modèles IFRS 9 dans les conditions économiques actuelles génèrent des résultats qui

peuvent ne pas évaluer avec précision le niveau réel de la qualité de crédit. Afin de calculer une évaluation plus réaliste des actifs, des contrôles compensatoires, tels que des ajustements de gestion post-modèle fondés sur le jugement d'experts, sont nécessaires. De telles mesures d'atténuation nécessitent un degré important de jugement. Il existe un risque que les résultats/performances réelles futures diffèrent de ces ajustements. La hausse des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers ont également eu un impact sur la performance des modèles de risque de marché, comme le modèle *Value at Risk*. Cela a nécessité une surveillance accrue des modèles et un recalibrage. À plus long terme, les modèles devront probablement être redéveloppés pour tenir compte des effets de l'évolution des taux et des marchés financiers.

L'adoption de modèles sophistiquées, incluant l'intelligence artificielle et l'apprentissage par les machines, par HSBC Continental Europe et l'industrie financière pourrait également entraîner une augmentation du risque de modèle. HSBC Continental Europe s'est engagée à modifier ses activités commerciales pour gérer les défis liés au climat, à l'environnement et au développement durable, ce qui aura également une incidence sur le risque de modèle. Les modèles joueront un rôle important dans la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers sur les risques liés au climat.

L'incertitude quant aux effets des changements climatiques et environnementaux sur le long terme et l'absence de données fiables et qualitatives sur le climat sont un défi pour obtenir des résultats fiables et précis pour ces modèles.

Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de son système d'information. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La fiabilité et l'intégrité de l'infrastructure informatique de HSBC Continental Europe et de ses bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de ses applications bancaires et de ses processus, et ainsi protéger la marque HSBC dans le monde entier. Le risque technologique est étroitement lié au risque de mauvaise gestion des données. Le bon fonctionnement des systèmes de paiement, des contrôles financiers, de la gestion du risque, de l'analyse de crédit et de son reporting, de la comptabilité, du service client et des autres systèmes informatiques, ainsi que des réseaux de télécommunication avec les centres de traitements informatiques, sont critiques pour les opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service ou de données prolongée, ou toute brèche substantielle affectant l'intégrité des données, qu'elle survienne en interne ou via un fournisseur, pourrait provoquer de sérieux dommages dans la faculté de HSBC Continental Europe à servir ses clients, contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles l'institution opère, et causer des dommages à long terme. L'impact sur la réputation pourrait être significatif, et provoquer un effet négatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Aucune perturbation ou évènement significatif n'est cependant à signaler pour HSBC Continental Europe en 2022. HSBC continue à investir dans la fiabilité de ses infrastructures technologiques afin d'harmoniser les systèmes informatiques au sein de HSBC Continental Europe et d'améliorer le dispositif de contrôles au sein du périmètre informatique.

Les pertes opérationnelles liées a la sécurité de l'information était EUR 0,07m en 2022.

HSBC Continental Europe reste exposée à un large éventail de risques cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La menace de *cyber-attaques* reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier. L'incapacité à protéger les opérations du Groupe HSBC contre la cybercriminalité ou les cyberattaques peut entraîner des pertes financières, des perturbations pour les clients ou une perte de données. Cela pourrait nuire à la réputation du Groupe HSBC et à sa capacité d'attirer et de garder des clients. Les *cyber* menaces les plus répandues visent à empêcher les clients d'accéder aux services en ligne en essayant d'exploiter les vulnérabilités des systèmes (par le biais de logiciels malveillants ou d'accès non autorisés), de perturber les activités et de provoquer la perte de données.

Ces derniers mois, la guerre russo-ukrainienne a suscité des inquiétudes concernant des *cyber-actions* offensives de la Russie et les impacts potentiels sur les activités de HSBC Continental Europe. Cependant, à l'heure actuelle, rien ne prouve que HSBC, en particulier pour les services financiers en dehors de l'Ukraine et de la Russie, soit visée par des *cyber-attaques* sponsorisées par un État.

HSBC Continental Europe analyse continuellement l'évolution des *cybermenaces*, en maintenant des contacts étroits avec ses pairs et les partenaires gouvernementaux.

Il n'y a eu aucun incident « cyber » significatif ayant une incidence sur les clients ou les opérations de HSBC Continental Europe en 2022, grâce aux contrôles en place et malgré les attaques nombreuses observées quotidiennement.

Cependant, le risque demeure que de futures *cyber attaques*, qu'elles soient directes ou indirectes en ciblant un fournisseur, aient un effet négatif important sur les activités de HSBC Continental Europe, sa situation financière, les résultats de ses opérations, ses perspectives et sa réputation.

Il n'y a pas eu de pertes opérationnelles relatives aux risques « *cyber* » en 2022.

Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services qui peuvent être exposés à des risques que HSBC Continental Europe peut ne pas connaître. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Dans le cadre de la stratégie d'externalisation du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les catégories d'activités externalisées sont multiples et comprennent par exemple les « reportings », la gestion des risques ainsi que certains process liés à l'activité de dépositaires. Le nombre de prestations essentielles le plus élevé concerne la fonction « *Digital Business Services* », couvrant toutes les lignes de métiers et fonctions et sont principalement des prestations intra-groupe. Pour les prestataires internes, les lieux d'exécutions des services se situent sur plusieurs continents, par exemple en Europe, Asie et Afrique du Nord, permettant un plan de continuité de d'activité entre toutes ces localisations. Parmi les succursales et les filiales de HSBC Continental Europe, la France (dont les filiales françaises) est le pays qui externalisent le plus de prestations essentielles, suivi par le Luxembourg et Malte. Les régulateurs ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières de services fournis par des tiers, notamment la manière dont sont prises les décisions d'externalisation et dont les relations clés sont gérées, particulièrement pour les prestations essentielles. Les risques provenant de tierces parties peuvent être plus complexes à gérer, comme les incidents opérationnelles, des *cyber-attaques*, les tensions géopolitiques.

Une insuffisance dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, de réglementation et de relation clients pour toutes les lignes de métiers et les fonctions chez HSBC Continental Europe. Cela pourrait avoir des impacts, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action HSBC cotée en bourse et à sa réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte défavorable à ses activités, ses clients, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Ainsi, pour répondre aux récentes évolutions réglementaires, principalement liées à la mise en œuvre des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne relatives à l'externalisation, HSBC Continental Europe a continué à renforcer en 2022 son dispositif de gestion des risques de tiers afin de gérer ces risques de manière cohérente au sein des différentes entités et départements. La banque vise à travailler sur un dispositif de gestion des risques de tiers plus automatisés avec une harmonisation des différentes réglementations des succursales et filiales des entités de HSBC Continental Europe (par exemples: registre des services,

l'évaluation de la matérialité, l'évaluation des risques), particulièrement dans un contexte de programme de transformation avec les intégrations de Malte et de l'Allemagne ainsi que leur réglementation locales sur l'externalisation.

Par ailleurs, les travaux de remédiation liés aux tiers préexistants sont en cours de finalisation. Toute externalisation d'un service critique doit être présenté au Forum des de suivi des tiers et formellement approuvée par le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe et notifié aux différents régulateurs.

Il n'y a pas eu d'incidents significatif en 2022.

Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite des actions stratégiques de HSBC Continental Europe est exposée à un risque d'exécution qui pourrait amoindrir les effets attendus des initiatives stratégiques. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe a une stratégie claire et ciblée qui s'inscrit pleinement dans celle du Groupe HSBC : devenir la Banque internationale de référence pour les clientèle d'entreprises en Europe continentale.

Dans ce cadre, la stratégie de HSBC Continental Europe est d'accompagner en priorité les entreprises qui cherchent à bénéficier du réseau international du Groupe HSBC et notamment des activités de banque transactionnelle et de financement, avec des services patrimoniaux ciblés pour les particuliers. Mener à bien cette stratégie reposera sur la capacité de HSBC Continental Europe à développer les synergies entre les différentes lignes métiers et régions du Groupe HSBC dans le monde, tout en s'appuyant sur un modèle opérationnel fonctionnel pour ses activités en Europe continentale.

HSBC Continental Europe continue d'adapter son modèle opérationnel à travers la mise en place d'un grand nombre de projets, ayant pour objectif de soutenir le développement de l'activité de HSBC Continental Europe tout en poursuivant la mise en place des programmes réglementaires. Des éléments complémentaires peuvent être trouvés dans la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en France et Europe continentale » en page 6. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe demandent des décisions difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC Continental Europe pourrait ne pas identifier correctement les effets de levier recherchés et les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

La mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe nécessite la mobilisation de ressources et la mise en place d'une gestion de projets appropriée. L'importance et la complexité des projets de transformation en cours représentent un risque d'exécution accru. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe est significatif et a des conséquences directes sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe. L'environnement économique reste également incertain, notamment concernant les impacts de la récession, de l'inflation élevée, des changements de réglementations et des tensions géopolitiques, et cela pourrait entraîner des conséquences sur les activités et la mise en œuvre des programmes de transformation de HSBC Continental Europe.

Si la mise en œuvre des actions stratégiques ou des programmes réglementaires n'aboutit pas, la santé financière, la rentabilité et les perspectives de HSBC Continental Europe pourraient être impactées négativement et de plus amples conséquences sur ses clients, sur son résilience opérationnelle et sur des aspects, réglementaires et réputationnels pourraient survenir. Le risque d'exécution lié au nombre croissant de projets structurels est suivi par un comité de supervision des projets de transformation pour HSBC Continental Europe.

Le volume croissant d'activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel peut entraîner d'importantes violations des lois sur la protection des données personnelles. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les processus des métiers reposent sur un large volume de données personnelles qui sont de plus en plus traitées dans des juridictions hors UE afin de répondre aux exigences opérationnelles de la Banque. Si la délocalisation des activités de traitement des données personnelles présente des avantages notables, elle augmente également considérablement le risque que les données personnelles en question soient traitées d'une manière incompatible avec les standards élevés imposés par le Règlement Général sur la Protection des Données et l'arrêt Schrems II. Cette problématique est d'autant plus pertinente que la Banque est de plus en plus dépendante des activités de traitement menées en Inde, au Sri Lanka ou en Égypte – qui sont des juridictions connues pour leur relatif manque de cadre réglementaire dans le domaine de la protection des données personnelles ainsi que pour leur manque de culture de la protection de la vie privée. Bien qu'aucun incident significatif lié aux activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel n'ait été identifié en 2022, il n'en demeure pas moins que le volume croissant de flux de données à caractère personnel entre les entités HSBC de l'UE et les juridictions hors UE génère un risque résiduel modéré sur le non-respect de la protection des données personnelles.

La gestion des données de HSBC Continental Europe doit être suffisamment robuste pour faire face à l'augmentation des volumes de données et l'évolution des réglementations. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

Les processus des métiers s'appuient sur un large volume de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données, y compris leurs délais de rétention et de suppression, leur qualité et leur architecture ne sont pas suffisamment robustes, des interventions manuelles, des réconciliations ou des ajustements peuvent s'imposer pour réduire le risque d'erreur de reporting à destination de la Direction ou des régulateurs. Des insuffisances dans les politiques ou les processus, que ce soit en interne ou chez un fournisseur, peuvent également affecter la capacité à utiliser les données au sein de HSBC Continental Europe pour servir nos clients efficacement et/ou améliorer notre offre de produits. Ceci pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, prospects, résultats financiers et réputation de la Banque.

De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données de risque et de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle, dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures réglementaires.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur lié à la gestion des données en 2022.

Depuis ces dernières années, les attentes réglementaires liées à la gestion et à l'architecture des données ont considérablement augmenté. L'impact de fuite de données ou de non-respect de la réglementation est évalué à moyen pour HSBC Continental Europe.

Des tiers pourraient utiliser HSBC Continental Europe pour mener à son insu des activités illégales. Probabilité : Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe doit se conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ci-après « LCB-FT" »), de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption et contre la fraude et de transparence fiscale, ainsi qu'aux attentes et recommandations des régulateurs et du service de renseignement financier national "« TRACFIN" » en la matière. Pour ce faire, HSBC Continental Europe a adopté les politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences législatives et réglementaires locales, telles que les procédures « *Customer Due Diligence* », et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est

destiné à limiter l'exposition de HSBC au risque de crime financier. Depuis ces dernières années, les autorités européennes, américaines et britanniques concentrent particulièrement leur attention à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux, sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes, et sur la lutte contre la corruption au niveau du Groupe.

Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines à la suite des différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des règles en matière de sanctions financières internationales.

Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers. En parallèle, le régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT, et plus récemment sur la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale dans l'industrie bancaire française. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n° 2016–1691 du 9 décembre 2016 dite "« Sapin II" » introduit de nouvelles exigences en matière de lutte contre la corruption et crée l'AFA (Agence Francaise Anti corruption) en charge de la supervision des entreprises françaises dans ce domaine.

Ces dernières années, une augmentation substantielle des nouvelles réglementations affectant les processus opérationnels a été observé, ainsi qu'un accroissement du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur site des activités de la Banque. HSBC Continental Europe a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en accord avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

HSBC Continental Europe poursuit la mise en place des règles, procédures, et contrôles nécessaires afin de respecter les sanctions prises à l'encontre de la Russie dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne tout en respectant la politique de Sanctions du Groupe. Les mesures de Sanctions visant la Russie sont nombreuses et complexes, elles sont dorénavant complétées par les nouvelles dispositions adoptées par l'Union Européenne le 16 décembre dernier. La banque est en relation directe avec les régulateurs et grâce aux associations professionnelles comme la Fédération Bancaire Française (« FBF »), est assurée que des recommandations appropriées soient mises en place afin de mettre en œuvre ces mesures complexes. HSBC Continental Europe suit de très près l'évolution de la situation et agit dans le strict respect des Sanctions.

En outre, de manière appropriée et lorsque cela est permis par la règlementation, la Banque peut faire appel à des tiers afin de réaliser certaines activités concernant l'identification et la vérification de l'identité du client et les obligations en matière de connaissance client, dans le respect de nos procédures de lutte contre blanchiment, des sanctions, de la lutte contre la corruption, de la prévention de la fraude et en matière de transparence fiscale.

Bien qu'autorisée par la réglementation, cette externalisation peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux et/ou de financement de terrorisme, de corruption, de fraude, de fraude et d'évasion fiscale ou encore de violation des règles en matière de sanctions financières internationales. Les prestataires peuvent utiliser la Banque pour mener, à son insu, des activités illégales.

Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité peut nuire à la réputation de HSBC Continental Europe et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières pourraient avoir des incidences défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la situation financière ou les résultat d'exploitation.

Au sein de HSBC Continental Europe, tous les mois, toutes les transactions sont analysées afin de détecter les signes de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de corruption, de fraude et de non-respect des dispositions réglementaires en matière de sanctions financières internationales.

Afin de s'assurer de l'efficacité de ses politiques une formation obligatoire doit être réalisée par l'ensemble des employés de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur en 2022.

Les mesures de gestion des risques de HSBC Continental Europe peuvent être défaillantes. Probabilité: Probable / Impact: Moyen.

La gestion des risques fait partie intégrante de toutes les activités de HSBC Continental Europe. Le risque représente l'exposition à l'incertitude et à la variabilité du rendement qui en découle. Plus précisément, le risque équivaut à l'effet négatif sur la rentabilité ou la situation financière découlant de différentes sources d'incertitude, notamment le risque de crédit lié à la Banque de détail et d'entreprise, le risque lié aux produits non-cotés, le risque opérationnel, le risque assurantiel, le risque de concentration, le risque de liquidité et de financement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque lié aux régimes de retraite et le risque réglementaire.

Pour gérer ses risques, HSBC Continental Europe utilise une gamme d'outils de gestion des risques : la cartographie des risques, qui évalue tous les risques à horizon 12 mois, l'appétence au risque, qui est l'articulation du niveau et des types de risques que HSBC Continental Europe est prêt à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques, les risques majeurs et les risques émergents. Les risques dit *« Top Risks »* sont des risques, qui si ils ne sont pas gérés et/ou atténués par HSBC Continental Europe, peuvent avoir un impact matériel sur le Groupe, la région ou des métiers de HSBC Continental Europe. Un risque émergent est défini comme un risque qui pourrait avoir un impact matériel sur le profil de risque du Groupe, la Région ou des métiers de HSBC Continental Europe, mais qui n'est pas géré activement et n'est pas immédiat. L'horizon du risque émergent est supérieur à 24 mois.

Bien qu'HSBC Continental Europe, utilise un ensemble large et diversifié de techniques de surveillance et de réduction des risques, ces méthodes et les jugements qui accompagnent leur application ne peuvent pas anticiper tous les événements défavorables. L'incapacité à gérer les risques de manière appropriée pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, le résultat d'exploitation, les perspectives, la stratégie et la réputation de la Banque.

Risques liés à l'activité

Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. Probabilité : Probable/Impact :Élevé.

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs et des sommes dues par les contreparties dans le cadre des transactions sur dérivés sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier, peut réduire la valeur de nos actifs et la possibilité de la réaliser, ce qui nécessiterait d'augmenter la dépréciation des créances.

Le risque est de mésestimer l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC Continental Europe utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut ne pas être exacte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC Continental Europe. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du degré d'inexactitude de ses estimations.

Le suivi des contreparties potentiellement affectées a été renforcé avec la pandémie de Covid-19, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilité du profil de risque des clients.

HSBC Continental Europe a continué de s'appuyer sur les mesures prises en 2020 pour préserver sa position et ses clients, face à l'incertitude économique générée par la pandémie.

L'impact de la Covid-19 sur le portefeuille de clientèle de particuliers a été fortement atténué par les mesures de soutien proposées, y compris les moratoires accordés par HSBC à ses clients, ce qui représente 493 millions d'euros d'exposition, soit 2,3 % du portefeuille, au 31 décembre 2022. 99 % de ces reports de paiement ont été apurés et des retards de paiement constatés ont été limités, avec 1 % présentant actuellement des retards. L'autre principale mesure de soutien a été le programme de prêts garantis par le gouvernement ; Prêt Garanti d'État (« PGE »). Les montants sont modestes dans le portefeuille de la Banque de détail. Ce programme a été prolongé jusqu'à fin juin 2022, mais la demande pour ces prêts est restée faible en 2022 de la part des clients de la Banque privée et de gestion de patrimoine.

Une surveillance spécifique a été mise en place concernant l'activité PGE, les lignes tirées, et les demandes de moratoire. En plus du processus habituel d'identification des risques, un forum spécifique mensuel a été mis en place en 2020 pour identifier et discuter des clients les plus vulnérables à la pandémie et qui seraient potentiellement sujets à des restructurations dans les 12 mois à venir. Avec le temps, le focus de ce forum est devenu plus large que les conséquences de la pandémie stricto sensu.

Le portefeuille *Business Banking (" BB »)* a été identifié comme le segment le plus vulnérable. Afin de suivre le risque de cette population SME BB, HSBC Continental Europe a établi une liste de priorités en termes de suivi pour les clients représentant la plus grande partie du portefeuille SME en France, selon des facteurs d'identification de risques multicritères. Les priorités en termes de suivi du risque (P1 risque majeur, P2 risque potentiel, P3 risque moins élevé), déterminées selon certains critères, dictent la fréquence des contacts que les Conseillers de Clientèle doivent avoir avec leurs clients.

Un *« overlay »* IFRS9 relatif au risque de crédit dans le portefeuille BB en France, et une estimation en terme d'*Expected Credit Losses (« ECL »* – pertes de crédit attendues), ont été réalisés au 3eme trimestre 2021, et a été réduit depuis.

HSBC Continental Europe estime que la relative bonne performance de ce portefeuille SME en France à ce stade reste fragile, et que la situation financière pourrait se détériorer pour certains de ces clients au moment du remboursement de leur PGE – qui constitue une dette supplémentaire qui devra être remboursée. Le remboursement de ces prêts a désormais commencé, et HSBC Continental Europe reçoit des demandes d'extension dans l'environnement économique actuel. Bien qu'il soit trop tôt pour dire si cela est systémique, la vigilance est de mise.

Dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, HSBC Continental Europe effectue continuellement des analyses de risque de premier ordre et de second ordre. Le risque de première ordre (peu élevé avant la guerre russo-ukrainienne) a été continuellement réduit, et HSBC Continental Europe à identifié les secteurs et les clients individuels considérés comme les plus vulnérables d'un point de vue du risque de second ordre en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un exercice continu.

HSBC Continental Europe continue d'utiliser ses processus d'identification des risques et de gestion de portefeuille, y compris un système d'alerte précoce amélioré, afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Pour la Banque privée et de gestion de patrimoine, la guerre russo-ukrainienne n'a eu qu'un impact direct limité sur le portefeuille. Les impacts indirects de l'environnement macroéconomique général sont resté limités avec seulement un montant très modeste de prêts à taux variables exposés au risque d'augmentation des taux d'intérêt. Un accent sur l'accessibilité financière a été entrepris et l'impact est considéré comme limité.

Du côté de *"wholesale banking"*, HSBC Continental Europe a connu des dépréciations individuelles nouvelles ou accrues depuis le 3e trimestre 2022, certaines en raison du risque de second ordre lié à la guerre russo-ukrainienne, et certaines étant des cas idiosyncratiques. A ce stade, alors que HSBC Continental Europe ne constate aucune détérioration systémique de la qualité de crédit de son portefeuille, l'environnement macro-économique particulièrement difficile requiert une attention accrue.

Au 31 décembre 2021 les actifs pondérés liés au risque de crédit s'élevaient à 42,3 milliards EUR, soit 72,2 % du total des actifs pondérés - voir table 2 *Overview of risk weighted exposure amounts (« OV1 »)* 2022 HSBC Continental Europe Pillar 3 – page 3.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de -127 millions EUR en 2022 à comparer à -41 millions EUR en 2021. Cette augmentation reflète des provisions sur créances douteuses en hausse.

HSBC Continental Europe est exposée à un risque lié au ressources humaines (en volume et en compétences) résultant d'un taux d'attrition élevé et d'une problématique de rétention des talents. Probabilité : Probable/Impact : Élevé.

La mise en œuvre de la transformation reste une priorité clé pour HSBC Continental Europe, qui accentue quelque peu les difficultés locales existantes liées à l'attraction, la rétention et le développement des talents. La nécessité de rester agile, de s'adapter en permanence aux changements rapides et aux besoins de compétences, ajoutée aux nouvelles manières de travailler, aux compétences nouvelles et à des exigences réglementaires qui évoluent, tout en étant soumis à une pression croissante découlant de la crise géopolitique actuelle, entraînent des conséquences importantes sur la charge de travail, l'engagement et le bien-être des collaborateurs après la pandémie.

Alors que la capacité de HSBC Continental Europe à mettre en œuvre les restructurations prévues dépend clairement des capacités et compétences disponibles, la difficulté des métiers et fonctions à obtenir des ressources adéquates en temps et en heure pourrait compromettre son aptitude à mettre en œuvre efficacement les changements structurels requis et à atteindre les objectifs stratégiques.

Il est essentiel de continuer à avoir la capacité d'attirer, de retenir, de développer et de motiver les employés, cadres dirigeants et talents. Les difficultés de ressources humaines évoquées sont principalement liées à des niveaux élevés de charge de travail et d'attrition, combinés à des problématiques de bien-être, résultant

d'un déploiement concomitant des différents plans de transformation à travers l'Europe. La charge de travail issue des obligations réglementaires liées aux réformes et aux projets de restructuration continue à impacter significativement la charge de travail des collaborateurs. Des problématiques d'attrition et de rétention des talents, ainsi qu'une compétition plus prononcée au sein du marché de l'emploi ciblant très souvent des profils particuliers dotés de compétences et d'expériences spécifiques sont identifiées. Ces dernières sont principalement engendrées par la reprise de l'activité économique qui avait chuté après la pandémie de Covid-19, et accentuent les risques liés aux ressources humaines. Plusieurs actions de rétention ont été mises en place en Europe afin de limiter l'attrition des effectifs et de permettre le bon déroulement des activités régulières, mais aussi la livraison des projets de transformation.

Les conséquences de la guerre russo-ukrainiene sur la région ne sont pas négligeables : des actions visant à aider les collaborateurs et à réduire les niveaux de stress observés, ainsi que les impacts psychosociaux, sont déployées localement au sein des différents pays. Les effets de la pandémie de Covid-19 ont diminué au cours des mois passés.

- L'attrition, qui avait diminué durant la pandémie connait une augmentation plus prononcée sur les marchés clefs comme au sein de métiers plus spécifiques, créant de potentiels manque de ressource. Au 31 décembre 2022, l'attrition volontaire globale en 2022 de HSBC Continental Europe (hors Malte et Allemagne) s'élevait à 9 % +1.2 % contre l'an dernier et un objectif de 7 % et 7 % +1.7 % contre l'an dernier pour les employés les plus performants (*Top performers*) .
- Le Groupe HSBC s'est donné des objectifs de parité femmes/hommes clairs et transparents pour le niveau de cadres dirigeants. L'objectif initial était que 30 % soient des femmes en 2020, et 35 % en 2025. En décembre 2022 (hors Malte et Allemagne) 31 % des « *Senior Executives* » étaient des femmes. En complément, au quatrième trimestre 2021, HSBC Continental Europe s'est engagé à la parité hommes/femmes au sein du Comité exécutif dès 2024.

HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie. Probabilité : Probable/Impact : Elevé.

Le risque de crédit est le risque de perdre de l'argent en raison de l'incapacité ou du manque de volonté d'une contrepartie à honorer une obligation financière. Dès lors qu'il est possible qu'une contrepartie ne paie pas une somme d'argent due, ne respecte pas un engagement financier ou n'honore pas une créance, il existe un risque de crédit. De nombreux types de transactions présentent un risque de crédit. Le risque de crédit de contrepartie se matérialise dans le cas d'une exposition indirecte par le biais de transactions de gré à gré ou de d'opérations de pension : les deux parties s'engagent à effectuer des paiements futurs, dont les montants dépendent de la valeur de marché d'un produit sous-jacent (par exemple le taux de change entre le dollar américain et le yen japonais).

HSBC Continental Europe est exposée à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des chambres de compensation, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels.

- Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie détenue ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de l'exposition de la transaction. L'incapacité de la réalisation de la garantie doit comprendre les cas résultants d'un changement de loi qui pourrait influer sur la capacité de HSBC Continental Europe à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels. De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe.
- La capacité de HSBC Continental Europe à effectuer des transactions courantes pour financer les opérations et gérer les risques peut être impactée négativement par les actions ou le manque de solidarité commerciale d'autres institutions de services financiers. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.
- La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, créé des risques pour HSBC Continental Europe. En tant que membre compensateur, HSBC Continental Europe est tenue d'absorber les pertes subies par une contrepartie centrale en raison du défaut d'autres membres compensateurs ou de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre leurs membres et les clients qui pourrait augmenter plutôt que réduire l'exposition de HSBC Continental Europe au risque systémique. Dans le même temps, la capacité à gérer un tel risque au sein de HSBC Continental Europe sera réduite car le contrôle en a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.
- La liquidité et la concentration de l'exposition de marché sous-jacente ou de la garantie financière, ainsi que leur corrélation potentielle avec la qualité de crédit de la contrepartie, font partie des clés de voûte du risque de contrepartie.

HSBC Continental Europe a également une exposition au risque de crédit découlant de mesures d'atténuations telles que des swaps de crédit et autres dérivés de crédit, dont chacun est comptabilisé à sa juste valeur. Le risque de défaut des contreparties influe sur la juste valeur des swaps de défaut de crédit et autres dérivés de crédits utilisés comme mesures d'atténuation car la juste valeur est fonction de l'évaluation et du risque perçu de l'instrument sous-jacent contre lequel la protection a été achetée.

Afin d'illustrer la gestion du risque de contrepartie, on notera qu'au début de la guerre russo-ukrainienne certaines contreparties ont fait l'objet d'une surveillance accrue, notamment les entités se trouvant en Europe de l'Est ou opérant dans certains secteurs tels que l'énergie, le pétrole et l'aéronautique. Des exercices de tests de résistance ont été utilisés pour réévaluer le portefeuille de HSBC Continental Europe.

Au cours du développement de la guerre russo-ukrainienne, la réduction des risques des contreparties liées à la Russie a été effectuée, ce qui a permis de se retrouver sans exposition. Ceci est resté vrai après l'intégration de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les désaccords concernant les montants de garantie échangées et les échecs de paiement, via une communication étroite avec les principaux intervenants d'activités de marchés et de conservation de titres.

Au 31 décembre 2022 les actifs pondérés relatifs au risque de contrepartie s'élevaient à 6,0 milliards EUR.

Voir aussi table 2 *Overview of risk weighted exposure amounts (« OV1 »)* 2022 HSBC Continental Europe Pillar 3 – page 3 et les pages 140-142 (Risque de contrepartie) du Document d'enregistrement universel 2022 de HSBC Continental Europe.

Les entreprises d'assurance de HSBC Continental Europe sont exposées à des risques liés aux taux de sinistres et aux changements dans le comportement des assurés. Probabilité : Probable/Impact : Elevé.

HSBC Continental Europe offre divers produits d'assurance aux clients avec lesquels elle entretient des relations bancaires, y compris plusieurs types de produits d'assurance-vie. Le coût des sinistres comme des garanties peut être influencé par de nombreux facteurs, notamment les taux de mortalité et de morbidité, les taux de rachat et de résiliation et, dans le cas d'un

contrat d'épargne, la performance des actifs à l'appui des passifs. L'évolution défavorable de l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des effets négatifs importants sur les activités de HSBC Continental Europe, sa situation financière, les résultats de ses opérations et ses perspectives.

Dans la situation actuelle, la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des rachats de la part des clients de HSBC Assurances Vie (France) car le taux de rendement proposé par le fonds en euro pourrait être inférieur au taux de rendement d'autres produits d'épargne. En outre, le projet de vente du réseau pourrait aussi avoir un impact défavorable concernant les rachats et réduire les souscriptions et les versements.

En cas de rachats massifs dans la configuration actuelle des taux d'intérêt, HSBC Assurances Vie (France) devrait vendre une partie de son portefeuille obligataire et ainsi réaliser une partie de ses pertes latentes.

HSBC Life Assurance (Malte) est également exposée au risque de rachats et, plus précisément, à une évolution différente des rachats en fonction des types de produits. Une augmentation des rachats sur les produits les plus rentables réduirait les bénéfices attendus sur le portefeuille actuel.

On note également un risque lié à des taux de rachat plus faibles sur les polices à primes fixes pour lesquels le niveau de prime ne couvre plus le coût du risque, en particulier sur les polices anciennes et de longue maturité.

Les risques non financiers sont inhérents aux activités de HSBC Continental Europe, y compris le risque de fraude. Probabilité :Probable/Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe est exposée à de nombreux types de risques non financiers inhérents aux opérations bancaires. Le risque non financier peut être défini comme le risque pour HSBC Continental Europe de ne pas atteindre sa stratégie ou ses objectifs en raison de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Il comprend les éléments suivants : activités frauduleuses et autres activités criminelles (tant internes qu'externes), défaillances des processus ou des procédures, infractions à la réglementation ou à la loi, rapports financiers erronés et erreurs fiscales, événements externes et défaillance ou indisponibilité des systèmes. Ces risques sont également présents lorsque HSBC Continental Europe s'appuie sur des fournisseurs ou vendeurs externes pour fournir des services en interne et à ses clients.

En particulier, les fraudeurs peuvent cibler n'importe lequel des produits, services et canaux de distribution de HSBC Continental Europe, y compris les prêts, les services bancaires par Internet, les paiements, les comptes bancaires et les cartes. Cela peut entraîner une perte financière pour HSBC Continental Europe et/ou ses clients, une expérience client défavorable, une atteinte à la réputation et un litige potentiel, une procédure réglementaire, une action administrative ou une autre procédure contradictoire dans toute juridiction dans laquelle HSBC Continental Europe opère, selon les circonstances de l'événement.

Ces risques non financiers pourraient avoir un effet négatif significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives, la stratégie et la réputation de HSBC Continental Europe.

La principale typologie des pertes dues à la fraude chez HSBC Continental Europe reste la fraude par carte bancaire, suivie de la fraude au paiement et de la fraude aux prêts pour la Banque de détail. Les pertes côté « *wholesale banking* » sont minimes et émanent principalement des cas de fraude à la carte bancaire.

Les arnaques aux faux ordres de virements (fraude Président, fraude au changement de coordonnées bancaires fournisseurs, faux technicien) continuent de faire des victimes parmi les clients des services bancaires de « *wholesale banking* ». Les escroqueries aux faux placements, aux frais anticipés et à la romance sont les types les plus couramment utilisés par les fraudeurs contre les clients de la Banque de détail. Il existe également un risque accru de fraude interne en raison des projets de transformation en cours tels que la vente des activités de Banque de détail en France et en Grèce ainsi que le climat macroéconomique général et la crise touchant le coût de la vie.

Les difficultés économiques prolongées dues à la pandémie de Covid-19 associées aux pressions inflationnistes sur les marchés développés et émergents causées par des perturbations logistiques et les évolutions géopolitiques devraient encore mettre à rude épreuve les entreprises et complexifier les scénarios de fraude perpétués de longue date. Les mesures visant à contenir l'inflation via des hausses de taux d'intérêt sont susceptibles d'exacerber ce risque avec des clients soumis à une pression exceptionnelle et qui peinent à obtenir ou à conserver un accès au crédit. Les clients pourraient maquiller leurs positions ou entreprendre des transactions fictives pour continuer à négocier. Sur la base d'observations historiques, le risque de pertes dues à la fraude a tendance à augmenter après les périodes de ralentissement économique, avec un décalage de six à douze mois. Un programme de travail mondial complet a été lancé en 2021 pour gérer les risques liés aux procédures, au personnel, la technologie et au modèle opérationnel correspondant, avec une mise œuvre en 2022 et une intégration complète en 2023 pour atténuer le risque de fraude au crédit. Les pertes liées à la fraude chez HSBC Continental Europe sont restées faibles au cours des dernières années.

Risques liés aux états financiers

La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes. Probabilité : Peu Probable/Impact : Moyen.

La préparation des états financiers implique des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant des impacts sur les montants enregistrés au bilan (actifs, passifs) et au compte de résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitude tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations.

Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et sont basés sur des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances.

Les impacts des révisions apportées aux estimations comptables sont reconnus sur la période au cours de laquelle l'estimation est revue et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et notre situation financière sont celles qui impliquent un niveau élevé d'incertitude et ont un impact significatif sur les états financiers. En 2022, elles comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, l'évaluation des instruments financiers, les actifs d'impôt différé, les provisions, la dépréciation des parts dans les entreprises liées ou dans les titres de participation des filiales, et les actifs non courants disponibles à la vente.

L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux estimés sur la base de l'information disponible à la date de clôture.

L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC Continental Europe pourrait être significatif. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

La mesure des pertes de crédit attendues *(ECL)* implique la sélection et la calibration de modèles complexes et l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour intégrer des informations pertinentes relatives aux événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques prévisionnelles. De plus, la référence au jugement est également importante en matière de détermination de ce qui est considéré comme une augmentation significative du risqué de crédit ainsi que le fait générateur de la comptabilisation initiale des facilités renouvelables.

L'évaluation d'une possible dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, et la mesure de toute dépréciation, implique la référence au jugement pour déterminer les principales hypothèses, incluant les taux d'actualisation, les estimations de flux de trésorerie pour les périodes pour lesquelles des flux de trésorerie détaillés sont disponibles et la prévision à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. L'évaluation et la comptabilisation des actifs d'impôt différé impliquent un jugement significatif sur la probabilité et la suffisance des résultats futurs taxables, tout en tenant compte de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires imposables existantes, des évolutions fiscales et des réorganisations.

La comptabilisation et l'évaluation des provisions impliquent des jugements significatifs en raison du degré élevé d'incertitude relative à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle, et dans l'estimation de la probabilité et du montant de toute sortie de trésorerie qui pourrait survenir. L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier lorsque des modèles utilisés incluent des données non observables.

L'évaluation de la dépréciation des parts dans des entreprises liées ou dans les titres de participations des filiales implique des jugements significatifs dans la détermination de la valeur d'utilité, en particulier l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus qui découlent de la conservation de l'investissement, basé sur un certain nombre d'hypothèses formées par le management.

Les critères de classification des actifs disponibles à la vente impliquent des jugements significatifs au regard du caractère hautement probable ainsi que du délai anticipé pour la réalisation de la vente. Le calcul de la juste valeur moins le coût de vente implique des techniques d'évaluation intégrant des données observables et non observables sur le marché, et le calcul de toute dépréciation pour perte associée est soumis à des estimations comptables.

Enfin, IFRS 17 est en vigueur depuis le 1er janvier 2023 et aura un impact sur le rythme/calendrier de reconnaissance des profits de l'activité d'assurance La Banque pourrait également être tenue d'appliquer rétroactivement des normes nouvelles ou révisées, ce qui conduirait à retraiter des états financiers de l'exercice précédent, des montants matériels.

Risques significatifs – liés aux activités bancaires et assurantielles

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC Continental Europe sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de crédit Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.	Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, financement du négoce, de crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.	Le risque de crédit est : • **mesuré** comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • **contrôlé** à l'aide de limites détaillées *via* un cadre de délégation d'autorité ; et • **géré** à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
Risque de trésorerie Le risque d'avoir des capitaux, des liquidités ou des ressources de financement insuffisants pour faire face aux obligations financières et satisfaire aux exigences réglementaires, y compris le risque d'impact négatif sur les bénéfices ou le capital en raison des risques de change structurels et des variations des taux d'intérêt du marché, et y compris les risques financiers découlant de la fourniture passée et actuelle de pensions et d'autres avantages postérieurs à l'emploi au personnel et aux personnes à leur charge.	Le risque de trésorerie découle des changements apportés aux ressources respectives et aux profils de risque en raison du comportement des clients, des décisions de gestion ou de l'environnement externe.	Le risque de trésorerie est : • **mesuré** par l'appétit au risque et des limites plus granulaires, définies pour fournir une alerte précoce en cas d'augmentation du risque, des ratios minimaux de mesures réglementaires pertinentes et des mesures pour surveiller les principaux facteurs de risque ayant une incidence sur les ressources de trésorerie ; • **contrôlé** et projeté par rapport à l'appétits au risque en utilisant des plans d'exploitation fondés sur des objectifs stratégiques ainsi que des tests de résistance ; et • **géré** par le contrôle des ressources en lien avec les profils de risque, les objectifs stratégiques et les flux de trésorerie.
Risque de marché Le risque que les mouvements de marché impactent les revenus et la valeur des positions.	Les expositions au risque de marché sont séparées en deux parties : • les portefeuilles de *trading* ; et • les portefeuilles de *banking*.	Le risque de marché est : • **mesurés et contrôlés** à l'aide de la *Value at Risk*, des *tests* de résistance des sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • **géré** à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le *RMM*.
Risque climatique Le risque climatique fait référence aux conséquences financières et non financières qui peuvent résulter du changement climatique et de la transition vers une économie plus verte.	Le risque climatique peut se matérialiser à travers : • le risque physique, qui découle de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques ; • le risque de transition, qui découle du processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone ; et • le risque d'écoblanchiment, qui découle de l'acte d'induire en erreur, volontairement ou non, les parties prenantes concernant la stratégie de la Banque en matière de climat, l'impact/les avantages climatiques d'un produit ou d'un service, ou encore, les engagements ou performances climatiques des clients.	Le risque climatique est : • **mesuré** à l'aide d'une variété de mesures d'appétence au risque et d'indicateurs de gestion clés, qui évaluent l'impact du risque climatique sur l'ensemble de la taxonomie des risques ; • **contrôlé** par l'utilisation de tests de résistance ; et • **géré** par le respect des seuils définis d'appétence au risque et par l'utilisation de politiques spécifiques.

Description des risques – activité bancaire (suite)

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de résilience		
Le risque de résilience représente l'incapacité à fournir des activités essentielles de la Banque aux clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.	Le risque de résilience peut être le résultat d'une myriade de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. On peut citer, parmi les facteurs justifiant l'attention croissante portée au thème de la résilience, les évolutions technologiques rapides, les comportements changeants des clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.	Le risque de résilience est composé de : • la définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ; • la supervision de l'environnement du risque et du contrôle ; • le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.
Risque de non-conformité réglementaire		
Il s'agit du risque de violation de la lettre et/ou de l'esprit des textes applicables à HSBC Continental Europe, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la Banque.	Le risque de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.	Le risque de non-conformité réglementaire est : • **mesuré** grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC Continental Europe, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • **contrôlé** en vertu de l'évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, des conclusions des inspections d'audits interne et externe, et des résultats des missions d'inspection réalisées par les autorités de tutelle ; et • **géré** par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC Continental Europe assure une gestion proactive des risques et/ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.
Risque de criminalité financière		
Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la fraude (et notamment la lutte contre la fraude fiscale) ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.	HSBC Continental Europe est exposée à des risques de criminalité financière dans les cas suivants : • utilisation de ses services pour légitimer les profits d'activités illégales • recours aux services de la Banque pour financer une organisation terroriste ; • réalisation de transactions vers des pays ou des individus sanctionnés ; • corruption active ou passive ou sous tout autre forme de des collaborateurs.	Le risque de criminalité financière fait l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôle adapté et la production de mesures d'évaluation de ce risque. Ce risque est présenté et géré en *Risk Management Meeting*.
Risque de modèle		
Le risque que des décisions soient prises sur la base de modèles dont les prédictions peuvent s'avérer peu fiables.	Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non. Les modèles se distinguent par leur caractère prédictif, qui ne peut être au mieux qu'une approximation simplifiée des phénomènes complexes auxquels la banque est confrontée. Le risque de modèle peut se manifester sous plusieurs forme : erreurs de méthode dans la conception des modèles, erreurs dans leur implémentation informatique, utilisation de modèles en dehors du cadre pour lequel ils ont été conçus, ou plus simplement occurrence d'événements complexes dont la probabilité a été négligée lors de la conception du modèle.	Le risque de modèle est : • **mesuré** par une activité régulière de validation indépendante des modèles, qui permet d'identifier des lacunes (constats) et d'évaluer la performance de façon globale. Des indicateurs agrégés permettent de mesurer le recours à des modèles non validés ou présentant des défauts importants déjà détectés ; • **contrôlé** par une surveillance continue de la performance des modèles par la première ligne de défense (équipes propriétaires et utilisatrices des modèles) et par les vérifications de la seconde ligne de défense (équipe de gestion du risque de modèle). Les audits internes et externes ciblés ainsi que des revues des organismes de supervision sont également utilisés par la Banque pour améliorer la surveillance de ses risques de modèle ; et • **géré** par la mise en place de mesures destinées à diminuer, atténuer ou contrôler le risque de chaque modèle, par la création de politiques et procédures adéquates, et le contrôle de leur application et de leur efficacité.

Les compagnies d'assurance filiales de HSBC Continental Europe sont réglementairement séparées des opérations de banque. Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe.

Les opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques – assurantiel

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier La capacité à apparier les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	L'exposition aux risques financiers provient : • du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur *cash-flow* futurs ; • du risque de crédit et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés.	Le risque financier est : • **mesuré** (i) pour le risque de crédit, en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie, (ii) pour le risque de marché, en termes de capital économique, d'indicateurs internes et de fluctuations de variables financières clés, et (iii) pour le risque de liquidité, en termes d'indicateurs internes, y compris des tests de résistance sur les projections de *cash-flow* ; • **contrôlé** au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et • **géré** dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.	Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, et des taux de renonciation et de rachat.	Le risque assurantiel est : • **mesuré** en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance-vie (passif) et du capital économique alloué au risque de souscription ; • **contrôlé** à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et • **géré** dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Cela inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion de sinistres.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC Continental Europe, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement l'appétit au risque en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la Banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC Continental Europe ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC Continental Europe en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC Continental Europe sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC Continental Europe *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;
- la représentation de HSBC Continental Europe en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy ("LCEP")* expose la politique relative au contrôle des grands risques de HSBC Continental Europe, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'ACPR et de la BCE.

L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC Continental Europe respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la sur concentration et / ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;

- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers sont étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S *(settlement risk)* : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux / banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC Continental Europe (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au *RMM et* au Comité des Risques de HSBC Continental Europe, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022, 3 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (16 groupes au 31 décembre 2021).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC Continental Europe a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises *(Wholesale Credit Risk)* est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale ("EAD") de HSBC Continental Europe.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial *(Commercial Real Estate)* et les opérations à effet de levier *(Leveraged Buy Outs)* sont régis par des limites maximales (Caps) et des directives sectorielles définies par HSBC Continental Europe et / ou le Groupe HSBC. Les limites (caps) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux / banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC Continental Europe à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques de HSBC Continental Europe, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe est fourni à la Direction Générale et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe.

Concernant l'exercice 2022, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC Continental Europe sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls 5 pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne, la République Tchèque, les Pays-Bas, Malte et les Etats-Unis.

Les expositions sur ces pays sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine, la Russie ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC Continental Europe.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont réparties en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based ("IRB")*, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement

du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières.

Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management ("PM")* réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps ("CDS")*. Ces achats de *CDS* sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par *CDS* s'élèvent à 199 millions EUR au 31 décembre 2022 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes.

Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating ("CRR")* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Classement par qualité du crédit

	Titres de dettes souveraines	Obligations / autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit externe	Note de crédit interne[1]	12 mois Probabilité de défaut %	Note de crédit interne[2]	Probabilité 12 mois de défaut %
Strong	BBB et supérieur	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	band 1 à band 2	0,000 – 0,500
Good	BBB- à BB	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	band 3	0,501 – 1,500
Satisfactory	BB- à B et non noté	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	band 4 à band 5	1,501 – 20,000
Sub-standard	B- à C	B- à C	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	band 6	20,001 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	band 7	100

1 *Note de crédit de l'emprunteur* Customer risk rating ("CRR").
2 12-month point-in-time ("PIT") *pondérées en fonction des probabilités de défaut ("PD").*

Définitions des catégories de notation

- *"Strong"* : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues.
- *"Good"* : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible.
- *"Satisfactory"* : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré.
- *"Sub-standard"* : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important.
- "Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts							
	Strong €m	*Good* €m	*Satisfactory* €m	*Sub-standard* €m	Créances douteuses et contentieuses €m	Total €m	Pertes de crédit attendues €m	Net €m
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	9 583	11 650	16 470	3 756	1 711	43 170	(830)	42 340
– particuliers	76	2 254	70	104	103	2 607	(48)	2 559
– sociétés non financières	7 404	8 342	14 766	3 529	1 589	35 630	(773)	34 857
– établissements financiers non bancaires	2 103	1 054	1 634	123	19	4 933	(9)	4 924
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 300	294	1 639	–	–	7 233	–	7 233
Caisse, banques centrales et CCP	59 734	–	–	–	–	59 734	–	59 734
Comptes d'encaissement	471	–	5	–	–	476	–	476
Opérations de prise en pension – hors-*trading*	15 084	214	76	–	–	15 374	–	15 374
Investissements financiers	1 149	–	7	–	–	1 156	–	1 156
Actifs détenus en vue de la vente[1,3]	21 513	1 803	2 001	140	328	25 785	(144)	25 641
Comptes de régularisation et autres actifs	20 429	693	886	16	11	22 035	–	22 035
– endossements et effets acceptés	4	–	2	–	–	6	–	6
– autres actifs	20 425	693	884	16	11	22 029	–	22 029
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global[2]	16 376	2 543	250	–	–	19 169	(10)	19 159
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	9 801	109	849	–	–	10 759	–	10 759
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 164	116	20	–	–	2 300	–	2 300
Instruments dérivés	55 554	3 395	966	14	31	59 960	–	59 960
Actifs détenus en vue de la vente	121	–	–	–	–	121	–	121
Total bilan	217 158	20 817	23 169	3 926	2 081	267 151	(984)	266 167
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	81,3 %	7,8 %	8,7 %	1,5 %	0,8 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	67 461	19 182	16 076	1 869	139	104 727	(39)	104 688
– prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit pour les prêts et créances sur la clientèle	31 730	19 110	15 964	1 869	139	68 812	(38)	68 774
– prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit pour les prêts et créances sur les établissements de crédit	35 731	72	112	–	–	35 915	(1)	35 914
Garanties financières	2 727	1 088	685	167	55	4 722	(9)	4 713
Champs d'application de la norme IFRS 9 : Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	70 188	20 270	16 761	2 036	194	109 449	(48)	109 401
Autres engagements sur prêts révocables	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties d'exécution et autres garanties	5 845	2 822	2 979	612	93	12 351	(24)	12 327
Hors champs d'application de la norme IFR5 9 : Engagements de prêts révocables et garanties non financières	5 845	2 822	2 979	612	93	12 351	(24)	12 327
Total nominal amount off-balance sheet	76 033	23 092	19 740	2 648	287	121 800	(72)	121 728
Au 31 décembre 2022	293 191	43 909	42 909	6 574	2 368	388 951	(1 056)	387 895

1 *Dont 17 468 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2022.*

2 *Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.*

3 *Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.*

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit (suite)

	Encours bruts							
	Strong	*Good*	*Satisfactory*	*Sub-standard*	Créances douteuses et contentieuses	Total	Pertes de crédit attendues	Net
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	28 995	9 471	16 934	3 714	1 293	60 407	(795)	59 612
– particuliers[1]	20 169	1 630	1 041	26	372	23 238	(162)	23 076
– sociétés non financières	7 191	6 870	14 374	3 686	921	33 042	(631)	32 411
– établissements financiers non bancaires	1 635	971	1 519	2	–	4 127	(2)	4 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 240	69	1 523	1	–	6 833	(1)	6 832
Caisse, banques centrales et CCP	37 714	235	114	–	–	38 063	–	38 063
Comptes d'encaissement	156	–	–	–	–	156	–	156
Opérations de prise en pension – hors-*trading*	19 840	524	123	–	–	20 487	–	20 487
Investissements financiers	–	–	7	–	–	7	–	7
Comptes de régularisation et autres actifs	11 050	474	1 637	7	1	13 169	–	13 169
– endossements et effets acceptés	5	–	1	–	–	6	–	6
– autres actifs	11 045	474	1 636	7	1	13 163	–	13 163
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global[2]	12 793	1 779	193	–	–	14 765	(6)	14 759
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	10 713	287	615	–	–	11 615	–	11 615
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 226	289	134	–	–	2 649	–	2 649
Instruments dérivés	37 171	1 327	984	151	1	39 634	–	39 634
Total bilan	165 898	14 455	22 264	3 873	1 295	207 785	(802)	206 983
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	79,8 %	7,0 %	10,7 %	1,9 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	58 128	12 617	15 731	1 101	53	87 630	(15)	87 615
Garanties financières	9 009	235	298	51	21	9 614	(11)	9 603
Champs d'application de la norme IFRS 9 : Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	67 137	12 852	16 029	1 152	74	97 244	(26)	97 218
Autres engagements sur prêts révocables	645	707	322	9	7	1 690	–	1 690
Garanties d'exécution et autres garanties	4 139	2 839	2 961	499	108	10 546	(29)	10 517
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 : Engagements de prêts révocables et garanties non financières	4 784	3 546	3 283	508	115	12 236	(29)	12 207
Total hors bilan	71 921	16 398	19 312	1 660	189	109 480	(55)	109 425
Au 31 décembre 2021	237 819	30 853	41 576	5 533	1 484	317 265	(857)	316 408

1 *Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.*

2 *Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.*

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours bruts							
	Strong	*Good*	*Satisfactory*	*Sub-standard*	Créances douteuses et contentieuses	Total	Pertes de crédit attendues	Net
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	9 583	11 650	16 470	3 756	1 711	43 170	(830)	42 340
– stage 1	9 298	11 270	13 348	604	–	34 520	(34)	34 486
– stage 2	285	380	3 122	3 152	–	6 939	(123)	6 816
– stage 3	–	–	–	–	1 708	1 708	(673)	1 035
– POCI[3]	–	–	–	–	3	3	–	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 300	294	1 639	–	–	7 233	–	7 233
– stage 1	5 263	51	1 639	–	–	6 953	–	6 953
– stage 2	37	243	–	–	–	280	–	280
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti[4]	118 380	2 710	2 975	156	339	124 560	(144)	124 416
– stage 1	118 093	2 297	1 975	29	–	122 394	(6)	122 388
– stage 2	287	413	1 000	127	–	1 827	(18)	1 809
– stage 3	–	–	–	–	339	339	(120)	219
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	67 461	19 182	16 076	1 869	139	104 727	(39)	104 688
– stage 1	65 680	17 787	13 908	951	–	98 326	(4)	98 322
– stage 2	1 781	1 395	2 168	918	–	6 262	(18)	6 244
– stage 3	–	–	–	–	139	139	(17)	122
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières[1]	2 727	1 088	685	167	55	4 722	(9)	4 713
– stage 1	2 692	968	522	39	–	4 221	(1)	4 220
– stage 2	35	120	163	128	–	446	(1)	445
– stage 3	–	–	–	–	55	55	(7)	48
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	203 451	34 924	37 845	5 948	2 244	284 412	(1 022)	283 390
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global[2]	16 376	2 543	250	–	–	19 169	(10)	19 159
– stage 1	16 149	2 445	235	–	–	18 829	(10)	18 819
– stage 2	227	98	15	–	–	340	–	340
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2022	219 827	37 467	38 095	5 948	2 244	303 581	(1 032)	302 549

1 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*

2 *Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.*

3 "POCI" Purchased or originated credit-impaired *: Dépréciation de crédit acheté ou créé.*

4 *Inclut les expositions détenues en vue de la vente liées aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce. Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.*

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage (suite)

	Encours bruts							
	Strong	*Good*	*Satisfactory*	*Sub-standard*	Créances douteuses et contentieuses	Total	Pertes de crédit attendues	Net
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti[4]	28 995	9 471	16 934	3 714	1 293	60 407	(795)	59 612
– *stage 1*	27 785	8 490	12 779	1 550	–	54 295	(46)	54 249
– *stage 2*	1 210	981	4 155	2 164	–	4 819	(97)	4 722
– *stage 3*	–	–	–	–	1 291	1 291	(650)	641
– POCI[3]	–	–	–	–	2	2	(2)	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 240	69	1 523	1	–	6 833	(1)	6 832
– *stage 1*	5 212	69	1 523	1	–	6 805	(1)	6 804
– *stage 2*	28	–	–	–	–	28	–	28
– *stage 3*	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	68 760	1 233	1 881	7	1	71 882	–	71 882
– *stage 1*	68 760	1 228	1 865	–	–	71 853	–	71 853
– *stage 2*	–	5	16	7	–	28	–	28
– *stage 3*	–	–	–	–	1	1	–	1
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	58 128	12 617	15 731	1 101	53	87 630	(15)	87 615
– *stage 1*	58 105	12 439	14 702	593	–	85 839	(5)	85 834
– *stage 2*	23	178	1 029	508	–	1 738	(5)	1 733
– *stage 3*	–	–	–	–	53	53	(5)	48
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières[1]	9 009	235	298	51	21	9 614	(11)	9 603
– *stage 1*	9 009	235	285	23	–	9 552	(2)	9 550
– *stage 2*	–	–	13	28	–	41	(7)	34
– *stage 3*	–	–	–	–	21	21	(2)	19
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	170 132	23 625	36 367	4 874	1 368	236 366	(822)	235 544
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global[2]	12 793	1 779	193	–	–	14 765	(6)	14 759
– *stage 1*	12 733	1 762	188	–	–	14 683	(6)	14 677
– *stage 2*	60	17	5	–	–	82	–	82
– *stage 3*	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI[3]	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	182 925	25 404	36 560	4 874	1 368	251 131	(828)	250 303

1 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*
2 *Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.*
3 "POCI" Purchased or originated credit-impaired *: Dépréciation de crédit acheté ou créé.*
4 *Les classifications des encours bruts par* stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC Continental Europe pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC Continental Europe en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter aux annexes des états financiers consolidés.

Synthèse du risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les encours bruts des instruments financiers auxquels sont appliquées des dépréciations dans le cadre de la norme IFRS 9, et la provision associée pour perte de crédit attendue.

En raison de la nature prédictive de la norme IFRS 9, le périmètre des instruments financiers concernés est plus important que sous la norme précédente IAS 39. Le tableau suivant présente la répartition des prêts et provisions par type de prêt et nature de contrepartie.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Encours bruts	**Pertes de crédit attendues[1]**	Encours bruts	Pertes de crédit attendues[1]
	€m	**€m**	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	**43 170**	**(830)**	60 407	(795)
– particuliers	**2 607**	**(48)**	23 238	(162)
– sociétés non financières	**35 630**	**(773)**	33 042	(631)
– établissements financiers non bancaires	**4 933**	**(9)**	4 127	(2)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	**7 233**	**–**	6 833	(1)
Autres actifs financiers au coût amorti :	**98 775**	**–**	71 882	–
– caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	**–**	38 063	–
– comptes d'encaissement	**476**	**–**	156	–
– opérations de prises en pensions – Hors *trading*	**15 374**	**–**	20 487	–
– investissements financiers[3]	**1 156**	**–**	7	–
– comptes de régularisation et autres actifs[4]	**22 035**	**–**	13 169	–
Actifs détenus en vue de la vente[2,8]	**25 785**	**(144)**	–	–
Total bilan	**174 963**	**(974)**	139 122	(796)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	**104 727**	**(39)**	87 630	(15)
– particuliers	**1 372**	**–**	1 325	–
– sociétés non financières	**55 815**	**(37)**	39 803	(12)
– sociétés financières	**47 540**	**(2)**	46 502	(3)
Garanties financières[5]	**4 722**	**(9)**	9 614	(11)
– particuliers	**24**	**–**	24	–
– sociétés non financières	**2 918**	**(9)**	9 102	(11)
– sociétés financières	**1 780**	**–**	488	–
Total hors bilan[6]	**109 449**	**(48)**	97 244	(26)
Total bilan et hors bilan	**284 412**	**(1 022)**	236 366	(822)

	Juste valeur	**Pertes de crédit attendues[7]**	Juste valeur	Pertes de crédit attendues[7]
	€m	**€m**	€m	€m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	**17 917**	**(10)**	16 071	(6)

1 *Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.*

2 *Dont 17 468 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2022 (2021 : 17 573 millions EUR).*

3 *Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 180 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.*

4 *Comprend uniquement les instruments financiers soumis à la norme IFRS 9. Les "Comptes de régularisation et autres actifs" tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 180 comprennent les actifs financiers et non financiers.*

5 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*

6 *Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.*

7 *Les Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la pertes de crédit attendues. La variation de la perte de crédit attendue est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.*

8 *Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.*

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2022

	Encours bruts[1]					Pertes de crédit attendues					Couverture des pertes attendues sur crédit				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	34 520	6 939	1 708	3	43 170	(34)	(123)	(673)	–	(830)	0,1	1,8	39,4	–	1,9
– particuliers	2 355	149	103	–	2 607	(7)	(9)	(32)	–	(48)	0,3	6,0	31,1	–	1,8
– sociétés non financières	27 481	6 560	1 586	3	35 630	(26)	(107)	(640)	–	(773)	0,1	1,6	40,4	–	2,2
– établissements financiers non bancaires	4 684	230	19	–	4 933	(1)	(7)	(1)	–	(9)	–	3,0	5,3	–	0,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 953	280	–	–	7 233	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	98 725	39	11	–	98 775	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus en vue de la vente[3,4]	23 669	1 788	328	–	25 785	(6)	(18)	(120)	–	(144)	–	1,0	36,6	–	0,6
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	98 326	6 262	139	–	104 727	(4)	(18)	(17)	–	(39)	–	0,3	12,2	–	–
– particuliers	1 260	109	3	–	1 372	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	50 260	5 420	135	–	55 815	(4)	(16)	(17)	–	(37)	–	0,3	12,6	–	0,1
– sociétés financières	46 806	733	1	–	47 540	–	(2)	–	–	(2)	–	0,3	–	–	–
Garanties financières[5]	4 221	446	55	–	4 722	(1)	(1)	(7)	–	(9)	–	0,2	12,7	–	0,2
– particuliers	22	1	1	–	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	2 447	417	54	–	2 918	(1)	(1)	(7)	–	(9)	–	0,2	13,0	–	0,3
– sociétés financières	1 752	28	–	–	1 780	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2022	266 414	15 754	2 241	3	284 412	(45)	(160)	(817)	–	(1 022)	–	1,0	36,5	–	0,4

1 *Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.*
2 "POCI" *ou* Purchased or Originated Credit Impaired *: dépréciation de crédit acheté ou créé.*
3 *Inclut 17 468 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2022.*
4 *Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.*
5 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de *"Stage 1"* à *"Stage 2"*.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des encours en *"Stage 2"* entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré.

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2022

	Encours bruts			Pertes de crédit attendues			Couverture des pertes attendues sur crédit		
	Stage 2	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*	*Stage 2*	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*	*Stage 2*	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*
	€m	*€m*	*€m*	*€m*	*€m*	*€m*	*%*	*%*	*%*
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6 939	*74*	*362*	(123)	*(1)*	*(1)*	1,8	*1,4*	*0,3*
– particuliers	149	*19*	*4*	(9)	*(1)*	–	6,0	*5,3*	–
– sociétés non financières	6 560	*55*	*330*	(107)	–	*(1)*	1,6	–	*0,3*
– établissements financiers non bancaires	230	–	*28*	(7)	–	–	3,0	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	280	–	*9*	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	39	*24*	*10*	–	*(1)*	–	–	*4,2*	–
Actifs détenus en vue de la vente[2]	1 788	*4*	*4*	(18)		*(2)*	1,0	–	*50,0*

1 Les comptes à vue en stage 2 *ne sont pas présentés dans ce tableau.*
2 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2021 (suite)

	Encours bruts[1]					Pertes de crédit attendues					Couverture des pertes attendues sur crédit				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI[2]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	50 604	8 510	1 291	2	60 407	(46)	(97)	(650)	(2)	(795)	0,1	1,1	50,3	100,0	1,3
– particuliers[3]	22 244	622	372	–	23 238	(12)	(14)	(136)	–	(162)	0,1	2,3	36,6	–	0,7
– sociétés non financières[5]	24 278	7 843	919	2	33 042	(32)	(83)	(514)	(2)	(631)	0,1	1,1	55,9	100,0	1,9
– établissements financiers non bancaires	4 082	45	–	–	4 127	(2)	–	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 805	28	–	–	6 833	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	71 853	28	1	–	71 882	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	85 839	1 738	53	–	87 630	(5)	(5)	(5)	–	(15)	–	0,3	9,4	–	–
– particuliers	1 300	24	1	–	1 325	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	38 161	1 591	51	–	39 803	(4)	(3)	(5)	–	(12)	–	0,2	9,8	–	–
– financier	46 378	123	1	–	46 502	(1)	(2)	–	–	(3)	–	1,6	–	–	–
Garanties financières[4]	9 552	41	21	–	9 614	(2)	(7)	(2)	–	(11)	–	17,1	9,5	–	0,1
– particuliers	23	–	1	–	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	9 041	41	20	–	9 102	(2)	(7)	(2)	–	(11)	–	17,1	10,0	–	0,1
– financier	488	–	–	–	488	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	224 653	10 345	1 366	2	236 366	(54)	(109)	(657)	(2)	(822)	–	1,6	48,1	100,0	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
2 "POCI" ou Purchased or Originated Credit Impaired *: dépréciation du crédit acheté ou créé.*
3 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.
4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.
5 Les classifications des encours bruts par stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2021 (suite)

	Encours bruts			Pertes de crédit attendues			Couverture des pertes attendues sur crédit		
	Stage 2	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*	*Stage 2*	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*	*Stage 2*	*Dont : 1 à 29 jours de retard[1]*	*Dont : 30 et plus jours de retard[1]*
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti[2]	8 510	*32*	*262*	(97)	–	–	1,1	–	–
– particuliers	622	*27*	*20*	(14)	–	–	2,3	–	–
– sociétés non financières[2]	7 843	*5*	*231*	(83)	–	–	1,1	–	–
– établissements financiers non bancaires	45	–	*11*	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	28	*25*	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	28	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 *ne sont pas présentés dans ce tableau.*
2 Les classifications des encours bruts par stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Décomposition des encours en Stage 2 au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous indique la typologie des encours en *"Stage 2"* et de leur montant de provision pour pertes attendues entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Le tableau indique le motif pour lequel la créance a été transférée en *Stage 2*, et a donc présenté une augmentation significative du risque de crédit.

Le motif Quantitatif est indiqué quand la probabilité de défaut de la créance dépasse des seuils quantitatifs définis pour le portefeuilles de détail et d'entreprises, comme précisé dans la Note 1.2 page185.

Le motif Qualitatif couvre principalement les dégradations de CRR, et les encours classés en surveillance *(watch worry)*.

Pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation d'une hausse significative du risque de crédit, se référer à la Note 1.2 pages 190-191.

Décomposition du Stage 2 au 31 décembre 2022

	Encours bruts				**Pertes de crédit attendues**				
Prêts et créances sur la clientèle	**Particuliers**	**Sociétés non financières[2]**	**Etablissements financiers non bancaires**	**Total**	**Particuliers**	**Sociétés non financières**	**Etablissements financiers non bancaires**	**Total**	**Couverture des pertes attendues sur crédit Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**%**
Quantitatif[1]	**114**	**2 608**	**77**	**2 799**	**(6)**	**(66)**	**(1)**	**(73)**	**2,6**
Qualitatif	**35**	**3 704**	**135**	**3 874**	**(2)**	**(42)**	**(5)**	**(49)**	**1,3**
30 jours de retard minimum	**1**	**248**	**17**	266	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**0,4**
Total Stage 2	**150**	**6 560**	**229**	**6 939**	**(8)**	**(109)**	**(6)**	**(123)**	**1,8**

1 Les déclencheurs quantitatifs incluent un "décalage d'un mois" et « d'autres montants réconciliés ».

Décomposition du stage 2 au 31 décembre 2021

	Encours bruts				Pertes de crédit attendues				
Prêts et créances sur la clientèle	Particuliers	Sociétés non financières[2]	Etablissements financiers non bancaires	Total[2]	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	Couverture des pertes attendues sur crédit Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%
Quantitatif[1]	572	4 730	28	5 330	(12)	(19)	–	(31)	0,6
Qualitatif	30	2 884	6	2 920	(2)	(64)	–	(66)	2,3
30 jours de retard minimum	20	229	11	260	–	–	–	–	–
Total stage 2	622	7 843	45	8 510	(14)	(83)	–	(97)	1,1

1 Les déclencheurs quantitatifs incluent un "décalage d'un mois" et « d'autres montants réconciliés ».
2 Les classifications des encours bruts par stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables.

Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable.

Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	Au 31 décembre 2022		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	**42 340**	**–**	**42 340**
– particuliers	**2 559**	**–**	**2 559**
– sociétés non financières	**34 857**	**–**	**34 857**
– établissements financiers non bancaires	**4 924**	**–**	**4 924**
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	**7 233**	**–**	**7 233**
Autres actifs financiers au coût amorti	**99 039**	**(1 463)**	**97 576**
– caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	**–**	**59 734**
– comptes d'encaissement	**476**	**–**	**476**
– opérations de prise en pension – hors-*trading*	**15 374**	**(1 463)**	**13 911**
– investissements financiers	**1 156**	**–**	**1 156**
– autres actifs et immobilisations corporelles	**22 299**	**–**	**22 299**
Actifs détenus en vue de la vente[1,3]	**23 761**	**–**	**23 761**
Instruments dérivés	**59 960**	**(58 047)**	**1 913**
Exposition totale du bilan au risque de crédit	**232 333**	**(59 510)**	**172 823**
Total hors bilan	**121 737**	**–**	**121 737**
– garanties financières et contrats similaires[2]	**17 049**	**–**	**17 049**
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	**104 688**	**–**	**104 688**
Total bilan et hors bilan	**354 070**	**(59 510)**	**294 560**

1 Dont 17 468 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2022.
2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 32.
3 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.

Exposition maximale au risque de crédit (suite)

	Au 31 décembre 2021		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	59 612	–	59 612
– particuliers[1]	23 076	–	23 076
– sociétés non financières	32 411	–	32 411
– établissements financiers non bancaires	4 125	–	4 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 832	(234)	6 598
Autres actifs financiers au coût amorti	72 053	(2 120)	69 933
– caisse, banques centrales et CCP	38 063	–	38 063
– comptes d'encaissement	156	–	156
– opérations de prise en pension – hors-*trading*	20 487	(2 120)	18 367
– investissements financiers	7	–	7
– autres actifs et immobilisations corporelles	13 340	–	13 340
Actifs détenus en vue de la vente	2	–	2
Instruments dérivés	39 634	(39 544)	90
Exposition totale du bilan au risque de crédit	178 133	(41 898)	136 235
Total hors bilan	109 425	–	109 425
– garanties financières et contrats similaires[2]	20 120	–	20 120
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 305	–	89 305
Total bilan et hors bilan	287 558	(41 898)	245 660

1 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.
2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 30.

Incertitudes dans la mesure et analyse de sensibilité des ECL

En raison de la détérioration du contexte macro-économique, la détermination des ECL et des jugements à dire d'expert a été confrontée à un niveau élevé d'incertitude courant 2022. L'inflation, la contraction économique, la hausse des taux d'intérêt, combinés au contexte géopolitique et aux problèmes liés aux chaines d'approvisionnement ont contribué à ce haut degré d'incertitude durant l'année.

La mesure des pertes de crédit attendues nécessite le recours à des hypothèses à dire d'expert et à des estimations dans des proportions significatives. Nous déterminons plusieurs scénarios économiques fondés sur des prévisions, nous appliquons ces hypothèses aux modèles de crédit pour estimer les pertes de crédit futures, et nous attribuons à ces résultats un facteur de probabilité pour aboutir à des ECL non biaisées. Des ajustements à dire d'expert sont appliqués pour tenir compte des événements survenus tardivement, des limitations relatives aux données et modèles utilisés, et des faiblesses des modèles.

Au 31 décembre 2022, les ajustements à dire d'expert ont diminué comparé au 31 décembre 2021. Cette diminution des ajustements liés au Covid-19 et à des secteurs en risque est due à leur meilleure prise en compte dans les scénarios macro-économiques et les résultats des modèles de crédit.

Méthodologie

Quatre scénarios économiques sont utilisés pour prendre en compte l'environnement économique actuel et représenter le point de vue de la Direction sur les impacts envisageables. Ces scénarios sont alignés avec la vision de HSBC des risques principaux et émergents.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, afin de s'assurer de la bonne prise en compte des risques majeurs liés à la pandémie, un quatrième scénario, plus sévère, a été considéré pour le calcul des ECL. A compter du quatrième trimestre de 2021, la méthodologie de HSBC a été modifiée afin d'intégrer de façon permanente le recours à 4 scénarios, dont 2 dégradés, dans le calcul des ECL.

Trois de ces scénarios proviennent des prévisions issues de consensus économiques. Le scénario central représente le cas "le plus probable", auquel est généralement associée la probabilité d'occurrence la plus grande; tandis que les scénarios dégradés *("Downside 1 et 2")* et le scénario favorable *("Upside")* sont construits sur des hypothèses ayant une plus faible probabilité de survenir. Le scénario central est construit à partir de la moyenne d'un panel de prévisionnistes externes *("le consensus")*. Les scénarios favorable et dégradés sont créés à partir d'hypothèses qui intègrent les attentes des prévisionnistes sur l'ensemble des impacts envisagés. Dans les dernières années des scénarios, les projections tendent à converger vers les niveaux des consensus à long-terme. Dans les scénarios *Upside* et *Downside 1,* cette convergence est réalisée mécaniquement en se référant aux évolutions trimestrielles observées historiquement pour les variables macro-économiques concernées.

Le quatrième scénario, dit *"Downside 2"*, est représentatif de la perception par la Direction de HSBC des risques dans le cadre d'un scénario dégradé sévère. Il repose sur un scénario extrême qui va au-delà des résultats proposés par les scénarios des consensus externes. Dans ce scénario, par construction, les variables macro-économiques ne convergent pas à terme vers les niveaux attendus des consensus. Elles peuvent au contraire rester de façon permanente à des niveaux jamais constatés historiquement.

Les caractéristiques des scénarios *Upside* et *Downside 1* sont construites afin d'être cohérentes avec une probabilité d'occurrence de 10 %, tandis que le scénario *Downside 2* est construit sur une probabilité de 5 %. Le scénario central est pondéré avec les 75 % restants. Ce schéma de pondération est considéré comme le plus pertinent pour une estimation non biaisée des ECL dans la plupart des cas. Cependant, la Direction peut modifier ces pondérations lorsque le contexte économique est particulièrement incertain et les risques élevés.

En raison du contexte de risques actuel, la Direction a modifié le schéma de pondération au 4ème trimestre 2022, en allouant plus de poids aux scénarios non centraux.

Description des scénarios économiques

Les hypothèses économiques présentées dans cette section ont été préparées par HSBC sur la base de prévisions externes spécifiquement pour les besoins de calcul des ECL.

Les prévisions économiques font toujours l'objet d'une forte incertitude. Les scénarios favorable et dégradés sont déterminés de façon à tenir compte de la potentielle réalisation d'un certain nombre de risques non financiers.

A la fin de 2022, parmi les risques pesant sur la croissance économique figurait une inflation durable et ses conséquences sur la politique monétaire. Les évolutions rapides des politiques publiques ont aussi renforcé l'incertitude des prévisions.

En Europe, les risques relatifs aux prix de l'énergie et aux difficultés d'approvisionnement restent importants. Les risques géopolitiques aussi, et ils incluent la possibilité d'une escalade de la guerre en Ukraine; le prolongement des tensions entre les États-Unis et d'autres pays d'une part et la Chine d'autre part concernant des sujets économiques et stratégiques; et l'évolution des relations entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne.

Les prévisions économiques pour nos principaux marchés restent dégradées en raison du ralentissement de la croissance du PIB. En Europe, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont altéré les revenus des ménages et augmenté les coûts des entreprises, ralenti la consommation et les investissements, et fait revoir à la baisse les prévisions de croissance. Les effets des projections des taux d'intérêt à la hausse et de croissance à la baisse se matérialisent sur les prix des actifs, avec des prévisions de baisse significative des prix de l'immobilier.

Les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont décrits ci-dessous.

Scénario central du consensus

Le scénario central de HSBC propose une croissance modérée et un niveau élevé d'inflation sur nos principaux marchés. Il présente une période initiale avec un taux de croissance inférieur à la normale dans la plupart de nos principaux marchés, car la hausse de l'inflation et le durcissement des politiques monétaires compressent les marges des entreprises et les revenus disponibles des ménages. La croissance converge ensuite vers les prévisions de long-terme, sous l'effet des mesures des banques centrales qui ramènent l'inflation aux niveaux souhaités.

Notre scénario central suppose que l'inflation a atteint son plus haut niveau fin 2022 dans la plupart de nos principaux marchés mais reste élevée courant 2023, avant de diminuer grâce à la stabilisation des prix de l'énergie et le règlement des problèmes sur les chaines d'approvisionnement. Il anticipe que les banques centrales poursuivront la hausse des taux d'intérêt en 2023 et que l'inflation reviendra à ses niveaux cible dans la plupart des marchés début 2024.

La croissance mondiale est de 1,6 % en 2023 dans le scénario central, et de 2,5 % en moyenne sur les 5 années de projection; ce qui est en deçà de la croissance moyenne sur 5 ans anticipée avant l'émergence de la pandémie.

Les principales caractéristiques de notre scénario central sont :

- L'activité économique des marchés en Europe et Amérique du Nord continue de ralentir. La plupart des économies majeures devraient croitre en 2023 mais à des taux très faibles. Il est anticipé que Hong-Kong et la Chine continentale connaissent une reprise de l'activité économique à partir de 2023 en raison de la suppression des restrictions liées au Covid-19;
- Dans la plupart des marchés, le chômage à des niveaux historiquement bas repart à la hausse en raison du ralentissement de l'activité économique. Le marché du travail reste assez fermé sur nos principaux marchés;

- L'inflation reste élevée dans la plupart de nos principaux marchés en raison des prix de l'énergie et de l'alimentaire. Il est ensuite anticipé que l'inflation revienne aux niveaux visés par les banques centrales au cours des deux années suivantes;
- Les taux d'intérêt continuent de croitre dans la plupart des marchés mais à un rythme moindre. Les taux d'intérêt resteront à un taux élevé mais commenceront à s'atténuer tandis que l'inflation retourne à son niveau cible;
- Le baril de pétrole (*West Texas Intermediate*) est projeté en moyenne à $72 sur la période.

La 1ère version du scénario Central était basée sur les prévisions économiques disponibles en novembre, puis mise à jour en décembre pour tenir compte des évolutions significatives sur les prévisions. La pondération associée à ce scénario est de 60 %.

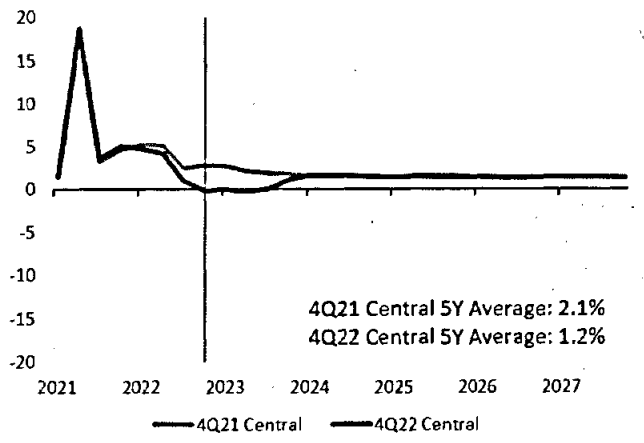
Le tableau ci-dessous décrit les principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario :

Scénario central 2023–2027

	France
	%
Taux de croissance du PIB	
2023: Taux de croissance annuel moyen	0,2
2024: Taux de croissance annuel moyen	1,6
2025: Taux de croissance annuel moyen	1,5
Moyenne sur 5 ans	1,2
Taux de chômage	
2023: taux annuel moyen	7,6
2024: taux annuel moyen	7,5
2025: Taux annuel moyen	7,3
Moyenne sur 5 ans	7,3
Prix de l'immobilier	
2023: Taux de croissance annuel moyen	1,8
2024: Taux de croissance annuel moyen	2,0
2025: Taux de croissance annuel moyen	3,1
Moyenne sur 5 ans	2,8
Taux d'inflation	
2023: Taux annuel moyen	4,6
2024: Taux annuel moyen	2,0
2025: Taux annuel moyen	1,8
Moyenne sur 5 ans	2,4
Probabilité	60

Le graphique compare le scénario central à fin 2021 avec les prévisions économiques actuelles à fin 2022.

Croissance du PIB : comparaison



Note : le PIB est indiqué en pourcentage de variation annuelle.

Scénario favorable du consensus

Comparé au scénario central, le scénario favorable du consensus prévoit un redressement plus rapide de l'activité économique à court-terme, avant de converger sur les tendances à plus long terme. Il propose aussi une baisse plus rapide de l'inflation que dans le scénario central.
Ce scénario repose sur plusieurs hypothèses favorables, dont une résolution rapide des problèmes relatifs aux chaines d'approvisionnement; une fin rapide de la guerre Russie-Ukraine; une désescalade des tensions entre la Chine et les États-Unis; la suppression des restrictions liées au Covid-19 en Asie; et des relations plus fluides entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario favorable

	%	
Taux de croissance du PIB	3,1	T1 2024
Taux de chômage	6,5	T4 2024
Prix de l'immobilier	3,7	T1 2023
Taux d'inflation	0,8	T4 2023
Probabilité	5	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus favorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus élevé et le taux de chômage le plus bas des 2 premières années du scénario. La date à laquelle la valeur est atteinte est indiquée entre parenthèses. Concernant l'inflation, la valeur la plus faible est considérée comme la "meilleure".

Scénarios dégradés

Les scénarios dégradés reposent sur l'intensification et la réalisation de nombreux risques économiques et financiers. Une inflation élevée et une politique monétaire restrictive deviennent des obstacles majeurs pour la croissance globale. Dans les scénarios dégradés, les ruptures dans les chaines d'approvisionnement s'intensifient, amplifié par une croissance de la propagation du Covid-19 et des tensions géopolitiques qui font augmenter l'inflation.

Il est aussi pris en compte le risque d'une hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation due à la guerre Russie-Ukraine, alimentant l'inflation globale et mettant sous pression les revenus des ménages et les couts des entreprises.

La possibilité d'une divergence entre les prévisions d'inflation et les objectifs des banques centrales est aussi un risque. Une boucle salaires-prix déclenchée par l'inflation élevée et des pénuries sur le marché du travail pourraient accentuer durablement la pression sur les salaires, aggravant les pressions sur les coûts et le resserrement des marges des entreprises et des revenus des ménages. Par conséquent, cela générerait le risque d'une vive réaction des banques centrales, d'une remontée plus brutale des taux d'intérêt et en dernière étape d'une récession économique majeure.

Les risques relatifs au Covid-19 reposent sur l'émergence d'un nouveau variant résistant au vaccin, qui nécessiterait la remise en place de mesures de santé publique restrictives. En Asie, suite à la réouverture de la Chine en décembre, la gestion du Covid-19 reste une source majeure de préoccupation, la diffusion rapide du virus pouvant faire craindre l'émergence d'un nouveau variant.

Les risques géopolitiques représentent également une menace, ils comprennent notamment :

- le prolongement de la guerre Russie-Ukraine et sa propagation au-delà des frontières de l'Ukraine;
- des désaccords entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne concernant l'Irlande du Nord
- le prolongement des tensions entre les les États-Unis et d'autres pays d'une part et la Chine d'autre part qui pourrait affecter l'économie globale

Scénario dégradé du consensus

Dans ce scénario dégradé, la reprise économique est substantiellement moindre que dans le scénario central. La hausse du PIB est plus faible, le taux de chômage croît et le prix des actifs chute.

Le scénario présente un choc temporaire de l'offre qui maintient l'inflation plus élevée, avant que la baisse de la demande ne vienne faire baisser les prix des biens et diminuer l'inflation.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario dégradé 1

	%	
Taux de croissance du PIB	(1,4)	T3 2023
Taux de chômage	8,8	T4 2023
Prix de l'immobilier	(0,6)	T4 2023
Taux d'inflation (min)	0,3	T4 2024
Taux d'inflation (max)	7,2	T1 2023
Probabilité	25	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus défavorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus bas et le taux de chômage le plus élevé des 2 premières années du scénario.La date à laquelle la valeur est atteinte est indiquée entre parenthèses. En raison du choc inflationniste, la valeur la plus faible et la plus élevée sont indiquées dans le tableau.

Scénario dégradé 2

Le scénario dégradé 2 propose une récession globale majeure. Dans ce scénario, de nouveaux variants de la Covid-19 émergent et engendrent une hausse majeure des contaminations en 2022, imposant un retour à des programmes de vaccination et la mise en œuvre rapide de mesures de restriction sur la mobilité et les déplacements entre pays. Le scénario prévoit aussi que les gouvernements et les banques centrales ne soient pas en mesure d'augmenter significativement leurs programmes de soutien fiscal et monétaire, ce qui impacte fortement l'économie.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario dégradé 2

	%	
Taux de croissance du POB	(6,8)	T1 2023
Taux de chômage	10,3	T4 2024
Prix de l'immobilier	(6,4)	T2 2024
Taux d'inflation (min)	(2,5)	T2 2024
Taux d'inflation (max)	10,4	T2 2023
Probabilité	10	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus défavorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus bas et le taux de chômage le plus élevé des 2 premières années du scénario.La date à laquelle la valeur est atteinte est indiquée entre parenthèses. En raison du choc inflationniste, la valeur la plus faible et la plus élevée sont indiquées dans le tableau.

Pondération des scénarios

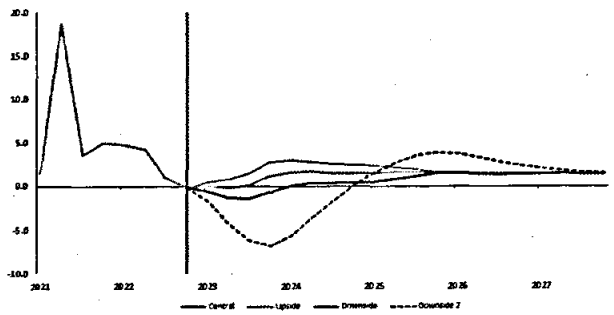
Afin de mesurer l'incertitude économique et d'allouer des probabilités à chacun des scénarios, la Direction a pris en considération à la fois les facteurs mondiaux et spécifiques aux marchés locaux. Cela a conduit à la détermination de probabilités représentatives du point de vue de la Direction de l'incertitude du marché d'HSBC Continental Europe.

Les principaux points d'incertitude dans le scénario central portaient sur :

- la progression de la pandémie de Covid-19 dans les pays asiatiques, et l'annonce de la suppression des mesures sanitaires et de restriction de mobilité en Chine continentale et Hong-Kong;
- un durcissement supplémentaire des politiques monétaires et ses impacts sur les coûts d'emprunt dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, tel que l'habitat;
- les risques d'approvisionnement en gaz en Europe et les impacts en découlant sur l'inflation et les prix des biens;
- les risques sur les chaines d'approvisionnement.

En France, les incertitudes dans les prévisions restent élevées en raison de la forte inflation et de l'exposition de l'Europe à la guerre Russie-Ukraine au travers des coûts économiques résultant de l'imposition de sanctions, des disruptions du commerce et de la dépendance énergétique envers la Russie. Le scénario favorable et le scénario central ont une probabilité cumulée de 65 %.

Le graphique ci-dessous montre les courbes historiques et projetées du taux de croissance du PIB en fonction du scénario.



Principales estimations comptables et principaux éléments de jugement

Le calcul des ECL sous IFRS 9 implique une part significative de jugement, d'hypothèses et d'estimations. Le niveau d'incertitude et de part de jugement est resté élevé en 2022, incluant des ajustements relatifs à :

- la sélection et la pondération des scénarios économiques, en raison de la rapidité de l'évolution des situations économiques, et une dispersion plus grande qu'avant la crise des prévisions économiques. Il y a une part de jugement lors de la formulation d'hypothèses relatives aux effets de l'inflation et des taux d'intérêt, de la croissance mondiale, des perturbations dans les circuits d'approvisionnement...;
- l'estimation des effets économiques de ces scénarios sur les ECL, particulièrement du fait qu'il n'existe pas d'observation historique de la relation entre variables macro-économiques et défauts permettant reflétant la dynamique des conditions macro-économiques actuelles.

Prise en compte des scénarios dans le calcul des ECL

Les modèles sont utilisés pour refléter les scénarios économiques dans le calcul des pertes attendues. Comme indiqué ci-dessus, les modèles basés sur des hypothèses et des données historiques ne suffisaient pas pour fournir des estimations pertinentes compte-tenu du contexte sans précédent de 2021, et des ajustements à dire d'expert ont été nécessaires pour compléter les résultats des modèles.

Nous avons développé une méthodologie pour l'application des prévisions économiques dans le calcul des ECL cohérente pour le risque de crédit des entreprises et des particuliers.

Ces approches sont décrites ci-dessous, ainsi que la description des ajustements réalisés, incluant ceux spécifiques aux circonstances expérimentées en 2021.

Pour le portefeuille des entreprises, une méthodologie du groupe est utilisée pour estimer le niveau à terme des probabilités de défaut ("PD") et des pertes en cas de défaut ("PCD"). Pour les PD, nous prenons en considération la corrélation entre les prévisions économiques et les taux de défaut par secteur d'activité dans un pays. Pour les PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les prévisions économiques et la valeur et le taux de réalisation des garanties par pays et secteur d'activité. Les deux paramètres sont estimés sur le cycle de vie complet de chaque instrument.

Pour les prêts en défaut, les estimations de PCD prennent en compte des valorisations de recouvrement fournies par des sources externes si disponibles, ou des prévisions internes basées sur les conditions économiques et la situation individuelle de la contrepartie. Dans l'estimation de l'ECL des prêts en défaut considérés individuellement comme non matériel, nous intégrons les prévisions économiques proportionnellement au résultat pondéré des probabilités et au résultat du scénario central pour les contreparties saines.

Concernant le portefeuille des particuliers, l'impact des scénarios économiques sur les PD est modélisé au niveau portefeuille. La relation observée historiquement entre les taux de défaut et les variables macro-économiques est intégrée dans les estimations d'ECL en utilisant des modèles de réponse économique. L'impact de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période égale à la maturité résiduelle des actifs sous-jacents. L'impact sur les PCD est modélisé pour les prêts immobiliers en estimant les futurs *"loan-to-value"* sur la maturité résiduelle du portefeuille, en se basant sur des indices nationaux des prix de l'immobilier et en appliquant les taux de pertes correspondants.

Ces modèles sont largement basés sur des observations historiques et des corrélations avec les taux de défaut. Les ajustements à dire d'expert sont décrits ci-dessous.

Ajustements à dire d'expert

Dans le contexte IFRS9, les ajustements à dire d'expert consistent en des augmentations ou des réductions à court-terme des ECL, au niveau client, segment ou portefeuille, pour tenir compte d'événements récents, de limites ou de faiblesses dans les données ou les modèles, et de jugements d'experts résultant d'une revue critique des résultats.

Cela inclut des modifications sur les données en entrée et en sortie des modèles de crédit ou des ajustements sur les montants d'ECL basés sur des jugements à dire d'expert et des analyses quantitatives pour les impacts difficiles à modéliser.

Les effets des ajustements à dire d'expert s'appliquent aux encours et aux ECL quand il est considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit est avérée, et sont alloués aux stages appropriés, en cohérence avec le cadre interne de gouvernance des ajustements.

Les ajustements à dire d'expert sont revus selon le processus de gouvernance IFRS9 (comme détaillé dans la section 'Gestion du risque de crédit')

Les revues se focalisent sur la justification et la quantification des ajustements; avec une analyse complémentaire menée par la seconde ligne de défense si nécessaire.

Pour certains ajustements, la gouvernance interne précise les conditions à atteindre pour qu'ils ne soient plus requis et qui sont intégrés au processus de gouvernance. Cette gouvernance interne permet une revue périodique des ajustements, et, si applicable, de réduire la dépendance à ces ajustements par la recalibration ou le redéveloppement des modèles de crédit selon les cas.

Les motifs d'ajustements évoluent en fonction du contexte économique et de l'émergence de nouveaux risques.

Les ajustements à dire d'expert appliqués aux chiffres d'ECL à fin 2022 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Ajustements à dire d'expert au 31 décembre 2022[1]

	Détail	Entreprises	Total
	€m	€m	€m
Contreparties à faible risque (banques, souverains et entités gouvernementales)	–	–	–
Ajustements sur les prêts aux entreprises	–	25	25
Ajustements liés à l'inflation sur le portefeuille de détail	4	–	4
Autres ajustements liés au contexte macro-économique	–	–	–
Autres ajustements sur le portefeuille de détail	6	–	6
Total	**10**	**25**	**35**

1 Les ajustements présentés dans le tableau indiquent une hausse ou (baisse) des ECL.

Au 31 décembre 2021, les ajustements à dire d'expert représentaient une augmentation des ECL de EUR 35m, EUR 25m pour le portefeuille de prêts aux entreprises et EUR 10m pour la banque de détail.

Durant l'année 2022, les ajustements ont reflété des prévisions économiques changeantes et les impacts sur les chiffres d'ECL modélisés de ces changements de prévision, d'événements survenus tardivement et de risques propres à un secteur.

Au 31 décembre 2021, concernant le portefeuille des prêts aux entreprises, l'ajustement consiste en une hausse des ECL de EUR 25m, composés d'une analyse nom par nom quand les modèles de crédit ne reflètent pas pleinement les caractéristiques fondamentales de la contrepartie, et d'un ajustement sur les petites et moyennes entreprises, visant à prendre en compte le point de la vue de la Direction sur les secteurs vulnérables et les plus risqués, basé sur le jugement des experts du crédit, des analyses quantitatives et comparatives. Cela prend en considération une hausse potentielle des défauts dans certains secteurs suite à la diminution des aides gouvernementales ou des événements (idiosyncratiques) récents.

Au 31 décembre 2021, l'ajustement des ECL sur la banque de détail représentait une hausse de EUR 10m des ECL, principalement pour tenir compte de l'impact potentiel de la hausse de l'inflation sur les clients particuliers les plus vulnérables et l'incertitude restant sur ce portefeuille.

Analyses de sensibilité des ECL aux scénarios économiques

La Direction a pris en compte les analyses de sensibilité des ECL aux scénarios dans son processus de gouvernance, en calculant pour chacun d'eux les pertes attendues sur la base d'une pondération à 100 % du scénario. La pondération est reflétée à la fois dans la détermination d'une hausse significative du risque de crédit et dans la mesure de l'ECL en résultant.

Les ECL calculées pour les scénarios favorable et dégradés ne doivent pas être considérés comme l'intervalle des valeurs possibles de l'ECL. L'impact des défauts qui pourrait survenir dans le futur dans les différents scénarios économiques est pris en compte en recalculant les ECL des prêts à la date du bilan. Il y a en particulier un fort degré d'incertitude dans l'estimation des chiffres pour les scénarios les plus dégradés lorsqu'ils sont pondérés à 100 %.

Pour les prêts aux entreprises, l'analyse de sensibilité exclut les ECL et les instruments financiers des contreparties en défaut, car dans ce cas la mesure des ECL est plus liée aux propres caractéristiques de la contrepartie qu'aux futurs scénarios économiques. Par conséquent, il est en pratique impossible de différencier l'effet des facteurs macro-économiques dans les estimations individuelles. En comparaison avec le portefeuille sain, les contreparties en défaut représentent une faible portion des expositions, même si elles comptent pour une large part des stocks d'ECL.

Pour le risque de crédit du portefeuille de détail, les analyses de sensibilité incluent les expositions en défaut, car le calcul des ECL

pour les portefeuilles de prêts immobiliers, sains et en défaut, tient compte des variables macro-économiques.

Analyses de sensibilité par portefeuille

Les analyses de sensibilité pour la banque de détail et d'entreprises sont indiquées en tenant compte des ajustements à dire d'expert, pour chaque scénario le cas échéant. Les tableaux de résultat excluent les portefeuilles de l'assurance et ceux de taille non significative, et donc ne peuvent pas être comparés directement avec les chiffres présentés dans d'autres tableaux du risque de crédit. De plus, dans les deux tableaux ci-dessous, les résultats du scénario dégradé 2 ne sont pas directement comparables aux autres, car ils reflètent différents profils de risque à la fin de la période de projection.

Banque d'entreprises

Sensibilité de l'ECL IFRS9 aux futures conditions économiques[1,2,3]

ECL des prêts et créances à la clientèle au 31 décembre 2022	€m
ECL pondérée	106
Scénarios de consensus	
Scénario central	99
Scénario favorable	87
Scénario dégradé 1	117
Scénario dégradé 2	140
Valeur brute comptable[2]	167 501

1 *Y compris les instruments financiers de hors-bilan sujets à une incertitude significative dans la mesure de l'ECL.*
2 *Y compris les instruments de crédit à faible risque, tels que les instruments de dette à juste valeur (FVOCI), qui ont des montants importants mais une faible ECL quel que soit le scénario.*
3 *Exclut les contreparties en défaut. Exclut les contreparties en défaut. Pour le détail des expositions saines et en défaut se référer à la page 135.*

Banque de détail

Sensibilité de l'ECL IFRS9 aux futures conditions économiques[1,2]

ECL des prêts et créances à la clientèle au 31 décembre 2022	€m
ECL pondérée	97
Scénarios de consensus	
Scénario central	96
Scénario favorable	94
Scénario dégradé 1	99
Scénario dégradé 2	103
Valeur brute comptable[2]	21 265

1 *Exclut les portefeuilles utilisant les approches simplifiées de modélisation.*
2 *Inclut les instruments financiers qui ont été reclassés de 'Prêts et créances à la clientèle' en 'Détenus pour la vente'.* Cela inclut aussi les prêts aux particuliers qui continuent à être indiqués dans les 'Prêts et créances sur la clientèle' qui correspondent aux critères d'inclusion à l'analyse de sensibilité.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

La publication ci-après fournit une réconciliation de l'encours brut de HSBC Continental Europe et des provisions pour pertes pour les prêts et les avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts des instruments financiers représentent l'impact des migrations entre *"stages"* sur les encours bruts et les dotations de provisions sur *ECL* correspondantes. La réévaluation nette d'ECL provenant de la réestimation nette de l'ECL résultant des migrations entre *"stages"* représente la variation d'ECL due à ces transferts.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières[1]

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		*Stage 2*		*Stage 3*		POCI			
	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022[2]	**118 330**	**(53)**	**10 314**	**(110)**	**1 366**	**(657)**	**2**	**(2)**	**130 012**	**(822)**
Transferts d'instruments financiers	(15 903)	(17)	15 201	33	702	(16)	–	–	–	–
– Transferts du *stage 1* au *stage 2*	(19 861)	9	19 861	(9)	–	–	–	–	–	–
– Transferts du *stage 2* au *stage 1*	4 249	(27)	(4 249)	27	–	–	–	–	–	–
– Transferts au *stage 3*	(328)	2	(461)	18	789	(20)	–	–	–	–
– Transferts du *stage 3*	37	(1)	50	(3)	(87)	4	–	–	–	–
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de *stage*	–	21	–	(14)	–	(12)	–	–	–	(5)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	36 662	(14)	–	–	–	–	–	–	36 662	(14)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(16 864)	2	(2 093)	11	(391)	122	–	–	(19 348)	135
Modification des paramètres de risque – autres prêts / remboursements	(19 239)	17	(7 983)	3	24	(37)	–	1	(27 198)	(16)
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	–	16	–	(42)	–	(211)	–	1	–	(236)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs passés en perte	–	–	–	–	(93)	93	–	–	(93)	93
Modifications liées au crédit décomptabilisé	–	–	–	–	(1)	1	–	–	(1)	1
Change	23	–	(3)	–	(6)	1	–	–	14	1
Autres[3]	24 030	(18)	4 612	(47)	618	(105)	–	–	29 260	(170)
Actifs classé comme détenus en vue de la vente[4]	(21 645)	6	(2 430)	24	(317)	124	–	–	(24 392)	154
Au 31 décembre 2022	105 394	(40)	17 618	(142)	1 902	(697)	2	–	124 916	(879)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		42		(42)		(138)		2		(136)
Récupérations (sur créances amorties)										2
Autres										9
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période										(125)

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières[1]

	Au 31 décembre 2022		
	Montant brut	Pertes de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	**124 916**	**(879)**	**(125)**
Autres actifs financiers au coût amorti	98 775	–	–
Actifs détenus en vue de la vente[5]	25 785	(144)	–
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-*trading*	34 942	–	–
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			6
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	**284 418**	**(1 023)**	**(119)**
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	17 917	(10)	(4)
Total pertes de crédit attendues / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	**302 335**	**(1 033)**	**(123)**

1 Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Les classifications des encours bruts par stage au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du stage 1 au stage 2 pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.

3 Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

4 Inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente lié aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce.

5 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières[1] (suite)

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		*Stage 2*		*Stage 3*		POCI			
	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Encours bruts	Pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2021	103 833	(42)	10 482	(130)	1 435	(667)	42	(12)	115 792	(851)
Transferts d'instruments financiers	(4 559)	(38)	4 389	41	170	(3)	–	–	–	–
– Transferts du *stage 1* au *stage 2*	(8 370)	8	8 370	(8)	–	–	–	–	–	–
– Transferts du *stage 2* au *stage 1*	3 842	(44)	(3 842)	44	–	–	–	–	–	–
– Transferts au *stage 3*	(83)	–	(214)	7	297	(7)	–	–	–	–
– Transferts du *stage 3*	52	(2)	75	(2)	(127)	4	–	–	–	–
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de *stage*	–	24	–	(18)	–	(3)	–	–	–	3
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	34 508	(22)	–	–	–	–	–	–	34 508	(22)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(11 587)	3	(826)	17	(239)	104	(1)	1	(12 653)	125
Modification des paramètres de risque – autres prêts / remboursements	(3 966)	19	(3 733)	32	78	48	(33)	3	(7 654)	102
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	–	3	–	(53)	–	(212)	–	–	–	(262)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs passés en perte	–	–	–	–	(76)	76	(6)	6	(82)	82
Modifications liées au crédit décomptabilisé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Change	62	–	4	–	(2)	–	–	–	64	–
Autres	39	–	(2)	1	–	–	–	–	37	1
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021[2]	118 330	(53)	10 314	(110)	1 366	(657)	2	(2)	130 012	(822)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		27		(22)		(63)		4		(54)
Récupérations (sur créances amorties)										2
Autres										1
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période										(51)

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières[1] (suite)

	Au 31 décembre 2021		
	Montant brut	Pertes de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	130 012	(822)	(51)
Autres actifs financiers au coût amorti	71 882	–	–
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-*trading*	34 472	–	–
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			17
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	236 366	(822)	(34)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 071	(6)	1
Total pertes de crédit attendues / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	252 437	(828)	(33)

1 Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Les classifications des encours bruts par stage au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du stage 1 au stage 2 pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.

Crédits douteux

HSBC détermine qu'un instrument financier est en défaut et en *"Stage 3"*, en considérant des preuves objectives, principalement si :

- il existe un arriéré de paiement contractuel en principal ou des intérêts en retard de plus de 90 jours ;
- il semble improbable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit sans avoir recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Le prêt est alors considéré en défaut. Si le défaut de paiement n'est pas identifié à un stade plus précoce, il est présumé se produire à partir de 90 jours de retard, même si les règles du régulateur permettent une défaillance à partir de 180 jours de retard. Ainsi, les définitions du défaut sont alignées pour que le *"Stage 3"* représente tous les prêts considérés comme en défaut.

Restructuration de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC Continental Europe sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client.

Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances restructurées

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels *(financial covenants)*, ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts restructurés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession la période minimale de respect des échéances requise peut être sensiblement plus longue.

Prêts restructurés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières *("Distressed restructuring")* est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérents aux prêts renégociés.

Restructuration des prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage[1]

	Prêts performants renégociés		Prêts non performants renégociés		Total Forborne
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	
	€m	€m	€m	€m	€m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	30	27	–	57
– hypothèque de premier rang	–	27	23	–	50
– prets garantis par bien immobilier résidentiel	–	–	–	–	–
– autres prêts personnels garantis	–	3	4	–	7
– autres prêts personnels non garantis	–	–	–	–	–
Prêts à la grande clientèle	–	1 930	401	–	2 331
– sociétés non financières	–	1 917	396	–	2 313
– établissements financiers non bancaires	–	13	5	–	18
Au 31 décembre 2022	–	1 960	428	–	2 388
Pertes de crédit attendues					–
Particuliers	–	(2)	(3)	–	(5)
– hypothèque de premier rang	–	(2)	(3)	–	(5)
– autres prêts personnels garantis	–	–	–	–	–
– autres prêts personnels non garantis	–	–	–	–	–
Prêts à la grande clientèle	–	(27)	(104)	–	(131)
– sociétés non financières	–	(26)	(104)	–	(130)
– établissements financiers non bancaires	–	(1)	–	–	(1)
Au 31 décembre 2022	–	(29)	(107)	–	(136)

1 Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

Restructuration des prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	87	–	87
– hypothèque de premier rang	–	–	54	–	54
– autres prêts personnels garantis	–	–	15	–	15
– autres prêts personnels non garantis	–	–	4	–	4
– prets garantis par bien immobilier résidentiel	–	–	14	–	14
Prêts à la grande clientèle	7	1 023	205	2	1 237
– sociétés non financières	7	1 023	205	2	1 237
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	7	1 023	292	2	1 324
Pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(12)	–	(12)
– hypothèque de premier rang	–	–	(8)	–	(8)
– autres prêts personnels garantis	–	–	(1)	–	(1)
– autres prêts personnels non garantis	–	–	(3)	–	(3)
Prêts à la grande clientèle	–	–	(68)	(2)	(70)
– sociétés non financières	–	–	(68)	(2)	(70)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	–	–	(80)	(2)	(82)

Prêts et créances sur la grande clientèle

Les sections suivantes fournissent des détails plus approfondis sur les prêts et créances sur la grande clientèle et sur les établissements de crédit.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	27 481	6 560	1 586	3	35 630	(26)	(107)	(640)	–	(773)
– industrie	6 515	1 757	457	1	8 730	(3)	(11)	(80)	–	(94)
– commerce international	15 201	3 798	845	2	19 846	(14)	(74)	(452)	–	(540)
– immobilier commercial	3 526	766	70	–	4 362	(5)	(18)	(13)	–	(36)
– immobilier non commercial	379	35	20	–	434	(1)	–	(13)	–	(14)
– gouvernements	962	49	–	–	1 011	–	–	–	–	–
– autres	898	155	194	–	1 247	(3)	(4)	(83)	–	(90)
Etablissements financiers non bancaires	4 684	230	19	–	4 933	(1)	(7)	(1)	–	(9)
Prêts aux établissements de crédit	6 953	280	–	–	7 233	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2022	39 118	7 070	1 605	3	47 796	(27)	(114)	(641)	–	(782)
Par zone géographique[1]										
Europe continentale										
– Dont : France	*27 095*	*4 862*	*1 070*	*3*	*33 030*	*(19)*	*(75)*	*(473)*	*–*	*(567)*
– Dont : Allemagne	*5 956*	*1 305*	*354*	*–*	*7 615*	*(1)*	*(25)*	*(121)*	*–*	*(147)*
– Dont : Autres pays	*6 067*	*903*	*181*	*–*	*7 151*	*(7)*	*(14)*	*(47)*	*–*	*(68)*

1 Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts[1]					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	24 278	7 843	919	2	33 042	(32)	(83)	(514)	(2)	(631)
– industrie	5 306	1 649	162	1	7 118	(5)	(10)	(73)	(1)	(89)
– commerce international	12 957	4 595	521	1	18 074	(15)	(47)	(351)	(1)	(414)
– immobilier commercial	3 634	1 357	51	–	5 042	(8)	(20)	(19)	–	(47)
– immobilier non commercial	304	54	77	–	435	(1)	(1)	(33)	–	(35)
– gouvernements	1 067	–	–	–	1 067	–	–	–	–	–
– autres	1 010	188	108	–	1 306	(3)	(5)	(38)	–	(46)
Etablissements financiers non bancaires	4 082	45	–	–	4 127	(2)	–	–	–	(2)
Prêts aux établissements de crédit	6 805	28	–	–	6 833	(1)	–	–	–	(1)
Au 31 décembre 2021	35 165	7 916	919	2	44 002	(35)	(83)	(514)	(2)	(634)
Par zone géographique										
Europe continentale										
– Dont : France	*30 765*	*7 349*	*687*	*2*	*38 803*	*(31)*	*(74)*	*(439)*	*(2)*	*(546)*
– Dont : Allemagne	*–*	*–*	*–*	*–*	*–*					*–*
– Dont : Autres pays	*4 400*	*567*	*232*	*–*	*5 199*	*(4)*	*(9)*	*(75)*	*–*	*(88)*

1 Les classifications des encours bruts par stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3,7 milliards EUR, à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières[1] données en garantie) par stage (suite)

	Encours bruts					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	52 707	5 837	189	–	58 733	(5)	(17)	(24)	–	(46)
Sociétés financières	48 558	761	1	–	49 320	–	(2)	–	–	(2)
Au 31 décembre 2022	101 265	6 598	190	–	108 053	(5)	(19)	(24)	–	(48)
Par zone géographique[2]										
Europe Continentale										
– Dont : France	*85 768*	*3 156*	*43*	*–*	*88 967*	*(3)*	*(6)*	*(16)*	*–*	*(25)*
– Dont : Allemagne	*12 248*	*3 101*	*114*	*–*	*15 463*	*(1)*	*(12)*	*–*	*–*	*(13)*
– Dont : Autres pays	*3 249*	*341*	*33*	*–*	*3 623*	*(1)*	*(1)*	*(8)*	*–*	*(10)*

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.
2 Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières[1] données en garantie) par stage (suite)

	Encours bruts					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	47 202	1 632	71	–	48 905	(6)	(10)	(7)	–	(23)
Sociétés financières	46 866	123	1	–	46 990	(1)	(2)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2021	94 068	1 755	72	–	95 895	(7)	(12)	(7)	–	(26)
Par zone géographique[2]										
Europe Continentale										
– Dont : France	*92 557*	*1 517*	*43*	–	*94 117*	*(5)*	*(5)*	*(5)*	–	*(15)*
– Dont : Allemagne					–					–
– Dont : Autres pays	*1 511*	*238*	*29*	–	*1 778*	*(2)*	*(7)*	*(2)*	–	*(11)*

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Prêts à la grande clientèle : autres prêts et avances aux entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), y compris engagements de prêt, par niveau de garantie, par stage[1]

	2022					
			– Dont			
	Total		*France*		*Allemagne*	
	Encours bruts	Perte pour risque de crédit attendue	*Encours bruts*	*Perte pour risque de crédit attendue*	*Encours bruts*	*Perte pour risque de crédit attendue*
	€m	%	*€m*	*%*	*€m*	*%*
Stage 1						
Non garantis	**76 956**	**–**	***59 852***	**–**	***13 065***	**–**
Totalement garantis	**4 190**	**(0,1)**	***2 176***	**–**	***913***	**–**
Ratio LTV :						
– moins que 50 %	**687**	**(0,1)**	***444***	**–**	**–**	**–**
– 51 % à 75 %	**1 221**	**(0,1)**	***1 111***	***(0,1)***	**–**	**–**
– 76 % à 90 %	**88**	**–**	***11***	**–**	**–**	**–**
– 91 % à 100 %	**2 194**	**–**	***610***	**–**	***913***	**–**
Partiellement garantis (A) :	**4 308**	**(0,1)**	***3 694***	***(0,1)***	**–**	**–**
– valeur de la garantie de A	***3 442***		2 955		**–**	
Total	**85 454**	**–**	***65 721***	**–**	***13 978***	**–**
Stage 2						
Non garantis	**10 220**	**(1,0)**	***5 766***	***(0,9)***	***3 689***	***(0,9)***
Totalement garantis	**1 132**	**(1,6)**	***515***	***(0,8)***	***258***	***(0,8)***
Ratio LTV :						
– moins que 50 %	**424**	**(2,9)**	***248***	***(0,4)***	**–**	**–**
– 51 % à 75 %	**278**	**(0,5)**	***151***	***(0,7)***	**–**	**–**
– 76 % à 90 %	**32**	**–**	***31***	**–**	**–**	**–**
– 91 % à 100 %	**398**	**(1,1)**	***85***	***(2,4)***	***258***	***(0,8)***
Partiellement garantis (B) :	**958**	**(1,5)**	***942***	***(0,7)***	**–**	**–**
– valeur de la garantie de B	***858***		850		**–**	
Total	**12 310**	**(1,0)**	***7 223***	***(0,9)***	***3 947***	***(0,9)***
Stage 3						
Non garantis	**1 219**	**(46,7)**	***751***	***(57,9)***	***393***	***(28,8)***
Totalement garantis	**72**	**(27,8)**	***14***	***(35,7)***	***27***	***(29,6)***
Ratio LTV :						
– moins que 50 %	**19**	**(26,3)**	***8***	***(37,5)***	**–**	**–**
– 51 % à 75 %	**3**	**(33,3)**	***2***	***(50,0)***	**–**	**–**
– 76 % à 90 %	**10**	**(40,0)**	***1***	**–**	**–**	**–**
– 91 % à 100 %	**40**	**(23,1)**	***3***	***(33,3)***	***27***	***(29,6)***
Partiellement garantis (C) :	**364**	**(23,1)**	***292***	***(8,6)***	**–**	**–**
– valeur de la garantie de C	***321***		269		**–**	
Total	**1 655**	**(42,8)**	***1 057***	***(44,0)***	***420***	***(28,8)***
POCI						
Non garantis	**3**	**–**	***3***	**–**	**–**	**–**
Totalement garantis	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ratio LTV :						
– moins que 50 %	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– 51 % à 75 %	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– 76 % à 90 %	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– 91 % à 100 %	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Partiellement garantis (D) :	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
– valeur de la garantie de D	**–**		**–**	**–**	**–**	
Total	**3**	**–**	***3***	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2022	**99 422**	**(0,8)**	***74 004***	***(0,7)***	***18 345***	***(0,9)***

1 Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.

Prêts à la grande clientèle : autres prêts et avances aux entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), y compris engagements de prêt, par niveau de garantie, par stage (suite)

	2021					
			– Dont			
	Total		France		Allemagne	
	Encours bruts[1]	Perte pour risque de crédit attendue	Encours bruts	Perte pour risque de crédit attendue	Encours bruts	Perte pour risque de crédit attendue
	€m	%	€m	%	€m	%
Stage 1						
Non garantis	63 144	–	*59 492*	–	–	–
Totalement garantis	3 074	(0,1)	*2 523*	*(0,1)*	–	–
Ratio LTV :						
– moins que 50 %	701	(0,1)	*644*	*(0,1)*	–	–
– 51 % à 75 %	1 652	(0,1)	*1 158*	*(0,1)*	–	–
– 76 % à 90 %	399	–	*399*	–	–	–
– 91 % à 100 %	322	–	*321*	–	–	–
Partiellement garantis (A) :	3 960	(0,1)	*3 914*	*(0,1)*	–	–
– *valeur de la garantie de A*	*3 135*		*3 105*	–	–	–
Total	70 178	–	*65 929*	–	–	–
Stage 2					–	–
Non garantis	5 474	(0,8)	*4 833*	*(0,7)*	–	–
Totalement garantis	901	(0,9)	*870*	*(0,9)*	–	–
Ratio LTV :					–	–
– moins que 50 %	489	(0,9)	*458*	*(0,9)*	–	–
– 51 % à 75 %	59	(1,5)	*59*	*(1,5)*	–	–
– 76 % à 90 %	143	–	*143*	–	–	–
– 91 % à 100 %	210	(0,9)	*210*	*(0,9)*	–	–
Partiellement garantis (B) :	1 797	(0,9)	*1 797*	*(0,9)*	–	–
– *valeur de la garantie de B*	*1 588*		*1 587*		–	–
Total	8 172	(0,8)	*7 499*	*(0,8)*	–	–
Stage 3						
Non garantis	616	(66,1)	*533*	*(72,6)*	–	–
Totalement garantis	12	(50,3)	*12*	*(50,3)*	–	–
Ratio LTV :					–	–
– moins que 50 %	6	(48,9)	*6*	*(48,9)*	–	–
– 51 % à 75 %	3	(38,8)	*3*	*(38,8)*	–	–
– 76 % à 90 %	1	(82,9)	*1*	*(82,9)*	–	–
– 91 % à 100 %	2	(60,3)	*2*	*(60,3)*	–	–
Partiellement garantis (C) :	222	(25,4)	*120*	*(19,1)*	–	–
– *valeur de la garantie de C*	*166*		*88*		–	–
Total	850	(55,3)	*665*	*(62,6)*	–	–
POCI						
Non garantis	–	–	–	–	–	–
Totalement garantis	–	–	–	–	–	–
Ratio LTV :					–	–
– moins que 50 %	–	–	–	–	–	–
– 51 % à 75 %	–	–	–	–	–	–
– 76 % à 90 %	–	–	–	–	–	–
– 91 % à 100 %	–	–	–	–	–	–
Partiellement garantis (D) :	2	(89,1)	*2*	*(89,1)*	–	–
– *valeur de la garantie de D*	*2*		*2*		–	–
Total	2	(89,1)	*2*	*(89,1)*	–	–
Au 31 décembre	79 202	(0,7)	*74 510*	*(0,7)*	–	–

1 *Les classifications des encours bruts par* stage *au 31 décembre 2021 ont été re-présentées pour refléter le transfert du* stage 1 *au* stage 2 *pour un montant de 3 milliards EUR sur d'autres entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), à la suite de l'application d'ajustements post-modèle.*

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC Continental Europe offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients.

Les crédits permettent aux clients de financer les achats d'actifs, par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis.

Des crédits à la consommation peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels qui sont principalement sans garantie.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage[1,2]

	Encours bruts					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Hypothèques de premier rang	1 961	92	79	–	2 132	(7)	(6)	(23)	–	(36)
Autres prêts aux particuliers	394	57	24	–	475	–	(3)	(9)	–	(12)
– hypothèques de second rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– prets garantis par bien immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– autres prêts personnels garantis	315	49	10	–	374	–	(1)	(2)	–	(3)
– cartes de paiement et de crédit	24	3	8	–	35	–	(1)	–	–	(1)
– autres prêts personnels non garantis	55	5	6	–	66	–	(1)	(7)	–	(8)
– financement automobile	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2022	2 355	149	103	–	2 607	(7)	(9)	(32)	–	(48)

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières[3] données en garantie) par stage

	Gross carrying amount					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Personal lending										
Au 31 décembre 2022	1 282	110	4	–	1 396	–	–	–	–	–

1 *Le solde au 31 décembre 2022 exclut les montants classés comme détenus en vue de la vente relatifs aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce. Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, voir « Actifs détenus en vue de la vente » à la page 140.*
2 *Inclut une contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*
3 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage (suite)

	Encours bruts					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Hypothèques de premier rang	2 738	131	174	–	3 043	(1)	(3)	(67)	–	(71)
Autres prêts aux particuliers	19 506	491	198	–	20 195	(11)	(11)	(69)	–	(91)
– hypothèques de second rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– prets garantis par bien immobilier résidentiel[1]	17 133	395	45	–	17 573	(7)	(2)	(1)	–	(10)
– autres prêts personnels garantis	1 835	58	60	–	1 953	(2)	(4)	(28)	–	(34)
– cartes de paiement et de crédit	296	21	13	–	330	(1)	(2)	–	–	(3)
– autres prêts personnels non garantis	242	17	80	–	339	(1)	(3)	(40)	–	(44)
– financement automobile	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	22 244	622	372	–	23 238	(12)	(14)	(136)	–	(162)

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières[2] données en garantie) par stage (suite)

	Gross carrying amount					Pertes de crédit attendues				
	Stage 1	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total	*Stage 1*	*Stage 2*	*Stage 3*	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Personal lending										
At 31 Dec 2021	1 323	24	2	–	1 349	–	–	–	–	–

1 *Prêts garantis par Crédit Logement.*
2 *Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.*

Les prêts immobiliers garantis

HSBC Continental Europe propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle tels que amortissables, prêts relais et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC Continental Europe applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts aux particuliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC Continental Europe Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement agréée par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement de contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année, les biens hypothéqués liés à des encours supérieurs à 3 millions sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés de nature financière est effectuée quotidiennement lorsque le portefeuille nanti est domicilié chez HSBC Continental Europe, et annuellement lorsque le portefeuille est domicilié chez un confrère.

La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou de la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de crédit mesures d'atténuation.

Prêts aux particuliers : prêts hypothécaires résidentiels comprenant les engagements de prêt par niveau de garantie

	2022		2021	
	Encours bruts	**Couverture sur perte crédit attendues**	Encours bruts	Couverture sur perte de crédit attendues
	€m	**%**	€m	%
Stage 1				
Totalement garantis	**2 151**	**(0,3)**	2 668	–
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	**1 036**	**(0,2)**	1 453	–
– 51 % à 60 %	**348**	**(0,3)**	537	–
– 61 % à 70 %	**349**	**(0,3)**	369	–
– 71 % à 80 %	**267**	**(0,4)**	220	–
– 81 % à 90 %	**150**	**(0,7)**	57	–
– 91 % à 100 %	**1**	**–**	32	–
Partiellement garantis (A) :	**1**	**–**	70	–
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	**–**	**–**	18	–
– 111 % à 120 %	**1**	**–**	9	–
– plus de 120 %	**–**	**–**	43	–
– valeur de la garantie de A	***1***		*68*	
Total	**2 152**	**(0,3)**	2 738	–
Stage 2				
Totalement garantis	**93**	**(7,5)**	126	(2,2)
Ratio LTV :				–
– moins de 50 %	**59**	**(5,1)**	74	(1,8)
– 51 % à 60 %	**16**	**(12,5)**	19	(2,6)
– 61 % à 70 %	**10**	**(10,0)**	18	(2,7)
– 71 % à 80 %	**7**	**(14,3)**	11	(3,6)
– 81 % à 90 %	**1**	**–**	3	(4,8)
– 91 % à 100 %	**–**	**–**	1	(1,4)
Partiellement garantis (B) :	**–**	**–**	5	(5,4)
Ratio LTV :				–
– 101 % à 110 %	**–**	**–**	1	(11,7)
– 111 % à 120 %	**–**	**–**	1	(5,8)
– plus de 120 %	**–**	**–**	3	(3,0)
– valeur de la garantie de B	**–**		*5*	–
Total	**93**	**(7,5)**	131	(2,4)
Stage 3				–
Totalement garantis	**60**	**(18,3)**	138	(36,0)
Ratio LTV :				–
– moins de 50 %	**39**	**(15,4)**	44	(25,3)
– 51 % à 60 %	**5**	**(20,0)**	19	(28,2)
– 61 % à 70 %	**11**	**(18,2)**	31	(23,4)
– 71 % à 80 %	**3**	**(33,3)**	9	(49,1)
– 81 % à 90 %	**1**	**–**	14	(43,2)
– 91 % à 100 %	**1**	**(100,0)**	21	(74,9)
Partiellement garantis (C) :	**18**	**(66,7)**	36	(47,8)
Ratio LTV :				–
– 101 % à 110 %	**–**	**–**	3	(34,6)
– 111 % à 120 %	**–**	**–**	3	(21,6)
– plus de 120 %	**18**	**(66,7)**	30	(51,5)
– valeur de la garantie de C	**–**		*7*	–
Total	**78**	**(29,5)**	174	(38,4)
Au 31 décembre	**2 323**	**(1,5)**	3 043	(2,3)

Actifs financiers au coût amorti détenus en vue de la vente

	Encours bruts	Pertes de crédit attendues	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	21 872	(144)	21 728
– *stage 1*	19 758	(6)	19 752
– *stage 2*	1 786	(18)	1 768
– *stage 3*	328	(120)	208
– POCI	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	2 076	–	2 076
– *stage 1*	2 076	–	2 076
– *stage 2*	–	–	–
– *stage 3*	–	–	–
– POCI	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	1 837	–	1 837
– *stage 1*	1 835	–	1 835
– *stage 2*	2	–	2
– *stage 3*	–	–	–
– POCI	–	–	–
Au 31 décembre 2022	25 785	(144)	25 641

Risque de contrepartie

Principaux développements en 2022

Les changements majeurs en matière de politiques et pratiques de gestion du risque de contrepartie concernent la surveillance des garanties pour les opérations de financement garanties.

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. sont devenues des filiales de HSBC Continental Europe le 30 novembre 2022, et les risques de contrepartie associés ont été consolidés en conséquence au sein de HSBC Continental Europe.

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perdre de l'argent en raison de l'incapacité ou du manque de volonté d'une contrepartie à honorer une obligation financière. Dès lors qu'il est possible qu'une contrepartie ne paie pas une somme d'argent due, ne respecte pas un engagement financier ou n'honore pas une créance, il existe un risque de crédit. Alors que de nombreux types de transactions présentent un risque de crédit, le risque de crédit de contrepartie ("CCR") se matérialise dans le cas d'une exposition indirecte par le biais de transactions de gré à gré ou d'opérations de pension : les deux parties s'engagent à effectuer des paiements futurs, dont les montants dépendent de la valeur de marché d'un produit sous-jacent (par exemple le taux de change entre le dollar américain et le yen japonais).

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie

HSBC Continental Europe applique la méthode du modèle interne («IMM») de l'article 283 du Règlement (EU) No 575/2013 pour déterminer les expositions CCR pour les transactions de gré à gré.

Les opérations de pension sont toutes exclues de la méthode interne; le capital requis pour ces produits reste conforme à la méthode du titre II, chapitre 4, comme le permet le paragraphe 2 de l'article 111 du Règlement (EU) No 575/2013.

Les produits dérivés négociés en bourse sont également tous exclus, la méthode standard pour le risque de crédit de contrepartie est alors utilisée. En outre, une petite partie des produits de gré à gré, les plus complexes, sont également exclus et la méthode standard est alors utilisée.

Pour HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c, la méthode standard est utilisée.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC Continental Europe est assurée à différents niveaux :

- L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk*, au sein de la Direction des Risques, au niveau local, régional ou au niveau du Groupe.
- La surveillance du risque de contrepartie est assurée par l'équipe *Traded Risk.*

Au moyen d'une analyse de l'environnement de marché, l'équipe *Traded Risk* exprime des recommandations sur la limite de crédit des portefeuilles. Ces recommandations mettent en évidence les principaux facteurs de risque pour les environnements de marché actuel et stressé. Les recommandations peuvent inclure des propositions visant à réduire le risque du portefeuille ou à atténuer la transaction proposée. Les expositions au CCR sont surveillées en cours de journée et en fin de journée par l'équipe *Traded Risk.*

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Deux groupes de limites sont utilisés dans le risque de contrepartie :

- Limites au niveau de la contrepartie;
- Limites au niveau du portefeuille.

A) Limites au niveau de la contrepartie

- Limites de catégorie A

Les engagements de catégorie A sont ceux pour lesquels une limite de crédit est généralement enregistrée pour leur montant notionnel total, la Banque étant potentiellement exposée à un risque correspondant à 100 % du montant engagé.

Les engagements de catégorie A comprennent des actifs au bilan tels que des prêts ou des lignes de crédit, ainsi que des souscriptions d'obligations. Ils peuvent être financés (prêts, avances sur le marché monétaire, opérations sur obligations) ou non financés, comme c'est le cas des garanties et autres engagements par signature.

Les limites Catégorie A sont définies entre autres en fonction de leur durée.

- Limites de catégorie B

Les limites Catégorie B couvrent les principaux risques de crédit des contreparties découlant de produits hors bilan et sont utilisées pour la surveillance de l'exposition future potentielle. L'exposition de catégorie B représente le coût de remplacement des contrats de gré à gré.

Les limites de catégorie B sont définies au niveau de l'entité selon des bandes de maturité.

- Limites de catégorie S

Les limites Catégorie S couvrent le risque que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations de livraison, que ce soit par le biais de systèmes de paiement *(Payment Settlement Limits)* ou de processus de règlement des transactions de marché et de titres *(Treasury Settlement Limits)*. Lorsque cela est possible et lorsque les systèmes le permettent, le règlement est effectué en livraison contre paiement *(Delivery Versus Payment)* par le biais de fournisseurs de services de règlement tels que Euroclear ou CLS, afin d'atténuer le risque de livraison.

B) Limites au niveau du portefeuille

L'équipe Traded Risk établit un certain nombre de limites au niveau du portefeuille pour surveiller le risque global. Celles-ci sont formalisées par un mandat partagé au sein de la Banque de marché et conservation de titres.

Les limites couvertes par ce mandat sont les suivantes :

- Limite d'exposition actuelle *(Current Exposure)*

Cette exposition est la somme des valeurs de marché nettes des garanties données / reçues par toutes les contreparties.

- Limites du risque de corrélation *(Wrong Way Risk)*

La méthodologie standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Le risque de corrélation négative survient lorsque l'exposition est significativement corrélée négativement avec la qualité de crédit de la contrepartie et lorsque le risque de défaut et l'exposition au crédit augmentent fortement ensemble.

L'équipe Traded Risk de HSBC Continental Europe utilise une gamme de limites et de procédures pour surveiller et contrôler le risque de corrélation au quotidien, notamment en exigeant des approbations préalables avant d'entreprendre des transactions présentant un risque de corrélation en dehors des directives antérieurement convenues.

- Limites du fonds de défaillance *(Default Fund)*

Cette limite couvre la contribution de HSBC à un fonds de défaillance d'une contrepartie de compensation centrale.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC Continental Europe conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de compensation. En général, ces accords prévoient la réévaluation régulière du montant des sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés et des opérations de pension ou de prêt et emprunt de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties pour les opérations collatéralisées.

Les ajustements de l'évaluation de crédit

L'ajustement de l'évaluation de crédit *(Credit Valuation Adjustment)* est un ajustement de l'évaluation au cours moyen du marché du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie.

Cet ajustement reflète la valeur de marché courante du risque de crédit que représente la contrepartie pour l'établissement, mais non la valeur de marché courante du risque de crédit que représente l'établissement pour la contrepartie.

Les établissements qui bénéficient d'un accord pour utiliser la méthode du modèle interne *(Internal Model Method)* pour le risque spécifique et le risque de contrepartie peuvent calculer l'exigence de fonds propres pour l'ajustement de l'évaluation de crédit en approche avancée; sinon, une approche standard doit être utilisée.

HSBC Continental Europe applique les méthodes suivantes pour déterminer la charge de capital de l'ajustement de l'évaluation de crédit :

- L'approche avancée sur tous les dérivés de gré à gré admissibles à la méthode interne.
- L'approche standardisée pour toutes les autres transactions qui ne sont pas couvertes par la méthode interne.

Couvertures du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

La responsabilité de la couverture de ce risque est portée par une activité de trading spécifique. Depuis 2018, cette équipe traite des couvertures de *Credit Default Swaps* éligibles pour l'atténuation des exigences de fonds propres de l'ajustement de l'évaluation de crédit. Seuls les *Credit Default Swaps* sur titre individuel ou indice sont utilisés comme instruments de couverture. Le suivi des couvertures éligibles est assuré quotidiennement par l'équipe Traded Risk.

Risque de contrepartie et la guerre russo-ukrainienne

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, certaines contreparties ont fait l'objet d'une surveillance accrue au début de la guerre russo-ukrainienne, notamment les entités se trouvant en Europe de l'Est ou opérant dans certains secteurs tels que l'énergie, le pétrole et l'aéronautique. Des exercices de tests de résistance ont été utilisés pour réévaluer le portefeuille de HSBC Continental Europe.

Au cours du développement du conflit, la réduction des risques des contreparties liées à la Russie a été effectuée, ce qui a permis d'atteindre une exposition nulle. Ceci est resté vrai après l'intégration de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les désaccords sur les montants de garanties échangées et les échecs de paiement, via une communication étroite avec les principaux intervenants d'activités de marchés et de conservation de titres.

Détail du risque de contrepartie par approche ("CCR1") (non audité)

	Coût de remplacement ("RC")	Exposition potentielle future ("PFE")	EEPE	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondérée
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
EU – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	–	–	–			–	–	–
EU – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	–	–	–			–	–	–
SA-CCR (pour les dérivés)	3 355	2 936	–	1,4	8 808	8 808	8 808	3 033
Méthode du modèle interne (pour les dérivés et les opérations de financement sur titres "OFT")	–	–	3 856	1,45	5 591	5 591	5 591	1 588
– *dont :*								
ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	–	–	–			–	–	–
ensembles de compensation sur dérivés et opérations à règlement différé	–	–	*3 856*	*1,45*	*5 591*	*5 591*	*5 591*	*1 588*
issues de conventions d'ensembles de compensation multiproduits	–	–	–			–	–	–
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	–	–	–			–	–	–
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	–	–	–		7 818	7 847	7 847	579
Valeur en risque pour les OFT	–	–	–			–	–	–
Total au 31 décembre 2022	3 355	2 936	3 856		22 217	22 246	22 246	5 200

Transactions soumises aux exigences de fonds propres pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit ("CVA") ("CCR2") (non audité)

		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
		Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés
		€m	€m	€m	€m
1	Total des transactions soumises à la méthode avancée	2 690	264	4 828	415
2	(i) composant de la VAR (incluant 3× facteur de multiplication)		64		87
3	(ii) composant de la stress VaR (incluant 3× facteur de multiplication)		200		328
4	Transactions soumises à la méthode standard	2 463	513	1238	478
EU4	Transactions soumises à la méthode de l'exposition initiale				
5	**Total des transactions soumises aux exigences de fonds propres[1]**	5 153	777	6 066	893

1 Variation du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit en raison de l'entrée en vigueur au 30 Juin 2021 de la Réglementation EU 2019/876 du parlement Européen ("CRR II") et du retrait de l'Union Européenne du Royaume-Uni.

Risques liés à la trésorerie

Aperçu

Les risques liés à la trésorerie sont les risques de disposer de ressources en capital, liquidité ou financement insuffisants pour couvrir les besoins de la banque et répondre aux exigences réglementaires. Les risques liés à la trésorerie comprennent également les risques sur les revenus ou le capital liés aux fluctuations des cours de change ou des taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

Les risques liés à la trésorerie proviennent également des variations de ressources et profil de risqué liés au comportement clientèle, aux décisions managériales et à l'environnement extérieur.

Politique de gestion

L'objectif de gestion des risques liés à la trésorerie est de maintenir des niveaux appropriés de risque de fonds propres, liquidité, financement, devises et de marché pour mener à bien la stratégie de la banque et répondre aux exigences réglementaires et scénarios de stress.

Cette approche de gestion des risques liés à la trésorerie est conduite par les exigences liées à notre organisation et stratégie et tient compte de l'environnement réglementaire, économique et commercial.

HSBC Continental Europe souhaite conserver une base de fonds propres et de liquidité suffisante pour faire face aux risques inhérents à l'activité et permettre les investissements nécessaires à notre stratégie tout en respectant les exigences réglementaires en permanence.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion, nos processus d'évaluation interne d'adéquation de capital (Internal capital adequacy assessment process – "ICAAP") et de liquidité (Internal liquidity adequacy assessment process –"ILAAP"). Le cadre de gestion intègre de nombreuses mesures en ligne avec notre appréciation des risques internes et de de la réglementation. Ces risques comprennent les risques de crédit, de marché, le risque opérationnel le risque de change structurel et le risque de taux dans le portefeuille bancaire.

La BCE, qui est le principal superviseur de HSBC Continental Europe, fixe les exigences de fonds propres et reçoit les informations sur l'adéquation en capital et en liquidité.

Principaux développements en 2022

La fonction trésorerie du Groupe a lancé un nouveau programme phare pour offrir une fonction plus résiliente, efficace et efficiente au cours des trois prochaines années en mettant l'accent sur l'optimisation et la préservation des ressources financières. Le programme offrira une infrastructure modernisée et de nouvelles capacités de modélisation parallèlement à une réorganisation de la fonction.

La fonction trésorerie a poursuivi la mise en œuvre des capacités de rétablissement et de résolution en ligne avec les exigences pour les banques du Conseil de Résolution Unique *('Expectations for Banks'* publiées en mars 2020) dont la mise en conformité est attendue au 31 décembre 2023.

Gouvernance

Les fonds propres, la liquidité, le risque de taux structurel et le risque de change structurel sont sous gérés en par la fonction Trésorerie en tant que première ligne de défense. Le Directeur Financier en est le Risk owner et dans cette fonction, il est soutenu par le comité ALCO (Asset, Liability and Capital Management Committee). Le Directeur des Risques liés à la Trésorerie, (Treasury Risk Management) est le Risk steward responsable au sein de la seconde ligne de défense pour les Risques liés à la Trésorerie. In fine, l'ensemble des Risques liés à la Trésorerie sont sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité des risques

Gestion du Capital

Indicateurs clés – Fonds propres ("KM1") (non audité)

		Au	
		31 décembre 2022	31 décembre 2021[1]
		€m	€m
	Fonds propres disponibles		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	**8 980**	5 742
2	Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	**10 330**	6 492
3	Fonds propres totaux	**11 780**	7 898
	Actifs pondérés du risque		
4	Total actifs pondérés	**58 561**	47 795
	Ratios de fonds propres pleins (%)		
5	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	**15,3**	12,0
6	Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	**17,6**	13,6
7	Fonds propres totaux	**20,1**	16,5
	Exigence supplémentaire de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)		
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	**3,2**	3,0
EU-7b	*– dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)*	***1,8***	*1,7*
EU-7c	*à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)*	***2,4***	*2,3*
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP	**11,2**	11,0
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourçentage du montant de RWA) (%)		
8	Coussin de conservation de fonds propres	**2,5**	2,5
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre	**–**	–
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	**0,11**	0,03
EU-9a	Coussin pour le risque systémique	**–**	–
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale	**–**	–
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique1	**0,25**	0
11	Exigence globale de coussin de fonds propres	**2,9**	2,5
EU-11a	8esoins globaux en capital	**14,0**	13,5
12	CET1 disponible aprés avoir satisfait aux exigences totales de fonds propres du SREP	**4,1**	1,0
	Ratio de levier		
13	Total d'exposition	**238 058**	154 604
14	Ratio de levier (%)	**4,3**	4,2
	Exigence additionnelle de fonds propres pour tenir compte des risques de levier excessif (%)		
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	**–**	–
EU 14b	*– dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1*	**–**	–
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	**3,0**	3,4
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourçentage de la mesure de l'exposition totale) (%)		
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier	**–**	–
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale 2	**3,0**	3,4
	Ratio de liquidité à court terme ("LCR")		
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) (Valeur totale pondérée)	**52 471**	47 268
EU-16a	Sorties de trésorerie (valeur totale pondérée)	**50 304**	40 687
EU-16b	Entrées de trésorerie (valeur totale pondérée)	**15 511**	8 120
16	Total des sorties nettes de trésorerie (valeur ajustée)	**34 793**	32 567
17	Ratio réglementaire de liquidité court terme ("LCR") (%)	**150**	145
	Ratio de financement à long terme ("NSFR")		
18	Total financement stable disponible	**87 799**	85 698
19	Total financement stable requis	**64 882**	65 759
20	Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") (%)	**135**	130

** Les références correspondent aux rubriques des tableaux EBA applicables à HSBC Continental Europe.*

1 Les banques d'importance systémique nationale sont soumises à un coussin de 0,25 % depuis le 1er janvier 2022.

2 Jusqu'au 31 mars 2022, HSBC Continental Europe a exclu certaines expositions liées à la banque centrale dans le calcul du ratio de levier, en application de l'exemption accordée par la Banque Centrale Européenne, arrivée à expiration le 1er avril 2022. De plus, à partir du 1er avril 2022, l'exigence de recalibration du ratio de levier a pris fin et a été ramené à 3 %.

Gestion du capital

L'objectif de HSBC Continental Europe en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie opérationnelle et de satisfaire aux exigences réglementaires à tout moment.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC Continental Europe réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2022, HSBC Continental Europe a respecté l'ensemble des exigences de capital réglementaires de la Banque centrale européenne.

Pour y parvenir, la banque élabore un plan annuel de capital approuvé par le Conseil d'Administration qui détermine la nature et le montant approprié de capital. En complément de ce plan de capital, des prévisions concernant le capital, le levier et les RWAs sont réalisées régulièrement tout au long de l'année.

La politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre défini au niveau du Groupe HSBC permettant une gestion cohérente des fonds propres.

Les filiales de HSBC Continental Europe assujetties à des exigences réglementaires de capital sur une base individuelle gèrent leur capital de façon à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à leurs stratégies opérationnelles et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Mesure du capital

La *Joint Supervisory Team ("JST")*, émanation des équipes de la BCE et de l'ACPR, assure la supervision de HSBC Continental Europe. La BCE détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables en conformité avec la réglementation bancaire.

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres *(Capital conservation buffer – "CCB")*, le coussin contracyclique *(Coutercyclical buffer – "CCyB")* et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale ou locale (G-SII / O-SII). Les règles de Bâle III ont été transposées dans les textes européens CRR et CRD.

Les règles de gestion du capital définissent le capital réglementaire et le capital économique comme les deux mesures principales de gestion et de contrôle du capital :

- le capital réglementaire dont HSBC Continental Europe est tenu de disposer en adéquation avec les exigences définies par les régulateurs ; et
- le capital économique qui est la mesure interne du besoin en fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels HSBC Continental Europe est exposé et qui constitue une part essentielle du processus interne d'évaluation de l'adéquation en capital.

Exigences réglementaires

Le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe sur base consolidée au titre de l'exigence Pilier 2 *(Pillar 2 requirement – "P2R") a été* fixé à 3,24 % à partir du 1er mars 2022 et devrait être révisé en 2023 à la suite de l'exercice annuel 2022 de revue et d'évaluation *(Supervisory review and evaluation process – "SREP")* dans le contexte des acquisitions de HSBC Trinkaus and Burkhardt et HSBC Bank Malta p.l.c. en novembre 2022. Conformément à la CRD, le P2R est détenu à 56,25 % en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

A fin 2022, HSBC Continental Europe doit respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 14,01 %. Cette exigence augmentera en 2023 avec le coussin contracyclique *(Countercyclical Buffer – "CCyB")* français qui passera de 0 % à 0.5 % à partir d'avril 2023 selon l'annonce du Haut Conseil de Stabilité Financière, le coussin contracyclique allemand qui passera de 0 % à 0.75 % à partir de février 2023 et le coussin contracyclique hollandais qui passera de 0 % à 1 % à partir de mai 2023.

Cette exigence globale en fonds propres *(Overall capital requirement – "OCR")* se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,50 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence de 0,02 % relative au coussin contracyclique, l'exigence de 0,25 % à partir du 1er janvier 2022 relative au coussin liée à la qualité "d'Autre Institution Systématiquement Importante" *(Other-Systematically Important Institution – O-SII)* conformément à la décision de l'ACPR et l'exigence de 3,24 % du Pilier 2 précédemment mentionnée.

L'exigence en fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") est de 9,18 % à partir du 1er mars 2022, hors *Pillar 2 guidance ("P2G")*.

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC Continental Europe se répartit en trois principales catégories : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 en fonction de leurs caractéristiques. Les fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1"), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC Continental Europe. Ils comprennent les fonds propres part du groupe et les intérêts minoritaires (sujets à l'application de limites), auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels que définis par la réglementation ("CRD et CRR").

Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition *(goodwill)*, des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues en méthode IRB.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 *(Additional Tier 1)* comprennent les instruments éligibles de capital n'appartenant pas aux fonds propres de base de catégorie 1, tels que définis par la réglementation CRR, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres additionnels. Les fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2)* comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles et les primes d'émission correspondantes. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

Le ratio de levier a été introduit par le cadre prudentiel Bâle III comme mesure non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux encours pondérés par les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans le secteur bancaire en introduisant de nouvelles protections contre les risques de modèles et erreurs de mesure. En pratique, le ratio de levier rapporte les fonds propres de catégorie 1 au total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées avec des possibilités de compensation sur certains instruments de marché et certaines exclusions d'expositions, y compris une exclusion temporaire jusqu'au 1er trimestre 2022 des expositions en banque centrale, les autorités de contrôle ayant déclaré publiquement des circonstances exceptionnelles. Il est mis en œuvre dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire et constitue une exigence contraignante depuis juin 2021.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. Les données au titre du *Pilier 3 de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022* sont disponibles dans la rubrique *Investors* du site Internet, www.hsbc.com.

Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities ("MREL") – Total Loss Absorbing Capacity ("TLAC")

HSBC Continental Europe a été soumise pour la première fois aux exigences MREL le 30 mars 2020 suite à une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR"). A l'issue de la période de transition concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HSBC Continental Europe est devenu à partir du 1er janvier 2021 une filiale significative (article 4.1.135 du CRR) d'un G-SII de pays tiers et donc liée par de nouvelles exigences internes de TLAC (article 92b du CRR). Afin de répondre aux exigences internes de TLAC et de MREL, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées internes éligibles en septembre 2022 et novembre 2022.

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres ("CC1")[1] (non audité)

		Au	
		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ref*		**€m**	€m
	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") : instruments et réserves		
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	**6 327**	2 628
	– primes d'émission	***5 264***	*2 137*
2	Bénéfices non distribués	**3 863**	2 458
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	**1 416**	1 564
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	**89**	–
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant[1]	**(1 004)**	239
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels**	**10 691**	6 890
	Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels		
7	Correction de valeurs supplémentaires	**(272)**	(200)
8	Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	**(140)**	(79)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	**(585)**	(114)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	**232**	(37)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	**(9)**	(55)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	**(151)**	77
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	**(633)**	(740)
22	Montant dépassant le seuil de 17,65 %	**(54)**	–
27a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres CET1 (y compris les ajustements transitoires IFRS 9 le cas échéant)	**(30)**	(1)
28	**Total des ajustements des Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") découlant de filtres prudentiels**	**(1 711)**	(1 149)
29	**Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")**	**8 980**	5 742
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1") : instruments		
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres de catégorie 1 ("AT1")	**998**	750
36	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels**	**1 446**	750
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels		
42a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition	**–**	–
43	**Total des ajustements de fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1") découlant de filtres prudentiels**	**(96)**	–
44	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1")**	**1 350**	750
45	**Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**10 330**	6 492
	Fonds propres de catégorie 2 ("T2")		
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres de catégorie 2 (T2)	**1 576**	1 876
51	**Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels**	**2 023**	1 876
	Fonds propres de catégorie 2 : filtres prudentiels		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	**(573)**	(470)
EU-56b	Autres ajustements reglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	**–**	–
57	**Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels**	**(573)**	(470)
58	**Fonds propres de catégorie 2 ("T2")**	**1 450**	1 406
59	**Total Fonds propres (TC = T1 + T2)**	**11 780**	7 898
60	**Total Actifs pondérés du risque**	**58 561**	47 795
	Ratios de fonds propres et coussins		
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1 (%)	**15,3**	12,0
62	Fonds propres de Catégorie 1 (%)	**17,6**	13,6
63	Fonds propres totaux (%)	**20,1**	16,5
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution (%)[2]	**9,18**	2,53
65	– exigence de coussin de conservation des fonds propres (%)	**2,5**	2,5
66	– exigence de coussin contracyclique des fonds propres (%)	**0,11**	0,03
EU-67a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique[3]	**0,25**	–
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour répondre aux coussins (%)	**10,8**	7,5
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	**146**	143
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	**970**	648
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés)	**436**	88

* *Les références correspondent aux rubriques des tableaux EBA applicables à HSBC Continental Europe.*

1 Cette rubrique comprend les pertes qui ont été comptabilisées, déduites et qui n'ont pas fait l'objet d'une revue indépendante.

2 Cette rubrique prend en compte les règles émises par l'ABE et en vigueur au 1er janvier 2022. Les chiffres de l'année précédente n'ont pas été réajustés.

3 Les banques d'importance systémique nationale sont soumises à un coussin de 0,25 % depuis le 1er janvier 2022.

L'explication des principaux mouvements est disponible dans la Note 1.3 des notes annexes aux comptes consolidés dans la section "Evènements significatifs de l'année".

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres[1]	
	2022	2021	**2022**	2021
	€m	€m	**€m**	€m
Risque de crédit[2]	**43 354**	36 019	**3 468**	2 882
Risque de contrepartie	**6 048**	4 435	**484**	355
Risque de marché	**3 482**	3 784	**279**	303
Risque opérationnel	**5 677**	3 557	**454**	285
Exigence transitoire		—		—
Au 31 décembre	**58 561**	47 795	**4 685**	3 824

1 *"Exigences de fonds propres", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.*
2 *"Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.*

Facteurs de variation des actifs pondérés par ligne métier

	Total RWA
	€m
Actifs pondérés du risque au 1er janvier 2022	**47 795**
Taille de l'actif	**12 312**
Qualité des actifs	**54**
Mise à jour de modèles	**(1 600)**
Changement méthodologique	**—**
Mouvement de change	**—**
Total des variations des actifs pondérés	**10 761**
Actifs pondérés au 30 décembre 2022	**58 561**
RWAs par ligne de métier	
Activités de marchés et de conservation de titres	**10 425**
Banque de financement et d'investissement	**12 280**
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	**1 919**
Banque d'entreprises	**22 118**
Banque privée et de gestion de patrimoine	**9 426**
Corporate Centre	**2 393**

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 1 682 millions EUR, principalement du fait d'une augmentation d'activité sur le métiers GBM et d'une hausse des actifs pondérés du risque résultant d'impact modèles sur le métier MSS.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au	
	2022	2021
	€m	€m
Fonds propres de catégorie 1	**10 330**	6 492
Exposition au levier	**238 058**	154 604
Ratio de levier %	**4,3**	4,2

En 2022, les fonds propres de catégorie 1 ont baissé de 6 492 millions EUR jusqu'à un montant de 10 330 millions EUR. En parallèle, l'exposition au levier a baissé de 164,6 milliards EUR à 238,1 milliards EUR.

Gestion de la liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu aux moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement *Liquidity and funding risk management framework ("LFRF")* dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit en cohérence avec le cadre défini par le Groupe, intégrant des pratiques et limites fixées par le *RMM* et approuvées par le Conseil d'Administration.

La structure du cadre de gestion est renforcée par une gouvernance robuste dont les deux principaux axes sont le comité *ALCO* et le processus de revue annuelle de l'adéquation de la liquidité *ILAAP*, utilisé afin de valider les niveaux d'appétit et de tolérance au risque.

Les entités opérationnelles du Groupe HSBC sont généralement implantées dans un pays donné reflétant la gestion locale de la liquidité et du financement. Dans ce contexte, la liquidité et le financement sont gérés au sein de HSBC Continental Europe sur une base individuelle sans référence implicite au soutien pouvant être fourni par d'autres entités du Groupe en dehors d'engagements contractuels préexistants.

La politique de HSBC Continental Europe repose sur l'autosuffisance dans le financement de ses activités.

Les ratios *"LCR" (Liquidity coverage ratio), "ILM", (Internal liquidity metric)* et *"NSFR" (Net stable funding ratio)* sont des éléments clés du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement *"LFRF"* de la banque.

Profil de risque de liquidité et de financement

Liquidity coverage ratio ("LCR")

Le ratio *LCR* incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets ("HQLA")* pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs *HQLA* sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minime voire nulle.

Au 31 décembre 2022, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement *("LFRF")*.

Le tableau suivant montre le niveau du moyen des 12 mois *LCR* pour HSBC Continental Europe (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	%	%
HSBC Continental Europe	**150**	142

Net Stable Funding Ratio ("NSFR")

Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR sur un horizon de temps plus long.

La calibration du ratio NSFR de HSBC Continental Europe est basée sur le texte CRR II (Règlement EU 2019/876) depuis juin 2021.

Au 31 décembre 2022, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du *NSFR* fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement.

Le tableau suivant montre le niveau du moyen des trimestrielles *NSFR* pour HSBC Continental Europe (sur la base de son interprétation du règlement *CRR* II).

Net stable funding ratio

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	%	%
HSBC Continental Europe	**135**	136

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC Continental Europe serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait une concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Ces risques sont suivis par l'ALCO à l'aide de limites spécifiques.

Actifs liquides

Le tableau ci-après montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du *LCR*.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêté en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant *haircut*) estimée	
	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Niveau 1	**74 944**	46 562
Niveau 2a	**743**	536
Niveau 2b	**119**	170

Les actifs liquides de Niveau 1 incluent les dépôts de HSBC Continental Europe en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Tests de résistance à des stress de liquidité

HSBC Continental Europe réalise des stress de liquidité afin d'évaluer la résistance de son bilan et de confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du *LCR* sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC Continental Europe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité.

Les différents scénarios de tests de résistance menés sur la qualité des sources de financement englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement *("ILAAP")*.

En complément de ces tests de résistance, HSBC Continental Europe produit un indicateur interne de stress de liquidité ("ILM") qui est largement utilisé pour le pilotage opérationnel de la liquidité et pour lequel une limite de risque,validée par le Conseil d'Administration, est applicable.

Enfin, HSBC Continental Europe conduit des exercices de simulation de crise *(Fire Drill exercises)* afin de tester la connaissance et la bonne application par les différents acteurs des règles du plan de contingence de liquidité *(Contingency Funding plan)*.

Sources de financement

La principale source de financement de HSBC Continental Europe est l'ensemble des dépôts à vue de la clientèle, les prêts de titres et les titres émis auprès des investisseurs.

Le tableau "sources et emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC Continental Europe, doit être lu au regard du cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC Continental Europe en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement.

HSBC Continental Europe émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de repo contre des actifs de bonne qualité pour réduire les déséquilibres entre actifs et passifs par maturité et devises et maintenir une présence sur les marchés financiers nationaux. Les principales opérations de financement de la banque sont présentées dans la section "Événements significatifs de l'année" en page 197.

Sources et emplois des fonds

	2022 €m	2021 €m		2022 €m	2021 €m
Sources			**Emplois**		
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 692**	70 144	Prêts et créances sur la clientèle	**42 340**	59 612
Dettes envers les établissements de crédit	**11 182**	18 548	Prêts et créances sur les établissements de crédit	**7 233**	6 832
Opérations de mise en pension – hors-*trading*	**6 655**	8 731	Opérations de prise en pension – hors-*trading*	**15 374**	20 487
Dettes représentées par un titre	**6 861**	7 414	Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	**20 078**	10 759
Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	**21 710**	13 573	Actifs détenus en vue de la vente	**23 761**	2
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**27 855**	–	Portefeuille de transaction	**13 777**	12 921
Dettes subordonnées	**2 023**	1 876	– opérations de prise en pension	**246**	527
Passifs financiers à la juste valeur	**9 055**	13 733	– emprunts de titres	**39**	–
Passifs des contrats d'assurance	**20 364**	23 698	– autres portefeuille de transaction	**13 492**	12 394
Portefeuille de transaction	**17 509**	16 247	Investissements financiers	**19 135**	16 110
– opérations de mise en pension	**19**	9	Caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	38 063
– prêts de titres	**3**	–	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	**17 665**	16 854
– autres portefeuille de transaction	**17 487**	16 238			
Total des fonds propres	**12 191**	7 676			
Au 31 décembre	**219 097**	181 640	**Au 31 décembre**	**219 097**	181 640

Risque de liquidité contingente provenant des lignes de crédit confirmées

HSBC Continental Europe fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop*. Les montants non tirés de ces engagements hors-bilan sont pris en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires applicables, ainsi que dans les stress internes de liquidité. En complément du suivi en temps réel de la concentration sur ces instruments, ceci vise à assurer que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC Continental Europe.

Expositions contractuelles de HSBC Continental Europe au 31 décembre, suivies dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au 31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Engagements vers la clientèle		
– Entreprises	**48 788**	45 724
– Particuliers et PME	**956**	290
– Clients financiers	**9 707**	7 162
– Autres	**1 096**	870
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes[1]	**3 706**	12 465

1 Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées.

Actifs grevés et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider la banque à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC Continental Europe, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement.

Le collatéral disponible est géré comme un *pool* unique, dont l'entité opérationnelle cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs immédiatement disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

	Au 31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Total actifs du bilan	**279 684**	222 664
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	**(75 619)**	(60 648)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	**(38 707)**	(33 077)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	**165 358**	128 939
Plus : actifs hors bilan		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés pouvant être cédées ou gagées	**36 524**	50 809
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	**201 882**	179 748
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	**(33 792)**	(39 205)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés	**(31 243)**	(43 628)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie	**136 847**	96 915

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est le risque d'impact défavorable sur les revenus ou sur les fonds propres en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché.

Ce risque est suivi par la fonction *Asset, Liability and Capital Management* et contrôlé par la fonction *Treasury Risk Management*. Le *Risk Management Meeting* approuve les limites de risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Markets Treasury*, elle-même contrôlée par les fonctions *Market Risk Management* et *Product Control*.

Gouvernance

L'ALCO HSBC Continental Europe est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel de la banque. Le comité encadre les prix de transferts internes de chaque entité, définit la courbe de prix de transfert, revoit et approuve la politique de prix de transfert, incluant les hypothèses de comportementalisation des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client.
Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à *Markets Treasury* et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les échéanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à *Markets Treasury* pour la gestion du risque de taux.

L'ALCM suit et contrôle le risque de taux d'intérêt structurel de la banque avec également pour rôle d'analyser et de discuter l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, de proposer les règles de comportementalisation utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque, d'informer l'ALCO de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction *Markets Treasury*.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation doivent être transférés à *Markets Treasury* sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportant pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisation.

Markets Treasury gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées par le *RMM*. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à *Markets Treasury*, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'État à taux fixe. Tout risque de taux d'intérêt que *Markets Treasury* ne pourrait pas gérer économiquement doit rester dans les lignes de métier à l'origine du risque ou bien être géré dans un portefeuille ALCO dédié.

Éléments clés

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

- le risque de décalage est lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire et provient du calendrier de révision des taux ;
- le risque de base décrit l'incidence des variations relatives des taux d'intérêt pour les instruments financiers qui ont des échéances similaires mais dont la tarification repose sur des indices de taux différents ;
- le risque d'option provient de positions sur des produits dérivés optionnels ou d'éléments optionnels incorporés dans des actifs, des passifs et éventuellement des postes de hors-bilan, qui permettent à la banque ou à ses clients de modifier le niveau et le calendrier de leurs flux de trésorerie.

Expositions

HSBC Continental Europe reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan. Les deux scénarios de taux les plus contraignants sont une baisse des taux de 100 points de base pour sa marge nette d'intérêt et une augmentation des taux de 200 points de base pour la valeur économique de ses fonds propres. Sur base consolidée, HSBC Continental Europe verrait sa marge nette d'intérêts à horizon 1 an baisser de 193 millions EUR au 31 décembre 2022 pour une baisse immédiate de 100 points de base. Dans le scénario d'une hausse de 200 points de base le groupe verrait la valeur économique de ses fonds propres diminuer de - 357 millions EUR au 31 décembre 2022.

Durant l'année 2022, dans le contexte de forte remontée des taux d'intérêt, HSBC Continental Europe a suivi avec attention le risque de taux d'intérêt lié aux dépôts de la clientèle. Durant le second semestre de l'année, la banque a procédé à l'ajustement de son portefeuille d'opérations de couverture conformément au processus de comptabilisation des activités destinées à être cédées.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document *Pilier 3 de HSBC Continental Europe* 2021 en page 40 (document en langue anglaise).

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel résulte de l'investissement net dans des filiales, succursales ou participations dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les gains ou pertes latents dus à des réévaluations de positions structurelles en devises sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, tandis que les autres gains ou pertes latents sur positions en devises sont comptabilisées en compte de résultat.

Les expositions en devises de HSBC Continental Europe sont gérées avec l'objectif principal de s'assurer, lorsque cela est possible, que les ratios de capital du groupe et de chacune des entités sont largement protégés des effets de fluctuation des devises. HSBC ne couvre les expositions structurelles en devises que dans un nombre de cas très limité.

Le risque de marché

Synthèse

Le risqué de marché est défini par les variations des paramètres de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les *spreads* de crédit et les prix des marchés actions qui peuvent engendrer une perte de revenus ou de valeur du portefeuille de HSBC Continental Europe.

L'exposition au risque de marché se décompose en deux portefeuilles distincts.

Les portefeuilles de trading comprennent les positions provenant de l'activité de tenue de marché et des dérivés liés aux demandes clients.

Les portefeuilles *"non-trading"* tels que *Markets Treasury* se composent principalement d'expositions sur les taux d'intérêt liées à la gestion actif-passif des banques de détail et commerciale, ainsi que des investissements financiers au titre du *held-to-collect-and-sale ("HTCS")*.

Développements majeurs en 2022

Les méthodologies et pratiques de gestion du risque de marché n'ont pas subi de changement majeur au cours de l'année 2022.

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. sont devenues des filiales de HSBC Continental Europe en novembre

2022. Les limites en risque de marché de HSBC Continental Europe ont été consolidées en conséquence.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Le tableau ci-dessous illustre les principaux facteurs de risque de marché impactant les activités trading et non-trading, ainsi que les principales mesures de risque associées.

	Risques Trading	Risques Non-trading
Types de risques	– Change – Taux d'intérêt – Spreads de Credit – Actions	– Change – Taux d'intérêt – Spreads de Credit
Mesure du risque	Value at Risk | Sensibilités | Tests de résistance	Value at Risk | Sensibilités | Tests de résistance

Le cas échéant, les mêmes méthodologies de suivi des risques peuvent être appliquées à la fois aux portefeuilles de trading et de non trading. L'objectif est de suivre et contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser les rendements sur risque, tout en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque défini par l'entité.

Au niveau HSBC Group, les risques de marché sont encadrés par les limites approuvées lors du *Risk Management Meeting* pour HSBC Holdings plc. Ces limites sont allouées au sein des différentes lignes métiers et entités du groupe. Chaque entité majeure, telle que HSBC Continental Europe, procède à ses divers contrôles et suivis des risques de manière autonome, à dessein de mesurer et reporter quotidiennement les expositions de marché ainsi que leurs limites associées.

Pour HSBC Continental Europe, le *Chief Risk Officer* est responsable de la gestion des risques de marché et des limites pour l'entité Continental Europe, ainsi que ses diverses lignes métiers et filiales. Les mandats de risque sont validés par le *Chief Risk Officer* et en adéquation avec les niveaux d'appétit au risque approuvés par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

La majeure partie de la *Value at Risk ("VaR")* de HSBC Continental Europe ainsi que la quasi-totalité de la VaR trading proviennent de la ligne métier *Global Banking and Markets*. Chaque entité évalue ses risques de marché liés à ses activités et est responsable de les transférer soit côté *Markets & Securities Services* soit côté *Markets Treasury*, ou de les isoler dans des portefeuilles gérés sous la supervision de *l'Asset, Liability, and Capital Management Committees ("ALCO")*. La fonction *Traded Risk* procède au suivi et reporting quotidien des risques de marché pour chaque entité. Elle s'assure également que les instruments financiers traités soient autorisés et est sollicitée lors des procédures de validation des nouveaux produits. En outre, *Traded Risk* a pour mission de restreindre l'autorisation de traiter des produits structurés complexes aux seuls services bénéficiant de l'expertise produit adéquate ainsi que des systèmes de contrôles suffisamment robustes

Les risques de marché en 2022

L'année 2022 a été marquée par la guerre russo-ukrainienne et la lutte des banques centrales contre l'inflation, quand bien même une amélioration a été perçue sur ce dernier sujet avec une stabilisation du niveau d'inflation au cœur de la zone euro.

L'économie mondiale a subi un fort ralentissement dû à la flambée des prix des matières premières, notamment dans le secteur énergétique, causée par la guerre russo-ukrainienne ainsi qu'aux confinements mis en place par le gouvernement chinois dans le cadre de sa politique zéro Covid. Le sujet majeur de la fin d'année a été la persistance des niveaux d'inflations élevés, ayant pour conséquence une accélération des hausses de taux d'intérêts décidée par les principales banques centrales qui ont appliqué leur nouvelle politique de resserrement monétaire.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC Continental Europe utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *tests de résistance*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

La VaR estime un niveau de pertes potentielles sur des expositions en portefeuille, découlant de mouvements de marché à un horizon de temps et un niveau de confiance donnés. L'utilisation de la VaR est intégrée dans la gestion des risques de marché et celle-ci est calculée pour toutes les positons en trading, quelle que soit la méthode de capitalisation appliquée par HSBC Continental Europe. Dans le cas où le modèle interne n'est pas validé, HSBC Continental Europe a recours aux règles de calcul de capital définies localement.

HSBC Continental Europe calcule également la VaR pour ses portefeuilles non trading afin d'avoir une cartographie complète de ses risques. La VaR est estimée sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance à 99 %. Lorsque la VaR ne peut être calculée, l'indicateur alternatif est le scénario de stress test.

Les modèles de VaR sont principalement basés sur les simulations historiques. Ces modèles prédisent des scénarios futurs en s'appuyant sur des séries historiques de taux ou prix de marché, et considèrent les interdépendances entre divers marchés ou taux, tels que les taux d'intérêt et de change. Ils intègrent également les effets liés au caractère optionnel de certains instruments financiers sur les expositions sous-jacentes.

Les modèles de VaR historiques utilisés intègrent les caractéristiques suivantes :

- Les taux et prix de marché sont calculés en utilisant un historique de taux de change, de taux d'intérêt, de prix actions et de volatilités associées ;
- La profondeur d'historique utilisée correspond aux deux dernières années ;
- La métrique de VaR est calculée pour une période d'un jour avec un intervalle de confiance à 99 %.

Par construction des modèles de VaR, à portefeuille constant, une hausse de la volatilité des marchés a généralement pour conséquence une augmentation du montant de VaR.

Malgré ses avantages et sa simplicité de lecture, il ne faut pas occulter les limites du modèle de VaR. A titre d'illustrations :

- L'utilisation de données historiques pour prédire des événements futurs peut ne pas couvrir tous les scénarios possibles, en particulier les plus extrêmes ;
- L'utilisation d'un horizon de temps (ici un jour) induit l'hypothèse que toutes les positions peuvent être liquidées ou les risques associés neutralisés sur cet horizon de temps. Ceci peut ne plus s'avérer vrai dans des périodes de forte illiquidité de marché, lors desquelles l'horizon de temps défini peut ne plus être suffisant pour liquider ou couvrir l'intégralité de la position.
- Le recours à un intervalle de confiance à 99 % ne permet pas de couvrir, par définition, les pertes générées au-delà de ce fractile ;
- La VaR est calculée sur les expositions présentes en portefeuille à la clôture de marché, et ne prend dès lors pas en considération les positions présentées en cours de journée.

Risque hors du dispositif VaR

Les risques de bases qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de VaR intègrent le processus de calcul des *Risk Not In VaR ("RNIV").* Ces derniers sont intégrés au calcul global de charge en capital.

L'ensemble des facteurs de risque sont soumis à des revues régulières et sont soit intégrés dans le modèle interne de *VaR*, soit font l'objet d'une quantification via une approche *VaR-based* RNIV ou une approche en stress test dans le cadre du processus RNIV.

Stressed VaR ("SVaR")

HSBC Continental Europe calcule une *VaR* "stressée" *(Stressed VaR).* Comme la *VaR*, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la *VaR*, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Les tests de résistance

Les tests de résistance sont des outils importants de la gestion des risques pour estimer l'impact potentiel de variations ou d'événements de marché extrêmes affectant les positions en portefeuille. Dans ce contexte, il est courant d'obtenir des niveaux de pertes bien supérieurs aux prédictions du modèle de *VaR.*

Les tests de résistance inversés sont un outil alternatif dont l'hypothèse initiale est un niveau de perte défini. L'exercice consiste à identifier les scénarios pouvant conduire à ce montant. L'objectif est de comprendre les scénarios qui vont au-delà de l'activité standard et qui pourraient provoquer des effets systémiques ou de contagion.

L'utilisation de la *Stressed VaR,* des tests de résistance et des tests de résistance inversés permet de fournir au management un éclairage sur les risques extrêmes au-delà de la VaR, pour lesquels l'appétit au risque est limité.

Portefeuilles de Trading

La majorité de la *Value at Risk ("VaR")* totale de HSBC Continental Europe et la quasi intégralité de la *VaR* des portefeuilles de trading proviennent des activités de *Global Banking and Markets.*

Back-testing

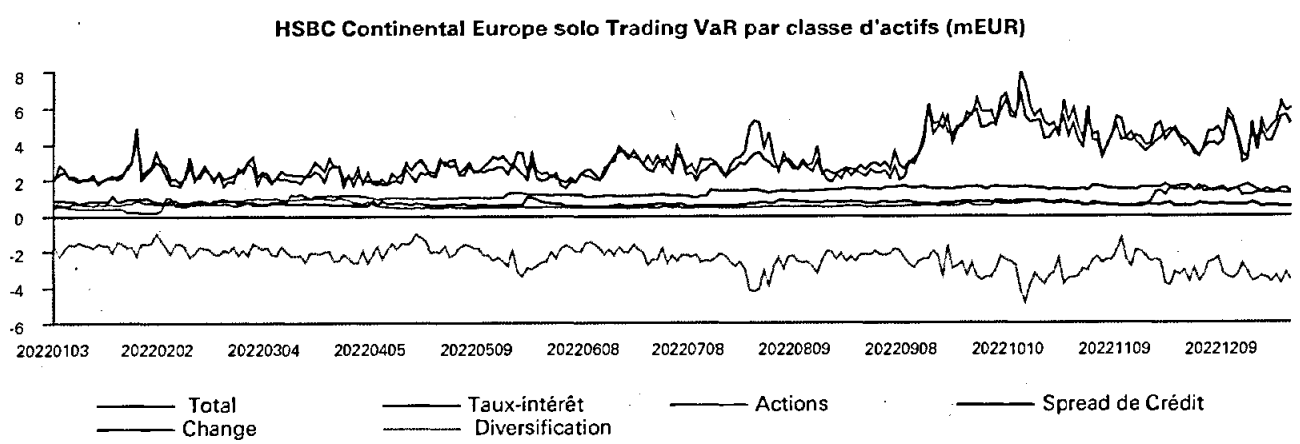
La précision des modèles de *VaR* est quotidiennement validée par l'exercice de *back-testing* de la *VaR* par rapport aux montants de pertes et profits hypothétiques et actuels. Le montant hypothétique exclut les facteurs non modélisés tels que les commissions ou les revenus liés aux opérations du jour. Il correspond à la perte ou au gain réalisé à positions constantes de la veille au lendemain. Cette mesure ne reflète pas les possibilités de couverture dynamique, et n'est pas forcément un indicateur de la performance du business.

Le nombre d'exceptions à l'exercice de *back-testing* est utilisé pour évaluer la performance du modèle. On considère que le modèle peut être amélioré si l'on constate plus de cinq exceptions liées à des profits ou plus de cinq exceptions liées à des pertes au cours d'une période de 250 jours.

L'exercice de back-testing de la *VaR* est effectué à différents niveaux hiérarchiques (entité, desk, book).

Value at Risk du portefeuille de Trading

HSBC Continental Europe VaR Trading par classe d'actif (€m)



HSBC Continental Europe solo Trading VaR par classe d'actif

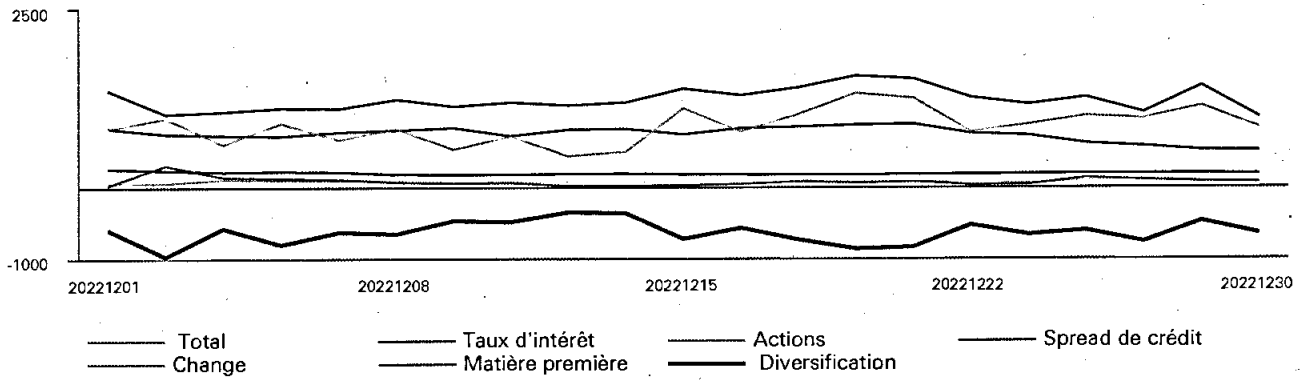
	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de Crédit	Diversification	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 décembre 2022	**1,16**	**5,95**	**1,24**	**0,42**	**(3,71)**	**5,05**
Moyenne	**1,13**	**3,24**	**0,64**	**0,64**	**(2,47)**	**3,18**
Maximum	**1,70**	**8,00**	**1,67**	**1,07**	**(4,89)**	**6,84**
Au 30 décembre 2021	0,45	1,80	0,59	0,83	(1,30)	2,37
Moyenne	0,35	3,20	0,34	0,91	(1,57)	3,23
Maximum	0,86	6,80	0,93	1,39	(3,28)	6,76

HSBC Continental Europe solo 1D SVaR sur le portefeuille de trading

	€m
Moyenne	6,22
Maximum	9,71
Minimum	2,56
Au 30 décembre 2022	6,13

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH Trading VaR par classe d'actifs (€k)

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH Trading VaR by par classe d'actifs (kEUR)



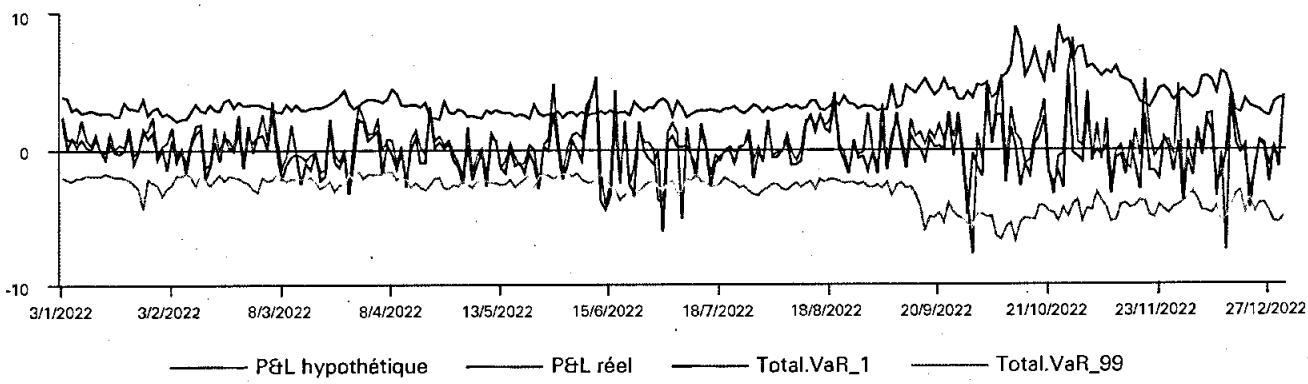
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH Trading VaR par classe d'actifs

	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Matière première	Diversificetion	Total
	€m	€m	€m	€m		€m	€m
Au 30 décembre 2022	0,05	0,51	0,83	0,18	0,07	(0,66)	0,98
Moyenne	0,01	0,06	0,07	0,02	0,01	(0,05)	0,10
Maximum	0,11	0,88	1,31	0,26	0,30	(0,98)	1,56

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH 1D SVaR sur le portefeuille de trading

	€m
Moyenne	1,90
Maximum	3,93
Minimum	0,30
Au 30 décembre 2022	0,94

HSBC Continental Europe solo Backtesting (mEUR)



Portefeuilles de Banking

La VaR non trading de HSBC Continental Europe inclut le risque de taux provenant des instruments financiers non trading gérés par les départements *Markets Treasury* ou *Asset, Liability and Capital Management ("ALCM")*. La VaR n'est ici qu'un indicateur de risque. La gestion du risque de taux dans les *books* de « *banking* » est décrite ultérieurement, de même que le rôle de l'activité *Markets Treasury*. Les positions gérées par *Markets Treasury* sont généralement des swaps de taux d'intérêts dont les risques sont classifiés en tant que *fair value hedge* ou cashflow hedge. Ceux-ci sont bien pris en compte dans la *VaR* non-trading.

Tout risque de marché qui ne peut pas être neutralisé dans le marché est géré par HSBC Continental Europe ALCM dans les portefeuilles dédiés ALCO.

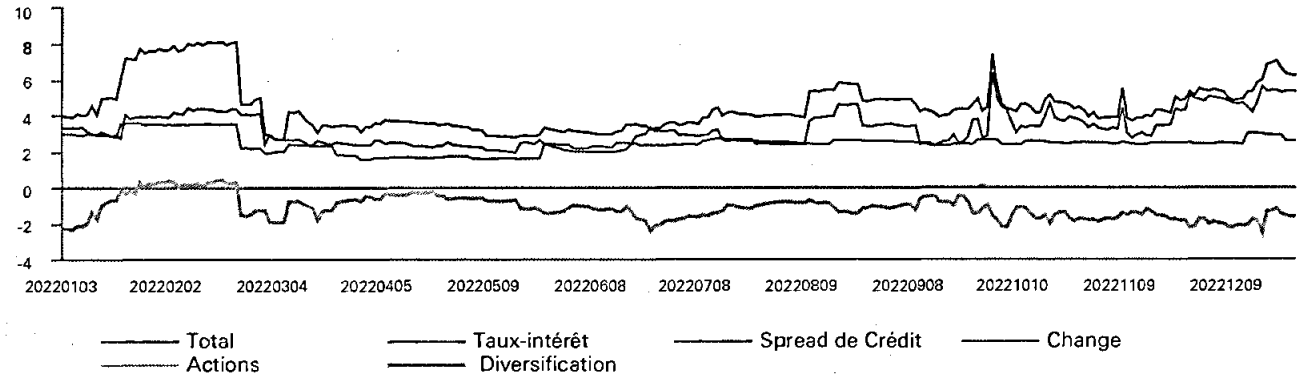
HSBC Continental Europe *Value at Risk du portefeuille de Banking*

HSBC Continental Europe solo VaR Banking par type de risque

	Change	Taux d'intérêt	*Actions*	*Spread* de crédit	*Diversification*	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Année 2022	–	5,32	–	2,54	(1,68)	6,18
Moyenne	–	3,21	–	2,42	(1,17)	4,47
Maximum	–	6,34	0,11	3,57	(2,6)	8,1
Année 2021	–	3,32	–	2,99	(2,32)	3,99
Moyenne	–	3,24	–	3,19	(1,24)	5,19
Maximum	–	4,40	–	4,92	(2,32)	7,85

HSBC Continental Europe solo VaR Banking par classe d'actifs

HSBC Continental Europe solo VaR Banking par classe d'actifs (mEUR)

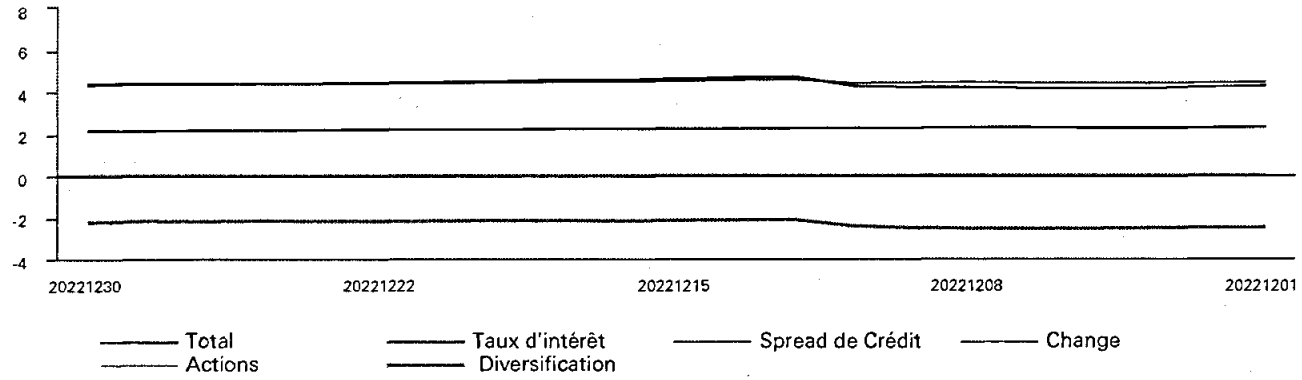


HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH VaR Banking par classe d'actifs

	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 décembre 2022	0,00	2,14	0,03	4,38	(2,25)	4,30
Moyenne	0,00	0,18	–	0,36	(0,19)	0,36
Maximum	0,00	2,30	0,03	4,58	(2,57)	4,72

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH VaR Banking par classe d'actifs (€m)

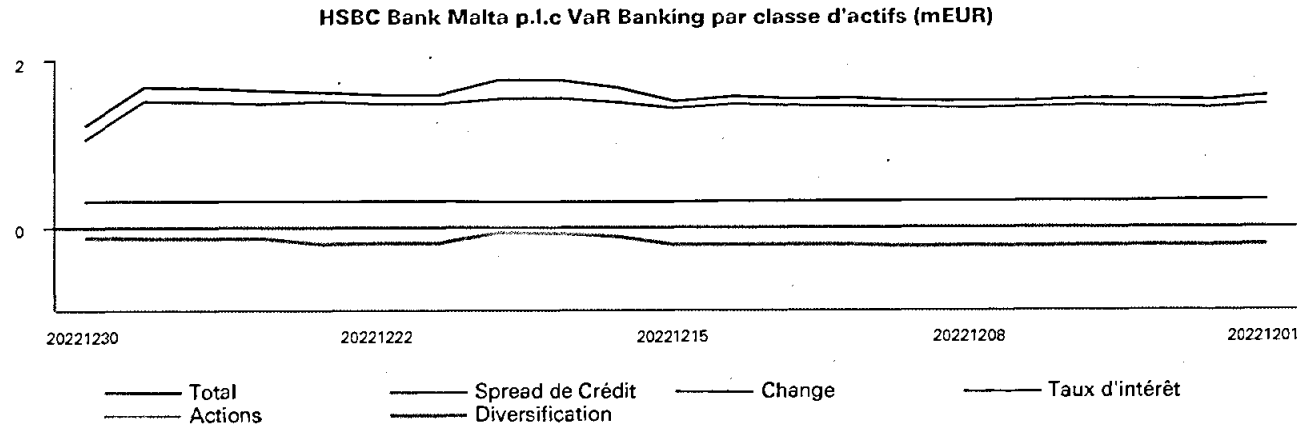
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH VaR Banking par classe d'actifs (mEUR)



HSBC Bank Malta p.l.c. VaR Banking par classe d'actifs

	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 30 décembre 2022	0,00	1,05	–	0,31	(0,13)	1,22
Moyenne	0,00	0,12	–	0,03	(0,02)	0,13
Maximum	0,00	1,55	–	0,32	(0,24)	1,77

HSBC Bank Malta p.l.c. VaR Banking par classe d'actifs (€m)



Risque de marché selon la méthode standard

		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
		Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
		€m	€m	€m	€m
	Types de risque				
1	Risque de taux (général et spécifique)	5	–	3	–
2	Risque lié aux actions (général et spécifique)	–	–	–	–
3	Risque de change	118	9	473	38
4	Risque sur les matières premières	–	–	–	–
	Options	–	–		
5	Approche simplifiée	–	–	–	–
6	Méthode Delta-plus	–	–	1	–
7	Approche par scénario	–	–	–	–
8	Titrisation	–	–	–	–
9	**Total**	123	10	477	38

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
		Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
		€m	€m	€m	€m
1	***VaR* (valeur la plus haute entre a et b)**	1 039	83	481	38
(a)	*VaR* de la veille	274	22	93	7
(b)	Moyenne *VaR*	1 039	83	481	38
2	***Stressed* VaR (valeur la plus haute entre a et b)**	1 294	104	1 483	119
(a)	Dernière *SVaR* disponible	274	22	247	20
(b)	Moyenne *SVaR*	1 294	104	1 483	119
3	**Risque supplémentaire de défaut et de migration – IRC (valeur la plus haute entre a et b)**	258	21	444	36
(a)	IRC – Valeur la plus récente	252	20	266	21
(b)	Moyenne IRC	258	21	444	36
5	**Autres**	769	62	899	72
6	**Total**	3 360	270	3 307	265

Les Risques Non financiers (ou opérationnels)

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021, le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC Continental Europe comme le risque résultant :

- De processus, de personnes ou de systèmes internes inadaptés ou défaillants ;
- Ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art. 324 du Règlement (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, (y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance), et les risques liés aux modèles.

Le risque de perte peut se matérialiser dans l'une des sept catégories de risques telles que définie dans la taxonomie du Groupe HSBC : *Reporting* financier et risque fiscal, Criminalité financière et risque de fraude, Conformité réglementaire, Risque juridique, Risque de résilience, Risque de modèle et Risque lié aux personnes.

Cadre réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.

Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.

Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC Continental Europe la gestion de ses risques opérationnels, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges dans le compte de résultat, et également améliorer le service rendu à ses clients dans ses activités quotidiennes.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Le régulateur a défini trois méthodes de calcul du capital lié au risque opérationnel qui sont les suivantes :

- La méthode de base;
- La méthode standard;
- La méthode avancée;

l'approche de base étant la moins sophistiquée, et l'approche avancée, la plus complexe, afin de déterminer la mesure du capital nécessaire pour couvrir le risque opérationnel, entraînent également une plus grande complexité dans la gestion de ce risque.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

HSBC Continental Europe applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes métier définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- Le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- L'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- La mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'action en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- L'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques;
- La fourniture d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et à la Banque centrale européenne ("BCE") sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les lignes métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP *(Common solvency ratio Reporting)* sont produits et adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution par la Direction Financière pour HSBC Continental Europe ; avec l'aide de la Région, la fonction *Operational and Resilience Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Large Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC Continental Europe à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, et spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP (Common solvency ratio REPorting) est un *reporting* prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. Il est créé par la contraction des termes anglais *Common solvency ratio Reporting*. Il porte entre autres sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

Dans ce cadre, la fonction *Operational and Resilience Risk* est responsable du contrôle de la production de ces états, à partir des données enregistrées par les équipes *Chief Control Officer ("CCO")* dans la base de données et de gestion des risques opérationnels.

Lignes de métiers selon les principes "Bâlois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18 %
Finance de marché	18 %
Banque de détail	12 %
Banque commerciale	15 %
Paiements et règlements	18 %
Fonction d'agent	15 %
Gestion d'actifs	12 %
Courtage de détail	12 %

Volet qualitatif

Les travaux de la fonction Operational and Resilience Risk recouvrent les activités suivantes :

- L'animation du suivi et de la gestion du risque opérationnel au sein du périmètre HSBC Continentale Europe ;
- L'identification et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser;
- Le suivi rapproché des risques considérés comme les plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées;
- Le suivi des plans d'action destinés à réduire les risques importants;
- La définition annuelle des seuils de tolérance au risque opérationnel;
- L'analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale;
- La diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes des premières et secondes lignes de défense et d'actions de formation ou de sensibilisation;
- La centralisation et coordination des travaux par l'*Operational Risk Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer*;
- la participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel;
- La mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, qui s'assurent que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes, internes et réglementaires, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, les premiers garants du contrôle sont les responsables des différents métiers et fonctions et *Digital Business Services*.

Ce contrôle de premier niveau est complété par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant qui comprend principalement :

- Les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. Les fonctions 'Assurance' sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents de second niveau indépendants couvrant des typologies de risque spécifiques. Ces contrôles visent à évaluer le respect des procédures du Groupe et de la réglementation en

vigueur, ainsi que l'efficacité de l'ensemble des activités de contrôle des risques dont ces fonctions ont la responsabilité. En particulier, la fonction Conformité veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC Continental Europe, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021. Depuis début 2022, le dispositif de contrôle permanent de second niveau indépendant a été renforcé au sein de HSBC Continentale Europe par la création d'une équipe dédiée au contrôle permanent dans la fonction Risque qui s'assure de la couverture de l'ensemble des risques de HSBC Continentale Europe par les équipes Assurance couvrant ce même périmètre.

- La fonction *Operational and Resilience Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques non financiers. A ce titre, elle exerce un rôle de supervision des travaux effectués par la première ligne de défense au sein des métiers, fonctions et *Digital Business Services*. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre. La fonction intervient en qualité de *Risk Steward* pour les risques de *Résilience,* ce qui inclut les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, la continuité d'activité, la cybersécurité, les systèmes informatiques, les prestations externalisées, le traitement des opérations et des données et enfin ;
- Un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC Continental Europe a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le SOX 4 *Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Directeur comptable et le Responsable du contrôle périodique, examine :

- Les défaillances SOX identifiées par les trois lignes de défense ;
- Le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- L'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC Continental Europe sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le directeur des risques *"Chief Risk Officer"* joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées:

- *Operational and Resilience Risk* – en charge de la gestion des risques non financiers et intervenant en tant qu'expert pour les risques de *Résilience* liés à la sécurité des biens et des personnes, la continuité d'activité, le traitement des opérations, la cybersécurité, les systèmes d'information, les tiers et les données;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers;
- *Wholesale Credit Risk* – Risques de crédit sur le marché des entreprises;
- *Traded Risk* – Risque de marché et de contrepartie émergeant des positions détenues;
- *Independent Model Review* – Revue indépendante des modèles;
- *Global Risk Analytics* – Élaboration et suivi des modèles;
- Entreprise Risk management ; en charge de la gestion prospective des risques de l'entreprise ; en conformité avec la réglementation locale ; les attentes des métiers et des actionnaires pour le périmètre HSBC Continental Europe. Cela inclue également la gestion des risques ESG et de réputation, la gestion des CROs dans les entités de HSBC Continental Europe, et la gestion du contrôle permanent.
- *Data Privacy Risk* : Risque relatif à la protection des données personnelles.
- Le *Chief Risk Officer* s'appuie également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et *Digital Business Services* qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées), ainsi que sur la fonction de Conformité, directement rattachées au Directeur Général de HSBC Continental Europe, qui recouvre la lutte contre la criminalité financière, le financement du terrorisme et la fraude et la Conformité réglementaire).

Les travaux relatifs à l'ensemble de la gestion des risques, présentés au *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, viennent alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, incluant dans son périmètre les succursales et filiales européennes, s'appuie sur les travaux des forums et groupes de travail qui couvrent régulièrement l'ensemble des risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Les "Grands Principes"*("Global Principles")* du Groupe HSBC définissent une norme globale pour toutes les autres politiques et procédures. Ils sont fondamentaux dans le dispositif global de gestion des risques. Ils permettent de connecter ensemble les objectifs, les valeurs, la stratégie et les principes de gestion des risques, incitant ainsi à agir comme il se doit et à traiter les clients et les collaborateurs de manière équitable en toutes circonstances.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*"Functional Instruction Manuals")* contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC, sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du *manuel concerné.*

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC.

Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC Continental Europe et ont été communiquées aux succursales et filiales de HSBC Continental Europe, lorsqu'elles leur sont applicables.

Le Règlement Intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la Banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. De plus, des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles s'appliquent ; elles concernent en particulier les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles.

Un guide de bonne conduite intitulé "Grands Principes" incluant notamment les valeurs et les principes de conduite fondamentaux applicables à tous les collaborateurs est mis à la disposition de ces

derniers pour illustrer des exemples de comportements et décisions attendus conformément à l'ensemble des standards exigés.

Depuis 2020, HSBC Continental Europe a mis en place un code de conduite en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence en France et dans ses succursales et filiales européennes. Il a été annexé au règlement intérieur en France. Le code de conduite de la lutte contre la corruption – qui s'applique à tous les collaborateurs de HSBC Continental Europe – définit et illustre les différents types de situations pouvant constituer des pots-de-vin, de la corruption ou du trafic d'influence, énumère les règles éthiques et met en évidence les comportements à adopter ou à proscrire.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels tel que décrit dans la section Gouvernance ci-dessous.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanents et périodiques, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés, présentés dans la partie Gouvernance ci-dessous.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques Non financiers (opérationnels)

La fonction dénommée *"Operational and Resilience Risk"* accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, en faisant preuve d'un regard critique. La fonction *Operational and Resilience Risk* remet en question le statu quo, veillant à ce que la première ligne de défense se concentre sur des tâches prioritaires.

La taxonomie des risques non financiers (ou *"opérationnels"*) du Groupe HSBC comprend sept risques de niveau 1, qui synthétisent les principaux risques non financiers que rencontre une banque :

- Risque lié au reporting financier et risque fiscal;
- Risque de résilience;
- Risque de criminalité financière et de fraude;
- Risque de personnes;
- Risque de non-conformité réglementaire;
- Risque juridique;
- Risque de modèle.

Les risques non financiers peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC Continental Europe dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe HSBC relève de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC Continental Europe.

Recensement et suivi des risques non financiers

Gouvernance

La fonction *Operational and Resilience Risk* anime à intervalles réguliers une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting ("ORM")* qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture du risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs aux risques opérationnels au sein des métiers et des fonctions, qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels de chaque entité.

HSBC Continental Europe dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que:

- La responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations;
- Des systèmes d'information sont utilisés pour identifier et déclarer les risques opérationnels et en assurer un *reporting* régulier et approprié;
- Une actualisation régulière de l'identification et de l'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin de prendre en compte les évolutions significatives;
- Les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting* mensuel.

Concernant l'estimation du capital économique, HSBC Continental Europe utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Évaluation des risques non financiers

Cartographies des risques

Conformément au manuel d'instruction fonctionnel (« Functional Instruction Manual ») et aux guides techniques de l'utilisateur (« Technical User Guides »), la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité des propriétaires des risques (*Risk Owners*) et des propriétaires des contrôles (*Control Owners*). Les équipes de gestion des risques opérationnels coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.
Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, suivant une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment ("RCA")*, qui s'appuie, d'une part, sur une évaluation des risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle, et, d'autre part, sur une évaluation des risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du dispositif de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux:

- Risque très élevé;
- Risque élevé;
- Risque moyen;
- Risque faible.

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques (*Risk Owner*) et à la Direction Générale de HSBC Continental Europe de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision.

Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration et à la définition des contrôles de premier et de second niveaux dans le cadre d'une approche fondée sur les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de maîtriser les risques les plus significatifs auxquels l'entité fait face.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont réalisées au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment:

- Des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels;
- Des conclusions des revues indépendantes effectuées par les fonctions *"Assurance"* de la seconde ligne de défense;
- Des recommandations ainsi que les sessions de revue et challenge des *Risk Stewards*;
- Des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs);
- Des incidents internes ou externes.

Les cartographies de risques opérationnels sont présentées formellement, de manière annuelle, au *Chief Risk Officer* afin de s'assurer de leur pertinence par rapport aux autres risques auxquels la Banque fait face.

Sur la base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et *Digital Business Services*, les fonctions Assurance élaborent un plan de revue de second niveau des activités des différentes entités. Ce plan présente les activités de contrôle indépendant de second niveau qui seront conduites au cours de l'année. Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Les anomalies significatives relevées dans les revues des équipes Assurance doivent être présentées au *Risk Owner* de l'entité concernée et sont enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios.

Gestion et déclaration des incidents

Les principaux incidents opérationnels liés aux activités de HSBC Continental Europe sont présentés au *Risk Management Meeting de* HSBC Continental Europe sur la base des informations enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios. Cet outil gère de manière centralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action définis en vue d'atténuer les risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le manuel d'instruction fonctionnel *(« Functional Instruction Manual »)* permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impacts qui leur sont associés. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise de leurs causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes, afin d'en améliorer la maîtrise sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence.

Les principaux risques, incidents et indicateurs de risque donnent lieu si nécessaire à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôle permanent.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2014

Pertes de 2014 à fin 2022 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque(*) (en millions EUR)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés aux ressources humaines	Fraude (externe + interne) ***	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations* ****	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Reporting financier et risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle	Risque Resilience	Total
2014	–	0,1	1,3	6,5	0,6	–	0,3	5,3	(2,8)	–	(0,3)	(0,1)	–	–	–	–	10,900
2015	0,1	–	1,1	4,9	1,8	–	0,6	4,6	3,4	–	0,5	–	–	–	–	–	17,000
2016	–	–	0,6	11,1	(0,2)	–	0,1	(15,7)	36,2	–	0,3	–	–	–	–	–	32,400
2017	–	0,1	0,9	3,1	1,4	–	–	3,4	0,7	–	0,1	1	–	–	–	–	10,700
2018	7,83	–	(0,07)	2,4	0,68	–	0,7	3,36	2	–	0,1	0,4	–	–	–	–	17,400
2019	–	0,016	0,99	2,503	1,68	1,22	(0,04)	8,09	(1,19)	–	–	1,8	0,019	–	–	–	15,083
2020	–	0,035	0,27	2,316	1,35	0,22	0	54,32	2,7	–	–	0,09	0,008	–	17,11	3,28	81,699
2021	–	–	0,62	2,00	1,73	–	(0,02)	2,96	1,05	–	–	11,08	–	2,07	–	2,97	19,486
2022	**–**	**–**	**-0,02**	**0,51**	**5,85**	**0,07**	**–**	**4,09**	**4,04**	**–**	**–**	**-10.77**	**–**	**0,60**	**0,05**	**3,95**	**3,70**

(*) Source : système des risques opérationnels Helios incluant les impacts financiers enregistrés en dans les entités Allemagne et Malte depuis le 30 novembre 2022.
(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant Global Banking and Markets.
(***) Fraude (externe et interne) inclus dans criminalité financière en 2021 et 2022.
(****) Risque lié aux traitements des opérations inclus dans risque de Résilience en 2021.

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque(*)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés aux ressource humaines	Fraude (externe + interne) ***	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations ****	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Reporting financier et risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle	Risque Resilience	Total
2014	–	2	34	228	33	1	21	146	53	1	19	6	–	–	–	–	544
2015	1	–	57	158	40	–	17	149	56	–	7	2	–	–	–	–	487
2016	–	–	26	136	41	–	19	140	51	–	10	–	–	–	–	–	423
2017	1	1	33	117	32	1	5	248	41	–	7	3	–	–	–	–	489
2018	4	–	34	112	35	–	8	276	26	–	17	6	–	–	–	–	518
2019	–	1	38	103	63	8	2	194	27	–	–	9	10	–	–	–	455
2020	–	1	35	73	42	8	0	183	38	–	–	2	6	–	2	27	417
2021	–	–	34	66	52	–	8	170	68	–	–	6	–	68	–	171	407
2022	**–**	**–**	**29**	**103**	**57**	**3**	**0**	**241**	**56**	**–**	**–**	**17**	**–**	**104**	**7**	**251**	**521**

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS) incluant les impacts financiers enregistrés en Allemagne et à Malte depuis le 30/11/2022 .
(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.
(***) Fraude (externe et interne) inclus dans criminalité financière en 2021 et 2022.
(****) Risque lié aux traitements des opérations inclus dans risque Resilience *en 2021 et 2022.*

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2022

(en millions d'euros)	RWAs	Exigences de FP
HSBC Continental Europe	5 677	454

Faits marquants de l'année 2022

Concernant les travaux de surveillance de la deuxième ligne de défense *Operational and Resilience Risk*, HSBC Continental Europe a d'abord poursuivi ses efforts notamment sur la gestion du risque de tiers. En effet et suite aux nouvelles exigences règlementaire courant 2022, HSBC Continental Europe a mis en place un comité de surveillance des tiers, puis a introduit de nouveaux indicateurs de concentration pour évaluer l'appétence au risque de HSBC Continental Europe envers ces tiers.

Par ailleurs, la fonction *Operational and Resilience Risk* de HSBC Europe Continentale s'est également assurée de l'achèvement des travaux concernant la consolidation des évaluations des risques et des contrôles au niveau de HSBC Europe Continentale afin d'avoir une vue cohérente et holistique du profil de risque actuel d'HSBC Continental Europe en y incluant l'ensemble des succursales.

D'un point de vue réglementaire, une revue des risques informatiques a été réalisée par de la Banque Centrale Européenne. Un plan de remédiation a été mis en œuvre pour répondre aux recommandions émises.

De plus, en 2022, les entités HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c ont rejoint HSBC Continental Europe avec le changement de contrôle, l'intégration se poursuivra jusqu'en 2023.

La sensibilisation aux principes de gestion des risques s'est poursuivie par le biais de formations obligatoires liées aux risques non financiers, y compris les risques de criminalité financière, la sécurité informatique et la conformité réglementaire ont été déployées tout au long de l'année.

Conformité

Description

La fonction Conformité couvre deux risques distincts identifiés dans le *Risk Management Framework* de HSBC :

- Le risque de conduite réglementaire est le risque que nous ne respections pas la lettre et l'esprit de toutes les lois, codes, règles, réglementations et normes de bonnes pratiques applicables, qui en conséquence nous exposent à des amendes et des pénalités et nuisent à nos activités. Le risque de conduite réglementaire découle des risques associés au manquement à nos obligations envers nos clients et à une conduite inappropriée sur le marché, ainsi qu'au non-respect des licences, autorisations et règles réglementaires.
- Le risque de criminalité financière est le risque d'aider, sciemment ou non, des parties tierces à commettre ou à poursuivre des activités illégales par l'intermédiaire de HSBC, notamment le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destructions massives, l'évasion fiscale, les pots-de-vin et la corruption , le non-respect des sanctions internationales, la fraude et les abus de marché. Le risque de criminalité financière découle des opérations bancaires quotidiennes impliquant des clients, des tiers et des employés.

Gouvernance et structure

Le Responsable de la Conformité de HSBC Continental Europe (CE CCO) rend compte de l'exercice de sa mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021.

Les trois Responsables Conformité des Services d'Investissement (« RSCI ») au sens des articles du 312-1 et 312- du Règlement général de l'AMF des trois lignes de métiers de HSBC Continental Europe (La Banque Privée et de Gestion de Patrimoine, Banque d'entreprises et Banque de financement, d'investissement et de marchés), ainsi que les différents RCSI et Responsables de Conformité et de Contrôle Interne (« RCCI ») des entités légales de HSBC Continental Europe sont sous leur responsabilité. Pour les succursales européennes de HSBC Continental Europe, les principes d'organisation décrits ci-dessus s'appliquent de façon similaire.

Le principal organe de gouvernance formel est le HSBC Continental Europe *Risk Management Meeting (« RMM »)*. Le CE CCO en est membre et fournit des informations pour note, discussion et approbation.

Afin d'assurer le niveau d'information approprié de l'organe de Direction de HSBC Continental Europe sur le fonctionnement du *Conduct* dans le cadre de contrôle des risques le « *Conduct and Values Committee* » se réunit sous la présidence du Directeur Général incluant comme membre permanents les membres du Comité Exécutif des Métiers, Ressources Humaines, *Chief Operating Office*, Fonctions et Conformité.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à la création de nouveaux produits et services, aux modifications significatives voire au retrait de produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. En France tous les nouveaux produits et services ainsi que les changements significatifs de produits ou services existants sont soumis à l'approbation du Comité d'Examen des Produits *("CEP")*, présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe, et dont la fonction Conformité assure le secrétariat. Les succursales de HSBC Continental Europe étant soumises aux mêmes exigences réglementaires que l'entité mère, l'activité produits des succursales de HSBC Continental Europe est supervisée par ce même comité. Les filiales de HSBC Continental Europe situées hors de France intègrent les dispositions réglementaires en matière de gouvernance des produits ainsi que les normes du Groupe HSBC. Les membres exécutifs en tant que membres permanents participent à la prise de décision sur les initiatives produits et services des métiers présentateurs.

La fonction Conformité organise un comité trimestriel « HSBC Continental Europe *Whistleblowing Oversight Committee* » de supervision du dispositif d'alerte interne, au sein duquel chaque fonction investigatrice (Ressources Humaines, Conformité incluant Investigations contre la Criminalité Financière *("FCI")*) est représentée.

Principaux développements en 2022 en matière de conformité réglementaire

Dans le contexte de la désignation de HSBC Continental Europe par HSBC en tant qu'Entreprise Mère Intermédiaire *(Intermediate Parent Undertaking)* au sein de l'Union européenne, les équipes de Conformité ont été pleinement impliquées pour soutenir le changement de contrôle de HSBC Bank plc à HSBC Continental Europe des entités HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c., effectif depuis le 30 novembre 2022.

Au cours de l'année 2022, les exigences issues de MIFIF2/ESG relative aux préférences ESG des clients est mise en œuvre par les Métiers incluant 3 questions supplémentaires dans le questionnaire investisseur. Le modèle de soumission de produit a également été mis à jour en octobre 2022 et comprend de nouvelles questions liées aux thématiques liées à ESG couvrant les risques de durabilité. Les termes de référence du comité d'approbation des produits, le Comité d'Examen des Produits (CEP), ont été revus pour se conformer aux exigences MIFID2 liées à l'ESG dans la gouvernance des produits. Le *Compliance Climate Playbook*, y compris les scénarios liés aux risques de conformité de niveau 3, les analyses de risque et de contrôles (RCA) considérant que les risques ESG ne sont pas un risque autonome, le détriment des clients, l'objectif de écoblanchiment a été mis à jour en juillet 2022. De plus, une académie de la durabilité a été mise en place : elle comprend des modules de formations sectorielles (électricité et services publics, charbon, télécoms, ...) et des concepts sous-tendant la transition vers le *« Net Zero »*. Les politiques sur les conflits, sur les devoirs envers les clients et sur la gestion des nouveaux produits ou des produits existants ont été mises à jour pour intégrer la considération ESG/climat.

Enfin, la Directive européenne 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union a été transposée en France le 21 mars 2022 renforçant la protection des lanceurs d'alerte, et par décret d'application du 3 octobre, avec effet au 4 octobre 2022 finalisant la transposition en droit français de cette réglementation européenne. Les équipes de Conformité ont soutenu son déploiement, y compris la communication des impacts aux principales parties prenantes en interne et en externe.

Principaux développements en 2022 en matière de la lutte contre la criminalité financière

Au cours de l'année 2022, l'ACPR a ouvert une consultation le 6 juin 2022 proposant des modifications du questionnaire annuel LBC-FT. 53 questions supplémentaires sur 148 nécessiteront des développements informatiques importants.

Pour rappel, le 6ème paquet Anti-Blanchiment de l'Union Européenne de 2021 contient 4 propositions législatives faites par la Commission européenne (CE) en juillet 2021. Plusieurs points de préoccupation ont été portés à l'attention de la CE (Commission européenne) par l'intermédiaire de l'EBF (Fédération bancaire européenne) et de la FBF (Fédération Bancaire Française) sur les propositions, certains des changements ayant des impacts significatifs sur l'organisation.

Depuis février 2022, l'Union européenne a élargi les sanctions en réponse à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Le nombre et la complexité des réglementations et des mesures mises en œuvre ont généré une augmentation significative de l'activité des équipes Sanctions, l'exposition aux sanctions russes et aux personnes sanctionnées, à travers HSBC et ses filiales, demeurant relativement faible. HSBC n'a cessé de réduire ses activités avec la Russie au cours de la dernière décennie et la guerre russo-ukrainienne a conduit HSBC à accélérer sa décision d'abandonner toute relation avec la Russie. Sur cette base, HSBC n'a accepté aucune activité ou client en Russie depuis mars 2022.

Gestion des risques de conformité

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

HSBC est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

La Fonction Conformité fait partie de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes de Compliance Assurance.

En outre, les effectifs des équipes de la fonction conformité au sein de HSBC Continental Europe à Paris sont en charge de la supervision des filiales françaises et des succursales européennes de HSBC Continental Europe en matière de lutte contre la criminalité financière et la conformité règlementaire visant à s'assurer du respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires applicables.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting en vigueur au sein de la Direction de la Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la Direction de la Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System ("IRIS").*

Les incidents identifiés comme relevant d'un risque élevé sont également suivis dans un autre outil spécifique dénommé Helios et constituent un événement justifiant la revue du risque identifié.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Compliance du Groupe HSBC, en lien avec la Direction de la Formation, établit un plan annuel de formation du personnel aux risques de non-conformité pour tout le personnel du groupe HSBC Continental Europe. Des formations en e-learning sont attribuées aux collaborateurs dans les différents métiers et fonctions. Les formations assurées mettent notamment l'accent sur les attentes des régulateurs et autorités de supervision et les enjeux de relations efficaces avec ces derniers. En 2022 trois formations obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs ont été dispensées sur les thèmes suivants :

Bien-être, santé et sécurité, gestion des risques, durabilité, cybersécurité, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, sanctions, transparence fiscale, fraude, pots-de vins et la corruption, littératie des données, confidentialité des données, harcèlement au travail

La formation obligatoire, elle a été déployée auprès de l'ensemble du personnel dans un délai imparti. Elle est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs.

Le suivi et l'enregistrement des relations avec les autorités de tutelle

Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la Direction de la Conformité assure un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du Groupe HSBC, notamment via son équipe Affaires réglementaires. Depuis février 2018, le Groupe HSBC enregistre les interactions les plus significatives entre HSBC et ses régulateurs et autorités de supervision dans un outil dédié.

Régulateurs et Gouvernements

HSBC recherche un engagement fort, ouvert et transparent avec tous les régulateurs et entretient une interaction étendue dans la poursuite de leurs objectifs réglementaires. HSBC collabore avec les gouvernements et les décideurs aux niveaux régionaux et nationaux pour apporter une contribution positive à l'évolution du paysage réglementaire. HSBC surveille activement les modifications des lois et réglementations qui s'appliquent aux activités de la banque et répond aux diverses consultations formelles publiées par les gouvernements, les régulateurs, et les organismes de normalisation, soit directement, soit en contribuant aux réponses des organismes de place.

Les risques juridiques et la gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques de HSBC Continental Europe est responsable de la supervision des risques juridiques de HSBC Continental Europe en tant que deuxième ligne de défense en assistant les différents métiers et fonctions de HSBC Continental Europe dans la prévention et le contrôle des risques juridiques. En tant que première ligne de défense, elle gère les risques opérationnels de la fonction juridique et assure la bonne maitrise de ses risques. Elle assure également le suivi des litiges.

La Direction des Affaires Juridiques de HSBC Continental Europe supervise les équipes juridiques de ses filiales et de ses succursales à l'étranger.

Prévention des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques spécifiques et significatifs. La Direction des Affaires Juridiques participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks* et au *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et mis en

place dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité ou d'une activité par HSBC Continental Europe.

La Direction des Affaires Juridiques gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques, présidé par le *Chief Risk Officer*, réunit trimestriellement les représentants des métiers, fonctions et DBS pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du Groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures et actions engagées.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La Direction des Affaires Juridiques intervient en première et en deuxième lignes de défense au sein du dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques et des contrôles associés a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle pour HSBC Continental Europe. La Direction des Affaires Juridiques est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités de HSBC Continental Europe

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre HSBC Continental Europe, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Financial Controller*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la Direction des Affaires Juridiques. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2022 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière de HSBC Continental Europe.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC Continental Europe, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC Continental Europe – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC Continental Europe, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC Continental Europe ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent à la fois l'objet et l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'avait pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC Continental Europe, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC Continental Europe, avaient commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC Continental Europe est inchangé.

HSBC Continental Europe a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017. Le 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé cet arrêt de la Cour d'appel et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Le 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a infirmé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant que l'entente restrictive de concurrence n'était pas établie. La Cour a mis entièrement hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC Continental Europe a été amenée à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC Continental Europe a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC Continental Europe assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font souvent l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres

emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur MMA. Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

HSBC Bank Polska S.A.: Dossier ACTION

Le 29 juin 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HSBC Bank Polska S.A. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemnisera HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HSBC Bank Polska S.A. antérieures à son acquisition par HSBC Continental Europe, y compris la procédure judiciaire ci-après. En avril 2017, ACTION a intenté une action contre HSBC Bank Polska S.A. alléguant, entre autres, le non-respect d'un contrat de crédit et demandant des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnisation pour manque à gagner. La procédure est en cours.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 34 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et / ou du groupe.

Le risque fiscal

Contexte

Le Groupe HSBC s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi dans tous les territoires où il exerce ses activités. Cela suppose évidemment qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il est présent.

HSBC n'entreprend pas d'opérations dont le but serait de frauder le système fiscal ou d'appliquer toute autre stratégie d'évitement de l'impôt, par exemple en détournant artificiellement les bénéfices vers les pays où l'impôt est plus faible.

HSBC ne réalise aucune opération avec les clients non transparents fiscalement, ou désireux d'utiliser ses produits pour éviter de payer des impôts. HSBC utilisera les incitations fiscales ou autres possibilités offertes par l'administration fiscale lorsque ces éléments:

- Rejoindront les objectifs politiques visés par les gouvernements concernés; et
- Correspondront à des objectifs commerciaux ou opérationnels.

Gouvernance et structure

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC Continental Europe supervise, en deuxième ligne de défense, le risque fiscal de HSBC Continental Europe.

La DAF participe au Comité d'Examen des Produits, aux instances relatives au contrôle interne, aux risques opérationnels, au *Wealth Management Oversight Committee ("WMOC")* et est également partie au processus de *"due diligence" Market and Securities Services.*

Gestion du risque fiscal

Le risque fiscal est géré conformément au dispositif *"NFRO" (Non-Financial Risk Optimisation programme)*, qui définit des normes et des procédures applicables a minima, ainsi que la structure de gouvernance qui régit la gestion du risque opérationnel et le contrôle interne. Réduire au maximum le risque opérationnel relève de la responsabilité de chacun chez HSBC.

Tous les salariés sont ainsi tenus de gérer les risques opérationnels, y compris à caractère fiscal, de l'entreprise et des activités opérationnelles dont ils ont la charge.

La politique fiscale couvre trois types de risques majeurs:

- Paiement de l'impôt – risque de défaut de prélèvement à la source, d'imputation ou de paiement de l'impôt;
- Conformité fiscale – risque d'absence de déclaration et de renseignement des formulaires fiscaux requis, y compris concernant les clients;
- Optimisation fiscale – risque que HSBC effectue des opérations pour son propre compte ou recommande à ses clients des produits ou services non conformes à l'esprit de la loi (détournement de la législation fiscale).

HSBC aborde ces trois risques fiscaux majeurs:

- En identifiant les risques;
- En s'assurant de l'existence de contrôles appropriés pour prévenir, gérer et atténuer ces risques;
- En élaborant des principes et directives de gestion des risques fiscaux;
- En apportant une assistance et des conseils à ses salariés en complément des principes et directives susmentionnés; et
- En employant en interne une équipe de fiscalistes professionnels expérimentés. Lorsque les compétences requises font défaut, des conseillers externes viennent épauler cette équipe interne.

C'est à l'Audit interne Monde qu'il incombe de donner une garantie indépendante de la bonne gestion du risque fiscal par HSBC.

Développements clés en 2022

HSBC observe en permanence les initiatives internationales d'amélioration de la transparence fiscale telles que:

- La norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration) ;
- La déclaration pays par pays préconisée dans la directive européenne sur les exigences de fonds propres CRD IV;
- Le projet Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ("BEPS") de l'OCDE piliers 1 et 2; et
- La directive DAC6 (déclaration d'opérations potentiellement agressives).

Le risque de reporting financier

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC Continental Europe. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté en accord avec les procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et des avis comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales IFRS. Ces principes sont en conformité avec le Code de commerce, les textes comptables français, les normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités de HSBC Continental Europe est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée, et l'analyse d'une année sur l'autre des écarts importants appuie la justification. Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises.

Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou *"Datawarehouse"*, de *reportings* bilantiels et financiers permet le rapprochement et la cohérence des *reportings* analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. Ces données sont de différentes natures : nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la revue analytique des états financiers ;
- le cadre de contrôle Sarbanes-Oxley ("SOX").

HSBC Continental Europe établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui est une attestation de la réconciliation et justification exhaustive de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, est signé par le Directeur Financier, à partir de la consolidation des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC Continental Europe et de ses principales filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Les *Business Risk and Control Managers ("BRCM")*, et contrôleurs internes de la 1er ligne de défense, fournissent une assurance sur ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion sur une base mensuelle. Une analyse est effectuée pour identifier les variations importantes par rapport aux plans d'affaires et aux budgets et les tendances inattendues par rapport aux périodes précédentes. Toutes les variations majeures sont étudiées et expliquées. Ces rapports sont transmis au comité exécutif de HSBC Continental Europe, comprenant le CEO et les responsables de métiers et de fonctions, ainsi qu'à HSBC Group Finance. Les *reportings* financiers sont présentés trimestriellement au Comité d'Audit, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Le Comité d'Audit examine trimestriellement, semestriellement et annuellement les comptes soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), que le Groupe HSBC applique, la Direction de HSBC Continental Europe évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Tous les contrôles de processus sont identifiés, documentés et soumis à des revues d'assurance régulières.

Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne est activement impliqué dans la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database ("AID")*, aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit de HSBC Continental Europe est tenu informé des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC Continental Europe à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Risque de résilience

Description

Le risque de résilience représente l'incapacité de la Banque à fournir des services essentiels à ses clients, filiales et partenaires, du fait d'une perturbation opérationnelle importante et continue. Le risque de résilience découle de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes.

Principaux développements en 2022

La fonction Risques opérationnels et de résilience *(Operational and Resilience Risk – "ORR")* est responsable de la supervision de la gestion des risques non financiers induits par les activités, les fonctions et les entités juridiques de HSBC Continental Europe. L'équipe ORR revoit, et remet en question le cas échéant, les pratiques de gestion du risque de la première ligne de défense, de façon indépendante, efficace et en temps utile. Au cours de l'année 2022, HSBC Continental Europe et la fonction Risques opérationnels et de résilience a mené un certain nombre d'initiatives pour renforcer la gestion des risques non financiers et a notamment :

- Continué à développer un dispositif de contrôle et de gestion des risques, en mettant à jour la taxonomie des risques importants et les bibliothèques de contrôles et en actualisant les évaluations des risques et des contrôles importants;
- Renforcé la gouvernance des risques non financiers ainsi que l'attention portée à ces risques par les directions métiers et les fonctions;
- Permis une vision consolidée de l'ensemble des défaillances identifiées au sein de la banque afin d'informer le *"senior management"* et prendre les actions nécessaires pour atténuer les risques identifiés ;
- Renforcé la vision transverse des processus, tout en améliorant la résilience opérationnelle ;
- Renforcé la lecture transversale des problèmes et des pertes évitées en mettant en œuvre une approche harmonisée à l'échelle du Groupe entre les métiers, les fonctions et les régions ;
- Initié le renforcement de la gestion du risques d'exécution, notamment pour les projets les plus significatifs, afin de soutenir la croissance liée à la transformation stratégique en 2022.

HSBC Continental Europe focalise ses efforts sur les risques importants, les risques émergents et sur les zones en croissance stratégique. L'équipe ORR de HSBC Continental Europe assure la supervision des risques non financiers dans la totalité du périmètre

de HSBC Continental Europe et apporte son expertise aux *Chief Risk Officer* des entités européennes.

Gouvernance et structure

Le modèle opérationnel de la fonction Risques opérationnels et de résilience se base sur une vision cohérente des responsabilités sur les risques de résilience. Il permet également de renforcer les méthodes de supervision de la gestion des risques tout en assurant un fonctionnement efficace au sein d'une structure simplifiée. HSBC Continental Europe apprécie le risque de résilience au travers de neuf sous-types de risques liés à : la gestion de projet, les données, la gestion des tiers et des chaînes d'approvisionnement ; l'information, la technologie et la cybersécurité ; les paiements et le traitement manuel des transactions ; la sécurité physique; l'interruption d'activité et la réponse aux incidents ; l'indisponibilité des bâtiments ; et la sécurité au travail.

Le comité faitier pour la gouvernance des risques opérationnels et de résilience est le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le directeur des risques de HSBC Continental Europe *(Chief Risk Officer)*, avec un lien d'escalade vers le comité de *Risk Management Meeting* de HSBC Bank plc et vers le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe.

Gestion des risques

La résilience opérationnelle est la capacité à anticiper, prévenir, s'adapter, réagir face aux perturbations internes et/ou externes, tout en protégeant les clients, les marchés sur lesquels HSBC Continental Europe est établi. La résilience est définie en fonction de la capacité de HSBC Continental Europe à continuer à fournir les services les plus importants, dans la limite des services matériels identifiés. La banque définit son appétit au risque via des indicateurs de risques disposant de seuils d'appétit et de tolérance.

Risque de modèle

Description

Le risque de modèle correspond aux potentielles conséquences négatives à la suite de décisions commerciales appuyées sur des modèles. Ces conséquences négatives peuvent être exacerbées par des erreurs de méthodologie, de conception, ou d'utilisation des modèles. Le risque de modèle peut survenir dans les contextes financiers aussi bien que non financiers ou non financiers, dès lors que des décisions commerciales s'appuient sur des modèles.

Principaux développements en 2022

En 2022, HSBC Continental Europe a continué d'améliorer les processus de gestion du risque de modèle, dans un contexte d'évolution de la réglementation autour des modèles, via notamment les activités suivantes :

- HSBC Continental Europe a continué de développer son cadre de gestion du risque de modèle, notamment en renforçant les effectifs dans les domaines de développement de modèles et de la validation des modèles.
- HSBC Continental Europe a développé, validé et soumis aux régulateurs des modèles de capitaux réglementaires importants pour le risque de crédit et a corrigé plusieurs faiblesses des modèles internes pour le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie.
- HSBC Continental Europe a continué de mettre en œuvre la gouvernance et la surveillance des ajustements de modèles et des processus liés aux modèles IFRS 9 et aux contrôles Sarbanes-Oxley.
- Les entités d'assurance au sein de HSBC Continental Europe sont préparées pour la nouvelle norme internationale d'information financière sur la comptabilisation des contrats d'assurance (IFRS 17), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Cela a entraîné le développement de nouveaux modèles, leur validation indépendante et la correction des faiblesses identifiées.
- La fonction de gestion du risque de modèle *(Model Risk Management)* a continué d'intégrer des mesures d'appétit au risque de modèle et a introduit des indicateurs de performance auxiliaires pour évaluer la qualité des données sous-jacentes.
- La fonction de gestion du risque de modèle a continué d'améliorer les processus de validation des modèles, notamment en tirant parti d'un nouveau système de planification et de suivi de l'exécution des validations de modèles. Elle a également apporté des modifications au système d'inventaire des modèles afin de fournir aux lignes métiers et aux fonctions centrales des fonctionnalités améliorées et des informations plus détaillées sur le risque de modèle.
- La consolidation de HSBC Bank Malta p.l.c. et HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH au sein de HSBC Continental Europe a élargi le périmètre de surveillance des modèles. Des points de non-conformité dans les modèles de capitaux réglementaires résultant de cette consolidation ont été identifiés et des plans de retour à la conformité ont été établis et soumis à la Banque Centrale Européenne.
- La *Prudential Regulation Authority*, le régulateur prudentiel de sociétés de services financiers au Royaume-Uni, devrait publier une nouvelle politique sur la gestion des risques de modèle en 2023. La nouvelle politique s'appliquera à tous les types de modèles utilisés pour éclairer les décisions commerciales clés. La mise en œuvre de cette nouvelle politique nécessitera une plus grande concentration sur la gestion des risques de modèle dans l'ensemble du Groupe HSBC, y compris chez HSBC Continental Europe.

Gouvernance et structure

Au niveau du Groupe HSBC, la fonction de gestion du risque de modèle est dirigée par le Directeur du risque de modèle. Elle est organisée en sous-fonction globale, avec des équipes régionales de gestion du risque de modèle qui assistent et conseillent chaque métier et fonction. Au niveau de HSBC Continental Europe, la fonction est dirigée par son responsable local, rattaché hiérarchiquement au *Chief Risk Officer*. Il est assisté par une équipe locale assurant la revue indépendante des modèles et la gouvernance du risque. Cette équipe a été renforcée en 2022 et bénéficie du support des centres d'excellence du Groupe HSBC en Pologne et en Inde.

Gestion des risques

HSBC utilise de nombreuses approches de modélisation, comme les régressions, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine, et des grilles de notation, dans de nombreux domaines d'application métiers. Ces activités couvrent la sélection de clients, la valorisation de produits, la surveillance des transactions contre la criminalité financière, l'évaluation de la solvabilité et la production de rapports financiers.

La responsabilité de la gestion du risque de modèle est déléguée par le *Risk Management Meeting* aux forums globaux et locaux de supervision des modèles. Dans ces forums, les métiers et fonctions propriétaires ou utilisatrices de modèles sont tenues de procéder à des contrôles exhaustifs et pertinents de leur risque de modèle, entre autres au moyen d'outils fournis par la fonction de la gestion du risque de modèle.

La fonction de la gestion du risque de modèle présente régulièrement à la Direction des mesures d'appétit au risque de modèle un état des lieux du risque de modèle par le biais du rapport des risques principaux et des mesures d'appétit au risque de modèle. Elle effectue également des revues périodiques de ces processus afin de garantir que les métiers et fonctions ont un niveau adéquat de compréhension et de maîtrise de leur risque de modèle.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (l'Arrêté), significativement révisé le 25 février 2021, relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe une assurance objective sur la gestion des

risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC Continental Europe a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions (*"Risk Owners"*, *"Control Owners"* et *"Chief Control Officers"*) puis les équipes de la seconde ligne de défense (*"Operational and Resilience Risk"*, *"Assurance Teams"* et *"Risk Stewards"*). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables.

A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'Arrêté, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise HSBC Continental Europe, y compris ses succursales et filiales européennes, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit*) compte aujourd'hui sept équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC :

- Audit de la Banque de détail, de la Banque privée et de gestion de patrimoine ;
- Audit de la Banque d'entreprises et la Banque de financement et d'investissement ;
- Audit de la Banque de marché et de conservation de titres ;
- Audit financier ;
- Audit des risques ;
- Audit de la conformité ; et
- Audit des opérations et de l'informatique.

Global Internal Audit comporte, en outre, cinq groupes d'audit à compétence géographique régionale (Royaume-Uni, Asie-Pacifique, États-Unis, une zone regroupant le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie, et le Reste du Monde), qui intègrent des groupes d'audit pays. *"Global Internal Audit Continental Europe"*, est l'un de ces groupes d'audit pays, qui a pour champ de compétences le périmètre légal de HSBC Continental Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malta, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède), assisté par des équipes locales en Allemagne, au Luxembourg et à Malte.

Le contrôle périodique de HSBC Continental Europe est donc assuré conjointement par différentes entités de *Global Internal Audit*, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- D'une part, *Global Internal Audit Continental Europe*, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France et en Pologne, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, des métiers de la banque de détail et d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire de *Global Internal Audit Continental Europe*, de 25 personnes en 2022, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques";
- Les équipes locales d'audit en Allemagne, au Luxembourg et à Malte; et
- D'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, mais qui disposent aussi de représentants en poste à Paris: 5 pour l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marché, 2 pour l'audit de la compagnie d'Assurances, 2 pour l'audit des risques de marché et liés aux modèles et 1 pour l'audit de la Gestion d'actifs.

En outre, comme indiqué ci-dessus, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de *Global Internal Audit*, tout particulièrement dans les pays considérés comme *Globally Significant* par *Global Internal Audit* (c'est le cas pour la France et l'Allemagne). En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à *Global Internal Audit* renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans l'*Audit Instruction Manual*). L'appartenance commune à *Global Internal Audit* favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à collaborer.

Dans ce cadre, en 2022, le contrôle périodique sur le périmètre de HSBC Continental Europe a été assuré tantôt directement par *Global Internal Audit*, tantôt par *Global Internal Audit Continental Europe*, tantôt conjointement par ces deux acteurs, conformément aux termes de la convention conclue entre eux en mars 2011 et mise à jour en août 2019, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC Continental Europe. En tout état de cause, conformément à l'Arrêté susmentionné, toutes les missions d'audit concernant HSBC Continental Europe sont effectuées en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales et succursales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe, Directeur de *Global Internal Audit Continental Europe*, rapporte à la fois au responsable de l'Audit interne pour les Risques et l'Europe et au Comité d'Audit de HSBC Continental Europe. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC Continental Europe. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'Assurances de HSBC Continental Europe a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe. Les prescriptions décrites dans ce manuel doivent être respectées lors de chacune des missions. La dernière version (v.5.4) a été diffusée le 13 décembre 2022.

L'outil *Strategic Audit Management System* a été mis en place en 2021 et est utilisé pour toutes les activités d'audit :

- La gestion de l'univers d'audit ;
- L'évaluation des risques pour les différentes entités d'audit ;
- La préparation du plan d'audit ;
- Tout le processus d'audit ; et
- Le suivi des fiches d'audit.

L'objectif de *Global Internal Audit* consiste toujours à :

- Réaliser des audits plus courts et plus précis ;

- Encourager le management à identifier les déficiences et à en discuter de manière proactive ; et
- Transmettre un message plus clair et succinct au management pour l'aider à agir.

Les principaux changements méthodologiques :

- Les audits ne sont plus notifiés mais annoncés, ce qui permet de fournir des informations plus détaillées sur le périmètre dès le début de la mission et conduit à la suppression du document explicitant le mandat de la mission (« *Terms of Reference* ») ;
- Mise en place progressive d'outils d'exploration des processus (« *process mining* ») ;
- Le management dispose de sept jours pour proposer des plans d'action et l'Audit interne aura la possibilité de diffuser un rapport sans plan d'action, si le management n'est pas suffisamment réactif ; et
- Les fiches sont automatiquement enregistrées dans Helios, l'outil de gestion des risques, lors de la diffusion des rapports d'audit.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de *Global Internal Audit*, plusieurs éléments concourent à la connaissance et à la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique pour HSBC Continental Europe, en particulier :

- La participation de l'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe au Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, au *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe et au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales en France;
- La présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs de *Global Internal Audit Continental Europe* dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- L'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions de *Global Internal Audit Continental Europe* et les responsables des différents métiers et fonctions ; et
- L'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions de *Global Internal Audit Continental Europe* et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à un responsable exécutif, qui assure in fine la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, la Directrice des Risques, le Directeur des Opérations et de l'Informatique, le Directeur de la Conformité et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC Continental Europe et faisant l'objet d'une notation défavorable pour l'environnement de contrôle et / ou les actions du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC Continental Europe.

Ce Comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC Continental Europe siège au sein du Comité Inter-Inspections Générales qui réunit huit établissements de crédit de la place de Paris dans l'objectif de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'Arrêté. Cette approche conjointe d'audit est aussi mentionnée dans les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'externalisation, qui ont été diffusées en février 2019.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2022, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC Continental Europe sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés notamment par le conflit entre la Russie et L'Ukraine, la poussée de l'inflation, un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques *"people"*, lié au manque de ressources et / ou de compétences des équipes ;
- risques de protection des données sensibles des collaborateurs et de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC Continental Europe constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC Continental Europe.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux, s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Cette cartographie est actualisée au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement dans la cades de la couverture du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques, le représentant de la Conformité Réglementaire et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à *"l'Operational Risk Meeting"*.

Certains risques font l'objet de revues spécifiques par les fonctions Risque et/ou par des comités ad hoc. Ainsi le respect des réglementations émises par les autorités de tutelle en matière de rémunération font l'objet d'une revue annuelle par les équipes de l'Audit et par le comité des rémunérations.

Le respect des règles internes au travers de l' *"Incentivising Compliance process"* qui permet d'identifier les manquements, les conduites inappropriés de nos collaborateurs, fait l'objet d'une synthèse annuelle au comité des risques.

Assurances et couverture des risques

HSBC Continental Europe bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc, face aux risques opérationnels majeurs assurables auxquels elle est exposée, qu'il s'agisse de la protection des personnes ou de ses biens et infrastructures.

Les montants de garanties souscrits prennent en compte une hypothèse de sinistralité catastrophique, avec pour objectif de minimiser l'impact financier de tout événement assurable dont la survenance peut avoir un effet significatif sur les activités du Groupe. Les montants de garanties privilégiés face aux risques d'infrastructure, notamment les dommages liés aux immeubles d'exploitation, sont fixés en valeur de remplacement et varient selon les sites. Des visites par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires, HSBC Continental Europe souscrit des programmes locaux, notamment en matière de responsabilité civile pour certaines activités réglementées, les opérations de construction (garantie décennale), la responsabilité de l'employeur ou encore les risques automobiles (responsabilité civile obligatoire). De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et des bilans de HSBC Continental Europe et HSBC Holdings plc, et l'appétit au risque du Groupe.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,28 % du produit net bancaire de HSBC Continental Europe pour l'exercice 2022.

Certains programmes internationaux, incluent la participation de la captive de réassurance du Groupe HSBC. Les partenaires courtiers et experts sont sélectionnés sur base de leur réputation, de leur degré d'expertise sur les couvertures d'assurance gérées et en fonction de la qualité de leur réseau international. Les assureurs sont quant à eux choisis selon une politique très stricte de surveillance de leur solvabilité.

Risques ESG – Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Voir également la section « Déclaration de performance extra-financière » de la partie « Développement durable ».

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

Vue d'ensemble

HSBC Continental Europe est impacté par des risques financiers et non financiers liés à des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG »). Les risques liés au climat, à l'environnement et aux droits de l'Homme sont particulièrement des sujets d'attention pour la Banque car ils peuvent entraîner des conséquences directes ou indirectes sur ses clients.

Concernant le dispositif de gestion des risques déployé au sein du Groupe HSBC, le point d'attention majeur sur les sujets ESG est le climat, présent au sein de la taxonomie des risques en tant que risque transverse. Cette approche est liée à la stratégie du Groupe HSBC et à son ambition *« Net Zero »*. Les risques liés au climat et à l'environnement découlent des impacts financiers et non financiers qui pourraient résulter du changement climatique et du passage vers une économie plus verte.

Le risque climatique est susceptible de se matérialiser au travers des canaux décrits ci-après et d'entraîner des conséquences sur les risques présents dans la taxonomie des risques de HSBC :

- Risque physique : découle de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans, les inondations, ou encore, des changements chroniques dans les modèles météorologiques ;
- Risque de transition : découle du processus de passage à une économie sobre en carbone, y compris les changements de politiques gouvernementales ou publiques et l'évolution technologique et de la demande finale.
- Risque de *« greenwashing »* ou d'écoblanchiment : risque thématique qui peut résulter du fait d'induire en erreur, sciemment ou non, les parties prenantes concernant la stratégie de la banque en matière de climat, les conséquences/avantages d'un produit ou d'un service sur le climat, ou encore, concernant les engagements climatiques de la Banque et les performances de ses clients.

Les risques liés au climat et à l'environnement peuvent avoir des conséquences sur la Banque, à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de ses clients, et générer des impacts financiers et non financiers.

En tant que banque globale, présente physiquement dans le monde entier, HSBC, y compris HSBC Continental Europe, peut être directement exposée aux conséquences du changement climatique, et subir des impacts négatifs sur ses opérations quotidiennes.

Par ailleurs, si la Banque est perçue comme induisant en erreur ses parties prenantes sur ses activités commerciales ou si elle ne parvient pas à atteindre son ambition *« Net Zero »*, le risque d'écoblanchiment pourrait se matérialiser et entraîner un préjudice important en terme de réputation, avec de potentielles amendes réglementaires qui pourraient affecter sa capacité à générer des revenus.

Les clients pourraient constater que leur modèle économique n'est pas adapté à l'objectif *« Net Zero »* ou que des évènements climatiques extrêmes ou chroniques perturbent leurs opérations.

Tout impact lié au changement climatique néfaste pour les clients de HSBC Continental Europe pourrait avoir des effets également négatifs pour la Banque, soit via des pertes de crédit, soit via des pertes sur les activités de marché. La réputation de la Banque peut également être affectée par ses engagements climatiques et également par l'inaction de ses clients.

Approche

L'approche de la gestion des risques liés au climat s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC et du modèle des trois lignes de défense, définissant la manière dont les risques sont identifiés, évalués et gérés. Cette approche assure au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, la visibilité nécessaire pour surveiller les risques qui pourraient avoir un impact sur HSBC Continental Europe, tout en contribuant à l'identification des opportunités de croissance durable venant soutenir l'ambition climatique de la Banque.

Risque d'écoblanchiment

Le risque d'écoblanchiment est considéré comme un risque émergent important qui devrait augmenter au fil du temps, sachant que HSBC Continental Europe a l'ambition de développer ses expertises et ses produits pour atteindre les engagements *« Net Zero »* communiqués par le Groupe HSBC et d'œuvrer avec ses clients pour les accompagner vers une économie à faible émission de carbone. C'est dans ce contexte que l'approche de HSBC en matière de gestion des risques climatiques a été mise à jour pour inclure le risque d'écoblanchiment. Des conseils ont été apportés aux première et deuxième lignes de défense sur certains indicateurs de risques clés et sur la manière dont ils doivent être gérés au sein de la taxonomie des risques en accord avec le modèle des trois lignes de défense.

Ci-dessous, une synthèse des facteurs de risque physique et de transition :

Risque climatique	Principaux facteurs de risque	Détails	Impacts potentiels
Physique	**Aigu**	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques entrainant des interruptions dans les activités commerciales	• Diminution des valeurs immobilières • Diminution du revenu et de la richesse des ménages • Augmentation des coûts liés à la législation et à la conformité • Surveillance accrue • Diminution de la rentabilité • Baisse de la performance des actifs
	Chronique	Changements à plus long terme dans le schémas climatiques (telles que des températures durablement élevées) qui peuvent provoquer une élévation du niveau de la mer ou des vagues de chaleur chroniques	
Transition	**Politique et juridique**	Mandats et règlementation des produits et services existants. Litige entre les parties qui ont souffert des effets du changement climatique	
	Technologie	Remplacement des produits existants par d'autres offrant des émissions plus faibles	
	Demande finale (marché)	Evolution du comportement des consommateurs	
	Réputation	Surveillance accrue suite à un changement de perception des parties prenantes de l'action ou de l'inaction en matière de climat	

Vue d'ensemble des principaux facteurs de risque de écoblanchiment qui est considéré au sein du dispositif de gestion des risques de la Banque comme un risque thématique s'ajoutant aux facteurs de risque climatiques définis par la *« Task Force on Climate-Related Financial Disclosure' ("TCFD") »*.

Risque climatique	Facteur de risque	Détails
Ecoblanchiment	**Entreprise**	Manque de précision et de transparence dans la communication des progrès réalisés par rapport à l'ambition *« Net Zero »*
	Produit	Absence de mesures visant à garantir les produits « verts » et « durables » sont développés et commercialisés de manière appropriée
	Client	Absence de vérification les produits sont utilisés pour des activités commerciales « vertes » et « durables » et d'évaluation de la crédibilité des engagements climatiques de ses clients et /ou des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance clés.

Au 3ème trimestre 2022, l'impact des risques climatiques et environnementaux a été analysé au sein de HSBC Continental Europe pour l'ensemble des risques évalués et présents dans la taxonomie des risques du Groupe HSBC. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats les plus significatifs (risques évalués moyen et élevé) des évaluations effectuées pour les risques de niveaux 1 et 2 présents sur le périmètre de HSBC Continental Europe, ainsi qu'une estimation de l'évolution de ces risques sur un horizon de court, moyen et long terme.

Risques

Les résultats reflètent le niveau de risque potentiel pour HSBC Continental Europe au regard des impacts financiers, clients, réglementaires et de réputation ainsi que, la probabilité de survenance du risque sur les 12 prochains mois.

Risque financier/non financier	Type de risque : Niveau 1	Type de risque : Niveau 2	Évaluation des risques	Tendance du risque* 2023-2050	Facteurs de risque : Physique	Facteurs de risque : Transition
Financier	Risque de crédit aux entreprises	Risque de crédit aux entreprises	M	↑	●	●
	Risque de crédit aux particuliers	Risque de crédit aux particuliers	M	↑	●	●
	Risque lié aux transactions	Crédit négocié / Risque émetteur	M	↑	●	●
		Risque de paramètre du marché	M			
	Risque de trésorerie	Risque de capital	M	↑	●	●
		Risque de liquidité et de financement				
		Risque de change du portefeuille non-commercial – Risque de change structurel				
		Risque d'assurance				
	Risque stratégique	Risque stratégique pour l'entreprise (direction, exécution, transaction)	M	↑		●
		Risque de réputation	H			
Non-financier	Risque de conformité réglementaire	Licences, permissions et autorisations réglementaires	M	↑		●
		Violation de l'obligation réglementaire envers les clients et les autres contreparties	H			
		Comportement inapproprié sur le marché	M			
	Risque de résilience	Indisponibilité des immeubles	M	↑	●	●
		Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité	M			
		Risque d'interruption de l'activité et risque d'incident	M			
		Risque lié aux tiers	H			
		Risque lié au traitement des transactions	M			
	Risque de modèle	Risque de modèle	M	↑	●	●
	Rapports financiers et risques fiscaux	Risque lié aux rapports financiers	H	⇔		●

● *Facteurs de risque* ↑ *Orientation à la hausse du risque* ⇔ *Maintien du niveau du risque*

* *Orientation du risque estimée par le Groupe HSBC pour l'horizon temporel 2023-2050, qui couvre trois tranches distinctes - à court terme : Jusqu'en 2025, à moyen terme : 2026-2035, à long terme : 2036-2050*

H = Risque élevé M = Risque moyen.

Les risques pour lesquels l'impact du climat et de l'environnement a été évalué comme faible ne sont pas indiqués dans ce tableau.

Au-delà de l'évaluation qualitative réalisée par HSBC Continental Europe, une évaluation quantitative spécifique de la matérialité des risques liés au climat a été réalisée pour le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel sur le second semestre 2022. L'ensemble de ces résultats permet d'enrichir l'analyse engagée fin 2022, par chaque métier et fonction au sein de HSBC Continental Europe, de l'impact des risques liés au climat et à l'environnement sur leur cartographie des risques. Ces travaux apporteront une vue détaillée des risques climatiques et environnementaux les plus importants et permettront de s'assurer que le profil de risque de HSBC Continental Europe reflète l'ensemble des risques présents au sein de ses activités y compris, ceux liés au climat et à l'environnement.

L'année 2023 permettra de progresser sur la définition du dispositif de gestion des risques lié au climat et à l'environnement et son intégration au sein de ses activités de gestion des risques.

Appétit au risque

L'appétit au risque est un outil de supervision et de gestion des risques financiers et non financiers liés au changement climatique, qui contribue à la réalisation des ambitions en matière de climat de HSBC de manière sécurisée et durable. Les premiers indicateurs d'appétit au risque définis au sein de HSBC se sont concentrés sur la surveillance et la gestion des risques climatiques au sein de cinq secteurs prioritaires, y compris l'exposition aux secteurs à risque de transition élevé présents dans le portefeuille des clients entreprises de HSBC Continental Europe et les expositions au risque physique dans le portefeuille de clients particuliers. Les indicateurs d'appétit au risque sont revus régulièrement afin de s'assurer que les risques climatiques les plus importants sont identifiés, suivis et gérés.

Politiques, processus et contrôles

Les risques climatiques sont intégrés dans les politiques, processus et contrôles pour les secteurs clés, et actualisés régulièrement. Les principales mises à jour réalisées en 2022 sont les suivantes :

- L'intégration de considérations climatiques dans les processus de mise en place de prêts hypothécaires pour la Banque de particuliers et au sein des nouveaux processus de demande de capitaux pour la Banque d'entreprise ;
- L'amélioration de l'outil de notation des risques climatiques, qui permettra à HSBC Continental Europe d'évaluer l'exposition de ses clients ;
- L'actualisation de la politique énergétique de HSBC, couvrant les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics, de l'hydrogène, des énergies renouvelables, du nucléaire et de la biomasse. La politique d'élimination progressive du charbon thermique a également été mise à jour à la suite de sa première publication en 2021.

L'une des principales réalisations de l'année 2022 est l'amélioration et le déploiement du questionnaire d'engagement pour la transition et de l'outil de notation destiné aux entreprises clientes actives dans les secteurs à haut risque en termes de transition climatique. Ce questionnaire permet à la Banque d'évaluer et d'améliorer sa compréhension de l'impact du risque de transition et du risque physique sur les activités des clients de la Banque d'entreprises et sur les stratégies de transition associées. Cela permet également à HSBC Continental Europe d'identifier les opportunités commerciales qui permettront de soutenir la transition.

Gestion des risques liés au métier de l'assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- le *Financial Reporting Committee* (nommé auparavant *Actuarial Control Committee*) approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Model Management Meeting* effectue la validation, le contrôle et le suivi des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, ce qui inclut le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles;
- le *Risk Management Meeting*.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant.

Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd suit un cadre de gouvernance des risques similaire à celui de HSBC Assurances Vie (France), conformément aux politiques du groupe HSBC. Les principaux comités impliqués dans la gouvernance des risques assurantiels et financiers sont les suivants :

- le Financial Reporting Committee ;
- l'Asset and Liabilities Committee ;
- l'Investment Committee ;
- le *Risk Management Meeting*.

Ces comités ont le même rôle que dans la gouvernance de HSBC Assurances Vie (France), décrite ci-dessus.

Les responsabilités et le fonctionnement du *Risk Management Meeting* sont les mêmes que dans la gouvernance de HSBC Assurances Vie (France).

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés aux activités d'assurance sont gérés au sein de la filiale d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la Banque HSBC.

Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC Continental Europe répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, identifiés grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à la connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur. Lorsque HSBC Continental Europe n'accepte pas le risque ou ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, elle fait appel à des compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

La filiale assurance définit ses propres procédures de contrôle tout en assurant la conformité avec les politiques du Groupe HSBC relatives aux activités d'assurance. Le pilotage au niveau local est exercé par le *Risk Management Meeting ("RMM")* de la filiale.

Par ailleurs, l'*Asset and Liabilities Committee ("ALCO")* de la filiale surveille et examine la concordance dans le temps et le bon équilibre entre les flux de trésorerie attendus des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC Continental Europe sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à bonne date ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd doivent conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par les sociétés d'assurance du groupe HSBC Continental Europe, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance de HSBC Continental Europe

	Au 31 décembre 2022			
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
– obligations et autres actifs de taux	3	1 841	146	1 990
– investissements en actions	426	8 510	762	9 698
Total	429	10 351	908	11 688
Actifs financiers à la juste valeur par OCI				
– obligations et autres actifs de taux	–	7 146	1 759	8 906
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	7 146	1 759	8 906
– Dérivés	–	262	13	274
– Autres actifs financiers	9	1 460	105	1 574
Total	438	19 219	2 785	22 441

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd gèrent les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement ou d'échéances entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par les sociétés d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent la société.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti peut être inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le montant des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte.

Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie accordée à l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Une part significative du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de rendement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant dans les nouveaux produits des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché ; et
- en se séparant, dans la mesure du possible, des placements dont le risque est jugé inacceptable.

	2022			2021		
	Taux garanti	Taux de rendement long terme du portefeuille	Coût de la garantie	Taux garanti	Taux de rendement long terme du portefeuille	Coût de la garantie
Garanties de taux	%	%	€m	%	%	€m
Garantie de capital	0,0	1.5 - 1.8	21	0,0	0.8 - 2.2	151
Taux de rendement annuel	2,6	2,0	57	2,6	2,2	110
Taux de rendement annuel	4,5	2,0	39	4,5	2,2	95
Au 31 décembre			118			356

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus relatifs à l'actif et au passif, globalement et par devise, les sensibilités à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi que les sensibilités à une pentification ou à un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) supporte le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents.

L'exposition de HSBC Life Assurance (Malta) Ltd aux variations des taux d'intérêt est concentrée dans son portefeuille d'investissements en unités de compte et dans le portefeuille des contrats avec participation aux bénéfices. Les variations de la valeur des placements attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt sont atténuées en compensant partiellement les variations de la valeur économique des provisions d'assurance.

La Compagnie surveille cette exposition au moyen d'analyses périodiques de ses positions d'actif et de passif. Les estimations des flux de trésorerie futurs, ainsi que l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur son portefeuille de placements et ses passifs d'assurance, sont modélisés et revus trimestriellement.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd minimise les risques de taux d'intérêt principalement en faisant correspondre les sorties de trésorerie futures à payer aux assurés avec les flux de trésorerie attendus des actifs. Le portefeuille des placements adossant les passifs est géré selon des objectifs de duration qui visent à rendre acceptable l'effet net des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd gère le risque lié aux actions découlant de ses avoirs en titres de participation en fixant des limites à la valeur maximale des actions qu'elle détient. Le risque lié aux actions est également surveillé en estimant l'effet des fluctuations prédéterminées des cours des actions sur le bénéfice et le total des actifs nets de l'activité d'assurance.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd est exposée au risque de change sur le portefeuille d'investissement à hauteur de 10 % des investissements adossés aux contrats avec participation aux bénéfices et sur le portefeuille d'assurance vie.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, aux cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) et de HSBC Life Assurance (Malta) Ltd.

L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants *("PVIF")* ou *Present Value of In-Force* est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité.

La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress.

Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés, susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité aux facteurs de risques des sociétés d'assurance de HSBC Continental Europe

	31 décembre 2022	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2021
	Impact sur le résultat net après impôts	**Impact sur les fonds propres**	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les fonds propres
	€m	€m	€m	€m
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la hausse	**10**	**(15)**	107	81
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la baisse	**(31)**	**(3)**	(212)	(181)
10 % de hausse du prix des actions	**46**	**46**	36	36
10 % de baisse du prix des actions	**(45)**	**(45)**	(41)	(40)

1 Sensibilité de la PVIF *après impôts.*

La variation des sensibilités de la *PVIF* est principalement liée à l'évolution de l'environnement économique en 2022, en particulier les mouvements des taux d'intérêt.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de chaque société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance de son portefeuille de placements. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur les opinions d'agences de notation de réputation internationale et sur d'autres informations publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par les filiales d'assurance par rapport aux limites fixées et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des tests de résistance en s'appuyant sur les sensibilités aux *spreads* de crédit et sur les probabilités de défaut.

Un certain nombre d'outils sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces outils figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste alertant sur les placements susceptibles de poser des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la Direction Générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des obligations et des bons du Trésor et assimilés détenus par HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd selon un classement par qualité de crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 116.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 91 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés *"Strong"*.

Obligations, bons du Trésor et assimilés détenus par les compagnies d'assurance de HSBC Continental Europe

	Au 31 décembre 2022		
	Strong	*Good / Satisfactory*	Total
Actifs financiers à la juste valeur	**2 843**	**66**	**2 909**
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	**2 843**	**66**	**2 909**
Investissements financiers	**8 063**	**996**	**9 059**
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	**8 063**	**996**	**9 059**
Total	**10 906**	**1 062**	**11 969**

Risque de liquidité des activités d'assurance

HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Life Assurance (Malta) Ltd sont tenues de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie.

Pour ce faire, l'hypothèse peut par exemple être prise d'une diminution des nouveaux contrats ou des renouvellements et d'un accroissement des rachats ou des renonciations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance. La maturité des contrats figurant au passif est indéterminée car les assurés ont le plus souvent la possibilité de résilier leur contrat à tout moment.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	Total
Au 31 décembre 2022					
Assurances non liées[1]	**1 279**	**5 252**	**9 641**	**13 367**	**29 539**
Assurances liées[1]	**18**	**70**	**98**	**54**	**240**
Total	**1 297**	**5 322**	**9 739**	**13 421**	**29 779**

1 Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie (France) est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.

Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et des taux de rachat.

Dans la situation actuelle, la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation des rachats de la part des clients de HSBC Assurances Vie (France) car le taux de rendement proposé par le fonds euro pourrait être inférieur au taux de rendement d'autres produits d'épargne. En outre, le projet de vente du réseau pourrait aussi avoir un impact important sur les rachats et réduire les souscriptions et les versements. En cas de rachats massifs dans la configuration actuelle des taux d'intérêt, HSBC Assurances Vie (France) devrait vendre une partie de son portefeuille obligataire et ainsi réaliser une partie de ses pertes latentes.

Pour les contrats gérés par HSBC Life Assurance (Malta) Ltd où le risque assuré est le décès ou la maladie, les facteurs les plus susceptibles d'augmenter la fréquence globale des sinistres sont les épidémies ou les changements globaux du mode de vie entraînant des sinistres plus précoces ou plus nombreux que prévu. A l'heure actuelle, ces risques ne varient pas significativement en fonction de la localisation du risque assuré par la Compagnie. Cependant, une concentration excessive des montants pourrait avoir un impact sur la sévérité des paiements de prestations au niveau du portefeuille.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd gère son risque d'assurance via des limites de souscription et une gestion des sinistres stricte ; des procédures d'approbation des nouveaux produits et des révisions de prix ; une surveillance étroite des accords de réassurance et des risques émergents. La stratégie de souscription de la Compagnie vise à s'assurer que les risques souscrits sont bien diversifiés par type de risque et niveau des prestations. Par exemple, la Compagnie équilibre le risque de décès dans son portefeuille. La sélection médicale est également incluse dans les procédures de souscription de la Compagnie, la prime variant en fonction de l'état de santé et des antécédents médicaux familiaux des assurés.

HSBC Life Assurance (Malte) est également exposée au risque de rachats et, plus précisément, à une évolution différente des rachats en fonction des différents types de produits. Une augmentation des rachats sur les produits les plus rentables réduirait les bénéfices attendus sur le portefeuille actuel.

On note également un risque lié à des taux de rachat plus faibles sur les polices à primes fixes pour lesquels le niveau de prime ne couvre plus le coût du risque, en particulier sur les polices anciennes et de longue maturité.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés - sociétés d'assurance de HSBC Continental Europe

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices[1]	**–**	–
Assurance emprunteurs	**31**	33
Rentes	**79**	80
Assurance à terme et autres contrats long terme	**27**	36
Assurance non-vie	**–**	–
Total des assurances non liées[2]	**137**	149
Assurance-vie liée	**403**	453
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices[1,3]	**19 886**	23 811
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	**20 427**	24 413

1 Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent le plus souvent une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

2 L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

3 Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses économiques et non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants *("PVIF")* ou *Present Value of In-Force* aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite ci-dessous.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque sur la valeur de la *PVIF* au 31 décembre 2022 pour les compagnies d'assurance de HSBC Continental Europe

	2022[1]	2021[1]
	€m	€m
+100 points de bases du taux sans risque	**10**	152
-100 points de bases du taux sans risque	**(32)**	(295)

1 Les impacts sur les bénéfices sont présentés avant impôt.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. La sensibilité de la PVIF aux variations de taux est beaucoup plus faible en 2022 qu'en 2021 en raison de la hausse des taux, qui a pour effet de réduire le coût des garanties.

Les sensibilités obtenues s'entendent à taux ultime inchangé, avant toute décision de gestion susceptible d'atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs-vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2022, à des modifications raisonnablement envisageables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes futures liées à ces renonciations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

	Impacts sur les bénéfices au 31 décembre 2022[1]	Impacts sur les bénéfices au 31 décembre 2021[1]
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité / morbidité	**(22)**	(16)
Baisse de 10 % du taux de mortalité / morbidité	**22**	17
Hausse de 10 % des taux de rachat	**(36)**	(22)
Baisse de 10 % des taux de rachat	**36**	25
Hausse de 10 % des niveaux de frais	**(26)**	(39)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	**26**	39

1 Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

L'augmentation des dépenses est entièrement supportée par l'assureur, ce qui réduit d'autant le résultat de la compagnie.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. A titre d'exemple, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

D'autres informations sont disponibles dans le chapitre Facteurs de risques, en page 100 et suivantes.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif des politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC Continental Europe en 2022.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient fondées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique ; il varie en outre selon les zones géographiques, les groupes et les individus. HSBC Continental Europe s'engage irrévocablement à opérer selon les normes élevées que la Banque s'est fixée dans chaque juridiction.

Tout manquement aux normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

Gouvernance et structure

Le développement des politiques, en matière de risque réputationnel ainsi que, la gestion et l'atténuation du risque de réputation sont coordonnées par les comités de gestion du risque de réputation et de sélection de Clients *(Reputational Risk and Client Selection Committees)*, organisés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe informé des domaines et des activités présentant un risque de réputation important, et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants présentant un risque de réputation sont également signalés au Conseil d'Administration par le biais du Comité des Risques, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque ligne métier a mis en place un processus de gouvernance grâce au Comité de réputation et de sélection, de traiter les questions relatives à ce risque au bon niveau de séniorité

Les fonctions gèrent et transmettent les risques de réputation dans le cadre du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Les politiques de HSBC Continental Europe définissent l'appétence au risque et les procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque de réputation, y compris la prévention de la criminalité financière, la conformité réglementaire, les préoccupations liées aux règles de conduite dans l'entreprise, les impacts environnementaux, la question des droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	178
Etat consolidé du résultat global	179
Bilan consolidé	180
Tableau des flux de trésorerie consolidés	181
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	182

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	183
2	Regroupement d'entreprises	198
3	Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	198
4	Commissions nettes	200
5	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)	201
6	Activités d'assurance	201
7	Salaires et avantages au personnel	203
8	Honoraires des Commissaires aux comptes	208
9	Impôts	208
10	Dividendes	211
11	Résultat par action	211
12	Portefeuille de transaction (Actif)	212
13	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	212
14	Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur	218
15	Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	219
16	Instruments dérivés	220
17	Investissements financiers	223
18	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	224
19	Participations dans les entreprises liées et partenariats	225
20	Informations relatives aux implantations pays par pays	225
21	Entités structurées	226
22	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	228
23	Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	230
24	Portefeuille de transaction (Passif)	232
25	Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	232
26	Comptes de régularisation et autres passifs	232
27	Provisions pour risques et charges	233
28	Dettes subordonnées	234
29	Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité	234
30	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	236
31	Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres	237
32	Passifs éventuels, engagements de financement et de garantie	237
33	Contrats de location	238
34	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	238
35	Transactions avec des parties liées	239
36	Evénements postérieurs à la clôture	242
37	Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe	242

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	245

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		**1 060**	759
– intérêts et produits assimilés		**2 136**	1 394
– intérêts et charges assimilées		**(1 076)**	(635)
Commissions nettes	4	**752**	720
– commissions (produits)	4	**1 152**	1 189
– commissions (charges)	4	**(400)**	(469)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	5	**332**	81
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5	**(1 385)**	1 226
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	5	**(16)**	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	5	**26**	45
Résultat net de cession des investissements financiers		**(11)**	16
Primes d'assurance nettes	6	**1 512**	1 632
Autres produits d'exploitation		**115**	287
Total du produit net bancaire		**2 385**	4 693
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	6	**(198)**	(2 829)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		**2 187**	1 864
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		**(127)**	(41)
Produit net bancaire		**2 060**	1 823
– frais de personnel	7	**(756)**	(660)
– frais généraux et administratifs		**(953)**	(931)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		**(35)**	(52)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	22	**(2)**	(6)
Total des charges d'exploitation		**(1 746)**	(1 649)
Résultat d'exploitation		**314**	174
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	19	**–**	1
Résultat avant impôt		**314**	175
Impôt sur les bénéfices	9	**(43)**	50
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		**271**	225
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	3	**(1 233)**	43
Résultat net		**(962)**	268
Attribuable à :			–
– résultat net part du groupe		**(964)**	269
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		**2**	(1)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	3	**–**	–
Bénéfice par action	11	**(7,30)**	2,74
Bénéfice par action après dilution	11	**(7,30)**	2,74
Dividende par action	10	**–**	–

Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Résultat net des activités poursuivies		**271**	225
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		**(114)**	(34)
– profits / (pertes) de juste valeur		**(166)**	(27)
– plus / (moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		**9**	(18)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		**4**	(2)
– impôt différé		**39**	13
Couvertures de flux de trésorerie :		**(268)**	(32)
– profits / (pertes) de juste valeur	16	**(365)**	(59)
– profits / (pertes) reclassés dans le compte de résultat	16	**2**	11
– impôt différé	16	**95**	16
Différence de change nette d'impôt différé		**8**	26
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			–
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		**29**	(1)
– avant impôt différé	7	**41**	2
– impôt différé		**(12)**	(3)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		**197**	(1)
– avant impôt différé	25	**272**	3
– impôt différé		**(75)**	(4)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		**(1)**	1
– profits / (pertes) de juste valeur		**(1)**	1
– impôt différé		**–**	–
Total des autres éléments du résultat global		**(149)**	(41)
Total du résultat global au titre des activités poursuivies		**122**	184
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	3	**(1 215)**	48
Total des produits et charges :			–
– part du groupe		**(1 095)**	233
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		**2**	(1)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		**–**	–
Total du résultat global		**(1 093)**	232

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		**59 734**	38 063
Comptes d'encaissement		**476**	156
Portefeuille de transaction	12	**13 777**	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15	**12 170**	13 345
Instruments dérivés	16	**59 960**	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit		**7 233**	6 832
Prêts et créances sur la clientèle		**42 340**	59 612
Opérations de prise en pension – hors-*trading*		**15 374**	20 487
Investissements financiers	17	**19 135**	16 110
Actifs détenus en vue de la vente	3	**23 761**	2
Comptes de régularisation et autres actifs	23	**23 532**	14 538
Impôt courant		**330**	162
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	19	**–**	2
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	22	**983**	763
Actifs d'impôt différé	9	**879**	37
Total de l'actif		**279 684**	222 664
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit		**11 182**	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle		**83 692**	70 144
Opérations de mise en pension – hors-*trading*		**6 655**	8 731
Comptes de décaissement		**528**	280
Portefeuille de transaction	24	**17 509**	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	25	**9 055**	13 733
Instruments dérivés	16	**55 726**	35 895
Dettes représentées par un titre		**6 861**	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	3	**27 855**	–
Comptes de régularisation et autres passifs	26	**25 629**	18 122
Impôt courant		**112**	66
Passifs des contrats d'assurance	6	**20 364**	23 698
Provisions	27	**286**	234
Passifs d'impôt différé	9	**16**	–
Dettes subordonnées	28	**2 023**	1 876
Total des dettes		**267 493**	214 988
Fonds propres			
Capital social appelé	31	**1 062**	491
Primes d'émission	31	**5 264**	2 137
Autres fonds propres	10	**1 433**	750
Autres réserves		**1 278**	1 653
Report à nouveau et résultat de la période		**2 998**	2 636
Total des fonds propres – part du groupe		**12 035**	7 667
Part des intérêts minoritaires		**156**	9
Total des fonds propres		**12 191**	7 676
Total du passif et des capitaux propres		**279 684**	222 664

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Activités poursuivies			
Résultat avant impôt		314	175
Retraitement des éléments non monétaires		(130)	(450)
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation		37	58
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		7	–
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		–	(1)
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		136	45
– provisions (y compris provision pour retraites)		105	2
– paiement à base d'actions	7	21	15
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		(117)	(180)
– élimination des écarts de conversion		(319)	(389)
Variation des actifs et passifs d'exploitation		4 056	6 606
– variation nette sur titres de transaction et dérivés		(652)	(4 587)
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		3 859	(2 350)
– variation sur opérations de prise en pension – hors *trading*		6 022	3 849
– variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		1 848	(1 694)
– variation des autres actifs		6 856	6 651
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		(11 232)	9 104
– variation des opérations de mise en pension – hors *trading*		(2 077)	(2 253)
– variation des dettes représentées par un titre		(584)	3 809
– variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		(1 492)	(3 086)
– variation des autres passifs		1 573	(2 797)
– impôts payés		(65)	(40)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 240	6 331
Acquisition d'investissements financiers		(3 394)	(2 687)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		2 236	5 108
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs corporels		(13)	(36)
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs incorporels		(6)	(6)
Cash-flow net du regroupement d'entreprises[2]		28 687	–
Flux nets de trésorerie sur cession / acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		27 510	2 379
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	31	3 946	–
Passifs subordonnés remboursés	28	(300)	–
Dividendes versés	10	(39)	(30)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		3 607	(30)
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	3	(503)	503
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		34 854	9 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		56 999	47 567
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		164	249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		92 017	56 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1,3] :			
– caisse, banques centrales et CCP		59 734	38 063
– comptes d'encaissement		476	156
– prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		5 241	4 333
– opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		12 961	12 052
– effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois		–	71
– comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce		12 299	2 604
– trésorerie et équivalents de trésorerie détenue en vue de la vente[5]		1 770	–
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées[3]	3	64	
– déduction des comptes de décaissement		(528)	(280)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		92 017	56 999

1 *Au 31 décembre 2022, la ligne "trésorerie et équivalents de trésorerie" inclut 12,1 milliards EUR (en 2021 :4,3 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages d'HSBC Continental Europe, dont 1,2 milliard EUR (en 2021 : 0,9 milliard EUR) de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.*

2 *1,4 milliard EUR ont été versés en contrepartie de l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022. Le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de ces filiales dont le contrôle a été obtenu s'élève à 28,6 milliards EUR. Une rétribution de 1,5 milliard EUR a été reçue dans le cadre du transfert des activités de Banque Privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA le 1er octobre 2022.*

3 *La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021 incluent 567 millions EUR au titre des activités abandonnées.*

4 *Inclut la contribution de trésorerie attendue dans le cadre de la cession planifiée des activités de banque de détail en France.*

5 *Inclut 1 668 millions EUR de caisse, banques centrales et CCP.*

Les intérêts reçus s'élèvent à 2 637 millions EUR dont 307 millions EUR au titre des activités abandonnées (2021 :1 841 millions EUR dont 307 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les intérêts payés s'élèvent à 1 545 millions EUR dont 159 millions EUR au titre des activités abandonnées (2021 :1 143 millions EUR dont 78 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les dividendes reçus s'élèvent à 21 millions EUR (2021 :15 millions EUR).

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

				Autres réserves						
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	7 667	9	7 676
Résultat net des activités poursuivies	–	–	269	–	–	–	–	269	2	271
Autres éléments du résultat global	–	–	226	(115)	(268)	8	–	(149)	–	(149)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(114)	–	–	–	(114)	–	(114)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(268)	–	–	(268)	–	(268)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	29	–	–	–	–	29	–	29
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	–	–	197	–	–	–	–	197	–	197
– écart de change	–	–	–	–	–	8	–	8	–	8
Total du résultat global des activités poursuivies	–	–	495	(115)	(268)	8	–	120	2	122
Total du résultat global des activités abandonnées	–	–	(1 215)	–	–	–	–	(1 215)	–	(1 215)
– fonds propres additionnels[1]	3 698	248	–	–	–	–	–	3 946	–	3 946
– dividendes[2]	–	–	(39)	–	–	–	–	(39)	–	(39)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1
– autres mouvements[3]	–	435	1 120	–	–	–	–	1 555	145	1 700
Total autres variations des capitaux propres	3 698	683	1 082	–	–	–	1 592	5 463	145	5 608
Au 31 décembre 2022	6 326	1 433	2 998	(70)	(231)	(13)	1 592	12 035	156	12 191

1 Les titres de fonds propres additionnels émis au cours de l'exercice sont décrits à la note 1.3. de la section « Événements significatifs de l'année ».

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 39 millions EUR.

3 Les variations des regroupements d'entreprises et autres changements comprennent un apport de capital de 1 123 millions EUR lié à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022, 435 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires dans HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et 145 millions EUR de participation ne donnant pas le contrôle dans HSBC Bank Malta p.l.c.

				Autres réserves						
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2021	2 628	750	2 412	78	69	(47)	1 588	7 478	25	7 503
Résultat net des activités poursuivies	–	–	226	–	–	–	–	226	(1)	225
Autres éléments du résultat global	–	–	(2)	(33)	(32)	26	–	(41)	–	(41)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(34)	–	–	–	(34)	–	(34)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	1	–	–	–	1	–	1
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(32)	–	–	(32)	–	(32)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	(1)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	(1)
– écart de change	–	–	–	–	–	26	–	26	–	26
Total du résultat global des activités poursuivies	–	–	224	(33)	(32)	26	–	185	(1)	184
Total du résultat global des activités abandonnées	–	–	48	–	–	–	–	48		48
– fonds propres additionnels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– dividendes[1]	–	–	(30)	–	–	–	–	(30)	–	(30)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres Mouvements	–	–	(18)	–	–	–	4	(14)	(15)	(29)
Total autres variations des capitaux propres	–	–	(48)	–	–	–	4	(44)	(15)	(59)
Au 31 décembre 2021	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	7 667	9	7 676

1 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 30 million EUR.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2023.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes IFRS (*"International Financial Reporting Standards"*) telles que publiées par l'IASB (*"International Accounting Standards Board"*) et incluant les interprétations formulées par l'IFRS *Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union Européenne ("UE"). Il n'y avait aucune norme non approuvée en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 affectant ces états financiers consolidés.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2022

Il n'y a pas eu de nouvelles normes comptables ayant eu un effet significatif sur HSBC Continental Europe en 2022.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB n'a publié aucun amendement mineur en vigueur à compter du 1er janvier 2022 applicable à HSBC Continental Europe. Cependant, l'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes IFRS en vigueur à compter du 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

Nouvelles normes IFRS

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" a été publiée en mai 2017, avec des modifications à la norme publiées en juin 2020 et décembre 2021. À la suite de ces modifications, la norme IFRS 17 est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2023 ou après cette date et elle est appliquée rétrospectivement, les comparaisons étant établies à partir du 1er janvier 2022. IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne avec une exemption facultative.

La norme IFRS 17 établit les exigences que le groupe appliquera à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'il émet, des contrats de réassurance qu'il détient et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'il émet, à condition qu'il émette aussi des contrats d'assurance.

Le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 est avancé au sein du groupe, qui a mis en place des méthodes comptables, identifié les données et élaboré les modèles, ainsi qu'exécuté des « répétitions générales » afin d'évaluer les données comparatives de l'exercice 2022. HSBC Continental Europe présente ci-dessous les prévisions quant à l'impact d'IFRS 17 par rapport aux principes comptables actuels pour les contrats d'assurance, qui sont énoncés dans la politique comptable.

Sous IFRS 17, aucune valeur actualisée des contrats en vigueur (ci-après dénommé "PVIF") n'est comptabilisée. Au lieu de cela, la mesure du passif des contrats d'assurance est fondée sur des groupes de contrats d'assurance et comprend des flux de trésorerie d'exécution ("FCF"), ainsi que la marge sur services contractuels ("CSM"), qui représente le bénéfice futur.

Un portefeuille de contrats d'assurance est un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Chaque groupe de contrats d'assurance résulte de la division d'un portefeuille de contrats d'assurances au moins en contrats émis à l'intérieur d'une période d'un an au plus et correspondant au moment de la comptabilisation initiale au même niveau de profitabilité. Lors de la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie d'exécution comprennent :

- une estimation explicite, objective et pondérée par les probabilités des flux de trésorerie futurs, qui se composent des montants que l'on s'attend à percevoir au titre des primes et des paiements pour les demandes de remboursement, des sinistres et des dépenses, qui sont projetés selon des hypothèses fondées sur l'expérience démographique et opérationnelle;
- un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs; et
- un ajustement au titre du risque non financier qui reflète l'incertitude quant à l'échéancier et au montant des flux de trésorerie futurs.

Contrairement aux principes IFRS 4 du groupe, dans lesquels les bénéfices sont comptabilisés à l'avance, la CSM sera allouée au résultat (revenu) au rythme auquel les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis pendant la période de couverture sans aucune modification de la marge globale des contrats. Les pertes pour les groupes de contrats déficitaires sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

La CSM est ajustée en fonction du modèle d'évaluation du groupe de contrats d'assurance. Alors que le modèle général (ci-après dénommé "GMM") est le modèle de mesure par défaut selon IFRS 17, le groupe s'attend à ce que la majorité de ses contrats soient comptabilisés selon l'approche des honoraires variables (ci-après dénommée "VFA"), qui s'appliquent obligatoirement aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe qui remplissent les critères d'admissibilité.

Selon IFRS 17, les montants comptabilisés dans le compte de résultat sont ventilés entre le résultat des activités d'assurance (produits et charges afférentes) et les produits financiers ou les charges financières d'assurance. HSBC Continental Europe utilisera la méthode comptable optionnelle « autres éléments du résultat global » ("OCI") pour la comptabilisation des produits financiers ou charges financières de certains contrats admissibles à la VFA.

Les dispositions transitoires exigent des entités qu'elles appliquent la norme IFRS 17 rétrospectivement, comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée à chacun des groupes de contrats d'assurance, en utilisant l'approche rétrospective complète (ci-après dénommée "FRA") sauf si elle est impraticable. Lorsque la méthode FRA est impraticable, par exemple lorsqu'il n'existe pas de données suffisantes et fiables, une entité a le choix entre l'approche rétrospective modifiée ("MRA") ou la méthode de la juste valeur ("FVA"). HSBC Continental Europe appliquera la FRA pour les nouvelles activités à partir de 2019 au plus tôt, sous réserve de sa praticabilité, et la MRA pour la majorité des contrats pour lesquels la FRA n'est pas praticable. Lorsque la FVA est utilisée, l'évaluation tient compte du coût du capital qu'un participant au marché dans la juridiction devrait encourir en fonction des positions d'actif et de passif à la date de transition.

Impact de la norme IFRS 17

Les ajustements des capitaux propres lors de la transition sont liés à l'élimination de la PVIF, au changement de classification de certains actifs financiers éligibles à la norme IFRS 9, à la réévaluation des passifs et des actifs d'assurance selon la norme IFRS 17 et à la reconnaissance de la CSM.

La norme IFRS 17 exige l'utilisation des variables de marché pour l'évaluation des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon le modèle VFA, la part de l'actionnaire dans la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents et les changements d'hypothèses sera absorbée par la CSM et libérée au fil du temps en résultat. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode GMM, l'écart entre le taux d'actualisation d'origine et le taux d'actualisation de clôture est comptabilisé en résultat au fur et à mesure de sa survenance. Selon IFRS 17, les coûts directement attribuables ne sont pas comptabilisés dans les charges d'exploitation. Ils seront incorporés dans la CSM et reconnus dans le résultat de service d'assurance.

Bien que la marge globale sur toute la durée d'un contrat individuel soit inchangée, son émergence sera plus tardive selon la norme IFRS 17.

Tous ces ajustements seront assujettis à la détermination d'un impôt différé.

Les estimations du bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 ont été calculées et sont présentées ci-après, montrant séparément l'impact sur l'actif, le passif et les capitaux propres des entités du groupe HSBC Continental Europe ayant une activité d'assurance (voir page 285) et sur les capitaux propres du groupe. Ces estimations sont fondées sur des méthodes comptables, des hypothèses, des jugements et des techniques d'estimation qui demeurent sujet à modification.

Impact de la transition vers IFRS 17, au 1 janvier 2022

	Total de l'actif	Total du passif	Total des fonds propres
	€bn	€bn	€bn
Valeurs du bilan au 1 janvier 2022 selon IFRS 4	**26,9**	**25,4**	**1,5**
Retraitement de la PVIF[1]	(0,7)	(0,2)	(0,5)
Remplacement des passifs IFRS 4 par les passifs IFRS 17	0,0	0,0	0,0
Annulation des passifs IFRS 4 et comptabilisation des flux de trésorerie d'exécution	0,0	(0,9)	0,9
IFRS 17 Marge sur services contractuels ("CSM")	0,0	0,9	(0,9)
Réévaluation de l'effet des reclassements d'IFRS 9	0,0	0,0	0,0
Effet fiscal	0,0	0,0	0,0
Valeurs du bilan estimées au 1 janvier 2022 selon IFRS 17	**26,2**	**25,2**	**1,0**

1 La PVIF de 710,2 millions EUR moins l'impôt différé de 176,8 millions EUR constitue la réduction globale estimée des immobilisations incorporelles, après impôt, de 533,4 millions EUR au moment de la transition à IFRS 17.

La comptabilité des contrats d'assurance du Groupe tient compte d'un ensemble plus large de flux de trésorerie que ceux qui découlent des entités d'assurance. Cela comprend l'effet de l'élimination des frais intra-groupe et des coûts directement imputables supportés par d'autres entités du groupe.

Pour la filiale d'assurance à Malte, ces flux de trésorerie n'ont pas été considérés comme significatifs et ne sont pas éliminés. Pour la filiale d'assurance en France, dans le contexte de la cession du réseau de détail français de HSBC Continental Europe, et de l'application de IFRS 5 « Actifs non courants détenus pour la vente et les opérations abandonnées » à partir du troisième trimestre 2022, les frais de distribution intra-groupe entre l'entité d'assurance HSBC Assurances Vie et la banque HSBC Continental Europe n'ont pas été pris en considération pour les calculs d'impact de la transition compte tenu du coût et de l'effort requis par rapport à l'impact non matériel attendu. Ils ne sont donc pas éliminés, à l'exception des flux de trésorerie attendus qui sont liés à la clause d'absorption des pertes dans l'accord de distribution en vigueur entre HSBC Assurance Vie et HSBC Continental Europe.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle de HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés de HSBC Continental Europe.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément sous-jacent est comptabilisé.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation de HSBC Continental Europe, tandis que leur résultats sont convertis en euros aux taux de change moyens de la période de reporting.

Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation des informations

Certaines informations requises par les IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent *Document d'enregistrement universel 2022* comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans la partie "Risque" aux pages 88 à 176 ;
- l'information des "Fonds propres" est incluse dans la partie "Mesure du Capital et du levier" à la page 144.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains des éléments mis en évidence, comme les "estimations et jugements comptables critiques" dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2022. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la Direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la Direction des méthodes comptables du groupe contenant des estimations et des jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

La Direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et la performance de HSBC. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2022, la Direction estime qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les jugements critiques et les estimations des risques physiques, de transition et autres risques liés au climat à court et moyen terme. En particulier, la Direction a pris en compte l'impact potentiel connu et observable des risques liés au climat des jugements et estimations associés dans les calculs de valeur d'utilité.

(f) Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel de HSBC Continental Europe est le Directeur Général, assisté par les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif. Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux différents rapports internes.

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes comptables d'HSBC Continental Europe. Les produits et charges ventilés par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis par secteurs sur la base des refacturations effectuées.

Les types de produits et services dont chaque segment déclarable tire son chiffre d'affaires sont décrits dans le « Rapport stratégique – Produits et services » à la page 8.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis sur le principe d'une continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude des changements structurels liés à la pandémie de Covid-19, à la guerre russo-ukrainienne, à la perturbation des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, au changement climatique et à d'autres risques majeurs et émergents, ainsi que des impacts connexes sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC Continental Europe consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'investissement pourrait être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
• L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.	• Les flux de trésorerie futurs de chaque investissement sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation. • Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût du capital découle généralement dérivé d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la Direction.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté à une / aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Les UGT d'HSBC Continental Europe sont considérées comme une *"global business unit"* au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est affecté à un groupe d'actifs destinés à la vente si celui ci répond à la définition d'une unité génératrice de trésorerie auquel l'écart d'acquisition a été alloué ou s'il s'agit d'une opération avec cette unité génératrice de trésorerie.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers (voir Note 1.2 (n)) au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements	Estimations
• L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.	• Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation. • Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts du capital affectés aux UGT individuelles. Le coût du capital est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction. • Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition et les actifs non financiers sont décrites dans la Note 22.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC Continental Europe consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC Continental Europe comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenus entre la date de disponibilité des états financiers et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement, désignées à la juste valeur sur option ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC Continental Europe en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation complète de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis. Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui incluent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées, ce qui réduit les asymétries comptables.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test *SPPI* (*"Solely Payment of Principal and Interests"*). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 6.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction arrive à maturité ou est clôturée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 13, "Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur".

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La majorité des techniques d'évaluation n'utilisent que des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur repose davantage sur le jugement :

Jugements	Estimations
• Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la Direction, une proportion significative du bénéfice initial de l'instrument ou supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables. • "Non observable" dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données actuelles de marché disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction à conditions de marché serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	• Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 d'HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 13.

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti.

De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au cout amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la règlementation ou par une convention de marché en date de transaction.

La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt devrait être vendu peu de temps après l'origination, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-*trading*

Lorsque les titres de créance sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les

revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-*trading* sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension (telles que des ventes ou des achats de titres de créance conclus avec des swaps sur rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de créance. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptées celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais reclassés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ;et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat" ou dans la "Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés" à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable: L'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
- La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu ; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévisionnelle soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-*trading*, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en *stage 1;* les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en *stage 2* et les actifs financiers présentant un indicateur objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en *stage 3.* Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en *"stage 3"*

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en *stage 3* en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours, même si l'application des règles prudentielles permettraient de ne déclarer le défaut qu'au delà des 180 jours d'impayés. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le *stage 3* représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Renégociation de crédit

Les prêts sont identifiés comme faisant l'objet d'une renégociation et classés comme performants ou non performants lorsque le groupe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation sont de *stage 3* et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement, comme spécifié par la politique de risque de crédit applicable (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est présent depuis au moins 12 mois). Tout montant radié à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en vigueur de la renégociation ne sera pas annulé.

En 2022, le groupe a adopté les lignes directrices de l'ABE sur la renégociation de crédit pour ses portefeuilles de détail, qui concernent les politiques de risque de crédit et notre déclaration en ce qui concerne le statut des prêts comme dépréciés principalement en raison d'une renégociation (ou d'une remédiation de ceux-ci). De plus amples détails sont fournis sous la section « Prêts et avances renégociés » à la page 134.

Les prêts performants renégociés sont initialement de *stage 2* et restent classés comme renégociés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent de ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est présent pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au *stage 1*, soit au *stage 2*, tel que déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des clauses contractuelles originales, non modifiées).

Un prêt renégocié est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes, ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de sorte que le prêt faisant l'objet d'une renégociation est un instrument financier substantiellement différent. Tout nouveau prêt qui survient à la suite d'événements de décomptabilisation dans ces circonstances sera généralement classé comme POCI et continuera d'être déclaré comme faisant l'objet d'une renégociation.

Modifications de prêts hors renégociation

Les modifications qui ne génèrent pas de renégociation du prêt sont considérées comme une restructuration commerciale. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) faisant que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits sur les flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée. Les modifications de certains prêts *wholesale* avec un niveau élevé de risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur décomptabilisation compte tenu des modifications des conditions contractuelles qui, individuellement ou combinées, sont jugées donner lieu à un instrument financier sensiblement différent.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en *stage* est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes de crédit attendues. Les changements apportés à ces instruments financiers qui sont économiquement équivalents et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais nécessitent plutôt une mise à jour du taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence.

Augmentation significative du risque de crédit *("stage 2")*

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. L'évaluation compare, explicitement ou implicitement, le risque de défaillance survenant à la date de *reporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et, dans la mesure du possible, utilise des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées dans la mesure de l'ECL. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines).

Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont considérés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour l'ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations notamment la note de crédit de l'emprunteur *(Customer Risk Rating – "CRR")*, les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le *CRR*, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut
0.1–1.2	15 bps
2.1–3.3	30 bps

Pour les *CRR*s supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme avérée lorsque la probabilité de défaut a doublé par rapport à celle à l'orgination. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération *("through the cycle")* et leur variation historique, correspondant à l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client *("CRR")* à l'origination.

Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires : Nombre de détériorations de qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (> ou égale à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur *("CRR")*, se reporter à la page 116.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent en *stage 2* lorsque leur risque de crédit augmente au point qu'ils ne sont plus considérés comme des *"investment grades"*. La catégorie *"investment grade"* est celle où l'instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations financières contractuelles à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et commerciale à long terme ne réduiront pas nécessairement la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'un modèle IFRS 9 de probabilité de défaut à 12 mois. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* sont définis comme des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à un seuil. Ce seuil est calibré en retenant la probabilité de défaut à 12 mois des prêts en impayé de plus de 30 jours, observée 12 mois auparavant. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en *stage 2*.

Lorsque des données supplémentaires deviennent disponibles, l'approche des critères de transfert de détail continue d'être ajustée pour utiliser une approche plus relative pour certains portefeuilles. Ces améliorations tirent parti de l'augmentation des données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la probabilité de défaut sur la durée restante à la probabilité de défaut sur la durée restante comparable à l'origination sur la base de segments d'origination spécifiques au portefeuille. Ces améliorations ont entraîné d'importantes migrations des valeurs comptables brutes des prêts aux clients du *stage 1* au *stage 2*, mais n'ont pas eu d'impact significatif sur l'ECL global de ces portefeuilles en 2022 en raison de faibles ratios prêt-valeur.

Créances saines – *("Stage 1")*

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou émis à l'origine avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie comprend les nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas suite à la décomptabilisation des prêts renégociés. Le montant de la variation de la durée de vie des ECL pour un prêt POCI est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit décomptabilisé, même si les durée de vie des ECL sont inférieurs au montant des ECL inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de *stages*

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Dans le cas de prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation, ces instruments financiers sont transférés hors du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et répondent aux critères de traitement décrits ci-dessus.

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes de crédit attendues *(Expected Credit Loss – "ECL")* sont objectifs et pondérés en fonction des probabilités, et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de *reporting*. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent et tient compte d'autres facteurs tels que les risques liés au climat.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut *("LGD": Loss Given Default)* et l'exposition en cas de défaillance *("EAD" : Exposure At Default)*.

L'*ECL* sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, *LGD* et *EAD* sur 12 mois. L'*ECL* sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et les durées de vie représentent respectivement la probabilité de défaut au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'*EAD* correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La *LGD* représente les pertes attendues sur l'*EAD* en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme tout au long du cycle économique complet) • La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles	• Point in time (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD) • Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	• Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting	• Amortissement pour les produits à terme
LGD	• Ralentissement *LGD* (pertes attendues lors d'une récession économique grave mais plausible) • Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation du ralentissement de la *LGD* en raison du manque de données historiques • Actualisé en utilisant le coût du capital • Tous frais de collecte inclus	• *LGD* attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral) • Pas de seuil • Actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt • Seuls les coûts associés à l'obtention / vente du collatéral sont inclus
Autre		• Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – "DCF"*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de *reporting*, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs. La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts d'obtention et de vente de la garantie. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial.

Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios sont pondérés selon les probabilités en référence aux trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs, l'effet des différents scénarios économiques et stratégies de calcul est synthétisé en un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposé au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à celle qui va jusqu'à la date prévue de la prochaine revue du crédit. La date de l'examen approfondi du crédit représente également la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'*ECL* est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille *Retail*, où la période correspond à la durée au terme de laquelle 95 % des transferts de *stage 2* vers *stage 3* ont été réalisés. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier".

En conséquence, le total de l'*ECL* est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'*ECL* dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision. Pour les facilités de découvert *wholesale*, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer de façon objective la perte attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent entrainer des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans "Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations *ECL*" à la page 126.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le calcul de l'*ECL* selon IFRS 9 impose à HSBC Continental Europe de porter un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations.

Les plus significatifs sont indiqués ci-dessous :

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Le choix et la calibration des modèles de PD, *LGD* et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- La sélection des paramètres du modèle et les prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.
- Apporter des ajustements au jugement de la direction pour tenir compte des événements de dernière minute, des limitations et des lacunes des modèles et des données, et des jugements d'experts en matière de crédit.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe Estimation des pertes de crédit attendues aux pages 126 à 130 expose les hypothèses utilisées pour déterminer l'ECL. Une indication de la sensibilité est disponible dans le rapport annuel de HSBC Bank plc et tient compte de l'application de différentes pondérations appliquées à différentes hypothèses économiques.

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, HSBC Continental Europe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés en tant que contrats d'assurance comme l'exige la norme IFRS 4.

Primes d'assurance nettes

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance net et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les sinistres à maturité sont comptabilisés à l'échéance du paiement. Les rachats sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou à une date antérieure (après notification) à laquelle la politique cesse d'être incluse dans le calcul des passifs d'assurance correspondants. Les sinistres de décès sont reconnus lorsqu'ils sont notifiés.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés

Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance-vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Lorsque les contrats prévoient une participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés, les passifs relatifs à ces contrats comprennent des provisions pour la future participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés. Ces provisions reflètent la performance du portefeuille d'investissement à ce jour et les attentes de la direction quant à la performance future des actifs sous-jacents aux contrats, ainsi que d'autres facteurs liés à l'expérience tels que la mortalité, les rachats et l'efficacité opérationnelle, le cas échéant.

La participation aux bénéfices des assurés peut être déterminée par les conditions contractuelles, réglementaires ou la politique de distribution antérieure.

Contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF")

Bien que les contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire soient des instruments financiers, ils continuent d'être traités comme des contrats d'assurance comme l'exige l'IFRS 4. HSBC Continental Europe comptabilise donc les primes de ces contrats en revenus et comptabilise en charges l'augmentation résultante de la valeur comptable du passif.

Dans le cas des plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont les avantages discrétionnaires reflètent principalement la performance du portefeuille d'investissement, l'augmentation correspondante des passifs est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit en résultat global ("OCI"), suite au traitement des plus-values latentes sur les actifs concernés. Dans le cas de pertes nettes latentes, un actif de participation différée n'est comptabilisé en réduction des passifs des contrats d'assurances que dans la mesure où sa recouvrabilité est hautement probable. Les variations des passifs résultant des gains et pertes réalisés sur les actifs concernés sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

HSBC Continental Europe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéfices, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")* est déterminée en actualisant les bénéfices futurs attendus, dans le cadre contractuel à la date d'arrêté, et en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de rachat et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs.

La *PVIF* intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La *PVIF*, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la *PVIF* sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

HSBC Continental Europe conclut des accords de paiement fondés sur des actions et réglés en espèces avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Les engagements de retraite à prestations définies sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et est présentée en charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (hors intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts), sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime, après application du test du plafond de l'actif, lorsque l'excédent net au titre des prestations définies est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant des autres régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé sur la même base que les régimes de retraite à prestations définies.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC Continental Europe prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Lors de l'évaluation de la probabilité et de l'existence de bénéfices imposables futurs suffisants nous tenons compte de l'ensemble des éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôt différé y compris des risques inhérents aux prévisions à long terme, et au changement climatique, ainsi qu'aux facteurs ayant récemment conduit à la constatation de pertes fiscales, le cas échéant. Nous tenons également compte de la chronique de retournement dans le futur des différences temporelles imposables existantes, des évolutions fiscale, et des réorganisations.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation des impôts différés actifs dépend de jugements et estimations.

JUGEMENTS

- Évaluer la probabilité et l'existance de résultats futurs taxables, sur la base des informations disponibles permettant de justifier la reconnaissance d'impôts différés actifs tout en tenant compte des risques inhérents à la réalisation de projections à long terme, des éléments à l'origine des pertes récentes, de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires, des évolutions fiscales et des réorganisations. Les jugements spécifiques liés à la reconnaissance d'impôts différés actifs sont mentionnés à la Note 9.

ESTIMATIONS

- La reconnaissance des impôts différés actifs est sensible à l'estimation des flux de trésorerie futurs pour lesquels des projections détaillées et des hypothèses de long terme en matière de flux de trésorerie sur lesquels les projections de profits taxables sont fondés et qui affectent la probabilité d'utilisation des pertes reportables et des crédits d'impôts sont disponibles.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que donnés en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du Groupe HSBC. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les droits d'utilisation (*"ROU"*). Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Dans cet objectif, les UGT sont considérées comme l'activité globale au sein des principales entités opérationnelles.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, et de la valeur d'utilité calculée sur la base des données appropriées (voir Note 23). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en-dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

L'examen de l'écart d'acquisition et des autres actifs non financiers pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains tels que décrits dans les Estimations et jugements comptables significatifs en Note1.2(a).

Montants recouvrables pour les actifs individuels

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de cession ("FVLCOD"), ou de la valeur d'utilité ("VIU"). Pour certains actifs non financiers, le calcul de leur valeur recouvrable représente la juste valeur de l'actif / des actifs diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") : par exemple l'évaluation externe du prix de marché d'un bien immobilier. Concernant les actifs ROU (droits d'utilisation) dont la sous-location est légalement autorisée, la valeur recouvrable représentera la juste valeur des actifs ("FVLCOD") calculée comme étant la valeur actualisée des revenus potentiels de sous-location, moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé ; de même qu'en ce qui concerne les actifs ROU pouvant faire l'objet d'une novation ou d'une annulation, leur juste valeur ("FVLCOD") sera calculée comme étant le montant du passif de location éteint moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé, à condition que ce passif représente approximativement la juste valeur.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") et la valeur d'utilité ("VIU") d'un actif (ou d'une UGT) à des fins de dépréciation. Si l'un ou l'autre de ces montants excède à la valeur comptable de l'actif non financier, l'actif est considéré comme ne s'étant pas déprécié.

En revanche, si la juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD") de l'actif isolé est inférieure à sa valeur nette comptable, il est nécessaire de déterminer la valeur d'utilité ("VIU") afin d'évaluer si une perte de valeur doit être comptabilisée. En général, les actifs non financiers ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante de ceux générés par d'autres actifs. Par conséquent, la valeur

d'utilité ("VIU") de ces actifs non financiers dépend de la valeur d'utilité ("VIU") des UGT auxquels ils appartiennent. De plus, certains actifs non financiers ne disposent pas d'une juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD"), comme par exemple : les logiciels (y compris les logiciels en cours de développement). En conséquence, la valeur recouvrable de ces actifs correspond uniquement à celle de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Capitalisation de nouveaux actifs non financiers lorsque l'UGT est dépréciée

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles qui ne disposent pas d'une valeur recouvrable propre, les avantages économiques futurs iront à l'entité uniquement par le biais de l'UGT. Lorsque l'UGT fait l'objet d'une dépréciation, les immobilisations incorporelles nouvellement développées ne sont comptabilisées que si ces actifs ont une valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé Ces actifs seront comptabilisés et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable (prise individuellement) deviendra inférieure à leur valeur comptable initiale. Lorsque l'UGT ne fait plus l'objet d'une perte de valeur (ou fait l'objet d'une diminution de perte de valeur), la dépréciation précédemment comptabilisée pourrait faire l'objet d'une reprise. Lorsque l'UGT est dépréciée, les nouvelles immobilisations incorporelles développées en interne sans valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé seront immédiatement constatées en charges.

(o) Subventions gouvernementales

Les subventions publiques correspondent à des aides d'Etat prenant la forme d'un transfert de ressources vers une entité en contrepartie du respect dans le passé ou à venir de certaines conditions en lien avec les activités opérationnelles de l'entité. Le bénéfice d'un prêt octroyé par l'Etat à un taux d'intérêt inférieur au taux de marché s'analyse comme une subvention publique. Le bénéfice d'un prêt octroyé à un taux d'intérêt inférieur au marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt enregistré conformément aux principes posés par la norme IFRS 9 et le produit reçu. Lors de l'identification des coûts destinés à être compensés par la subvention, les conditions et obligations devant être atteintes doivent être considérées. Les subventions publiques sont enregistrées s'il existe une assurance raisonnable que les conditions seront atteintes et que la subvention sera reçue. Les subventions publiques sont enregistrées en résultat sur une base systématique sur les périodes sur lesquelles l'entité enregistre les coûts correspondants.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Déterminer dans quelle mesure l'entité a une assurance raisonnable que les conditions attachées à la perception de la subvention seront atteintes.

(p) Actifs non courants ou groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente et activités abandonnées

HSBC Continental Europe classe en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente les actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour être classé en actif détenu pour la vente, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction, au niveau approprié, doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée et les mesures requises pour mener le plan à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré. Les actifs disponibles à la vente sont évalués (à l'exception des actifs et passifs hors périmètre des règles d'évaluation édictées par IFRS5) au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur nette comptable des actifs non courants ou groupe d'actifs disponibles à la vente est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'écart constaté entre ces deux valeurs constitue une charge de dépréciation. La charge de dépréciation est calculée au moment de la classification en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente et est d'abord allouée aux actifs non courants entrant dans le périmètre défini par IFRS5 applicable en matière de règles d'évaluation. Cela réduit la valeur comptable de l'écart d'acquisition alloué à l'unité Cela réduit la valeur comptable du de l'écart d'acquisition alloué à l'unité; avant dépréciation des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou groupe d'unités). Toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants du champ d'application d'IFRS 5 pour l'évaluation est comptabilisée par rapport au total des actifs du groupe cessionnaire au moment de la classification en actifs disponibles à la vente.

HSBC Continental Europe classe une composante d'une entité comme activité abandonnée lorsqu'elle a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente et

- représente une ligne d'activité principale ou une zone géographique d'opération distincte,
- fait partie d'un plan coordonné unique visant à se départir d'une ligne d'activité principale ou d'une zone géographique d'opérations distincte ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une fois les activités classées comme abandonnées, les résultats seront présentés comme tels dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les activités abandonnées détenues en vue de la vente sont évaluées de la même manière que les autres groupes destinés à être cédés, c'est-à-dire au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le classement comme détenu en vue de la vente dépend de certains jugements.

JUGEMENTS

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 relatifs aux actifs détenus en vue de la vente s'appliquent, y compris si une vente est hautement probable et doit être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les plans importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout obstacle à l'inexécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires avant l'achèvement, à se conformer aux conditions préalables, et être par ailleurs en mesure de respecter les engagements contractuels de réalisation dans les délais prévus. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, le jugement doit être exercé de manière continue pour s'assurer que le classement reste approprié au cours des périodes comptables futures.

1.3 Evénements significatifs de l'année

Cessions d'activités

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, se référer à la Note 3 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées ». Pour les méthodes comptables et les jugements connexes, se reporter à la note 1.2 (p).

Cession planifiée des activités de banque de détail en France

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France (« CCF »), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de 3 % dans Crédit Logement. Au 31 décembre 2022, les activités continuent d'être classées comme détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5, et des pertes et dépréciations de 1 998 millions EUR ont été comptabilisées. Voir Note 3 en page 198 pour le détail de la transaction et les impacts comptables.

Cession planifiée des activités de la succursale en Grèce

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale en Grèce à Pancreta Bank SA, soumise à l'approbation réglementaire. Au 31 décembre 2022, des pertes et dépréciations de 111 millions EUR ont été comptabilisées lors du reclassement en actifs détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. La transaction devrait être finalisée au cours du premier semestre 2023.

Changements de contrôle

Acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c.

En réponse aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire en ligne avec la Directive sur les Exigences de Fonds Propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE et dont le siège est hors de l'UE, le 30 novembre 2022, HSBC Continental Europe a conclu les opérations de changement de contrôle pour 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et 70.03 % de HSBC Bank Malta p.l.c., qui sont devenues des filiales de HSBC Continental Europe à partir de cette date. HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH est détenue par HSBC Continental Europe via sa succursale établie en Allemagne. Se référer à la Note 2 « Regroupement d'entreprises ».

Cession de l'activité de Banque privée en France

Le 1er octobre 2022, HSBC Continental Europe a transféré son activité de Banque privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. La vente a été exécutée avec une valeur nette d'inventaire transférée de 1 525 millions EUR (actif de 2 292 millions EUR et passif de 767 millions EUR) avec un gain de 3 millions EUR représentant la valeur intrinsèque de l'entité.

Augmentations de capital

Afin de soutenir la mise en œuvre de sa stratégie, HSBC Continental Europe a réalisé trois augmentations de capital au cours de l'exercice 2022 : le 11 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 699,7 millions EUR (dont 111 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 28 mars 2022 ; le 2 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 1 299 millions EUR (dont 206 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 20 septembre 2022 ; et le 8 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 1 699,7 millions EUR (dont 254 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 23 novembre 2022.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital social de HSBC Continental Europe a été porté de 491 millions EUR à 1 062 millions EUR au cours de la période. Se référer à la Note 31 « Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres ».

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Le 23 mars 2022, HSBC Continental Europe a émis un emprunt subordonné perpétuel de 250 millions EUR souscrit par HSBC Bank plc, remboursable après la période de cinq ans suivant la date d'émission, comptabilisé en fonds propres. Se référer à la Note 31 « Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres ».

Remboursements et nouvelles émissions

Le 22 mars 2022, HSBC SFH (France), filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, a émis une obligation sécurisée de 1 250 millions EUR et d'échéance à cinq ans, comptabilisée en passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur. Le 28 juin 2022, HSBC SFH (France) a également émis une obligation sécurisée de 750 millions EUR et d'échéance à six ans et le 7 septembre 2022 une obligation sécurisée de 500 millions EUR et d'échéance à dix ans, comptabilisées en dettes représentées par un titre.

En septembre 2022, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances à six et sept ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR et en novembre 2022, un titre non privilégié avec une échéance à six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisés en dettes représentées par un titre. En décembre 2022, HSBC Continental Europe a procédé à un remboursement de titres non privilégiés de 500 millions EUR.

En septembre 2022, HSBC Continental Europe a remboursé 300 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 2, comptabilisés en dettes subordonnés. Se référer à la Note 28 "Dettes subordonnées".

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En 2022, HSBC Continental Europe a remboursé 10,2 milliards EUR au titre du TLTRO III (dont 2,2 milliards EUR remboursés par HSBC Allemagne), ce qui porte la dette à 3,2 milliards EUR au 31 décembre 2022.

Comptabilisation des coûts de restructuration

Le 17 octobre 2022, HSBC Continental Europe a présenté un plan social de Rupture Conventionelle Collective, centré sur l'activité Banque d'entreprises en France. Compte tenu du fait que le projet de restructuration a été largement communiqué aux salariés en France et que les discussions étaient à un stade avancé à fin 2022, une provision de 49 millions EUR pour coûts de restructuration a été comptabilisée au 31 décembre 2022. Par ailleurs, HSBC Continental Europe a comptabilisé une provision de 28 millions EUR pour coûts

de restructuration dans le cadre du projet de transfert d'activité de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH vers la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne.

2 Regroupement d'entreprises

Le 30 novembre 2022, HSBC Continental Europe a acquis :

- 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH auprès de HSBC Bank plc, pour un prix d'acquisition de 1 191 millions EUR ; et
- 70.03 % de HSBC Bank Malta p.l.c. auprès de HSBC Europe BV, pour un prix d'acquisition de 204 millions EUR.

Ces transactions sont analysées comme des Opérations sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elles ne relèvent donc pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises". Au niveau de HSBC Continental Europe, les actifs et passifs transférés sont comptabilisés à la valeur comptable.

	Au 30 novembre 2022	
	HSBC Bank Malta p.l.c.	HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH
	€m	€m
Actifs		
Caisse, banques centrales et CCP	23	25 207
Portefeuille de transaction	–	1 217
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	676	47
Instruments dérivés	22	2 631
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 137	760
Prêts et créances sur la clientèle	3 165	7 274
Investissements financiers	1 365	3 517
Autres actifs	237	3 705
Total actifs	7 625	44 358
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	68	6 209
Comptes créditeurs de la clientèle	6 133	27 930
Portefeuille de transaction	–	1 785
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	166	255
Instruments dérivés	12	2 275
Passifs des contrats d'assurance	559	–
Autres passifs	203	3 283
Total passifs	7 142	41 738
Total fonds propres	483	2 621
Total passifs et fonds propres	7 625	44 358

3 Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente au 31 décembre

	2022	2021
	€m	€m
Groupe destiné à être cédé	25 762	–
Pertes de valeur non affectées[1]	(2 015)	–
Actifs non courants	14	2
Total de l'actif	23 761	2
Passifs d'un groupe destiné à être cédé	27 855	–

1 Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5.

Groupes destinés à être cédés

Cession planifiée des activités de banque de détail en France

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France (« CCF »), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement.

L'accord-cadre a une date limite au 31 mai 2024 ; si la vente n'est pas conclue à ce moment-là, l'accord prendra fin (bien que cette date puisse être prolongée par l'une ou l'autre des parties jusqu'au 30 novembre 2024 dans certaines circonstances ou avec l'accord des deux parties). Nous avons convenu d'un plan détaillé avec My Money Group dans le but de finaliser la vente au second semestre 2023, sous réserve des autorisations réglementaires, d'un accord sur les structures de financement nécessaires, puis leur mise en œuvre, et de l'exécution du transfert opérationnel (y compris les migrations de clients et de données). À cet égard, l'accord-cadre impose certaines obligations aux parties dans la planification de la réalisation de la transaction.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'activité vendue, il existe un risque de retard dans la mise en œuvre de ce projet. Le groupe destiné à être cédé a été classé comme détenu en vue de la vente pour les besoins de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 reflétant les jugements en vigueur concernant la probabilité de réalisation du calendrier de l'accord-cadre. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente ont été déterminés conformément à l'accord-cadre et sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure

de l'exécution du plan de transition détaillé. Cette classification et la réévaluation consécutive ont entraîné une perte de valeur de 1 998 millions EUR, qui comprend des coûts de transaction associés. Au 31 décembre 2022, la probabilité de réalisation a été réévaluée en tenant compte de la correspondance la plus récente avec My Money Group concernant la mise en œuvre du plan et les évolutions associées. À la suite de cette réévaluation, la probabilité de réalisation en 2023 est jugée hautement probable. A ce titre, et conformément à la norme IFRS 5, le groupe destiné à être cédé continue d'être classé comme détenu en vue de la vente.

Le groupe destiné à être cédé sera réévalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente à chaque période de présentation de l'information financière. Tous les gains ou pertes restants non comptabilisés précédemment, y compris ceux provenant de la reprise d'actifs et passifs d'impôt différé restants, seront comptabilisés à la réalisation de la transaction.

Au 31 décembre 2022, un actif total de 23,6 milliards EUR (hors perte affectée de 73 millions EUR), dont 21,4 milliards EUR de prêts et créances sur la clientèle, et un passif total de 25,7 milliards EUR, dont des comptes créditeurs de la clientèle de 20,9 milliards EUR, sont reclassés comme détenus en vue de la vente.

Cession planifiée des activités de la succursale en Grèce

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale en Grèce à Pancreta Bank SA. La transaction reste soumise à l'approbation réglementaire et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2023. Au 31 décembre 2022, le groupe destiné à être cédé représentait 0,3 milliard EUR de soldes de prêts clients et 2,1 milliards EUR de comptes clients, qui remplissaient les critères pour être classés comme détenus en vue de la vente. Au deuxième trimestre 2022, HSBC Continental Europe a comptabilisé une perte de 111 millions EUR lors du reclassement comme détenu en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5.

Au 31 décembre 2022, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés sont les suivantes :

	France €m	Grèce €m	Total €m
Actifs du groupe destinés à être cédés détenus en vue de la vente			
Caisse, banques centrales et CCP	67	1 696	1 763
Comptes d'encaissement	5	–	5
Portefeuille de transaction	–	2	2
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	44	–	44
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 048	28	2 076
Prêts et créances sur la clientèle	21 400	328	21 728
Investissements financiers	–	75	75
Comptes de régularisation et autres actifs	65	4	69
Total de l'actif au 31 décembre 2022	23 629	2 133	25 762
Passifs du groupe destinés à être cédés détenus en vue de la vente			
Dettes envers les établissements de crédit	86	2	88
Comptes créditeurs de la clientèle	20 851	2 144	22 995
Comptes de décaissement	8	28	36
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	3 301	–	3 301
Instruments dérivés	6	–	6
Dettes représentées par un titre	1 242	–	1 242
Comptes de régularisation et autres passifs	150	21	171
Provisions	7	9	16
Total du passif au 31 décembre 2022	25 651	2 204	27 855
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan			
Prêts et créances sur la clientèle	19 610	328	19 938
Comptes créditeurs de la clientèle	20 756	2 144	22 900

Date de réalisation prévue	**Deuxième semestre 2023**	**Premier semestre 2023**
Secteur opérationnel	**Banque privée et de gestion de patrimoine**	**Toutes les lignes de métiers**

	Activités de banque de détail en France €m
Actifs/(passifs) nets classés comme détenus en vue de la vente[1]	(1 949)
Contribution de trésorerie attendue[2]	3 854
Groupes destinés à être cédés après contribution de trésorerie au 31 décembre 2022[3]	1 905

1 Hors perte de valeur affectée aux actifs non courants qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 5 de 73 millions EUR.
2 Les contributions sont présentées dans la rubrique « Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales » du bilan consolidé.
3 La « contribution post-cash du groupe de cession » comprend la valeur nette d'inventaire de l'activité transférée de 1,6 milliard EUR et 0,3 milliard EUR d'éléments supplémentaires auxquels une valeur nulle est attribuée par l'accord-cadre.

Aux termes des conditions financières du projet de cession, HSBC Continental Europe cédera l'activité d'un actif net réévalué de 1,6 milliard EUR, sous réserve d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) dans certaines circonstances, pour un montant de 1 EUR. Toute augmentation requise de la valeur nette d'inventaire de l'entreprise pour atteindre la valeur nette d'inventaire de 1,6 milliard d'euros sera satisfaite par l'inclusion de liquidités supplémentaires. La valeur de l'apport en espèces sera déterminée par la position nette de l'actif ou du passif du groupe destiné à être cédé au point d'achèvement. Sur la base des passifs nets du groupe destiné à être cédé au

31 décembre 2022, HSBC Continental Europe devrait inclure une contribution en numéraire de 3,9 milliards EUR dans le cadre de la transaction prévue.

Outre la classification ci-dessus comme détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, la cession prévue des activités de détail en France répondait également aux critères de classification et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5 et, par conséquent, le résultat des activités abandonnées s'élevant à - 1,2 milliard EUR a été comptabilisé séparément dans le compte de résultat, y compris la perte avant impôts IFRS 5 de 2,0 milliard EUR.

Compte de résultat des activités abandonnées

	2022	2021
	€m	€m
Produit net bancaire	(1 458)	507
Total des charges d'exploitation	(392)	(397)
Résultat d'exploitation	(1 850)	110
Résultat avant impôt	(1 850)	110
Impôt sur les bénéfices	617	(67)
Résultat net	(1 233)	43
– part des intérêts minoritaires	–	–

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

	2022	2021
	€m	€m
Résultat aprés impôt au titre des activités abandonnées	(1 233)	43
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	10	1
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	8	4
Total des autres éléments du résultat global des activités abandonnées	18	5
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	(1 215)	48

1 *Les pertes cumulées au titre des activités abandonnées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'élèvent à 25 millions EUR au 31 Décembre 2022.*

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

	2022	2021
	€m	€m
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(503)	503
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	–	–
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	(503)	503
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	64	567

4 Commissions nettes

Commissions nettes par produits (activités poursuivies)

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Total	Total
	€m	€m
Service de tenue de compte	**137**	123
Gestion sous mandat	**218**	207
Cartes de paiement	**15**	15
Facilités de crédit	**146**	151
Commissions de courtage	**43**	24
Fonds d'investissement	**2**	3
Commissions imports / exports	**16**	16
Remises	**76**	65
Souscriptions / prises fermes	**104**	143
Droits de garde	**44**	37
Commissions de courtage d'assurance	**9**	13
Autres[1]	**342**	392
Commissions (produits)	**1 152**	1 189
Moins : commissions (charges)	**(400)**	(469)
Commissions nettes	**752**	720

1 *Comprend principalement les commissions intra-groupes et les commissions tiers non incluses dans les autres catégories.*

Commissions nettes par ligne de métiers (activités poursuivies)

	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022							
Commissions (produits)	**357**	**293**	**337**	**355**	**36**	**(226)**	**1 152**
Moins : commissions (charges)	**(286)**	**(20)**	**(232)**	**(72)**	**(17)**	**227**	**(400)**
Commissions nettes	**71**	**273**	**105**	**283**	**19**	**1**	**752**
Au 31 décembre 2021							
Commissions (produits)	369	250	284	356	71	(141)	1 189
Moins : commissions (charges)	(283)	(3)	(195)	(77)	(54)	143	(469)
Commissions nettes	86	247	89	279	17	2	720

Les commissions nettes comprennent 455 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2021 : 471 millions EUR), 142 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2021 : 170 millions EUR), 261 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2021 : 244 millions EUR) et 2 millions EUR de frais à payer liés aux fonds d'investissements et autres activités fiduciaires (2021 : Nul).

5 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	**(564)**	174
Autres instruments gérés à la juste valeur	**896**	(93)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	**332**	**81**
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	**(1 387)**	1 228
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	**2**	(2)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**(1 385)**	1 226
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	**(473)**	(195)
Autres variations de juste valeur	**457**	122
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	**(16)**	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	**26**	45
Au 31 décembre	**(1 043)**	1 279

6 Activités d'assurance

Par le biais de ses filiales d'assurance, HSBC Continental Europe émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats d'investissement comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période comptable que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Primes d'assurance brutes	**56**	**2**	**1 457**	**1 515**
Primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
Au 31 décembre 2022	**53**	**2**	**1 457**	**1 512**
Primes d'assurance brutes	55	–	1 580	1 635
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2021	52	–	1 580	1 632

1 *Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").*

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	10	(2)	191	199
– prestations versées	15	5	1 752	1 772
– variations des dettes aux assurés	(5)	(7)	(1 561)	(1 573)
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	(1)	–	–	(1)
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	(1)	–	–	(1)
Au 31 décembre 2022	9	(2)	191	198
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	15	2	2 812	2 829
– prestations versées	17	2	1 807	1 826
– variations des dettes aux assurés	(2)	–	1 005	1 003
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	–	–	–	–
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	15	2	2 812	2 829

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

Passifs des contrats d'assurance

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2022	124	32	23 542	23 698
Prestations versées	(15)	(5)	(1 752)	(1 772)
Augmentation du passif envers les assurés	9	(2)	191	198
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[2]	92	239	(2 091)	(1 760)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2022	210	264	19 890	20 364
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(52)	–	–	(52)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2022	158	264	19 890	20 312
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2021	126	32	23 070	23 228
Prestations versées	(17)	(2)	(1 807)	(1 826)
Augmentation du passif envers les assurés	15	2	2 812	2 829
Écart de change et autres mouvements[2]	–	–	(533)	(533)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	124	32	23 542	23 698
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	122	32	23 542	23 696

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

2 La variation des regroupements d'entreprises et autres mouvements comprend une contribution de 559 millions EUR des activités d'assurance maltaises suite à l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. au 30 novembre 2022 et les variations des passifs résultant des plus-values nettes latentes sur les placements comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

7 Salaires et avantages au personnel

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

Montant de la masse salariale (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Salaires[1, 2]	**591**	464
Charges salariales[3]	**157**	179
Avantages postérieurs à l'emploi[4, 5]	**8**	17
Au 31 décembre	**756**	660

1 Inclut 49 millions EUR de provisions pour restructuration relatives à la Rupture Conventionelle Collective centré sur l'activité Banque d'entreprises en France et 28 millions EUR relatif au projet de transfert d'activité de HSBC Allemagne vers la succursale HSBC Continental Europe en Allemagne comptabilisé en 2022 (se référer à la Note 1.3).
2 Les salaires relatifs aux activités abandonnées de 178 millions EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 172 millions EUR) ne sont pas inclus.
3 Inclut l'impact de la récupération de TVA sur la taxe sur salaires de 20 millions en 2022.
4 Inclut une reprise de provision sur indemnité de pension pour le montant de 2,4 millions EUR en 2022 relative aux plans de restructurations.
5 Inclut les refacturations de masse salariale de et vers le Groupe HSBC.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe durant l'année

	2022	2021
Banque privée et de gestion de patrimoine	**4 070**	4 039
Banque d'entreprises	**1 244**	1 396
Activités de marchés et de conservation de titres	**671**	530
Banque de financement et d'investissement	**304**	312
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	**1**	84
Corporate Centre	**13**	14
Fonctions support et autres[1]	**2 576**	2 532
Au 31 décembre[2, 3, 4]	**8 879**	8 907

1 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.
2 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France).
3 Y compris les employés de HSBC Malte et HSBC Allemagne à compter de la date de transfert au 30 novembre 2022.
4 Y compris les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.

Paiements réglés en actions

Politique du Groupe HSBC

Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – *"Group Performance Shares"*, attribuées aux seuls Group Executives ;
- les actions sans conditions de performance – *"Restricted Shares"*, attribuées aux autres collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est versée sous forme d'actions HSBC.

Mise en pratique chez HSBC Continental Europe

Les collaborateurs de HSBC Continental Europe ne se voient pas attribués de *Group Performance Shares* qui sont réservés aux Group Executives.

En revanche, les collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est différée en application des règles Groupe se voient attribuées des *Restricted shares*. Il en est de même pour les collaborateurs identifiés *risk takers* qui sont soumis à des règles particulières en matière de rémunération variable, 50 % de celle-ci devant être versée en actions tant dans la partie immédiate que dans la partie différée.

Pour les collaborateurs sous contrat français, ces actions prennent la forme de *"French qualified shares"*, qui bénéficient d'un régime social et fiscal particulier.

Actions sans conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1er janvier 2022	**3 560**
Mouvements d'effectifs au cours de l'année[1]	**2 795**
Attribution d'actions durant l'exercice[2]	**5 183**
Actions acquises durant l'exercice[3]	**4 219**
Actions devenues caduques durant l'exercice	**415**
Attributions d'actions au 31 décembre 2022	**6 905**
– dont exerçables	**–**
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	**–**
Attributions d'actions au 1er janvier 2021	3 932
Mouvements d'effectifs au cours de l'année[1]	(384)
Attribution d'actions durant l'exercice[2]	**2 664**
Actions acquises durant l'exercice[3]	(2 446)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(206)
Attributions d'actions au 31 décembre 2021	3 560
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1

1 *Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours de l'année (notamment de HSBC Allemagne et HSBC Malte en 2022) net des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe.*
2 *Le prix moyen pondéré de l'action en date d'attribution était en 2022 de 6,41 EUR (2021 : 4,90 EUR).*
3 *Le cours moyen pondéré des actions acquises en 2022 était de 5,85 EUR (2021 : 4,98 EUR).*

En 2022, 5,5 millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2021 : 8 millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2023 au titre de la performance de l'année 2022 est réputée débuter au 1er janvier 2022.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2022, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservées aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge) (activités poursuivies)

	2022 €m	2021 €m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (*"Restricted Shares"*)	**20**	15
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	**–**	–
Au 31 décembre	**20**	15

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite et indemnités de fin de carrière dont Régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt est le plus important.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en Allemagne

Le régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt est un plan de rémunération de fin de carrière et est calculé sur la base de la durée d'emploi de l'employé multipliée par une accumulation de prestations et des revenus prédéfinis. La pension est versée à l'échéance de la prestation et est un paiement de pension déterminé, un montant forfaitaire ou une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un fiduciaire corporatif indépendant, qui a la responsabilité fiduciaire du fonctionnement du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du groupe.

L'objectif stratégique de l'investissement est de réaliser, de la manière la plus continue possible, une une augmentation de la valeur dans le temps. À cette fin, le fonds investit principalement dans des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des fonds d'investissement et des actions. Il investit principalement dans les régions développées. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du régime ont été créés pour financer les obligations de retraite et séparés par ce qu'on appelle un accord de fiducie contractuel ("CTA"). HSBC Trinkaus Vermögenstreu¬händer e. V. et HSBC Trinkaus Mitarbeitertreuhänder e. V. assumer le rôle de fiduciaire. Les membres actifs du trustee sont les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et les salariés de la Banque.

La Banque vise régulièrement à financer intégralement les prestations engagées en externe. Il n'y a aucune obligation d'allouer des contributions au CTA. La Banque a droit à des actifs qui ne sont pas nécessaires pour financer les prestations engagées. Aucun autre ajout aux actifs du régime n'est envisagé à l'heure actuelle.

Conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts, les revenus ne peuvent être utilisés, par exemple, que pour le paiement des pensions ou pour le réinvestissement. De même, les retraits ne peuvent être effectués que conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts. Dans la mesure où les avantages sont directement engagés et qu'il existe un déficit dans le CTA, des provisions sont constituées pour ceux-ci.

La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2022 a été réalisée par Tim Voetmann et Hans-Peter Kieselmann, de Willis Towers Watson GmbH, qui sont membres de l'Association allemande des actuaires (« DAV »), en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2023.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en France

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 71 % du total des engagements en France.

D'autre part, certains retraités de la banque et les mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies, qui prévoient le paiement de rentes à partir de la date de départ à la retraite. Ces plans représentent environ 25 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC Continental Europe comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles dans les capitaux propres sans les comptabiliser dans le compte de résultat. Les coûts des services passés est immédiatement constaté. Les coûts des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation. L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

(Actif) / passif net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
	€m	€m	€m	€m
Régimes de retraite à prestations définies	462	(467)	–	(5)
Régimes de santé à prestations définies	–	–	–	–
Au 31 décembre 2022	462	(467)	–	(5)
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				(74)
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				69
Régimes de retraite à prestations définies	5	(131)	–	(126)
Régimes de santé à prestations définies	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	5	(131)	–	(126)
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				(126)
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				–

Régimes de retraite à prestations définies

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi		Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	
	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	**5**	**–**	**(131)**	**–**	**(126)**	**–**
Coûts des services :	–	–	(4)	9	(4)	9
– Coûts des services rendus	–	–	(7)	8	(7)	8
– Coûts des services passés	–	–	3	1	3	1
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	(13)	34	30	34	17
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	(13)	–	–	–	(13)
– (gains) / pertes actuariels	–	–	34	30	34	30
– autres variations	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	471	–	(440)	–	31
Prestations versées	–	–	8	1	8	1
Autres mouvements[1]	–	1	29	(2)	29	(1)
Au 31 décembre 2022	**5**	**458**	**(65)**	**(403)**	**(60)**	**55**
Au 1er janvier 2021	6		(137)		(131)	
Coûts des services :	–		(7)		(7)	
– Coûts des services rendus	–		(6)		(6)	
– Coûts des services passés	–		(1)		(1)	
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–		(1)		(1)	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–		7		7	
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–		–		–	
– (gains) / pertes actuariels	–		1		1	
– autres variations	–		6		6	
Transferts	–		–		–	
Prestations versées	(1)		7		6	
Autres mouvements	–		–		–	
Au 31 décembre 2021	5		(131)		(126)	

1 *La ligne "Autres mouvements" inclut les cotisations des salariés et le reclassement comme détenus en vue de la vente des obligations au titre des prestations définies de 27 millions EUR liées aux activités de banque de détail en France.*

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH ne prévoit pas de verser de cotisations au régime de retraite de HSBC Trinkaus & Burkhardt en 2023. Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 – 2032
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France[1]	6	5	6	6	6	24
Allemagne[2]	13	11	13	12	14	75

1 *La duration de l'obligation au titre des prestations définies est de 9 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2021 : 11 années) et de 9 années pour tous les autres régimes combinés (2021 : 11 années). La maturité des engagements reste à 11 ans en 2022, tout comme c'était le cas en 2021.*

2 *La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13,7 ans pour le régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt selon les hypothèses de publication adoptées (2021: 17,1).*

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	*Dont : HSBC*	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	*Dont : HSBC*
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	–	–	5	5	–	–
– actions	–	–	–	–	–	–	–	–
– titres	4	4	–	–	4	4	–	–
– dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–
– autres	1	1	–	–	1	1	–	–
Allemagne								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	457	398	59	–				
– actions	9	9	–	–				
– titres	225	225	–	–				
– dérivés	–	–	–	–				
– autres	223	164	59	–				

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation à appliquer à ses obligations en liaison avec les actuaires locaux des régimes sur la base du rendement actuel moyen d'instruments de dette de grande qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles des obligations des régimes à prestations définies.

Principales hypothèses

	France				Allemagne			
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées[1]	Taux de revalorisation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées[1]	Taux de revalorisation des salaires
	%	%	%	%	%	%	%	%
Au 31 décembre 2022	**3,70**	**2,00**	**0,80**	**2,96**	**3,71**	**2,25**	**2,25**	**2,25**
Au 31 décembre 2021	0,50	1,50	1,50	2,52	1,14	1,75	1,75	1,75

1 Conformément à la loi sur la sécurité sociale, le taux de croissance légal des pensions pour l'année 2023 est de 0,8 %. Ce taux sera révisé à 2 % à partir de janvier 2024.

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

France	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans
Au 31 décembre 2022	**TV – TD 2016 2018**	**23,18**	**27,61**
Au 31 décembre 2021	TV – TD 2015 2017	23,07	27,50

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

Allemagne	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 40 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 40 ans
Au 31 décembre 2022	**RT 2018 G[1]**	**25,2**	**28,2**	**28,9**	**31,2**
Au 31 décembre 2021	RT 2018 G[1]	20,6	23,4	24	26,3

1 Tables de Heubeck – RT 2018G – sont des tables de mortalité généralement acceptées et utilisées pour les régimes de retraite professionnels en Allemagne en tenant compte des améliorations futures de la mortalité et de la mortalité plus faible pour les retraités les mieux rémunérés.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente l'effet des variations d'hypothèses actuarielles sur les principaux régimes. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	France				Allemagne	
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution		Impact financier d'une augmentation	Impact financier d'une diminution
	2022	2021	2022	2021	2022	2022
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Taux d'actualisation – augmentation / diminution de 0,25 %	(2)	(4)	2	4	(8)	9
Taux d'inflation – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)	8	(6)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)	6	(6)
Salaires – augmentation / diminution de 0,25 %	1	2	(1)	(2)	1	(1)
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	1	2	(1)	(2)	N/A	N/A

8 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France[1]		BDO Paris[1]	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	€k	%	€k	%
Certification des comptes	**4 013**	**91**	**627**	**88**
Services autres que la certification des comptes	**391**	**9**	**84**	**12**
Honoraires versés en 2022	**4 404**	**100**	**711**	**100**
Certification des comptes	3 743	91	497	95
Services autres que la certification des comptes	358	9	28	5
Honoraires versés en 2021	4 101	100	525	100

1 *Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclut que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris.*

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2022 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

9 Impôts

Charge d'impôt courant et différé (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Impôts courants	**57**	28
Impôts différés	**(14)**	(78)
Impôt différés de la période	**(81)**	(39)
Ajustement des impôts différés au titre des exercices antérieurs	**67**	(2)
Effet du changement de taux d'impôt sur impôts différés	**–**	(37)
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	**43**	(50)

Les profits d'HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France et confirmé l'entrée en vigueur du taux de 25% au titre de l'exercice 2022. Le taux d'IS applicable en 2021 était de 27,5%. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3% de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2022 est de 25,83% (2021 : 28,41%). Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leur impôt au taux applicable dans leur pays respectif.

Risques fiscaux

En 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016 qui s'est poursuivi en 2019 et 2020 au titre des exercices 2018 et 2019. Dans le cadre de ces contrôles, l'administration fiscale française a contesté le traitement fiscal appliqué à certaines provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautiques. Au cours de l'exercice 2022, HSBC Leasing (France) a poursuivi la contestation de ces rectifications auprès de l'administration fiscale. Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque a été comptabilisée au 31 décembre 2018 et a été revue à la clôture des exercices suivants. La provision est restée inchangée en 2022.

Analyse de la charge d'impôt globale

Réconciliation de la charge (produit) d'impôt (activités poursuivies)

	2022		2021	
	Charge (produit) d'impôt activités poursuivies		Charge (produit) d'impôt activités poursuivies	
	€m	**%**	€m	%
Résultat avant impôt	**314**		175	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	**81**	**25,8**	50	28,4
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	**(10)**	**(3,2)**	(9)	(5,1)
Eléments impactant la charge fiscale :				
- Différences permanentes[1]	**57**	**18,2**	47	26,9
- Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	**(6)**	**(1,9)**	14	8,0
- Changement du taux d'imposition	**–**	**–**	(37)	(21,1)
- Opérations non imposées ou à taux réduit	**(5)**	**(1,6)**	–	–
- Ajustements au titre des exercices antérieurs	**67**	**21,3**	(2)	(1,1)
- Mouvements relatifs aux impôts différés non reconnus	**(137)**	**(43,6)**	(130)	(74,3)
- Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	**(4)**	**(1,3)**	17	9,7
Au 31 décembre	**43**	**13,7**	(50)	(28.6)

1 Inclut la contribution au Fonds de résolution unique.

Le taux effectif d'impôt pour 2022 qui s'établit à 13,7 % (2021: (28.6) %) est inférieur au taux d'imposition de 25,8 % applicable en France (2021 : 28,4 %) en raison de la reconnaissance en 2022 d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables antérieurement non reconnus. Cet effet favorable est partiellement atténué par l'effet cumulé de différences permanentes, principalement la contribution au Fonds de résolution unique et l'ajustement au titre de la charge d'impôt des exercices antérieurs.

Evolution des impôts différés actifs / (passifs) nets

	Engagements de retraite	**Provisions sur prêts douteux**	**Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global**	**Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles**	**Déficits fiscaux**	**Provisions pour charges**	**Autres[1]**	**Total**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Actifs	**33**	**45**	**–**	**24**	**368**	**–**	**–**	**470**
Passifs	**–**	**–**	**(23)**	**–**	**–**	**(316)**	**(94)**	**(433)**
Au 1er janvier 2022	**33**	**45**	**(23)**	**24**	**368**	**(316)**	**(94)**	**37**
Compte de résultat (activités poursuivies)	**(9)**	**(8)**	**3**	**(12)**	**114**	**(18)**	**(56)**	**14**
Compte de résultat (activités abandonnées)	**–**	**(1)**	**(3)**	**–**	**195**	**450**	**(23)**	**618**
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	**(9)**	**–**	**68**	**–**	**–**	**–**	**23**	**82**
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	**(3)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(6)**
Capitaux propres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de change et autres mouvements[2]	**25**	**22**	**31**	**–**	**–**	**–**	**40**	**118**
Au 31 décembre 2022	**37**	**58**	**76**	**12**	**677**	**116**	**(113)**	**863**
Actifs	**37**	**58**	**76**	**12**	**677**	**116**	**–**	**976**
Passifs	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(113)**	**(113)**
Actifs	2	48	–	–	2	14	81	147
Passifs	–	–	(36)	–	–	–	(111)	(147)
Au 1er janvier 2021	2	48	(36)	–	2	14	(30)	–
Compte de résultat (activités poursuivies)	23	(1)	1	24	16	52	(37)	78
Compte de résultat (activités abandonnées)	10	(2)	(1)	–	350	(382)	(37)	(62)
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	(2)	–	13	–	–	–	13	24
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–
Ecarts de change et autres mouvements	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)
Au 31 décembre 2021	33	45	(23)	24	368	(316)	(94)	37
Actifs	33	45	–	24	368	–	–	470
Passifs	–	–	(23)	–	–	(316)	(94)	(433)

1 Les impôts différés dans la catégorie Autres incluent notamment les impôts différés actifs sur produits dérivés (32 millions EUR), et les impôts différés passifs sur le PVIF relatif aux contrats d'assurance (185 millions EUR).

2 Inclut les entrées de périmètre de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH and HSBC Bank Malta p.l.c dans le Groupe.

Groupe d'intégration fiscale français

Au 31 décembre 2022, le groupe d'intégration fiscale français reconnait un impôt différé actif de 679 millions EUR (2021 : 11 millions EUR), incluant 664 millions EUR (2021 : 350 millions EUR) relatifs aux déficits fiscaux reportables représentatifs de l'intégralité des déficits fiscaux disponibles du groupe. Au 31 décembre 2021, un impôt différé actif de 241 million EUR n'avait pas été reconnu dès lors que le management avait considéré qu'il n'existait pas d'indications convaincantes suffisantes permettant de conclure à la disponibilité de bénéfices imposables futurs pour justifier d'une reconnaissance au-delà du montant de 350 millions EUR qui avait été reconnu. Depuis la signature en 2021 de l'Accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France, cette activité est exclue de notre analyse des impôts différés, tant pour les résultats fiscaux passés que pour ceux à venir.

En 2022, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Il en a résulté la reconnaissance d'un impôt différé actif de 326 millions EUR relatifs aux déficits fiscaux reportables en France. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Le Groupe ne dispose d'aucun déficit reportable non reconnu en 2022 (déficits fiscaux non reconnus en 2021 : 933 millions EUR ; actifs d'impôts non reconnus : 241 millions EUR).

CVAE

Depuis 2014, la CVAE est une composante de l'impôt sur le résultat. En 2022, l'impact de cette décision est la comptabilisation d'une charge de 11 millions EUR (2021 : 10 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'un produit d'impôt différé de 23 millions EUR (2021 : charge d'impôt différé de 14 million EUR).

Charge d'impôt courant et différé (Activités abandonnées)

	2022		2021	
	Charge (produit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	**Charge (produit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées**	Charge (produit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (produit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées
	€m	**€m**	€m	€m
Produit/(charge) avant impôt	**(1 998)**	**148**	—	109
Impôts courants	**—**	**2**	—	3
Impôts différés	**(656)**	**37**	171	(107)
Total de la charge d'impôt	**(656)**	**39**	171	(104)

Les activités de banque de détail en France du Groupe HSBC Continental Europe constituent une ligne d'activité principale et une UGT (unité génératrice de trésorerie) pour les besoins du reporting et du management des opérations. La cession planifiée de ces activités remplit les critères de classement en tant qu'activités abandonnées conformément à IFRS5 et justifient la présentation ci-dessus de la charge (produit) d'impôt relative à la perte liée à l'abandon ainsi que de la charge (produit) d'impôt relative aux activités ordinaires des activités abandonnées.

En 2022, HSBC Continental Europe a enregistré une perte liée aux activités abandonnées d'un montant de 1 998 million EUR ayant généré un produit d'impôt de 485 million EUR. Ce produit d'impôt est essentiellement lié au reversement de l'impôt différé passif d'un montant de 382 million EUR qui avait été comptabilisé en 2021 à la suite de la comptabilisation en French GAAP d'une provision fiscalement déductible enregistrant, par anticipation par rapport aux comptes IFRS qui ne la reconnaîtront qu'en 2022, la perte liée aux activités abandonnées. L'actif d'impôt différé potentiel né du déficit fiscal engendré par la déduction de cette perte dans la liasse fiscale de 2021 n'avait pas été reconnu en 2021 à hauteur de 171 million EUR. Ce montant est reconnu en 2022 à la faveur de l'évaluation effectuée au regard de la disponibilité dans le futur de résultats taxables suffisants pour justifier de l'imputation des déficits fiscaux disponibles.

10 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2022		2021	
	Par action	**Total**	Par action	Total
	€	**€m**	€	€m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre des exercices précédents				
– dividende exceptionnel	–	–	–	–
– dividende versé	–	–	–	–
Au titre de l'exercice en cours				
– premier acompte sur dividende	–	–	–	–
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	–	–	–	–
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		**39**		30

Dividendes au titre de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration du 20 février 2023 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Dividendes au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2022 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Dividende par action

	2022	2021
	€	€
Dividende par action[1]	**–**	–

1 Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	Première date de remboursement optionnel	**2022**	2021
		€m	€m
Titres de capital subordonnés			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 %[1]	mai 2022	**10**	9
– 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	mars 2023	**12**	12
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	décembre 2024	**9**	9
– 250 millions EUR émis à un taux de 3M Euribor+4,06 %	mars 2027	**8**	–
Total		**39**	30

1 Le 26 mai 2022, le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 26 mai 2017 à 4,56 % a été révisé à 5,73 %. L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.

11 Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de (964) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 132 279 780 actions (au 31 décembre 2021 : le résultat était de 269 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 98 231 196).

Le résultat par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 132 279 780 actions (98 231 196 actions au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Résultat par action et résultat par action après dilution

	2022			2021		
	Résultat net	**Nombre d'actions**	**Par action**	Résultat net	Nombre d'actions	Par action
	€m	**(millions)**	**€**	€m	(millions)	€
Résultat par action	**(964)**	**132**	**(7,30)**	269	98	2,74
Résultat par action après dilution	**(964)**	**132**	**(7,30)**	269	98	2,74
– Résultat par action au titre des activités poursuivies	**289**	**132**	**2,04**	226	98	2,31
– Résultat par action au titre des activités abandonnées	**(1 233)**	**132**	**(9,34)**	43	98	0,43

12 Portefeuille de transaction (Actif)

	2022 €m	2021 €m
Bons du Trésor et assimilés	**735**	689
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 931**	10 292
Titres actions	**3 017**	1,306
Titres de transaction	**12 683**	12 287
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**193**	270
Prêts et créances sur la clientèle	**901**	364
Au 31 décembre	**13 777**	12 921

13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de données pour déterminer celles-ci ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou à la validation par une fonction support indépendante de : (i) un modèle de valorisation, (ii) des données introduites dans ces mêmes modèles, (iii) des éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et (iv) si possible, des résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le *"spread"* appliqué à ces instruments est issu des *"spread"* auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- *"Level* 1" – Evaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- *"Level* 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- *"Level* 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	2022				2021			
	Level 1 – Cotation de marché	**Level 2 – Utilisation de données de marché observables**	**Level 3 – Utlisation de données de marché non observables**	**Total**	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utlisation de données de marché non observables	Total
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022								
Actifs								
Portefeuille de transaction	**12 098**	**1 025**	**654**	**13 777**	10 851	2 060	10	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**3 753**	**6 175**	**2 242**	**12 170**	3 335	7 726	2 284	13 345
Instruments dérivés	**322**	**59 444**	**194**	**59 960**	43	39 473	118	39 634
Investissements financiers	8 590	**8 126**	**1 262**	**17 978**	8 415	6 689	999	16 103
Actifs détenus en vue de la vente	**76**	**–**	**44**	**120**	–	–	–	–
Passifs								
Portefeuille de transaction	**16 310**	**1 185**	**14**	**17 509**	15 872	375	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**163**	**7 408**	**1 484**	**9 055**	–	13 068	665	13 733
Instruments dérivés	**92**	**55 257**	**377**	**55 726**	20	35 715	160	35 895
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**–**	**3 307**	**–**	**3 307**	–	–	–	–

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				**Passifs**		
	Investissements financiers	**Portefeuille de transaction**	**Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat**	**Produits dérivés actifs**	**Portefeuille de transaction**	**Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur**	**Produits dérivés passifs**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Au 31 décembre 2022							
Transfert de Level 1 à Level 2	**145**	**275**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**
Transfert de Level 2 à Level 1	**215**	**193**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2021							
Transfert de Level 1 à Level 2	431	288	901	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	285	418	465	–	6	–	–

Les transferts entre *Levels* de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de *reporting* trimestriel. Les transferts vers et hors des *Levels* sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque nous déterminons des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 "Evaluation de la Juste Valeur" nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette *bid-offer* (ou acheteur / vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés *via* l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et / ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Pour l'instrument financier ou le paramètre de marché, un ajustement peut s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus conservatrice sur les paramètres incertains et / ou sur les hypothèses considérées par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit ("CVA")

Le *CVA* (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats des dérivés de gré à gré *("OTC", over-the-counter)* pour refléter la possibilité que la contrepartie peut faire défaut et que le groupe ne peut pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit ("DVA")

Le *DVA* (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré pour refléter la possibilité que HSBC Continental Europe puisse faire défaut et qu'il ne puisse pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie des dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. Les FFVA et *DVA* sont calculés indépendamment.

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Dérivés	Total passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022									
Private equity y compris les investissements stratégiques	**35**	**1**	**2 037**	**–**	**2 073**	**1**	**–**	**–**	**1**
Titres structurés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 484**	**–**	**1 484**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**194**	**194**	**–**	**–**	**377**	**377**
Autres	**1 227**	**653**	**205**	**–**	**2 085**	**13**	**–**	**–**	**13**
Total	**1 262**	**654**	**2 242**	**194**	**4 352**	**14**	**1 484**	**377**	**1 875**
Au 31 décembre 2021									
Private equity y compris les investissements stratégiques	31	–	1 974	–	2 005	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	664	–	664
Dérivés	–	–	–	118	118	–	–	160	160
Autres	968	10	310	–	1 288	–	1	–	1
Total	999	10	2 284	118	3 411	–	665	160	825

Private equity y compris les investissements stratégiques

Les positions de private equity de HSBC Continental Europe sont généralement classées comme des investissements financiers et ne sont pas négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de Level 3 dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessous sur les instruments dérivés. Ces émissions structurées comprennent principalement des émissions indexées sur des actions et des émissions indexées sure les taux, émises par HSBC Continental Europe, qui offrent à la contrepartie un rendement lié à la performance des actions et autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur.

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	999	10	2 284	118	–	665	160
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	4	79	10	(1)	(82)	133
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur[1]	–	4	–	10	(1)	–	133
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	79	–	–	(82)	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(276)	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(276)	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	703	660	208	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	822	–
Ventes	(167)	(65)	(289)	–	–	(91)	–
Arrivées à échéance[1]	–	1	(40)	(16)	15	(22)	11
Sorties	–	–	–	(18)	–	(108)	(80)
Entrées	3	44	–	100	–	300	153
Au 31 décembre 2022	1 262	654	2 242	194	14	1 484	377
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	(5)	55	7	1	13	(115)
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	(5)	–	7	1	–	(115)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	55	–	–	13	–
Au 1er janvier 2021	942	29	2 279	600	–	552	377
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(1)	58	(135)	–	(77)	(38)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	–	(1)	–	(135)	–	–	(38)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	58	–	–	(77)	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(34)	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	(34)	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	647	2	157	–	–	1	–
Emissions	–	–	–	–	–	101	–
Ventes	(556)	(26)	(210)	–	–	(24)	–
Arrivées à échéance	–	–	–	(435)	–	(119)	(282)
Sorties	–	–	–	–	–	19	–
Entrées	–	6	–	88	–	212	103
Au 31 décembre 2021	999	10	2 284	118	–	665	160
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	59	(14)	–	67	11
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	(14)	–	–	11
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	59	–	–	67	–

1 La ligne "Arrivées à échéance" inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente des instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur de 44 millions EUR lié aux activités de banque de détail en France, 10 millions EUR d'instruments désignés dès l'origine à la juste valeur et 15 millions EUR de passifs de transaction relatifs à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta plc.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Comptabilisés en compte de résultat		**Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global**		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	**Variations défavorables**	**Variations favorables**	**Variations défavorables**	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs)[1]	**7**	**(7)**	**–**	**–**	12	(12)	–	–
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**113**	**(113)**	**–**	**–**	120	(120)	–	–
Investissements financiers	**–**	**–**	**10**	**(10)**	–	–	54	(54)
Total	**120**	**(120)**	**10**	**(10)**	132	(132)	54	(54)

1 *Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.*

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Comptabilisés en compte de résultat		**Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global**	
	Variations favorables	**Variations défavorables**	**Variations favorables**	**Variations défavorables**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**
Au 31 décembre 2022				
Investissements en *private equity* y compris investissements stratégiques	**110**	**(110)**	**3**	**(3)**
Titres structurés	**1**	**(1)**	**–**	**–**
Dérivés	**2**	**(2)**	**–**	**–**
Autres portefeuilles	**7**	**(7)**	**7**	**(7)**
Total	**120**	**(120)**	**10**	**(10)**
Au 31 décembre 2021				
Investissements en *private equity* y compris investissements stratégiques	110	(110)	2	(2)
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	12	(12)	–	–
Autres portefeuilles	9	(9)	52	(52)
Total	132	(132)	54	(54)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des *proxys* et observables historiques.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de Niveau 3

	Juste Valeur[1]				Gamme complète des données	
	Actifs €m	Passifs €m	Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2022						
Private equity y compris les investissements stratégiques	**2 073**	**1**	**Voir les notes ci-dessous**	**Voir les notes ci-dessous**	**N/A**	**N/A**
Titres adossés à des actifs *(ABSs)* :						
– CLO / CDO[2]	**–**	**–**	**Données de marché**	**Cotations à l'achat**	**–**	**–**
– Autres *ABSs*	**–**	**–**				
Produits structurés :	**–**	**1484**				
– Obligations indexées sur des actions	**–**	**1 171**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions**	**–**	**–**
			Modèle de valorisation	**Corrélation des actions**	**56**	**91**
– Titres exposés au risque de change	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de change**	**–**	**–**
– Autres	**–**	**313**				
Dérivés :	**194**	**377**				
Dérivés de taux :	**149**	**257**				
– *Swaps* de titrisation	**–**	**4**	**Modèle DCF[3]**	**Taux remboursement anticipé**	**5**	**10**
– Options sur *swaps* longue durée	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité du taux d'intérêt**	**–**	**–**
– Autres	**149**	**253**				
Dérivés de change :	**11**	**10**				
– options	**11**	**10**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de change**		
Dérivés actions :	**34**	**107**				
– options longue durée	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions**	**–**	**–**
– autres	**34**	**107**				
Dérivés de crédit :	**–**	**3**				
– autres	**–**	**3**				
Autres portefeuilles	**2 085**	**13**				
Total Level 3	**4 352**	**1 875**				
Au 31 décembre 2021						
Private equity y compris les investissements stratégiques	2 005	–	See notes below	See notes below	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs *(ABSs)* :						
– CLO / CDO [2]	–	–	Market proxy	Bid quotes	–	–
– Autres *ABSs*	–	–				
Produits structurés :	–	664				
– Obligations indexées sur des actions	–	470	Model – Option model	Equity volatility	–	–
			Model – Option model	Equity Correlation	34	91
– Titres exposés au risque de change	–	–	Model – Option model	FX volatility	–	–
– Autres	–	194				
Dérivés :	118	160				
Dérivés de taux :	55	63				
– *Swaps* de titrisation	3	–	Model – DCF3	Prepayment rate	50	50
– Options sur *swaps* longue durée	–	–	Model – Option model	IR volatility	–	–
– Autres	52	63				
Dérivés de change :	1	1				
– options	1	1	Model – Option model	FX volatility	4	97
Dérivés actions :	62	96				
– options longue durée	–	–	Model – Option model	Equity volatility	–	–
– autres	62	96				
Dérivés de crédit :						
– autres	–	–				
Autres portefeuilles	1 288	1				
Total *Level 3*	3 411	825				

1 Y compris des soldes Level 3 avec les entités HSBC.
2 Option de prêt collatéralisé / Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.
3 Actualisation des flux de trésorerie.

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présupposée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipé d'un prix de marché. Elle varie selon le selon le marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Les différentes volatilités non observables reflètent la grande variation des entrées de volatilité selon le prix du marché de référence. Au sein du portefeuille HSBC Continental Europe, les exemples avec des volatilités extrêmes se présentent rarement.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix du marché et est exprimée sous la forme d'un nombre compris entre moins un et un. Il est utilisé pour évaluer des instruments plus complexes où le paiement dépend de plus d'un prix du marché. Il existe une large gamme d'instruments pour lesquels la corrélation est une donnée d'entrée, et par conséquent, une large gamme de corrélations à même actif et corrélations entre actifs est utilisé. En général, la gamme de corrélations à même actif sera plus étroite que la gamme de corrélations entre actifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de fourniture de consensus de marché, des prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix. La gamme des corrélations non observables citées dans le tableau reflète une large variabilité dans les niveaux de corrélation dérivés des données de marché.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché et peuvent être non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC Continental Europe dépendra de sa position de risque nette pour chaque variable.

14 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base de valorisation

		Juste valeur			
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**7 233**	**–**	**7 235**	**–**	**7 235**
Prêts et créances sur la clientèle	**42 340**	**–**	**–**	**42 337**	**42 337**
Opérations de prise en pension – hors *trading*	**15 374**	**–**	**15 374**	**–**	**15 374**
Investissements financiers	**1 157**	**367**	**745**	**7**	**1 119**
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	**11 182**	**–**	**11 252**	**–**	**11 252**
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 692**	**–**	**83 701**	**–**	**83 701**
Opérations de mise en pension – hors *trading*	**6 655**	**–**	**6 654**	**–**	**6 654**
Dettes représentées par un titre	**6 861**	**–**	**6 861**	**–**	**6 861**
Dettes subordonnées	**2 023**	**–**	**2 064**	**–**	**2 064**
Au 31 décembre 2021					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832	–	6 833	–	6 833
Prêts et créances sur la clientèle	59 612	–	–	59 739	59 739
Opérations de prise en pension – hors *trading*	20 487	–	20 487	–	20 487
Investissements financiers	7	–	–	7	7
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	18 548	–	18 488	–	18 488
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	–	70 137	–	70 137
Opérations de mise en pension – hors *trading*	8 731	–	8 731	–	8 731
Dettes représentées par un titre	7 414	–	7 414	–	7 414
Dettes subordonnées	1 876	–	1 938	–	1 938

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont généralement des instruments à court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut la trésorerie et équivalent de trésorerie, les comptes d'encaissement et de décaissement auprès d'autres banques, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

Valorisation

L'évaluation de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation intégrant de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés, dans la mesure du possible, dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques en vue d'estimer les données de valorisation le plus précisément possible. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le ratio prêt-valeur *(Loan to Value ou "LTV")*, la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notations internes de risque de crédit.

La juste valeur des prêts reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la revalorisation entre la date d'origination et la date du bilan.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à échéances similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est obtenue par approximation via sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors *trading*

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

15 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

	2022	2021
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
	€m	€m
Titres	**12 170**	13 211
– obligations et autres titres à revenus fixes	**2 301**	2 514
– actions et autres titres à revenus variables	**9 869**	10 697
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	**–**	134
Au 31 décembre	**12 170**	13 345

16 Instruments dérivés

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Change	997 180	–	15 593	–	15 593	16 113	–	16 113
Taux d'intérêt	3 963 684	25 695	66 995	225	67 220	62 386	43	62 429
Actions	48 198	–	487	–	487	509	–	509
Dérivés de crédit	8 748	–	57	–	57	70	–	70
Matières premières et autres	5 583	–	68	–	68	70	–	70
Total brut	5 023 393	25 695	83 200	225	83 425	79 148	43	79 191
Compensations (Note 30)			(23 465)		(23 465)	(23 465)		(23 465)
Au 31 décembre 2022	5 023 393	25 695	59 735	225	59 960	55 683	43	55 726
Change	764 583	253	9 904	23	9 927	9 573	–	9 573
Taux d'intérêt	3 493 792	13 066	35 387	1	35 388	31 963	36	31 999
Actions	38 562	–	414	–	414	400	–	400
Dérivés de crédit	7 190	–	92	–	92	109	–	109
Matières premières et autres	1 912	–	3	–	3	4	–	4
Total brut	4 306 039	13 319	45 800	24	45 824	42 049	36	42 085
Compensations (Note 30)			(6 190)		(6 190)	(6 190)		(6 190)
Au 31 décembre 2021	4 306 039	13 319	39 610	24	39 634	35 859	36	35 895

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés ont augmenté en 2022, principalement en raison des fluctuations de la courbe des taux.

Utilisation de dérivés

Les activités de HSBC Continental Europe dans les dérivées sont menées à trois fins principales : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques de portefeuille découlant des activités des clients et gérer et couvrir nos risques propres.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC Continental Europe sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités commerciales et de trading. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation de produits dérivés auprès des clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire les risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché implique la cotation de prix d'offre et de demande à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur l'écart de taux et le volume. L'activité de gestion des risques est entreprise pour gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été extrapolée si les techniques de valorisation utilisées pour les évaluations ultérieures avaient été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2022	2021
	€m	€m
Solde non amorti au 1er janvier	–	5
Nouvelles opérations	12	–
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	(5)	(5)
– amortissement	(4)	–
– paramètres inobservables devenus observables	–	–
– échéance, fin ou compensation de dérivés	(1)	(3)
– risk couvert	–	(2)
Différence de change et autres	–	–
Solde non amorti au 31 décembre	8	–

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent d'optimiser le coût global de l'accès aux marchés de la dette et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune l'objet ci-après d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations liées à l'évolution des taux d'intérêt du marché dans la juste valeur des titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti dans le compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				
	Valeur comptable				
	Montant notionnel[1]	Actifs	Passifs	Présentation du bilan	Variations de la juste valeur
Risque couvert	**€m**	**€m**	**€m**		**€m**
Taux d'intérêt[2]	**9 355**	**221**	**28**	**Dérivés**	**422**
Au 31 décembre 2022	**9 355**	**221**	**28**		**422**
Risque couvert					
Taux d'intérêt[2]	6 067	–	35	Dérivés	114
Au 31 décembre 2021	6 067	–	35		114

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.
2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

	Éléments couverts						Inefficacité	
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable			Variation de la juste valeur[1]	Intégré dans le compte de résultat	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Présentation dans le bilan			Présentation dans le compte de résultat
Risque couvert	€m	€m	€m	€m		€m	€m	
Taux d'intérêt[2]	**7 194**	**–**	**(511)**	**–**	**Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global**	**(358)**		**Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur**
	–	**–**	**–**	**–**	**Prêts et créances sur les établissements de crédit**	**–**		
	797	**–**	**(38)**	**–**	**Prêts et créances sur la clientèle**	**(47)**		
	486		**(17)**		**Opérations de prise en pension – hors-trading[3]**	**(17)**		
	–	**–**	**–**	**–**	**Dettes émises**	**–**		
	–	**37**	**–**	**–**	**Dettes subordonnées et dettes envers les établissement de crédit**	**–**		
Au 31 décembre 2022	**8 477**	**37**	**(566)**	**–**		**(422)**	**–**	

	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couver-ture inclus dans la valeur comptable			Variation de la juste valeur[1]	Intégré dans le compte de résultat	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Présentation dans le bilan			Présentation dans le compte de résultat
Risque couvert	€m	€m	€m	€m		€m	€m	
Taux d'intérêt[2]	4 259	–	16	–	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(92)		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	2	–	(3)	–	Prêts et créances sur les établissements de crédit	(2)		
	1 180	–	8	–	Prêts et avances sur la clientèle	(18)		
	502	–	2	–	Opérations de prise en pension – hors-*trading*[3]	(2)		
	–	–	–	–	Dettes émises	–		
	–	–	–	–	Dettes subordonnées et dettes envers les établissement de crédit	–		
Au 31 décembre 2021	5 943	–	23	–		(114)		

1 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.
2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.
3 En 2021, HSBC Continental Europe n'a pas présenté par erreur la valeur comptable des opérations de prise en pension en tant qu'éléments couverts. Les chiffres de l'année précédente ont été représentés en conséquence.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises qui servent à gérer la variabilité des flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs hors trading d'exploitation, résultant des variations des taux d'intérêt de marché et des devises.

HSBC Continental Europe applique une macro-couverture de flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles complétant l'émission d'actifs et de passifs d'exploitation actuelle et prévue qui portent des intérêts à taux variables, y compris le roulement de ces instruments. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des estimations de remboursements anticipés. Pour déterminer l'efficacité ou l'inefficacité, les flux de trésorerie agrégés représentant le principal et les flux de trésorerie d'intérêts de tous les portefeuilles sont utilisés. Les macro-couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité	
		Valeur comptable						
Risque couvert	Montant notionnel[1] €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur[2] €m	Variation de la juste valeur[3] €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
Devise	–	–	–	Dérivés	–	–	–	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	16 340	4	15		(379)	(365)	(13)	
Au 31 décembre 2022	16 340	4	15		(379)	(365)	(13)	

		Valeur comptable						
Risque couvert	Montant notionnel[1] €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur[2] €m	Variation de la juste valeur €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
Devise	253	23	–	Dérivés	–	–	–	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	6 999	1	1		(68)	(59)	(9)	
Au 31 décembre 2021	7 252	24	1		(68)	(59)	(9)	

1 *Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.*
2 *Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.*
3 *Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.*

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent découler du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les instruments n'ayant pas une juste valeur à zéro.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt €m	Devise €m
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2022	**37**	**–**
Gains / (pertes) de juste valeur	(365)	–
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	2	
Impôts différés	95	–
Autres	–	–
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022	**(231)**	**–**
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2021	69	–
Gains / (pertes) de juste valeur	(59)	–
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	11	–
Impôts différés	16	–
Autres	–	–
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2021	37	–

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL / CEL), HSBC Continental Europe a élaboré un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant la mesure de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats en vigueur à la date d'arrêté :

- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;

- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2022, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6,3 millions EUR (au 31 décembre 2021 : un passif de 7,3 millions EUR).

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

HSBC Continental Europe a appliqué à la fois la première série d'amendements (« Phase 1 ») et la deuxième série d'amendements (« Phase 2 ») à IFRS 9 et IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la Phase 1 et de la Phase 2 sont présentées au bilan en « Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », « Prêts et créances sur la clientèle », « Titres de créance en émission » et « Dépôts des banques ». La valeur notionnelle des dérivés impactés par la réforme Ibors, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est communiquée en page 96 dans la section "Instruments financiers impactés par la réforme Ibor".

En 2022, HSBC Continental Europe a transféré tous ses instruments de couverture faisant référence au Libor sterling, au taux moyen de l'indice européen au jour le jour (« Eonia ») et au Libor yen japonais. Le groupe a également transféré certains des instruments de couverture faisant référence au Libor en dollars américains. Aucun jugement significatif n'est appliqué à ces indices de référence pour déterminer si et quand l'incertitude de transition a été résolue.

L'indice de référence Ibor le plus important dans lequel le groupe continue de disposer d'instruments de couverture est le Libor en dollars américains. La transition hors des dérivés de couverture du Libor en dollars américains est en grande partie achevée d'ici la fin de 2022. Ces transitions ne nécessitent pas de nouvelles approches par rapport à l'un des mécanismes utilisés jusqu'à présent pour la transition et il ne sera pas nécessaire de modifier la stratégie de gestion des risques de transition.

Pour certains des Ibor inclus sous l'en-tête "Autres", dans le tableau ci-dessous, un jugement a été nécessaire pour déterminer si une transition est nécessaire, car il existe des indices de référence Ibor qui font l'objet d'améliorations de la méthodologie de calcul et de l'insertion de dispositions de repli sans aucune clarté. fournis par leurs administrateurs sur la suppression éventuelle de ces indices de référence Ibor.

Les montants notionnels des dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture ne représentent pas l'étendue de l'exposition au risque gérée par le groupe, mais ils devraient être directement affectés par la réforme de l'Ibor à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 et sont présentés dans Le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans les relations de comptabilité de couverture et concernés par la réforme de l'Ibor ne sont pas significatifs et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture						
	Impactés par la réforme IBOR						
	EUR	GBP	USD	Autres	Total	Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel[1]
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Couvertures de juste valeur	**2 950**	**–**	**249**	**–**	**3 199**	**6 164**	**9 363**
Couvertures de flux de trésorerie	**8 305**	**–**	**–**	**–**	**8 305**	**8 035**	**16 340**
Au 31 décembre 2022	**11 255**	**–**	**249**	**–**	**11 504**	**14 199**	**25 703**
Couvertures de juste valeur	877	–	350	–	1 227	4 840	6 067
Couvertures de flux de trésorerie	6 999	–	–	–	6 999	–	6 999
Au 31 décembre 2021	7 876	–	350	–	8 226	4 840	13 066

1 *Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.*

17 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2022	2021
	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**17 978**	16 103
– bons du trésor et assimilés	**652**	655
– obligations et autres titres à revenu fixe	**17 163**	15 416
– actions et autres titres à revenu variable	**61**	32
– autres instruments	**102**	–
Titres de créances évalués au coût amorti	**1 157**	7
– bons du trésor et assimilés	**43**	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	**1 114**	7
Au 31 décembre	**19 135**	16 110

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2022		2021	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
Type d'instruments de capitaux propres	€m	€m	€m	€m
Facilitation des affaires	26	–	–	–
Investissements requis par des institutions centrales	35	–	31	–
Autres	–	–	1	–
Au 31 décembre	61	–	32	–

18 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs[1]

Actifs financiers donnés en garantie

	2022	2021
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	708	–
Prêts et créances sur la clientèle	3 217	18 239
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 021	10 595
Actions et autres titres à revenus variables	2 134	449
Autres actifs	17 712	9 922
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	33 792	39 205

Les actifs donnés en garantie comprennent tous les actifs classés comme grevés dans la Note à la page 149 à l'exception des actifs détenus en vue de la vente.

Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la sur collatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement. Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de mise en pension et les appels de marge sur dérivés. HSBC Continental Europe place des dépôts de garantie en espèces et autres dépôts de garanties dans le cadre des transactions sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2022	2021
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	10 116	9 538
Investissements financiers	1 828	1 064
Au 31 décembre	11 944	10 602

Collatéraux reçus[1]

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, liés principalement à des prêts de titres standards, opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 36 524 millions EUR au 31 décembre 2022 (50 809 millions EUR au 31 décembre 2021).

La juste valeur des collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 31 243 millions EUR au 31 décembre 2022 (43 628 millions EUR au 31 décembre 2021). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés.

Transferts d'actifs financiers[1]

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis, tels que les titres détenus par des contreparties comme collatéral dans le cadre de mises en pension et des actions prêtées dans le cadre d'accord de prêts sur titres, ainsi que de swaps actions et de titres de créance. S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	9 085	9 146
Opérations de prêt de titres	2 899	3
Au 31 décembre 2022	**11 984**	**9 149**
Opérations de pension de titres	9 225	9 251
Opérations de prêt de titres	1 377	–
Au 31 décembre 2021	10 602	9 251

1 Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente.

19 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2022, HSBC Continental Europe a consolidé par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2022		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC Continental Europe %
Service Epargne Entreprise	France	Sté de services	14,2
HCM Holdings Ltd[1]	Royaume-Uni	Sté financière	51,0
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG[1]	Allemagne	Fonds immobilier	41,0

1 Les entités ci-dessus sont soit en cours de liquidation, soit leur participation a été réduite à zéro.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, HSBC Continental Europe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2022, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total des actifs consolidés de HSBC Continental Europe était de 321 millions EUR (2021 : 501 millions EUR) et de 10 millions EUR (2021 : 5 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

20 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2022					
	Produit Net Bancaire (activités poursuivies)	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)[2]
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	2 060	314	(59)	633	–	10 408
– France	1 527	243	(14)	615	–	6 160
– Belgique	17	7	(1)	–	–	22
– République tchèque	39	24	(4)	–	–	54
– Grèce	(53)	(118)	1	–	–	306
– Irlande	103	62	(6)	–	–	113
– Italie	34	2	–	–	–	58
– Luxembourg	116	21	–	(4)	–	231
– Pays-Bas	103	78	(21)	–	–	66
– Espagne	44	6	(1)	–	–	94
– Suède	7	–	–	–	–	16
– Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–
– Pologne	69	46	(8)	–	–	97
– Autres[1]	54	(57)	(5)	22	–	3 191

	Au 31 décembre 2021					
	Produit Net Bancaire (activités poursuivies)	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)[2]
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	1 823	176	(32)	15	—	7 451
– France	1 353	45	(5)	(4)	—	6 371
– Belgique	16	7	(2)	—	—	21
– République tchèque	31	17	(4)	—	—	57
– Grèce	70	9	(2)	—	—	324
– Irlande	70	31	(3)	—	—	104
– Italie	53	14	(1)	—	—	66
– Luxembourg	75	(15)	—	4	—	245
– Pays-Bas	56	33	(8)	—	—	65
– Espagne	63	28	(4)	16	—	90
– Suède	4	—	—	—	—	14
– Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
– Pologne	41	16	(3)	(2)	—	94
– Autres	(9)	(9)	—	1	—	—

1 Comprend les résultats d'un mois de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. après l'acquisition le 30 novembre 2022.
2 Inclut les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.

La liste des filiales par pays détaillant les noms des entités, la nature de l'activité et la localisation géographique, est présentée dans la Note 37 en pages 242 à 244. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en page 297.

21 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées de HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Autrss	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022	—	—	4 493	459	4 952
Au 31 décembre 2021	—	100	5 294	641	6 035

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminé selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. HSBC Continental Europe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisations

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC

HSBC Continental Europe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a créé et géré un certain nombre de fonds d'investissement monétaires et non monétaires afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lors qu'il intervient en tant que mandant et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds. HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC

HSBC Continental Europe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers dans le but de faciliter l'activité et répondre aux besoins des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Le montant des actifs transférés à ces entités de même que le montant des revenus perçus de ces entités en 2022 et 2021 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, notamment lors de financements d'actifs et de financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par HSBC Continental Europe

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC Continental Europe. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC Continental Europe entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les actifs totaux des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC Continental Europe détient un intérêt à la date de reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe au risque de perte attribuable à ces intérêts.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par le HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	**127**	**129**	3	**259**
500 – 2 000	–	**32**	**65**	–	**97**
2 000 – 5 000	–	**6**	**29**	–	**35**
5 000 – 25 000	–	**6**	**14**	–	**20**
Supérieure à 25 000	–	**1**	–	–	**1**
Nombre d'entités au 31 décembre 2022	–	**172**	**237**	3	**412**
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	99	114	4	217
500 – 2 000	–	32	63	–	95
2 000 – 5 000	–	1	33	–	34
5 000 – 25 000	–	–	22	–	22
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2021	–	132	232	4	368
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	**3 074**	**2 775**	–	**5 849**
– actifs de transaction	–	**1**	–	–	**1**
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	**3 067**	**2 775**	–	**5 842**
– investissements financiers	–	**6**	–	–	**6**
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	**16**	–	–	**16**
– Comptes créditeurs de la clientèle	–	**11**	–	–	**11**
– autres passifs	–	**5**	–	–	**5**
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022	–	**3 058**	**2 775**	–	**5 833**
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 804	2 282	–	5 086
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	2 804	2 282	–	5 086
– investissements financiers	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– Comptes créditeurs de la clientèle	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021	–	2 804	2 282	–	5 086

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant notionnel des pertes futures potentielles.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date du bilan.

L'exposition maximum à la perte n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

22 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2022	2021
	€m	€m
Écarts d'acquisition	66	66
Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")	843	677
Autres immobilisations incorporelles[1]	74	20
Au 31 décembre	983	763

1 Les autres actifs incorporels sont principalement des logiciels générés / développés en interne dans les succursales de l'Espace Economique Européen.

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2022	2021
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	386	386
Autre[1]	55	–
Au 31 décembre	441	386
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1er janvier	(320)	(320)
Autre[1]	(55)	–
Au 31 décembre	(375)	(320)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	66

1 Comprend un transfert de 118 millions EUR d'ecarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente de HSBC Bank plc sur l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. compensée par un transfert de (63) millions EUR d'ecarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente sur la vente de l'activité de Banque privée de HSBC Continental Europe à l'entité du Groupe HSBC Private Banking (Luxembourg).

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2022, des tests de dépréciation ont été effectués et aucune dépréciation n'a été reconnue pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs.

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2022	Taux d'actualisation	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Gestion d'actifs	66	10,7	1,5	66	8,0	1,5
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT[1] listées ci-dessus	66			66		

1 Unités Génératrices de Trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les droits de gestion hypothécaire, les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques comprennent les logiciels achetés et générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la Direction. Les coûts supportés au titre de la maintenance courante des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle. Lorsque:

- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée ou ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une immobilisation incorporelle comptabilisée durant la période en cours fait l'objet d'un test avant la fin de l'année en cours ; et
- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, à l'exception de la valeur actuelle des activités d'assurance à long terme en cours, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties généralement selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit:

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés en interne entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m
Coût				
Au 1er janvier 2022	**214**	**67**	**13**	**294**
Acquisitions	**13**	**1**	**–**	**14**
Cessions	**–**	**(7)**	**–**	**(7)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[1]	**166**	**50**	**(1)**	**215**
Au 31 décembre 2022	**393**	**111**	**12**	**516**
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2022	**(194)**	**(67)**	**(13)**	**(274)**
Charges d'amortissement de l'année	**(22)**	**(1)**	**–**	**(23)**
Dépréciations de l'année	**(9)**	**(1)**	**–**	**(10)**
Reprise de dépréciation[2]	**30**	**–**	**–**	**30**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**
Cessions	**–**	**1**	**–**	**1**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[1]	**(128)**	**(39)**	**1**	**(166)**
Au 31 décembre 2022	**(323)**	**(107)**	**(12)**	**(442)**
Valeur comptable au 31 décembre 2022	**70**	**4**	**–**	**74**
Coût				
Au 1er janvier 2021	216	66	15	297
Acquisitions	5	1	–	6
Cessions	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	(6)	–	–	(6)
Autres variations	(1)	–	(2)	(3)
Au 31 décembre 2021	214	67	13	294
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	(194)	(65)	(15)	(274)
Charges d'amortissement de l'année	(5)	(1)	–	(6)
Dépréciations de l'année	–	(1)	–	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	6	–	–	6
Cessions	–	–	–	–
Autres variations	(1)	–	2	1
Au 31 décembre 2021	(194)	(67)	(13)	(274)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	20	–	–	20

1 *Le regroupement d'entreprises représente la contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*
2 *Il s'agit d'une reprise de dépréciation sur les actifs incorporels de l'activité Banque d'entreprises en France.*

Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")

Lors du calcul de la *Present Value of In-Force long term ("PVIF")* de l'activité d'assurance-vie, les flux de trésorerie attendus sont projetés après ajustement selon diverses hypothèses formulées par chaque opération d'assurance afin de refléter les conditions du marché local et le jugement de la Direction sur les tendances futures. L'incertitude quant aux les hypothèses sous-jacentes est reflété par l'application de marges (par opposition à une méthodologie du coût du capital), y compris l'évaluation du coût des options et des garanties des assurés à l'aide de techniques stochastiques.

Le comité de contrôle actuariel des entités d'assurances se réunit trimestriellement pour examiner et approuver les hypothèses de la *PVIF*. Toute modification des hypothèses non économiques, des hypothèses économiques non observables et de la méthodologie du modèle doit être approuvée par le Comité de contrôle actuariel.

Variations de la PVIF

	2022	2021
	€m	€m
Au 1er janvier	**677**	490
Variations de la PVIF des activités d'assurances vie long terme	**166**	187
– valeur de la production nouvelle	**47**	39
– vieillissement du portefeuille	**(50)**	(58)
– changements d'hypothèses et écarts d'expérience	**134**	206
– changement de regroupement d'entreprises[1]	**35**	–
Au 31 décembre	**843**	677

1 *Inclut une contribution de 35 millions EUR de l'activité d'assurance maltaise après l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*

La *PVIF* a augmenté de 677 millions EUR au 31 décembre 2021 à 843 millions EUR au 31 décembre 2022. Cette variation positive de 166 millions EUR s'explique principalement par les variations suivantes en France:

- un effet positif de la nouvelle production de l'année de 47 millions EUR qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille de (48) millions EUR.
- un effet positif des changements d'hypothèses et d'écarts d'expérience de 131 millions EUR liés à :
  - un impact positif de l'environnement économique de 157 millions EUR partiellement compensé par la baisse des marchés actions sur l'année 2022;
  - un impact positif de 23 millions EUR des écarts d'expérience;
  - un impact négatif des changements d'hypothèses et autres évolutions de (49) millions EUR principalement lié à l'impact des changements contractuels anticipés dans le cadre du projet cession du réseau de détail en France de HSBC pour (61) millions EUR.

Variation résiduelle de 36 millions EUR due à l'intégration de l'activité d'assurance maltaise.

Évolution des hypothèses clés pour le calcul de la PVIF des principales activités d'assurances

Les hypothèses économiques sont établies de manière à correspondre aux valeurs de marché observables. La valorisation de la PVIF est sensible aux mouvements de marché observés et l'impact de ces changements est inclus dans les sensibilités présentées ci-dessous pour HSBC Assurance Vie:

	2022	2021
	%	%
Taux moyen pondéré sans risque	**2,80**	0,69
Taux moyen pondéré d'actualisation[1]	**4,44**	1,55
Inflation des frais	**4,26**	1,80

1 *Sur l'année 2022, le taux d'actualisation des bénéfices futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2,80 % auquel s'ajoute une marge de risque de 95 millions EUR. En 2021, le taux d'actualisation des bénéfices futurs en valeur de marché était de 1,55 % auquel s'ajoutait une marge de risque de 182 millions EUR.*

Sensibilité à l'évolution des hypothèses économiques

Le taux d'actualisation du risque appliqué au calcul de la PVIF est déterminé en partant d'une courbe de taux sans risque et en ajoutant des provisions explicites pour les risques non reflétés dans la modélisation des flux de trésorerie. Lorsque les opérations d'assurance offrent des options et des garanties aux assurés, le coût de ces options et garanties est comptabilisé en déduction de la valeur actuelle de l'actif *« PVIF »* en vigueur, à moins que le coût de ces garanties ne soit déjà pris en compte de façon spécifique dans les engagements au titre des contrats d'assurance. Voir page 175 pour plus de détails sur ces garanties et l'impact des changements d'hypothèses économiques sur nos activités d'assurances.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF sont déterminés par référence à des hypothèses non économiques, notamment la mortalité et / ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de dépenses. Voir page 176 pour plus de détails sur l'impact des changements d'hypothèses non économiques sur nos activités d'élaboration d'assurance.

23 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2022	2021
	€m	€m
Dépôts de garantie appels de marge à recevoir	**17 597**	9 903
Comptes de règlement	**2 481**	856
Comptes de régularisation	**918**	736
Immobilisations corporelles	**847**	911
Droits d'utilisation à l'actif[1]	**148**	176
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 6)	**52**	2
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 7)	**69**	–
Endossements et effets acceptés	**6**	6
Autres comptes	**1 414**	1 948
Au 31 décembre	**23 532**	14 538

1 *La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 362 millions EUR de valeur brute (2021 : 396 millions EUR) et - 214 millions EUR de dotation aux amortissements et provisions (2021 : - 220 millions EUR). Les droits d'utilisation nets à l'actif d'un montant nul (2021 : 49 millions EUR) ont été comptabilisés lorsque ces contrats restent applicables au-delà de leur date de fin contractuelle sur base de la meilleure estimation possible de la durée probable du bail telle qu'anticipée par la Direction.*

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 22 207 millions EUR (2021 : 13 248 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC

Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles à des fins d'investissement pour percevoir des loyers ou en vue d'une appréciation du capital, voire le deux.

Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques de valorisation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à un revue de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions[1]	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2022	**916**	**609**	**1 525**
Acquisitions	**3**	**15**	**18**
Ajustements de juste valeur	**(71)**	**–**	**(71)**
Cessions	**(11)**	**(100)**	**(111)**
Transferts	**36**	**56**	**92**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**(5)**	**109**	**104**
Reclassés comme détenus en vue de la vente	**(83)**	**(233)**	**(316)**
Au 31 décembre 2022	**785**	**456**	**1 241**
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2022	**(57)**	**(557)**	**(614)**
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	**(2)**	**(11)**	**(13)**
Cessions	**10**	**100**	**110**
Transferts	**(2)**	**(48)**	**(50)**
Perte pour dépréciation comptabilisée	**(46)**	**(18)**	**(64)**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**(3)**	**(73)**	**(76)**
Reclassés comme détenus en vue de la vente	**81**	**232**	**313**
Au 31 décembre 2022	**(19)**	**(375)**	**(394)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**766**	**81**	**847**
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2021	902	583	1 485
Acquisitions	2	36	38
Ajustements de juste valeur	13	–	13
Cessions	(1)	(8)	(9)
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(2)	(2)
Au 31 décembre 2021	916	609	1 525
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2021	(57)	(536)	(593)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(1)	(13)	(14)
Cessions	1	7	8
Transferts	–	–	–
Perte pour dépréciation comptabilisée	–	(17)	(17)
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	2	2
Au 31 décembre 2021	(57)	(557)	(614)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	859	52	911

1 *Cette colonne comprend 6 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2021 : 17 millions EUR). Ils sont présentés comme des actifs détenus.*

Test de dépréciation

La dépréciation des actifs non financiers (y compris les actifs corporels et les droits d'utilisation) est évaluée conformément à notre politique expliquée à la note 1.2(n) en comparant la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) avec leurs valeurs recouvrables. Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

24 Portefeuille de transaction (Passif)

	2022	2021
	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit[1]	**41**	4
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	**135**	5
Autres dettes représentées par un titre	**848**	–
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	**16 485**	16 238
Total au 31 décembre	**17 509**	16 247

1 *"Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" comprennent les opérations de mise en pension, les prêts de titres et d'autres montants.*

25 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2022	2021
	€m	€m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	**–**	68
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	**174**	14
Dettes représentées par un titre	**8 881**	13 651
Au 31 décembre	**9 055**	13 733

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur était inférieure de (1 359) millions EUR au montant contractuel à l'échéance (689 millions EUR supérieure au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait (172) millions EUR (111 millions EUR au 31 décembre 2021). En 2022, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation positive de valeur de 272 millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (3 millions EUR en 2021).

26 Comptes de régularisation et autres passifs

	2022	2021
	€m	€m
Comptes de régularisation	**775**	749
Comptes de règlement	**1 385**	1 682
Dépôts de garantie et appels de marge	**20 325**	11 891
Endossements et effets acceptés	**6**	6
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	**74**	126
Dettes de loyer	**250**	308
Autres passifs	**2 814**	3 360
Au 31 décembre	**25 629**	18 122

27 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2021	136	20	—	23	179
Dotations aux provisions[1]	**79**	**10**	**1**	**33**	**123**
Reprises de provisions utilisées	**(113)**	**(8)**	**(2)**	**(19)**	**(142)**
Reprises de provisions disponibles	**(6)**	**(1)**	**(3)**	**(5)**	**(15)**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[2]	**25**	**(2)**	**8**	**47**	**78**
Au 31 décembre 2022	**121**	**19**	**4**	**79**	**223**
Engagements contractuels[3]					
Au 31 décembre 2021					55
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements[3]					**8**
Au 31 décembre 2022					**63**
Total des provisions					
Au 31 décembre 2021					234
Au 31 décembre 2022					**286**

1 *Inclut une provision pour restructuration de 49 millions EUR liée à la Rupture Conventionnelle Collective de Banque d'entreprises en France et de 28 millions EUR liée au transfert prévu de l'activité de HSBC Allemagne vers HSBC Continental Europe comptabilisé en 2022.*

2 *La ligne « Regroupement d'entreprises et autres mouvements » inclut une contribution de 82 millions EUR liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*

3 *Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit". Inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente de 10 millions EUR relatifs à la succursale en Grèce.*

	Coûts de restructurations[1]	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2020	268	41	—	14	323
Dotations aux provisions	2	7	—	24	33
Reprises de provisions utilisées	(119)	(36)	—	(11)	(166)
Reprises de provisions disponibles	(29)	(1)	—	(8)	(38)
Autres mouvements[2]	14	9	—	4	27
Au 31 décembre 2021	136	20	—	23	179
Engagements contractuels[3]					
Au 31 décembre 2020					74
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(19)
Au 31 décembre 2021					55
Total des provisions					
Au 31 décembre 2020					397
Au 31 décembre 2021					234

1 *Inclut une reprise de provision relative à des plans sociaux pour un montant de (25) millions EUR. Voir Note 1.3 du* Document d'enregistrement universel 2020.

2 *Comprend un montant de 14 millions EUR transféré des autres passifs aux provisions pour « Coûts de Restructuration ».*

3 *Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit".*

Des informations concernant les "Procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC" sont décrites dans la Note 34.

28 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2022	2021
	€m	€m
Au coût amorti	2 023	1 876
Au 31 décembre	**2 023**	**1 876**

		Valeur comptable	
		2022	2021
		€m	€m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe and its subsidiaries			
EUR 16 million	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	18	16
EUR 300 million[1]	Taux variable – échéance 2027	–	300
EUR 300 million	Taux variable – échéance 2028	300	300
EUR 400 million	Taux variable – échéance 2029	400	400
EUR 100 million	Taux variable – échéance 2029	100	100
EUR 260 million	Taux variable – échéance 2029	260	260
EUR 500 million	Taux variable – échéance 2030	500	500
EUR 150 million	Taux variable – échéance 2029	150	–
EUR 200 million	Taux variable – échéance 2028	200	–
EUR 62 million	Taux variable – échéance 2028	62	–
EUR 10 million	Taux 5.50% – échéance 2023	10	–
EUR 10 million	Taux 4.21% – échéance 2025	10	–
EUR 5 million	Taux 4.21% – échéance 2025	5	–
EUR 10 million	Taux 5.50% – échéance 2028	10	–
Total au 31 décembre		**2 023**	**1 876**

1 Remboursement de l'instrument de fonds propres de catégorie 2 effectué *en septembre 2022.*

29 Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés non détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leur maturité contractuelle.

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2022					
	Inférieur à 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit	8 013	34	2 572	2 209	502	11 330
Comptes créditeurs de la clientèle	77 183	3 633	2 784	100	319	84 019
Opérations de mise en pension – hors *trading*	8 068	147	445	–	–	8 858
Portefeuille de transaction (passif)	17 509	–	–	–	–	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	128	1 473	1 582	4 251	3 003	10 437
Instruments dérivés	55 683	–	29	11	3	55 726
Dettes représentées par un titre	290	187	1 722	3 401	1 528	7 128
Dettes subordonnées	–	3	325	1 188	692	2 188
Autres passifs financiers	23 325	61	889	172	1 198	25 423
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	22 674	113	1 571	2 452	1 280	28 070
Sous-total	208 871	5 851	11 699	13 764	8 503	248 488
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	104 727	–	–	–	–	104 727
Garanties financières	4 722	–	–	–	–	4 722
Total au 31 décembre 2022	318 320	5 851	11 699	13 764	8 503	357 937
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	89	2	3	4	2	

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

			2021			
Dettes envers les établissements de crédit	6 616	175	33	11 421	187	18 432
Comptes créditeurs de la clientèle	67 018	1 900	1 055	131	78	70 182
Opérations de mise en pension – hors *trading*	8 315	416	–	–	–	8 731
Portefeuille de transaction (passif)	16 247	–	–	–	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	17	1 419	702	6 839	4 577	13 554
Instruments dérivés	35 860	–	–	31	8	35 899
Dettes représentées par un titre	677	1 232	2 032	2 356	771	7 068
Dettes subordonnées	–	–	301	1 590	16	1 907
Autres passifs financiers	15 584	79	413	199	1 647	17 922
Sous-total	150 334	5 221	4 536	22 567	7 284	189 942
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	69 321	–	–	–	–	69 321
Garanties financières	9 614	–	–	–	–	9 614
Total au 31 décembre 2021	249 269	5 221	4 536	22 567	7 284	288 877
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	86	2	2	8	2	

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les portefeuilles de transaction actifs et passifs (y compris les dérivés de négociation, mais à l'exclusion des opérations de prise en pension, et de mise en pension et des dettes représentées par un titre) sont inclus dans la rubrique « Inférieur à un an », car les soldes des portefeuilles de transaction sont généralement détenus pendant de courtes périodes. ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus d'1 an". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus d'1 an" ;
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés selon leur maturité contractuelle. Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont inclus dans la rubrique « A plus d'1 an », cependant, ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

	2022			2021		
	Inférieur à 1 an	**A plus d'1 an**	**Total**	Inférieur à 1 an	A plus d'1 an	Total
	€m	**€m**	**€m**	€m	€m	€m
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	**–**	**59 734**	38 063	–	38 063
Comptes d'encaissement	**476**	**–**	**476**	156	–	156
Portefeuille de transaction (actif)	**13 777**	**–**	**13 777**	12 921	–	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**104**	**12 066**	**12 170**	522	12 823	13 345
Instruments dérivés	**59 753**	**207**	**59 960**	39 634	–	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**5 972**	**1 261**	**7 233**	4 691	2 141	6 832
Prêts et créances sur la clientèle	**15 907**	**26 433**	**42 340**	18 131	41 481	59 612
Opérations de prise en pension – hors *trading*	**15 374**	**–**	**15 374**	19 985	502	20 487
Investissements financiers	**4 055**	**15 080**	**19 135**	1 870	14 240	16 110
Actifs destinés à la vente	**4 337**	**21 425**	**25 762**	–	–	–
Comptes de régularisation et autres actifs financiers	**22 031**	**175**	**22 206**	13 030	223	13 253
Total au 31 décembre 2022	**201 520**	**76 647**	**278 167**	149 003	71 410	220 413
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	**8 587**	**2 595**	**11 182**	6 821	11 727	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 454**	**238**	**83 692**	69 969	175	70 144
Opérations de mise en pension – hors *trading*	**8 655**	**–**	**8 655**	8 731	–	8 731
Comptes de décaissement	**528**		**528**	280	–	280
Portefeuille de transaction (Passif)	**17 366**	**143**	**17 509**	16 247	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**3 043**	**6 012**	**9 055**	2 156	11 577	13 733
Instruments dérivés	**55 712**	**14**	**55 726**	35 859	36	35 895
Dettes représentées par un titre	**2 205**	**4 656**	**6 861**	3 949	3 465	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**24 369**	**3 436**	**27 805**	–	–	–
Autres passifs financiers	**23 858**	**1 358**	**25 216**	15 864	1 987	17 851
Dettes subordonnées	**310**	**1 713**	**2 023**	300	1 576	1 876
Total au 31 décembre 2022	**226 087**	**20 165**	**246 252**	160 176	30 543	190 719

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques en page 147 et suivantes.

30 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe une obligation juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ("les critères de compensation").

Dans le tableau suivant, les "Montants non compensés au bilan" comprennent les opérations dans lesquelles :

- la contrepartie a une exposition de compensation avec HSBC Continental Europe et un accord de compensation générale ou une disposition similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas remplis autrement; et
- dans le cas des produits dérivés, prises en pension / mises en pension, des emprunts / prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus / donnés en garantis pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou événements prédéterminés.

L'effet de la surcollateralisation est exclu.

Les montants non soumis à des accords-cadres de compensation exécutoires comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation peuvent ne pas être respectés en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant l'applicabilité du droit de compensation n'a peut-être pas été demandé, ou n'a pas pu être obtenu.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Montants soumis aux obligations de compensation							
				Valeur non compensée au bilan				
	Montant brut	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers + Autres dépôts de garanties[4]	Dépôts de garantie espèces	Valeur nette	Montants non soumis aux obligations de compensation[3]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Instruments financiers à l'actif								
Dérivés (Note 14)[1]	**82 958**	**(23 465)**	**59 493**	**(42 727)**	**(16 424)**	**342**	**467**	**59 960**
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme[2] :	**38 058**	**(22 436)**	**15 620**	**(15 327)**	**(293)**	**–**	**39**	**15 659**
– portefeuille de transaction	**246**	**–**	**246**	**(246)**	**–**	**–**	**39**	**285**
– portefeuille hors transaction	**37 810**	**(22 436)**	**15 374**	**(15 081)**	**(293)**	**–**	**–**	**15 374**
Au 31 décembre 2022	**121 014**	**(45 901)**	**75 113**	**(58 054)**	**(16 717)**	**342**	**506**	**75 619**
Dérivés (Note 14)[1]	45 781	(6 190)	39 591	(28 112)	(11 432)	47	43	39 634
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme[2] :	51 887	(30 873)	21 014	(20 855)	(159)	–	–	21 014
– portefeuille de transaction	527	–	527	(527)	–	–	–	527
– portefeuille hors transaction	51 360	(30 873)	20 487	(20 328)	(159)	–	–	20 487
Au 31 décembre 2021	97 668	(37 063)	60 605	(48 967)	(11 591)	47	43	60 648
Instruments financiers au passif								
Dérivés (Note 14)[1]	**78 502**	**(23 465)**	**55 037**	**(42 803)**	**(11 240)**	**994**	**689**	**55 726**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme[2] :	**29 109**	**(22 435)**	**6 674**	**(6 376)**	**(296)**	**–**	**3**	**6 677**
– portefeuille de transaction	**19**	**–**	**19**	**(19)**	**–**	**–**	**3**	**22**
– portefeuille hors transaction	**29 090**	**(22 435)**	**6 655**	**(6 357)**	**(298)**	**–**	**–**	**6 655**
Au 31 décembre 2022	**107 611**	**(45 900)**	**61 711**	**(49 179)**	**(11 538)**	**994**	**692**	**62 403**
Dérivés (Note 14)[1]	42 054	(6 190)	35 864	(28 339)	(7 201)	324	31	35 895
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme[2] :	39 613	(30 873)	8 740	(8 557)	(182)	1	–	8 740
– portefeuille de transaction	9	–	9	(9)	–	–	–	9
– portefeuille hors transaction	39 604	(30 873)	8 731	(8 548)	(182)	1	–	8 731
Au 31 décembre 2021	81 667	(37 063)	44 604	(36 896)	(7 383)	325	31	44 635

1 Au 31 décembre 2022, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 1 234 millions EUR (2021 : 385 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 228 millions EUR (2021 : 1 228 millions EUR).

2 Pour le montant des opérations de pension, prêts de titres et accords similaires comptabilisés au bilan dans le "Portefeuille de transaction (Actif)" et "Portefeuille de transaction (Passif)" voir le tableau "Sources et emplois des fonds" à la page 149.

3 Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais il se peut HSBC Continental Europe n'ait pas demandé ou été en mesure d'obtenir un avis juridique attestant le caractère exécutoire du droit de compensation.

4 La publication a été améliorée cette année pour favoriser la cohérence entre les entités du Groupe. Tous les instruments financiers (qu'ils soient comptabilisés dans notre bilan ou en tant que sûretés autres qu'en espèces reçues ou données en gage) sont présentés dans les « instruments financiers, y compris les sûretés autres qu'en espèces », étant donné que la classification au bilan n'a aucun effet sur les droits de compensation associés aux instruments financiers. Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

31 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et versé

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2022, à 1 062 millions EUR divisé en 212 466 555 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Actions de 5 euros de nominal de HSBC Continental Europe, émises et totalement payées

	2022		2021	
	Nombre d'actions	**€m**	Nombre d'actions	€m
Au 1er janvier	**98 231 196**	**491**	98 231 196	491
Actions émises	**114 235 359**	**571**	–	–
Au 31 décembre	**212 466 555**	**1 062**	98 231 196	491

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

	2022	2021
	€m	€m
Au 31 décembre	**5 264**	2 137

Total du capital social libéré et de la prime d'émission

	2022	2021
	€m	€m
Au 31 décembre	**6 326**	2 628

Autres instruments de capitaux propres

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres de HSBC Continental Europe

		Première date de remboursement optionnel	2022	2021
			€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2017	26/05/2022	**200**	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2018	28/03/2023	**300**	300
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2019	18/12/2024	**250**	250
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2022	24/03/2027	**248**	–
235 millions EUR	Emprunt perpétuel réinitialisable émis en 2016	01/01/2022	**235**	–
200 millions EUR	Emprunt perpétuel réinitialisable émis en 2019	01/01/2025	**200**	–
Au 31 décembre			**1 433**	750

32 Passifs éventuels, engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

(a) Passifs éventuels et engagements de financement

	2022	2021
	€m	€m
Engagements de garantie donnés[1] :		
– garanties financières	**4 722**	9 614
– garanties d'exécution et autres garanties	**12 351**	10 546
– autres passifs éventuels	**12**	–
Au 31 décembre	**17 085**	20 160
Engagements de financement donnés[1,2] :		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	**1 774**	976
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	**34 942**	34 472
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	**68 011**	53 872
Au 31 décembre	**104 727**	89 320

1 *Comprend 510 millions EUR d'engagements de garantie donnés et 688 millions EUR d'engagements de financement donnés au 31 décembre 2022 relatifs aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce.*

2 *Comprend 104 727 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2022 (2021 : 87 630 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable, lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie à un engagement irrévocable.*

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

(b) Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

	2022		2021	
	Au profit de contreparties externes	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC	Au profit de contreparties externes	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC
	€m	€m	€m	€m
Type de garantie				
Garanties financières	**3 446**	**1 276**	9 312	302
Garanties d'exécution et autres garanties	**11 201**	**1 150**	9 599	947
Total au 31 décembre	**14 647**	**2 426**	18 911	1 249

Les garanties financières comprennent notamment les engagements à remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit *stand-by* afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client. Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en fonction de l'issue d'un événement futur dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe.

Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

33 Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

	2022			2021		
	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Paiements à recevoir :						
– à moins de 1 an	**219**	**(24)**	**195**	306	(21)	285
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans	**627**	**(73)**	**554**	674	(61)	613
– 1 à 2 ans	***219***	***(26)***	***193***	*209*	*(21)*	*188*
– 2 à 3 ans	***211***	***(20)***	***191***	*195*	*(18)*	*177*
– 3 à 4 ans	***107***	***(15)***	***92***	*188*	*(13)*	*175*
– 4 à 5 ans	***90***	***(12)***	***78***	*82*	*(9)*	*73*
– à plus de 5 ans	**431**	**(41)**	**390**	554	(28)	526
Total au 31 décembre	**1 277**	**(138)**	**1 139**	1 534	(110)	1 424

34 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 161 à 163 du *Document d'enregistrement universel 2022*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2022.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La "Personne qualifiée" a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la "Personne qualifiée" n'était plus nécessaire. De son côté, le "Consultant Indépendant" a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un *"Trustee"*.

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemnisera HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor (*"European Interbank Offered Rate"*) ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

35 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc

8 Canada Square

Londres

E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sureté, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe ainsi que, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2022			2021		
	Nombre de personnes	**Solde au 31 décembre[2]**	**Encours les plus élevés pendant l'année[2]**	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre[2]	Encours les plus élevés pendant l'année[2]
		€k	**€k**		€k	€k
Principaux dirigeants[1]						
Prêts et crédits	**21**	**165**	**15 623**	19	6 165	72 578
Garanties	**21**	**–**	**2 275**	19	2 275	2 275
Dépôts	**21**	**7 202**	**63 470**	19	70 429	195 019

1 *Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.*
2 *Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.*

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2022	2021
	k€	k€
Avantages à court terme	**176**	211
Avantages postérieurs à l'emploi	**102**	130
Avantages à long terme	**–**	–
Indemnités de fin de contrat de travail	**76**	271
Paiements en actions	**618**	862
Au 31 décembre	**972**	1 474

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2022	2021
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	**–**	–
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	**32 344**	1 407 735
Au 31 décembre	**32 344**	1 407 735

Le rapport sur la gouvernance d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 31 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées aux coentreprises et aux entreprises liées présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc and ses filiales

	2022					
	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)		Dû aux/par les filieles da HSBC Bank plc		Dû à/par HSBC Holding plc at ses filiales	
	Montant le plus élevé au cours da l'année jusqu'au 31 décembra	Solde au 31 décembra	Montant le plus élevé au cours da l'année jusqu'au 31 décambre	Solde au 31 décembra	Montant le plus élevé au cours da l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembra
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs						
Portefeuille de transaction (actifs)	35	33	–	–	4	4
Instruments dérivés (actifs)	15 093	15 014	128	–	2 478	1 470
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	324	272	–	–	30	29
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 351	1 054	107	5	1 864	1 864
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	37	2	239	200
Investissements financiers	–	–	–	–	183	153
Opérations de prise en pension - hors *trading*	1 297	469	44	–	712	445
Comptes de régulation (actifs) et autres actifs	7 229	1 149	546	101	2 120	1 767
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	27 329	17 991	862	108	7 630	5 932
Passifs						
Portefeuille de transaction (passifs)	36	19	–	–	4	–
Dettes envers les établissements de crédit	1 660	1 660	1 031	35	3 724	1 501
Comptes créditeurs de la clientèle	–	–	54	43	223	141
Instruments dérivés (passifs)	18 549	12 772	266	–	3 265	2 252
Montant subordonné dû	1 712	1 712	–	–	260	260
Opérations de mise en pension - hors *trading*	5 074	2 488	28	–	1 221	798
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	6 141	3 238	249	54	1 560	430
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	33 172	21 889	1 628	132	10 257	5 382
Garanties et engagements	1 895	470	235	31	2 462	2 242

	2021					
Actifs						
Portefeuille de transaction (actifs)	59	28	–	–	7	–
Instruments dérivés (actifs)	18 927	11 708	249	128	6 160	2 478
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	223	105	–	–	31	30
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 335	1 054	76	20	1 369	955
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	30	30	124	103
Investissements financiers	254	–	–	–	191	183
Opérations de prise en pension - hors *trading*	1 100	438	–	–	817	311
Comptes de régulation (actifs) et autres actifs	6 005	612	320	122	1 079	247
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	27 903	13 945	675	300	9 778	4 307
Passifs						
Portefeuille de transaction (passifs)	11	4	–	–	4	2
Dettes envers les établissements de crédit	991	317	1 064	394	3 819	1 513
Comptes créditeurs de la clientèle	–	–	47	41	159	159
Instruments dérivés (passifs)	16 842	10 438	137	88	6 187	2 299
Montant subordonné dû	1 600	1 600	–	–	260	260
Opérations de mise en pension - hors *trading*	2 364	2 364	64	–	720	234
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	6 460	2 087	292	122	2 245	493
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	28 268	16 810	1 604	645	13 394	4 960
Garanties et engagements	2 929	421	185	185	924	782

	2022			2021		
	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Compte de résultat (activités poursuivies)						
Intérêts et produits assimilés	48	2	32	41	4	20
Intérêts et charges assimilées	74	6	39	57	0	9
Commissions (produits)	84	2	45	90	7	24
Commissions (charges)	65	44	20	82	47	16
Résultat net de cession des investissements financiers	0	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	30	3	39	32	7	46
Dividendes reçus	0	0	0	0	0	0
Frais généraux et administratifs	28	2	469	34	2	368

Les soldes impayés ci-dessus sont survenus dans le cours normal des activités et essentiellement aux mêmes conditions, y compris les taux d'intérêt et la sécurité, que pour des transactions comparables avec des contreparties tierces.

36 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Europe continental. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Aucun changement significatif n'a été apporté entre le 31 décembre 2022 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

37 Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC Continental Europe

				Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	**2022**	2021
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	**99,9**	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	**85,0**	85,0
DEM 9[5]	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
HLF	France	IG	Sté commerciale	**100,0**	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)[4]	France	IG	Sté financière	**16,7**	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SFM	France	IG	Sté commerciale	**100,0**	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	**60,0**	60,0
Somers Dublin DAC	Irlande	IG	Sté de services	**100,0**	100,0

* *IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 *Fusion.*
2 *Déconsolidation.*
3 *Entrée dans le périmètre.*
4 *Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.*
5 *En cours de liquidation.*

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022	2021
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HCM Holdings Ltd[5]	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	**51,0**	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Services Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	**14,2**	14,2
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	IG	Sté de gestion	**100,0**	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	**100,0**	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**59,7**	57,6
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC[2]	France	IG	Sté financière	**–**	50,9
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	**80,2**	79,2
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC	France	IG	Sté financière	**82,9**	80,4
HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C	France	IG	Sté financière	**76,3**	75,2
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR	France	IG	Sté financière	**53,1**	54,2
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY	France	IG	Sté financière	**58,0**	70,6
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY	France	IG	Sté financière	**71,1**	71,9
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC	France	IG	Sté financière	**72,1**	71,2
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC	France	IG	Sté financière	**67,6**	80,7
HSBC GLB-US EQUITY IND-ACEUR	France	IG	Sté financière	**88,3**	91,6
HSBC EUROPE SMALL MID CAP	France	IG	Sté financière	**63,3**	58,9
HSBC GIF-EUROLND GR-A	France	IG	Sté financière	**58,8**	57,7
HSBC WORLD EQUITY PROTECT 80	France	IG	Sté financière	**97,5**	97,2
HSBC SELECT FLEXIBLE PART A	France	IG	Sté financière	**57,6**	50,9
HSBC SELECT BALANCED PART A	France	IG	Sté financière	**51,3**	50,7
HSBC GB JAPAN EQ IND	France	IG	Sté financière	**99,4**	69,2
HSBC OBLIG INFLATION EURO AC[3]	France	IG	Sté financière	**66,9**	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Keyser Ullmann Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Flandres Contentieux	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0

* *IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.*

1 Fusion.

2 Déconsolidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022
Entrées dans le périmètre[1]				
HSBC Bank Malta p.l.c.	Malte	IG	Sté financière	**70,0**
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	Malte	IG	Sté de gestion	**70,0**
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	Malte	IG	Sté d'assurance	**70,0**
HSBC Titan GmbH & Co. KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH	Allemagne	IG	Sté de gestion	**100,0**
HSBC Private Markets Management SARL	Luxembourg	IG	Sté de gestion	**100,0**
HSBC Transaction Services GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Operational Services GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft fur Bankbeteiligungen mbH	Allemagne	IG	Sté d'investissements	**100,0**
HSBC Service Company Germany GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	Luxembourg	IG	Sans activité	**100,0**
HSBC Trinkaus Family Office GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
Trinkaus Private Equity Management GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	Allemagne	IG	Sté immobilière	**100,0**
HSBC Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 5 GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Australien Immobilien-Fonds Nr. 1 Treuhand-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr.3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschaeftsfuehrungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Australien Immobilien Fonds Nr. 1 Brisbane GmbH & Co. KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG[2]	Allemagne	MEE	Sté financière	**41,0**

1 En 2022, HSBC Continental Europe a acquis 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH auprès de HSBC Bank plc et 70,03 % de HSBC Bank Malta p.l.c., auprès de HSBC Europe BV. Par conséquent ces sociétés ainsi que leurs propres filiales figurent en tant que « Nouvelles entrées » dans le tableau ci-dessus.

2 La participation dans l'entité est dépréciée à zéro depuis des années.

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022	2021
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNC Dorique	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**–**	99,9
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**99,9**	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**75,0**	75,0
FL FINANZ LEASING Gmbh	Allemagne	En cours de liquidation	**25,0**	–

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée générale

HSBC CONTINENTAL EUROPE
38, avenue Kléber

75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les impacts de la transition vers la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tels que décrits dans la note 1 « Base d'établissement et principales méthodes comptables ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Présentation de l'activité de banque de détail destinée à être cédée

Risque identifié	Notre réponse
Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. La cession est soumise à des approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions. Au 31 décembre 2022, 23 629 millions d'euros d'actifs et 25 651 millions d'euros de passifs ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au titre des activités de banque de détail en France, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" et une perte de valeur de 1 998 millions EUR a été comptabilisée. Tout gain ou perte résiduel devrait être constaté au moment de la date de décomptabilisation, qui à ce stade est attendue au cours du deuxième semestre 2023. Pour que les actifs et passifs soient classés comme détenus en vue de la vente, la vente doit être considérée comme hautement probable et devrait être achevée dans les 12 mois suivant la date de reclassification. Compte tenu de l'importance de cette opération pour HSBC Continental Europe, de sa complexité et des jugements réalisés par le management, nous avons considéré que l'appréciation du caractère hautement probable de la transaction et les informations fournies dans les annexes aux états financiers consolidés constituaient un point clé de l'audit de l'exercice 2022.	Nous avons pris connaissance de la documentation relative à cette opération et apprécié son traitement comptable au 31 décembre 2022. Nos travaux ont notamment consisté à : • Examiner la documentation mise à notre disposition permettant de juger que l'opération de cession envisagée remplissait bien le critère « hautement probable » de la norme IFRS 5. • Évaluer la pertinence des jugements clés exercés par la direction pour déterminer que le caractère hautement probable de la cession des activités de banque de détail est atteint au 31 décembre 2022, compte tenu des actions restantes pour finaliser la transaction. • Tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente et de la perte comptabilisée. • Apprécier le caractère approprié des informations fournies sur cette opération et son traitement comptable dans les annexes aux états financiers consolidés.

Pour plus de détails, se référer aux notes 1.3 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dépréciations des prêts et créances à la clientèle d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
La détermination des pertes de crédit attendues (ECLs) implique le jugement de la direction. Les estimations correspondantes sont soumises à un degré élevé d'incertitude qui s'est accru dans le contexte économique actuel avec notamment la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt. La direction recourt pour le calcul des ECLs à des modèles sur-mesure complexes. La nature et l'étendue des ajustements apportés, basés ou non sur les modèles et déterminés sur la base des jugements de la direction, varient selon les portefeuilles d'entreprises. La détermination des paramètres de risques qui sous-tendent l'estimation des ECLs, nécessite le recours à des hypothèses notamment en ce qui concerne les scénarios économiques prospectifs et leurs probabilités d'occurrence, les notations des crédits des clients d'entreprises (CRR) et le caractère recouvrable de ces encours. Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique actuel.	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes de crédit attendues (ECLs). Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées, en particulier : • L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques et leur probabilité d'occurrence par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ; • La pertinence des comités de crédit mis en place pour évaluer et approuver les dépréciations estimées, en particulier les jugements de la direction pour déterminer les ajustements à appliquer ; • La validation et la surveillance des modèles ; • Les revues de crédit permettant de déterminer les notations de risque de crédit sur des portefeuilles d'entreprises ; • Les entrées de données critiques dans les systèmes source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul des dépréciations ; • Le calcul et l'approbation des ajustements post modèles et les pertes de crédit attendues basées sur les jugements de la direction. Nous avons impliqué nos experts dans l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des variables macro-économiques, notamment sur l'estimation de la probabilité de réalisation de divers scénarios. Ces experts ont examiné la sensibilité des pertes de crédit attendues à ces hypothèses. Nous avons également évalué la pertinence des méthodologies de modèles qui n'ont pas changé au cours de l'année, en tenant particulièrement compte de la nécessité de recourir à des ajustements post-modèles dans le contexte économique actuel. Lorsque les pertes de crédit attendues ont été ajustées, nous avons apprécié les dépréciations déterminées par la direction et l'analyse les justifiant. Par ailleurs, nous avons apprécié le niveau d'ECLs sur un échantillon de prêts à la clientèle d'entreprise et la pertinence des jugements de la direction, en particulier les ajustements post modèles, le niveau des notations de risque de crédit, et les évaluations à dire d'experts. Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2022.

Les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle d'entreprises présentent un montant de 773 millions d'euros au 31 décembre 2022.
Se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et à la page 117 du rapport de gestion.

Instruments financiers à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon différentes méthodes en fonction de la nature et de la complexité des instruments. S'agissant des instruments financiers dérivés, la contrepartie de leur réévaluation au bilan en date d'arrêté est comptabilisée en résultat. L'évaluation de certains instruments financiers peut comporter une part significative de jugement compte tenu : • de l'utilisation de modèles internes de valorisation; • du recours à des paramètres significatifs de valorisation non observables sur le marché ; • d'ajustements complémentaires de valorisation pratiqués, afin de tenir compte de certains risques de marché, de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13. Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers de niveau 3 constituait un point clé de l'audit des comptes d'HS8C Continental Europe.	Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à : • La validation indépendante des modèles de valorisation ; • La vérification indépendante des prix et des valorisations ; • La détermination des ajustements de juste valeur. Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.

Au 31 décembre 2022, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 4 352 millions d'euros à l'actif et 1 875 millions d'euros au passif.
Se référer aux notes 1.2 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés..

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

Risque identifié	Notre réponse
Les impôts différés actifs s'élèvent à 879 millions d'euros dans les comptes consolidés de HSBC Continental Europe dont 664 millions d'euros d'impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables. La valorisation ainsi que la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépend principalement : • Du résultat taxable que HSBC Continental Europe prévoit de générer dans le futur ; • De la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HSBC Continental Europe en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections de résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscales disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu du montant significatif d'impôts différés actifs au 31 décembre 2022 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur déficits reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.	Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur déficits reportables : • Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; • Nous avons revu, avec l'aide de nos fiscalistes, les hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration. • Revoir et apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en réalisant une revue des différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures, • Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs. Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et règles fiscales en place et à venir. • Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs. • Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes consolidés.

Pour plus d'informations, se référer à la note 1.2.i ("Principales méthodes comptables), et la note 9 ("Impôts") des états financiers consolidés.

Evaluation de la « Present Value of In Force » ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse
La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC Continental Europe. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC Continental Europe. L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 166 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'indiqué dans la note 22 des comptes consolidés. Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.	Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes : • Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions ou de l'absence d'évolution du modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment : • La prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ; • L'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché ; et • L'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle. • Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction : • De valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ; • De valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Se référer aux notes 1.2 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.B23-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 16ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO Paris**
Agnès Hussherr	Arnaud Naudan

Etats financiers sociaux

	Page
Compte de résultat social	251
Bilan social	252
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	252
Faits significatifs de l'exercice 2022	253

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	254
2	Créances sur les établissements de crédit	260
3	Crédits à la clientèle	260
4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement	261
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	262
6	Immobilisations incorporelles	263
7	Immobilisations corporelles	263
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	264
9	Autres actifs	264
10	Comptes de régularisation actif	264
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	265
12	Dépôts de la clientèle	265
13	Dettes représentées par un titre	265
14	Provisions	266
15	Autres passifs	266
16	Comptes de régularisation passif	266
17	Dettes subordonnées	267
18	Capital social	267
19	Capitaux propres	268
20	Pensions, plan de retraite	268
21	Hors bilan	269
22	Opérations sur instruments financiers à terme	270
23	Marge d'intérêts	271
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	271
25	Ventilation des commissions	272
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	272
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés	272
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	272
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	273
30	Résultats exceptionnels	273
31	Impôt sur les bénéfices	273
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	274
33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	275
34	Evénements postérieurs à la clôture	275
35	Autres informations	276
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		278
Répartition et affectation des bénéfices		283

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	**2 403**	1 516
Intérêts et charges assimilées	23	**(1 642)**	(984)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		**148**	191
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		**(134)**	(179)
Revenus des titres à revenu variable	24	**44**	43
Commissions (produits)	25	**1 196**	1 123
Commissions (charges)	25	**(345)**	(296)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	**331**	130
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	**(70)**	69
Autres produits d'exploitation bancaire		**156**	157
Autres charges d'exploitation bancaire		**(38)**	(98)
Produit net bancaire		**2 050**	1 672
Charges générales d'exploitation	28	**(1 894)**	(1 759)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		**65**	(35)
Résultat brut d'exploitation		**221**	(122)
Coût du risque	8	**(67)**	(35)
Résultat d'exploitation		**154**	(157)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	**(48)**	(4)
Résultat courant avant impôt		**106**	(161)
Résultats exceptionnels	30	**(118)**	(1 916)
Impôts sur les bénéfices	31	**288**	488
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		**—**	—
Résultat net		**275**	(1 589)

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		42 159	38 413
Effets publics et valeurs assimilées[2]	4	13 186	14 659
Créances sur les établissements de crédit[3]	2	21 727	19 701
Opérations avec la clientèle[4]	3	54 192	64 365
Obligations et autres titres à revenu fixe[2]	4	3 787	4 506
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 737	1 036
Participations et autres titres détenus à long terme	5	76	66
Parts dans les entreprises liées	5	2 567	1 185
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	173	309
Immobilisations incorporelles	6	51	40
Immobilisations corporelles	7	60	63
Autres actifs	9	24 477	18 442
Comptes de régularisation	10	54 834	35 226
Total de l'actif		219 026	198 011
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	51 368	51 083
Engagements de garantie donnés	21	14 300	20 163
Engagements sur titres donnés		23 683	38 511

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Banques centrales et office des chèques postaux		13	22
Dettes envers les établissements de crédit[4]	11	21 007	27 557
Opérations avec la clientèle[3]	12	74 678	72 449
Dettes représentées par un titre	13	16 415	18 150
Autres passifs[2]	15	44 652	39 264
Comptes de régularisation	16	49 260	31 500
Provisions	14	2 027	2 020
Dettes subordonnées	17	2 582	2 629
Capital souscrit	18	1 062	491
Primes d'émission	19	5 281	2 155
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	–	–
Report à nouveau[1]	19	733	2 322
Résultat de l'exercice	19	275	(1 589)
Acompte sur dividende	19	–	–
Total du passif		219 026	198 011
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	6 159	2 780
Engagements de garantie reçus	21	18 644	27 095
Engagements sur titres reçus		35 778	35 152

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.
2 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.
4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultats comptables		
– globaux	275	(1 589)
– par action (en euros)[1]	1	(16)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2022) (après affectation du résultat pour 2021)		
– variation de l'écart de réévaluation	39	–
– variation des réserves et du report à nouveau	(1 589)	(906)
– affectation du résultat de l'exercice précédent	(1 589)	(906)
– répartition des bénéfices	–	–
– Ajustement du report à nouveau à l'ouverture[2]	–	43
– variation de réévaluation et provisions réglementées	–	–
Variation de la situation nette globale	(1 550)	(863)
– par action (en euros)[1]	(7)	(9)
Dividende proposé		
– global	–	–
– par action (en euros)[1]	–	–

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 212 466 555 pour 2022 et 98 231 196 pour 2021.

Faits significatifs de l'exercice 2022

Activité

Le produit net bancaire, à 2 050 millions EUR, s'inscrit en une augmentation de 378 millions par rapport à l'année 2021, dans un environnement de taux d'intérêt plus élevé en comparant avec l'année 2021.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 894 millions EUR, sont en augmentation de 135 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par des couts significatives liées aux projets de transformation.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de -65 millions EUR, sont en baisse de100 millions EUR par rapport à l'année 2021. Cette baisse est principalement lié aux reprises des provisions en 2022 du passage en perte du fonds de commerce de la Banque Privée (EUR 72 millions).

Le coût du risque de crédit s'établit à 67 millions EUR contre 35 millions EUR l'année précédente. Cette augmentation reflète les provisions spécifiques et la détérioration des conditions économiques prévisionnelles entraînée par les pressions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt.

Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 48 millions EUR contre une perte de 4 millions EUR en 2021, principalement du à la passage en perte du fonds de commerce de la Banque Privée en 2022 (EUR 72 millions).

Les pertes exceptionnelles, d'un montant de 118 millions EUR contre une perte exceptionnel de 1916 millions EUR en 2021, sont principalement dues à la comptabilisation d'une provision en 2021 pour pertes sur contrat, associée à des dépréciations et aux coûts de vente suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

Le résultat net affiche un gain de 275 millions EUR contre une perte de 1 589 millions EUR en 2021.

Au 31 décembre 2022, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 219 milliards EUR contre 198 milliards EUR au 31 décembre 2021.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles ANC 2014-03. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a *minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix d'acquisition et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix d'acquisition.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient historique ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- *"Buy and sell back"* et *"sell and buy back"*
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une Note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la Note 9 ; la Note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabiljsés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps ("CDS")* ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HS8C Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 14 et les suivantes dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation[1]	**21 727**	19 701
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée[2]	**2 019**	1 803
Netting titres reçus en pension livrée	**19 413**	25 072
Total avant netting	**43 160**	46 576
A vue	**2 608**	2 756
A terme	**40 457**	43 621
≤ 3 mois	**36 053**	40 212
> 3 mois et ≤ 1 an	**942**	653
> 1 an et ≤ 5 ans	**3 461**	2 752
> 5 ans	**1**	4
Créances rattachées	**95**	198
Total général	**43 160**	46 576
– dont:		
titres reçus en pension livrée	***34 584***	*38 236*
prêts subordonnés	***40***	*40*

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	**54 192**	64 365
Netting titres reçus en pension livrée	**1 077**	5 817
Total avant netting	**55 269**	70 182
Créances commerciales	**2 347**	2 490
Comptes ordinaires débiteurs	**2 170**	2 763
Autres concours à la clientèle	**50 752**	64 929
Total	**55 269**	70 182
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	***20 460***	*22 790*
titre reçus en pension livrée	***3 490***	*13 650*

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2022				31 décembre 2021
	Encours saina	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	**17 535**	**172**	**(84)**	**17 623**	18 449
Crédits à la clientèle financière	**4 186**	**–**	**–**	**3 582**	3 582
Crédits à la clientèle non financière	**28 922**	**1 233**	**(533)**	**34 410**	34 410
Titres reçus en pension livrée	**3 490**	**–**	**–**	**3 490**	13 650
Créances rattachées	**125**	**4**	**–**	**129**	91
Total	**54 258**	**1 628**	**(617)**	**55 269**	70 182
– dont :					
prêts subordonnés				**–**	–
créances douteuses non compromises brutes				***1 276***	*1 007*
créances douteuses compromises brutes				***352***	*397*
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				***(370)***	*(318)*
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				***(247)***	*(281)*

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A vue	**2 646**	2 941
A terme	**52 495**	67 150
≤ 3 mois	**6 552**	16 759
> 3 mois et ≤ 1 an	**7 280**	10 357
> 1 an et ≤ 5 ans	**23 549**	24 783
> 5 ans	**15 114**	15 251
Créances rattachées	**128**	91
Total	**55 269**	70 182

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**15 300**	17 415
– Titres de transaction	**12 438**	14 943
– Titres de placement	**2 853**	2 467
– Titres d'investissement	**–**	–
– Créances rattachées	**9**	5
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	***2 114***	*2 756*
Effets publics et valeurs assimilées après netting	**13 186**	14 659
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 787**	4 506
Titres de transaction	**513**	1 047
– obligations et autres titres cotés	**513**	1 047
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Titres de placement	**2 793**	2 880
– obligations cotées	**2 722**	2 773
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**71**	107
Titres d'investissement	**470**	570
– obligations cotées	**470**	570
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**–**	–
Créances rattachées	**11**	9
– dont :		
titres subordonnés	***470***	*470*
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	***6***	*6*
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	**3 787**	4 506
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	**1 737**	1 036
Titres de transaction	**1 718**	997
– actions cotées	**1 718**	997
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de placement	**–**	–
– actions cotées	**–**	–
– actions et autres titres non cotés	**–**	–
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	**19**	39
– TAP cotés	**–**	–
– TAP non cotés	**19**	39
Total	**20 824**	22 957

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Effets publics et valeurs assimilées	**€m**	€m
≤ 3 mois	**1 118**	1 245
> 3 mois et ≤ 1 an	**298**	1 392
> 1 an et ≤ 5 ans	**5 735**	4 973
> 5 ans	**8 140**	9 800
Créances rattachées	**9**	5
Total	**15 300**	17 415
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	**446**	179
> 3 mois et ≤ 1 an	**683**	395
> 1 an et ≤ 5 ans	**1 843**	2 629
> 5 ans	**804**	1 294
Créances rattachées	**11**	9
Total	**3 787**	4 506

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	€m	€m	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**2 853**	**2 730**	2 467	2 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	**2 793**	**2 618**	2 880	2 873
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	**19**	**27**	39	45
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	**5 665**	**5 375**	5 386	5 408

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2022		
	Avant provisions	Provisions Nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	€m	€m	€m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	37	–	37
– effets publics et valeurs assimilées	28	–	28
– obligations et autres titres à revenu fixe	–	–	–
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	9	–	9
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	342	22	320
– effets publics et valeurs assimilées	159	6	153
– obligations et autres titres à revenu fixe	181	14	167
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	2	2	–

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 8,5 millions EUR pour 2022 et à 76 millions EUR pour 2021.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2022 ou en 2021.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Titres de participation	40	34
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	40	34
– établissements de crédit	9	9
– autres	30	25
Autres titres détenus à long terme	36	32
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	36	32
– établissements de crédit	–	–
– autres	36	32
Parts dans les entreprises liées	2 567	1 185
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	2 567	1 185
– établissements de crédit	1 473	407
– autres	1 094	778
Créances rattachées		–
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	2 643	1 251

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 521	1 557
Variations de l'année :		–
– acquisitions de titres / augmentations de capital	1 408	12
– cessions / réductions de capital	–	(48)
– incidence des différences de conversion	–	–
– autres mouvements / fusions	–	–
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 930	1 521
Dépréciations au 1er janvier	(270)	(118)
Variations de l'année :	–	–
– dotations de l'exercice	(18)	(153)
– reprises de dépréciations	1	1
– autres mouvements	–	–
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	(287)	(270)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	2 643	1 251

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	**531**	532
Variations de l'année :	**–**	–
– transferts et autres mouvements	**12**	(2)
– acquisitions d'immobilisations	**5**	8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	**(79)**	(7)
Valeurs brutes au 31 décembre	**469**	531
Amortissements au 1er janvier	**491**	490
Variations de l'année :	**–**	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**45**	50
– transferts et autres mouvements	**–**	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements[1]	**(118)**	(49)
Amortissements au 31 décembre	**418**	491
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	**51**	40

(1) principalement lié au passage en perte en 2022 du fonds de commerce de la Banque Privée, intégralement déprécié sur les exercices antérieurs.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**–**
Immobilisations corporelles	**4,3**	**–**	**0,2**	**4,1**
Immobilisations financières[1]	**0,2**	**–**	**–**	**0,2**
Total	**4,5**	**–**	**–**	**4,3**

1 Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	**799**	764
Variations de l'année :	**–**	–
– transferts et autres mouvements	**1**	–
– acquisitions d'immobilisations	**14**	46
– cessions d'immobilisations et autres mouvements[1]	**(196)**	(11)
Valeurs brutes au 31 décembre	**618**	799
Amortissements au 1er janvier	**736**	685
Variations de l'année :	**–**	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	**39**	85
– transferts et autres mouvements	**(18)**	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements[1]	**(199)**	(34)
Amortissements au 31 décembre	**558**	736
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**60**	63

1 Principalement lié à la mise au rebut d'immobilisations (170 millions EUR) totalement amorties.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	**12**	34
Terrains et constructions hors exploitation	**–**	1
Autres immobilisations corporelles	**48**	28
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	**60**	63

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Immobilisation en cours	**3**	1
Valeurs brutes[1]	**586**	780
Amortissements	**(414)**	(472)
Créances rattachées	**(2)**	–
Total	**173**	309

1 Principaux biens en stock en 2022 : routier pour 214 millions EUR, BTP pour 75 millions EUR et bureautique informatique pour 110 millions EUR.

Au 31 décembre 2022, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 196 millions EUR (334 millions EUR en 2021) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 24 millions EUR (30 millions EUR en 2021).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janvier 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	**Encours au 31 décembre 2022**
	€m	€m	€m	€m	€m	**€m**
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	600	337	(47)	(286)	(5)	**599**
Dépréciations sur titres	–	–	–	–	–	–
Provisions pour engagements par signature	24	12	–	(30)	(2)	**5**
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	624	349	(47)	(316)	(7)	**604**

Coût du risque

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :	**€m**	€m
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	**(55)**	(60)
– risques de contrepartie sur titres	**–**	–
– engagements par signature	**(15)**	15
– récupération sur créances amorties	**2**	9
Total coût du risque	**(67)**	(35)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	***(6)***	*(32)*
non couvertes sur engagements par signature	**–**	–
couvertes par des provisions	***(51)***	*(60)*

9 Autres actifs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	**24 477**	18 442
Netting du collatéral associé aux dérivés	**6 327**	1 228
Total après netting	**30 804**	19 670
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	***604***	*365*
débiteurs divers et autres comptes d'actif	***30 200***	*19 305*

En 2022 le montant du netting du collatéral associé aux dérivés était 6 327 millions EUR.

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	**54 834**	35 226
Netting des dérivés	**24 699**	6 575
Total après netting	**79 533**	41 801
– dont :		
comptes d'encaissement	***196***	*91*
autres comptes de régularisation	***79 337***	*41 710*

Dont valeur de marche des dérivées (avant netting): 77 669 millions EUR en 2022, contre 40 645 millions EUR en 2021.

En 2022 le montant du netting des dérivés était de 24 699 millions EUR.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	**21 007**	27 557
Netting titres donnés en pension livrée	**19 412**	25 072
Total avant netting	**40 419**	52 629
A vue	**5 785**	6 798
A terme	**34 578**	45 769
≤ 3 mois	**9 436**	31 751
> 3 mois et ≤ 1 an	**4 142**	325
> 1 an et ≤ 5 ans	**19 750**	13 693
> 5 ans	**1 250**	–
Dettes rattachées	56	62
Total	**40 419**	52 629
– dont : titres donnés en pension livrée	***25 077***	*30 051*

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	**74 678**	72 449
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	**2 019**	1 803
Netting titres donnés en pension livrée	**1 078**	5 817
Total avant netting	**77 776**	80 069
Dépôts à vue	**43 758**	46 763
Comptes à régime spécial à vue	**9 157**	8 265
Comptes à régime spécial à terme	**691**	708
Comptes à terme	**20 064**	14 747
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	**73 670**	70 483
Titres donnés en pension livrée	**4 034**	9 561
Dettes rattachées	**72**	25
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**77 776**	80 069

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A vue	**52 914**	55 027
A terme	**24 790**	25 017
≤ 3 mois	**22 129**	23 298
> 3 mois et ≤ 1 an	**2 387**	1 545
> 1 an et ≤ 5 ans	**150**	126
> 5 ans	**124**	48
Dettes rattachées	**72**	25
Total	**77 776**	80 069

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	**–**	–
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**3 240**	5 746
Emprunts obligataires	**12 948**	12 234
Dettes rattachées	**227**	170
Total	**16 415**	18 150

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	**16 188**	17 980
≤ 3 mois	**1 812**	2 330
> 3 mois et ≤ 1 an	**1 293**	1 855
> 1 an et ≤ 5 ans	**6 405**	6 388
> 5 ans	**6 678**	7 406
Dettes rattachées	**227**	170
Total	**16 415**	18 150

14 Provisions

	Encours au 1er janvier. 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions pour engagements par signature et litiges	43	25	(5)	(10)	–	53
Autres provisions	1 977	250	(232)	(15)	(6)	1 974
Total	2 020	275	(237)	(25)	(6)	2 027

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2022				
	PEL				
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans	Total	CEL
	€m	€m	€m	€m	€m
Encours collectés	15	246	403	664	84
Encours de crédit	–	–	–	–	–
Provisions	–	–	(6)	(6)	–
Dotations / reprises nettes aux provisions	–	–	–	–	–

15 Autres passifs

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total aprés déduction des titres empruntés	**44 652**	39 264
Netting du collatéral associé aux dérivés[2]	**1 234**	385
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	**2 114**	2 756
Total avant netting	**48 000**	42 405
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**413**	1 072
Créditeurs divers et autres[1]	**21 640**	13 124
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	**25 947**	28 209
Total	**48 000**	42 405

1 Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2022 : 20 372 millions EUR, contre 12 324 millions EUR en 2021.
2 En 2022 le montant du netting du collatéral associé aux dérivés était de 1 234 millions EUR.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Total	**49 260**	31 500
Netting des dérivés[2]	**29 793**	7 418
Total aprés netting	**79 053**	38 918
– dont :		
comptes de décaissement	***186***	*90*
autres comptes de régularisation[1]	***78 867***	*38 830*

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 77 818 millions EUR en 2022 et 37 645 millions EUR en 2021.
2 En 2022 le montant du netting des dérivés était de 29 793 millions EUR.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Titres subordonnés remboursables	–	–
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 560	2 610
Dettes rattachées	5	2
Total	2 582	2 629

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					–	–
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Emprunts subordonnés[1]	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée[2]	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	
Emprunts subordonnés[3]	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	–	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
Dettes rattachées					5	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 565	2 612

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

(Actions de 5 euros de nominal)	31 décembre 2022 Nombre d'actions	31 décembre 2022 Montant (en milliers d'euros)	31 décembre 2021 Nombre d'actions	31 décembre 2021 Montant (en milliers d'euros)
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital	114 235 347	571 177	–	–
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	212 466 543	1 062 333	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2022, le total des droits de vote s'établit à 212 466 543.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Capital souscrit	**1 062**	491
Prime d'émission, fusion, etc.	**5 281**	2 155
Réserves	**1 041**	1 041
– réserve légale	**38**	38
– réserve des plus-values à long terme	**407**	406
– réserve de réévaluation	**3**	3
– réserve extraordinaire et autres	**305**	305
– réserve libre	**290**	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	**–**	(5)
Report à nouveau[1]	**733**	2 322
Acomptes sur dividende	**–**	–
Provisions réglementées	**–**	–
Résultat de la période	**275**	(1 589)
Capitaux propres	**8 392**	4 420

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Variation des capitaux propres

	2022
	€m
Solde au 1er janvier	**4 420**
Résultat de la période	**275**
Emission liée aux options de souscription d'actions	**3 126**
Augmentation de capital	**571**
Acompte sur dividendes	**–**
Autres	**–**
Solde au 31 décembre	**8 392**

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux	**84**	119

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2022, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2022, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2022	**3,7**	**2,00**	**0,80**	**2,96**
Au 31 décembre 2021	0,5	1,50	1,50	2,52

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	**12 382**	12 616
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	**11 529**	12 429
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**852**	187
B – Autres contrats	**2 017**	450
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	**1 355**	421
– contrats sur taux d'intérêts	**109**	164
– contrats sur devises	**669**	115
– contrats sur actions	**484**	132
– contrats de dérivés de crédit	**2**	2
– contrats sur produits de base	**91**	8
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	**67**	30
– contrats sur taux d'intérêts	**–**	–
– contrats sur devises	**50**	–
– contrats sur actions	**–**	29
Total des équivalents risques de crédit	**14 399**	13 066
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	**4 621**	3 190

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	**147 087**	78 082
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	**(131 943)**	(63 779)
Bénéfice résultant des garanties reçues	**(744)**	(1 237)
Equivalents risques après compensation	**14 399**	13 066

Hausse des équivalents risques de crédit liée à la mise en place de la méthodologie SA-CCR en juin 2021.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts et produits assimilés	€m	€m
Etablissements de crédits et assimilés	**698**	487
Clientèle	**1 515**	959
Obligations et autres titres à revenu fixe	**189**	70
Total	**2 403**	1 516
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	**693**	591
Clientèle	**647**	223
Dettes subordonnées	**74**	56
Obligations et autres titres à revenu fixe	**228**	113
Total	**1 642**	984

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	**1**	6
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	**–**	–
Parts dans les entreprises liées	**43**	37
Total	**44**	43

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Commissions		
Produits	**1 196**	1 123
Sur opérations avec les établissements de crédit	**57**	55
Sur opérations avec la clientéle	**116**	105
Sur opérations de change	**2**	2
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	**180**	166
Sur prestations de services pour compte de tiers	**644**	591
Sur engagements	**160**	167
Autres commissions	**37**	37
Charges	**(345)**	(296)
Sur opérations avec les établissements de crédit	**(41)**	(47)
Relatives aux opérations sur titres	**(91)**	(82)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	**(1)**	(3)
Sur prestations de service pour compte de tiers	**(163)**	(123)
Sur engagements	**(1)**	(1)
Autres commissions	**(48)**	(40)
Total des commissions	**851**	827

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Résultats		
Titres de transaction	**402**	101
Opérations de change	**252**	174
Instruments financiers à terme	**(323)**	(145)
Total	**331**	130

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	**(21)**	19
Dépréciation :	**(53)**	(2)
– dotations	**(63)**	(2)
– reprises	**10**	–
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	**4**	48
Dépréciation :	**–**	4
– dotations	**–**	4
– reprises	**–**	–
Total[1]	**(70)**	69

1 Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2022 €m	31 décembre 2021 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	**(833)**	(859)
Charges de retraite	**(87)**	(88)
Participation	**–**	–
Intéressement	**(7)**	–
Sous-total frais de personnel	**(927)**	(947)
Autres frais administratifs	**(967)**	(812)
Total des charges générales d'exploitation	**(1 894)**	(1 759)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2022, la provision s'élève à 7.9 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	–	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	(66)	–
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	18	(4)
Total	(48)	(4)

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat[1]	(8)	(1 526)
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation[1]	(103)	(174)
Coûts de la vente[1]	(35)	(106)
Correction d'erreur[2]	–	(110)
Autres	28	–
Total	(118)	(1 916)

1 Pertes liées à la vente planifiée des activités de banque de détail. Voir "Fait significatifs de l'exercice 2022".

2 Correction d'erreur suite à une sous-évaluation de la charge d'intérêt des émissions à taux structurés classifiées en tant que dettes représentées par un titre. L'impact est de 110 millions EUR à l'ouverture constaté en 2021 dont 34 millions EUR pour 2018, 47 millions EUR pour 2019 et 29 millions EUR pour 2020.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Impôts courants		
A taux normal	5	29
A taux réduit	–	–
Impôts différés	282	458
Total	288	488

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2023	2022	2021
	%	%	%
Impôts courants	25,00	25,00	27,50
Taux réduit (imposition PVLT)	3,0	3,0	3,3
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	–	–	–
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2022	NA	25	25
ID taux normal si retournement en 2023	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2024	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2025	25	25	25
ID taux réduit si retournement en 2022	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2023	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2024	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2025	3	3	3

Les profits d'HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés ("IS") en France et confirmé l'entrée en vigueur du taux de 25 % au titre de l'exercice 2022. Le taux d'IS applicable en 2021 était de 27,5 %. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2022 est de 25,83 % (2021 : 28,41 %). Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leur impôt au taux applicable dans leur pays respectif.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche un produit d'impôt courant de 5 millions EUR en 2022 (2021: 29 millions EUR). Cette variation s'explique par l'effet de la subvention représentative du profit d'intégration fiscale rétrocédé par HBSC Bank Plc Paris Branch (tête de l'intégration fiscale depuis 2001) qui atteint 44 millions EUR en 2022, et la charge d'impôt reportée par les succursales d'HBCE de 40 millions EUR (2021 : 26 millions EUR).

Impôt différé

L'exercice 2022 se solde par un profit d'impôts différés de 282 millions EUR (2021: EUR 458 million). Le profit enregistré s'explique par la comptabilisation d'actifs d'impôts différés nets dans le groupe d'intégration fiscale français a la suite suite du jugement par le management concluant au caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

Au 31 décembre 2022, le groupe fiscal français affichait un actif d'impôt différé net de 742 millions EUR (2021 : 458 millions EUR) dont 664 millions d'euros (2021 : 350 millions EUR) au titre de pertes fiscales reportables, et 78 millions EUR au titre de différences temporaires. Les pertes du groupe fiscal français ont été principalement générées par les activités de banque de détail en France. Au 31 décembre 2021, un impôt différé actif de 241 million EUR n'avait pas été reconnu dès lors que le management avait considéré qu'il n'existait pas d'indications convaincantes suffisantes permettant de conclure à la disponibilité de bénéfices imposables futurs pour justifier d'une reconnaissance au-delà du montant de 350 millions EUR qui avait été reconnu. Depuis la signature en 2021 de l'Accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France, cette activité est exclue de notre analyse des impôts différés, tant pour les résultats fiscaux passés que pour ceux à venir.

En 2022, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Il en a résulté la reconnaissance d'un impôt différé actif de 326 millions EUR relatifs aux déficits fiscaux reportables en France. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Le groupe fiscal français n'a pas d'impôt différé non reconnu au 31 décembre 2022 (2021 : 241 millions EUR de valeur fiscale, 933 millions EUR brut).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 161 à 163 du Document d'enregistrement universel 2022, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2022.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du UK Financial Services and Market Act, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La "Personne qualifiée" a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la "Personne qualifiée" n'était plus nécessaire. De son côté, le "Consultant Indépendant" a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemnisera HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende.

HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2022.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	504	100	113 239	–	–	–	57 707	(580)	–
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	110 161	100	39 236	39 236	1 566 266	–	40 233	15 599	–
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 866	100	60 384	9 813	–	–	-	14	–
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 571	100	16 262	9 186	–	–	-	(6)	–
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(12 504)	100	30 148	23 839	–	–	5 471	(5 168)	–
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	46 180	94	134 546	134 546	1 904	–	185 977	20 890	18 381
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 242	505	100	36 877	2 925	–	–	–	(26)	–
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	7 717	100	67 757	51 202	–	–	–	493	–
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	206 070	100	281 756	281 756	20 812	–	–	2 570	–
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	11 987	14 280	100	25 201	35 269	–	–	–	(239)	–
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	3 354	100	44 478	39 383	–	–	1 959	1 533	12 971
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	–	100	11 275	11 275	–	–	179	138	–
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 659	81	37 190	37 190	–	–	100 580	6 309	7 179
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 629	-	100	4 775	4 775	–	–	–	–	–
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	717 474	100	–	–	–	–	1 508 969	73 267	–
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street Valletta VLT 1444	Limited company (SA)		108 092	381 640	70	203 875	203 875	–	3 591	17 062	7 195	–

Provision comptabilisée

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	89	124
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(5)
Passif net comptabilisé	84	119

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2022	5	124	119
Coûts des services rendus	–	6	6
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	1	1
Effets de revalorisation	–	(35)	(35)
Prestations versées	–	(8)	(8)
Au 31 décembre 2022	5	89	84

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2022			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	*Dont : HSBC*
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	–	–
– actions	–	–	–	–
– titres	4	4	–	–
– immobilier	–	–	–	–
– dérivés	–	–	–	–
– autres	1	1	–	–

21 Hors bilan

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	51 368	51 083
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 182	2 032
En faveur de la clientèle	49 185	49 051
– ouvertures de crédits confirmés	49 145	49 000
– acceptations à payer et divers	41	51
Engagements reçus	6 159	2 780
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	6 159	2 780
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	14 300	20 163
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 798	2 595
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	10 501	17 568
Engagements reçus	18 644	27 095
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	18 644	27 095

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2022
	€m
Créances données en garantie de *covered bonds*	5 700
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 925
Créances données en garantie CCBM	9 802
Titres donnés en garantie	3 170
Total	21 597

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Juste valeur nette	**Opérations de couverture[1]**	**Opérations de marché[1]**	**Total[1]**	Juste valeur nette	Opérations de couverture[1]	Opérations de marché[1]	Total[1]
	€md	**€md**	**€md**	**€md**	€md	€md	€md	€md
Opérations fermes	**(14,6)**	**30**	**4 410**	**4 440**	1,6	25	3 749	3 774
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**65**	**65**	–	–	50	50
– contrats de taux	**–**	**–**	**50**	**50**	–	–	41	41
– contrats de change	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– indices et actions	**–**	**–**	**15**	**15**	–	–	9	9
Opérations de gré à gré	**(14,6)**	**30**	**4 345**	**4 375**	1,6	25	3 699	3 724
– futures de taux	**–**	**–**	**542**	**542**	–	–	326	326
– *swaps* de taux	**(5,0)**	**30**	**2 999**	**3 029**	2,1	25	2 663	2 688
– *swaps* de devises et *swaps* cambistes	**(0,2)**	**–**	**71**	**71**	(0,1)	–	96	96
– autres contrats à terme	**(9,4)**	**–**	**733**	**733**	(0,3)	–	614	614
Opérations conditionnelles	**(0,2)**	**–**	**480**	**480**	0,5	–	567	567
Opérations sur marchés organisés	**–**	**–**	**88**	**88**	–	–	78	78
Options de taux	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	1	1
Options de change	**–**	**–**	**85**	**85**	–	–	74	74
Autres options	**–**	**–**	**3**	**3**	–	–	3	3
Opérations de gré à gré	**(0,2)**	**–**	**392**	**392**	0,5	–	489	489
Caps et *floors*	**(0,4)**	**–**	**133**	**133**	(0,2)	–	214	214
Swaptions et options	**0,2**	**–**	**259**	**259**	0,7	–	275	275
– achetés	**0,2**	**–**	**19**	**19**	0,7	–	20	20
– vendus	**–**	**–**	**239**	**239**	–	–	255	255
Total des opérations sur instruments financiers à terme	**(14,8)**	**30**	**4 890**	**4 920**	2,2	25	4 316	4 341

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Montant des notionnels	**€md**	€md
Contrats de couverture individualisée[1]	**14**	18
Contrats de couverture globale[2]	**16**	7
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	**2 999**	2 663
Opérations de marché en position isolée	**–**	–

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

	31 décembre 2022			
	≤ 1 an	**> 1 an et ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
(en milliards d'euros)	**€md**	**€md**	**€md**	**€md**
Instruments financiers de :				
– devises	**27**	**91**	**29**	**147**
– taux	**1 555**	**1 489**	**1 028**	**4 072**
– autres	**712**	**1**	**(12)**	**701**
Total	**2 294**	**1 581**	**1 045**	**4 920**

34.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2021(suite)

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continent al Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	–		–	–	–	4	–	–	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2022	
	Filiales	**Autres entreprises liées**
	€m	**€m**
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	**–**	**2 780**
Créances sur les établissements de crédit	**2 045**	**3 134**
Opérations avec la clientèle	**77**	**–**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**–**	**5**
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	**5 050**	**11 489**
Opérations avec la clientèle	**206**	**54**
Dettes représentées par un titre	**–**	**–**
Autres passifs	**–**	**2 422**
Dettes subordonnées	**–**	**2 560**
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	**1 547**	**–**
Engagements de garantie donnés	**–**	**234**
Engagements sur titres donnés	**–**	**–**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Le contexte économique actuel marqué par la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt contribue à l'augmentation du degré d'incertitude de ces estimations. L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte économique actuel. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques. Compte tenu du caractère significatif des encours de crédits à la clientèle et de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'estimation des provisions nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des estimations des dépréciations individuelles. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits dont le processus de notation des contreparties, au classement en créances douteuses et à l'approbation de dépréciations individuelles. Nous avons procédé à une revue critique des contrôles permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles utilisés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori. Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.

Les dépréciations sur créances douteuses sur crédits à la clientèle non financière représentent un montant de 533 millions d'euros au 31 décembre 2022.
Se référer aux Notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est fondée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes. Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes annuels d'HSBC Continental Europe.	Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à : • La validation indépendante des modèles de valorisation ; • La vérification indépendante des prix et des valorisations ; • La détermination des principaux ajustements de juste valeur ; Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe. Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de de juste valeur afin d'en apprécier la pertinence.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est fondée sur des données non observables) représentent 77 669 millions d'euros à l'actif et 77 818 millions d'euros au passif (chiffres avant netting).
Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs nets s'élèvent à 742 millions d'euros dans les comptes annuels de HSBC Continental Europe dont 664 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables. La valorisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement : • du résultat taxable que HBCE prévoit de générer dans le futur • de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HBCE en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscales disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2022 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.	Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables : • Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; • Nous avons revu, avec l'aide de nos fiscalistes, les hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. • Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration, • Revoir et apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en réalisant une revue des différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures, • Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs. • Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et régles fiscales en place et à venir. • Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs. • Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 16ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2023
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**BDO Paris**
Agnès Hussherr	Arnaud Naudan

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€m	€m
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	**733**	2 322
– bénéfice de l'exercice	**275**	(1 589)
Total (A)	**1 008**	733
Affectation des bénéfices		
– dividendes	**–**	–
– réserve légale	**–**	–
– réserve libre	**–**	–
Total (B)	**–**	–
Report à nouveau (A - B)	**1 008**	733

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2022	2021	2020	2019	2018
	€m	€m	€m	€m	€m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	**1 062**	491	491	491	367
Nombre d'actions émises	**212 466 543**	98 231 196	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	**5**	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	**4 242**	3 228	3 285	3 560	3 043
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**(352)**	(2 042)	(455)	(120)	59
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**275**	(1 589)	(906)	(147)	78
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	**(0,3)**	(15,8)	(5,8)	(0,6)	1,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	**1,3**	(16,2)	(9,2)	(1,5)	1,1
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	**–**	–	–	–	–
Personnel					
Nombre de salariés[1]	**11 122**	7 993	8 835	9 314	8 377
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	**8 342**	8 338	9 058	9 281	8 341
Montant de la masse salariale	**641**	629	640	639	543
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	**230**	245	248	247	249
Taxe sur les salaires et taxes diverses	**36**	63	58	53	64
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise[2]	**–**	–	–	6	20

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.
2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2022 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2022
	€m
A – Titre d'investissement	**472**
Valeurs à revenu fixe	**472**
Bons du trésor	**–**
Autres effets publics	**–**
Titres du marché interbancaire	**–**
Certificats de dépôt négociables	**–**
Bons à moyen terme négociables	**–**
Obligations et assimilés	**470**
Créances rattachées	**2**
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	**5 683**
Valeurs à revenu fixe	**5 664**
Bons du trésor	**–**
Autres effets publics	**2 853**
Titres du marché interbancaire	**–**
Billets de trésorerie	**–**
Certificats de dépôt négociables	**–**
Bons à moyen terme négociables	**–**
Fonds Communs de créances	**–**
Obligations et assimilés	**2 793**
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	**–**
Créances rattachées	**18**
Valeurs à revenu variable	**19**
Actions et assimilés	**19**
Parts ou actions d'OPCVM	**–**
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	**6 155**

Répartition et affectation des bénéfices

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2022
	€m
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	**76**
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	76
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	**2 567**
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	2 550
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	**2 643**

Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022

Banque d'entreprises

Distribution	HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de grande clientèle

Affaires immobilières	Foncière Elysées (100 %)
	HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)
Montages structurés et	HSBC SFH (France) (100 %)
Banque de financement	SFM (100 %)
et d'investissement	HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France	HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
	HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
	HSBC REIM (France) (100 %)
A l'étranger	HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France	HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France	Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
	Société Française et Suisse (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)
	HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH (100 %)
	HSBC Bank Malta p.l.c. (70,03 %)
	HSBC Life Assurance (Malta) Limited (70,03 %)
	HSBC Global Asset Management (Malta) Limited (70,03 %)

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
HSBC Factoring (France)	**2 568 992**	2 354 143	**163 683**	149 804	**15 599**	10 249	**100**	100
	L'activité de HSBC Factoring (France) est en progression par rapport à 2021, avec un chiffre d'affaires acheté de 18,57 milliards EUR à fin décembre 2022 en hausse de 3,2 % par rapport à 2021. Le résultat net est en hausse de 52 %, tiré par une augmentation du Produit Net Bancaire de 13 % principalement expliquée par une hausse des commissions de financement.							

Banque de grande clientèle

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
HSBC SFH (France)	**4 894 653**	3 777 696	**113 174**	111 225	**(579 943)**	(471)	**100**	100
	HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC Continental Europe par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé la première émission le 20 janvier 2010. En 2022, trois nouvelles émissions ont été réalisées pour un montant total de 2,5 milliards EUR, tandis qu'une autre est arrivée à maturité pour un montant de 1 milliard EUR. Au 31 décembre 2022, le montant global des émissions s'élève à 4,8 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 5,7 milliards EUR.							
HSBC Leasing (France)	**471 683**	561 640	**377 168**	366 214	**2 570**	13 914	**100**	100
	HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine de l'aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2022 s'élève à 0,4 milliard EUR, en diminution de 29 % comparativement à 2021.							
HSBC Real Estate Leasing (France)	**719 439**	924 154	**105 224**	106 093	**6 309**	7 185	**100**	100
	Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier est en diminution de 12,1 % par rapport à 2021. Le portefeuille se compose de 178 immeubles.							

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres socieux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
HSBC Global Asset Management (France)	**161 639**	158 266	**67 573**	66 306	**20 890**	27 991	**100**	100
	En 2022 le résultat après impôt d'HSBC Global Asset Management (France) s'inscrit en baisse de 25,4% soit 20.89 millions EUR contre 27.99 millions EUR en 2021, reflétant principalement la baisse des produits d'exploitation (-7,37%) due à la forte volatilité des marchés durant l'année 2022 dans un contexte macroéconomique marqué par la crise ukrainienne et l'inflation. Au 31 décembre 2022, les encours gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France) ont enregistré une baisse de 4,6% pour atteindre 83.8 milliards d'euros contre 87.8 milliards d'euros fin 2021 malgré une dynamique commerciale positive avec une collecte nette de 7.9 milliards d'euros.							
HSBC Epargne Entreprise (France)	**75 870**	62 389	**17 291**	27 415	**(5 168)**	(4 955)	**100**	100
	HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de près de 2 000 entreprises et gère plus de 200 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2022, l'encours de ces FCPE s'élevait à 3.9 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	**20 135**	21 630	**12 045**	12 551	**7 494**	7 049	**100**	100
	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 3,4 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 35 ans d'existence en 2021. Sa capitalisation supérieure à 2,6 milliards EUR la place parmi les 10 premières SCPI du marché et les 116 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 10 ans établi au 31 décembre 2022 à 6,4 %.							

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
	23 370 032	24 163 686	**1 044 311**	972 389	**73 267**	80 745	**100**	100
HSBC Assurances Vie (France)	HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2022 l'activité d'assurance-vie a été marquée par une baisse de la collecte brute à 1 457 millions EUR (en retrait de 8 % par rapport à 2021), dont 630 millions EUR sur les contrats libellés en unités de compte qui représentent 43 % de la collecte contre 44 % un an plus tôt. Les engagements d'assurance-vie gérés par la société d'assurance représentent désormais 19,7 milliards EUR contre 23,5 milliards EUR un an plus tôt, liée aux variations défavorables de la juste valeur des contrats. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 5,6 milliards EUR, en baisse de 0,5 milliard par rapport à 2021.							

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
	9 483	9 468	**9 479**	9 465	**14**	(27)	**100**	100
Société Française et Suisse ("SFS")	En 2022, la Société Française et Suisse a réalisé un résultat positif de 14 milliers EUR par rapport à un résultat négatif de 27 milliers en 2021. Ce résultat est dû à la reprise de provision sur notre participation dans la société Talis de 19 milliers en 2022.							
	50 887	50 103	**50 130**	49 637	**493**	120	**100**	100
Valeurs Mobilières Elysées	Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle était effectué des investissements sur actions pour compte propre. Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. En 2022 Valeurs Mobilières Elysées a réalisé un résultat positif passant de 120 milliers EUR à 493 milliers EUR. Cette hausse est principalement liée aux opérations sur les titres, dont le résultat net, s'élève à 707 milliers EUR en 2022 contre seulement 25 milliers EUR en 2021. La charge d'intérêt a quant à elle augmenté de 120 milliers EUR en raison des taux négatifs de 2022 et la société a comptabilisé une charge d'impôt de 154 milliers EUR au taux spécial de 15% liée à la cession de parts de FCPR (pas d'impôt en 2021).							

Nouvelles entités dans le périmètre

(en milliers d'euros)

	Total assets	Shareholders' funds	Net profit[1]	% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe
	2022	**2022**	**2022**	**2022**
	37 802 894	**2 599 751**	**(33 943)**	**100**
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	HSBC Allemagne est une banque commerciale tournée vers le client et positionnée à l'international, qui occupe une position unique dans le secteur bancaire allemand : en plus de faire partie de l'un des plus grands groupes bancaires au monde avec un réseau mondial, HSBC Allemagne offre une approche individuelle et hautement un service client personnalisé avec les valeurs de notre histoire de plus de 230 ans.			
	6 689 880	**459 129**	**6 733**	**70,03**
HSBC Bank Malta p.l.c.	La banque propose une gamme complète de services bancaires et financiers. La banque est autorisée à exercer des activités bancaires, en vertu de la loi bancaire de 1994, en tant qu'établissement de crédit. C'est également un intermédiaire financier agréé en vertu de la loi de 1990 sur les marchés financiers. La banque détient également des licences de services d'investissement de catégorie 3 et de catégorie 4a délivrées par la *Malta Financial Services Authority* en vertu de la loi de 1994 sur les services d'investissement. Ces licences autorisent la banque pour fournir respectivement des services d'investissement à des tiers et des services de dépositaire pour des organismes de placement collectif. Au 31 décembre 2022, la banque disposait de 12 succursales à Malte, dont une à Gozo.			
	804 083	**66 590**	**412**	**70,03**
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	HSBC Life Assurance (Malta) Ltd est autorisée par la *Malta Financial Services Authority* à exercer des activités d'assurance à Malte en vertu de l'Insurance Business Act (chapitre 403, Lois de Malte). Elle propose une gamme de produits de protection et d'assurance-vie d'investissement distribués principalement par l'intermédiaire de HSBC Bank Malta p.l.c. qui est inscrite en tant qu'intermédiaire d'assurance lié pour HSBC Life Assurance (Malta) Ltd en vertu de la loi de 2006 sur les intermédiaires en assurance.			
	3 138	**2 314**	**51**	**70,03**
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	HSBC Global Asset Management (Malta) Limited est le fournisseur de solutions d'investissement du Groupe HSBC à Malte. Il s'agit d'une filiale à 100 % de HSBC Bank Malta p.l.c. et est réglementée par la Malta Financial Services Authority. Elle gère une gamme de fonds exposés aux marchés financiers maltais et internationaux. HSBC Global Asset Management (Malta) Limited est spécialisé dans la fourniture de services de gestion de portefeuille discrétionnaire sur mesure pour les institutions et les particuliers.			

1 Représente le bénéfice net après l'acquisition par HSBC Continental Europe.

Politique d'investissement

2018

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par la succursale de HSBC Bank plc en Grèce.

  Montant de l'investissement : 1 EUR.

- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC auprès de HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, elle-même filiale de HSBC Bank plc.

  Montant de l'investissement : USD$ 21,5 millions.

- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Bank Polska S.A. auprès de HSBC Bank plc Paris Branch.

  Montant de l'investissement : 88,4 millions EUR.

2019

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par des succursales de HSBC Bank plc aux Pays-Bas, en Espagne, en Irlande, en République tchèque, en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

  Montant de l'investissement : 370,3 millions EUR.

2020

- Pas de transaction matérielles à indiquer.

2021

- Pas de transaction matérielles à indiquer.

2022

- Acquisition par HSBC Continental Europe le 30 novembre 2022 de :

- 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH auprès de HSBC Bank plc pour un prix d'acquisition de 1 191 millions EUR; et
- 70,03 % de HSBC Bank Malta p.l.c. auprès de HSBC Europe BV pour un prix d'acquisition de 204 millions EUR.

- Cession de l'activité Banque privée en France: le 1 octobre 2022, HSBC Continental Europe a transféré son activité de Banque privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. La vente a été exécutée avec une valeur nette d'inventaire transférée de 1 525 millions EUR.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un résultat net comptable de 275 131 816,00 EUR, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	275 131 816,00 EUR
Augmenté du report à nouveau	732 468 136,27 EUR
Soit au total	1 007 599 952,27 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale	13 756 590,80 EUR
Dotation du compte report à nouveau	993 843 361,47 EUR

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Beunardeau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Lucile Ribot arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, aux catégories de personnel telles que visées par l'article L 511-71 du Code monétaire et financier ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 141 841 402 EUR.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC Continental Europe – nouvelle dénomination de HSBC France depuis le 1er décembre 2020.

Nom commercial

HSBC

Date de constitution

1894.

Siège social

38 avenue Kléber – 75116 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC Continental Europe)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés, code APE et LEI

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z – LEI : F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe – 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Les statuts de la Société peuvent être consultés dans la rubrique "A propos d'HSBC" du site internet de HSBC Continental Europe www.hsbc.fr.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès

au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voix d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société

Uptevia.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1994 : Centenaire du CCF.

2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

2017-2018 : Création de succursales en Grèce, au Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas et Espagne.

Janvier 2018 : Acquisition d'actifs et de passifs de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France en Grèce.

Août 2018 : Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC.

Février 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Irlande, Italie, République tchèque, Pays-Bas et Espagne, et démarrage de l'activité des succursales de HSBC France dans ces pays.

Mars 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France dans ce pays.

Avril 2019 : Fusions de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC avec HSBC France.

Mai 2019 : Création d'une succursale en Suède et démarrage de l'activité de cette succursale en octobre 2019.

Décembre 2020 : HSBC France devient HSBC Continental Europe et transfère son siège social 38 avenue Kléber 75116 Paris.

Novembre 2022 : Acquisition de 70,03 % du capital de HSBC Bank Malta p.l.c. et, par la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne, de 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Contrats importants

A ce jour, HSBC Continental Europe n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élevait à 1 062 332 775 EUR, divisé en 212 466 555 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en EUR	Prime d'émission/ d'apport en EUR
Au 1er janvier 2022	**98 231 196**	**491 155 980**	**2 137 326 990,33**
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	**114 235 359**	**571 176 795**	**3 127 119 686,46**
Au 31 décembre 2022	**212 466 555**	**1 062 332 775**	**5 264 446 676,79**
Au 1er janvier 2021	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2021	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	–	–	–
Au 31 décembre 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2019	73 316 988	366 584 940	475 040 848,70
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	24 914 208	124 571 040	1 662 286 141,63
Au 31 décembre 2019	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2018	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	5 879 161	29 395 805	458 901 794,06
Au 31 décembre 2018	73 316 988	366 584 940	475 040 848,70

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient plus de 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes. Le reste du capital et des droits de vote est détenu par Canada Square Nominees (UK) Limited, une filiale détenue à 100 % indirectement par HSBC Holdings plc, et par des actionnaires externes.

Dividende et politique de distribution

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'actions au 31 décembre	**212 466 555**	98 231 196	98 231 196	98 231 196	73 316 988
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	**132 279 780**	98 231 196	98 231 196	92 571 906	69 531 366
Résultat consolidé par action part du Groupe[1]	**EUR (7,30)**	EUR 2,74	EUR (10,43)	EUR (0,41)	EUR (0,24)
Dividende net	–	–	–	–	–
Dividende exceptionnel	–	–	–	–	–
Dividende versé + avoir fiscal	–	–	–	–	–
Payout[2]	–	–	–	–	232,3 %

1 Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.
2 Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 23 mars 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document d'enregistrement universel

M. Andrew Wild, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 14 à 23 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, 22 février 2023

Andrew Wild, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit[1]	2015	2018	2024
Représenté par Agnès Hussherr[2] 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine			
BDO Paris[3]	2007	2018	2024
Représenté par Arnaud Naudan[4] 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris			

1 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.*
2 *PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Agnès Hussherr à compter de l'exercice 2020.*
3 *Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.*
4 BDO Paris *représenté par Arnaud Naudan à compter de l'exercice 2021.*

Le détail des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2022 au sein du groupe HSBC Continental Europe est présentés dans la Note 8 des États financiers consolidés, page 208.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite "Prospectus" ainsi qu'aux pages du Document d'Enregistrement Universel 2021 D.22-0053.

Rubriques de l'annexe I du réglement européen n° 2017/1129		Pages du Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 23 février 2022 sous le n° D.22-0053	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2022
1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**		
1.1 & 1.2	Personnes responsables	page 289	page 293
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	page 290	page 294
3	**Facteurs de risque**	pages 87 à 174	pages 88 à 176
4	**Informations concernant l'émetteur**	page 286	page 290
5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	pages 4 à 21 et 247	pages 5 à 22 et 253
5.2	Principaux marchés	pages 4 à 21 et 247	pages 5 à 22 et 253
5.3	Evénements importants	pages 193 à 194, 247 à 248	pages 197 à 198 et 253
5.4	Stratégie et objectifs	pages 4 à 12	pages 5 à 14
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Eléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 4 et 21	pages 5 et 22
5.7	Investissements	pages 235 à 237, 280 à 283, 293 à 294	pages 242 à 244, 285 à 288, 297 à 298
6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description sommaire du groupe	pages 3 à 22, 271 à 272 et 280 à 283	pages 3 à 23, 276 à 277 et 285 à 288
6.2	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du groupe	pages 280 à 282	pages 285 à 287
7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière	pages 176, 178, 245 à 246	pages 178, 180, 251 à 252
7.2	Résultat d'exploitation	pages 13 à 21, 176 et 245	pages 14 à 22, 178 et 251
8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 180 et 263	pages 182 et 268
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 179	page 181
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 87, 142 à 144, 146 à 148	pages 88, 142 à 145, 147 à 149
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	**Environnement réglementaire**	pages 12 et 155	pages 13 à 14, 155 à 156
10	**Information sur les tendances**	pages 4 à 7	pages 5 à 9
11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	N/A	N/A
12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 24 à 32	pages 25 à 31
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	pages 40 à 41	page 40
13	**Rémunération et avantages**		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 41 à 51, 197 à 201	pages 41 à 49, 203 à 207
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 41 à 51, 197 à 201, 263 à 264	pages 41 à 49, 203 à 207, 268 à 269
14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 24 à 32	pages 25 à 31
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 35 à 36, 38 à 39	pages 34 à 35, 37 à 38
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 23	page 24
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	page 197	page 203
15.2	Participation et stock-options	pages 44 à 45	pages 43 à 44
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 286 à 288	pages 290 à 292
16.2	Existence de droits de vote différents	page 286	page 290
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 24 à 25, 290	pages 25 à 26, 294
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entrainer un changement de son contrôle	N/A	N/A
17	**Transactions avec des parties liées**	pages 52 à 53, 233 à 234, 235 à 237, 271 à 272	pages 50 à 53, 239 à 241, 242 à 244, 276 à 277

18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques	pages 21, 175 à 237, 244 à 272, 292	pages 22, 177 à 244, 250 à 277, 296
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 238 à 243, 273 à 277	pages 245 à 249, 278 à 282
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	pages 203 et 288	pages 211 et 292
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 162 à 163, 232 à 233, 269 à 270	pages 161 à 163, 238 à 239, 274 à 275
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 20, 234 à 235 et 270	pages 22, 242 et 275
19	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social	pages 230 à 231, 262 et 288	pages 237, 267 et 292
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 286 à 288	pages 290 à 292
20	**Contrats importants**	page 288	page 292
21	**Documents disponibles**	page 286	page 290

Rubriques de l'annexe II du règlement européen n° 2017/1129		Pages du Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 23 février 2022 sous le n° D.22-0053	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2022
1	**Informations à fournir concernant l'émetteur**	page 2	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 164 à 230 et 231 à 236 du Document de référence n° D.21-0075 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 février 2021 ; l'information est disponible sur le lien suivant : https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2020/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/210224-registration-document-and-annual-financial-report-2020-french.pdf
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 175 à 237 et 238 à 243 du Document de référence n° D.22-0053 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 février 2022 ; l'information est disponible sur le lien suivant : https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2021/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/220223-registration-document-and-annual-financial-report-2021-french-zip.zip

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber

75116 Paris

France

Le présent Document d'enregistrement universel comprend le Rapport financier annuel :	**2022**
Etats financiers sociaux	pages 250 à 277
Etats financiers consolidés	pages 177 à 244
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion, attestation du responsable	pages 296 et 293
Rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 245 à 249, 278 à 282

Table de concordance du Rapport de gestion :	
Analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 5 à 23 et 252
Facteurs de risques	pages 88 à 143 et 146 à 176
Gestion du Capital et du Levier	pages 144 à 145
Liste des délégations en matière d'augmentation de capital	page 292
Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 54 à 87
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	pages 24 à 49
Rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 41 à 49
Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 25 à 30
Activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 242 à 244, 285 à 288
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 22 et 283
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	page 23
Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mars 2023	page 289
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital	pages 290 à 292

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC Continental Europe

Nombre d'implantations : 279

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

www.hsbc.fr

Filiales de HSBC Continental Europe

Distribution

HSBC Factoring (France)

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Private Bank (Luxembourg) France Branch

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

Implantations du groupe HSBC Continental Europe à l'étranger

Allemagne

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH

Hansaallee 3

Düsseldorf, 40549

Téléphone : +49 211 910-0

HSBC Continental Europe

succursale

Hansaallee 3

Düsseldorf, 40549

Téléphone : +49 211 910-0

Belgique

HSBC Continental Europe

succursale

Square de Meeûs 23

1000 Bruxelles

Téléphone : +32 2 761 2670

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1

Torre Picasso planta, 32

28020 Madrid

Téléphone : +34 914 566 979

HSBC Continental Europe

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1

Torre Picasso planta, 32

28020 Madrid

Téléphone : +34 914 566 100

Grèce

HSBC Continental Europe

succursale

109-111, avenue Messoghion

115 26 Athènes

Téléphone : +30 2106961113

Irlande

HSBC Continental Europe

succursale

1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour

Dublin 2, D02 P820

Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Via San Protaso 3

20121 Milan

Téléphone : +39 02 72 437 496

HSBC Continental Europe
succursale
Via San Protaso 3
20121 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 600

Luxembourg

HSBC Continental Europe
succursale
18, boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
Téléphone : +352 27 12 33 1

Malte

HSBC Bank Malta p.l.c.
116 Archbishop Street
Valletta VLT 1444
Téléphone : +356 2380 2380

Pays-Bas

HSBC Continental Europe
succursale
De Entree 236,
1101 EE Amsterdam ZO
Téléphone : +31 (0) 20 567 1230

Pologne

HSBC Continental Europe
succursale
Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

République tchèque

HSBC Continental Europe
succursale
Na Florenci 2116/15, Nové Město
110 00 Prague 1
Téléphone : +42 (0)22 5024 555

Suède

HSBC Global Asset Management (France)
succursale
Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

HSBC Continental Europe
succursale
Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG
coentreprise
26 Gartenstrasse
CH-8002 Zürich
Téléphone : +41 44 206 26 00

© Copyright HSBC Continental Europe 2023

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr

HSBC Continental Europe

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Exemplaire certifié conforme
le 20/4/2023

Exemplaire certifié
conforme le 20/04/2023

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les impacts de la transition vers la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tels que décrits dans la note 1 « Base d'établissement et principales méthodes comptables ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Présentation de l'activité de banque de détail destinée à être cédée

Risque identifié	*Notre réponse*
Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. La cession est soumise à des approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions. Au 31 décembre 2022, 23 629 millions d'euros d'actifs et 25 651 millions d'euros de passifs ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au titre des activités de banque de détail en France, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" et une perte de valeur de 1 998 millions EUR a été comptabilisée. Tout gain ou perte résiduel devrait être constaté au moment de la date de décomptabilisation, qui à ce stade est attendue au cours du deuxième semestre 2023.	Nous avons pris connaissance de la documentation relative à cette opération et apprécié son traitement comptable au 31 décembre 2022. Nos travaux ont notamment consisté à : - Examiner la documentation mise à notre disposition permettant de juger que l'opération de cession envisagée remplissait bien le critère « hautement probable » de la norme IFRS 5. - Évaluer la pertinence des jugements clés exercés par la direction pour déterminer que le caractère hautement probable de la cession des activités de banque de détail est atteint au 31 décembre 2022, compte tenu des actions restantes pour finaliser la transaction. - Tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente et de la perte comptabilisée. - Apprécier le caractère approprié des informations fournies sur cette opération et

Pour que les actifs et passifs soient classés comme détenus en vue de la vente, la vente doit être considérée comme hautement probable et devrait être achevée dans les 12 mois suivant la date de reclassification. Compte tenu de l'importance de cette opération pour HSBC Continental Europe, de sa complexité et des jugements réalisés par le management, nous avons considéré que l'appréciation du caractère hautement probable de la transaction et les informations fournies dans les annexes aux états financiers consolidés constituaient un point clé de l'audit de l'exercice 2022.	son traitement comptable dans les annexes aux états financiers consolidés. *Pour plus de détails, se référer aux notes 1.3 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés.*

Dépréciations des prêts et créances à la clientèle d'entreprises

Risque identifié	*Notre réponse*
La détermination des pertes de crédit attendues (ECLs) implique le jugement de la direction. Les estimations correspondantes sont soumises à un degré élevé d'incertitude qui s'est accru dans le contexte économique actuel avec notamment la hausse de l'inflation, des prix d'énergie et des taux d'intérêt. La direction recourt pour le calcul des ECLs à des modèles sur-mesure complexes. La nature et l'étendue des ajustements apportés, basés ou non sur les modèles et déterminés sur la base des jugements de la direction, varient selon les portefeuilles d'entreprises. La détermination des paramètres de risques qui sous-tendent l'estimation des ECLs, nécessite le recours à des hypothèses notamment en ce qui concerne les scénarios économiques prospectifs et leurs probabilités d'occurrence, les notations des crédits des clients	La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes de crédit attendues (ECLs). Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées, en particulier : • L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques et leur probabilité d'occurrence par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ; • La pertinence des comités de crédit mis en place pour évaluer et approuver les dépréciations estimées, en particulier les jugements de la direction pour déterminer les ajustements à appliquer ; • La validation et la surveillance des modèles ; • Les revues de crédit permettant de déterminer les notations de risque de crédit sur des portefeuilles d'entreprises.

d'entreprises (CRR) et le caractère recouvrable de ces encours.

Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique actuel.

- Les entrées de données critiques dans les systèmes source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul des dépréciations ;
- Le calcul et l'approbation des ajustements post modèles et les pertes de crédit attendues basées sur les jugements de la direction.

Nous avons impliqué nos experts dans l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des variables macro-économiques, notamment sur l'estimation de la probabilité de réalisation de divers scénarios. Ces experts ont examiné la sensibilité des pertes de crédit attendues à ces hypothèses.

Nous avons également évalué la pertinence des méthodologies de modèles qui n'ont pas changé au cours de l'année, en tenant particulièrement compte de la nécessité de recourir à des ajustements post-modèles dans le contexte économique actuel. Lorsque les pertes de crédit attendues ont été ajustées, nous avons apprécié les dépréciations déterminées par la direction et l'analyse les justifiant.

Par ailleurs, nous avons apprécié le niveau d'ECLs sur un échantillon de prêts à la clientèle d'entreprise et la pertinence des jugements de la direction, en particulier les ajustements post modèles, le niveau des notations de risque de crédit, et les évaluations à dire d'experts.

Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2022.

Les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle d'entreprises présentent un montant de 773 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et à la page 117 du rapport de gestion.

Instruments financiers à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	*Notre réponse*

Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée selon différentes méthodes en fonction de la nature et de la complexité des instruments. S'agissant des instruments financiers dérivés, la contrepartie de leur réévaluation au bilan en date d'arrêté est comptabilisée en résultat.

L'évaluation de certains instruments financiers peut comporter une part significative de jugement compte tenu :

- de l'utilisation de modèles internes de valorisation;
- du recours à des paramètres significatifs de valorisation non observables sur le marché ;
- d'ajustements complémentaires de valorisation pratiqués, afin de tenir compte de certains risques de marché, de contrepartie ou de liquidité.

Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13.

Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers de niveau 3 constituait un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.

Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :

- La validation indépendante des modèles de valorisation ;
- La vérification indépendante des prix et des valorisations ;
  La détermination des ajustements de juste valeur.

Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe.

Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.

Au 31 décembre 2022, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 4 352 millions d'euros à l'actif et 1 875 millions d'euros au passif.

Se référer aux notes 1.2 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

Risque identifié	*Notre réponse*
Les impôts différés actifs s'élévent à 879 millions d'euros dans les comptes consolidés de HSBC Continental Europe dont 664 millions d'euros d'impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables. La valorisation ainsi que la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépend principalement : - Du résultat taxable que HBCE prévoit de générer dans le futur ; - De la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HBCE en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections de résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscales disponibles et réalisables. Par conséquent, compte tenu du montant significatif d'impôts différés actifs au 31 décembre 2022 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur déficits reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe. Pour plus d'informations, se référer à la note 1.2.i ("Principales méthodes comptables), et la note 9 ("Impôts") des états financiers consolidés.	Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur déficits reportables : - Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; - Nous avons revu, avec l'aide de nos fiscalistes, les hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration. • Revoir et apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en réalisant une revue des différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures, • Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs. Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et règles fiscales en place et à venir.

- Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs.

- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes consolidés.

Evaluation de la « Present Value of In Force » ou PVIF

Risque identifié	*Notre réponse*
La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC Continental Europe. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC Continental Europe. L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 166 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'indiqué dans la note 22 des comptes consolidés. Compte tenu de la sensibilité du résultat avant	Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes : • Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions ou de l'absence d'évolution du modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment : o La prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ; o L'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché ; et o L'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle. • Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction :

impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.	o De valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ; o De valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF. *Se référer aux notes 1.2 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés.*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des

notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 16ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne

que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	BDO Paris
Agnès Hussherr	Arnaud Naudan
AGNES HUSSHERR 22-02-2023 | 23:41 CET	Arnaud Naudan 22-02-2023 | 23:42 CET

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	178
Etat consolidé du résultat global	179
Bilan consolidé	180
Tableau des flux de trésorerie consolidés	181
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	182

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	183
2	Regroupement d'entreprises	198
3	Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	198
4	Commissions nettes	200
5	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	201
6	Activités d'assurance	201
7	Salaires et avantages au personnel	203
8	Honoraires des Commissaires aux comptes	208
9	Impôts	208
10	Dividendes	211
11	Résultat par action	211
12	Portefeuille de transaction (Actif)	212
13	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	212
14	Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur	218
15	Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	219
16	Instruments dérivés	220
17	Investissements financiers	223
18	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	224
19	Participations dans les entreprises liées et partenariats	225
20	Informations relatives aux implantations pays par pays	225
21	Entités structurées	226
22	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	228
23	Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	230
24	Portefeuille de transaction (Passif)	232
25	Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	232
26	Comptes de régularisation et autres passifs	232
27	Provisions pour risques et charges	233
28	Dettes subordonnées	234
29	Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité	234
30	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	236
31	Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres	237
32	Passifs éventuels, engagements de financement et de garantie	237
33	Contrats de location	238
34	Procédures judiciaires et affaires règlementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	238
35	Transactions avec des parties liées	239
36	Evénements postérieurs à la clôture	242
37	Liste des sociétés consolidées de HSBC Continental Europe	242

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	245

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		**1 060**	759
– intérêts et produits assimilés		**2 136**	1 394
– intérêts et charges assimilées		**(1 076)**	(635)
Commissions nettes	4	**752**	720
– commissions (produits)	4	**1 152**	1 189
– commissions (charges)	4	**(400)**	(469)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	5	**332**	81
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5	**(1 385)**	1 226
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	5	**(16)**	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	5	**26**	45
Résultat net de cession des investissements financiers		**(11)**	16
Primes d'assurance nettes	6	**1 512**	1 632
Autres produits d'exploitation		**115**	287
Total du produit net bancaire		**2 385**	4 693
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	6	**(198)**	(2 829)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		**2 187**	1 864
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		**(127)**	(41)
Produit net bancaire		**2 060**	1 823
– frais de personnel	7	**(756)**	(660)
– frais généraux et administratifs		**(953)**	(931)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		**(35)**	(52)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	22	**(2)**	(6)
Total des charges d'exploitation		**(1 746)**	(1 649)
Résultat d'exploitation		**314**	174
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	19	**–**	1
Résultat avant impôt		**314**	175
Impôt sur les bénéfices	9	**(43)**	50
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		**271**	225
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	3	**(1 233)**	43
Résultat net		**(962)**	268
Attribuable à :			–
– résultat net part du groupe		**(964)**	269
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		**2**	(1)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	3	**–**	–
Bénéfice par action	11	**(7,30)**	2,74
Bénéfice par action après dilution	11	**(7,30)**	2,74
Dividende par action	10	**–**	–

Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Résultat net des activités poursuivies		**271**	225
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		**(114)**	(34)
– profits / (pertes) de juste valeur		**(166)**	(27)
– plus / (moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		**9**	(18)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		**4**	(2)
– impôt différé		**39**	13
Couvertures de flux de trésorerie :		**(268)**	(32)
– profits / (pertes) de juste valeur	16	**(365)**	(59)
– profits / (pertes) reclassés dans le compte de résultat	16	**2**	11
– impôt différé	16	**95**	16
Différence de change nette d'impôt différé		**8**	26
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			–
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		**29**	(1)
– avant impôt différé	7	**41**	2
– impôt différé		**(12)**	(3)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		**197**	(1)
– avant impôt différé	25	**272**	3
– impôt différé		**(75)**	(4)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		**(1)**	1
– profits / (pertes) de juste valeur		**(1)**	1
– impôt différé		**–**	–
Total des autres éléments du résultat global		**(149)**	(41)
Total du résultat global au titre des activités poursuivies		**122**	184
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	3	**(1 215)**	48
Total des produits et charges :			–
– part du groupe		**(1 095)**	233
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		**2**	(1)
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		**–**	–
Total du résultat global		**(1 093)**	232

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		**59 734**	38 063
Comptes d'encaissement		**476**	156
Portefeuille de transaction	12	**13 777**	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15	**12 170**	13 345
Instruments dérivés	16	**59 960**	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit		**7 233**	6 832
Prêts et créances sur la clientèle		**42 340**	59 612
Opérations de prise en pension – hors-*trading*		**15 374**	20 487
Investissements financiers	17	**19 135**	16 110
Actifs détenus en vue de la vente	3	**23 761**	2
Comptes de régularisation et autres actifs	23	**23 532**	14 538
Impôt courant		**330**	162
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	19	**–**	2
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	22	**983**	763
Actifs d'impôt différé	9	**879**	37
Total de l'actif		**279 684**	222 664
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit		**11 182**	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle		**83 692**	70 144
Opérations de mise en pension – hors-*trading*		**6 655**	8 731
Comptes de décaissement		**528**	280
Portefeuille de transaction	24	**17 509**	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	25	**9 055**	13 733
Instruments dérivés	16	**55 726**	35 895
Dettes représentées par un titre		**6 861**	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	3	**27 855**	–
Comptes de régularisation et autres passifs	26	**25 629**	18 122
Impôt courant		**112**	66
Passifs des contrats d'assurance	6	**20 364**	23 698
Provisions	27	**286**	234
Passifs d'impôt différé	9	**16**	–
Dettes subordonnées	28	**2 023**	1 876
Total des dettes		**267 493**	214 938
Fonds propres			
Capital social appelé	31	**1 062**	491
Primes d'émission	31	**5 264**	2 137
Autres fonds propres	10	**1 433**	750
Autres réserves		**1 278**	1 653
Report à nouveau et résultat de la période		**2 998**	2 636
Total des fonds propres – part du groupe		**12 035**	7 667
Part des intérêts minoritaires		**156**	9
Total des fonds propres		**12 191**	7 676
Total du passif et des capitaux propres		**279 684**	222 664

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 €m	2021 €m
Activités poursuivies			
Résultat avant impôt		**314**	175
Retraitement des éléments non monétaires		**(130)**	(450)
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation		**37**	58
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**7**	–
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		**–**	(1)
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		**136**	45
– provisions (y compris provision pour retraites)		**105**	2
– paiement à base d'actions	7	**21**	15
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		**(117)**	(180)
– élimination des écarts de conversion		**(319)**	(389)
Variation des actifs et passifs d'exploitation		**4 056**	6 606
– variation nette sur titres de transaction et dérivés		**(652)**	(4 587)
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		**3 859**	(2 350)
– variation sur opérations de prise en pension – hors *trading*		**6 022**	3 849
– variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		**1 848**	(1 694)
– variation des autres actifs		**6 856**	6 651
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		**(11 232)**	9 104
– variation des opérations de mise en pension – hors *trading*		**(2 077)**	(2 253)
– variation des dettes représentées par un titre		**(584)**	3 809
– variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		**(1 492)**	(3 086)
– variation des autres passifs		**1 573**	(2 797)
– impôts payés		**(65)**	(40)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		**4 240**	6 331
Acquisition d'investissements financiers		**(3 394)**	(2 687)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		**2 236**	5 108
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs corporels		**(13)**	(36)
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs incorporels		**(6)**	(6)
Cash-flow net du regroupement d'entreprises[2]		**28 687**	–
Flux nets de trésorerie sur cession / acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**27 510**	2 379
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	31	**3 946**	–
Passifs subordonnés remboursés	28	**(300)**	–
Dividendes versés	10	**(39)**	(30)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		**3 607**	(30)
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	3	**(503)**	503
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**34 854**	9 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**56 999**	47 567
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		**164**	249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**92 017**	56 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1,3] :			
– caisse, banques centrales et CCP		**59 734**	38 063
– comptes d'encaissement		**476**	156
– prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		**5 241**	4 333
– opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		**12 961**	12 052
– effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois		**–**	71
– comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce		**12 299**	2 604
– trésorerie et équivalents de trésorerie détenue en vue de la vente[5]		**1 770**	–
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées[3]	3	**64**	
– déduction des comptes de décaissement		**(528)**	(280)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		**92 017**	56 999

1 *Au 31 décembre 2022, la ligne "trésorerie et équivalents de trésorerie" inclut 12,1 milliards EUR (en 2021 :4,3 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages d'HSBC Continental Europe, dont 1,2 milliard EUR (en 2021 : 0,9 milliard EUR) de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.*

2 *1,4 milliard EUR ont été versés en contrepartie de l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022. Le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de ces filiales dont le contrôle a été obtenu s'élève à 28,6 milliards EUR. Une rétribution de 1,5 milliard EUR a été reçue dans le cadre du transfert des activités de Banque Privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA le 1er octobre 2022.*

3 *La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021 incluent 567 millions EUR au titre des activités abandonnées.*

4 *Inclut la contribution de trésorerie attendue dans le cadre de la cession planifiée des activités de banque de détail en France.*

5 *Inclut 1 668 millions EUR de caisse, banques centrales et CCP.*

Les intérêts reçus s'élèvent à 2 637 millions EUR dont 307 millions EUR au titre des activités abandonnées (2021 :1 841 millions EUR dont 307 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les intérêts payés s'élèvent à 1 545 millions EUR dont 159 millions EUR au titre des activités abandonnées (2021 :1 143 millions EUR dont 78 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les dividendes reçus s'élèvent à 21 millions EUR (2021 :15 millions EUR).

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

				Autres réserves						
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	**2 628**	**750**	**2 636**	**45**	**37**	**(21)**	**1 592**	**7 667**	**9**	**7 676**
Résultat net des activités poursuivies	—	—	**269**	—	—	—	—	**269**	**2**	**271**
Autres éléments du résultat global	—	—	**226**	**(115)**	**(268)**	**8**	—	**(149)**	—	**(149)**
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	**(114)**	—	—	—	**(114)**	—	**(114)**
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	**(1)**	—	—	—	**(1)**	—	**(1)**
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	**(268)**	—	—	**(268)**	—	**(268)**
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	**29**	—	—	—	—	**29**	—	**29**
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	**197**	—	—	—	—	**197**	—	**197**
– écart de change	—	—	—	—	—	**8**	—	**8**	—	**8**
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	**495**	**(115)**	**(268)**	**8**	—	**120**	**2**	**122**
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	**(1 215)**	—	—	—	—	**(1 215)**	—	**(1 215)**
– fonds propres additionnels[1]	**3 698**	**248**	—	—	—	—	—	**3 946**	—	**3 946**
– dividendes[2]	—	—	**(39)**	—	—	—	—	**(39)**	—	**(39)**
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	**1**	—	—	—	—	**1**	—	**1**
– autres mouvements[3]	—	**435**	**1 120**	—	—	—	—	**1 555**	**145**	**1 700**
Total autres variations des capitaux propres	**3 698**	**683**	**1 082**	—	—	—	—	**5 463**	**145**	**5 608**
Au 31 décembre 2022	**6 326**	**1 433**	**2 998**	**(70)**	**(231)**	**(13)**	**1 592**	**12 035**	**156**	**12 191**

1 Les titres de fonds propres additionnels émis au cours de l'exercice sont décrits à la note 1.3. de la section « Événements significatifs de l'année ».
2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 39 millions EUR.
3 Les variations des regroupements d'entreprises et autres changements comprennent un apport de capital de 1 123 millions EUR lié à l'acquisition de HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022, 435 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires dans HSBC Trinkhaus & Burkhardt GmbH et 145 millions EUR de participation ne donnant pas le contrôle dans HSBC Bank Malta p.l.c.

				Autres réserves						
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2021	2 628	750	2 412	78	69	(47)	1 588	7 478	25	7 503
Résultat net des activités poursuivies	—	—	226	—	—	—	—	226	(1)	225
Autres éléments du résultat global	—	—	(2)	(33)	(32)	26	—	(41)	—	(41)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(34)	—	—	—	(34)	—	(34)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(32)	—	—	(32)	—	(32)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
– écart de change	—	—	—	—	—	26	—	26	—	26
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	224	(33)	(32)	26	—	185	(1)	184
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	48	—	—	—	—	48		48
– fonds propres additionnels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– dividendes[1]	—	—	(30)	—	—	—	—	(30)	—	(30)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– Autres Mouvements	—	—	(18)	—	—	—	4	(14)	(15)	(29)
Total autres variations des capitaux propres	—	—	(48)	—	—	—	4	(44)	(15)	(59)
Au 31 décembre 2021	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	7 667	9	7 676

1 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 30 million EUR.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 février 2023.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes IFRS (*"International Financial Reporting Standards"*) telles que publiées par l'IASB (*"International Accounting Standards Board"*) et incluent les interprétations formulées par l'IFRS *Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union Européenne ("UE"). Il n'y avait aucune norme non approuvée en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 affectant ces états financiers consolidés.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2022

Il n'y a pas eu de nouvelles normes comptables ayant eu un effet significatif sur HSBC Continental Europe en 2022.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB n'a publié aucun amendement mineur en vigueur à compter du 1er janvier 2022 applicable à HSBC Continental Europe. Cependant, l'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes IFRS en vigueur à compter du 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

Nouvelles normes IFRS

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" a été publiée en mai 2017, avec des modifications à la norme publiées en juin 2020 et décembre 2021. À la suite de ces modifications, la norme IFRS 17 est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2023 ou après cette date et elle est appliquée rétrospectivement, les comparaisons étant établies à partir du 1er janvier 2022. IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne avec une exemption facultative.

La norme IFRS 17 établit les exigences que le groupe appliquera à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'il émet, des contrats de réassurance qu'il détient et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'il émet, à condition qu'il émette aussi des contrats d'assurance.

Le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 est avancé au sein du groupe, qui a mis en place des méthodes comptables, identifié les données et élaboré les modèles, ainsi qu'exécuté des « répétitions générales » afin d'évaluer les données comparatives de l'exercice 2022. HSBC Continental Europe présente ci-dessous les prévisions quant à l'impact d'IFRS 17 par rapport aux principes comptables actuels pour les contrats d'assurance, qui sont énoncés dans la politique comptable.

Sous IFRS 17, aucune valeur actualisée des contrats en vigueur (ci-après dénommé "PVIF") n'est comptabilisée. Au lieu de cela, la mesure du passif des contrats d'assurance est fondée sur des groupes de contrats d'assurance et comprend des flux de trésorerie d'exécution ("FCF"), ainsi que la marge sur services contractuels ("CSM"), qui représente le bénéfice futur.

Un portefeuille de contrats d'assurance est un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Chaque groupe de contrats d'assurance résulte de la division d'un portefeuille de contrats d'assurances au moins en contrats émis à l'intérieur d'une période d'un an au plus et correspondant au moment de la comptabilisation initiale au même niveau de profitabilité. Lors de la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie d'exécution comprennent :

- une estimation explicite, objective et pondérée par les probabilités des flux de trésorerie futurs, qui se composent des montants que l'on s'attend à percevoir au titre des primes et des paiements pour les demandes de remboursement, des sinistres et des dépenses, qui sont projetés selon des hypothèses fondées sur l'expérience démographique et opérationnelle;
- un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs; et
- un ajustement au titre du risque non financier qui reflète l'incertitude quant à l'échéancier et au montant des flux de trésorerie futurs.

Contrairement aux principes IFRS 4 du groupe, dans lesquels les bénéfices sont comptabilisés à l'avance, la CSM sera allouée au résultat (revenu) au rythme auquel les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis pendant la période de couverture sans aucune modification de la marge globale des contrats. Les pertes pour les groupes de contrats déficitaires sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

La CSM est ajustée en fonction du modèle d'évaluation du groupe de contrats d'assurance. Alors que le modèle général (ci-après dénommé "GMM") est le modèle de mesure par défaut selon IFRS 17, le groupe s'attend à ce que la majorité de ses contrats soient comptabilisés selon l'approche des honoraires variables (ci-après dénommée "VFA"), qui s'appliquent obligatoirement aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe qui remplissent les critères d'admissibilité.

Selon IFRS 17, les montants comptabilisés dans le compte de résultat sont ventilés entre le résultat des activités d'assurance (produits et charges afférentes) et les produits financiers ou les charges financières d'assurance. HSBC Continental Europe utilisera la méthode comptable optionnelle « autres éléments du résultat global » ("OCI") pour la comptabilisation des produits financiers ou charges financières de certains contrats admissibles à la VFA.

Les dispositions transitoires exigent des entités qu'elles appliquent la norme IFRS 17 rétrospectivement, comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée à chacun des groupes de contrats d'assurance, en utilisant l'approche rétrospective complète (ci-après dénommée "FRA") sauf si elle est impraticable. Lorsque la méthode FRA est impraticable, par exemple lorsqu'il n'existe pas de données suffisantes et fiables, une entité a le choix entre l'approche rétrospective modifiée ("MRA") ou la méthode de la juste valeur ("FVA"). HSBC Continental Europe appliquera la FRA pour les nouvelles activités à partir de 2019 au plus tôt, sous réserve de sa praticabilité, et la MRA pour la majorité des contrats pour lesquels la FRA n'est pas praticable. Lorsque la FVA est utilisée, l'évaluation tient compte du coût du capital qu'un participant au marché dans la juridiction devrait encourir en fonction des positions d'actif et de passif à la date de transition.

Impact de la norme IFRS 17

Les ajustements des capitaux propres lors de la transition sont liés à l'élimination de la PVIF, au changement de classification de certains actifs financiers éligibles à la norme IFRS 9, à la réévaluation des passifs et des actifs d'assurance selon la norme IFRS 17 et à la reconnaissance de la CSM.

La norme IFRS 17 exige l'utilisation des variables de marché pour l'évaluation des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon le modèle VFA, la part de l'actionnaire dans la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents et les changements d'hypothèses sera absorbée par la CSM et libérée au fil du temps en résultat. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode GMM, l'écart entre le taux d'actualisation d'origine et le taux d'actualisation de clôture est comptabilisé en résultat au fur et à mesure de sa survenance. Selon IFRS 17, les coûts directement attribuables ne sont pas comptabilisés dans les charges d'exploitation. Ils seront incorporés dans la CSM et reconnus dans le résultat de service d'assurance.

Bien que la marge globale sur toute la durée d'un contrat individuel soit inchangée, son émergence sera plus tardive selon la norme IFRS 17.

Tous ces ajustements seront assujettis à la détermination d'un impôt différé.

Les estimations du bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 ont été calculées et sont présentées ci-après, montrant séparément l'impact sur l'actif, le passif et les capitaux propres des entités du groupe HSBC Continental Europe ayant une activité d'assurance (voir page 285) et sur les capitaux propres du groupe. Ces estimations sont fondées sur des méthodes comptables, des hypothèses, des jugements et des techniques d'estimation qui demeurent sujet à modification.

Impact de la transition vers IFRS 17, au 1 janvier 2022

	Total de l'actif	Total du passif	Total des fonds propres
	€bn	€bn	€bn
Valeurs du bilan au 1 janvier 2022 selon IFRS 4	**26,9**	**25,4**	**1,5**
Retraitement de la PVIF[1]	(0,7)	(0,2)	(0,5)
Remplacement des passifs IFRS 4 par les passifs IFRS 17	0,0	0,0	0,0
Annulation des passifs IFRS 4 et comptabilisation des flux de trésorerie d'exécution	0,0	(0,9)	0,9
IFRS 17 Marge sur services contractuels ("CSM")	0,0	0,9	(0,9)
Réévaluation de l'effet des reclassements d'IFRS 9	0,0	0,0	0,0
Effet fiscal	0,0	0,0	0,0
Valeurs du bilan estimées au 1 janvier 2022 selon IFRS 17	**26,2**	**25,2**	**1,0**

1 La PVIF de 710,2 millions EUR moins l'impôt différé de 176,8 millions EUR constitue la réduction globale estimée des immobilisations incorporelles, après impôt, de 533,4 millions EUR au moment de la transition à IFRS 17.

La comptabilité des contrats d'assurance du Groupe tient compte d'un ensemble plus large de flux de trésorerie que ceux qui découlent des entités d'assurance. Cela comprend l'effet de l'élimination des frais intra-groupe et des coûts directement imputables supportés par d'autres entités du groupe.

Pour la filiale d'assurance à Malte, ces flux de trésorerie n'ont pas été considérés comme significatifs et ne sont pas éliminés. Pour la filiale d'assurance en France, dans le contexte de la cession du réseau de détail français de HSBC Continental Europe, et de l'application de IFRS 5 « Actifs non courants détenus pour la vente et les opérations abandonnées » à partir du troisième trimestre 2022, les frais de distribution intra-groupe entre l'entité d'assurance HSBC Assurances Vie et la banque HSBC Continental Europe n'ont pas été pris en considération pour les calculs d'impact de la transition compte tenu du coût et de l'effort requis par rapport à l'impact non matériel attendu. Ils ne sont donc pas éliminés, à l'exception des flux de trésorerie attendus qui sont liés à la clause d'absorption des pertes dans l'accord de distribution en vigueur entre HSBC Assurance Vie et HSBC Continental Europe.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle de HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés de HSBC Continental Europe.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément sous-jacent est comptabilisé.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation de HSBC Continental Europe, tandis que leur résultats sont convertis en euros aux taux de change moyens de la période de reporting.

Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation des informations

Certaines informations requises par les IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent *Document d'enregistrement universel 2022* comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans la partie "Risque" aux pages 88 à 176 ;
- l'information des "Fonds propres" est incluse dans la partie "Mesure du Capital et du levier" à la page 144.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains des éléments mis en évidence, comme les "estimations et jugements comptables critiques" dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2022. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la Direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la Direction des méthodes comptables du groupe contenant des estimations et des jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

La Direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et la performance de HSBC. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2022, la Direction estime qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les jugements critiques et les estimations des risques physiques, de transition et autres risques liés au climat à court et moyen terme. En particulier, la Direction a pris en compte l'impact potentiel connu et observable des risques liés au climat des jugements et estimations associés dans les calculs de valeur d'utilité.

(f) Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel de HSBC Continental Europe est le Directeur Général, assisté par les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif. Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux différents rapports internes.

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes comptables d'HSBC Continental Europe. Les produits et charges ventilés par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis par secteurs sur la base des refacturations effectuées.

Les types de produits et services dont chaque segment déclarable tire son chiffre d'affaires sont décrits dans le « Rapport stratégique – Produits et services » à la page 8.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis sur le principe d'une continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude des changements structurels liés à la pandémie de Covid-19, à la guerre russo-ukrainienne, à la perturbation des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, au changement climatique et à d'autres risques majeurs et émergents, ainsi que des impacts connexes sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC Continental Europe consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'investissement pourrait être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
• L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.	• Les flux de trésorerie futurs de chaque investissement sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives commerciales futures au moment de l'évaluation, • Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût du capital découle généralement dérivé d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la Direction.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté à une / aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Les UGT d'HSBC Continental Europe sont considérées comme une *"global business unit"* au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est affecté à un groupe d'actifs destinés à la vente si celui ci répond à la définition d'une unité génératrice de trésorerie auquel l'écart d'acquisition a été alloué ou s'il s'agit d'une opération avec cette unité génératrice de trésorerie.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers (voir Note 1.2 (n)) au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements	Estimations
• L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.	• Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation. • Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts du capital affectés aux UGT individuelles. Le coût du capital est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction. • Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition et les actifs non financiers sont décrites dans la Note 22.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC Continental Europe consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC Continental Europe comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenus entre la date de disponibilité des états financiers et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement, désignées à la juste valeur sur option ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC Continental Europe en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation complète de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis. Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui incluent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées, ce qui réduit les asymétries comptables.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test *SPPI* (*"Solely Payment of Principal and Interests"*). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 6.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction arrive à maturité ou est clôturée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 13, "Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur".

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La majorité des techniques d'évaluation n'utilisent que des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur repose davantage sur le jugement :

Jugements	Estimations
• Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la Direction, une proportion significative du bénéfice initial de l'instrument ou supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables. • "Non observable" dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données actuelles de marché disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction à conditions de marché serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	• Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 d'HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 13.

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti.

De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au cout amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la règlementation ou par une convention de marché en date de transaction.

La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt devrait être vendu peu de temps après l'origination, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-*trading*

Lorsque les titres de créance sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les

revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-*trading* sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension (telles que des ventes ou des achats de titres de créance conclus avec des swaps sur rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de créance. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptées celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais reclassés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ;et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat" ou dans la "Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés" à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable: L'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
- La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu ; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévisionnelle soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-*trading*, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en *stage 1*; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en *stage 2* et les actifs financiers présentant un indicateur objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en *stage 3*. Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en *"stage 3"*

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en *stage 3* en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours, même si l'application des règles prudentielles permettraient de ne déclarer le défaut qu'au delà des 180 jours d'impayés. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le *stage 3* représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Renégociation de crédit

Les prêts sont identifiés comme faisant l'objet d'une renégociation et classés comme performants ou non performants lorsque le groupe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation sont de *stage 3* et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement, comme spécifié par la politique de risque de crédit applicable (par exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est présent depuis au moins 12 mois). Tout montant radié à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en vigueur de la renégociation ne sera pas annulé.

En 2022, le groupe a adopté les lignes directrices de l'ABE sur la renégociation de crédit pour ses portefeuilles de détail, qui concernent les politiques de risque de crédit et notre déclaration en ce qui concerne le statut des prêts comme dépréciés principalement en raison d'une renégociation (ou d'une remédiation de ceux-ci). De plus amples détails sont fournis sous la section « Prêts et avances renégociés » à la page 134.

Les prêts performants renégociés sont initialement de *stage 2* et restent classés comme renégociés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent de ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est présent pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au *stage 1*, soit au *stage 2*, tel que déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des clauses contractuelles originales, non modifiées).

Un prêt renégocié est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes, ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de sorte que le prêt faisant l'objet d'une renégociation est un instrument financier substantiellement différent. Tout nouveau prêt qui survient à la suite d'événements de décomptabilisation dans ces circonstances sera généralement classé comme POCI et continuera d'être déclaré comme faisant l'objet d'une renégociation.

Modifications de prêts hors renégociation

Les modifications qui ne génèrent pas de renégociation du prêt sont considérées comme une restructuration commerciale. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) faisant que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits sur les flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée. Les modifications de certains prêts *wholesale* avec un niveau élevé de risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur décomptabilisation compte tenu des modifications des conditions contractuelles qui, individuellement ou combinées, sont jugées donner lieu à un instrument financier sensiblement différent.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en *stage* est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes de crédit attendues. Les changements apportés à ces instruments financiers qui sont économiquement équivalents et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais nécessitent plutôt une mise à jour du taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence.

Augmentation significative du risque de crédit *("stage 2")*

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. L'évaluation compare, explicitement ou implicitement, le risque de défaillance survenant à la date de *reporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et, dans la mesure du possible, utilise des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées dans la mesure de l'ECL. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines).

Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont considérés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour l'ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations notamment la note de crédit de l'emprunteur *(Customer Risk Rating – "CRR")*, les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le *CRR*, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut :
0.1–1.2	15 bps
2.1–3.3	30 bps

Pour les *CRR*s supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme avérée lorsque la probabilité de défaut a doublé par rapport à celle à l'origination. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération (*"through the cycle"*) et leur variation historique, correspondant à l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client *("CRR")* à l'origination.

Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de détériorations de qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (> ou égale à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur *("CRR")*, se reporter à la page 116.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent en *stage 2* lorsque leur risque de crédit augmente au point qu'ils ne sont plus considérés comme des *"investment grades"*. La catégorie *"investment grade"* est celle où l'instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations financières contractuelles à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et commerciale à long terme ne réduiront pas nécessairement la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'un modèle IFRS 9 de probabilité de défaut à 12 mois. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* sont définis comme des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à un seuil. Ce seuil est calibré en retenant la probabilité de défaut à 12 mois des prêts en impayé de plus de 30 jours, observée 12 mois auparavant. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en *stage 2*.

Lorsque des données supplémentaires deviennent disponibles, l'approche des critères de transfert de détail continue d'être ajustée pour utiliser une approche plus relative pour certains portefeuilles. Ces améliorations tirent parti de l'augmentation des données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la probabilité de défaut sur la durée restante à la probabilité de défaut sur la durée restante comparable à l'origination sur la base de segments d'origination spécifiques au portefeuille. Ces améliorations ont entraîné d'importantes migrations des valeurs comptables brutes des prêts aux clients du *stage 1* au *stage 2*, mais n'ont pas eu d'impact significatif sur l'ECL global de ces portefeuilles en 2022 en raison de faibles ratios prêt-valeur.

Créances saines – *("Stage 1")*

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou émis à l'origine avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie comprend les nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas suite à la décomptabilisation des prêts renégociés. Le montant de la variation de la durée de vie des ECL pour un prêt POCI est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit décomptabilisé, même si les durée de vie des ECL sont inférieurs au montant des ECL inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de *stages*

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Dans le cas de prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation, ces instruments financiers sont transférés hors du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et répondent aux critères de traitement décrits ci-dessus.

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes de crédit attendues *(Expected Credit Loss – "ECL")* sont objectifs et pondérés en fonction des probabilités, et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de *reporting*. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent et tient compte d'autres facteurs tels que les risques liés au climat.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales ; une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut *("LGD": Loss Given Default)* et l'exposition en cas de défaillance *("EAD" : Exposure At Default)*.

L'*ECL* sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, *LGD* et *EAD* sur 12 mois. L'*ECL* sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et les durées de vie représentent respectivement la probabilité de défaut au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'*EAD* correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La *LGD* représente les pertes attendues sur l'*EAD* en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme tout au long du cycle économique complet) • La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles	• Point in time (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD) • Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	• Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting	• Amortissement pour les produits à terme
LGD	• Ralentissement *LGD* (pertes attendues lors d'une récession économique grave mais plausible) • Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation du ralentissement de la *LGD* en raison du manque de données historiques • Actualisé en utilisant le coût du capital • Tous frais de collecte inclus	• *LGD* attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral) • Pas de seuil • Actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt • Seuls les coûts associés à l'obtention / vente du collatéral sont inclus
Autre		• Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – "DCF"*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de *reporting*, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs. La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts d'obtention et de vente de la garantie. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial.

Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios sont pondérés selon les probabilités en référence aux trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs, l'effet des différents scénarios économiques et stratégies de calcul est synthétisé en un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposé au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à celle qui va jusqu'à la date prévue de la prochaine revue du crédit. La date de l'examen approfondi du crédit représente également la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'*ECL* est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille *Retail*, où la période correspond à la durée au terme de laquelle 95 % des transferts de *stage 2* vers *stage 3* ont été réalisés. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier".

En conséquence, le total de l'*ECL* est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'*ECL* dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision. Pour les facilités de découvert *wholesale*, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer de façon objective la perte attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent entrainer des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans "Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations *ECL*" à la page 126.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le calcul de l'*ECL* selon IFRS 9 impose à HSBC Continental Europe de porter un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations.

Les plus significatifs sont indiqués ci-dessous :

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Le choix et le calibration des modèles de PD, *LGD* et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- La sélection des paramètres du modèle et les prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.
- Apporter des ajustements au jugement de la direction pour tenir compte des événements de dernière minute, des limitations et des lacunes des modèles et des données, et des jugements d'experts en matière de crédit.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe Estimation des pertes de crédit attendues aux pages 126 à 130 expose les hypothèses utilisées pour déterminer l'ECL. Une indication de la sensibilité est disponible dans le rapport annuel de HSBC Bank plc et tient compte de l'application de différentes pondérations appliquées à différentes hypothèses économiques.

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, HSBC Continental Europe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés en tant que contrats d'assurance comme l'exige la norme IFRS 4.

Primes d'assurance nettes

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance net et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les sinistres à maturité sont comptabilisés à l'échéance du paiement. Les rachats sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou à une date antérieure (après notification) à laquelle la politique cesse d'être incluse dans le calcul des passifs d'assurance correspondants. Les sinistres de décès sont reconnus lorsqu'ils sont notifiés.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés

Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance-vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Lorsque les contrats prévoient une participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés, les passifs relatifs à ces contrats comprennent des provisions pour la future participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés. Ces provisions reflètent la performance du portefeuille d'investissement à ce jour et les attentes de la direction quant à la performance future des actifs sous-jacents aux contrats, ainsi que d'autres facteurs liés à l'expérience tels que la mortalité, les rachats et l'efficacité opérationnelle, le cas échéant.

La participation aux bénéfices des assurés peut être déterminée par les conditions contractuelles, réglementaires ou la politique de distribution antérieure.

Contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF")

Bien que les contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire soient des instruments financiers, ils continuent d'être traités comme des contrats d'assurance comme l'exige l'IFRS 4. HSBC Continental Europe comptabilise donc les primes de ces contrats en revenus et comptabilise en charges l'augmentation résultante de la valeur comptable du passif.

Dans le cas des plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont les avantages discrétionnaires reflètent principalement la performance du portefeuille d'investissement, l'augmentation correspondante des passifs est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit en résultat global ("OCI"), suite au traitement des plus-values latentes sur les actifs concernés. Dans le cas de pertes nettes latentes, un actif de participation différée n'est comptabilisé en réduction des passifs des contrats d'assurances que dans la mesure où sa recouvrabilité est hautement probable. Les variations des passifs résultant des gains et pertes réalisés sur les actifs concernés sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

HSBC Continental Europe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéfices, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")* est déterminée en actualisant les bénéfices futurs attendus, dans le cadre contractuel à la date d'arrêté, et en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de rachat et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs.

La *PVIF* intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La *PVIF*, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la *PVIF* sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

HSBC Continental Europe conclut des accords de paiement fondés sur des actions et réglés en espèces avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Les engagements de retraite à prestations définies sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et est présentée en charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (hors intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts), sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime, après application du test du plafond de l'actif, lorsque l'excédent net au titre des prestations définies est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant des autres régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé sur la même base que les régimes de retraite à prestations définies.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC Continental Europe prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Lors de l'évaluation de la probabilité et de l'existence de bénéfices imposables futurs suffisants nous tenons compte de l'ensemble des éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôt différé y compris des risques inhérents aux prévisions à long terme, et au changement climatique, ainsi qu'aux facteurs ayant récemment conduit à la constatation de pertes fiscales, le cas échéant. Nous tenons également compte de la chronique de retournement dans le futur des différences temporelles imposables existantes, des évolutions fiscale, et des réorganisations.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation des impôts différés actifs dépend de jugements et estimations.

JUGEMENTS

- Évaluer la probabilité et l'existance de résultats futurs taxables, sur la base des informations disponibles permettant de justifier la reconnaissance d'impôts différés actifs tout en tenant compte des risques inhérents à la réalisation de projections à long terme, des éléments à l'origine des pertes récentes, de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires, des évolutions fiscales et des réorganisations. Les jugements spécifiques liés à la reconnaissance d'impôts différés actifs sont mentionnés à la Note 9.

ESTIMATIONS

- La reconnaissance des impôts différés actifs est sensible à l'estimation des flux de trésorerie futurs pour lesquels des projections détaillées et des hypothèses de long terme en matière de flux de trésorerie sur lesquels les projections de profits taxables sont fondés et qui affectent la probabilité d'utilisation des pertes reportables et des crédits d'impôts sont disponibles.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que donnés en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du Groupe HSBC. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les droits d'utilisation (*"ROU"*). Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Dans cet objectif, les UGT sont considérées comme l'activité globale au sein des principales entités opérationnelles.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, et de la valeur d'utilité calculée sur la base des données appropriées (voir Note 23). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en-dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

L'examen de l'écart d'acquisition et des autres actifs non financiers pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains tels que décrits dans les Estimations et jugements comptables significatifs en Note1.2(a).

Montants recouvrables pour les actifs individuels

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de cession ("FVLCOD"), ou de la valeur d'utilité ("VIU"). Pour certains actifs non financiers, le calcul de leur valeur recouvrable représente la juste valeur de l'actif / des actifs diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") : par exemple l'évaluation externe du prix de marché d'un bien immobilier. Concernant les actifs ROU (droits d'utilisation) dont la sous-location est légalement autorisée, la valeur recouvrable représentera la juste valeur des actifs ("FVLCOD") calculée comme étant la valeur actualisée des revenus potentiels de sous-location, moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé ; de même qu'en ce qui concerne les actifs ROU pouvant faire l'objet d'une novation ou d'une annulation, leur juste valeur ("FVLCOD") sera calculée comme étant le montant du passif de location éteint moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé, à condition que ce passif représente approximativement la juste valeur.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") et la valeur d'utilité ("VIU") d'un actif (ou d'une UGT) à des fins de dépréciation. Si l'un ou l'autre de ces montants excède à la valeur comptable de l'actif non financier, l'actif est considéré comme ne s'étant pas déprécié.

En revanche, si la juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD") de l'actif isolé est inférieure à sa valeur nette comptable, il est nécessaire de déterminer la valeur d'utilité ("VIU") afin d'évaluer si une perte de valeur doit être comptabilisée. En général, les actifs non financiers ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante de ceux générés par d'autres actifs. Par conséquent, la valeur

d'utilité ("VIU") de ces actifs non financiers dépend de la valeur d'utilité ("VIU") des UGT auxquels ils appartiennent. De plus, certains actifs non financiers ne disposent pas d'une juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD"), comme par exemple : les logiciels (y compris les logiciels en cours de développement). En conséquence, la valeur recouvrable de ces actifs correspond uniquement à celle de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Capitalisation de nouveaux actifs non financiers lorsque l'UGT est dépréciée

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles qui ne disposent pas d'une valeur recouvrable propre, les avantages économiques futurs iront à l'entité uniquement par le biais de l'UGT. Lorsque l'UGT fait l'objet d'une dépréciation, les immobilisations incorporelles nouvellement développées ne sont comptabilisées que si ces actifs ont une valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé Ces actifs seront comptabilisés et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable (prise individuellement) deviendra inférieure à leur valeur comptable initiale. Lorsque l'UGT ne fait plus l'objet d'une perte de valeur (ou fait l'objet d'une diminution de perte de valeur), la dépréciation précédemment comptabilisée pourrait faire l'objet d'une reprise. Lorsque l'UGT est dépréciée, les nouvelles immobilisations incorporelles développées en interne sans valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé seront immédiatement constatées en charges.

(o) Subventions gouvernementales

Les subventions publiques correspondent à des aides d'Etat prenant la forme d'un transfert de ressources vers une entité en contrepartie du respect dans le passé ou à venir de certaines conditions en lien avec les activités opérationnelles de l'entité. Le bénéfice d'un prêt octroyé par l'Etat à un taux d'intérêt inférieur au taux de marché s'analyse comme une subvention publique. Le bénéfice d'un prêt octroyé à un taux d'intérêt inférieur au marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt enregistré conformément aux principes posés par la norme IFRS 9 et le produit reçu. Lors de l'identification des coûts destinés à être compensés par la subvention, les conditions et obligations devant être atteintes doivent être considérées. Les subventions publiques sont enregistrées s'il existe une assurance raisonnable que les conditions seront atteintes et que la subvention sera reçue. Les subventions publiques sont enregistrées en résultat sur une base systématique sur les périodes sur lesquelles l'entité enregistre les coûts correspondants.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Déterminer dans quelle mesure l'entité a une assurance raisonnable que les conditions attachées à la perception de la subvention seront atteintes.

(p) Actifs non courants ou groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente et activités abandonnées

HSBC Continental Europe classe en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente les actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour être classé en actif détenu pour la vente, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction, au niveau approprié, doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée et les mesures requises pour mener le plan à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré. Les actifs disponibles à la vente sont évalués (à l'exception des actifs et passifs hors périmètre des règles d'évaluation édictées par IFRS5) au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur nette comptable des actifs non courants ou groupe d'actifs disponibles à la vente est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'écart constaté entre ces deux valeurs constitue une charge de dépréciation. La charge de dépréciation est calculée au moment de la classification en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente et est d'abord allouée aux actifs non courants entrant dans le périmètre défini par IFRS5 applicable en matière de règles d'évaluation. Cela réduit la valeur comptable de l'écart d'acquisition alloué à l'unité Cela réduit la valeur comptable du de l'écart d'acquisition alloué à l'unité; avant dépréciation des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou groupe d'unités). Toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants du champ d'application d'IFRS 5 pour l'évaluation est comptabilisée par rapport au total des actifs du groupe cessionnaire au moment de la classification en actifs disponibles à la vente.

HSBC Continental Europe classe une composante d'une entité comme activité abandonnée lorsqu'elle a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente et

- représente une ligne d'activité principale ou une zone géographique d'opération distincte,
- fait partie d'un plan coordonné unique visant à se départir d'une ligne d'activité principale ou d'une zone géographique d'opérations distincte ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une fois les activités classées comme abandonnées, les résultats seront présentés comme tels dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les activités abandonnées détenues en vue de la vente sont évaluées de la même manière que les autres groupes destinés à être cédés, c'est-à-dire au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le classement comme détenu en vue de la vente dépend de certains jugements.

JUGEMENTS

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 relatifs aux actifs détenus en vue de la vente s'appliquent, y compris si une vente est hautement probable et doit être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les plans importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout obstacle à l'inexécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires avant l'achèvement, à se conformer aux conditions préalables, et être par ailleurs en mesure de respecter les engagements contractuels de réalisation dans les délais prévus. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, le jugement doit être exercé de manière continue pour s'assurer que le classement reste approprié au cours des périodes comptables futures.

1.3 Evénements significatifs de l'année

Cessions d'activités

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, se référer à la Note 3 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées ». Pour les méthodes comptables et les jugements connexes, se reporter à la note 1.2 (p).

Cession planifiée des activités de banque de détail en France

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France (« CCF »), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de 3 % dans Crédit Logement. Au 31 décembre 2022, les activités continuent d'être classées comme détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5, et des pertes et dépréciations de 1 998 millions EUR ont été comptabilisées. Voir Note 3 en page 198 pour le détail de la transaction et les impacts comptables.

Cession planifiée des activités de la succursale en Grèce

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale en Grèce à Pancreta Bank SA, soumise à l'approbation réglementaire. Au 31 décembre 2022, des pertes et dépréciations de 111 millions EUR ont été comptabilisées lors du reclassement en actifs détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. La transaction devrait être finalisée au cours du premier semestre 2023.

Changements de contrôle

Acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c.

En réponse aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire en ligne avec la Directive sur les Exigences de Fonds Propres ("CRD V") s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE et dont le siège est hors de l'UE, le 30 novembre 2022, HSBC Continental Europe a conclu les opérations de changement de contrôle pour 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et 70.03 % de HSBC Bank Malta p.l.c., qui sont devenues des filiales de HSBC Continental Europe à partir de cette date. HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH est détenue par HSBC Continental Europe via sa succursale établie en Allemagne. Se référer à la Note 2 « Regroupement d'entreprises ».

Cession de l'activité de Banque privée en France

Le 1er octobre 2022, HSBC Continental Europe a transféré son activité de Banque privée en France à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. La vente a été exécutée avec une valeur nette d'inventaire transférée de 1 525 millions EUR (actif de 2 292 millions EUR et passif de 767 millions EUR) avec un gain de 3 millions EUR représentant la valeur intrinsèque de l'entité.

Augmentations de capital

Afin de soutenir la mise en œuvre de sa stratégie, HSBC Continental Europe a réalisé trois augmentations de capital au cours de l'exercice 2022 : le 11 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 699,7 millions EUR (dont 111 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 28 mars 2022 ; le 2 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 1 299 millions EUR (dont 206 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 20 septembre 2022 ; et le 8 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a approuvé une augmentation de 1 699,7 millions EUR (dont 254 millions EUR en capital social) qui a été exécutée et comptabilisée le 23 novembre 2022.

Suite à la réalisation de ces opérations, le capital social de HSBC Continental Europe a été porté de 491 millions EUR à 1 062 millions EUR au cours de la période. Se référer à la Note 31 « Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres ».

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Le 23 mars 2022, HSBC Continental Europe a émis un emprunt subordonné perpétuel de 250 millions EUR souscrit par HSBC Bank plc, remboursable après la période de cinq ans suivant la date d'émission, comptabilisé en fonds propres. Se référer à la Note 31 « Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres ».

Remboursements et nouvelles émissions

Le 22 mars 2022, HSBC SFH (France), filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, a émis une obligation sécurisée de 1 250 millions EUR et d'échéance à cinq ans, comptabilisée en passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur. Le 28 juin 2022, HSBC SFH (France) a également émis une obligation sécurisée de 750 millions EUR et d'échéance à six ans et le 7 septembre 2022 une obligation sécurisée de 500 millions EUR et d'échéance à dix ans, comptabilisées en dettes représentées par un titre.

En septembre 2022, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances à six et sept ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR et en novembre 2022, un titre non privilégié avec une échéance à six ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisés en dettes représentées par un titre. En décembre 2022, HSBC Continental Europe a procédé à un remboursement de titres non privilégiés de 500 millions EUR.

En septembre 2022, HSBC Continental Europe a remboursé 300 millions EUR d'instruments de fonds propres de catégorie 2, comptabilisés en dettes subordonnés. Se référer à la Note 28 "Dettes subordonnées".

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En 2022, HSBC Continental Europe a remboursé 10,2 milliards EUR au titre du TLTRO III (dont 2,2 milliards EUR remboursés par HSBC Allemagne), ce qui porte la dette à 3,2 milliards EUR au 31 décembre 2022.

Comptabilisation des coûts de restructuration

Le 17 octobre 2022, HSBC Continental Europe a présenté un plan social de Rupture Conventionelle Collective, centré sur l'activité Banque d'entreprises en France. Compte tenu du fait que le projet de restructuration a été largement communiqué aux salariés en France et que les discussions étaient à un stade avancé à fin 2022, une provision de 49 millions EUR pour coûts de restructuration a été comptabilisée au 31 décembre 2022. Par ailleurs, HSBC Continental Europe a comptabilisé une provision de 28 millions EUR pour coûts

de restructuration dans le cadre du projet de transfert d'activité de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH vers la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne.

2 Regroupement d'entreprises

Le 30 novembre 2022, HSBC Continental Europe a acquis :

- 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH auprès de HSBC Bank plc, pour un prix d'acquisition de 1 191 millions EUR ; et
- 70.03 % de HSBC Bank Malta p.l.c. auprès de HSBC Europe BV, pour un prix d'acquisition de 204 millions EUR.

Ces transactions sont analysées comme des Opérations sous Contrôle Commun (*Business Combinations under Common Control*). Elles ne relèvent donc pas de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises". Au niveau de HSBC Continental Europe, les actifs et passifs transférés sont comptabilisés à la valeur comptable.

	Au 30 novembre 2022	
	HSBC Bank Malta p.l.c.	HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH
	€m	€m
Actifs		
Caisse, banques centrales et CCP	23	25 207
Portefeuille de transaction	—	1 217
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	676	47
Instruments dérivés	22	2 631
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 137	760
Prêts et créances sur la clientèle	3 165	7 274
Investissements financiers	1 365	3 517
Autres actifs	237	3 705
Total actifs	7 625	44 358
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	68	6 209
Comptes créditeurs de la clientèle	6 133	27 930
Portefeuille de transaction	—	1 785
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	166	255
Instruments dérivés	12	2 275
Passifs des contrats d'assurance	559	—
Autres passifs	203	3 283
Total passifs	7 142	41 738
Total fonds propres	483	2 621
Total passifs et fonds propres	7 625	44 358

3 Actifs détenus en vue de la vente, passifs d'un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente au 31 décembre

	2022	2021
	€m	€m
Groupe destiné à être cédé	25 762	—
Pertes de valeur non affectées [1]	(2 015)	—
Actifs non courants	14	2
Total de l'actif	23 761	2
Passifs d'un groupe destiné à être cédé	27 855	—

1 Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5.

Groupes destinés à être cédés

Cession planifiée des activités de banque de détail en France

Le 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS (« My Money Group ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France (« CCF »), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement.

L'accord-cadre a une date limite au 31 mai 2024 ; si la vente n'est pas conclue à ce moment-là, l'accord prendra fin (bien que cette date puisse être prolongée par l'une ou l'autre des parties jusqu'au 30 novembre 2024 dans certaines circonstances ou avec l'accord des deux parties). Nous avons convenu d'un plan détaillé avec My Money Group dans le but de finaliser la vente au second semestre 2023, sous réserve des autorisations réglementaires, d'un accord sur les structures de financement nécessaires, puis leur mise en œuvre, et de l'exécution du transfert opérationnel (y compris les migrations de clients et de données). À cet égard, l'accord-cadre impose certaines obligations aux parties dans la planification de la réalisation de la transaction.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'activité vendue, il existe un risque de retard dans la mise en œuvre de ce projet. Le groupe destiné à être cédé a été classé comme détenu en vue de la vente pour les besoins de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 reflétant les jugements en vigueur concernant la probabilité de réalisation du calendrier de l'accord-cadre. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente ont été déterminés conformément à l'accord-cadre et sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure

de l'exécution du plan de transition détaillé. Cette classification et la réévaluation consécutive ont entraîné une perte de valeur de 1 998 millions EUR, qui comprend des coûts de transaction associés. Au 31 décembre 2022, la probabilité de réalisation a été réévaluée en tenant compte de la correspondance la plus récente avec My Money Group concernant la mise en œuvre du plan et les évolutions associées. À la suite de cette réévaluation, la probabilité de réalisation en 2023 est jugée hautement probable. A ce titre, et conformément à la norme IFRS 5, le groupe destiné à être cédé continue d'être classé comme détenu en vue de la vente.

Le groupe destiné à être cédé sera réévalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente à chaque période de présentation de l'information financière. Tous les gains ou pertes restants non comptabilisés précédemment, y compris ceux provenant de la reprise d'actifs et passifs d'impôt différé restants, seront comptabilisés à la réalisation de la transaction.

Au 31 décembre 2022, un actif total de 23,6 milliards EUR (hors perte affectée de 73 millions EUR), dont 21,4 milliards EUR de prêts et créances sur la clientèle, et un passif total de 25,7 milliards EUR, dont des comptes créditeurs de la clientèle de 20,9 milliards EUR, sont reclassés comme détenus en vue de la vente.

Cession planifiée des activités de la succursale en Grèce

Le 24 mai 2022, HSBC Continental Europe a signé un contrat de vente pour la cession des activités de sa succursale en Grèce à Pancreta Bank SA. La transaction reste soumise à l'approbation réglementaire et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2023. Au 31 décembre 2022, le groupe destiné à être cédé représentait 0,3 milliard EUR de soldes de prêts clients et 2,1 milliards EUR de comptes clients, qui remplissaient les critères pour être classés comme détenus en vue de la vente. Au deuxième trimestre 2022, HSBC Continental Europe a comptabilisé une perte de 111 millions EUR lors du reclassement comme détenu en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5.

Au 31 décembre 2022, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés sont les suivantes :

	France €m	Grèce €m	Total €m
Actifs du groupe destinés à être cédés détenus en vue de la vente			
Caisse, banques centrales et CCP	67	1 696	1 763
Comptes d'encaissement	5	–	5
Portefeuille de transaction	–	2	2
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	44	–	44
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 048	28	2 076
Prêts et créances sur la clientèle	21 400	328	21 728
Investissements financiers	–	75	75
Comptes de régularisation et autres actifs	65	4	69
Total de l'actif au 31 décembre 2022	23 629	2 133	25 762
Passifs du groupe destinés à être cédés détenus en vue de la vente			
Dettes envers les établissements de crédit	86	2	88
Comptes créditeurs de la clientèle	20 851	2 144	22 995
Comptes de décaissement	8	28	36
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	3 301	–	3 301
Instruments dérivés	8	–	8
Dettes représentées par un titre	1 242	–	1 242
Comptes de régularisation et autres passifs	150	21	171
Provisions	7	9	16
Total du passif au 31 décembre 2022	25 651	2 204	27 855
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan			
Prêts et créances sur la clientèle	19 610	328	19 938
Comptes créditeurs de la clientèle	20 756	2 144	22 900

Date de réalisation prévue	Deuxième semestre 2023	Premier semestre 2023
Secteur opérationnel	Banque privée et de gestion de patrimoine	Toutes les lignes de métiers

	Activités de banque de détail en France €m
Actifs/(passifs) nets classés comme détenus en vue de la vente[1]	(1 949)
Contribution de trésorerie attendue[2]	3 854
Groupes destinés à être cédés après contribution de trésorerie au 31 décembre 2022[3]	1 905

1 *Hors perte de valeur affectée aux actifs non courants qui sont dans le champ d'application de la norme IFRS 5 de 73 millions EUR.*
2 *Les contributions sont présentées dans la rubrique « Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales » du bilan consolidé.*
3 *La « contribution post-cash du groupe de cession » comprend la valeur nette d'inventaire de l'activité transférée de 1,6 milliard EUR et 0,3 milliard EUR d'éléments supplémentaires auxquels une valeur nulle est attribuée par l'accord-cadre.*

Aux termes des conditions financières du projet de cession, HSBC Continental Europe cédera l'activité d'un actif net réévalué de 1,6 milliard EUR, sous réserve d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) dans certaines circonstances, pour un montant de 1 EUR. Toute augmentation requise de la valeur nette d'inventaire de l'entreprise pour atteindre la valeur nette d'inventaire de 1,6 milliard d'euros sera satisfaite par l'inclusion de liquidités supplémentaires. La valeur de l'apport en espèces sera déterminée par la position nette de l'actif ou du passif du groupe destiné à être cédé au point d'achèvement. Sur la base des passifs nets du groupe destiné à être cédé au

31 décembre 2022, HSBC Continental Europe devrait inclure une contribution en numéraire de 3,9 milliards EUR dans le cadre de la transaction prévue.

Outre la classification ci-dessus comme détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, la cession prévue des activités de détail en France répondait également aux critères de classification et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5 et, par conséquent, le résultat des activités abandonnées s'élevant à - 1,2 milliard EUR a été comptabilisé séparément dans le compte de résultat, y compris la perte avant impôts IFRS 5 de 2,0 milliard EUR.

Compte de résultat des activités abandonnées

	2022	2021
	€m	€m
Produit net bancaire	**(1 458)**	507
Total des charges d'exploitation	**(392)**	(397)
Résultat d'exploitation	**(1 850)**	110
Résultat avant impôt	**(1 850)**	110
Impôt sur les bénéfices	**617**	(67)
Résultat net	**(1 233)**	43
– part des intérêts minoritaires	**–**	–

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

	2022	2021
	€m	€m
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	**(1 233)**	43
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	**10**	1
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**8**	4
Total des autres éléments du résultat global des activités abandonnées	**18**	5
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	**(1 215)**	48

1 Les pertes cumulées au titre des activités abandonnées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'élèvent à 25 millions EUR au 31 Décembre 2022.

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

	2022	2021
	€m	€m
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**(503)**	503
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	**–**	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	**–**	–
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	**(503)**	503
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	**64**	567

4 Commissions nettes

Commissions nettes par produits (activités poursuivies)

	Au	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Total	Total
	€m	€m
Service de tenue de compte	**137**	123
Gestion sous mandat	**218**	207
Cartes de paiement	**15**	15
Facilités de crédit	**146**	151
Commissions de courtage	**43**	24
Fonds d'investissement	**2**	3
Commissions imports / exports	**16**	16
Remises	**76**	65
Souscriptions / prises fermes	**104**	143
Droits de garde	**44**	37
Commissions de courtage d'assurance	**9**	13
Autres[1]	**342**	392
Commissions (produits)	**1 152**	1 189
Moins : commissions (charges)	**(400)**	(469)
Commissions nettes	**752**	720

1 Comprend principalement les commissions intra-groupes et les commissions tiers non incluses dans les autres catégories.

Commissions nettes par ligne de métiers (activités poursuivies)

	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022							
Commissions (produits)	**357**	**293**	**337**	**355**	**36**	**(226)**	**1 152**
Moins : commissions (charges)	**(286)**	**(20)**	**(232)**	**(72)**	**(17)**	**227**	**(400)**
Commissions nettes	**71**	**273**	**105**	**283**	**19**	**1**	**752**
Au 31 décembre 2021							
Commissions (produits)	369	250	284	356	71	(141)	1 189
Moins : commissions (charges)	(283)	(3)	(195)	(77)	(54)	143	(469)
Commissions nettes	86	247	89	279	17	2	720

Les commissions nettes comprennent 455 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2021 : 471 millions EUR), 142 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2021 : 170 millions EUR), 261 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2021 : 244 millions EUR) et 2 millions EUR de frais à payer liés aux fonds d'investissements et autres activités fiduciaires (2021 : Nul).

5 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	**(564)**	174
Autres instruments gérés à la juste valeur	**896**	(93)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	**332**	81
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	**(1 387)**	1 228
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	**2**	(2)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**(1 385)**	1 226
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	**(473)**	(195)
Autres variations de juste valeur	**457**	122
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	**(16)**	(73)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	**26**	45
Au 31 décembre	**(1 043)**	1 279

6 Activités d'assurance

Par le biais de ses filiales d'assurance, HSBC Continental Europe émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats d'investissement comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période comptable que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Primes d'assurance brutes	**56**	**2**	**1 457**	**1 515**
Primes brutes cédées aux réassureurs	**(3)**	**–**	**–**	**(3)**
Au 31 décembre 2022	**53**	**2**	**1 457**	**1 512**
Primes d'assurance brutes	55	–	1 580	1 635
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2021	52	–	1 580	1 632

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	**10**	**(2)**	**191**	**199**
– prestations versées	**15**	**5**	**1 752**	**1 772**
– variations des dettes aux assurés	**(5)**	**(7)**	**(1 561)**	**(1 573)**
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
– prestations versées	**–**	**–**	**–**	**–**
– variations des dettes aux assurés	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Au 31 décembre 2022	**9**	**(2)**	**191**	**198**
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	15	2	2 812	2 829
– prestations versées	17	2	1 807	1 826
– variations des dettes aux assurés	(2)	–	1 005	1 003
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	–	–	–	–
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	15	2	2 812	2 829

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

Passifs des contrats d'assurance

	Assurance non liée	Assurance-vie liée	Contrats avec participation[1]	Total
	€m	€m	€m	€m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2022	**124**	**32**	**23 542**	**23 698**
Prestations versées	**(15)**	**(5)**	**(1 752)**	**(1 772)**
Augmentation du passif envers les assurés	**9**	**(2)**	**191**	**198**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[2]	**92**	**239**	**(2 091)**	**(1 760)**
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2022	**210**	**264**	**19 890**	**20 364**
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	**(52)**	**–**	**–**	**(52)**
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2022	**158**	**264**	**19 890**	**20 312**
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2021	126	32	23 070	23 228
Prestations versées	(17)	(2)	(1 807)	(1 826)
Augmentation du passif envers les assurés	15	2	2 812	2 829
Écart de change et autres mouvements[2]	–	–	(533)	(533)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	124	32	23 542	23 698
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	122	32	23 542	23 696

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

2 La variation des regroupements d'entreprises et autres mouvements comprend une contribution de 559 millions EUR des activités d'assurance maltaises suite à l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. au 30 novembre 2022 et les variations des passifs résultant des plus-values nettes latentes sur les placements comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

7 Salaires et avantages au personnel

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

Montant de la masse salariale (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Salaires[1, 2]	**591**	464
Charges salariales[3]	**157**	179
Avantages postérieurs à l'emploi[4, 5]	**8**	17
Au 31 décembre	**756**	660

1 *Inclut 49 millions EUR de provisions pour restructuration relatives à la Rupture Conventionelle Collective centré sur l'activité Banque d'entreprises en France et 28 millions EUR relatif au projet de transfert d'activité de HSBC Allemagne vers la succursale HSBC Continental Europe en Allemagne comptabilisé en 2022 (se référer à la Note 1.3).*
2 *Les salaires relatifs aux activités abandonnées de 178 millions EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 172 millions EUR) ne sont pas inclus.*
3 *Inclut l'impact de la récupération de TVA sur la taxe sur salaires de 20 millions en 2022.*
4 *Inclut une reprise de provision sur indemnité de pension pour le montant de 2,4 millions EUR en 2022 relative aux plans de restructurations.*
5 *Inclut les refacturations de masse salariale de et vers le Groupe HSBC.*

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe durant l'année

	2022	2021
Banque privée et de gestion de patrimoine	**4 070**	4 039
Banque d'entreprises	**1 244**	1 396
Activités de marchés et de conservation de titres	**671**	530
Banque de financement et d'investissement	**304**	312
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	**1**	84
Corporate Centre	**13**	14
Fonctions support et autres[1]	**2 576**	2 532
Au 31 décembre[2, 3, 4]	**8 879**	8 907

1 *Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.*
2 *CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France).*
3 *Y compris les employés de HSBC Malte et HSBC Allemagne à compter de la date de transfert au 30 novembre 2022.*
4 *Y compris les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.*

Paiements réglés en actions

Politique du Groupe HSBC

Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – *"Group Performance Shares"*, attribuées aux seuls Group Executives ;
- les actions sans conditions de performance – *"Restricted Shares"*, attribuées aux autres collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est versée sous forme d'actions HSBC.

Mise en pratique chez HSBC Continental Europe

Les collaborateurs de HSBC Continental Europe ne se voient pas attribués de *Group Performance Shares* qui sont réservés aux Group Executives.

En revanche, les collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est différée en application des règles Groupe se voient attribuées des *Restricted shares*. Il en est de même pour les collaborateurs identifiés *risk takers* qui sont soumis à des règles particulières en matière de rémunération variable, 50 % de celle-ci devant être versée en actions tant dans la partie immédiate que dans la partie différée.

Pour les collaborateurs sous contrat français, ces actions prennent la forme de *"French qualified shares"*, qui bénéficient d'un régime social et fiscal particulier.

Actions sans conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1er janvier 2022	**3 560**
Mouvements d'effectifs au cours de l'année[1]	**2 795**
Attribution d'actions durant l'exercice[2]	**5 183**
Actions acquises durant l'exercice[3]	**4 219**
Actions devenues caduques durant l'exercice	**415**
Attributions d'actions au 31 décembre 2022	**6 905**
– dont exerçables	**–**
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	**–**
Attributions d'actions au 1er janvier 2021	3 932
Mouvements d'effectifs au cours de l'année[1]	(384)
Attribution d'actions durant l'exercice[2]	2 664
Actions acquises durant l'exercice[3]	(2 446)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(206)
Attributions d'actions au 31 décembre 2021	3 560
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1

1 *Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours de l'année (notamment de HSBC Allemagne et HSBC Malte en 2022) net des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe.*

2 *Le prix moyen pondéré de l'action en date d'attribution était en 2022 de 6,41 EUR (2021 : 4,90 EUR).*

3 *Le cours moyen pondéré des actions acquises en 2022 était de 5,85 EUR (2021 : 4,98 EUR).*

En 2022, 5,5 millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2021 : 8 millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2023 au titre de la performance de l'année 2022 est réputée débuter au 1er janvier 2022.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2022, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservées aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge) (activités poursuivies)

	2022 €m	2021 €m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (*"Restricted Shares"*)	**20**	15
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	**–**	–
Au 31 décembre	**20**	15

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite et indemnités de fin de carrière dont Régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt est le plus important.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en Allemagne

Le régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt est un plan de rémunération de fin de carrière et est calculé sur la base de la durée d'emploi de l'employé multipliée par une accumulation de prestations et des revenus prédéfinis. La pension est versée à l'échéance de la prestation et est un paiement de pension déterminé, un montant forfaitaire ou une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un fiduciaire corporatif indépendant, qui a la responsabilité fiduciaire du fonctionnement du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du groupe.

L'objectif stratégique de l'investissement est de réaliser, de la manière la plus continue possible, une une augmentation de la valeur dans le temps. À cette fin, le fonds investit principalement dans des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des fonds d'investissement et des actions. Il investit principalement dans les régions développées. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du régime ont été créés pour financer les obligations de retraite et séparés par ce qu'on appelle un accord de fiducie contractuel ("CTA"). HSBC Trinkaus Vermögenstreu¬händer e. V. et HSBC Trinkaus Mitarbeitertreuhänder e. V. assumer le rôle de fiduciaire. Les membres actifs du trustee sont les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et les salariés de la Banque.

La Banque vise régulièrement à financer intégralement les prestations engagées en externe. Il n'y a aucune obligation d'allouer des contributions au CTA. La Banque a droit à des actifs qui ne sont pas nécessaires pour financer les prestations engagées. Aucun autre ajout aux actifs du régime n'est envisagé à l'heure actuelle.

Conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts, les revenus ne peuvent être utilisés, par exemple, que pour le paiement des pensions ou pour le réinvestissement. De même, les retraits ne peuvent être effectués que conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts. Dans la mesure où les avantages sont directement engagés et qu'il existe un déficit dans le CTA, des provisions sont constituées pour ceux-ci.

La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2022 a été réalisée par Tim Voetmann et Hans-Peter Kieselmann, de Willis Towers Watson GmbH, qui sont membres de l'Association allemande des actuaires (« DAV »), en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2023.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en France

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 71 % du total des engagements en France.

D'autre part, certains retraités de la banque et les mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies, qui prévoient le paiement de rentes à partir de la date de départ à la retraite. Ces plans représentent environ 25 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC Continental Europe comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles dans les capitaux propres sans les comptabiliser dans le compte de résultat. Les coûts des services passés est immédiatement constaté. Les coûts des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation. L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

(Actif) / passif net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
	€m	€m	€m	€m
Régimes de retraite à prestations définies	**462**	**(467)**	**–**	**(5)**
Régimes de santé à prestations définies	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2022	**462**	**(467)**	**–**	**(5)**
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				**(74)**
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				**69**
Régimes de retraite à prestations définies	5	(131)	–	(126)
Régimes de santé à prestations définies	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	5	(131)	–	(126)
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				(126)
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				–

Régimes de retraite à prestations définies

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi		Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	
	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	**5**	**–**	**(131)**	**–**	**(126)**	**–**
Coûts des services :	–	–	(4)	9	(4)	9
– Coûts des services rendus	–	–	(7)	8	(7)	8
– Coûts des services passés	–	–	3	1	3	1
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	(13)	34	30	34	17
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	(13)	–	–	–	(13)
– (gains) / pertes actuariels	–	–	34	30	34	30
– autres variations	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	471	–	(440)	–	31
Prestations versées	–	–	8	1	8	1
Autres mouvements[1]	–	1	29	(2)	29	(1)
Au 31 décembre 2022	**5**	**458**	**(65)**	**(403)**	**(60)**	**55**
Au 1er janvier 2021	6		(137)		(131)	
Coûts des services :	–		(7)		(7)	
– Coûts des services rendus	–		(6)		(6)	
– Coûts des services passés	–		(1)		(1)	
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–		(1)		(1)	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–		7		7	
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–		–		–	
– (gains) / pertes actuariels	–		1		1	
– autres variations	–		6		6	
Transferts	–		–		–	
Prestations versées	(1)		7		6	
Autres mouvements	–		–		–	
Au 31 décembre 2021	5		(131)		(126)	

1 *La ligne "Autres mouvements" inclut les cotisations des salariés et le reclassement comme détenus en vue de la vente des obligations au titre des prestations définies de 27 millions EUR liées aux activités de banque de détail en France.*

HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH ne prévoit pas de verser de cotisations au régime de retraite de HSBC Trinkaus & Burkhardt en 2023. Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 – 2032
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France[1]	6	5	6	6	6	24
Allemagne[2]	13	11	13	12	14	75

1 *La duration de l'obligation au titre des prestations définies est de 9 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2021 : 11 années) et de 9 années pour tous les autres régimes combinés (2021 : 11 années). La maturité des engagements reste à 11 ans en 2022, tout comme c'était le cas en 2021.*

2 *La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13,7 ans pour le régime de retraite HSBC Trinkaus & Burkhardt selon les hypothèses de publication adoptées (2021: 17,1).*

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Juste valeur	**Prix coté observable sur un marché actif**	**Absence de prix coté observable sur un marché actif**	***Dont : HSBC***	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	*Dont : HSBC*
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
France								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**5**	**5**	**–**	**–**	5	5	–	–
– actions	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– titres	**4**	**4**	**–**	**–**	4	4	–	–
– dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	–	–
– autres	**1**	**1**	**–**	**–**	1	1	–	–
Allemagne								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	**457**	**398**	**59**	**–**				
– actions	**9**	**9**	**–**	**–**				
– titres	**225**	**225**	**–**	**–**				
– dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**				
– autres	**223**	**164**	**59**	**–**				

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation à appliquer à ses obligations en liaison avec les actuaires locaux des régimes sur la base du rendement actuel moyen d'instruments de dette de grande qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles des obligations des régimes à prestations définies.

Principales hypothèses

	France				**Allemagne**			
	Taux d'actualisation	**Taux d'inflation**	**Taux de revalorisation des retraites versées et différées[1]**	**Taux de revalorisation des salaires**	**Taux d'actualisation**	**Taux d'inflation**	**Taux de revalorisation des retraites versées et différées[1]**	**Taux de revalorisation des salaires**
	%	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**
Au 31 décembre 2022	**3,70**	**2,00**	**0,80**	**2,96**	**3,71**	**2,25**	**2,25**	**2,25**
Au 31 décembre 2021	0,50	1,50	1,50	2,52	1,14	1,75	1,75	1,75

1 Conformément à la loi sur la sécurité sociale, le taux de croissance légal des pensions pour l'année 2023 est de 0,8 %. Ce taux sera révisé à 2 % à partir de janvier 2024.

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

France	**Tableau de mortalité**	**Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans**	**Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans**
Au 31 décembre 2022	**TV – TD 2016 2018**	**23,18**	**27,61**
Au 31 décembre 2021	TV – TD 2015 2017	23,07	27,50

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

Allemagne	**Tableau de mortalité**	**Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans**	**40 ans**	**Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans**	**40 ans**
Au 31 décembre 2022	**RT 2018 G[1]**	**25,2**	**28,2**	**28,9**	**31,2**
Au 31 décembre 2021	RT 2018 G[1]	20,6	23,4	24	26,3

1 Tables de Heubeck – RT 2018G – sont des tables de mortalité généralement acceptées et utilisées pour les régimes de retraite professionnels en Allemagne en tenant compte des améliorations futures de la mortalité et de la mortalité plus faible pour les retraités les mieux rémunérés.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente l'effet des variations d'hypothèses actuarielles sur les principaux régimes. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	France				Allemagne	
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution		Impact financier d'une augmentation	Impact financier d'une diminution
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	**2022**
	€m	€m	**€m**	€m	**€m**	**€m**
Taux d'actualisation – augmentation / diminution de 0,25 %	**(2)**	(4)	**2**	4	**(8)**	**9**
Taux d'inflation – augmentation / diminution de 0,25 %	**1**	1	**(1)**	(1)	**8**	**(6)**
Paiements de pension et pensions différées – augmentation / diminution de 0,25 %	**1**	1	**(1)**	(1)	**6**	**(6)**
Salaires – augmentation / diminution de 0,25 %	**1**	2	**(1)**	(2)	**1**	**(1)**
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	**1**	2	**(1)**	(2)	**N/A**	**N/A**

8 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France[1]		BDO Paris[1]	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	€k	%	€k	%
Certification des comptes	**4 013**	**91**	**627**	**88**
Services autres que la certification des comptes	**391**	**9**	**84**	**12**
Honoraires versés en 2022	**4 404**	**100**	**711**	**100**
Certification des comptes	3 743	91	497	95
Services autres que la certification des comptes	358	9	28	5
Honoraires versés en 2021	4 101	100	525	100

1 *Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclut que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris.*

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2022 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

9 Impôts

Charge d'impôt courant et différé (activités poursuivies)

	2022	2021
	€m	€m
Impôts courants	**57**	28
Impôts différés	**(14)**	(78)
Impôt différés de la période	**(81)**	(39)
Ajustement des impôts différés au titre des exercices antérieurs	**67**	(2)
Effet du changement de taux d'impôt sur impôts différés	**—**	(37)
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	**43**	(50)

Les profits d'HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France et confirmé l'entrée en vigueur du taux de 25% au titre de l'exercice 2022. Le taux d'IS applicable en 2021 était de 27,5%. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3% de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2022 est de 25,83% (2021 : 28,41%). Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leur impôt au taux applicable dans leur pays respectif.

Risques fiscaux

En 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016 qui s'est poursuivi en 2019 et 2020 au titre des exercices 2018 et 2019. Dans le cadre de ces contrôles, l'administration fiscale française a contesté le traitement fiscal appliqué à certaines provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautiques. Au cours de l'exercice 2022, HSBC Leasing (France) a poursuivi la contestation de ces rectifications auprès de l'administration fiscale. Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque a été comptabilisée au 31 décembre 2018 et a été revue à la clôture des exercices suivants. La provision est restée inchangée en 2022.

Analyse de la charge d'impôt globale

Réconciliation de la charge (produit) d'impôt (activités poursuivies)

	2022		2021	
	Charge (produit) d'impôt activités poursuivies		Charge (produit) d'impôt activités poursuivies	
	€m	%	€m	%
Résultat avant impôt	314		175	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	81	25,8	50	28,4
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	(10)	(3,2)	(9)	(5,1)
Eléments impactant la charge fiscale :				
– Différences permanentes[1]	57	18,2	47	26,9
– Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	(6)	(1,9)	14	8,0
– Changement du taux d'imposition	–	–	(37)	(21,1)
– Opérations non imposées ou à taux réduit	(5)	(1,6)	–	–
– Ajustements au titre des exercices antérieurs	67	21,3	(2)	(1,1)
– Mouvements relatifs aux impôts différés non reconnus	(137)	(43,6)	(130)	(74,3)
– Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(4)	(1,3)	17	9,7
Au 31 décembre	43	13,7	(50)	(28,6)

1 Inclut la contribution au Fonds de résolution unique.

Le taux effectif d'impôt pour 2022 qui s'établit à 13,7 % (2021: (28.6) %) est inférieur au taux d'imposition de 25,8 % applicable en France (2021 : 28,4 %) en raison de la reconnaissance en 2022 d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables antérieurement non reconnus. Cet effet favorable est partiellement atténué par l'effet cumulé de différences permanentes, principalement la contribution au Fonds de résolution unique et l'ajustement au titre de la charge d'impôt des exercices antérieurs.

Evolution des impôts différés actifs / (passifs) nets

	Engagements de retraits	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	Déficits fiscaux	Provisions pour charges	Autres[1]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs	33	45	–	24	368	–	–	470
Passifs	–	–	(23)	–	–	(316)	(94)	(433)
Au 1er janvier 2022	33	45	(23)	24	368	(316)	(94)	37
Compte de résultat (activités poursuivies)	(9)	(8)	3	(12)	114	(18)	(56)	14
Compte de résultat (activités abandonnées)	–	(1)	(3)	–	195	450	(23)	618
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	(9)	–	68	–	–	–	23	82
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	(3)	–	–	–	–	–	(3)	(6)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–
Ecarts de change et autres mouvements[2]	25	22	31	–	–	–	40	118
Au 31 décembre 2022	37	58	76	12	677	116	(113)	863
Actifs	37	58	76	12	677	116	–	976
Passifs	–	–	–	–	–	–	(113)	(113)
Actifs	2	48	–	–	2	14	81	147
Passifs	–	–	(36)	–	–	–	(111)	(147)
Au 1er janvier 2021	2	48	(36)	–	2	14	(30)	–
Compte de résultat (activités poursuivies)	23	(1)	1	24	16	52	(37)	78
Compte de résultat (activités abandonnées)	10	(2)	(1)	–	350	(382)	(37)	(62)
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	(2)	–	13	–	–	–	13	24
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–
Ecarts de change et autres mouvements	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)
Au 31 décembre 2021	33	45	(23)	24	368	(316)	(94)	37
Actifs	33	45	–	24	368	–	–	470
Passifs	–	–	(23)	–	–	(316)	(94)	(433)

1 Les impôts différés dans la catégorie Autres incluent notamment les impôts différés actifs sur produits dérivés (32 millions EUR), et les impôts différés passifs sur le PVIF relatif aux contrats d'assurance (185 millions EUR).

2 Inclut les entrées de périmètre de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH and HSBC Bank Malta p.l.c dans le Groupe.

Groupe d'intégration fiscale français

Au 31 décembre 2022, le groupe d'intégration fiscale français reconnaît un impôt différé actif de 679 millions EUR (2021 : 11 millions EUR), incluant 664 millions EUR (2021 : 350 millions EUR) relatifs aux déficits fiscaux reportables représentatifs de l'intégralité des déficits fiscaux disponibles du groupe. Au 31 décembre 2021, un impôt différé actif de 241 million EUR n'avait pas été reconnu dès lors que le management avait considéré qu'il n'existait pas d'indications convaincantes suffisantes permettant de conclure à la disponibilité de bénéfices imposables futurs pour justifier d'une reconnaissance au-delà du montant de 350 millions EUR qui avait été reconnu. Depuis la signature en 2021 de l'Accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France, cette activité est exclue de notre analyse des impôts différés, tant pour les résultats fiscaux passés que pour ceux à venir.

En 2022, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Il en a résulté la reconnaissance d'un impôt différé actif de 326 millions EUR relatifs aux déficits fiscaux reportables en France. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Le Groupe ne dispose d'aucun déficit reportable non reconnu en 2022 (déficits fiscaux non reconnus en 2021 : 933 millions EUR ; actifs d'impôts non reconnus : 241 millions EUR).

CVAE

Depuis 2014, la CVAE est une composante de l'impôt sur le résultat. En 2022, l'impact de cette décision est la comptabilisation d'une charge de 11 millions EUR (2021 : 10 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'un produit d'impôt différé de 23 millions EUR (2021 : charge d'impôt différé de 14 million EUR).

Charge d'impôt courant et différé (Activités abandonnées)

	2022		2021	
	Charge (produit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	**Charge (produit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées**	Charge (produit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (produit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées
	€m	€m	€m	€m
Produit/(charge) avant impôt	**(1 998)**	**148**	—	109
Impôts courants	**—**	**2**	—	3
Impôts différés	**(656)**	**37**	171	(107)
Total de la charge d'impôt	**(656)**	**39**	171	(104)

Les activités de banque de détail en France du Groupe HSBC Continental Europe constituent une ligne d'activité principale et une UGT (unité génératrice de trésorerie) pour les besoins du reporting et du management des opérations. La cession planifiée de ces activités remplit les critères de classement en tant qu'activités abandonnées conformément à IFRS5 et justifient la présentation ci-dessus de la charge (produit) d'impôt relative à la perte liée à l'abandon ainsi que de la charge (produit) d'impôt relative aux activités ordinaires des activités abandonnées.

En 2022, HSBC Continental Europe a enregistré une perte liée aux activités abandonnées d'un montant de 1 998 million EUR ayant généré un produit d'impôt de 485 million EUR. Ce produit d'impôt est essentiellement lié au reversement de l'impôt différé passif d'un montant de 382 million EUR qui avait été comptabilisé en 2021 à la suite de la comptabilisation en French GAAP d'une provision fiscalement déductible enregistrant, par anticipation par rapport aux comptes IFRS qui ne la reconnaîtront qu'en 2022, la perte liée aux activités abandonnées. L'actif d'impôt différé potentiel né du déficit fiscal engendré par la déduction de cette perte dans la liasse fiscale de 2021 n'avait pas été reconnu en 2021 à hauteur de 171 million EUR. Ce montant est reconnu en 2022 à la faveur de l'évaluation effectuée au regard de la disponibilité dans le futur de résultats taxables suffisants pour justifier de l'imputation des déficits fiscaux disponibles.

10 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2022		2021	
	Par action	**Total**	Par action	Total
	€	**€m**	€	€m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre des exercices précédents				
– dividende exceptionnel	**–**	**–**	–	–
– dividende versé	**–**	**–**	–	–
Au titre de l'exercice en cours				
– premier acompte sur dividende	**–**	**–**	–	–
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	**–**	**–**	–	–
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		**39**		30

Dividendes au titre de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration du 20 février 2023 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Dividendes au titre de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2022 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Dividende par action

	2022	2021
	€	€
Dividende par action[1]	**–**	–

1 Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	Première date de remboursement optionnel	**2022** **€m**	2021 €m
Titres de capital subordonnés			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 %[1]	mai 2022	**10**	9
– 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	mars 2023	**12**	12
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	décembre 2024	**9**	9
– 250 millions EUR émis à un taux de 3M Euribor+4,06 %	mars 2027	**8**	–
Total		**39**	30

1 Le 26 mai 2022, le taux d'intérêt d'emprunt subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 26 mai 2017 à 4,56 % a été révisé à 5,73 %. L'instrument est remboursable à n'importe quelle date après la première date de remboursement.

11 Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de (964) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 132 279 780 actions (au 31 décembre 2021 : le résultat était de 269 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 98 231 196).

Le résultat par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 132 279 780 actions (98 231 196 actions au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Résultat par action et résultat par action après dilution

	2022			2021		
	Résultat net	**Nombre d'actions**	**Par action**	Résultat net	Nombre d'actions	Par action
	€m	**(millions)**	**€**	€m	(millions)	€
Résultat par action	**(964)**	**132**	**(7,30)**	269	98	2,74
Résultat par action après dilution	**(964)**	**132**	**(7,30)**	269	98	2,74
– Résultat par action au titre des activités poursuivies	**269**	**132**	**2,04**	226	98	2,31
– Résultat par action au titre des activités abandonnées	**(1 233)**	**132**	**(9,34)**	43	98	0,43

12 Portefeuille de transaction (Actif)

	2022 €m	2021 €m
Bons du Trésor et assimilés	**735**	689
Obligations et autres titres à revenu fixe	**8 931**	10 292
Titres actions	**3 017**	1,306
Titres de transaction	**12 683**	12 287
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**193**	270
Prêts et créances sur la clientèle	**901**	364
Au 31 décembre	**13 777**	12 921

13 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de données pour déterminer celles-ci ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou à la validation par une fonction support indépendante de : (i) un modèle de valorisation, (ii) des données introduites dans ces mêmes modèles, (iii) des éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et (iv) si possible, des résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le *"spread"* appliqué à ces instruments est issu des *"spread"* auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- *"Level* 1" – Evaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- *"Level* 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- *"Level* 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	2022				2021			
	Level 1 – Cotation de marché	**Level 2 – Utilisation de données de marché observables**	**Level 3 – Utlisation de données de marché non observables**	**Total**	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utlisation de données de marché non observables	Total
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022								
Actifs								
Portefeuille de transaction	**12 098**	**1 025**	**654**	**13 777**	10 851	2 060	10	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**3 753**	**6 175**	**2 242**	**12 170**	3 335	7 726	2 284	13 345
Instruments dérivés	**322**	**59 444**	**194**	**59 960**	43	39 473	118	39 634
Investissements financiers	**8 590**	**8 126**	**1 262**	**17 978**	8 415	6 689	999	16 103
Actifs détenus en vue de la vente	**76**	**–**	**44**	**120**	–	–	–	–
Passifs								
Portefeuille de transaction	**16 310**	**1 185**	**14**	**17 509**	15 872	375	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**163**	**7 408**	**1 484**	**9 055**	–	13 068	665	13 733
Instruments dérivés	**92**	**55 257**	**377**	**55 726**	20	35 715	160	35 895
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**–**	**3 307**	**–**	**3 307**	–	–	–	–

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				**Passifs**		
	Investissements financiers	**Portefeuille de transaction**	**Désignés comme ou obligatoirement évalués é le juste valeur par le compte de résultat**	**Produits dérivés actifs**	**Portefeuille de transaction**	**Instruments financiers désignés dès l'origine é le juste valeur**	**Produits dérivés passifs**
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Au 31 décembre 2022							
Transfert de Level 1 à Level 2	**145**	**275**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**
Transfert de Level 2 à Level 1	**215**	**193**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Au 31 décembre 2021							
Transfert de Level 1 à Level 2	431	288	901	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	285	418	465	–	6	–	–

Les transferts entre *Levels* de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de *reporting* trimestriel. Les transferts vers et hors des *Levels* sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque nous déterminons des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 "Evaluation de la Juste Valeur" nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette *bid-offer* (ou acheteur / vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés *via* l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et / ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Pour l'instrument financier ou le paramètre de marché, un ajustement peut s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus conservatrice sur les paramètres incertains et / ou sur les hypothèses considérées par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit ("CVA")

Le *CVA* (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats des dérivés de gré à gré *("OTC", over-the-counter)* pour refléter la possibilité que la contrepartie peut faire défaut et que le groupe ne peut pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit ("DVA")

Le *DVA* (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré pour refléter la possibilité que HSBC Continental Europe puisse faire défaut et qu'il ne puisse pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie des dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. Les FFVA et *DVA* sont calculés indépendamment.

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Dérivés	Total passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022									
Private equity y compris les investissements stratégiques	**35**	**1**	**2 037**	**–**	**2 073**	**1**	**–**	**–**	**1**
Titres structurés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 484**	**–**	**1 484**
Dérivés	**–**	**–**	**–**	**194**	**194**	**–**	**–**	**377**	**377**
Autres	**1 227**	**653**	**205**	**–**	**2 085**	**13**	**–**	**–**	**13**
Total	**1 262**	**654**	**2 242**	**194**	**4 352**	**14**	**1 484**	**377**	**1 875**
Au 31 décembre 2021									
Private equity y compris les investissements stratégiques	31	–	1 974	–	2 005	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	664	–	664
Dérivés	–	–	–	118	118	–	–	160	160
Autres	968	10	310	–	1 288	–	1	–	1
Total	999	10	2 284	118	3 411	–	665	160	825

Private equity y compris les investissements stratégiques

Les positions de private equity de HSBC Continental Europe sont généralement classées comme des investissements financiers et ne sont pas négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de Level 3 dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessous sur les instruments dérivés. Ces émissions structurées comprennent principalement des émissions indexées sur des actions et des émissions indexées sure les taux, émises par HSBC Continental Europe, qui offrent à la contrepartie un rendement lié à la performance des actions et autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur.

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2022	**999**	**10**	**2 284**	**118**	**–**	**665**	**160**
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	4	79	10	(1)	(82)	133
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur[1]	–	4	–	10	(1)	–	133
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	79	–	–	(82)	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(276)	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(276)	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	703	660	208	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	822	–
Ventes	(167)	(65)	(289)	–	–	(91)	–
Arrivées à échéance[1]	–	1	(40)	(16)	15	(22)	11
Sorties	–	–	–	(18)	–	(108)	(80)
Entrées	3	44	–	100	–	300	153
Au 31 décembre 2022	**1 262**	**654**	**2 242**	**194**	**14**	**1 484**	**377**
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	(5)	55	7	1	13	(115)
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	(5)	–	7	1	–	(115)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	55	–	–	13	–
Au 1er janvier 2021	942	29	2 279	600	–	552	377
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(1)	58	(135)	–	(77)	(38)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	–	(1)	–	(135)	–	–	(38)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	58	–	–	(77)	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(34)	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	(34)	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	647	2	157	–	–	1	–
Emissions	–	–	–	–	–	101	–
Ventes	(556)	(26)	(210)	–	–	(24)	–
Arrivées à échéance	–	–	–	(435)	–	(119)	(282)
Sorties	–	–	–	–	–	19	–
Entrées	–	6	–	88	–	212	103
Au 31 décembre 2021	999	10	2 284	118	–	665	160
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	59	(14)	–	67	11
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	(14)	–	–	11
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	59	–	–	67	–

1 La ligne "Arrivées à échéance" inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente des instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur de 44 millions EUR lié aux activités de banque de détail en France, 10 millions EUR d'instruments désignés dès l'origine à la juste valeur et 15 millions EUR de passifs de transaction relatifs à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta plc.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs)[1]	7	(7)	–	–	12	(12)	–	–
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	113	(113)	–	–	120	(120)	–	–
Investissements financiers	–	–	10	(10)	–	–	54	(54)
Total	120	(120)	10	(10)	132	(132)	54	(54)

1 Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022				
Investissements en *private equity* y compris investissements stratégiques	110	(110)	3	(3)
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	2	(2)	–	–
Autres portefeuilles	7	(7)	7	(7)
Total	120	(120)	10	(10)
Au 31 décembre 2021				
Investissements en *private equity* y compris investissements stratégiques	110	(110)	2	(2)
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	12	(12)	–	–
Autres portefeuilles	9	(9)	52	(52)
Total	132	(132)	54	(54)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des *proxys* et observables historiques.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de Niveau 3

	Juste Valeur[1]				Gamme complète des données	
	Actifs €m	Passifs €m	Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2022						
Private equity y compris les investissements stratégiques	**2 073**	**1**	**Voir les notes ci-dessous**	**Voir les notes ci-dessous**	**N/A**	**N/A**
Titres adossés à des actifs *(ABSs)* :						
– CLO / CDO[2]	**–**	**–**	**Données de marché**	**Cotations à l'achat**	**–**	**–**
– Autres *ABSs*	**–**	**–**				
Produits structurés :	**–**	**1484**				
– Obligations indexées sur des actions	**–**	**1 171**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions**	**–**	**–**
			Modèle de valorisation	**Corrélation des actions**	**56**	**91**
– Titres exposés au risque de change	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de chenge**	**–**	**–**
– Autres	**–**	**313**				
Dérivés :	**194**	**377**				
Dérivés de taux :	**149**	**257**				
– *Swaps* de titrisation	**–**	**4**	**Modèle DCF[3]**	**Taux remboursement enticipé**	**5**	**10**
– Options sur *swaps* longue durée	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité du taux d'intérêt**	**–**	**–**
– Autres	**149**	**253**				
Dérivés de change :	**11**	**10**				
– options	**11**	**10**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité de change**		
Dérivés actions :	**34**	**107**				
– options longue durée	**–**	**–**	**Modèle de valorisation**	**Volatilité des actions**	**–**	**–**
– autres	**34**	**107**				
Dérivés de crédit :	**–**	**3**				
– autres	**–**	**3**				
Autres portefeuilles	**2 085**	**13**				
Total Level 3	**4 352**	**1 875**				
Au 31 décembre 2021						
Private equity y compris les investissements stratégiques	2 005	–	See notes below	See notes below	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs *(ABSs)* :						
– CLO / CDO [2]	–	–	Market proxy	Bid quotes	–	–
– Autres *ABSs*	–	–				
Produits structurés :	–	664				
– Obligations indexées sur des actions	–	470	Model – Option model	Equity volatility	–	–
			Model – Option model	Equity Correlation	34	91
– Titres exposés au risque de change	–	–	Model – Option model	FX volatility	–	–
– Autres	–	194				
Dérivés :	118	160				
Dérivés de taux :	55	63				
– *Swaps* de titrisation	3	–	Model – DCF3	Prepayment rate	50	50
– Options sur *swaps* longue durée	–	–	Model – Option model	IR volatility	–	–
– Autres	52	63				
Dérivés de change :	1	1				
– options	1	1	Model – Option model	FX volatility	4	97
Dérivés actions :	62	96				
– options longue durée	–	–	Model – Option model	Equity volatility	–	–
– autres	62	96				
Dérivés de crédit :						
– autres	–	–				
Autres portefeuilles	1 288	1				
Total *Level 3*	3 411	825				

1 Y compris des soldes Level 3 avec les entités HSBC.
2 Option de prêt collatéralisé / Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.
3 Actualisation des flux de trésorerie.

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présupposée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipé d'un prix de marché. Elle varie selon le selon le marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Les différentes volatilités non observables reflètent la grande variation des entrées de volatilité selon le prix du marché de référence. Au sein du portefeuille HSBC Continental Europe, les exemples avec des volatilités extrêmes se présentent rarement.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix du marché et est exprimée sous la forme d'un nombre compris entre moins un et un. Il est utilisé pour évaluer des instruments plus complexes où le paiement dépend de plus d'un prix du marché. Il existe une large gamme d'instruments pour lesquels la corrélation est une donnée d'entrée, et par conséquent, une large gamme de corrélations à même actif et corrélations entre actifs est utilisé. En général, la gamme de corrélations à même actif sera plus étroite que la gamme de corrélations entre actifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de fourniture de consensus de marché, des prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix. La gamme des corrélations non observables citées dans le tableau reflète une large variabilité dans les niveaux de corrélation dérivés des données de marché.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché et peuvent être non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC Continental Europe dépendra de sa position de risque nette pour chaque variable.

14 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base de valorisation

		Juste valeur			
	Valeur comptable	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2022					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**7 233**	**–**	**7 235**	**–**	**7 235**
Prêts et créances sur la clientèle	**42 340**	**–**	**–**	**42 337**	**42 337**
Opérations de prise en pension – hors *trading*	**15 374**	**–**	**15 374**	**–**	**15 374**
Investissements financiers	**1 157**	**367**	**745**	**7**	**1 119**
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	**11 182**	**–**	**11 252**	**–**	**11 252**
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 692**	**–**	**83 701**	**–**	**83 701**
Opérations de mise en pension – hors *trading*	**6 655**	**–**	**6 654**	**–**	**6 654**
Dettes représentées par un titre	**6 861**	**–**	**6 861**	**–**	**6 861**
Dettes subordonnées	**2 023**	**–**	**2 064**	**–**	**2 064**
Au 31 décembre 2021					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832	–	6 833	–	6 833
Prêts et créances sur la clientèle	59 612	–	–	59 739	59 739
Opérations de prise en pension – hors *trading*	20 487	–	20 487	–	20 487
Investissements financiers	7	–	–	7	7
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	18 548	–	18 488	–	18 488
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	–	70 137	–	70 137
Opérations de mise en pension – hors *trading*	8 731	–	8 731	–	8 731
Dettes représentées par un titre	7 414	–	7 414	–	7 414
Dettes subordonnées	1 876	–	1 938	–	1 938

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont généralement des instruments à court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut la trésorerie et équivalent de trésorerie, les comptes d'encaissement et de décaissement auprès d'autres banques, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

Valorisation

L'évaluation de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation intégrant de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés, dans la mesure du possible, dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques en vue d'estimer les données de valorisation le plus précisément possible. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le ratio prêt-valeur *(Loan to Value ou "LTV")*, la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notations internes de risque de crédit.

La juste valeur des prêts reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la revalorisation entre la date d'origination et la date du bilan.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à échéances similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est obtenue par approximation via sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors *trading*

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

15 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

	2022	2021
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
	€m	€m
Titres	**12 170**	13 211
– obligations et autres titres à revenus fixes	**2 301**	2 514
– actions et autres titres à revenus variables	**9 869**	10 697
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	**–**	134
Au 31 décembre	**12 170**	13 345

16 Instruments dérivés

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Change	**997 180**	**–**	**15 593**	**–**	**15 593**	**16 113**	**–**	**16 113**
Taux d'intérêt	**3 963 684**	**25 695**	**66 995**	**225**	**67 220**	**62 386**	**43**	**62 429**
Actions	**48 198**	**–**	**487**	**–**	**487**	**509**	**–**	**509**
Dérivés de crédit	**8 748**	**–**	**57**	**–**	**57**	**70**	**–**	**70**
Matières premières et autres	**5 583**	**–**	**68**	**–**	**68**	**70**	**–**	**70**
Total brut	**5 023 393**	**25 695**	**83 200**	**225**	**83 425**	**79 148**	**43**	**79 191**
Compensations (Note 30)			**(23 465)**		**(23 465)**	**(23 465)**		**(23 465)**
Au 31 décembre 2022	**5 023 393**	**25 695**	**59 735**	**225**	**59 960**	**55 683**	**43**	**55 726**
Change	764 583	253	9 904	23	9 927	9 573	–	9 573
Taux d'intérêt	3 493 792	13 066	35 387	1	35 388	31 963	36	31 999
Actions	38 562	–	414	–	414	400	–	400
Dérivés de crédit	7 190	–	92	–	92	109	–	109
Matières premières et autres	1 912	–	3	–	3	4	–	4
Total brut	4 306 039	13 319	45 800	24	45 824	42 049	36	42 085
Compensations (Note 30)			(6 190)		(6 190)	(6 190)		(6 190)
Au 31 décembre 2021	4 306 039	13 319	39 610	24	39 634	35 859	36	35 895

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés ont augmenté en 2022, principalement en raison des fluctuations de la courbe des taux.

Utilisation de dérivés

Les activités de HSBC Continental Europe dans les dérivées sont menées à trois fins principales : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques de portefeuille découlant des activités des clients et gérer et couvrir nos risques propres.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC Continental Europe sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités commerciales et de trading. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation de produits dérivés auprès des clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire les risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché implique la cotation de prix d'offre et de demande à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur l'écart de taux et le volume. L'activité de gestion des risques est entreprise pour gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été extrapolée si les techniques de valorisation utilisées pour les évaluations ultérieures avaient été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2022	2021
	€m	€m
Solde non amorti au 1er janvier	**–**	5
Nouvelles opérations	**12**	–
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	**(5)**	(5)
– amortissement	**(4)**	–
– paramètres inobservables devenus observables	**–**	–
– échéance, fin ou compensation de dérivés	**(1)**	(3)
– risk couvert	**–**	(2)
Différence de change et autres	**–**	–
Solde non amorti au 31 décembre	**8**	–

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent d'optimiser le coût global de l'accès aux marchés de la dette et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune l'objet ci-après d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations liées à l'évolution des taux d'intérêt du marché dans la juste valeur des titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti dans le compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				
	Valeur comptable				
Risque couvert	Montant notionnel[1] €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation du bilan	Variations de la juste valeur €m
Taux d'intérêt[2]	**9 355**	**221**	**28**	**Dérivés**	**422**
Au 31 décembre 2022	**9 355**	**221**	**28**		**422**
Risque couvert					
Taux d'intérêt[2]	6 067	–	35	Dérivés	114
Au 31 décembre 2021	6 067	–	35		114

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.
2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

	Éléments couverts						Inefficacité	
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable			Variation de la juste valeur[1]	Intégré dans le compte de résultat	
Risque couvert	Actifs €m	Passifs €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	€m	€m	Présentation dans le compte de résultat
Taux d'intérêt[2]	**7 194**	**–**	**(511)**	**–**	**Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global**	**(358)**		**Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur**
	–	**–**	**–**	**–**	**Prêts et créances sur les établissements de crédit**	**–**		
	797	**–**	**(38)**	**–**	**Prêts et créances sur la clientèle**	**(47)**		
	486		**(17)**		**Opérations de prise en pension – hors-trading[3]**	**(17)**		
	–	**–**	**–**	**–**	**Dettes émises**	**–**		
	–	**37**	**–**	**–**	**Dettes subordonnées et dettes envers les établissement de crédit**	**–**		
Au 31 décembre 2022	**8 477**	**37**	**(566)**	**–**		**(422)**	**–**	

	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couver-ture inclus dans la valeur comptable			Variation de la juste valeur[1]	Intégré dans le compte de résultat	
Risque couvert	Actifs €m	Passifs €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	€m	€m	Présentation dans le compte de résultat
Taux d'intérêt[2]	4 259	–	16	–	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(92)		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	2	–	(3)	–	Prêts et créances sur les établissements de crédit	(2)		
	1 180	–	8	–	Prêts et avances sur la clientèle	(18)		
	502	–	2	–	Opérations de prise en pension – hors-*trading*[3]	(2)		
	–	–	–	–	Dettes émises	–		
	–	–	–	–	Dettes subordonnées et dettes envers les établissement de crédit	–		
Au 31 décembre 2021	5 943	–	23	–		(114)		

1 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.
2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.
3 En 2021, HSBC Continental Europe n'a pas présenté par erreur la valeur comptable des opérations de prise en pension en tant qu'éléments couverts. Les chiffres de l'année précédente ont été représentés en conséquence.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises qui servent à gérer la variabilité des flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs hors trading d'exploitation, résultant des variations des taux d'intérêt de marché et des devises.

HSBC Continental Europe applique une macro-couverture de flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles complétant l'émission d'actifs et de passifs d'exploitation actuelle et prévue qui portent des intérêts à taux variables, y compris le roulement de ces instruments. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des estimations de remboursements anticipés. Pour déterminer l'efficacité ou l'inefficacité, les flux de trésorerie agrégés représentant le principal et les flux de trésorerie d'intérêts de tous les portefeuilles sont utilisés. Les macro-couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Instruments de couverture par risque couvert

	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité	
		Valeur comptable						
Risque couvert	Montant notionnel[1] €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur[2] €m	Variation de la juste valeur[3] €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
Devise	**–**	**–**	**–**	**Dérivés**	**–**	**–**	**–**	**Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur**
Taux d'intérêt	**16 340**	**4**	**15**		**(379)**	**(365)**	**(13)**	
Au 31 décembre 2022	**16 340**	**4**	**15**		**(379)**	**(365)**	**(13)**	

		Valeur comptable						
Risque couvert	Montant notionnel[1] €m	Actifs €m	Passifs €m	Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur[2] €m	Variation de la juste valeur €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
Devise	253	23	–	Dérivés	–	–	–	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	6 999	1	1		(68)	(59)	(9)	
Au 31 décembre 2021	7 252	24	1		(68)	(59)	(9)	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.
2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.
3 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent découler du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les instruments n'ayant pas une juste valeur à zéro.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt	Devise
	€m	€m
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2022	**37**	**–**
Gains / (pertes) de juste valeur	**(365)**	**–**
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	**2**	
Impôts différés	**95**	**–**
Autres	**–**	**–**
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022	**(231)**	**–**
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2021	69	–
Gains / (pertes) de juste valeur	(59)	–
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	11	–
Impôts différés	16	–
Autres	–	–
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2021	37	–

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL / CEL), HSBC Continental Europe a élaboré un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant la mesure de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats en vigueur à la date d'arrêté :

- le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
- le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;

- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2022, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6,3 millions EUR (au 31 décembre 2021 : un passif de 7,3 millions EUR).

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

HSBC Continental Europe a appliqué à la fois la première série d'amendements (« Phase 1 ») et la deuxième série d'amendements (« Phase 2 ») à IFRS 9 et IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la Phase 1 et de la Phase 2 sont présentées au bilan en « Actifs financiers désignés et autrement obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », « Prêts et créances sur la clientèle », « Titres de créance en émission » et « Dépôts des banques ». La valeur notionnelle des dérivés impactés par la réforme Ibors, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est communiquée en page 96 dans la section "Instruments financiers impactés par la réforme Ibor".

En 2022, HSBC Continental Europe a transféré tous ses instruments de couverture faisant référence au Libor sterling, au taux moyen de l'indice européen au jour le jour (« Eonia ») et au Libor yen japonais. Le groupe a également transféré certains des instruments de couverture faisant référence au Libor en dollars américains. Aucun jugement significatif n'est appliqué à ces indices de référence pour déterminer si et quand l'incertitude de transition a été résolue.

L'indice de référence Ibor le plus important dans lequel le groupe continue de disposer d'instruments de couverture est le Libor en dollars américains. La transition hors des dérivés de couverture du Libor en dollars américains est en grande partie achevée d'ici la fin de 2022. Ces transitions ne nécessitent pas de nouvelles approches par rapport à l'un des mécanismes utilisés jusqu'à présent pour la transition et il ne sera pas nécessaire de modifier la stratégie de gestion des risques de transition.

Pour certains des Ibor inclus sous l'en-tête "Autres", dans le tableau ci-dessous, un jugement a été nécessaire pour déterminer si une transition est nécessaire, car il existe des indices de référence Ibor qui font l'objet d'améliorations de la méthodologie de calcul et de l'insertion de dispositions de repli sans aucune clarté, fournis par leurs administrateurs sur la suppression éventuelle de ces indices de référence Ibor.

Les montants notionnels des dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture ne représentent pas l'étendue de l'exposition au risque gérée par le groupe, mais ils devraient être directement affectés par la réforme de l'Ibor à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 et sont présentés dans Le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans les relations de comptabilité de couverture et concernés par la réforme de l'Ibor ne sont pas significatifs et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture						
	Impactés par la réforme IBOR						
	EUR	GBP	USD	Autres	Total	Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel[1]
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Couvertures de juste valeur	**2 950**	**–**	**249**	**–**	**3 199**	**6 164**	**9 363**
Couvertures de flux de trésorerie	**8 305**	**–**	**–**	**–**	**8 305**	**8 035**	**16 340**
Au 31 décembre 2022	**11 255**	**–**	**249**	**–**	**11 504**	**14 199**	**25 703**
Couvertures de juste valeur	877	–	350	–	1 227	4 840	6 067
Couvertures de flux de trésorerie	6 999	–	–	–	6 999	–	6 999
Au 31 décembre 2021	7 876	–	350	–	8 226	4 840	13 066

1 Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

17 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2022	2021
	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**17 978**	16 103
– bons du trésor et assimilés	**652**	655
– obligations et autres titres à revenu fixe	**17 163**	15 416
– actions et autres titres à revenu variable	**61**	32
– autres instruments	**102**	–
Titres de créances évalués au coût amorti	**1 157**	7
– bons du trésor et assimilés	**43**	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	**1 114**	7
Au 31 décembre	**19 135**	16 110

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2022		2021	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
Type d'instruments de capitaux propres	€m	€m	€m	€m
Facilitation des affaires	**26**	**–**	–	–
Investissements requis par des institutions centrales	**35**	**–**	31	–
Autres	**–**	**–**	1	–
Au 31 décembre	**61**	**–**	32	–

18 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs[1]

Actifs financiers donnés en garantie

	2022	2021
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	**708**	–
Prêts et créances sur la clientèle	**3 217**	18 239
Obligations et autres titres à revenus fixes	**10 021**	10 595
Actions et autres titres à revenus variables	**2 134**	449
Autres actifs	**17 712**	9 922
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	**33 792**	39 205

Les actifs donnés en garantie comprennent tous les actifs classés comme grevés dans la Note à la page 149 à l'exception des actifs détenus en vue de la vente.

Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la sur collatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement. Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de mise en pension et les appels de marge sur dérivés. HSBC Continental Europe place des dépôts de garantie en espèces et autres dépôts de garanties dans le cadre des transactions sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2022	2021
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	**10 116**	9 538
Investissements financiers	**1 828**	1 064
Au 31 décembre	**11 944**	10 602

Collatéraux reçus[1]

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, liés principalement à des prêts de titres standards, opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 36 524 millions EUR au 31 décembre 2022 (50 809 millions EUR au 31 décembre 2021).

La juste valeur des collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 31 243 millions EUR au 31 décembre 2022 (43 628 millions EUR au 31 décembre 2021). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés.

Transferts d'actifs financiers[1]

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis, tels que les titres détenus par des contreparties comme collatéral dans le cadre de mises en pension et des actions prêtées dans le cadre d'accord de prêts sur titres, ainsi que de swaps actions et de titres de créance. S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	9 085	9 146
Opérations de prêt de titres	2 899	3
Au 31 décembre 2022	**11 984**	**9 149**
Opérations de pension de titres	9 225	9 251
Opérations de prêt de titres	1 377	–
Au 31 décembre 2021	10 602	9 251

1 Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente.

19 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2022, HSBC Continental Europe a consolidé par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2022		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC Continental Europe %
Service Epargne Entreprise	France	Sté de services	14,2
HCM Holdings Ltd[1]	Royaume-Uni	Sté financière	51,0
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG[1]	Allemagne	Fonds immobilier	41,0

1 Les entités ci-dessus sont soit en cours de liquidation, soit leur participation a été réduite à zéro.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, HSBC Continental Europe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2022, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total des actifs consolidés de HSBC Continental Europe était de 321 millions EUR (2021 : 501 millions EUR) et de 10 millions EUR (2021 : 5 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

20 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2022					
	Produit Net Bancaire (activités poursuivies)	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)[2]
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	2 060	314	(59)	633	–	10 408
– France	1 527	243	(14)	615	–	6 160
– Belgique	17	7	(1)	–	–	22
– République tchèque	39	24	(4)	–	–	54
– Grèce	(53)	(118)	1	–	–	306
– Irlande	103	62	(6)	–	–	113
– Italie	34	2	–	–	–	58
– Luxembourg	116	21	–	(4)	–	231
– Pays-Bas	103	78	(21)	–	–	66
– Espagne	44	6	(1)	–	–	94
– Suède	7	–	–	–	–	16
– Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–
– Pologne	69	46	(8)	–	–	97
– Autres[1]	54	(57)	(5)	22	–	3 191

	Au 31 décembre 2021					
	Produit Net Bancaire (activités poursuivies) €m	Résultat avant impôt (activités poursuivies) €m	Impôts courants €m	Impôts différés €m	Subventions publiques reçues €m	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)[2]
HSBC Continental Europe	1 823	176	(32)	15	—	7 451
– France	1 353	45	(5)	(4)	—	6 371
– Belgique	16	7	(2)	—	—	21
– République tchèque	31	17	(4)	—	—	57
– Grèce	70	9	(2)	—	—	324
– Irlande	70	31	(3)	—	—	104
– Italie	53	14	(1)	—	—	66
– Luxembourg	75	(15)	—	4	—	245
– Pays-Bas	56	33	(8)	—	—	65
– Espagne	63	28	(4)	16	—	90
– Suède	4	—	—	—	—	14
– Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
– Pologne	41	16	(3)	(2)	—	94
– Autres	(9)	(9)	—	1	—	—

1 Comprend les résultats d'un mois de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. après l'acquisition le 30 novembre 2022.
2 Inclut les employés des activités de banque de détail en France qui ont été classées en activités abandonnées.

La liste des filiales par pays détaillant les noms des entités, la nature de l'activité et la localisation géographique, est présentée dans la Note 37 en pages 242 à 244. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en page 297.

21 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées de HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

	Conduits €m	Titrisations €m	Fonds gérés par HSBC €m	Autres €m	Total €m
Au 31 décembre 2022	**—**	**—**	**4 493**	**459**	**4 952**
Au 31 décembre 2021	—	100	5 294	641	6 035

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminé selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. HSBC Continental Europe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisations

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC

HSBC Continental Europe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a créé et géré un certain nombre de fonds d'investissement monétaires et non monétaires afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lors qu'il intervient en tant que mandant et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds. HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC

HSBC Continental Europe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers dans le but de faciliter l'activité et répondre aux besoins des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Le montant des actifs transférés à ces entités de même que le montant des revenus perçus de ces entités en 2022 et 2021 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, notamment lors de financements d'actifs et de financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par HSBC Continental Europe

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC Continental Europe. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC Continental Europe entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les actifs totaux des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC Continental Europe détient un intérêt à la date de reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe au risque de perte attribuable à ces intérêts.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par le HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	127	129	3	259
500 – 2 000	–	32	65	–	97
2 000 – 5 000	–	6	29	–	35
5 000 – 25 000	–	6	14	–	20
Supérieure à 25 000	–	1	–	–	1
Nombre d'entités au 31 décembre 2022	–	172	237	3	412
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	99	114	4	217
500 – 2 000	–	32	63	–	95
2 000 – 5 000	–	1	33	–	34
5 000 – 25 000	–	–	22	–	22
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2021	–	132	232	4	368
	€m	**€m**	**€m**	**€m**	**€m**
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	3 074	2 775	–	5 849
– actifs de transaction	–	1	–	–	1
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	3 067	2 775	–	5 842
– investissements financiers	–	6	–	–	6
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	16	–	–	16
– Comptes créditeurs de la clientèle	–	11	–	–	11
– autres passifs	–	5	–	–	5
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022	–	3 058	2 775	–	5 833
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 804	2 282	–	5 086
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	2 804	2 282	–	5 086
– investissements financiers	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
– Comptes créditeurs de la clientèle	–	–	–	–	–
– autres passifs	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021	–	2 804	2 282	–	5 086

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant notionnel des pertes futures potentielles.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date du bilan.

L'exposition maximum à la perte n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

22 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2022	2021
	€m	€m
Écarts d'acquisition	66	66
Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")	843	677
Autres immobilisations incorporelles[1]	74	20
Au 31 décembre	983	763

1 Les autres actifs incorporels sont principalement des logiciels générés / développés en interne dans les succursales de l'Espace Economique Européen.

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2022	2021
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	386	386
Autre[1]	55	–
Au 31 décembre	441	386
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1er janvier	(320)	(320)
Autre[1]	(55)	–
Au 31 décembre	(375)	(320)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	66

1 Comprend un transfert de 118 millions EUR d'ecarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente de HSBC Bank plc sur l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. compensée par un transfert de (63) millions EUR d'ecarts d'acquisition brut et une dépréciation équivalente sur la vente de l'activité de Banque privée de HSBC Continental Europe à l'entité du Groupe HSBC Private Banking (Luxembourg).

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2022, des tests de dépréciation ont été effectués et aucune dépréciation n'a été reconnue pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs.

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2022	Taux d'actualisation	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Gestion d'actifs	66	10,7	1,5	66	8,0	1,5
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT[1] listées ci-dessus	66			66		

1 Unités Génératrices de Trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les droits de gestion hypothécaire, les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques comprennent les logiciels achetés et générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la Direction. Les coûts supportés au titre de la maintenance courante des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle. Lorsque:

- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée ou ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une immobilisation incorporelle comptabilisée durant la période en cours fait l'objet d'un test avant la fin de l'année en cours ; et
- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, à l'exception de la valeur actuelle des activités d'assurance à long terme en cours, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties généralement selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit:

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés en interne entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m
Coût				
Au 1er janvier 2022	**214**	**67**	**13**	**294**
Acquisitions	**13**	**1**	**–**	**14**
Cessions	**–**	**(7)**	**–**	**(7)**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[1]	**166**	**50**	**(1)**	**215**
Au 31 décembre 2022	**393**	**111**	**12**	**516**
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2022	**(194)**	**(67)**	**(13)**	**(274)**
Charges d'amortissement de l'année	**(22)**	**(1)**	**–**	**(23)**
Dépréciations de l'année	**(9)**	**(1)**	**–**	**(10)**
Reprise de dépréciation[2]	**30**	**–**	**–**	**30**
Reprises de dépréciations utilisées	**–**	**–**	**–**	**–**
Cessions	**–**	**1**	**–**	**1**
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[1]	**(128)**	**(39)**	**1**	**(166)**
Au 31 décembre 2022	**(323)**	**(107)**	**(12)**	**(442)**
Valeur comptable au 31 décembre 2022	**70**	**4**	**–**	**74**
Coût				
Au 1er janvier 2021	216	66	15	297
Acquisitions	5	1	–	6
Cessions	–	–	–	–
Reprises de dépréciations utilisées	(6)	–	–	(6)
Autres variations	(1)	–	(2)	(3)
Au 31 décembre 2021	214	67	13	294
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	(194)	(65)	(15)	(274)
Charges d'amortissement de l'année	(5)	(1)	–	(6)
Dépréciations de l'année	–	(1)	–	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	6	–	–	6
Cessions	–	–	–	–
Autres variations	(1)	–	2	1
Au 31 décembre 2021	(194)	(67)	(13)	(274)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	20	–	–	20

1 *Le regroupement d'entreprises représente la contribution liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*

2 *Il s'agit d'une reprise de dépréciation sur les actifs incorporels de l'activité Banque d'entreprises en France.*

Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")

Lors du calcul de la *Present Value of In-Force long term ("PVIF")* de l'activité d'assurance-vie, les flux de trésorerie attendus sont projetés après ajustement selon diverses hypothèses formulées par chaque opération d'assurance afin de refléter les conditions du marché local et le jugement de la Direction sur les tendances futures. L'incertitude quant aux les hypothèses sous-jacentes est reflété par l'application de marges (par opposition à une méthodologie du coût du capital), y compris l'évaluation du coût des options et des garanties des assurés à l'aide de techniques stochastiques.

Le comité de contrôle actuariel des entités d'assurances se réunit trimestriellement pour examiner et approuver les hypothèses de la *PVIF*. Toute modification des hypothèses non économiques, des hypothèses économiques non observables et de la méthodologie du modèle doit être approuvée par le Comité de contrôle actuariel.

Variations de la PVIF

	2022	2021
	€m	€m
Au 1er janvier	**677**	490
Variations de la PVIF des activités d'assurances vie long terme	**166**	187
– valeur de la production nouvelle	**47**	39
– vieillissement du portefeuille	**(50)**	(58)
– changements d'hypothèses et écarts d'expérience	**134**	206
– changement de regroupement d'entreprises[1]	**35**	–
Au 31 décembre	**843**	677

1 *Inclut une contribution de 35 millions EUR de l'activité d'assurance maltaise après l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*

La *PVIF* a augmenté de 677 millions EUR au 31 décembre 2021 à 843 millions EUR au 31 décembre 2022. Cette variation positive de 166 millions EUR s'explique principalement par les variations suivantes en France:

- un effet positif de la nouvelle production de l'année de 47 millions EUR qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille de (48) millions EUR.
- un effet positif des changements d'hypothèses et d'écarts d'expérience de 131 millions EUR liés à :
  - un impact positif de l'environnement économique de 157 millions EUR partiellement compensé par la baisse des marchés actions sur l'année 2022;
  - un impact positif de 23 millions EUR des écarts d'expérience;
  - un impact négatif des changements d'hypothèses et autres évolutions de (49) millions EUR principalement lié à l'impact des changements contractuels anticipés dans le cadre du projet cession du réseau de détail en France de HSBC pour (61) millions EUR.

Variation résiduelle de 36 millions EUR due à l'intégration de l'activité d'assurance maltaise.

Évolution des hypothèses clés pour le calcul de la PVIF des principales activités d'assurances

Les hypothèses économiques sont établies de manière à correspondre aux valeurs de marché observables. La valorisation de la PVIF est sensible aux mouvements de marché observés et l'impact de ces changements est inclus dans les sensibilités présentées ci-dessous pour HSBC Assurance Vie:

	2022	2021
	%	%
Taux moyen pondéré sans risque	**2,80**	0,69
Taux moyen pondéré d'actualisation[1]	**4,44**	1,55
Inflation des frais	**4,26**	1,80

1 Sur l'année 2022, le taux d'actualisation des bénéfices futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2,80 % auquel s'ajoute une marge de risque de 95 millions EUR. En 2021, le taux d'actualisation des bénéfices futurs en valeur de marché était de 1,55 % auquel s'ajoutait une marge de risque de 182 millions EUR.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses économiques

Le taux d'actualisation du risque appliqué au calcul de la PVIF est déterminé en partant d'une courbe de taux sans risque et en ajoutant des provisions explicites pour les risques non reflétés dans la modélisation des flux de trésorerie. Lorsque les opérations d'assurance offrent des options et des garanties aux assurés, le coût de ces options et garanties est comptabilisé en déduction de la valeur actuelle de l'actif *« PVIF »* en vigueur, à moins que le coût de ces garanties ne soit déjà pris en compte de façon spécifique dans les engagements au titre des contrats d'assurance. Voir page 175 pour plus de détails sur ces garanties et l'impact des changements d'hypothèses économiques sur nos activités d'assurances.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF sont déterminés par référence à des hypothèses non économiques, notamment la mortalité et / ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de dépenses. Voir page 176 pour plus de détails sur l'impact des changements d'hypothèses non économiques sur nos activités d'élaboration d'assurance.

23 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2022	2021
	€m	€m
Dépôts de garantie appels de marge à recevoir	**17 597**	9 903
Comptes de règlement	**2 481**	856
Comptes de régularisation	**918**	736
Immobilisations corporelles	**847**	911
Droits d'utilisation à l'actif[1]	**148**	176
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 6)	**52**	2
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 7)	**69**	—
Endossements et effets acceptés	**6**	**6**
Autres comptes	**1 414**	1 948
Au 31 décembre	**23 532**	14 538

1 La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 362 millions EUR de valeur brute (2021 : 396 millions EUR) et - 214 millions EUR de dotation aux amortissements et provisions (2021 : - 220 millions EUR). Les droits d'utilisation nets à l'actif d'un montant nul (2021 : 49 millions EUR) ont été comptabilisés lorsque ces contrats restent applicables au-delà de leur date de fin contractuelle sur base de la meilleure estimation possible de la durée probable du bail telle qu'anticipée par la Direction.

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 22 207 millions EUR (2021 : 13 248 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC

Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles à des fins d'investissement pour percevoir des loyers ou en vue d'une appréciation du capital, voire le deux.

Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques de valorisation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à un revue de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions[1]	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2022	**916**	**609**	**1 525**
Acquisitions	**3**	**15**	**18**
Ajustements de juste valeur	**(71)**	**–**	**(71)**
Cessions	**(11)**	**(100)**	**(111)**
Transferts	**36**	**56**	**92**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**(5)**	**109**	**104**
Reclassés comme détenus en vue de la vente	**(83)**	**(233)**	**(316)**
Au 31 décembre 2022	**785**	**456**	**1 241**
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2022	**(57)**	**(557)**	**(614)**
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	**(2)**	**(11)**	**(13)**
Cessions	**10**	**100**	**110**
Transferts	**(2)**	**(48)**	**(50)**
Perte pour dépréciation comptabilisée	**(46)**	**(18)**	**(64)**
Ecarts de change	**–**	**–**	**–**
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	**(3)**	**(73)**	**(76)**
Reclassés comme détenus en vue de la vente	**81**	**232**	**313**
Au 31 décembre 2022	**(19)**	**(375)**	**(394)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**766**	**81**	**847**
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2021	902	583	1 485
Acquisitions	2	36	38
Ajustements de juste valeur	13	–	13
Cessions	(1)	(8)	(9)
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(2)	(2)
Au 31 décembre 2021	916	609	1 525
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2021	(57)	(536)	(593)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(1)	(13)	(14)
Cessions	1	7	8
Transferts	–	–	–
Perte pour dépréciation comptabilisée	–	(17)	(17)
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	2	2
Au 31 décembre 2021	(57)	(557)	(614)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	859	52	911

1 *Cette colonne comprend 6 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2021 : 17 millions EUR). Ils sont présentés comme des actifs détenus.*

Test de dépréciation

La dépréciation des actifs non financiers (y compris les actifs corporels et les droits d'utilisation) est évaluée conformément à notre politique expliquée à la note 1.2(n) en comparant la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) avec leurs valeurs recouvrables. Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

24 Portefeuille de transaction (Passif)

	2022	2021
	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit[1]	**41**	4
Comptes créditeurs de la clientèle[1]	**135**	5
Autres dettes représentées par un titre	**848**	–
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	**16 485**	16 238
Total au 31 décembre	**17 509**	16 247

1 *"Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" comprennent les opérations de mise en pension, les prêts de titres et d'autres montants.*

25 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2022	2021
	€m	€m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	**–**	68
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	**174**	14
Dettes représentées par un titre	**8 881**	13 651
Au 31 décembre	**9 055**	13 733

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur était inférieure de (1 359) millions EUR au montant contractuel à l'échéance (689 millions EUR supérieure au 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait (172) millions EUR (111 millions EUR au 31 décembre 2021). En 2022, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation positive de valeur de 272 millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (3 millions EUR en 2021).

26 Comptes de régularisation et autres passifs

	2022	2021
	€m	€m
Comptes de régularisation	**775**	749
Comptes de règlement	**1 385**	1 682
Dépôts de garantie et appels de marge	**20 325**	11 891
Endossements et effets acceptés	**6**	6
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	**74**	126
Dettes de loyer	**250**	308
Autres passifs	**2 814**	3 360
Au 31 décembre	**25 629**	18 122

27 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2021	136	20	—	23	179
Dotations aux provisions[1]	79	10	1	33	123
Reprises de provisions utilisées	(113)	(8)	(2)	(19)	(142)
Reprises de provisions disponibles	(6)	(1)	(3)	(5)	(15)
Regroupement d'entreprises et autres mouvements[2]	25	(2)	8	47	78
Au 31 décembre 2022	121	19	4	79	223
Engagements contractuels[3]					
Au 31 décembre 2021					55
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements[3]					8
Au 31 décembre 2022					63
Total des provisions					
Au 31 décembre 2021					234
Au 31 décembre 2022					286

1 *Inclut une provision pour restructuration de 49 millions EUR liée à la Rupture Conventionnelle Collective de Banque d'entreprises en France et de 28 millions EUR liée au transfert prévu de l'activité de HSBC Allemagne vers HSBC Continental Europe comptabilisé en 2022.*

2 *La ligne « Regroupement d'entreprises et autres mouvements » inclut une contribution de 82 millions EUR liée à l'acquisition de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH et HSBC Bank Malta p.l.c. le 30 novembre 2022.*

3 *Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit". Inclut le reclassement comme détenus en vue de la vente de 10 millions EUR relatifs à la succursale en Grèce.*

	Coûts de restructurations[1]	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2020	268	41	—	14	323
Dotations aux provisions	2	7	—	24	33
Reprises de provisions utilisées	(119)	(36)	—	(11)	(166)
Reprises de provisions disponibles	(29)	(1)	—	(8)	(38)
Autres mouvements[2]	14	9	—	4	27
Au 31 décembre 2021	136	20	—	23	179
Engagements contractuels[3]					
Au 31 décembre 2020					74
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(19)
Au 31 décembre 2021					55
Total des provisions					
Au 31 décembre 2020					397
Au 31 décembre 2021					234

1 *Inclut une reprise de provision relative à des plans sociaux pour un montant de (25) millions EUR. Voir Note 1.3 du* Document d'enregistrement universel 2020.

2 *Comprend un montant de 14 millions EUR transféré des autres passifs aux provisions pour « Coûts de Restructuration ».*

3 *Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit".*

Des informations concernant les "Procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC" sont décrites dans la Note 34.

28 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2022	2021
	€m	€m
Au coût amorti	2 023	1 876
Au 31 décembre	**2 023**	1 876

		Valeur comptable	
		2022	2021
		€m	€m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe and its subsidiaries			
EUR 16 million	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
EUR 300 million[1]	Taux variable – échéance 2027	–	300
EUR 300 million	Taux variable – échéance 2028	300	300
EUR 400 million	Taux variable – échéance 2029	400	400
EUR 100 million	Taux variable – échéance 2029	100	100
EUR 260 million	Taux variable – échéance 2029	260	260
EUR 500 million	Taux variable – échéance 2030	500	500
EUR 150 million	Taux variable – échéance 2029	150	–
EUR 200 million	Taux variable – échéance 2028	200	–
EUR 62 million	Taux variable – échéance 2028	62	–
EUR 10 million	Taux 5.50% – échéance 2023	10	–
EUR 10 million	Taux 4.21% – échéance 2025	10	–
EUR 5 million	Taux 4.21% – échéance 2025	5	–
EUR 10 million	Taux 5.50% – échéance 2028	10	–
Total au 31 décembre		2 023	1 876

1 Remboursement de l'instrument de fonds propres de catégorie 2 effectué *en septembre 2022.*

29 Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés non détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leur maturité contractuelle.

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2022					
	Inférieur à 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit	6 013	34	2 572	2 209	502	11 330
Comptes créditeurs de la clientèle	77 183	3 633	2 784	100	319	84 019
Opérations de mise en pension – hors *trading*	6 066	147	445	–	–	6 658
Portefeuille de transaction (passif)	17 509	–	–	–	–	17 509
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	128	1 473	1 582	4 251	3 003	10 437
Instruments dérivés	55 683	–	29	11	3	55 726
Dettes représentées par un titre	290	187	1 722	3 401	1 528	7 128
Dettes subordonnées	–	3	325	1 168	692	2 188
Autres passifs financiers	23 325	61	669	172	1 196	25 423
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	22 674	113	1 571	2 452	1 260	28 070
Sous-total	208 871	5 651	11 699	13 764	8 503	248 488
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	104 727	–	–	–	–	104 727
Garanties financières	4 722	–	–	–	–	4 722
Total au 31 décembre 2022	318 320	5 651	11 699	13 764	8 503	357 937
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	89	2	3	4	2	

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

			2021			
Dettes envers les établissements de crédit	6 616	175	33	11 421	187	18 432
Comptes créditeurs de la clientèle	67 018	1 900	1 055	131	78	70 182
Opérations de mise en pension – hors *trading*	8 315	416	–	–	–	8 731
Portefeuille de transaction (passif)	16 247	–	–	–	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	17	1 419	702	6 839	4 577	13 554
Instruments dérivés	35 860	–	–	31	8	35 899
Dettes représentées par un titre	677	1 232	2 032	2 356	771	7 068
Dettes subordonnées	–	–	301	1 590	16	1 907
Autres passifs financiers	15 584	79	413	199	1 647	17 922
Sous-total	150 334	5 221	4 536	22 567	7 284	189 942
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 321	–	–	–	–	89 321
Garanties financières	9 614	–	–	–	–	9 614
Total au 31 décembre 2021	249 269	5 221	4 536	22 567	7 284	288 877
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	86	2	2	8	2	

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les portefeuilles de transaction actifs et passifs (y compris les dérivés de négociation, mais à l'exclusion des opérations de prise en pension, et de mise en pension et des dettes représentées par un titre) sont inclus dans la rubrique « Inférieur à un an », car les soldes des portefeuilles de transaction sont généralement détenus pendant de courtes périodes. ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus d'1 an". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus d'1 an" ;
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés selon leur maturité contractuelle. Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont inclus dans la rubrique « A plus d'1 an », cependant, ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

	2022			2021		
	Inférieur à 1 an	**A plus d'1 an**	**Total**	Inférieur à 1 an	A plus d'1 an	Total
	€m	**€m**	**€m**	€m	€m	€m
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales et CCP	**59 734**	**–**	**59 734**	38 063	–	38 063
Comptes d'encaissement	**476**	**–**	**476**	156	–	156
Portefeuille de transaction (actif)	**13 777**	**–**	**13 777**	12 921	–	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**104**	**12 066**	**12 170**	522	12 823	13 345
Instruments dérivés	**59 753**	**207**	**59 960**	39 634	–	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**5 972**	**1 261**	**7 233**	4 691	2 141	6 832
Prêts et créances sur la clientèle	**15 907**	**26 433**	**42 340**	18 131	41 481	59 612
Opérations de prise en pension – hors *trading*	**15 374**	**–**	**15 374**	19 985	502	20 487
Investissements financiers	**4 055**	**15 080**	**19 135**	1 870	14 240	16 110
Actifs destinés à la vente	**4 337**	**21 425**	**25 762**	–	–	–
Comptes de régularisation et autres actifs financiers	**22 031**	**175**	**22 206**	13 030	223	13 253
Total au 31 décembre 2022	**201 520**	**76 647**	**278 167**	149 003	71 410	220 413
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	**8 587**	**2 595**	**11 182**	6 821	11 727	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	**83 454**	**238**	**83 692**	69 969	175	70 144
Opérations de mise en pension – hors *trading*	**6 655**	**–**	**6 655**	8 731	–	8 731
Comptes de décaissement	**528**		**528**	280	–	280
Portefeuille de transaction (Passif)	**17 366**	**143**	**17 509**	16 247	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	**3 043**	**6 012**	**9 055**	2 156	11 577	13 733
Instruments dérivés	**55 712**	**14**	**55 726**	35 859	36	35 895
Dettes représentées par un titre	**2 205**	**4 656**	**6 861**	3 949	3 465	7 414
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	**24 369**	**3 436**	**27 805**	–	–	–
Autres passifs financiers	**23 858**	**1 358**	**25 216**	15 864	1 987	17 851
Dettes subordonnées	**310**	**1 713**	**2 023**	300	1 576	1 876
Total au 31 décembre 2022	**226 087**	**20 165**	**246 252**	160 176	30 543	190 719

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques en page 147 et suivantes.

30 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe une obligation juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ("les critères de compensation").

Dans le tableau suivant, les "Montants non compensés au bilan" comprennent les opérations dans lesquelles :

- la contrepartie a une exposition de compensation avec HSBC Continental Europe et un accord de compensation générale ou une disposition similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas remplis autrement; et
- dans le cas des produits dérivés, prises en pension / mises en pension, des emprunts / prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus / donnés en garantis pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou événements prédéterminés.

L'effet de la surcollateralisation est exclu.

Les montants non soumis à des accords-cadres de compensation exécutoires comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation peuvent ne pas être respectés en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant l'applicabilité du droit de compensation n'a peut-être pas été demandé, ou n'a pas pu être obtenu.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Montants soumis aux obligations de compensation							
				Valeur non compensée au bilan				
	Montant brut	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers + Autres dépôts de garanties[4]	Dépôts de garantie espèces	Valeur nette	Montants non soumis aux obligations de compensation[3]	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Instruments financiers à l'actif								
Dérivés (Note 14)[1]	**82 958**	**(23 465)**	**59 493**	**(42 727)**	**(16 424)**	**342**	**467**	**59 960**
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme[2] :	**38 056**	**(22 436)**	**15 620**	**(15 327)**	**(293)**	**–**	**39**	**15 659**
– portefeuille de transaction	**246**	**–**	**246**	**(246)**	**–**	**–**	**39**	**285**
– portefeuille hors transaction	**37 810**	**(22 436)**	**15 374**	**(15 081)**	**(293)**	**–**	**–**	**15 374**
Au 31 décembre 2022	**121 014**	**(45 901)**	**75 113**	**(58 054)**	**(16 717)**	**342**	**506**	**75 619**
Dérivés (Note 14)[1]	45 781	(6 190)	39 591	(28 112)	(11 432)	47	43	39 634
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme[2] :	51 887	(30 873)	21 014	(20 855)	(159)	–	–	21 014
– portefeuille de transaction	527	–	527	(527)	–	–	–	527
– portefeuille hors transaction	51 360	(30 873)	20 487	(20 328)	(159)	–	–	20 487
Au 31 décembre 2021	97 668	(37 063)	60 605	(48 967)	(11 591)	47	43	60 648
Instruments financiers au passif								
Dérivés (Note 14)[1]	**78 502**	**(23 465)**	**55 037**	**(42 803)**	**(11 240)**	**994**	**689**	**55 726**
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme[2] :	**29 109**	**(22 435)**	**6 674**	**(6 376)**	**(298)**	**–**	**3**	**6 677**
– portefeuille de transaction	**19**	**–**	**19**	**(19)**	**–**	**–**	**3**	**22**
– portefeuille hors transaction	**29 090**	**(22 435)**	**6 655**	**(6 357)**	**(298)**	**–**	**–**	**6 655**
Au 31 décembre 2022	**107 611**	**(45 900)**	**61 711**	**(49 179)**	**(11 538)**	**994**	**692**	**62 403**
Dérivés (Note 14)[1]	42 054	(6 190)	35 864	(28 339)	(7 201)	324	31	35 895
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme[2] :	39 613	(30 873)	8 740	(8 557)	(182)	1	–	8 740
– portefeuille de transaction	9	–	9	(9)	–	–	–	9
– portefeuille hors transaction	39 604	(30 873)	8 731	(8 548)	(182)	1	–	8 731
Au 31 décembre 2021	81 667	(37 063)	44 604	(36 896)	(7 383)	325	31	44 635

1 Au 31 décembre 2022, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 1 234 millions EUR (2021 : 385 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 228 millions EUR (2021 : 1 228 millions EUR).

2 Pour le montant des opérations de pension, prêts de titres et accords similaires comptabilisés au bilan dans le "Portefeuille de transaction (Actif)" et "Portefeuille de transaction (Passif)" voir le tableau "Sources et emplois des fonds" à la page 149.

3 Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais il se peut HSBC Continental Europe n'ait pas demandé ou été en mesure d'obtenir un avis juridique attestant le caractère exécutoire du droit de compensation.

4 La publication a été améliorée cette année pour favoriser la cohérence entre les entités du Groupe. Tous les instruments financiers (qu'ils soient comptabilisés dans notre bilan ou en tant que sûretés autres qu'en espèces reçues ou données en gage) sont présentés dans les « instruments financiers, y compris les sûretés autres qu'en espèces », étant donné que la classification au bilan n'a aucun effet sur les droits de compensation associés aux instruments financiers. Les données comparatives ont été représentées en conséquence.

31 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et versé

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2022, à 1 062 millions EUR divisé en 212 466 555 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Actions de 5 euros de nominal de HSBC Continental Europe, émises et totalement payées

	2022		2021	
	Nombre d'actions	**€m**	Nombre d'actions	€m
Au 1er janvier	**98 231 196**	**491**	98 231 196	491
Actions émises	**114 235 359**	**571**	–	–
Au 31 décembre	**212 466 555**	**1 062**	98 231 196	491

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

	2022	2021
	€m	€m
Au 31 décembre	**5 264**	2 137

Total du capital social libéré et de la prime d'émission

	2022	2021
	€m	€m
Au 31 décembre	**6 326**	2 628

Autres instruments de capitaux propres

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres de HSBC Continental Europe

		Première date de remboursement optionnel	2022	2021
			€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2017	26/05/2022	**200**	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2018	28/03/2023	**300**	300
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2019	18/12/2024	**250**	250
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2022	24/03/2027	**248**	–
235 millions EUR	Emprunt perpétuel réinitialisable émis en 2016	01/01/2022	**235**	–
200 millions EUR	Emprunt perpétuel réinitialisable émis en 2019	01/01/2025	**200**	–
Au 31 décembre			**1 433**	750

32 Passifs éventuels, engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

(a) Passifs éventuels et engagements de financement

	2022	2021
	€m	€m
Engagements de garantie donnés[1] :		
– garanties financières	**4 722**	9 614
– garanties d'exécution et autres garanties	**12 351**	10 546
– autres passifs éventuels	**12**	–
Au 31 décembre	**17 085**	20 160
Engagements de financement donnés[1,2] :		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	**1 774**	976
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	**34 942**	34 472
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	**68 011**	53 872
Au 31 décembre	**104 727**	89 320

1 Comprend 510 millions EUR d'engagements de garantie donnés et 688 millions EUR d'engagements de financement donnés au 31 décembre 2022 relatifs aux activités de banque de détail en France et de la succursale en Grèce.

2 Comprend 104 727 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2022 (2021 : 87 630 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable, lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie à un engagement irrévocable.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

(b) Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

	2022		2021	
	Au profit de contreparties externes	**Au profit des autres filiales du Groupe HSBC**	Au profit de contreparties externes	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC
	€m	**€m**	€m	€m
Type de garantie				
Garanties financières	**3 446**	**1 276**	9 312	302
Garanties d'exécution et autres garanties	**11 201**	**1 150**	9 599	947
Total au 31 décembre	**14 647**	**2 426**	18 911	1 249

Les garanties financières comprennent notamment les engagements à remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit *stand-by* afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client. Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en fonction de l'issue d'un événement futur dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe.

Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

33 Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégageant un revenu financier.

	2022			2021		
	Total paiements futurs minimum	**Produits financiers non acquis**	**Valeur actualisée**	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actualisée
	€m	**€m**	**€m**	€m	€m	€m
Paiements à recevoir :						
– à moins de 1 an	**219**	**(24)**	**195**	306	(21)	285
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans	**627**	**(73)**	**554**	674	(61)	613
– 1 à 2 ans	***219***	***(26)***	***193***	*209*	*(21)*	*188*
– 2 à 3 ans	***211***	***(20)***	***191***	*195*	*(18)*	*177*
– 3 à 4 ans	***107***	***(15)***	***92***	*188*	*(13)*	*175*
– 4 à 5 ans	***90***	***(12)***	***78***	*82*	*(9)*	*73*
– à plus de 5 ans	**431**	**(41)**	**390**	554	(28)	526
Total au 31 décembre	**1 277**	**(138)**	**1 139**	1 534	(110)	1 424

34 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 161 à 163 du *Document d'enregistrement universel 2022*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2022.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act,* et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La "Personne qualifiée" a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la "Personne qualifiée" n'était plus nécessaire. De son côté, le "Consultant Indépendant" a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un *"Trustee"*.

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemnisera HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites").

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor (*"European Interbank Offered Rate"*) ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. Le recours distinct introduit par HSBC contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission est toujours en cours d'instance devant le Tribunal de l'UE.

35 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc

8 Canada Square

Londres

E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sureté, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe ainsi que, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2022			2021		
	Nombre de personnes	**Solde au 31 décembre[2]**	**Encours les plus élevés pendant l'année[2]**	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre[2]	Encours les plus élevés pendant l'année[2]
		€k	**€k**		€k	€k
Principaux dirigeants[1]						
Prêts et crédits	**21**	**165**	**15 623**	19	6 165	72 578
Garanties	**21**	**–**	**2 275**	19	2 275	2 275
Dépôts	**21**	**7 202**	**63 470**	19	70 429	195 019

1 *Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.*
2 *Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.*

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2022	2021
	k€	k€
Avantages à court terme	**176**	211
Avantages postérieurs à l'emploi	**102**	130
Avantages à long terme	**–**	–
Indemnités de fin de contrat de travail	**76**	271
Paiements en actions	**618**	862
Au 31 décembre	**972**	1 474

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2022	2021
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	**–**	–
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	**32 344**	1 407 735
Au 31 décembre	**32 344**	1 407 735

Le rapport sur la gouvernance d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 31 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées aux coentreprises et aux entreprises liées présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc and ses filiales

	2022					
	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)		Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc		Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	
	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs						
Portefeuille de transaction (actifs)	**35**	**33**	**–**	**–**	**4**	**4**
Instruments dérivés (actifs)	**15 093**	**15 014**	**128**	**–**	**2 478**	**1 470**
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	**324**	**272**	**–**	**–**	**30**	**29**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**3 351**	**1 054**	**107**	**5**	**1 864**	**1 864**
Prêts et créances sur la clientèle	**–**	**–**	**37**	**2**	**239**	**200**
Investissements financiers	**–**	**–**	**–**	**–**	**183**	**153**
Opérations de prise en pension - hors *trading*	**1 297**	**469**	**44**	**–**	**712**	**445**
Comptes de régulation (actifs) et autres actifs	**7 229**	**1 149**	**546**	**101**	**2 120**	**1 767**
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	**27 329**	**17 991**	**862**	**108**	**7 630**	**5 932**
Passifs						
Portefeuille de transaction (passifs)	**36**	**19**	**–**	**–**	**4**	**–**
Dettes envers les établissements de crédit	**1 660**	**1 660**	**1 031**	**35**	**3 724**	**1 501**
Comptes créditeurs de la clientèle	**–**	**–**	**54**	**43**	**223**	**141**
Instruments dérivés (passifs)	**18 549**	**12 772**	**266**	**–**	**3 265**	**2 252**
Montant subordonné dû	**1 712**	**1 712**	**–**	**–**	**260**	**260**
Opérations de mise en pension - hors *trading*	**5 074**	**2 488**	**28**	**–**	**1 221**	**798**
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	**6 141**	**3 238**	**249**	**54**	**1 560**	**430**
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	**33 172**	**21 889**	**1 628**	**132**	**10 257**	**5 382**
Garanties et engagements	**1 895**	**470**	**235**	**31**	**2 462**	**2 242**

	2021					
Actifs						
Portefeuille de transaction (actifs)	59	28	–	–	7	–
Instruments dérivés (actifs)	18 927	11 708	249	128	6 160	2 478
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	223	105	–	–	31	30
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 335	1 054	76	20	1 369	955
Prêts et créances sur la clientèle	–	–	30	30	124	103
Investissements financiers	254	–	–	–	191	183
Opérations de prise en pension - hors *trading*	1 100	438	–	–	817	311
Comptes de régulation (actifs) et autres actifs	6 005	612	320	122	1 079	247
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	27 903	13 945	675	300	9 778	4 307
Passifs						
Portefeuille de transaction (passifs)	11	4	–	–	4	2
Dettes envers les établissements de crédit	991	317	1 064	394	3 819	1 513
Comptes créditeurs de la clientèle	–	–	47	41	159	159
Instruments dérivés (passifs)	16 842	10 438	137	88	6 187	2 299
Montant subordonné dû	1 600	1 600	–	–	260	260
Opérations de mise en pension - hors *trading*	2 364	2 364	64	–	720	234
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	6 460	2 087	292	122	2 245	493
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	28 268	16 810	1 604	645	13 394	4 960
Garanties et engagements	2 929	421	185	185	924	782

	2022			2021		
	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	Dû à/par HSBC Bank plc (Parent)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Compte de résultat (activités poursuivies)						
Intérêts et produits assimilés	**48**	**2**	**32**	41	4	20
Intérêts et charges assimilées	**74**	**6**	**39**	57	0	**9**
Commissions (produits)	**84**	**2**	**45**	90	7	24
Commissions (charges)	**65**	**44**	**20**	82	47	16
Résultat net de cession des investissements financiers	**0**	**0**	**0**	0	0	0
Autres produits d'exploitation	**30**	**3**	**39**	32	7	46
Dividendes reçus	**0**	**0**	**0**	0	0	0
Frais généraux et administratifs	**28**	**2**	**469**	34	2	368

Les soldes impayés ci-dessus sont survenus dans le cours normal des activités et essentiellement aux mêmes conditions, y compris les taux d'intérêt et la sécurité, que pour des transactions comparables avec des contreparties tierces.

36 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Europe continental. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Aucun changement significatif n'a été apporté entre le 31 décembre 2022 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

37 Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC Continental Europe

				Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	**2022**	2021
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	**99,9**	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	**85,0**	85,0
DEM 9[5]	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
HLF	France	IG	Sté commerciale	**100,0**	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)[4]	France	IG	Sté financière	**16,7**	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SFM	France	IG	Sté commerciale	**100,0**	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	**60,0**	60,0
Somers Dublin DAC	Irlande	IG	Sté de services	**100,0**	100,0

* *IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.*
1 Fusion.
2 Déconsolidation.
3 Entrée dans le périmètre.
4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.
5 En cours de liquidation.

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022	2021
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HCM Holdings Ltd[5]	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	**51,0**	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
Services Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	**14,2**	14,2
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	IG	Sté de gestion	**100,0**	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de gestion	**100,0**	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	**100,0**	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté immobilière	**100,0**	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**59,7**	57,6
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	**100,0**	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC[2]	France	IG	Sté financière	**–**	50,9
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	**80,2**	79,2
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC	France	IG	Sté financière	**82,9**	80,4
HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C	France	IG	Sté financière	**76,3**	75,2
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR	France	IG	Sté financière	**53,1**	54,2
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY	France	IG	Sté financière	**58,0**	70,6
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY	France	IG	Sté financière	**71,1**	71,9
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC	France	IG	Sté financière	**72,1**	71,2
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC	France	IG	Sté financière	**67,6**	80,7
HSBC GLB-US EQUITY IND-ACEUR	France	IG	Sté financière	**88,3**	91,6
HSBC EUROPE SMALL MID CAP	France	IG	Sté financière	**63,3**	58,9
HSBC GIF-EUROLND GR-A	France	IG	Sté financière	**58,8**	57,7
HSBC WORLD EQUITY PROTECT 80	France	IG	Sté financière	**97,5**	97,2
HSBC SELECT FLEXIBLE PART A	France	IG	Sté financière	**57,6**	50,9
HSBC SELECT BALANCED PART A	France	IG	Sté financière	**51,3**	50,7
HSBC GB JAPAN EQ IND	France	IG	Sté financière	**99,4**	69,2
HSBC OBLIG INFLATION EURO AC[3]	France	IG	Sté financière	**66,9**	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Keyser Ullmann Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Société Française et Suisse	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0
Flandres Contentieux	France	IG	Sté de services	**100,0**	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	**100,0**	100,0

* *IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.*

1 Fusion.

2 Déconsolidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022
Entrées dans le périmètre[1]				
HSBC Bank Malta p.l.c.	Malte	IG	Sté financière	**70,0**
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	Malte	IG	Sté de gestion	**70,0**
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	Malte	IG	Sté d'assurance	**70,0**
HSBC Titan GmbH & Co. KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH	Allemagne	IG	Sté de gestion	**100,0**
HSBC Private Markets Management SARL	Luxembourg	IG	Sté de gestion	**100,0**
HSBC Transaction Services GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Operational Services GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft fur Bankbeteiligungen mbH	Allemagne	IG	Sté d'investissements	**100,0**
HSBC Service Company Germany GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	Luxembourg	IG	Sans activité	**100,0**
HSBC Trinkaus Family Office GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
Trinkaus Private Equity Management GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	**100,0**
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	Allemagne	IG	Sté immobilière	**100,0**
HSBC Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 5 GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Australien Immobilien-Fonds Nr. 1 Treuhand-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr.3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschaeftsfuehrungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Australien Immobilien Fonds Nr. 1 Brisbane GmbH & Co. KG	Allemagne	IG	Sté financière	**100,0**
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG[2]	Allemagne	MEE	Sté financière	**41,0**

1 En 2022, HSBC Continental Europe a acquis 100 % de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH auprès de HSBC Bank plc et 70,03 % de HSBC Bank Malta p.l.c., auprès de HSBC Europe BV, Par conséquent ces sociétés ainsi que leurs propres filiales figurent en tant que « Nouvelles entrées » dans le tableau ci-dessus.

2 La participation dans l'entité est dépréciée à zéro depuis des années.

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) 2022	2021
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**100,0**	100,0
SNC Dorique	France	Non consolidé en application de IFRS 10	**–**	99,9
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**99,9**	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	**75,0**	75,0
FL FINANZ LEASING Gmbh	Allemagne	En cours de liquidation	**25,0**	–